This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

DP11
REVUE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

INDEXED

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

SEPTIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Première livraison. — Janvier 1875.

SOMMAIRE :

Guillaume Desroches, sénéchal d'Anjou, du Maine, du Poitou. — Camille BOURCIER.

Maître Souriceau. — Nouvelle. — X. Z.

La Poésie de l'école : l'Instituteur. — La Religieuse. — La Pureté. — Le Crucifix. — Aux Instituteurs. — La Gymnastique. — La Salle d'asile. — La Crèche. — ...

Chronique : Liste des monuments historiques de Maine-et-Loire, actuellement classés.

Bibliographie : Un petit livre et une bonne action. — Ecoliers et Bambins. — Eug. G.

Histoire de l'Université d'Angers (2e vol., 19e f.). — Pierre RANGEARD.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83

1875

Digitized by Google

LIBRAIRIE DE E. BARASSE.

GÉOGRAPHIE
DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Par L.-F. LABESSIÈRE

CINQUIÈME ÉDITION

CONTENANT : Divisions administratives anciennes et nouvelles. — Statistique. — Usines. — Fabriques. — Beaux-Arts. — Géographie générale des cinq parties du monde. — Précis historique de l'Anjou. — Dictionnaire alphabétique de toutes les communes du département, avec Notice historique. — *Carte de Maine et Loire.*

1 beau volume in-18, cartonné. Prix : 1 fr. 25.

OUVRAGES PARUS

Histoire de l'Université d'Angers, de Pierre RANGEARD. Ouvrage entièrement inédit. Tome Ier. . . . . 6 »

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . 4 »

Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . 2 »

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. 2 50

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . 6 »

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.

Prix : Edition en noir. . . . . 3 »

Avec armoiries coloriées. . . . . 5 »

Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . 10 »

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . 8 »

— — coloriée, collage sur toile, avec œillet 12 50

— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . 17 »

Dictionnaire des usages Ruraux et Urbains pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (département de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), par MM. A Robert et E. Gasté, avocats, 1 vol. grand in-18. — Prix. 3 50

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier ; nouvelle édition avec plan, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie ; par M. Célestin Port, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire. — Prix . . . . . 5 fr.

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 2 50

Ernest Mourin. — Les Comtes de Paris, histoire de la troisième race. Prix. . . . . 6 fr.

E. Poitou. — La liberté civile et le droit administratif en France. Prix. 3 fr.

— Philosophes français contemporains. 1 vol. in-12. . . 3 fr.

— Portraits littéraires. 1 vol. in-12. . . . . 3 fr.

— Du roman et du théâtre. . . . . 3 fr.

C. Port. — Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice sur cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . 10 fr.

— Inventaire des archives anciennes de l'hôpital Saint-Jean d'Angers, précédé d'une notice historique et suivi d'un cartulaire de cet Hôtel-Dieu. — Prix. . . . . 10 fr.

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

SEPTIÈME ANNÉE.

14

TOME QUATORZIÈME.

Jan.-June 1875

ANGERS

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, RUE SAINT-LAUD, 83.

1875

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
930944A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1938 L

Printed in France.

Digitized by Google

GUILLAUME DESROCHES

SÉNÉCHAL D'ANJOU, DU MAINE, DU POITOU.

..... Après les comtes de Bretagne, de Toulouse et d'Alençon, *il est* demeuré l'un des personnages les plus marquants *de son époque*.
(G. Dubois, Bibl. des chartes 1873-539.)

Il faut avoir laissé un grand nom et de glorieux souvenirs pour fixer l'attention, ne fût-ce que pendant quelques instants, dans un tableau qui représente Philippe-Auguste, Richard-Cœur-de-Lion, Jean-Sans-Terre et Arthur. Les deux premiers, malgré leurs fautes, ont droit à notre admiration; le troisième ne peut inspirer que des sentiments de répulsion et d'horreur; Arthur enfin, des sentiments de pitié et d'intérêt. Comment a-t-il pu se faire qu'un homme se soit rencontré, qui ait été attaché tour à tour à la destinée de ces personnages de mœurs, de génie et de caractères si opposés, et qui tous ont combattu avec acharnement les uns contre les autres? Guillaume Desroches, il faut bien le dire, a été cet homme, et nous avons peine à le croire, malgré la mobilité de nos esprits, nos brusques changements de conviction et les inexplicables évolutions de parti dont nous sommes témoins de nos jours. A une époque où les opinions les plus ardentes font rarement une résistance héroïque, nous ne pouvons cependant nous rendre un compte parfaitement satisfaisant de ces étranges vicissitudes, à la suite desquelles Desroches se trouve brusquement transporté d'un camp dans un camp opposé. Les hommes et les choses vont nous donner quelques éclaircis-

Digitized by Google

sements sur ce point, sans nous apporter une complète justification.

Richard-Cœur-de-Lion attirait à lui et se faisait de chauds et nombreux partisans par sa valeur chevaleresque, affrontant à plaisir le danger par ses actes répét's d'un héroïsme qui allait jusqu'à la plus audacieuse témérité, par sa bonne mine et cette force corporelle, qui agissent comme un pouvoir magique sur la foule. La violence de son tempérament l'entraînait parfois à des actes de colère, qui le mettaient hors de lui; ainsi, un jour que son père Henri II lui faisait des remontrances et s'efforçait de le déterminer à renoncer à la sœur de Philippe, Alix, sa fiancée, afin qu'elle pût épouser Jean (sans terre), le légat du pape était présent et menaça des foudres de l'excommunication le prince Richard, s'il résistait encore; celui-ci tire aussitôt son épée, court sur le légat, le cardinal d'Anagni, qui n'eut que le temps, dit Henri Martin, de s'élancer sur sa mule et de s'enfuir. Ses exploits merveilleux, que racontaient à l'envi les Croisés d'Orient, les longues souffrances d'une odieuse captivité, tout en portant au plus haut degré l'enthousiasme et la gloire de son nom, rendaient les esprits faciles et indulgents pour ses fautes. L'Angleterre ne s'enorgueillissait pas seule de l'avoir pour roi; une partie de la France démembrée hélas! comme aujourd'hui, était fière de ce héros et l'acclamait avec ardeur; jamais au moins l'Alsace et la Lorraine ne feront pareil accueil à l'étranger.

Philippe-Auguste avait sans contredit moins d'avantages extérieurs; il n'était pas doué de la force physique, de la stature imposante de son impétueux rival, mais par plusieurs côtés il l'emportait sur lui: sa bravoure était égale, mais il ne s'abandonnait pas aux mêmes accès de violence et de fureur. Jaloux peut-être des brillants succès de Richard, il savait contenir ses sentiments intimes et ne cherchait point à provoquer les dissentions fâcheuses qui pouvaient compromettre le sort des armées coalisées. Il calculait froidement ses actions et se conduisait enfin comme un roi pénétré de la dignité du commandement, de la gravité de ses devoirs, et non comme un simple chevalier n'obéissant qu'à son ardeur guerrière, courant tête baissée aux

Digitized by Google

aventures et bravant gaîment le danger. On lui reproche de ne pas avoir toujours respecté la foi jurée; il paraît d'autant moins excusable, qu'il y avait chez lui une sincère piété: au moment d'engager la bataille de Bouvines, on le vit s'agenouiller et adresser de ferventes prières au Dieu des armées; il lui rendit grâces après la victoire. Richard était adoré de ses soldats; Philippe-Auguste était non moins aimé de ses sujets que de ses soldats : la France n'oubliera jamais qu'elle lui doit la grande journée de Bouvines, et qu'il lui a rendu l'Anjou, la Normandie, le Maine et le Poitou. C'est que, raconte l'histoire, il avait, dès son enfance, gravé dans son cœur ces patriotiques aspirations de Louis VII écrivant à Henri II: « Je suis trop vieux aujourd'hui » pour revendiquer par la force des armes les terres que vous » m'avez prises; je n'y renonce pourtant point, et je supplie le » roi des rois, qui m'a donné un fils, d'accorder à mon succes- » seur la grâce de reconquérir ces droits que mes péchés ne » m'ont pas permis de maintenir: je remets donc la cause du » royaume à Dieu, à mon héritier, et aux barons de la couronne.» Ces paroles, dit Michelet, firent sur le jeune Philippe Dieudonné une impression profonde; la maison royale d'Angleterre éprouva plus tard qu'il ne les oubliait pas. Il prépara en effet, par ses glorieuses conquêtes, l'unité du royaume, mit un terme à l'indépendance anarchique des grands vassaux de la couronne, et fonda ce système politique, qui, sans doute, a produit d'heureux résultats, mais qui a fini par les abus du despotisme.

Que dirai-je de Jean-Sans-Terre, après ces deux hommes illustres? Voici le portrait qu'en trace l'éminent écrivain (M. Guizot) que vient de perdre la France: « Poltron et insolent, fourbe et » étourdi, colère, débauché, paresseux, subalterne intrigant... » et ce portrait, me permettrai-je de le dire? n'est pas complet; il lui manque le trait le plus accentué, la cruauté: Jean-Sans-Terre a été un impitoyable dévastateur. Il a pillé, détruit par le fer et le feu les villes dont il se rendait maître, en Poitou, en Touraine, les plus belles de l'Anjou et du Maine, Saumur, le Mans, Angers; il faisait massacrer leurs paisibles habitants. Quelques historiens prétendent que c'est lui qui, de sa propre

Digitized by Google

main, a égorgé son neveu Arthur dans la tour de Rouen, où il le tenait renfermé ; presque tous au moins l'accusent d'avoir donné l'ordre de le faire mourir ; d'après certaines traditions Jean-Sans-Terre aurait voulu soumettre ce malheureux prince à de cruelles tortures et lui faire crever les yeux ; mais l'exécuteur, touché de pitié, se serait, au dernier moment, refusé à l'accomplissement de sa mission, et aurait fait répandre le bruit qu'Arthur était mort. Shakespeare, dans une scène touchante, représente Hubert (le bourreau) avec ses aides, ses cordes, son fer rouge, prêt à agir, mais ému et bientôt subjugué par les prières et les grâces de l'enfant :

HUBERT — Well, see to live; i will not touch thine eyes
For all the treasure that thine uncle owes;
. . . . . .
Your uncle must not know but you are dead:

HUBERT — Eh bien! tu vas vivre. Je ne toucherais pas à tes yeux pour tous les trésors que m'a promis ton oncle; . . . . . il faudra qu'il croie que tu es mort:

(LE ROI JEAN, act. IV, sc. 1.)

Il était utile de rappeler les mœurs et les caractères si opposés des trois souverains que Guillaume Desroches a servis successivement. Nous allons voir dans quelles circonstances il a passé de la tente de l'un sous l'étendard de l'autre.

Guillaume Desroches est né vers l'année 1155. Ce que furent son enfance et sa jeunesse est resté couvert des voiles de l'obscurité. Rien de surprenant, si l'on songe qu'il faut se reporter à sept siècles, et que les commencements de sa carrière ne jetèrent aucun éclat. Le mariage qu'il fit en 1190 avec Marguerite de Sablé, fille de Robert IV, ne contribua pas peu à sa haute fortune. Ce Robert avait de grands biens et en usait largement. Avant de partir pour la croisade, il fit remise aux moines de Saint-Serge d'une partie des revenus qu'il leur avait confisqués, donation de la dîme du moulin de Brion et de la onzième mesure

Digitized by Google

sur ses vignes. Il commanda la flotte anglaise lors de l'expédition de la Terre-Sainte, entra plus tard dans l'ordre des Templiers, et devint le onzième grand-maître de cet ordre illustre.

G. Desroches suivit d'abord le parti de Henri II, auquel il devait hommage pour ses terres du Maine et de l'Anjou, puis il s'attacha à Richard, mais non sans quelques infidélités, avant comme après son retour d'Orient. L'Histoire et le Roman ont célébré les aventures qui ont signalé ce retour : le prince anglais fut reconnu et arrêté lorsqu'il traversait les états de Léopold d'Autriche, livré à l'empereur d'Allemagne, et jeté déloyalement en prison. C'était une indigne vengeance de Léopold, qui avait eu la douleur, après une scène de violence, de voir sa bannière abattue par les ordres de Richard, et lancée dans les fossés de Saint-Jean-d'Acre. La conduite de Philippe-Auguste ne fut pas non plus irréprochable dans cette circonstance. Dominé par son ressentiment et par la crainte que lui inspirait ce turbulent et redoutable voisin, il pria l'empereur de ne pas relâcher son prisonnier ; il écrivit d'autre part à Jean-Sans-Terre, lorsque Richard, au prix d'une forte rançon, eut recouvré sa liberté : *Prenez garde, le diable est déchaîné*. Il offrit même de faire alliance avec lui contre son frère et roi légitime, et ces offres furent acceptées. Philippe-Auguste ne tarda pas à se repentir d'une proposition digne de blâme, car elle était contraire à la foi jurée et aux règles de la Chevalerie. Jean-Sans-Terre, dont la conscience ne pouvait être arrêtée ni par l'une, ni par l'autre, mit à profit l'avertissement qui lui était donné ; il débarqua en France, surprit Evreux, et fit passer au fil de l'épée tout ce qu'il y avait de Français dans la ville et la forteresse. Tel était le prince, auquel venait de s'unir le roi de France, trop oublieux du serment fait à Richard, en quittant la Terre-Sainte, de respecter ses droits et ses domaines pendant son absence, de n'attaquer aucune place en France ni en Angleterre, que quarante jours après le retour de Richard dans ses états (Rapin Thoyras, t. II, p. 216). Philippe-Auguste, dit-on, n'avait qu'un but grand et louable, celui d'accroître le royaume de France : « Si ce but était vraiment national, dit avec » raison Henri Martin, les moyens furent très-peu loyaux et peu

Digitized by Google

» chevaleresques. » Il avait suivi la même politique du vivant de Henri II et avant la croisade. Il réussit en effet, par son habileté, à ébranler la fidélité de Guillaume Desroches, gouverneur de Rouen: il le somma de lui remettre Alix, sa sœur, qui avait été fiancée à Richard, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Sur le refus qu'il éprouva, il partit avec ses troupes et courut assiéger la ville de Rouen; mais il ne tarda pas à décider Guillaume Desroches à se rapprocher de lui; ce fut à l'occasion des négociations dont le sénéchal fut chargé par Richard, vis-à-vis de Philippe-Auguste. Les deux princes eux-mêmes eurent une entrevue et conclurent un traité d'alliance contre Henri II. Ils marchèrent sur le Mans et y entrèrent par une porte pendant que le monarque anglais sortait par l'autre: « La noble cité du Mans, dit Henri Martin, qui avait été le berceau des Plantagenets, et qui gardait le tombeau de leur aïeul, Geoffroi d'Anjou, fut livrée au pillage par les Français, tandis que Richard poursuivait son père. Richard se consola facilement du sac de cette ville, en recevant de Philippe l'investiture du Maine. » Il y avait trop de causes d'irritation et de dissentiment entre ces princes, et leur bon accord ne pouvait avoir une longue durée: on sait que pendant la croisade il fut rompu plus d'une fois, et que la guerre éclata lorsqu'ils furent revenus dans leurs états. La mort imprévue de Richard au siége de Chalus semblait devoir aplanir les difficultés, et rallier tous les Anglais et les Bretons autour du jeune Arthur, prétendant légitime, par Geoffroi son père, au trône d'Angleterre. Le caractère de Jean, son ambition déréglée, trompèrent cruellement ces espérances. En vain les seigneurs bretons, les barons anglais acclamèrent Arthur avec enthousiasme et reconnurent ses droits incontestables au duché de Bretagne et à la couronne qu'avait glorieusement portée Richard; Jean-Sans-Terre, lui, ne se laissait toucher, ni par les grâces de l'enfant, ni par ses droits, ni par l'unanimité des hommages qui lui étaient rendus. Toutefois Guillaume accompagna Arthur à la cour de Jean-Sans-Terre, se berçant de chimériques illusions, et se figurant qu'il pourrait entraver les desseins de ce perfide et cruel usurpateur, et en faire un protecteur du malheureux

Digitized by Google

enfant. Jean-Sans-Terre n'était pas capable d'une longue dissimulation; le sénéchal s'aperçut promptement des dangers que pouvait courir l'enfant confié à son dévouement, il vit bien qu'on le traitait plutôt comme ôtage que comme prince légitime, qu'enfin il n'était plus libre. Il quitta donc précipitamment la cour avec lui, fit appel aux fidèles Bretons d'Arthur, et se dirigea sur Angers, dont les portes lui furent ouvertes le jour de Pâques 1199, par Thomas Furnet, son gouverneur: ce fut la première ville importante qui se déclara pour Arthur. Ce succès éclatant attira auprès de lui les plus grands personnages du Maine, de la Touraine et de l'Anjou. Dirigé par les sages conseils de Desroches, qui lui cherchait un puissant appui, il se rendit au Mans, pour y reconnaître le roi de France comme son seigneur suzerain.

Jean-Sans-Terre, bien éclairé sur les dispositions hostiles de Guillaume, lui retira le titre de sénéchal des trois provinces, et le conféra au vicomte de Thouars, Aimeri, sur lequel il croyait pouvoir compter.

Quel fut l'accueil que reçut le prince à la cour de Philippe-Auguste? On serait tenté de croire qu'il fut assez froid, pour exciter la défiance du sénéchal, aussi fin et habile que pouvait l'être le roi; aussi nous le voyons, le 18 septembre 1199, aller à Auvers-le Hamon, où se trouvait alors Jean-Sans-Terre, dans le but d'amener une réconciliation entre l'oncle et le neveu. Jean, à qui les promesses et les serments ne coûtaient rien, assura le sénéchal « qu'il était tout disposé à suivre ses avis et » ceux des autres loyaux chevaliers. Convoquez-les, ajouta-t-il, » et nous nous conformerons à leur opinion sur la paix qu'ils » entendent faire entre nous et Arthur, notre neveu, en vue de » notre honneur et de notre intérêt réciproque. » C'est à la suite de cette tentative de rapprochement et quelques jours après seulement, que le Mans reçut Jean-Sans-Terre dans ses murs. Mais déjà cet homme astucieux avait oublié ses promesses, et Desroches eut la preuve qu'il était la dupe de sa mauvaise foi. Il retourne aussitôt vers Arthur, le ramène avec lui, et se met à la tête des troupes réunies, dont Philippe-Auguste s'était réservé le commandement suprême. Le roi s'empara de la ville de Ballon, et la détruisit après une vive résistance, que facilitait sa

Digitized by Google

forte position. Guillaume Desroches eut le courage de lui fare quelques observations sur le mouvement de colère auquel il avait cédé. Le roi en fut blessé, et lui répondit avec aigreur « qu'on » ne l'empêcherait pas de faire ce qu'il jugerait bon de ses con- » quêtes.... » Guillaume se sentit humilié par cette réplique hautaine, et revint à ses idées premières de réconciliation, qu'il jugeait plus conformes aux intérêts d'Arthur, plus propices aussi peut-être à ses rêves d'ambition. Il fait donc encore une nouvelle tentative, avec plus d'insistance qu'auparavant. Mais Arthur et sa mère se découragent promptement; ils s'éloignent et se retirent dans leur bonne ville d'Angers. Jean-Sans-Terre, irrité de cette retraite, s'abandonne à ses instincts de colère et de destruction; il pille et incendie la ville du Mans, qui déjà avait subi tant de désastres; mais il a le bon esprit de retenir près de lui Guillaume Desroches trop accessible, il faut bien le dire, à la séduction des honneurs et des richesses: les priviléges les plus divers lui étaient concédés, et l'on rencontre parmi eux celui de *tenir foires et marchés* à Agon (Manche). Ce fut peut-être l'époque où le sénéchal déploya le plus d'activité dans ses fonctions civiles et judiciaires. Il fut chargé d'une foule de négociations importantes; il jugea une contestation entre Thibaud de Sancey et les frères de l'Hôtel-Dieu d'Angers, relativement à plusieurs lieux qui leur avaient été donnés: Pierre-Lize, Jérusalem, Bunchez (lisez Banchais) (1). Il ratifie le don qui avait été fait des dîmes de Tiercé par Hamelin de la Place, gentilhomme, à l'abbaye de Toussaint. En 1200, après la prise d'Angers, on porta à son tribunal un procès très-grave entre Hersende de Sablé, abbesse du Ronceray, et les frères de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean d'Angers; ils supportaient impatiemment l'autorité de ces religieuses, et saisissaient toutes les occasions de la secouer. Le sénéchal décida contre eux, et jugea que leur domaine relevait de l'abbaye du Ronceray. Moins de dix ans après, on voyait renaître ce procès (2).

(1) Ces trois lieux, situés au nord-est de la ville d'Angers, portent encore les mêmes noms.

(2) Peu d'abbayes ont eu plus de procès à soutenir. Je n'en mentionnerai qu'un seul: la procession de la Fête-Dieu traversait autrefois le chœur de l'abbaye; le

Digitized by Google

Au mois de mai 1200, Jean et Philippe conclurent un traité de paix, dans lequel furent sacrifiés les droits d'Arthur. Desroches a dû y prendre part, et ce n'est pas à sa gloire assurément que nous mentionnons cette coopération; elle peut s'expliquer, sinon par la trahison, du moins par une politique inavouable et tortueuse. Desroches était alors en pleine faveur. Jean-Sans-Terre ajouta la sénéchaussée de Touraine, le 24 juin 1200, à celles du Maine et de l'Anjou, qu'il tenait d'Arthur; il reçut du sénéchal l'hommage-lige des terres de Bersay et de Sablé. Il fait, à la Flèche, un emprunt de 500 marcs d'argent, dont il avait besoin pour envoyer à Rome. Cet emprunt est cautionné par Raoul de Beaumont et par Desroches. Au mois de juillet 1202, ce dernier a mission d'aller à la Rochelle acheter des chevaux pour le service de Jean-Sans-Terre. On le voit donc, tout annonçait qu'il y avait, en apparence du moins, confiance et intimité entre le roi et le sénéchal; aussi, lorsque la paix fut rompue entre Philippe et Jean, G. Desroches resta-t-il près de ce dernier. Il le suivit et l'assista au siége qu'il fit de Mirebeau; mais, ne perdant pas de vue les intérêts d'Arthur, il tint, paraît-il, à Jean-Sans-Terre ce langage: « Nous vous soumettrons cette nuit vos ennemis, si » vous voulez jurer que vous n'en ferez mourir et n'en emprison- » nerez aucun, que particulièrement vous ferez une paix amie » avec votre neveu Arthur, et lui rendrez, de l'avis et sur l'in- » tervention de vos barons, tout ce que vous lui avez pris sans » droit. » Ce langage est hardi, et j'ai peine à croire que le politique Desroches l'ait tenu dans les termes qui viennent d'être rapportés. Selon M. Dubois, le roi Jean ne s'en serait pas offensé, ou, tout au moins, il n'aurait pas paru l'être, et aurait répondu avec le ton de la franchise: « Je vous jure, Guillaume, qu'il en » sera ainsi que vous le désirez, j'en prends Dieu à caution, » qu'il vous soit témoin. » Trop souvent déjà Jean avait violé sa

---

célèbre évêque Miron trouva des inconvénients à cet usage et s'y opposa. Sept religieuses firent appel comme d'abus et prirent l'évêque à partie : 23 mai 1615, arrêt qui leur donne gain de cause. Mais l'évêque ne voulant l'exécuter, il fallut rompre les portes du chœur du Ronceray. — Deuxième arrêt confirmatif du 19 mars 1616.

Digitized by Google

parole, et le sénéchal, ainsi que les seigneurs, auraient dû se tenir en garde contre de tels serments. Ils n'eurent pas cette prudence, et dès le lendemain, à la pointe du jour, après un combat acharné, les troupes anglaises avaient pris la ville d'assaut; il n'est pas besoin de dire qu'elles se livrèrent à d'odieux excès, sous les yeux d'un chef qui les autorisait dans toutes les villes conquises. Plusieurs des seigneurs, que Guillaume avait eu en vue de sauvegarder, furent mis à mort; d'autres prirent l'engagement de ne plus porter les armes contre Jean-Sans-Terre, engagement qu'ils ne surent pas plus tenir qu'il ne respectait les siens. L'exemple d'un prince est toujours contagieux, et le rend ainsi responsable, à certain degré, des vices et des crimes de ses contemporains.

Quant à Arthur, que Guillaume avant tout voulait sauver, il fut fait prisonnier, traité avec peu d'égards, et conduit à Falaise. Mais cette ville ne semblant pas offrir les conditions de sûreté désirables, il fut emmené et renfermé dans l'une des tours du château de Rouen. Sa délivrance fut vivement sollicitée par le sénéchal, s'appuyant sur les serments de Jean, sous les murs de Mirebeau. Tous ses efforts furent inutiles, et il prit enfin le parti de quitter pour toujours, après avoir subi trop d'humiliations et de mécomptes, la cause honteuse de ce lâche et cruel usurpateur. Nous dirons un peu plus loin ce que depuis il a fait de mémorable; pour le moment, continuons de nous occuper d'Arthur, et disons tout d'abord que la vie lui a été incontestablement arrachée par un crime, sinon son genre de mort n'eût pas été tenu caché. Jean-Sans-Terre avait tout intérêt à faire connaître à tous comment avait disparu de ce monde l'enfant dont il avait usurpé les droits et qu'il tenait en captivité. Or il est avéré que jamais l'on n'a su quelle avait été la fin de cette intéressante victime : elle est entourée d'un sombre mystère, comme l'est encore de nos jours le Masque de fer. Ce sont deux existences, toutes deux dignes de pitié, et qui ont fourni une large carrière aux inventions du Roman et de la Légende, aux suppositions plus ou moins vraisemblables de l'Histoire.

Arthur est-il mort de chagrin, comme le prétend Polydore

Digitized by Google

Virgile? Dans ce cas, il n'y avait nulle raison de cacher son corps et l'époque de son décès.

Est-il mort par le poison? C'est une simple conjecture.

A-t-il été égorgé par un assassin à gages? Il y en avait à la cour de Jean-Sans-Terre. Quelques historiens anglais penchent vers cette opinion.

Arthur a-t-il été assassiné par la main propre de son oncle, dans la tour de Rouen, où ses forces s'épuisaient trop lentement au gré du tyran?

Attiré par l'espoir de recouvrer la liberté, est-il sorti de son cachot, chevauchant, la nuit, aux côtés de Jean-Sans-Terre, suivi de quelques affidés? Arrivé à un endroit favorable au crime, a-t-il été percé d'un poignard et précipité dans le fleuve? C'est la supposition que fait un historien, mais c'est une simple supposition. Ce qui peut lui donner quelque force, c'est le refus qu'aurait vraisemblablement éprouvé Jean-Sans-Terre et le rejet de ses cruelles propositions par ses courtisans. (*Voy.* Shakespeare, scène citée plus haut.)

Je me bornerai à citer quelques passages des historiens qui se sont occupés de ce tragique événement:

Mathieu Paris, *Hist. d'Ang.*, p. 145, s'exprime ainsi (traduction française): « Peu après la prise de Rouen, Arthur disparut tout à coup, nul ne sait de quelle manière; plaise à Dieu! que ce ne soit pas ainsi que le rapporte une odieuse version!.... »

Et quelques lignes plus bas :

« Dans toute la France, et outre-mer, cette opinion s'établit sur la mort d'Arthur, que le roi Jean devait être soupçonné par tous de l'avoir frappé de sa propre main; si bien qu'un grand nombre de ses partisans se détachèrent de lui, et en vinrent à le poursuivre d'une haine profonde » (le texte dit : nigerrimo odio).

On lit dans Lingard, t. I, p. 341 : « Après un court délai, les murmures secrets, les soupçons cachés se changèrent en conviction publique de la culpabilité du roi. » En note, Lingard fait cette citation de Guillaume le Breton : « Jean emmena Arthur dans un bateau, lui donna deux coups de poignard de sa propre main, et jeta le corps mort dans la rivière. » Il cite aussi dans le

Digitized by Google

même sens les *Ann. de Marg.*, p. 13. Puis Lingard porte son jugement, et dit que Jean-Sans-Terre est un monstre. M. G. Dubois trouve cette appréciation excessive; j'avoue que, pour mon compte, je ne puis la regarder comme trop sévère: un roi qui a trahi les siens, qui a vécu dans la mollesse et la débauche, et qui ne se réveillait de sa torpeur que pour étonner le monde par ses actes de lâcheté et de cruauté, celui-là ne peut-on pas l'appeler un monstre? Rapin Thoyras dit de lui: « C'est un des plus méchants hommes qui fut jamais. » (T. II, p. 290.)

Hume peint le malheureux Arthur comme très-avide de gloire militaire, et très-impatient de reconquérir ses droits légitimes. Jean aurait inutilement cherché à obtenir une cession volontaire; irrité de l'opiniâtre résistance de son neveu, il l'aurait poignardé lui-même.... après quoi, dit-il, on attacha une pierre au cadavre, et on le jeta dans la Seine. (T. I, p. 503.)

J'arrive à une dernière hypothèse, que je repousse avec horreur et que je ne mentionnerais même pas, si je ne la trouvais formulée, en termes les plus accusateurs, dans l'*Histoire pittoresque de l'Angleterre*: « Jean chargea un satellite d'assassiner » Arthur.... Guillaume Desroches, qui possédait son secret,..... » averti du sort qui l'attendait, remit au roi de France plusieurs » places dont il avait la disposition, et, dévoré de remords, » consacra le reste de ses jours à la pénitence, au fond d'un » monastère. »

Cette version me semble inadmissible, comme contraire à toutes les vraisemblances. Les historiens, et parmi eux je cite M. Dubois, qui les a si soigneusement compulsés, représentent Guillaume Desroches et quelques nobles bretons sollicitant avec ardeur la liberté d'Arthur, puis, quand ils n'ont plus d'espoir, se retournant vers Philippe-Auguste, et lui faisant hommage comme à leur seigneur et maître, avec cette réserve cependant, que, le jour où tomberaient ses chaînes, ils iraient tous auprès de lui saluer sa délivrance, et se dévouer au service de ce prince infortuné. Il y a loin de cette conduite chevaleresque à la complicité d'un vil assassinat. M. Dubois ne se borne pas à signaler cette rupture éclatante entre le sénéchal et Jean-Sans-Terre: il

Digitized by Google

voit dans Guillaume un *ennemi acharné de son ancien maître.* Guillaume lui déclare la guerre, se transporte en Poitou, s'empare de plusieurs villes, revient en Anjou, se présente devant Beaufort qui se rend à lui sans combat. Quelques mois après, en octobre 1203, il se dirige sur Angers; il avait avec lui un chef redouté, Cadoc, capitaine des *Routiers.* C'était aux approches de la foire de la Toussaint: les soldats, déguisés en marchands, portaient des armes sous leurs capes. Ils franchissent les barrières, à l'aide de ce stratagème, s'emparent de la ville, et se livrent au pillage. Le pillage était la condition forcée de toute cité conquise par des amis, aussi bien que par des ennemis, et c'est avec raison que M. Dubois fait cette réflexion sur la déplorable situation de nos provinces de l'Ouest à cette époque: « La misère ne faisait que croître de jour en jour: dans » le Maine, le Poitou, l'Anjou, la Bretagne, tout était livré au » pillage et à l'incendie. »

Jean-Sans-Terre, abandonné par un grand nombre de seigneurs, qui s'étaient attachés à sa fortune et à celle d'Arthur, abandonné par son plus sage conseiller et l'un de ses plus braves capitaines, ne renonça pas néanmoins à ses entreprises. Il était entouré d'aventuriers et de gens qui trouvent dans le désordre des guerres civiles un aliment naturel à leurs passions. Excité par eux, il se réveilla de sa torpeur et de son indolence, et parut recouvrer cette activité dont parfois il avait donné quelques preuves; il espérait sans doute par de brillants succès faire oublier ou pardonner les crimes dont la renommée le jugeait coupable. Suspendant ses longues querelles avec l'Ecosse, le pape et les barons anglais, il revient donc en Anjou avec des forces considérables, y porte le fer et le feu suivant son habitude, et s'empare de sa capitale, en 1214; puis il se dirige à quelques lieues de là, vers le château fortifié de la Roche-aux-Moines, situé sur la rive droite de la Loire, et prend toutes ses dispositions pour en faire le siége. Mais Guillaume Desroches, propriétaire de ce château, se présente aussitôt avec Louis de France, à la tête de son armée, attaque les Anglais, les met en fuite, et les force à lever le siége. Une lettre du pape Honorius, rapportée

Digitized by Google

par dom Bouquet, t. XIX, p. 714, nous fait connaître dans quel but Guillaume avait érigé le fort de la Roche-aux-Moines : « Décembre 1220, lettre du pape au prieur du Vieux-Parthenay : à Guillaume Desroches, sénéchal d'Anjou, qui menace le château de Rochefort sur la Loire, appartenant au roi d'Angleterre, Honorius ordonne de détruire la forteresse qu'il a élevée contre ce souverain, et s'il refuse d'obéir, vous l'y contraindrez par censure ecclésiastique. » Poursuivant ses succès, Guillaume s'empare d'Angers et délivre pour toujours cette ville, si souvent saccagée depuis le commencement du siècle, de la domination si lourde de l'étranger : ainsi, tout en défendant sa propriété, il avait rendu le plus signalé service à son pays. Desroches n'était plus jeune, mais son activité et son ardeur n'étaient pas encore amoindries par l'âge ; il avait plus de soixante ans, lorsque nous le voyons prendre la croix et faire partie de cette expédition contre les Albigeois, où tant de cruautés et d'excès ont été commis. C'est l'un des derniers actes importants du sénéchal, dont fasse mention l'Histoire ; il ne survécut pas longues années, et sa mort eut lieu en 1222. Il laissait trois filles, parmi lesquelles Jeanne, l'aînée, épousa Amaury I, de la noble maison de Craon. Il fut inhumé dans l'abbaye de Bonlieu, qu'il avait fondée.

D'après ce qui précède, la délivrance d'Angers et de l'Anjou, la croisade contre les Albigeois en 1218 et années suivantes, je ne puis même pas trouver une place pour cette partie de son existence, qui se serait écoulée dans les prières de la pénitence et les remords. Je vois, au contraire, Guillaume guerroyant jusqu'à la fin, et je ne regarde que comme une simple fable cette prétendue complicité du meurtre d'Arthur, qui ne repose sur aucun fait sérieux. Il y a donc lieu de repousser avec énergie une accusation qui ne saurait flétrir sa mémoire, car elle doit sembler à tous aussi légère qu'imméritée.

CAMILLE BOURCIER.

Digitized by Google

MAITRE SOURICEAU

NOUVELLE.

— Jeannette, de l'eau chaude pour ma barbe ?
— Jeannette, ma jupe de mousseline?
— Ma cravate blanche?
— Jeannette, encore quelques épingles ?

Et la pauvre fille, affolée, essoufflée et rouge comme un poirier du Japon, courait du notaire à sa fille, sans rien perdre de sa bonne humeur malgré ce mouvement inaccoutumé. Enfin, *Maître Souriceau* fit faire à sa large cravate le troisième et dernier tour, Lucie noua sur sa robe légère la traditionnelle ceinture bleue, et Jeannette les aida solennellement à monter dans une vaste américaine que conduisait Joseph, le jeune garçon, rasé de frais et vêtu de sa veste des dimanches et de son pantalon à carreaux. Là, on se recueillit un instant pour voir si l'on n'avait rien oublié ; le notaire fouilla ses poches, examina les boutons de ses gants, passa sa manche sur son chapeau, et, quoique le temps fût superbe, fit descendre, par précaution, un parapluie et un châle supplémentaires. Quand tout fut prêt, Joseph fit claquer sa langue, et la vigoureuse bête, qui répondait au nom de *Sophie*, entraîna rapidement l'attelage.

Quelle fête causait donc dans la vie du notaire et de sa fille une si notable perturbation? C'était un événement grave, approuvé par quelques-uns, dénigré par beaucoup, discuté par tous ; c'était l'inauguration d'un champ de course près de la petite ville de C***. Quelques jeunes gens actifs et quelques

Digitized by Google

ambitieux qui rêvaient que leur cité eût l'apparence d'une grande ville, avaient organisé cette entreprise, et, après mille peines, mille fatigues, mille déboires et beaucoup d'argent déboursé, ils avaient enfin le triomphe de voir, sur la route de *Mortagne,* tous les habitants de C*** et même tous les propriétaires des environs.

Le notaire s'était bien un peu fait tirer l'oreille pour assister à cette fête mondaine ; mais Lucie avait tant intercédé que Maître Souriceau s'était laissé entraîner, d'autant que son orgueil de père était loin d'être offensé par la vue du charmant visage qu'il avait auprès de lui. Chemin faisant, on échangea peu de paroles; on se contentait de regarder de tous côtés, de se pénétrer de tous les détails, et d'échanger de temps en temps quelques courtes et banales réflexions.

— Nous n'avons pas trop de poussière, disait M. Souriceau ! Nous en aurons davantage en revenant.

— Tenez, mon père, voilà Mme Grégoire qui s'est décidée à aller aux courses..... Bonjour, Madame ; Mélanie va bien ?

— Merci, répondit du fond d'une voiture une petite voix de jeune fille; je suis là ; mais nous sommes un peu serrés.

Et l'on passait, et Sophie, excitée par le nombre des voitures, allongeait son trot et laissait derrière elle les autres chevaux moins rapides. Enfin Joseph tourna une barrière pavoisée, et une élégante tribune, couverte d'une toile blanche, apparut aux yeux enchantés de Lucie.

— Que c'est beau, mon père, voyez donc ! toutes ces femmes en toilette groupées sous cette tente !

— Mais oui ! dit le notaire..... cela ne manque pas d'un certain coup d'œil !... Allons, mon enfant, descends de voiture. Joseph, vous allez prendre rang là-bas, à la file.

Le notaire saisit le bras de Lucie qui était devenue rouge comme une cerise et qui comprimait les battements de son cœur en montant les gradins, sous les regards d'une foule nombreuse. Qui ne se rappelle ces terribles rougeurs de la jeunesse où l'attrait du plaisir s'efface par moments sous l'étreinte de la timidité ? Quand Lucie prit place sur une banquette à côté de son

Digitized by Google

père, tout tournait devant ses yeux ; mais peu à peu elle se remit, reprit assez d'assurance pour regarder autour d'elle et se trouva tout à fait réconfortée quand elle vit arriver Mélanie Grégoire, la fille de l'avoué. Les deux jeunes filles se mirent à bavarder et à faire des réflexions sur tout ce qui les entourait ; M. Souriceau descendit de la tribune pour aller causer de côté et d'autre, et les courses commencèrent.

Elles furent ce que sont toutes les courses, et nous n'entrerons point dans le détail des chevaux *dérobés*, des jockeys *désarçonnés*, non plus que dans les péripéties du *pesage*. Nos deux jeunes filles s'occupaient très-peu de ces incidents équestres et s'intéressaient bien davantage aux toilettes des dames et aux petits ridicules des jeunes gens. Lucie riait de bon cœur en faisant d'assez malignes réflexions, lorsque passa devant la tribune, au trot d'un cheval élégant, un grand jeune homme brun qui jeta sur elle un coup d'œil rapide. Sans savoir pourquoi, Lucie cessa de rire et rougit comme en arrivant ; le jeune homme passa et elle le suivit machinalement des yeux ; elle le vit confier son cheval à un domestique et revenir vers la tribune. Il alla s'appuyer en face sur la balustrade qui bordait la voie et donna son attention à la course qui commençait. Lucie n'osait regarder de ce côté, un sentiment de gêne l'avait saisie ; cependant elle se dit qu'elle était absurde, que ce jeune homme examinait les chevaux, et elle se décida à tourner les yeux vers lui. La pauvre enfant rencontra, fixé sur elle, un long regard qui la saisit et la fit tressaillir ; elle perdit contenance, devint pourpre et dit en balbutiant : « L'air est brûlant sous cette tente. »

— Mais non, répondit Mélanie, il ne fait pas trop chaud. Qu'as-tu donc, tu es toute changée ?

— Ce n'est rien, dit Lucie, je vais aller prendre l'air avec mon père.

En effet, Me Souriceau venait d'arriver près de sa fille et lui offrait galamment son bras. Le brave notaire était tout gaillard, tout fier de cette fête ; il promena Lucie avec complaisance et la mena saluer trois ou quatre personnes. Puis il la reconduisit à sa place, et Lucie, tout à fait remise, souriait à

Digitized by Google

Mélanie, lorsque tout à coup elle aperçut dans la tribune, à deux bancs derrière elle, le même jeune homme dont le regard l'avait si fort troublée. Il causait avec un petit vieillard, maigre et sautillant, d'une cinquantaine d'années, et semblait s'être installé là pour la course prochaine. Lucie sentit encore une fois son assurance près de l'abandonner, mais elle se contint et n'éprouva pendant tout le reste de la journée qu'un sentiment indéfinissable qui lui causait à la fois du plaisir et du malaise. Sitôt que le dernier vainqueur fut proclamé, elle jeta sur ses épaules un long burnous blanc, serra la main de Mélanie et partit avec Me Souriceau sans se retourner. Mais Joseph se fit un peu attendre, perdu dans la foule des voitures, et Lucie aperçut encore une fois le grand jeune homme, ferme sur son beau cheval, qui saluait gaiement en passant près d'une voiture. Lucie pensa qu'elle voudrait bien être dans cette voiture; mais au même instant l'américaine se présenta, il fallut monter vite; Sophie était animée; Joseph qui s'était copieusement rafraîchi pendant les courses, la tenait un peu ferme et hasardait de temps à autre un claquement de fouet qui la faisait bondir, la poussière s'élevait en tourbillon et s'engouffrait sous la capote; bref, le retour fut, comme toujours, plus bruyant et moins gai que le départ.

Aussi le notaire et sa fille se débarrassèrent avec délices de leurs vêtements de fête. Me Souriceau s'étendit à l'aise dans sa vaste redingote de travail, accrochée derrière la porte de son cabinet; il se couvrit de sa toque de velours, essuya les verres de ses lunettes, et, comme M. Jourdain, appela Jeannette pour lui donner ses pantoufles. Jeannette se fit attendre longtemps; elle aidait Lucie à se déshabiller et écoutait de toutes ses oreilles la description de la fête. Mais Lucie n'était pas en veine de bavarder, ce fut elle qui entendit appeler son père et qui dit à Jeannette de descendre. Elle passa un peu d'eau sur son visage, quitta sa jupe blanche et arriva dans la salle à manger avec une de ces petites robes serrées qui vont si bien aux jeunes filles. Me Souriceau lui offrit le bras en riant, l'embrassa sur les deux joues et lui dit solennellement:

Digitized by Google

— Eh bien! Mademoiselle, que pensez-vous du grand monde?

— Mais, mon cher père, je me suis beaucoup amusée.

— Hein! la fête était-elle jolie?..... Mais n'allez pas vous y laisser prendre, jeune fille! Le plaisir dans la vie n'est qu'un accessoire! Et Me Souriceau, satisfait de son axiome, releva ses lunettes sur son front et dit à Jeannette de déboucher une bouteille de vin d'Anjou pour couronner la journée.

— Allons, ma belle enfant, approchez votre verre et trinquons à la santé des vainqueurs.

Lucie avala, sans se faire prier, quelques chaudes gorgées de ce vin si doux et si gai, et il lui revint malgré elle, au moment où elle levait son verre, un souvenir qui la rendit songeuse.

— Mais qu'as-tu donc, Lucie? lui dit le vieux notaire; à te voir on ne croirait pas que tu reviens d'une fête. Une jeune fille, mon enfant, doit être la gaieté d'une maison!

— Je suis très-joyeuse, je vous assure.

— A la bonne heure; allons, cette cuisse de poulet; pas de fausse honte; moi, je prends l'aile, c'est le droit des vieux.

— Et vous avez raison, père; cela me réjouit de vous voir si gai. Vous aimez donc les courses, vous aussi?

— Eh! eh! c'est une petite douceur de l'existence. Demain, enfant, je reprends la plume et le papier timbré.

— Et moi, ma vie de tous les jours.

La jeune fille se leva, passa la main sur son front et s'accouda sur la fenêtre. Le vieux notaire acheva la bouteille commencée, repoussa bruyamment sa chaise, plia sa serviette, et s'approchant de Lucie sans qu'elle le vit, lui prit tout d'un coup la tête, appuyant sur chaque joue une de ses larges mains. Lucie poussa un cri; un gros rire ébranla la personne de Me Souriceau. — Bonsoir, fillette, dit-il; ne reste pas trop longtemps à regarder les étoiles. Je vais mettre en ordre quelques papiers et voir ensuite si Jeannette sait faire un lit.

Et le grave notaire, fatigué de sa journée de débauche, ronflait dix minutes après sans avoir rangé le plus petit dossier. Restée seule, Lucie se sentit comme soulagée, elle demeura longtemps près de la fenêtre, repassant tous les détails de cette fête si

Digitized by Google

extraordinaire dans sa vie monotone et laissant errer sa pensée sans la fixer sur aucun objet. Puis la fatigue la saisit; elle monta dans sa petite chambre et fit en dormant des rêves plus doux que jamais.

Les jours suivants se ressentirent de ce malaise et de cette lassitude qui succèdent à un plaisir anormal dans les petites villes et dans les existences paisibles. D'abord le Conseil municipal eut des difficultés avec le propriétaire du champ de courses; puis les actionnaires se querellèrent, les femmes échangèrent des coups d'épingle sur l'élégance de leurs toilettes et les hommes sur les qualités de leurs chevaux; Me Souriceau, comme notaire, recevait les confidences des uns et des autres, et le brave homme en était tout assombri. Aussi, sa bonne humeur s'en ressentait un peu, et les repas étaient assaisonnés de réflexions morales sur la futilité et la rapidité des amusements mondains. Lucie, rentrée plus profondément que jamais dans sa vie tranquille et simple, avait conservé un sentiment de tristesse vague et cherchait de tout son cœur à oublier cette journée qui lui avait apporté plus d'ennui que de plaisir.

Un matin qu'elle se rendait à l'église, selon son habitude, sans être accompagnée, car elle demeurait tout près, elle aperçut à la porte de l'hôtel du *Lion d'or* un cheval bai, dont l'aspect réveilla soudain en elle de vifs souvenirs. Elle ouvrit rapidement la porte de *Saint-Pierre*, et s'approcha du bénitier. Mais son trouble fut loin de se calmer, lorsqu'en levant les yeux elle aperçut à deux pas d'elle un jeune homme qui s'était retourné au bruit. Lucie devint tremblante, elle reconnut sans peine l'inconnu qu'elle avait vu aux courses, elle sentit encore une fois son regard fixé sur elle, et, s'agenouillant sur un prie-Dieu, elle resta longtemps le visage dans ses mains. Nous ne dirons pas si sa prière fut fervente; mais elle fut émue; son cœur s'élançait tantôt vers Dieu, tantôt vers ce jeune homme prosterné non loin d'elle. Elle essayait de chasser la pensée qu'il était là pour elle; mais un sentiment puissant le lui assurait en secret. Elle n'osait se lever, ni sortir. Enfin, elle crut entendre un pas d'homme qui s'éloignait, elle attendit un instant, puis se leva et descendit vers

Digitized by Google

la porte; mais elle s'était trompée, le jeune homme était toujours là; en la voyant revenir, il s'approcha du bénitier, y trempa ses doigts et les tendit à Lucie en s'inclinant. La jeune fille les effleura de sa main tremblante et se sauva chez elle où, rentrée dans sa chambre, elle s'abandonna à son émotion.

II.

Laissons-la épancher le trop plein de son cœur, et retournons vers l'inconnu que nous avons laissé à la porte de Saint-Pierre. Il suivit la jeune fille des yeux, la vit entrer dans la maison du notaire, causa quelques instants avec l'aubergiste du *Lion d'or*, et, sautant en selle, reprit au petit trot la route de Maulévrier. Il fit de la sorte quatre à cinq lieues, humant d'un air joyeux l'air vif du matin, flattant de la main son cheval vigoureux, et le mettant au galop de temps à autre, comme pour répondre à un sentiment ardent de son cœur. C'était un jeune homme de vingt-quatre ans, ni beau, ni laid, brun et de moyenne taille, qui s'appelait Maurice, et habitait une jolie maison, tenant du château et du chalet, sur les confins de la Vendée. Il était orphelin, avait fait ses études à Paris, venait de terminer son droit et vivait avec son oncle qui devait lui laisser sa fortune et l'initier à la direction d'une ferme modèle. Maurice avait un cœur honnête et simple, un de ces cœurs qui restent jeunes longtemps; il avait la prosaïque et salutaire pensée de se marier, et cherchait une femme qui lui plût. Lucie lui était apparue; pourquoi l'avait-elle séduit, c'est le secret du ciel, car elle n'était point d'une beauté surprenante, mais son cœur ardent et son imagination vive se réfléchissaient dans un regard profond; elle avait de la grâce et de la jeunesse, et, dès le premier instant, Maurice avait senti, aux battements de son cœur, que cette jeune fille réalisait un rêve qu'il poursuivait depuis longtemps, et un idéal que son imagination lui avait tracé. Il était revenu des courses l'esprit

Digitized by Google

charmé et le cœur ému ; l'image de Lucie se présentait sans cesse à son esprit : — Ma foi, se dit-il enfin, pourquoi chasser cette pensée? pourquoi le hasard ne m'offrirait-il pas ce que j'ai cherché si vainement. Julien, sellez mon cheval... Je vais à la découverte ; le temps est beau, l'air frais, et quelque chose me dit que le bonheur est à ma porte.

Là-dessus, il était parti pour C***, et prenant de côté et d'autre quelques renseignements, il avait appris le nom de Mlle Souriceau, la profession de son père, et, comme nous le savons, l'avait revue dans l'église :

— Décidément, elle me plaît, murmurait-il en revenant. Comme elle était jolie en me tendant sa petite main, toute rouge d'émotion... Mais, pourquoi était-elle si rouge?... Aurait-elle remarqué ma présence?... Allons, je suis fou!... à peine a-t-elle dû me voir; elle a rougi par timidité.

Dès qu'il fut arrivé à Maulévrier, il appela Julien, et lui demanda où était son oncle : il avait déjà hâte de confier son secret à un ami.

— Mais, Monsieur Maurice, dit Julien ébahi, vous oubliez donc qu'il est parti hier soir pour le concours d'Orléans, même qu'on a eu tant de peine à faire monter la grosse vache blanche en charrette pour qu'elle ne se fatiguât pas...

— C'est vrai! au diable le concours! N'a-t-il pas dit qu'il y resterait quinze jours?

— Dam! Monsieur, approchant, tout au moins... vu qu'il est parti huit jours de devant pour que les bêtes aient le temps de se reposer avant la cérémonie...

— C'est encore vrai!

— Je vois bien que ça contrarie M. Maurice. Peut-être qu'il regrette de ne point être allé à cette fête, comme Monsieur l'avait proposé... m'est avis qu'il est encore temps.

— D'aller à Orléans? il ne manquerait plus que cela! Tiens, va seller *Hirondelle*.

— Je ferai observer à M. Maurice qu'il vient d'arriver, que la bête a chaud et que, sauf votre respect, elle n'a encore ni bu, ni mangé!

Digitized by Google

— Tu as raison... alors, tu le selleras tantôt, vers une heure. Quelle sotte passion que l'agriculture, dit-il en se retirant! quand je me rappelle cette scène d'hier soir avec cette vache, ces cordes, cette charrette, et mon oncle dans l'anxiété! Cela me fait encore rire! Déjeûnons à la hâte, et ensuite...

Maurice acheva sa phrase en lui-même, et nous sommes obligés d'avouer que contre toutes les règles du code des amoureux, il fit honneur au déjeûner. Est-ce que le code aurait vieilli, et que les amoureux auraient changé?

Le repas terminé, il alla se promener sous les grands ombrages qui entouraient la maison et réfléchit à sa situation. Il se représentait Lucie, demandée et obtenue par un autre, et son cœur se serrait; puis il reprenait espérance et foi dans l'avenir. Il pensait que cette jeune fille ne le connaissait point et ne pouvait pas l'aimer; enfin, contre son habitude, il se sentait hésitant et troublé, et il errait, en se dépitant, dans les allées du parc. Tout à coup une pensée lui traversa l'esprit : — Ah! dit-il, j'ai connu au collége un jeune homme de C***, le fils d'un négociant, qui doit être retourné dans sa petite ville, je vais aller le voir, et je serai bien sot si je n'attrape adroitement quelque utile renseignement.

Et le brave jeune homme, tout joyeux, croyant avoir trouvé une solution, s'achemina d'un pas ferme vers la maison; il rencontra Julien qui lui amenait son cheval tout sellé, sauta dessus avec une joie d'enfant et courut d'un trait jusqu'à C***. Bijou fut remis, comme le matin, à l'aubergiste du *Lion d'or*, et Maurice alla sonner à la porte d'une élégante maison où il était venu parfois dans son enfance:

— M. Lucien Joly?

— C'est ici, Monsieur.

Maurice entra, et aussitôt une grosse voix franche et enjouée cria de l'escalier :

— Comment c'est toi, mon vieil ami! d'où reviens-tu? Je ne te croyais plus de ce monde.

— J'y suis encore, heureusement, dit Maurice en riant, je suis même redevenu ton voisin.

Digitized by Google

— A la bonne heure! Donne ton bras et viens faire un tour de jardin, nous referons connaissance.

— Volontiers. Voyons, toi d'abord, mon cher Lucien, qu'es-tu devenu?

— Moi, je suis commerçant, je me suis jeté à corps perdu dans l'industrie paternelle.

— Tu n'es pas marié?

— Non, pas encore; mon père a bien quelques vues pour moi, mais le mariage ne me tente pas.

— Peut-on savoir de quel côté se tourne ton cœur?

— Ni d'un côté, ni d'un autre; mon cœur demande à rester tranquille.

— Allons donc! tu ne voudrais pas d'une jolie femme à ton bras; Lucien! je ne te reconnais plus.

— Mais si, mon cher; la petite femme une fois installée, cela m'irait assez; mais l'ennui, ce sont les demandes, les entrevues, les refus, les dots, les corbeilles, les visites.....

— Assez, assez, mon Dieu!

— Ce n'est pas fini..... Les beaux-pères, les belles-mères, les tantes, les oncles qui chicanent.....

— Il y a des familles qui sont très-agréables.

— Sans doute, mais dans celle dont je veux parler, il y a un beau-père qui ne serait pas aimable tous les jours.

— La jeune fille est-elle gentille?

— Elle est jolie, gracieuse et douce; elle passe pour un peu romanesque, on est si méchant dans les petites villes!.... Et toi, mon cher Maurice, que fais-tu?

— J'ai fini mon droit et je suis installé à Vert-Bocage, près de mon oncle Tilloret qui veut m'apprendre l'agriculture. Tu viendras m'y voir, n'est-ce pas?

— De tout mon cœur. Mais tu ne sembles pas partager mes idées sur le mariage?

— Ma foi, non! la solitude me pèse et je rêve de poser la couronne de mariée sur un beau front de jeune fille.

— Ah! bandit! Est-ce que tu as des projets..... arrêtés?

Digitized by Google

— Mon Dieu !..... non..... je cherche !..... Avez-vous beaucoup de jeunes filles à C***? Renseigne-moi.

— Je n'en connais que trois ou quatre qui pourraient te convenir : il y a la fille de l'avoué, une petite brune assez insignifiante ; puis il y a ma cousine, une bonne grosse fille qui rendra son mari heureux ; attends encore..... il y a les trois sœurs..... assez mignonnes, mais pas riches.

— Ensuite ?

— C'est à peu près tout.

— A peu près ?

— Oui.

— Mais la fille de ce beau-père désagréable, tu ne l'as pas nommée ?

— Ah ! çà, Maurice, je te trouve bien pressant. Mais bah ! je me lance, tu ne me trahiras pas. En deux mots, voici la chose. Ce beau-père est un notaire de notre ville, Me Souriceau ; un petit homme court, ventru, soigné, méticuleux, cravaté de blanc, marchant tout d'une pièce, grosses lunettes, longs faux-cols, portant vaillamment soixante printemps, ou plutôt soixante hivers. Tu ne peux t'imaginer à quel point il aime le tatillonnage ; brave homme, au reste, s'il en fût ; mais je te réponds qu'il ne donnera pas sa fille sans avoir pris des renseignements, des garanties, des précautions.....

— Tu la connais beaucoup, cette jeune fillle ?

— D'enfance ! Elle a perdu sa mère de bonne heure, et la mienne s'est beaucoup occupée d'elle.

Le cœur de Maurice battait à rompre sa poitrine ; au lieu de trouver chez son ami le secours qu'il attendait, il voyait s'élever devant lui un obstacle imprévu et redoutable ; mais cet obstacle, loin de l'abattre, donna comme un coup de fouet à sa passion naissante, et il trouva la force de faire à Lucien une dernière question à laquelle l'obligeaient à la fois sa loyauté et son amour :

— Tu aimes Mademoiselle Souriceau, Lucien ?

— Ma foi, mon cher ami, je n'en sais trop rien ; une fois marié, je crois que je serais heureux ; mais je t'assure que si je n'étais pressé par mes parents, je ne me sentirais pas le

Digitized by Google

courage..... de hasarder une demande : enfin, je crois que mon père doit en dire un mot ces jours-ci à Me Souriceau..... nous verrons comment iront les choses, et je vous tiendrai au courant, Monsieur l'inquisiteur.

— Merci. Allons, je te quitte, Lucien; tu viendras me voir?

— Certainement. Une grande maison à gauche de la route, n'est-ce pas?

— Oui, avec un étang et de grands arbres.

— Je vois cela d'ici. Adieu, mon voisin.

— Au revoir.

Et les deux jeunes gens se séparèrent, l'un joyeux, l'autre attristé. Maurice se sentait malheureux comme si on venait de lui arracher un bien qui lui appartenait déjà; il erra quelque temps à travers les rues de C***, songeant combien Lucien avait de chances d'obtenir cette femme que cependant il n'aimait point et appréciait peu; tandis que lui, seul, inconnu, sans appui, était réduit à une funeste inaction. Il passa devant *Saint-Pierre* et son cœur tressaillit au souvenir de la douce entrevue du matin. Alors il était heureux et confiant; mais le moment n'était peut-être pas éloigné où cette femme charmante appartiendrait à un autre, et cette pensée serrait son cœur; il leva les yeux comme pour chercher dans le ciel bleu un peu de sérénité..... Ses regards rencontrèrent deux panonceaux brillants, et au-dessus, derrière une jalousie baissée, s'inclina rapidement une gracieuse silhouette. Etait-ce le secours demandé? Maurice eut un instant l'idée d'entrer comme une bombe dans l'étude de Me Souriceau, mais il se retint, marcha d'un pas rapide jusqu'au *Lion d'or* et repartit avec Bijou pour Vert-Bocage.

Le lendemain matin, il se levait avant le jour, et pour calmer ses ardentes pensées, il marchait à grands pas dans les allées du parc. Comme l'inaction pesait à cette âme impatiente! Tout ce qui l'entourait lui semblait augmenter son chagrin; l'eau de l'étang, si tranquille et si pure, irritait sa vue; les oiseaux qui chantaient gaiement semblaient rire de lui; personne ne le comprenait, personne ne le consolait : il prit la grande route et ses pieds le portèrent comme malgré lui du côté de C***. L'ardeur

Digitized by Google

de sa course lui fit du bien, il marcha longtemps, jusqu'à ce que la fatigue le gagnât et que la sueur qui perlait à son front lui rappelât qu'il avait fait un long chemin. Mais au moment où il s'en aperçut, il entrevit à une demi-lieue de là les deux clochers de la petite ville; il réfléchit qu'il était las, qu'il n'avait pas déjeuné et qu'il n'était plus temps de retourner à Vert-Bocage :

— Ma foi, se dit-il, puisque je suis parti sans le vouloir, je continue; j'ai été poussé malgré moi, je n'avais nulle intention de venir à la ville ce matin, mais me voilà rendu, et j'en profite. Au fait, pourquoi tant hésiter? En ne faisant rien, je suis sûr de la perdre; en la demandant moi-même et tout de suite, j'ai une chance de l'obtenir. Il m'écoutera, ce notaire; il sera touché par l'accent de ma voix. Et si elle m'aimait, par hasard? Que sait-on? Elle a un regard bien pénétrant, elle s'est peut-être aperçue!... Cette seule pensée me donne du courage!

Maurice, un peu réconforté, jeta les yeux sur son costume du matin qui n'était pas trop réglementaire dans une circonstance aussi solennelle, fouilla dans sa poche, n'y trouva pas de gants, hocha la tête et s'en alla déjeuner à l'hôtel. Il mangea rapidement, alla acheter chez le premier marchand une paire de gants lilas, les mit avec peine et s'avança vers l'étude de Me Souriceau. Mais au moment d'entrer, le cœur lui manqua... et il passa devant la porte. Il alla jusqu'au bout de la rue, revint sur ses pas, rappela tout son courage et sonna. Le bruit de la sonnette lui fit peur; il songea à s'enfuir; mais Jeannette entr'ouvrit la fenêtre de sa cuisine et avança la tête pour voir qui sonnait, car la porte était ouverte, et on entrait en poussant devant soi une petite barrière. Quand elle aperçut Maurice, qui avait bon air malgré son costume négligé, la grosse fille jugea qu'il valait la peine de se déranger, et relevant le coin de son tablier dans sa ceinture :

— Que voulez-vous, Monsieur, lui dit-elle?

— Je désire parler à Me Souriceau.

— Alors, Monsieur, faut entrer dans son cabinet, la porte en face... Et elle murmura en s'en allant : Il est drôle, celui-là, de

Digitized by Google

sonner quand la porte est ouverte. Si ça n'avait pas été un Monsieur qui a l'air tout à fait bien, je lui aurais dit son fait...

Elle n'avait pas achevé, que Lucie entrait dans la cuisine :

— Jeannette, dit-elle, qui est donc avec mon père ?

— Ma foi, Mademoiselle, c'est un drôle de Monsieur qui sonne quand les portes sont ouvertes.

— Tu ne le connais pas ?

— Non, Mademoiselle.

— Il n'a pas dit son nom ?

— Non, Mademoiselle.

Elle sortit toute songeuse par le petit corridor, et aperçut une main gantée qui refermait la porte du cabinet de son père. Lucie savait mieux que Jeannette à qui elle appartenait.

Maurice s'était arrêté un instant, avant d'entrer chez le notaire, pour concentrer ses forces; puis il avait frappé un léger coup :

— Entrez ! avait répondu une grosse voix.

Maurice, tournant le bouton, s'était présenté en saluant profondément et en rougissant jusqu'aux oreilles. Son attitude et son singulier costume donnaient à penser à Me Souriceau ; il avait relevé ses lunettes sur son front par un petit mouvement qui lui était habituel quand il voulait regarder attentivement, avait soulevé et rajusté sa calotte pendant que Maurice fermait la porte, et se disait à lui-même :

— Quel singulier personnage ! que font ces gants de bal avec ce vêtement de chasse? — Veuillez vous asseoir, Monsieur, ajouta-t-il tout haut.

— Merci, Monsieur, dit Maurice, prenant une chaise et restant muet. Le pauvre jeune homme aurait voulu être à cent lieues ; un moment tout lui parut perdu, et il fut sur le point de se sauver à toutes jambes. Le notaire le considérait avec des yeux de plus en plus étonnés. Il se demanda encore une fois à qui il avait affaire : « Ce n'est pourtant pas un négociant en vins, se dit-il, ni un commis-voyageur, il a l'air trop timide; c'est peut-être quelque nouveau client, un original ; voyons. »

Enfin la parole revint à Maurice :

— Vous allez bien, Monsieur, dit-il au notaire ?

Digitized by Google

— Très-bien, Monsieur, je vous remercie.

Il y eut encore un silence, car Maurice ne pouvait se décider à entamer la grande affaire. Il cherchait quelque entretien préparatoire :

— Vous étiez aux courses de C*** ?

— Oui, Monsieur, dit brusquement le notaire à qui ce souvenir n'était pas agréable. Mais auriez-vous l'obligeance de me dire quel est le but de votre visite, car jusqu'à présent j'avoue que je ne puis le deviner.

Il s'arrêta, car de rouge qu'il était Maurice était devenu blême. Cependant le courage revint au jeune homme. Il se leva, s'approcha du vieux notaire et lui dit avec une dignité et un accent de sincérité profonde :

— Monsieur, je vais vous expliquer sans détour l'objet de ma démarche. Depuis que j'ai vu Mademoiselle votre fille, j'ai été séduit par la grâce et le charme de sa personne : je suis orphelin, le vieil oncle qui seul s'occupe de moi est absent, j'ai craint qu'un autre ne me devançât, et je viens en tremblant vous demander la main de Mademoiselle Lucie.

Tout autre que Me Souriceau eût été touché de cette franchise et de cette héroïque simplicité ; mais pour le vieux notaire, une pareille audace était le renversement des convenances et la ruine de la société. Il repoussa vivement son vieux fauteuil de cuir, jeta sa calotte sur la table et répondit brièvement à Maurice stupéfait :

— Je ne croyais pas, Monsieur, qu'il existât un jeune homme assez hardi pour oser violer toutes les règles de la bienséance et des usages vis-à-vis d'un homme de mon âge et de ma position.

— Monsieur, je vous assure.....

— Assez, jeune homme ! je n'en entendrai pas davantage. Avant de songer à vous marier, apprenez à vivre, et sachez qu'on ne se présente pas comme un inconnu et un écervelé quand on veut.....

— Mais, Monsieur, je ne vous suis peut-être pas inconnu.....

— Je ne veux pas savoir votre nom !

Digitized by Google

— Alors, Monsieur, je vois bien que je n'ai plus qu'à me retirer.....

Maurice salua, et sortit le cœur gonflé. Le notaire fit un signe de la tête et se rassit à son bureau. Mais il fut quelque temps sans pouvoir écrire; l'audace et l'imprévu d'une telle visite paraissaient monstrueuses à ce vieillard; Maurice lui semblait un type achevé des effrontés, un écervelé, presque un fou, et il comparait avec stupeur cette folle déclaration à la demande polie et réfléchie, escortée d'un chiffre de dot, d'un aperçu sur la position à venir, et de renseignements convenables sur la personne de l'aspirant, qu'un homme d'un certain âge doit venir honnêtement présenter à un père de famille au nom du célibataire qui cherche à se marier. Aussi travailla-t-il vainement à se calmer; il n'y put parvenir, et jetant sa plume avec colère :

— C'est inconcevable! inconcevable, ma parole! s'écria-t-il! Quelles mœurs! en quels temps vivons-nous?

Et il sortit pour faire un tour de jardin.

Lucie l'aperçut de la fenêtre, marchant à grands pas dans les allées. Un flot de pensées bouillonnait en elle; elle avait reconnu Maurice au moment où il entrait dans la maison, et elle avait rapproché cette visite des événements que nous connaissons.

— Pourquoi venait-il voir mon père, pensait-elle? Ce n'est point un client, je ne l'ai jamais vu à l'étude. Il avait l'air trouble,.... agité,.... ému. Ah! je le sens, il m'aime, quelque chose me le dit, il m'aime et n'est ici que pour moi!

Puis elle avait écouté avidement les moindres bruits qui venaient du cabinet de son père; elle avait entendu le fauteuil rouler, les voix s'élever, la porte s'ouvrir; elle s'était précipitée derrière la *jalousie* et avait suivi des yeux Maurice qui descendait la rue d'un air abattu et désolé.

Toute troublée, elle avait joint les deux mains et se promenait dans sa chambre, lorsqu'elle aperçut son père dans le jardin; elle descendit rapidement pour aller le retrouver, pensant qu'elle parviendrait à savoir quelque chose; mais elle comptait sans le formalisme de son père. Me Souriceau avait pour principe d'éle-

Digitized by Google

ver les enfants dans une dépendance absolue et une obéissance passive. Pour lui, Lucie était toujours la fillette de huit ou dix ans que l'on surveille, que l'on caresse aux moments perdus, mais qu'on écarte quand il s'agit de choses sérieuses. Entre eux il n'y avait ni épanchement, ni confiance. Mais cette éducation sévère n'avait point empêché l'âme et l'imagination de la jeune fille de se développer; l'enfant avait grandi, la fleur s'était ouverte, et ne trouvant pas à s'appuyer sur l'affection rigide de son père, elle avait concentré en elle-même tous ses charmes et tous ses parfums, comme pour les donner plus complets à celui que rêvait son jeune cœur. Le notaire eût été bien étonné si on lui avait révélé ce trésor caché; il croyait sa fille incapable de graves pensées et de sentiments profonds, incapable surtout de penser au mariage sans sa permission, et, en la voyant, il essaya de se composer un air indifférent :

— Bonjour, père, dit Lucie en s'approchant, vous vous promenez donc tout seul?

— Mon Dieu! oui, j'étais fatigué de travail et je suis venu prendre un peu l'air.

— Oh! comme vous êtes rouge. Est-ce que vous avez été contrarié?

Me Souriceau s'arrêta, regarda sa fille avec inquiétude, puis se persuadant qu'elle avait fait cette question sans y penser.

— Mais non! mais non!.... c'est-à-dire..... les affaires ne vont pas toujours toutes seules!

— Vous aurez vu beaucoup de monde aujourd'hui, cela vous a fatigué?

— Non, je n'ai vu personne.

— Oh! pensa Lucie, moi j'ai vu quelqu'un! Décidément il se passe une chose grave, puisqu'on se cache de moi.

Elle marcha un instant en silence à côté de son père, mais sa curiosité était piquée au vif :

— Tiens, dit-elle, comme à l'étourdie, je croyais avoir vu entrer un Monsieur tout à l'heure, un nouveau client que je ne connaissais pas encore.....

Me Souriceau s'arrêta une seconde fois, les veines de son front se gonflèrent et il dit à sa fille d'une voix sévère :

Digitized by Google

— Je ne veux pas, Lucie, que tu te mettes toujours à la fenêtre, comme tu le fais depuis quelque temps. Ce n'est pas à une jeune fille à surveiller les gens qui entrent chez son père et à faire des questions indiscrètes sur des matières sérieuses.

— Je ne croyais pas avoir été indiscrète, mon cher père, dit Lucie avec une pointe de malice.

— Allons, fillette, tiens-toi mieux à l'avenir et occupe-toi de tes chiffons; travaille à l'aiguille, brode ou lis : j'aime que la jeunesse s'amuse !

Il rentra dans son cabinet, et Lucie resta dans le jardin, confuse seulement de n'avoir rien appris.

III.

Lorsque Maurice sortit de chez le notaire, son esprit était si abattu, sa tête si troublée, et son corps si fatigué par la longue course du matin, qu'il ne sentit pas d'abord tout le poids de son chagrin. Il en voulait à Me Souriceau qui n'avait pas compris le sentiment délicat qui l'avait amené chez lui et qui s'était irrité d'une démarche irréfléchie peut-être, mais tout au moins loyale.

Il rentra à l'hôtel, s'enferma dans une chambre et appuya sa tête dans ses deux mains. Peu à peu l'image du notaire s'effaça de sa pensée, et une plus douce vision lui succéda :

— Lucie ! oh ! ma Lucie, s'écria-t-il !

Alors son esprit fut comme emporté dans une autre région, il sentit qu'il était maintenant séparé de cette jeune fille, il vit que sa folle démarche avait tout perdu, qu'une barrière venait de s'élever entre eux, et que par son imprudence il avait livré à un autre le succès de son amour. Et cependant, plus l'obstacle était puissant, plus il sentait qu'il aimait, qu'il adorait. Il revoyait ce visage si jeune et si timide, ces cheveux noirs, brillants, abondants et relevés avec tant de grâce, ces grands yeux à la fois tendres et naïfs, cette démarche souple et forte, ce charme, enfin, mystérieux, qui l'enivrait pour son malheur. Cette vision le

Digitized by Google

ravissait ; un moment il tendit les bras comme pour la saisir, puis, rappelé tout d'un coup au sentiment de la réalité, sa tête retomba dans ses mains, et, le dirons-nous, il pleura ! Oh ! pourquoi rougir de ces larmes fécondes, ne prouvent-elles pas un cœur jeune, vierge et plein de fortes promesses ? Maurice était seul au monde, il avait un instant rêvé le bonheur qui lui était apparu sous la forme séduisante d'une femme aimée ; ce rêve s'évanouissait brusquement et le plongeait dans une solitude plus profonde. Mais la voix de l'espérance ne dort pas longtemps dans un cœur de vingt ans ; il la sentit bientôt se réveiller en lui et reprit à pas lents la route de Maulévrier.

Deux jours après, une élégante carriole, bariolée de couleurs vives et garnie de confortables coussins, déposait l'oncle Tilloret à la porte de Vert-Bocage. Le petit vieillard sauta précipitamment à terre, appela les domestiques qui étaient absents, car on ne l'attendait pas, et, montant l'escalier quatre à quatre, entra comme un coup de vent dans la chambre de Maurice.

— Eh ! bon Dieu ! où est-il donc, le pauvre enfant, s'écria-t-il trouvant la chambre vide de Maurice ?

Il s'approcha de la fenêtre ouverte et l'aperçut qui se promenait mélancoliquement.

— Dieu me pardonne ! le voilà qui marche comme s'il n'était pas malade ! Maurice ! Maurice !

Au son de cette voix, Maurice se retourna, aperçut le petit vieillard et courut vers la maison en s'écriant :

— Ah ! mon oncle ! mon bon oncle !

Au même instant, Julien entrait dans la chambre où se trouvait M. Tilloret.

— Mais qu'est-ce qu'il a donc, ce garçon-là ? dit impétueusement l'oncle en désignant Maurice.

Julien ne répondit pas ; il était ébahi de cette arrivée imprévue, de cet air effaré, de cette question singulière. Il resta muet en tournant sa casquette dans ses mains comme un homme ne comprend pas. M. Tilloret s'approcha de lui, et le prit le bras :

- Je te demande quelle maladie a eu Maurice ; entends-tu ?

Digitized by Google

— Ma foi, Monsieur, je n'ai jamais entendu parler de malade ni de maladie.

— Va-t-en ! il n'y a rien à faire de toi.

Là-dessus, l'oncle Tilloret sortit et alla au-devant de Maurice qu'il rencontra dans l'escalier :

— Ah ! ça, me diras-tu ce qui t'a pris, toi? car je commence à n'y rien comprendre.

— Ah ! mon bon oncle, me pardonnerez-vous d'avoir usé de subterfuge, je vous ai trompé, je suis en bonne santé, mais la chose était si grave !

— Comment, c'était un subt... ah ! Maurice, je ne te croyais pas capable de cela.

Le petit vieillard eut un instant d'accablement; Maurice ne savait trop quelle contenance prendre, il commençait à être honteux d'avoir agi si familièrement. Enfin M. Tilloret sortit de sa stupeur et s'écria avec véhémence :

—Me diras-tu, mon neveu, ce qui t'a décidé à écrire cette lettre? Sais-tu que j'ai manqué le diner offert aux lauréats du concours ! que je suis parti comme un insensé !... car *la Blanche* a été couronnée, j'oubliais de te le dire.

— Ah ! tant mieux.

— Certainement, tant mieux ! mais je n'ai que la moitié du triomphe, j'ai manqué le repas d'honneur, et les toasts qu'on m'aurait inévitablement portés..... et pourquoi? pour trouver un gaillard qui se porte comme le pont neuf. Mais parle donc au moins ! Veux-tu m'avouer ce qui t'a pris, pourquoi tu me fais revenir? est-ce que *Monsieur* s'ennuyait tout seul?

— Je vais tout vous dire, mon cher oncle, repondit Maurice déconcerté; mais auparavant, pardonnez-moi, je vous en conjure, car je ne savais pas vous être si désagréable.

— Dis toujours et nous verrons après, reprit le brave Tilloret, qui commençait à s'attendrir en voyant l'air confus de son neveu.

Maurice passa son bras sous celui de son oncle et lui raconta tout ce qui s'était passé. M. Tilloret hocha plusieurs fois les épaules :

— En voilà une tête folle ! murmurait-il entre ses dents !

Et quand Maurice eut fini :

Digitized by Google

— Eh bien ! permets-moi de dire que tu as agi en homme sage et prudent, je te félicite !

— Mon oncle !...

— Ne t'excuse pas ; oh ! tu es un vrai diplomate ! agir ainsi avec Souriceau ; Souriceau ! l'être le plus rangé, le plus méthodique, le plus formaliste, le plus...

— Vous le connaissez donc ?

— Parbleu, si je le connais ! nous nous ressemblons comme le feu et l'eau, mais nous sommes en très-bonnes relations. Jusqu'ici il m'estimait beaucoup, mais maintenant qu'il va savoir que tu es mon neveu, presque mon enfant.....

— Oh ! mon oncle, vous n'oserez pas lui parler de moi, n'est-ce pas ?

— Il le faut bien, naïf jeune homme ! et le plus promptement possible. J'irai après le déjeuner, et je tâcherai de réparer tes sottises. Mais quelle idée tu as eue ! Je n'y avais jamais songé, moi, à cette petite : nous qui cherchions si loin !... Mais dis-moi, Maurice, tu l'aimes sérieusement, sincèrement ?...

— Ah ! mon oncle !...

— Allons, cela me suffit.

Maurice se jeta dans les bras de son oncle.

— C'est bien ! c'est bien ! calmons-nous... si tu m'embrasses ainsi, tu vas finir par me faire croire que je suis content d'être revenu !

Deux heures après, l'oncle Tilloret avait fait sa toilette, et Maurice excitait Bijou qui n'allait pas assez vite à son gré. Contre son habitude, M. Tilloret était silencieux ; apparemment il cherchait dans sa tête la façon dont il devait parler au notaire, puis il faisait quelques calculs, murmurait en comptant sur ses doigts des phrases vagues où l'on reconnaissait de temps à autre des noms de fermes, et enfin, satisfait du résultat, appuyait son menton sur sa canne et regardait autour de lui la culture des champs et l'allure des bestiaux qui passaient. Le voyage fut court, on ne mit guère plus d'une heure à faire le trajet.

— Courage, mon garçon, dit l'oncle Tilloret descendu de voiture, après avoir rajusté sa cravate et frappé du pied pour ôter la poussière de ses souliers.

Digitized by Google

— Que Dieu vous inspire, mon oncle! répondit Maurice en soupirant.

Ils marchèrent côte à côte jusqu'à la maison du notaire, puis Tilloret sonna, demanda Me Souriceau et dit à son neveu de l'attendre dans le jardin. Jeannette fit entrer le petit vieillard dans le salon, et peu après le notaire apparut. Il ôta sa calotte de velours, ce qui était chez lui un grand signe d'amitié ou de respect, la tint d'une main et tendit l'autre.

— Bonjour à M. Tilloret, dit-il.

— Bonjour à Me Souriceau.

— C'est une rareté de vous voir, M. Tilloret! il y a longtemps que C*** n'avait eu cet honneur!

— Comme vous le dites! répondit l'oncle en s'asseyant; j'ai été fort occupé pour la préparation au concours d'Orléans.

— Vous en revenez?

— Oui, j'en arrive.

— Et... chargé de lauriers, je gage?

— Mais quelque peu!..... C'est *la Blanche* qui m'a valu ça.

— Allons, très-bien, M. Tilloret, je vous félicite.

Et une conversation polie, rangée, fort convenable, s'engagea entre le notaire et le propriétaire de Vert-Bocage. L'oncle Tilloret allongeait les préliminaires afin de se rendre favorable l'esprit de Me Souriceau et de passer à ses yeux pour un homme tout à fait grave et bien élevé.

Pendant ce temps, le pauvre Maurice arpentait le jardin, trouvant l'entretien bien long, se désespérant, reprenant confiance et s'approchant de chaque fleur avec respect, en pensant que Lucie avait peut-être respiré son parfum. La jeune fille n'était point ignorante de ce qui se passait dans la maison : elle avait vu entrer Maurice et l'oncle Tilloret, et, cachée par un rideau, elle suivait des yeux son jeune amoureux.

— Comme il paraît s'ennuyer, pensait-elle. Au fait, ce n'est pas gai de se promener seul! Si j'allais lui tenir compagnie, ce serait charitable, et d'ailleurs je ne serais pas fâchée de connaître un peu ce jeune homme.

Elle hésita un instant, passa plusieurs fois devant sa glace,

Digitized by Google

rajusta ses cheveux, retourna à la fenêtre et se décida résolûment à sortir.

Elle descendit, un livre à la main, l'ouvrit, et fit semblant de s'y plonger attentivement en s'avançant dans l'allée où se trouvait Maurice : puis elle leva la tête comme à un bruit de pas ; Maurice s'avança vers elle et la salua avec une émotion contenue :

— Vous attendez mon père, Monsieur, lui dit Lucie en rougissant légèrement ?

— Oui, Mademoiselle...., c'est-à-dire, j'attends plutôt mon oncle qui est à causer avec Me Souriceau.

— Ah ! vous n'êtes pas entré avec lui ?

— Non, Mademoiselle, cela n'était pas possible.... il m'a dit de l'attendre ici.

— Le temps paraît long quand on attend, n'est-ce pas ?

— Oh ! oui, Mademoiselle, effroyablement long.

Lucie avait fermé son livre et s'était mise sans façon à marcher près de Maurice.

— Aimez-vous les fleurs, lui dit-elle tout à coup, en s'arrêtant près d'un massif de rosiers ?

— Beaucoup, Mademoiselle ; surtout depuis que je suis revenu à la campagne.

— Ah ! vous habitez la campagne ?

— A quelques lieues de C*** : j'habite avec M. Tilloret, car je suis orphelin, et cet excellent oncle est le seul parent, je dirais presque le seul appui qui me reste.

— Oh ! mais vous devez avoir des amis.

— Bien peu. J'en ai un cependant dont l'attachement m'est précieux ; c'est un jeune homme de votre ville, Lucien Joly, un négociant.

Maurice fixait avec anxiété ses regards sur Lucie en prononçant ce nom ; mais, à sa grande joie, il n'éveilla aucune émotion sur les traits de la jeune fille.

— Lucien Joly ? Je le connais, dit-elle en levant ses grands yeux sur Maurice ; c'est aussi un bon ami pour moi, un camarade d'enfance.

Il y eut un moment de silence, un peu d'embarras, puis Lucie reprit :

Digitized by Google

— Tenez, c'est M. Joly qui m'a envoyé l'année dernière ce rosier que vous voyez.

— Celui-ci?

— Non, cette fleur large, au milieu du massif; cueillez-la, vous verrez mieux.

— Elle est fort belle, vraiment, dit le jeune homme en détachant une jeune rose, encore humide de la rosée du matin.

Puis revenant auprès de Lucie :

— Si vous le permettiez, Mademoiselle, je vous prierais de l'accepter.

— Volontiers, Monsieur.

Charmé par tant de bonne grâce et tant de simplicité, Maurice sentit l'espérance et le courage renaître en son cœur : il offrit le bras à sa jolie compagne, et parcourut avec elle les allées soigneusement sablées du jardin.

— Vous avez toujours habité cette petite ville, lui demanda-t-il?

— Oui, Monsieur; j'y suis née, j'y ai été élevée..... et j'y mourrai, je pense.

— Vous êtes donc déterminée à ne jamais la quitter?

— Oh! non. Je rêve au contraire d'habiter soit une grande ville, soit une campagne solitaire où l'on se fait un nid au milieu de ceux qu'on aime, un nid comme ceux des oiseaux, avec une seule ouverture par le haut pour laisser entrer le soleil.

— Oui, n'est-il pas vrai, loin des importuns, loin de tout ce qui rend la vie insupportable! J'ai habité longtemps Paris pour mes études, et certes je suis loin de nier que j'y ai trouvé de vives jouissances; mais si vous saviez combien j'ai été heureux de retrouver Vert-Bocage et sa chère solitude où je vis avec mon oncle, et surtout avec mes rêves?..... il ne me manque que ce qu'il y a de plus nécessaire au bonheur, une jeune femme à aimer et à rendre heureuse!

Lucie tourna la tête pour cacher un peu d'émotion, puis elle reprit :

— Les hommes sont heureux de savoir d'une façon certaine où se passera leur vie, et de pouvoir par avance embellir de leurs songes un horizon connu. Nous, jeunes filles, nous ne pouvons nous attacher, car demain peut-être il nous faudra

Digitized by Google

quitter ce qui nous est cher et nous en aller dans un monde nouveau où rien ne nous parlera du passé.

— C'est sans doute pour cela que les femmes s'attachent si fortement à l'homme qu'elles aiment : rien n'est détourné de leur tendresse, et tout revient à son but ; elles ne voient que la main qui les guide et le cœur qui les a entraînées.

— C'est vrai. Et puis, en vieillissant l'un près de l'autre, on doit se créer peu à peu un lointain, un passé ; on n'a pas de souvenirs d'enfance, mais on finit par en avoir d'autres, chers aussi.

— Oh ! s'écria Maurice ! comme vos pensées sont les miennes !

La jeune fille baissa les yeux : quand elle les releva, elle aperçut, dans une allée voisine, son père et M. Tilloret qui sortaient de la maison.

— Allons, mon cher Monsieur Souriceau, disait l'oncle en souriant, je puis donner à Maurice une parole d'espérance ?

— Attendez, mon cher Tilloret, je réserve les réflexions, les renseignements et aussi le goût de ma fille auquel je ne veux pas déplaire, car enfin.....

— Sans doute, sans doute, Me Souriceau..... mais où donc est mon neveu ?

— Comment votre neveu ?

— Sans doute ! Il a dû m'attendre dans le jardin.

— Voilà qui était bien imprudent !

— Pourquoi ? dit l'oncle Tilloret qui venait d'apercevoir son neveu et Lucie.

— Parce que..... si ma fille ! ah ! mon Dieu ! je les vois tous les deux !

— Eh bien ! le grand mal, cher Monsieur ! ils vont nous dire tout de suite s'ils se conviennent.

Maurice s'approcha et salua avec un peu d'inquiétude le vieux notaire. L'oncle Tilloret s'avança vers Lucie et lui prenant affectueusement la main :

— Mademoiselle, lui dit-il, un vieil oncle a bien le droit, n'est-ce pas, d'intercéder pour son neveu. Vous vous êtes peut-être aperçue que Maurice vous adore ? Auriez-vous le cou-

Digitized by Google

rage et la cruauté de rejeter la demande que je vous fais en son nom ?

Lucie regarda Maurice et son père.

— Ah ! ma foi ! fais comme tu voudras, s'écria le vieux notaire. Je ne demande pas mieux que de rédiger un contrat !

Lucie n'hésita plus ; elle tendit sa main à Maurice et son front à l'oncle Tilloret.

Il y eut un moment d'effusion, les regards se rencontraient, les mains se serraient. Puis M. Tilloret passa son bras sous le bras du notaire.

— Et maintenant, mon cher tabellion, achevons de causer des choses positives ! car ces jeunes gens n'en sont pas capables.

Ils se promenèrent longtemps de long en large en gesticulant avec animation : pendant ce temps, Maurice et Lucie, appuyés l'un sur l'autre, se découvraient mutuellement leurs deux cœurs et leurs jeunes secrets. On entendait parfois prononcer le nom de Vert-Bocage, on entendait surtout parler de fidélité, de poésie, d'amour, de ces choses qui sont du ciel et dont l'écho est sur la terre.

X. Z.

Digitized by Google

LA POÉSIE DE L'ÉCOLE [1].

(SUITE.)

L'INSTITUTEUR.

Digne maître d'Ecole, honnête serviteur,
Qui remplis sans ennui la tâche héréditaire,
Esclave d'un devoir et non pas d'un salaire,
Donne aux petits enfants ton savoir et ton cœur.

Pour te récompenser d'un pénible labeur,
Reçois le doux merci de la France, ta mère;
Puises-y le courage et l'amour de bien faire,
Et du bonheur public fais ton propre bonheur.

Ta mission est grande et veut une grande âme :
De l'amour du pays ressusciter la flamme,
De l'amour du bon Dieu raviver le flambeau;

Rapprendre à nos enfants leur devise chérie,
Celle de nos aïeux, Dieu, famille et patrie,
Maître, voilà ton rôle. — En est-il un plus beau ?

(1) Voir la livraison du mois de décembre 1874.

Digitized by Google

LA RELIGIEUSE.

Ici-bas elle a tout quitté,
Son foyer, ses sœurs et sa mère,
Et dans l'ombre d'un monastère
Elle ensevelit sa beauté.

Le Dieu vivant de charité
L'a vouée au saint ministère ;
Elle console la misère,
Et visite la pauvreté.

Les petits garçons du village,
Bonnet en main sur son passage,
Lui disent tous : Bonjour, ma sœur !

Et, le front ceint d'une auréole,
Entre l'hôpital et l'Ecole,
Elle va partageant son cœur.

Digitized by Google

LA PURETÉ.

Maxima debetur puero reverentia.
(JUVÉNAL.)

Gardez le saint respect que l'on doit à l'enfance,
Dit en son fort langage un poète romain.
Cette parole est belle et digne qu'on y pense,
Elle était vraie hier et le sera demain.

Oui l'enfant est sacré. — Malheur à qui l'offense,
Cette fleur de candeur qui passe en un matin!
Il suffit, pour faner le lys de l'innocence,
D'un discours équivoque et d'un mot libertin.

Oh! n'approchons jamais avec des mains impures
Des lieux qui voient grandir ces chères créatures,
Dignes qu'on les compare aux roses du Carmel.

Quand un de ces enfants, sur la fange où nous sommes
Pose ses petits pieds par la faute des hommes,
Les anges sont en deuil et pleurent dans le ciel.

Digitized by Google

LE CRUCIFIX.

N'éloignez pas le Christ des yeux de nos enfants ;
Dans la salle d'école où s'instruit leur jeune âge,
Qu'à la place d'honneur la symbolique image
Ouvre sur eux ses bras sacrés et bénissants.

Ami, lorsque le mal t'assiége, et que tu sens
Ta vertu chanceler et faiblir ton courage,
Vers ce témoin céleste envoie un doux message ;
Il te rendra la paix de l'esprit et des sens.

La science, vois-tu, n'est pas tout dans ce monde :
Ce qu'il faut, c'est un cœur où rien ne soit immonde,
Qui reflète du ciel la divine splendeur.

L'image de Jésus devant tes yeux placée,
Chaste et pure, en tout temps conserve ta pensée ;
C'est l'ange gardien veillant sur ta candeur.

Digitized by Google

AUX INSTITUTEURS.

En monarchie, en république
(Amis, écoutez un ami),
Votre plus mortel ennemi,
Croyez-moi, c'est la politique.

Au devoir qui vous revendique
Ne vous livrez pas à demi;
Votre mission est ici,
Et non sur la place publique.

Fuyez le club et le journal,
Car ceux-là vous conseillent mal
Qui vous poussent à prendre un rôle.

Eh! quoi! n'êtes-vous pas contents
De gouverner pendant vingt ans
La république de l'école?

Digitized by Google

LA GYMNASTIQUE.

Cultiver la pensée et dédaigner le corps,
C'est le défaut commun des maîtres de l'enfance.
L'esprit est tout pour eux; — moi je prends la défense
De ce pauvre baudet qui n'a pas tous les torts.

Car enfin la patrie a besoin d'hommes forts,
De bras pour manier le mousquet et la lance,
De jarrets vigoureux qui bravent la distance,
D'énergiques soldats prêts à tous les efforts.

Les Grecs (c'est bien le cas de rappeler la Grèce)
Couronnaient brillamment la vigueur et l'adresse :
Poètes et lutteurs gagnaient même laurier.

O Jeux Olympiens, courses, luttes antiques,
Venez régénérer nos races rachitiques,
Et rendre à nos garçons la trempe de l'acier.

Digitized by Google

LA SALLE D'ASILE.

Là-bas, aux portes de la ville,
Dans l'enclos abrité des vents,
S'élève le petit Asile
Bien connu des petits enfants.

Là, tout est pur, chaste et tranquille,
Jamais de larmes dans les yeux.
L'esprit du Dieu de l'Evangile
Habite et règne dans ces lieux.

Selon l'heure de la journée,
On fait de toute chose un peu,
On joue, on rit, on aime Dieu,
Et voilà le train de l'année.

Les jours se ressemblent entr'eux.
Pas un pli sur ce lac limpide,
Sur ces beaux fronts pas une ride,
Ils sont sages, ils sont heureux.

Qui les garde ? — Une bonne dame. —
Son nom ? — La seconde maman. —
L'aiment-ils ? — De toute leur âme. —
Pourquoi ? — Pour aimer, simplement.

Digitized by Google

Elle a le don de les distraire
Par des récits des temps lointains ;
C'est Abel tué par son frère,
Samson, l'effroi des Philistins.

L'eau vive jaillissant des roches
Où Moïse a posé la main,
Et Joseph vendu par ses proches,
Et Jacob pleurant Benjamin.

. . . . . .

. . . . . .

Salut à vous, ô dignes femmes,
Qui vous faites dans tous les temps
Les servantes de nos enfants :
Votre âme est mère de leurs âmes.

Et salut au petit Asile
Bien connu des petits enfants,
Qui s'élève, chaste et tranquille,
Dans l'enclos abrité des vents.

Digitized by Google

LA CRÈCHE.

« La misère a tari ma chétive mamelle,
» Je ne puis plus nourrir mon enfant nouveau-né.
» Si je vais au travail qui loin d'ici m'appelle,
» C'en est fait de l'infortuné.

» Si je reste au logis, la mort est prompte et sûre,
» Et c'est aussi la mort si je m'absente un jour.
» Ah ! maudite soit l'heure où cette créature
» Fut accordée à mon amour ! »

Ainsi parle en pleurant une pauvre ouvrière.
Une femme l'entend et s'attache à ses pas.
Elle porte des sœurs la robe hospitalière :
« Non, dit-elle, il ne mourra pas,

» Voyez-vous, près d'ici, cette simple demeure ?
» Portez-y votre enfant ; vous aurez bon accueil.
» Pour les mères en peine elle s'ouvre à toute heure,
» L'Espérance en garde le seuil.

Digitized by Google

» C'est la petite crèche, asile charitable,
» Où les bébés du pauvre, avec faveur reçus,
» Dorment dans la couchette et mangent à la table
» Que préside l'Enfant Jésus ! »

O merveille d'amour et de charité pure !
Une mère n'a pas plus de soin de son fils
Que ces filles de Dieu dont la robe de bure
Pour joyau porte un crucifix.

Qui donc leur enseigna ces tendresses humaines ?
Jouer comme l'enfant, chanter comme l'oiseau,
Endormir en riant la souffrance et les peines
Du nourrisson dans son berceau ;

Se donner toute à tous ; être sœur, être mère,
Dépenser chaque jour des trésors de bonté,
Chérir comme les siens les fils d'une étrangère,.....
O dévouement, ô charité !

***

Digitized by Google

CHRONIQUE.

M. le Préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser, aux Sous-Préfets et Maires du département, la liste des monuments historiques de Maine-et-Loire, actuellement classés :

Arrondissement d'Angers.

Cathédrale Saint-Maurice d'Angers. — Tapisseries de Saint-Maurice d'Angers. — Evêché d'Angers, — Eglise de l'abbaye Saint-Serge, à Angers. — Eglise Saint-Martin, à Angers (propriété privée). — Tour et cloître de Saint-Aubin (préfecture), à Angers. — Eglise du Ronceray, à Angers. — Château d'Angers. — Palais des Marchands, à Angers. — Hôtel des comptes d'Angers, à Angers. — Château du Plessis-Bourré. — Eglise de Savennières. — Château des Ponts-de-Cé. — Château de Brissac. — Eglise de Beaulieu. — Chapelle de Béhuard. — Abbaye de la Trinité d'Angers.

Arrondissement de Baugé.

Eglise de Pontigné.

Arrondissement de Cholet.

Tour de l'Eglise de Chemillé.

Arrondissement de Saumur.

Eglise de Nantilly, à Saumur. — Chapelle Saint-Jean, à Saumur. — Eglise Saint-Pierre, à Saumur. — Château de Saumur. — Dolmens, près de Saumur. — Chapelle Saint-Maur, près de Saumur. — Amphi-

Digitized by Google

théâtre de Doué. — Eglise de Cunault. — Statues des Plantagenets, à Fontevrault. — Eglise abbatiale de Fontevrault. — Château de Borry, près Brezé. — Chapelle Saint-Marcé, à Trèves-Cunault (propriété privée). — Eglise de Saint-Georges-Châtelaison. — Eglise et château de Montreuil-Bellay. — Eglise du Puy-Notre-Dame. — Tour de Trèves-Cunault. — Eglise de Trèves-Cunault. — Eglise Saint-Eusèbe, à Gennes. — Eglise Saint-Vétérin, à Gennes. — Chapelle de l'ancienne abbaye de Saint-Florent. — Château de Montsoreau. — Château de Brezé. — Eglise Saint-Denis, de Doué. — Château de Pocé, à Distré.

Arrondissement de Segré.

Maison de Rabelais, à Candé. — Nef et transept de l'église du Lion-d'Angers.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

UN PETIT LIVRE ET UNE BONNE ACTION (1).

ECOLIERS ET BAMBINS.

Aimez-vous à rencontrer dans votre mémoire, aux heures qui suivent un succès ou un mécompte, votre première école ? On se revoit assis devant la table tailladée par les canifs et noircie d'encre, entre deux petits camarades dont les têtes malicieuses et ébourriffées sont encore vivantes dans le souvenir... Vraiment, se dit-on, je n'étais pas plus grand qu'eux ! A propos, que sont-ils devenus ? Ma foi ! je n'en sais trop rien ; nous étions pourtant bons amis, nous nous prêtions des plumes... Hélas ! aujourd'hui je ne leur prêterais pas dix francs peut-être, à l'un d'eux surtout qui a mal tourné. Que de choses se sont passées depuis le jour où, comme je réussissais bien les *bâtons*, le maître m'a fait faire des M et des N... J'ai raconté ce progrès à mon père, en rentrant le soir : « Papa, je fais des M, tiens ! regarde ! » Et ce fût une grande joie. La semaine suivante, j'en étais aux A ; mais c'était plus difficile. J'avais alors, en face de moi, toute ma vie, c'est-à-dire l'inconnu ; je croyais ne jamais devenir grand, les années me paraissaient interminables. Et pourtant les années, si longues

(1) *La Poésie de l'Ecole*, 1 vol. in-18 jésus. Prix 1 fr. 50. — Angers, E. Barassé, rue Saint-Laud, 83.

Digitized by Google

devant nos curiosités ou nos satisfactions, comme elles sont courtes derrière nous ! C'était avant hier, il me semble, que nous quittions l'école, le soir, le carton sur le dos et deux ou trois livres au bout d'une courroie pendue à la main. Nous marchions deux à deux ; jusqu'au coude de la route, nous gardions nos rangs ; mais comme le maître ne pouvait plus nous voir après le détour, nous reprenions notre liberté. Il est vrai que nous avions un *moniteur*, sorte de petit caporal, chargé par la confiance du maître de nous conduire en bon ordre et de *marquer* sur un bout de papier les indisciplinés. Confiance bien placée ! Ah ! le bon moniteur ! C'est lui qui nous disait le premier : « Dites donc, les gars ! si vous voulez, nous allons bien nous amuser ! » Et il nous engageait à secouer les pruniers du père Jérôme — et nous allions les secouer. J'avoue cela aujourd'hui, parce qu'il y a plus de trois ans que le délit est commis... Oh ! oui, plus de trois ans, hélas ! et il y a prescription. Avons-nous ri un jour ! C'est le moniteur qui avait encore eu cette idée, lui, le plus sage de l'école ! Nous passions devant une maison dont le trou d'évier s'ouvrait sur la route et, suivant notre habitude, nous regardions l'un après l'autre par cette ouverture en poussant dedans de joyeux cris, puis nous nous *sauvions*. Or, voilà que, ce jour-là, il y avait sur l'évier une pile d'assiette. Justement, le *sage* avait un bâton ; il l'introduisit dans le trou — et brisa les assiettes !... Mais il y a une providence qui punit les méchants : le moniteur fut changé par le maître et fouetté par le père, qui paya la vaisselle. Ce casseur d'assiettes est aujourd'hui un grave médecin qui se plaignait à moi-même, l'autre jour, d'acquitter pour son fils une note de collége, portant huit francs de carreaux cassés. Je lui dis tout bas, pour le calmer : — « C'est le châtiment ! rappelle-toi les assiettes de la mère Moreau !... »

Mais, en vérité, je n'ai point taillé ma plume pour vous conter ces enfantillages ; je voulais bien retourner dans ma petite école, mais c'était seulement pour y placer un charmant volume que l'auteur et l'éditeur dédient aux instituteurs et institutrices de Maine-et-Loire.

Ce que c'est que ce livre ? C'est la *Poésie de l'Ecole*. Ce n'est pas

Digitized by Google

aux lecteurs de la *Revue* que j'apprendrai ce que valent les aimables sonnets qu'ils ont pu lire. J'ai rarement vu des vers meilleurs, — sous tous les aspects ! Pensées gracieuses et saines, style élégamment familier, sûreté de coupe, harmonie, richesses des rimes : toutes ces qualités se retrouvent dans ces œuvres mignonnes qui seront comprises des enfants en charmant leurs maîtres ! Un mot exprimerait tout cela : c'est réussi. De jolis vers, de haute petite philosophie, d'excellents conseils donnés d'un ton aimable, des contes pleins d'humour et de morale pratique : peut-on désirer mieux ou davantage? Le volume est mince, mais il est excellent tout entier. Il ressemble aux verres à liqueur qui contiennent peu de liquide, mais on le savoure.

Les enfants inspirent toujours bien les vrais poètes.

Ils ont d'abord l'innocence qui est un charme, et le meilleur ; puis ils appellent sur leurs têtes blondes, où brillent des yeux qui questionnent toujours, une attention sympathique et un peu anxieuse : car que deviendront-ils ? Ils représentent l'avenir voilé ; leurs petits corps sont habités par une âme qui, absolument ignorante, regarde le monde et l'écoute, toutes fenêtres ouvertes..... Elle apprendra le bien, elle apprendra le mal : que préférera-t-elle ?

L'auteur de *la Poésie de l'Ecole* voudrait bien influer sur leur choix et incliner leurs décisions du bon côté. Et il semble qu'il ait peur d'effaroucher ces bambins — (qu'il aime, parce qu'ils sont charmants et qu'il honore parce qu'ils seront des hommes): il les conseille, le sourire aux lèvres et les bonbons dans la main. Les bonbons sont d'intéressantes historiettes qu'il leur conte pendant la récréation : comme *la Cigale et l'Hirondelle, le Vieux musicien*, légende des bords du Rhin, et *l'Orange*, histoire de voleurs.

Après l'écolier, ce que l'auteur semble surtout aimer et honorer en ce monde, c'est l'instituteur et l'institutrice. Ces modestes préparateurs de l'avenir, on les oublie vraiment trop. Ils laissent bourdonner autour de leur école la génération présente ; ils *élèvent* paisiblement la génération future. Ils peuvent dire, en regardant la petite bande sortir de l'école : Voilà pourtant la

Digitized by Google

postérité ! Pendant que nous, arbres d'automne, nous perdons nos feuilles, ils cultivent, pépiniéristes d'hommes, les jeunes plants qu'on leur confie ; ils ont sans cesse sous les yeux le printemps humain.....

Vous me demandez le nom de l'auteur qui, à la fois sage et poète (deux qualités que les gens superficiels jugent incompatibles), a écrit la *Poésie de l'Ecole.*

Je vous avoue humblement que je l'ignore. Je n'ai pas reculé, pour le connaître, devant des... tentatives peu avouables. Ainsi, j'ai questionné les ouvriers de l'imprimerie dans laquelle j'ai lu toutes les *épreuves* du livre ; j'ai promis de ne pas trahir l'incognito, — avec l'intention, bien entendu, de manquer à ma parole, — mais je me suis heurté toujours et partout à une discrétion opiniâtre. Alors que tant de gens signent en toutes lettres des vers effrontément mauvais, voilà que nous trouvons *trois étoiles* obstinées sur la couverture de vraies poésies ! Encore si ce n'était qu'une œuvre charmante, mais c'est encore une bonne action.

L'auteur et l'éditeur publient le livre au profit des crèches : le prix intégral de la vente ira habiller et nourrir les pauvres bébés que les mères, occupées pendant la journée, confient au dévouement des bonnes sœurs. A ce livre tout le monde a travaillé pour la charité.

EUG. G.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. E. Barassé.

Digitized by Google

INDEXED

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE

12 francs par an.

SEPTIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Deuxième livraison. — Février 1875.

SOMMAIRE :

Notices archéologiques. I. Le château de Saumur. D'ESPINAY.

Annales ecclésiastiques d'Anjou. Geoffroy de Tours, évêque d'Angers (1081-1093). L'abbé T. PLETTEAU.

Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines. C. PORT.

Histoire de l'Université d'Angers (2e vol., 20e f.). PIERRE PANGEARD.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 53

1875

Digitized by Google

En ce qui concerne cette dernière rivière, le système de Bodin ne repose sur rien de sérieux; aucun texte ancien n'autorise à dire que le Thouet ait changé son cours. L'ancienne Chronique de Saint-Florent prouve même absolument le contraire. On y lit, en effet, qu'après la prise de Saumur par Foulques Nerra, les moines de Saint-Florent s'embarquèrent et descendirent jusqu'à Trèves. Ils y étaient à peine arrivés, que le comte leur permit de remonter la rivière, ce qu'ils firent immédiatement. Ils s'arrêtèrent à Saint-Hilaire-des-Grottes (sur le Thouet) et y déposèrent les reliques de leur patron (1). Si le système que nous combattons était vrai, il eût fallu, pour entrer dans le Thouet, que les moines eussent descendu la Loire jusqu'à Chalonnes, où l'on place le confluent. Puisqu'ils se sont arrêtés avant Trèves, le confluent était donc, à cette époque comme aujourd'hui, entre Trèves et Saint-Hilaire-des-Grottes. Ceci est de la dernière évidence. Du reste, la topographie montre le Thouet resserré jusqu'à Saumur par deux coteaux, qui s'écartent précisément pour lui ouvrir passage dans la Loire, entre Saumur et Saint-Hilaire-des-Grottes.

La question du cours de la Vienne présente un peu plus de difficulté. Dans quelques actes anciens on donne le nom de Vienne au bras de la Loire, qui coule au pied du coteau de Saumur (2). L'auteur de la *Chronique de Saint-Florent* dit que le moine Absalon, rapportant de Tournus les reliques du patron de son église, s'arrêta en un lieu situé entre la Vienne et le vieux

---

(1) *Hist. Stl Florentii.* — *Chron. des églises d'Anjou*, p. 278, par M. Marchegay. — Nous possédons quatre chroniques de Saint-Florent de Saumur: 1° une chronique abrégée s'arrêtant à l'an 1236; — 2° un fragment d'une ancienne chronique du XIe siècle; — 3° l'histoire de Saint-Florent, commençant à l'invasion Normande et finissant à 1282. Ces trois documents ont été publiés par M. Marchegay dans ses *Chroniques des églises d'Anjou.* — 4° l'histoire de la destruction du monastère de Saint-Florent publiée par D. Martène (*Thesaurus Anecdotum*, t. III), et qui est du XIe siècle.

(2) Ménage cite deux actes du XIe siècle; mais il admet qu'au temps de César le confluent était à Candes, que c'est seulement au moyen âge que la Vienne a commencé de couler à Saumur, et qu'après plusieurs siècles elle a repris son ancien lit. (*Hist. de Sablé*, liv. VIII, p. 230 et suiv.)

Digitized by Google

château de Saumur. Enfin on invoque un passage de Guillaume le Breton qui écrivait au temps de Philippe-Auguste.

Il est facile de répondre à ces divers arguments. Aux actes qui font couler la Vienne à Saumur ou à Saint-Maur, on en oppose une foule d'autres, tout aussi anciens, et qui donnent le nom de Loire à la rivière qui passe aux mêmes lieux (1). Il y a un texte de Grégoire de Tours qui place positivement le confluent des deux rivières à Candes (2). Le passage cité de la *Chronique de Saint-Florent* ne prouve rien; car, quelques lignes plus loin, l'auteur dit qu'Absalon, de sa grotte creusée dans le flanc du coteau, vit des hommes qui, montant en bateau, s'apprêtaient à passer *la Loire*; il descendit immédiatement au rivage et demanda aux bateliers si les Normands avaient laissé quelques habitants dans le pays (3). Si la Loire eût coulé au pied du coteau d'Allonnes, dans le lit actuel de l'Authion, il faut convenir qu'Absalon aurait eu la vue bien perçante, pour les apercevoir à plus de six kilomètres. Comment eût-il pu faire pour se transporter immédiatement du coteau de la Vienne, où il résidait, au bord de la Loire, en franchissant en un instant la largeur de la Vienne et celle de la vallée. Tout cela ne se soutient pas et échappe à une discussion sérieuse.

Guillaume le Breton ne dit pas du tout ce qu'on lui fait dire, mais seulement qu'à Saumur, la Vienne, mêlée à la Loire, perd son nom et sa couleur ferrugineuse (4). Si c'est à Saumur que la Vienne perd son nom, ce n'est pas aux Ponts-de-Cé, et ce texte renverse le système de Bodin et de la Sauvagère. Le fait physique remarqué par Guillaume le Breton a été souvent

---

(1) *La Loire et ses affluents*, par M. Port. *Revue d'Anjou*, février 1872.

(2) .... positumque in navi cum omni populo per Vigennam fluvium descendunt, ingressique Ligeris alveum ad urbem Turonicam cum magnis laudibus psallentioque dirigunt copioso. (Greg. Tur., *Hist. Franc.*, l. I, c. 43.)

(3) Quadam die, dum in rupis suæ scapulo solus sederet et secum de custodiendo thesauro suo tractaret, repente quosdam conspexit *Ligerim fluvium* puppi conscensa, transmeare paratos. Quibus visis ad ripam, nil moratus accessit..... (*Hist. Su Florentii*, Marchegay, p. 229.)

(4) Quique suos posuit muros prope flumina Salmur,
Mixtus ubi Ligeri, fluvio regnante (alias migrante), Vigenna
Amittit nomen ferrugineumque colorem....
(Guillaume le Breton, la *Philippide*.)

Digitized by Google

observé depuis; les eaux de la Vienne et celles de la Loire se mêlent lentement, ce qui tient à l'excessive faiblesse de la pente et du courant dans les temps ordinaires, et lorsqu'il n'y a pas de grandes crues. Mais il n'en résulte pas que la Loire ait changé son cours depuis les temps historiques. Le nom de Candes, qui en celtique signifie confluent, montre d'ailleurs que, depuis la domination romaine, le vrai confluent n'a point changé de place. Il a dû souvent arriver jadis, comme aujourd'hui, dans les grandes crues, que la vallée entière de la Loire, dans toute sa largeur, n'ait formé qu'un lac, où se confondaient les eaux de la Loire, de la Vienne, du Thouet et de l'Authion. Quand la grande levée de la rive droite n'existait pas encore, il se formait ainsi des îles, séparées par de petits bras, ce qui faisait de la vallée une sorte d'archipel. La confusion même qui règne dans les textes, au sujet du cours d'eau appelé tantôt Vienne et tantôt Loire, prouve que les anciens n'attachaient aucune importance à la différence de ces deux désignations, et que leurs expressions ne doivent pas toujours être prises à la lettre. Voilà tout ce que l'on peut dire sur la topographie ancienne et sur le cours de nos rivières; rien ne prouve que, depuis plus de deux mille ans, la Loire ait changé son cours d'une manière sensible.

La fertilité du sol, la situation agréable du coteau qui sépare la Loire du Thouet, comme de celui qui sépare la Vienne de la Loire, ont dû, de tout temps, attirer la population; aussi le territoire de Saumur a-t-il été peuplé depuis les temps les plus anciens. Nos magnifiques dolmens, anciens tombeaux des chefs de l'âge de la pierre ou de l'âge du bronze, en sont les témoins irrécusables et impartiaux. L'époque romaine nous a laissé de nombreux fragments de briques et de poteries, qui se retrouvent encore à chaque instant sur nos coteaux. Des fouilles, faites à Saint-Just, ont montré un établissement romain important. Bagneux (*Baniolum*), ainsi que son nom l'indique, possédait des thermes; on y a trouvé du reste des débris romains (1). Le

(1) M. de Beauregard, *Statistique des Monuments de Maine-et-Loire* (1841). — De plus récentes découvertes ont été faites à Saint-Just-sur-Dive, par M. A. Courtiller, infatigable chercheur et savant distingué, qui a tant enrichi le Musée de Saumur.

Digitized by Google

camp de Chenehutte a produit des poteries samiennes des premiers siècles; la butte des Moulins, près du château de Saumur, un magnifique trésor de médailles romaines du haut-empire, aujourd'hui déposées au Musée de Saumur, etc. Les noms en *acum* des villages voisins sont une preuve certaine de leur antiquité (*Distriacum*, *Pociacum*, *Chanciacum*, *Lentiliacum*, *Kiriacum*, *Clementiniacum*).

Je ne discuterai pas la question de savoir si la station *Robrica* de la carte théodosienne était à Bagneux, comme l'a pensé un savant angevin (1). La question des voies romaines demanderait une étude spéciale, qui ne pourrait trouver place ici et nous entraînerait trop loin de notre sujet. Bornons-nous à dire que, depuis la plus haute antiquité, les bords du Thouet et ceux de la Loire ont été habités.

Doit-on penser toutefois, comme l'ont fait la plupart de nos historiens, que, dès le IVe siècle, il s'élevait au confluent de la Loire et du Thouet, sur le coteau, au lieu où est aujourd'hui le château de Saumur, une ville appelée Mur, ville fermée, véritable forteresse, qui devait son nom à la disposition abrupte du coteau; qu'au pied de cette première ville, le développement de la population en fit construire une seconde, qui prit le nom de Saumur, c'est-à-dire Sous-le-Mur; pour quelques-uns *Mur-Salé*, à cause du salpêtre qui se trouve dans le tuffeau qui constitue le rocher? Faut-il admettre avec ces écrivains que Pépin-le-Bref, à son retour d'Aquitaine, a séjourné un hiver entier à Saumur, qui portait déjà ce nouveau nom? qu'il a tenu un concile à Nantilly, puis bâti l'église Saint-Jean, qui existe encore près du quai, et un donjon appelé *Truncus* (2)?

Tout ce récit, que Bodin a reproduit avec son style ferme, élégant et précis, d'après des écrivains des XVIIe et XVIIIe siècles, sans remonter aux sources, est assurément fort séduisant, mais il a le malheur de n'être pas vrai. C'est encore

(1) Notice sur la position de la station romaine *Robrica*, par M. Boreau. (*Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire*, année 1859, t. V, p. 1.)

(2) Bodin, *Recherches sur Saumur*, t. I, ch. 9, 11, 17.

Digitized by Google

une légende, née d'erreurs et de confusions historiques, et qu'il faut abandonner.

L'existence de la ville gallo-romaine de Mur repose sur un texte mal compris de la légende de saint Florent. On y lit, en effet, que ce saint ermite, venu en Gaule après la mort de son frère Florian, martyrisé sous Dioclétien, s'établit au Mont-Glonne (aujourd'hui Saint-Florent-le-Vieux). Tous les ans, il allait à Tours visiter saint Martin. Passant un jour par la ville de Mur, il délivra les habitants d'un serpent, qui faisait dans le pays les plus grands ravages (1). Cette légende, rédigée plusieurs siècles après les événements, n'a pas une grande valeur historique; elle commet plusieurs erreurs de date. En effet, elle fait mourir saint Florent soixante-trois ans après la mort de son frère, martyrisé en 297, et par conséquent saint Florent aurait dû mourir en 360, âgé de 123 ans. Comment se fait-il qu'il ait été ordonné par saint Martin, dont l'épiscopat n'a commencé qu'en 371 ?

Je n'insiste pas toutefois sur ces difficultés, dont la solution n'a qu'un rapport assez indirect avec mon sujet. Le fond même de la légende, c'est-à-dire la conversion des habitants des bords de la rive gauche de la Loire par saint Florent, ne saurait être toutefois révoqué en doute.

En ce qui concerne l'existence de la ville de Mur, un auteur moderne a pensé que le légendaire avait voulu parler du village de Murs, près Erigné, à six kilomètres au sud d'Angers (2). Mais le texte de la légende ne peut s'appliquer à cette localité, qui n'a jamais été qu'un simple village, ayant pour noyau un prieuré de l'abbaye de la Couture du Mans, fondée elle-même au VIIe siècle

(1) Quodam igitur tempore cum ex consuetudine illuc ad orationem pergeret, venit ad *locum qui vulgo vocatur Murus*, super fluvium Ligerim situm, ubi populus obviam affuit multus dicens : o vir sancte, istic serpens adest magnus..... (*Vita S. Florentii*, apud Bolland, septembris, t. VI, c. 6.) — On peut remarquer que le légendaire place sa ville de Mur sur la Loire et non sur la Vienne.

(2) « Ce que les auteurs ont dit de *Murus* s'applique à Murs, village sur les bords de la Loire, près des Ponts-de-Cé, où fut autrefois un camp romain dont on voit encore les traces. » (M. de Beauregard, *Statistique de Maine-et-Loire*, 1re partie, ch. 1er, 1842.)

Digitized by Google

par saint Bertramn, évêque du Mans, et rétablie au Xe, après les invasions normandes. Il n'est d'ailleurs point nécessaire de recourir à cette explication. Le légendaire, qui vivait au Xe siècle, époque où la ville de *Murus* existait certainement, a employé le nom qu'elle portait alors, et c'est bien d'elle qu'il a voulu parler. Le texte même de la légende montre que l'auteur a reproduit le nom vulgaire admis de son temps: *locum qui vulgo dicitur Murus*. Il n'a nullement voulu parler d'une ville ancienne au pied de laquelle se serait plus tard élevé Saumur. Ce passage, tout en s'appliquant à la ville de Saumur, ne prouve donc nullement son existence au IVe siècle.

Il en est de même d'un passage de l'office de Saint-Florent, où la ville de *Murus* est nommée. Ce passage est copié sur la légende du saint; mais le rédacteur de la liturgie a mal compris le sens de l'ancienne légende, à laquelle il fait dire ce qu'elle ne dit pas (1). Une tapisserie, donnée en 1524 par un abbé de Saint-Florent à son église, a reproduit le miracle du serpent; au-dessous du panneau on lit ces vers un peu naïfs:

Près Meur-sur-Loyre y avoit un gros serpent,
Qui vomissoit le venin serpentin,
En au retour conseil de saint Martin
Préservé tous du mal quy en dépend.

Ce n'est certes pas une autorité qui puisse être alléguée pour prouver l'existence de Mur au IVe siècle.

On a cité enfin un passage du *Livre des Miracles de saint Martin*, attribué à Herbern, archevêque de Tours, au IXe siècle. D'après ce passage cité par M. Bodin, saint Martin aurait guéri une femme de Saumur, ville qu'on appelait alors Mur (2). Le

(1) Semel per annum erandi gratia Turones ire consueverat : quo cum pergeret ad locum *qui dicebatur Murus nunc Salmurus*, super fluvium Ligeris ubi populus obviam ei factus rogabat eum dicens : vir sancte, serpens magnus adest..... (Officium S. Florentii ad Matutinas, lectio VIII, cité par D. Huynes.) Le légendaire disait : *qui vulgo dicitur Murus;* le liturgiste met : *qui dicebatur Murus, nunc Salmurus*. Ce sont deux sens absolument différents.

(2) *Recherches sur Saumur*, t. I, ch. 9.

Digitized by Google

choix de ce texte n'est pas heureux, il faut en convenir: d'abord, il ne donne pas à la localité, dont il s'agit, le nom de Mur, mais celui de Saumur, *castrum Salmuriense ;* en second lieu, le miracle, qui s'y trouve rapporté, n'a pas été opéré par saint Martin de son vivant, mais longtemps après sa mort, près de son tombeau, et après le retour de ses reliques à Tours, d'où elles avaient été emportées pendant les invasions normandes, c'est-à-dire au xe siècle, et non au IVe (1). Enfin le livre attribué à Herbern, qui vivait au IXe siècle, n'est pas de lui; c'est un ouvrage apocryphe, rédigé plus d'un siècle après la mort de ce prélat. Comment ce passage du *Livre des Miracles de saint Martin* pourrait-il prouver l'existence de la ville de Mur au IVe siècle? Il y a erreur sur le nom, sur l'époque et sur l'auteur; il en est de ce texte comme du saint empire romain, qui n'était ni saint, ni empire, ni romain. Voilà comment on interprète, comment on lit les autorités et comment on fabrique l'histoire.

Non-seulement les textes allégués par les partisans de la fabuleuse ville de Mur au IVe siècle ne prouvent rien ; mais on peut en citer plusieurs dans lesquels le mot *Murus* s'applique évidemment au Saumur actuel, qui était quelquefois désigné sous ce nom au XIe et au XIIe siècle (2).

Le séjour de Pépin-le-Bref à Saumur, au VIIIe siècle, n'est pas mieux établi que l'existence de la ville de Mur au IVe. Nous lisons, en effet, dans Eginhard qu'en 766 Pépin tint dans la ville d'Orléans l'assemblée nationale, pour y traiter des moyens de terminer la guerre d'Aquitaine. Il partit de là pour cette province, répara le fort d'Argenton, détruit par Waïfre, et plaça une garnison de Francs dans la ville de Bourges. Revenant ensuite, suivant l'usage du temps, prendre ses quartiers d'hiver en France, il célébra la fête de Noël à Samoucy (*Salmoniacum*) et celle de Pâques à Gentilly (*Gentiliacum*). L'année commençait

(1) Sub ipso tempore erat apud *Salmurum castrum* mulier opulenta et multis nota..... (Miracula B. Martini *post ejus reversionem*, sive corporis ipsius depositionem factam. c. 40, ap. Balluze, *Miscellanea*, t. VII.)

(2) Voir les textes cités plus bas.

Digitized by Google

alors à Pâques. Au printemps de 767, Pépin réunit au même lieu de Gentilly une assemblée d'évêques, pour résoudre une question théologique, qui s'était élevée entre les Orientaux et les Occidentaux. Cela fait, et l'été étant déjà assez avancé, Pépin partit pour l'Aquitaine, afin de terminer la guerre; il sillonna cette province en tous sens pendant l'automne, et se rendit à Bourges. Puis il reprit la guerre pendant une partie de l'hiver, et passa Pâques à Selle. Tel fut l'emploi des années 766 et 767 pour cet infatigable guerrier (1).

Un auteur saumurois du XVIIe siècle, dans un mémoire resté manuscrit, rapporte qu'en 1641, une tombe fut trouvée dans l'église de Nantilly, avec une inscription en langue syriaque, relatant la mort d'un évêque syrien enterré à Saumur (2). Partant de là, l'imagination de nos érudits se met en campagne; on fait mourir l'évêque oriental à Saumur, pendant le concile qu'y aurait tenu Pépin-le-Bref. Le village de Gentilly se transforme en Nantilly, faubourg de Saumur, et Samoucy se change en Saumur. Le concile de 767 s'est tenu dans l'église même de Nantilly, dont la construction se trouve reportée au Ve ou au VIe siècle. Pépin devient le fondateur du château de Saumur, et celui de l'église Saint-Jean, mentionnée dans les chartes de Saint-Florent, dès le IXe siècle (3).

---

(1) Tunc Pippinus rex perrexit, iter faciens in Aquitaniam et placitum suum habuit in Aurelianis civitate..... et celebravit natalem Domini in Salmongiagum villam, et Pascha in Gentiliaco. (Eginhard, *Ann. Francorum*, 766.) — Tunc habuit dominus rex Pippinus in supradicta villa synodum magnum inter Romanos et Græcos de sancta Trinitate, vel de sanctorum imaginibus (*Id.*, ann. 767.)

(2) Bernard, avocat du roi à Saumur, *Mémoire pour servir à l'histoire de Saumur*, p. 52 et suiv. — Cet ouvrage a été composé vers la fin du XVIIe siècle, car il est cité dans l'*Histoire de Sablé*, de Ménage, imprimée en 1683; mais il renferme quelques additions postérieures à cette date. La bibliothèque d'Angers possède le manuscrit autographe (ms. n° 880), et celle de Saumur une copie.

(3) « On demeure d'accord que Pépin revenant d'Aquitaine où il estoit allé contre Gaiffre, passa à Saumur, en l'an 766, et fonda une église en l'honneur de Saint-Jean-Baptiste, laquelle depuis fut achevée par son fils Pépin, roi d'Aquitaine, qui y mit des religieux de S. Jean.... » (Bernard, p. 56.) — Pépin d'Aquitaine devient roi de Pépin-le-Bref; l'auteur ne se gêne pas de supprimer son vrai père Louis-le-Pieux et son aïeul Charlemagne; il fonde l'ordre de Malte au VIIIe siècle. Ces hardiesses jettent un jour tout nouveau sur l'histoire du moyen âge.

Digitized by Google

Malheureusement la lecture du texte latin fait crouler tout cet échafaudage: Samoucy (*Salmoniacum*) est un village de l'arrondissement de Laon, qui n'a rien de commun avec Saumur, et Gentilly, village situé près de Paris, ne peut être confondu avec Nantilly, ni avec son église. Le concile en question ne s'est pas réuni en Anjou, mais à Gentilly. Il suffit de lire et de comprendre dix lignes d'Eginhard, et le beau rêve s'évanouit. Pépin n'est pas venu à Saumur; il n'a fondé ni le château, ni l'église Saint-Jean, ni tenu un concile dans l'église de Nantilly (1).

Le fait qui a donné lieu à cette légende saumuroise est même plus que douteux, car plusieurs auteurs pensent que l'évêque syrien, dont la tombe aurait été découverte en 1641, n'est autre que Gilles, archevêque de Tyr, mort en 1266. D'après le mémoire de Bernard, il y aurait eu deux tombeaux, celui de l'évêque syrien, découvert en 1641, et celui de Gilles de Tyr, découvert en 1691 seulement. Grandet prétend au contraire que le tombeau de Gilles de Tyr a été ouvert deux fois; la première, on trouva son corps avec sa crosse et son anneau; la seconde, en 1691, on retira une inscription latine, qui a été conservée dans l'église de Nantilly (2).

Mais un document, imprimé à Saumur au XVIIe siècle, montre l'erreur de ces écrivains et tranche la question. C'est un mémoire anonyme, intitulé *Advis donné à Monsieur l'abbé de Bourgueil touchant la sépulture de Gilles, archevêque de Tyr*, etc. Il porte la date du 2 janvier 1614, mise par l'auteur à la fin de son travail, qui est une sorte de lettre, adressée à l'abbé de Bourgueil, et l'approbation elle-même est du 30 janvier, même année (3). Ce document a donc une grande importance; rédigé

(1) D. Bouquet (tom. V) donne toutes les chroniques de cette époque; elles disent toutes *Salmoniacum* et *Gentiliacum*; aucune ne parle ni de Saumur, ni de Nantilly. — Il en est de même de Sirmond qui rapporte le concile de 767 d'après la chronique de Reginon (*Concilia Galliarum.*) — Voir aussi Labbe, *Conciles*, année 767.

(2) Grandet, *N.-D. Angevine*, 6e partie, ch. Ier.

(3) Imprimé à Saumur, chez René Hernault et Pierre Godeau, 1614, d'après les indications du titre. (Biblioth. de M. Chedeau.)

Digitized by Google

sur les lieux même, au moment de la découverte, il mérite une confiance entière. Or, d'après lui, la tombe de Gilles de Tyr a été ouverte, le 2 décembre 1613, par le fossoyeur de l'église de Nantilly, qui avait cru pouvoir mettre la main sur les objets précieux renfermés dans cette tombe, et qui les restitua ensuite, peut-être parce qu'ils n'avaient pas la valeur qu'il leur attribuait d'abord. L'inscription latine, écrite en caractères gothiques d'une lecture difficile, fut dès lors trouvée, et l'auteur la donne tout entière; elle s'applique à Gilles de Tyr, et à lui seul (1). Ce n'est donc ni en 1641, ni en 1691, qu'on a découvert la tombe de Gilles de Tyr et son inscription, mais en 1613; le calice, la crosse et l'anneau ont été trouvés en même temps, et ils lui appartenaient. Il y a donc tout lieu de croire que Bernard a dédoublé Gilles de Tyr, et que l'évêque syrien, dont il parle, n'est autre que l'archevêque de Tyr. Grandet s'est aussi trompé, puisque la découverte de l'inscription est aussi ancienne que celle du corps et des objets enfermés dans la tombe. Quant à la prétendue inscription syriaque, ne serait-ce pas tout simplement l'inscription latine, dont les caractères gothiques, peu familiers aux hommes du XVIIe siècle, auront été pris pour des caractères orientaux (2)? De là l'étrange confusion faite par Bernard, qui, rapprochant la découverte du tombeau d'un évêque syrien, d'après des récits peu sûrs, de ce qu'il avait lu dans Eginhard, au sujet du concile de 767, et fort mal compris, a fait tenir

(1) Voici l'inscription donnée par le mémoire anonyme: *Hic jacet Egidius bonæ memoriæ Tyrensis archiepiscopus legatus a negocio crucis qui obiit apud Dinantum in Allemannia* (les mots *in Allemania* en interligne), *anno Domini* MCCLVI, *nono kal. maii.*

(2) L'état matériel du manuscrit de Bernard confirme complétement mon opinion. Dans la première rédaction, il n'était question que de l'évêque syrien de 1641; ce passage a été ensuite raturé, ce qui montre qu'on a changé le sens qu'il devait présenter d'abord. Puis, une longue note ajoutée après coup sur un papier collé au texte, mais de la même écriture, parle de la découverte du tombeau de Gilles de Tyr, en 1691. Or, la première rédaction était antérieure à cette date, puisqu'elle est mentionnée dans l'*Histoire de Sablé*, de Ménage, imprimée en 1683. Bernard, en parlant de la découverte de 1641 (lisez 1614; il avait retourné les chiffres), devait donc avoir en vue celle de Gilles de Tyr. On voit combien ses idées étaient confuses sur cette découverte.

Digitized by Google

cette assemblée à Saumur, y a fait venir Pépin-le-Bref, et lui a attribué la fondation de l'église Saint-Jean. La confusion a pu être augmentée encore, parce qu'il savait vaguement sans doute qu'un concile avait été tenu à Saumur quelques années après la mort de Gilles de Tyr. Une fois l'idée du séjour de Pépin-le-Bref à Saumur adoptée, M. Bodin a tout naturellement ajouté à cette prémisse la construction du premier château, dont il a fait honneur au père de Charlemagne (1). C'est ainsi que de quelques textes mal compris et d'une découverte archéologique mal interprétée est née sur l'origine de Saumur une légende des plus confuses, des plus fausses, des plus contraires à l'histoire, et qui ne le cède en rien aux inventions ridicules de Bourdigné et de Hiret sur les monuments d'Angers.

Etudions maintenant ce que nous disent les documents sérieusement consultés. En rapportant l'histoire vraie des premiers temps de Saumur, nous montrerons mieux encore à nos lecteurs la fausseté du système de nos vieux érudits sur la fabuleuse ville de Mur et sur les non moins fabuleuses constructions de Pépin-le-Bref.

En 848, le comte des Bretons, Nomenoë, ayant brûlé le monastère de Saint-Florent-le-Vieux, les moines s'adressèrent à Charles-le-Chauve, qui leur donna, pour les indemniser, un domaine appelé *villa Johannis* avec ses dépendances, nommées *Lentiliacum* et *Canciacum* (2). Ces domaines étaient situés près du rivage de la Loire, au lieu où est aujourd'hui Saumur. La suite des chroniques et des chartes de l'abbaye de Saint-Florent ne peut laisser aucun doute à cet égard (3). Les moines reçurent

(1) *Recherches sur Saumur*, t. Ier, ch. 11.

(2) *Lentiliacum* ou *Andiliacum* est aujourd'hui Nantilly, faubourg au sud de Saumur. Quant à *Canciacum*, c'est peut-être un lieu nommé *Chanzac*, situé dans la vallée et dont il est question dans divers actes de Saint-Florent. Sa situation exacte m'est inconnue.

(3) Preterea etiam concedimus seu conferimus eidem plerumque dicto Sancti Florentii monasterio villam in pago Andecavo, *non longe ab alveo Ligeris sitam, quæ appellatur Johannis villa cum ecclesia* et mancipiis utriusque sexus cæterisque appendiciis Canciaco et Andiliaco ac terris, vineis, sylvis, pratis, aquis molendinis aquarumque decursibus vel quicquid eidem pertinere videtur. (Dipl. de

Digitized by Google

en outre de diverses donations royales un grand nombre de propriétés aux environs de la *villa Johannis*, dans un rayon assez rapproché: Saint-Hilaire-des-Grottes, Distré, Pocé, les Ulmes, Meigné, Denezé, Allonnes, Méron, etc. (1). La *villa Johannis* devint ainsi le centre de leurs possessions du Haut-Anjou. Elle avait pour noyau une église avec une petite abbaye dédiée à la Sainte Vierge et à saint Jean. Les diplômes royaux et toutes les bulles des papes données aux abbés de Saint-Florent pour la confirmation de leurs possessions la mentionnent également (2). Bodin a fait une singulière erreur sur ce point, en prenant pour la *villa Johannis*, bâtie suivant lui par Pépin-le-Bref, un petit logis en style flamboyant de la fin du xve siècle, situé près de l'église actuelle de Saint-Jean. M. Godard-Faultrier a depuis longtemps relevé cette erreur, sur laquelle il est inutile d'insister (3).

Nos lecteurs n'ignorent pas qu'une *villa* de l'époque carlovingienne n'était point ce que nous appelons aujourd'hui une *villa*, c'est-à-dire une petite maison de plaisance; c'était au contraire un village entier, composé de plusieurs habitations avec leurs

---

Charles-le-Chauve du 28 juillet 848. *Codex niger S^ti Florentii Salmuriensis*, n° 2; et *Cod. rubeus*, f° 21 v°)..... Ecclesiam S^ti Johannis prope Ligeris sitam ab antiqua Francorum regum donatione S^to Florentio datam et possessam, et quasdam possessiones ad eamdem ecclesiam pertinentes..... (Charte de l'évêque Renaud pour Saint-Florent. *Cod. rubeus*, f° 29 et 30, en 994).

(1) Diplôme de Charles-le-Chauve, du 13 juin 843; — Dipl. du même, du 15 janvier 849; — Dipl. de Pépin, roi d'Aquitaine, du 27 mai 847 (*Cod. niger S^ti Florentii Salm.*, n°s 3, 4, 5.)

(2) Eidem loco plura contulimus, scilicet abbatiam S^ti Johannis in pago Andegavensi et quosdam fiscos adjacentes, quæ præcepto regis designavimus atque tradimus (Dipl. de janv. 849, de Charles-le-Chauve. *Cod. nig. S^ti Florentii Salm.*, n° 6.) — In loco qui dicitur Salmurus *in abbatia S^tæ Dei Genitricis Mariæ ac S^ti Johannis Baptistæ*, quæ a Karolo filio Ludovici collata fuerat eidem sancto Florentio..... hæc autem sunt: fiscus Lentiniacus cum ecclesia in honore S^tæ Mariæ et capellis S^ti Hilarii ac S^ti Vincentii. (Bulle du pape Jean XVIII, pour Robert, abbé de Saint-Florent. *Cod. niger* n° 36.) — Voir aussi: Bulle de Calixte II, adressée à l'abbé Etienne; — d'Innocent II, à l'abbé Mathieu; d'Eugène III, au même; d'Adrien IV, à l'abbé Philippe; d'Urbain III, à l'abbé Mainier (*Cod. rubeus S^ti Florentii*, f°s 5, 7, 9, 10, 16).

(3) M. Godard-Faultrier, *L'Anjou et ses Monuments.*

Digitized by Google

manses ou tenures; ces manses étaient exploitées par des tenanciers, qui dépendaient d'un seigneur, auquel ils payaient des redevances, soit en argent, soit plus ordinairement en nature, et auquel ils devaient des corvées pour l'exploitation de son domaine propre. Quelquefois, souvent même, une *villa* était divisée entre plusieurs seigneurs ou grands propriétaires (1). En vertu de la charte de Charles-le-Chauve, les moines de Saint-Florent devinrent les seigneurs du sol de Saumur.

Mais comment l'abbaye de Sainte-Marie et Saint-Jean était-elle tombée entre les mains royales? On l'ignore complétement. Il n'est pas impossible cependant qu'elle ait eu le sort de l'abbaye de Saint-Maur, qui, confisquée par Charles-Martel, avait été par lui donnée à des seigneurs laïques, et qui fut rétablie au IXe siècle. Quoi qu'il en soit, l'abbaye de Saint-Jean redevint propriété ecclésiastique en 848, et forma le premier noyau de la ville de Saumur, qui est née sous la crosse abbatiale de Saint-Florent.

Un ennemi plus terrible qne le breton Nomenoë devait bientôt ravager l'Anjou et livrer aux flammes toutes les possessions des moines de Saint-Florent. A peine sorti de ses ruines et rétabli par l'abbé Didon, le Mont-Glonne était de nouveau brûlé par les Normands; les moines chassés allaient chercher un asile dans l'est; la *villa Johannis* était pillée comme le reste. On ignore au juste ce qui s'y passa pendant cette période de désastres, qui s'étend depuis l'année 853, époque de la prise de Nantes, de la destruction du couvent de Saint-Florent du Mont-Glonne, et de la dévastation du pays par les Normands (2), jusqu'aux premières années du Xe siècle. Si l'on en croit un passage de la grande Chronique de Saint-Florent, la *villa Johannis* aurait été entièrement dépeuplée; mais il y a là une exagération évidente (3). Un

(1) Guérard. *Introduction au Polyptique d'Irminon*, p. 45 et suiv.

(2) *Annales de Saint-Bertin*, en 853.

(3) ..... Devenit tandem (monachus Absalon) ad quoddam prædium ipsius sancti liberalitate regia antiquitus possessionibus attributum quod in parrochia Ste Mariæ de Lentiniaco situm, barbaris cuncta vastantibus colonisque quaquaversum fugientibus in solitudinem redactum instar heremi fuerat effectum (*Hist. Sti Florentii Salmuriensis*. — Marchegay, *Chron. des églises d'Anjou*, p. 228.

Digitized by Google

autre passage du même document nous permet de croire au contraire que les habitants avaient, pour se mettre à l'abri pendant les invasions normandes, élevé quelques fortifications sur le coteau. Peut-être même le *Truncus*, donjon étroit et élevé comme un tronc d'arbre, dont parlent nos chroniques, datait-il de cette époque, c'est-à-dire de la fin du IXe siècle (1). Cette dénomination paraît indiquer une tour d'observation plutôt qu'une tour destinée à une défense sérieuse. Un archéologue moderne a prétendu, d'après un texte de la même chronique, dont il a singulièrement exagéré la portée, que le *Truncus* remontait à l'époque romaine, parce que le chroniqueur le dit *ab antiquo fabricatum castellum* (2). C'est une supposition purement gratuite et qui ne repose absolument sur rien de sérieux. En parlant du *prædium* donné aux moines par Charles-le-Chauve en 848, le chroniqueur se sert de la même expression; il ne croyait pas cependant que la *villa Johannis* leur eût été donnée dès l'époque romaine (3).

Nous voici arrivés à l'époque féodale. Les comtes de Blois étaient maîtres de la Touraine et menaçaient l'Anjou. Thibault-le-Tricheur trouva bientôt une excellente occasion d'élever au confluent de la Loire et du Thouet une forteresse, qui lui servit de poste avancé pour protéger sa frontière occidentale contre les comtes d'Anjou.

Les moines de Tournus avaient indûment gardé les reliques de saint Florent, que ceux du Mont-Glonne leur avaient confiées pendant l'invasion normande. Un jeune moine nommé Absalon, suivant les Chroniques de Saint-Florent, au moyen d'une fraude pieuse, reprit ces reliques précieuses et les rapporta à la *villa Johannis* (4). Thibault-le-Tricheur profita de cet événement

---

(1) Habebat autem locus iste ab occidente castrum nomine Truncum, quod Christiani tota persecutione tutissimum sibi fecerant latibulum..... (*idem*).

(2) Notes de M. Godet sur Bodin, t. I, ch. 9, p. 61 et suiv.

(3) Voici le texte de la chronique : fuit in loco ubi nunc eminet Salmurus *ab antiquo* fabricatum castellum quod a parvitate situs sui angustia Truncum vocabulo ferebatur (p. 231). — Rapprocher ce passage lui cité ci-dessus : prædium ipsius sancti liberalitate regia *antiquitus* posse attributum.

(4) Toutes les chroniques sont unanimes sur : voir les deux chroniques publiées par M. Marchegay, et en outre celle donn D. Martène, *Thesaurus Anecdotum*, t. III, col. 843 et suiv.

Digitized by Google

pour élever une double construction, qui devait l'affermir au bord du Thouet et sur sa frontière. Il fit sur le sommet du coteau dominant la *villa Johannis* bâtir un monastère en l'honneur de saint Florent; il y établit des moines de Saint-Benoit-sur-Loire et fit consacrer avec une grande solennité la nouvelle église, où furent déposées les reliques du saint (1). Cette consécration eut lieu en 950, d'après la nouvelle *Gallia christiana* (2).

Autour de ce couvent une forte ceinture de murailles s'éleva bientôt. Il est fort probable en effet que le couvent précéda l'enceinte; car l'une des plus anciennes chroniques de Saint-Florent dit formellement qu'à l'époque où le moine Absalon rapporta à la *ville Saint-Jean* les reliques du saint, le château ou *castrum* n'existait point encore, et qu'il a été construit plus tard par le même comte Thibault, pour protéger ces restes précieux contre les ennemis voisins (3).

La grande Chronique parle, il est vrai, du *Truncus* comme existant avant l'arrivée d'Absalon; mais elle dit cependant un peu plus loin : *in loco ubi nunc Salmurus eminet*, ce qui donne à croire que s'il existait déjà une petite forteresse en cet endroit, ce n'était point encore celle qui existait au temps du chroniqueur et qui avait succédé au *vetus Truncus* de l'époque d'Absalon. Le texte de la première Chronique, fort ancienne puisqu'elle date du XIe siècle, est d'ailleurs si précis que celui de la grande Chro-

---

(1) De illo etiam novo cœnobio quod post vastationem normanicam constructum est a nobilissimo comite Teutbaldo in loco, etc. (Lettre de Jean XVIII, déjà citée.) — His itaque patratis incohatum est monasterium in Salmurio, imperio et voluntate Theutbaldi comitis. (*Historia eversionis monast. S. Florentii*, D. Martène, *loc. cit.*) — Comes Teutbaldus ex S^ti Benedicti Floriacensis monasterio fratres adductos, memoratum Eliam..... simul abbatis loco præficiunt (*Fragm. Hist. S^ti Florentii*, Marchegay, p. 208). — Voir dans la grande Chronique de Saint-Florent, le récit détaillé de cette consécration.

(2) La chronique de Maillezais place, en 937, la construction du couvent.

(3) Nam castellum illud quod vocatur Salmurius *nondum ibi erat*, sed postea ad munimentum monasterii propter hostes vicinos *a supra dicto comite* ædificatum est (*Hist. eversionis monasterii S^ti Florentii*, ap. D. Martène, *loc. cit.*)

Eripe nunc istum qui construxit tibi templum
Antea quam turrem, nec quam sibi conderet ædem,
Ante monasterium quam sanctis conderet ullum.
(*Vers sur la délivrance de l'âme de Thibault-le-Tricheur*. D. Huynes.)

Digitized by Google

nique, plus récente et qui ne date que du XIIe siècle, ne pourrait prévaloir contre lui. D'ailleurs ils ne sont nullement inconciliables. On doit donc penser que Thibault-le-Tricheur fit élever le château destiné à protéger le monastère peu de temps après celui-ci, ce qui en fixe la construction vers le milieu du Xe siècle. Le comte de Touraine remplaça par cette importante forteresse les défenses plus faibles élevées par les habitants pendant l'invasion normande. Les fortifications de Thibault furent complétées par son fils Eudes qui, pendant la durée de ses guerres contre Foulques-Nerra, comte d'Anjou, tenait constamment Saumur en état de défense (1).

---

(1) Tantum enim inter memoratos duces emersit bellum ut Odo ob Fulconis natum a suis parentibus Salmurum Salmurorum ambitu jam munitum, amplius muniret, et victualium et armorum munimentis firmaret ut inde securus regnum suum defenderet. (*Hist. S^ti Florentii Salm.*, p. 273.)

D'ESPINAY,
Président de la Commission archéologique de Maine-et-Loire; officier d'académie.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

ANNALES ECCLÉSIASTIQUES D'ANJOU[1].

GEOFFROY DE TOURS, ÉVÊQUE D'ANGERS

1081-1093.

Sommaire : Son épiscopat. — Guillaume de Dol, abbé de Saint-Florent-le-Jeune.— Commencements de Marbode, scholastique et archidiacre d'Angers; de Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme, et de Robert d'Arbrissel. — Le siége épiscopal d'Angers reste vacant une année.

Geoffroy de Tours, évêque d'Angers.

Après la mort de l'évêque Eusèbe Brunon, Foulques-Réchin, comte d'Anjou, excommunié par Raoul de Langeais, archevêque de Tours, et en lutte ouverte avec ce prélat, désira placer sur le siége épiscopal d'Angers un prêtre dont il put disposer. Son choix, qu'il fit agréer par le chapitre de la Cathédrale, se porta sur un chanoine de Saint-Martin de Tours, nommé Geoffroy, l'un des chanoines qui avaient embrassé avec ardeur la cause commune de l'abbatiale et du comte d'Anjou contre l'archevêque Raoul de Langeais (2). Geoffroy cumulait la dignité de grand chantre de l'abbatiale de Saint-Martin avec celle de doyen de l'église métropolitaine; il était riche, versé dans la science et la pratique du chant et du droit ecclésiastique. Elu évêque d'Angers vers le milieu de l'année 1081, il ne fut sacré qu'un an après la mort de son prédécesseur, au mois d'août 1082 (3). Ce long délai entre le sacre et l'élection peut être attri-

(1) Voir *Revue d'Anjou*, juillet 1874.
(2) *Recueil des Historiens de France*, t. XII, p. 454.
(3) Dom Housseau, t. XVI. — *Gall. Christ.*, t. XIV, f. 562.

Digitized by Google

bué aux troubles religieux, causés par les violences de Foulques-Réchin en Anjou et en Touraine. Quant à l'interdit général prononcé, en 1081, par le légat Aimé et l'archevêque de Tours sur le diocèse d'Angers, il est impossible, dans l'absence de documents historiques, d'en assigner la durée, ni de dire même s'il fut observé. Le jour de son sacre, Geoffroy, appelé le Tourangeau, du nom de Tours, sa ville natale, bénit solennellement Girard, qu'une assemblée de cent cinq moines venait d'élire abbé de Saint-Aubin (1).

Institution d'un tribunal mixte de juges ecclésiastiques et civils pour les procès d'usure et d'adultère.

Geoffroy de Tours, devenu évêque d'Angers par la faveur de Foulques-Réchin, céda, dès les premières semaines qui suivirent son sacre, aux exigences de son bienfaiteur. Les procès des usuriers et des adultères ressortissaient en France, depuis plusieurs siècles, en vertu des lois et de la coutume, du tribunal de l'évêque; mais les comtes d'Anjou les revendiquaient pour leur cour judiciaire, sous prétexte que les juges ecclésiastiques montraient trop d'indulgence à l'égard des criminels. Pressé par Foulques, qui voulait mettre à profit l'avénement d'une administration ecclésiastique, dont il était l'auteur, Geoffroy signa l'accord suivant, où il s'efforça de concilier, par l'institution d'un tribunal mixte, le droit ancien et légal de l'Eglise, avec les exigences, alors nouvelles, de l'autorité civile.

« L'an du Seigneur 1082, dans la quatrième indiction, au mois de septembre, troisième férie, jour de la solennité du bienheureux Maurille, dans la cité d'Angers et dans la partie méridionale du cloître du bienheureux Maurice, un accord a été conclu entre le comte Foulques-le-Jeune et l'évêque Geoffroy, pour terminer un ancien différend des évêques avec les comtes; il s'agissait du procès des usuriers et des adultères, dont le jugement, personne ne le contestait, depuis les temps anciens était du ressort de l'évêque; mais, grâce à la négligence et à l'incurie des ministres de l'Eglise, les juges séculiers s'étaient attribué ces procès, malgré l'opposition et les justes réclamations des évêques. Voici l'accord conclu, d'un commun consentement, sur ce différend :

(1) *Chronique de Saint-Aubin*, p. 26.

Digitized by Google

le prévôt du comte et les archidiacres de l'évêque jugeront en commun les laïques adultères et usuriers, et l'amende sera partagée par moitié entre le comte et l'évêque (1)... »

Il paraîtra singulier, sans doute, de voir Foulques-Réchin, dont les mœurs étaient le scandale public de ses sujets, s'élever contre l'indulgence dont les tribunaux ecclésiastiques usaient à l'égard des adultères; mais Foulques, ne s'arrêtant point au contraste qu'offraient ses plaintes et sa propre vie, profita des obligations que Geoffroy lui devait, pour étendre sa juridiction au détriment de l'autorité épiscopale. L'évêque d'Angers céda un droit, que garantissaient en France à tous les évêques les lois de l'ancienne Rome impériale et les capitulaires de Charlemagne; il parut aggraver même sa faiblesse, par les accusations de négligence qu'il formula contre ses prédécesseurs dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires. Par cet acte de condescendance, il ne rendit pas meilleure la situation des accusés, qui eussent trouvé dans les tribunaux purement ecclésiastiques des juges moins durs, moins rapaces et plus éclairés que ceux de la cour des comtes. Il est à remarquer que les seigneurs féodaux, dans les plaintes qu'ils formulèrent en 1247 contre l'extension de la juridiction ecclésiastique, exceptèrent de leurs revendications les procès des adultères et des usuriers qu'ils laissaient, comme par le passé, au jugement des cours ecclésiastiques (2). Mais, lorsque l'évêque d'Angers consentait, en 1081, à l'aliénation d'une partie de sa juridiction, il obéissait aux exigences d'une situation personnelle, et, on peut le croire aussi, au désir de conserver la paix avec le puissant comte d'Anjou.

Suspense de Geoffroy de Tours prononcée par l'archevêque Raoul de Langeais.

La condescendance de Geoffroy de Tours à l'égard du comte d'Anjou, lui attira, dans les derniers mois de cette année 1082, les plus dures épreuves. Dans l'espoir qu'il userait de son influence près de Foulques-Réchin, l'archevêque Raoul de Langeais, toujours exilé, lui écrivit plusieurs lettres pour obtenir sa rentrée à Tours et la restitution de ses seigneuries. Mais Geoffroy, en qua-

(1) Don Housseau, *Cartulaire noir de Saint-Maurice*, t. III.
(2) Mattei Paris, *Hist. Angliæ major*, p. 720.

Digitized by Google

lité d'ancien chanoine de Saint-Martin, n'aimait pas son métropolitain, et il n'avait pas, d'ailleurs, l'influence que celui-ci lui attribuait. Il parut d'abord ne pas comprendre ce qu'on lui demandait, et ensuite, fatigué de nouvelles sollicitations, il répondit à l'archevêque par la lettre suivante : « Au seigneur Raoul, métropolitain, Geoffroy, prêtre, salut. Aux lettres nombreuses que Votre Paternité nous a écrites, nous répondons brièvement ; nous pourrions vous opposer beaucoup de choses, mais nous vous les réservons pour notre prochaine entrevue. J'ai pu décider le comte Foulques, mais au prix de grands efforts, à plaider contradictoirement avec vous, le lendemain de la Saint-Michel, à la Roche-Corbon ; lui et sa suite se tiendront sur une rive de la Loire, et vous serez sur l'autre ; il commencera par dire que vous l'avez excommunié injustement, et qu'il est dispensé de plaider contre vous ; s'il ne prouve pas ce qu'il avance, il se résigne alors à être excommunié. Ce n'est pas moi qui parle, c'est lui ; je vous l'écris, pour que vous n'en preniez pas occasion de vous irriter contre moi. Adieu (1). »

Les exigences, qu'annonçait une lettre aussi sèche et malveillante, ne furent point acceptées par l'archevêque ; il refusa la conférence demandée, et mécontent du ton blessant dont l'évêque d'Angers s'était servi et de l'attitude qu'il prenait dans ce conflit, il se hâta de lui notifier l'interdiction de ses fonctions tant épiscopales que sacerdotales. La situation s'aggrava pour Geoffroy par l'intervention des évêques de la province de Lyon, qui embrassèrent le parti de l'archevêque.

Suspense de Geoffroy de Tours prononcée par les évêques de la province de Lyon.

Les fonctions de légat, que Hugues, archevêque de Lyon, remplissait en France, ne lui permettaient pas de résider dans son diocèse, qu'il faisait administrer par l'évêque de Metz, nommé Landry. L'Eglise de Lyon avait été investie, par saint Grégoire VII, des droits de la primatie sur la province ecclésiastique de Tours. De concert avec les évêques de Langres, d'Autun et de Châlon, l'évêque Landry confirma la sentence portée contre Geoffroy par Raoul de Langeais, et il excommunia Foulques-Réchin et les

(1) D. Bouquet, *Recueil des Historiens de France*, t. XVI, p. 671.

Digitized by Google

moines de Marmoutier, révoltés contre l'archevêque de Tours, qui avait, disaient-ils, porté atteinte à leurs priviléges. Voici le texte de la sentence portée par les quatre évêques, réunis en une sorte de concile; on y remarquera qu'ils apprécient les efforts tentés par Geoffroy pour la conversion de Foulques-Réchin d'une manière toute différente de celle de cet évêque.

« Aganon, évêque d'Autun; Robert, évêque de Langres; Gautier, évêque de Châlon; Landry, évêque de Metz, chargé du gouvernement de l'Eglise de Lyon, en l'absence du primat, et le clergé lyonnais, souhaitent la grâce de Dieu et accordent la leur à tous les évêques, abbés, clercs et laïques de la province de Tours, qui sont soumis au vénérable Raoul, archevêque de cette ville. Personne de vous n'ignore avec quelle cruauté Foulques, comte d'Anjou, a plongé le glaive dans les entrailles de l'église métropolitaine de Tours, et avec quelle orgueilleuse présomption les moines de Marmoutier se sont insurgés contre cette même métropole. Chacun sait encore que, pour obliger Foulques à s'amender d'un tel forfait, le pouvoir ne manquerait pas à Geoffroy, évêque d'Angers, si, par avance, il n'avait fait choix d'obéir aux ordres d'un tyran plutôt qu'à ceux de Dieu, et s'il avait le moindre souci d'appliquer les censures ecclésiastiques; loin de là, au mépris des devoirs de son état et de l'ordre de Dieu, se séparant de son archevêque et de ses frères, qui consument leurs forces à défendre le droit, il amollit son âme dans l'indifférence et le repos d'une vie mondaine, et, au lieu de réprimer la méchanceté de Foulques, lui-même l'encourage. Les clameurs de l'Eglise de Tours, soulevées par ces désordres, ont éveillé notre sollicitude, et nous avons sommé le comte Foulques, l'évêque d'Angers et les moines, à se présenter au tribunal de la sainte Eglise de Lyon, pour en recevoir le jugement. Mais aucun d'eux n'est venu, au jour fixé, entendre sa condamnation, et tous s'opiniâtrent avec obstination dans leur perversité. Alors, nous infligeons à l'évêque d'Angers la suspense de ses fonctions épiscopales et sacerdotales, peine dont l'archevêque l'avait déjà frappé; et, en vertu de l'autorité du bienheureux Pierre et du seigneur Hugues, primat et légat de l'Eglise romaine, nous frappons du glaive de l'excommunication

Digitized by Google

Foulques et les moines de Marmoutier. Nous comprenons sous le même anathème leurs fauteurs et quiconque communique avec eux. Nous prions Votre Fraternité, et nous vous exhortons à compatir, en fils dévoués, aux douleurs de votre métropole, de vous appliquer à la soulager de tout votre pouvoir, d'obéir en toute humilité à Raoul, son archevêque, comme à votre père, et de ne pas communiquer avec les susdits excommuniés. Adieu (1). »

La fin de l'année 1082 fut remplie tout entière par ces querelles ecclésiastiques. Des négociations s'ouvrirent plus tard entre les parties adverses ; le détail n'en est pas connu, et l'on sait seulement que Raoul de Langeais était rétabli en 1084 sur son siége archiépiscopal ; circonstance d'où l'on peut conclure que l'évêque d'Angers, les moines de Marmoutier et le comte d'Anjou étaient rentrés alors dans la communion de l'Eglise.

Geoffroy de Tours, zélé pour le culte divin et les intérêts du clergé.

Geoffroy de Tours, dont les débuts furent si pénibles, se présente à l'histoire, dans le reste de sa vie, comme un prélat bienveillant, généreux, pacificateur des querelles et zélé pour la justice. Il fit don au chapitre de Saint-Maurice de plusieurs immeubles à Chalonnes ; et, à ses frais, il rebâtit l'autel principal de l'église de Saint-Maurice, et renouvela la châsse, qui renfermait le corps de saint Maurille. Sous sa pieuse impulsion, le culte divin s'accrut en pompe et en solennité dans les églises du diocèse. Il donna à la collégiale naissante et mal dotée de Saint-Maurille une prébende au chapitre de Saint-Maurice (2). En 1090, il apposa son sceau à une charte, où Foulques-Réchin accordait aux moines de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, en Normandie, certains priviléges pour les terres qu'ils possédaient en Anjou et en Touraine (3).

Différends conciliés entre l'abbé de Saint-Aubin et les seigneurs de Montreuil-Bellay.

Cet évêque se montra bienveillant pour les abbayes de son diocèse, dans un siècle où éclatait presque partout une querelle de juridiction entre les évêques et les abbés des monastères. Il céda le patronage de l'église de Saint-Maurice, de Perrigné, près

(1) D. Bouquet, *Recueil des Historiens de France*, t. XIV, p. 673.
(2) Dom Housseau, t. XVI.
(3) *Gallia Christiana*, t. XI, Instrumenta, col. 108.

Digitized by Google

Luché, à Girard, abbé de Saint-Aubin; et, dans un procès intenté par le même abbé à un seigneur de Luigné, nommé Rouaud, il fit pencher la balance pour les moines, en s'offrant, avec son archidiacre Marbode, d'attester leurs droits par serment. Il contresigna de son sceau, vers 1087, dans sa cour de justice, tenue au palais épiscopal, un accord qu'il avait préparé par un acte de vigueur épiscopale, entre les moines et Berlay II, seigneur de Montreuil-Bellay.

Le prédécesseur de Berlay dans la seigneurie de Montreuil, Rainauld, qui était trésorier de l'abbatiale de Saint-Martin, avait institué à son profit un système complet de coutumes injustes et exhorbitantes sur une terre des moines, dépendante de leur prieuré de Méron. Vainement, l'abbé de Saint-Aubin avait donné à Rainauld des terres cultivées et des vignes, pour l'obliger, en qualité d'homme lige, à défendre, ou du moins à respecter lui-même le domaine de Méron. Rainauld, devenu vassal de l'abbaye, avait continué à entraver les transactions des pauvres serfs du prieuré; plusieurs même avaient été frappés par ses officiers, mis à contribution et conduits dans les prisons de Montreuil. Les vexations continuèrent lorsqu'il eut cédé sa seigneurie à son neveu Berlay. Mais enfin Rainauld et son neveu, « songeant, » rapporte la charte de réconciliation, « aux signes précurseurs de la fin du monde et à leur vie coupable...; pour le salut de leur âme et celle de leurs parents, renoncèrent à leurs coutumes abusives, introduites quelquefois à leur bon escient par leurs officiers, à la réserve de six consacrées par l'usage : les droits de punir le rapt, l'incendie, le meurtre et le vol, et ceux de péage sur les transports et de la chasse du lièvre... ; ils demandèrent humblement pardon à l'abbé Girard et à ses moines, et promirent leur amendement; et en signe de leur sincérité, ils donnèrent à l'abbé et à chacun des moines un doux et loyal baiser; Rainauld reçut en retour quatre cents sols de deniers; Berlay, cinq cents et un cheval, qui en valait cent; Ours de Montreuil reçut dix livres, et Grécia, la nièce de Rainauld, une once d'or (1). »

(1) *Chroniques des Eglises d'Anjou*, p. 65-78.

Digitized by Google

Quoique les moines eussent payé de leurs deniers la franchise de leur terre de Méron, Berlay ne tint pas compte de sa foi jurée; mais il se remit à taxer les hommes libres du domaine et les étrangers Anglo-Saxons qui s'y étaient établis depuis la conquête de l'Angleterre par les Normands. Les réclamations des moines restèrent sans effet, jusqu'au moment où la partie des terres de Berlay, situées dans le diocèse d'Angers, furent mises en interdit par l'évêque Geoffroy; alors Berlay céda, et devant le tribunal et en présence de l'évêque, la veille de la Pentecôte de l'an 1087, il promit d'observer l'accord précédemment juré. Mais les moines durent donner de nouveau de l'argent; Berlay reçut trois cents sols et Ours de Montreuil soixante pour sa part. L'ancienne charte de réconciliation, rédigée en latin, fut traduite alors et lue en langue vulgaire par Marbode, archidiacre et scholastique de l'Eglise d'Angers. Les moines de Saint-Aubin portèrent cette charte à Isembert, évêque de Poitiers, qui la revêtit de son approbation; ils en avaient besoin, car Montreuil et Méron, qui appartenaient au comté d'Anjou, relevaient du diocèse de Poitiers (1).

Mort de Geoffroy de Tours.

La bienveillance que Geoffroy de Tours portait à Saint-Aubin s'étendit sur les autres abbayes de son diocèse. Il conserva à Guillaume de Dol, abbé de Saint-Florent-le-Jeune, le patronage de l'église d'Allonnes, que lui disputaient des clercs séculiers; il lui donna même, à titre gratuit, le patronage du Petit-Montrevault. L'amitié qu'il portait à cet illustre abbé, ne l'empêcha pas de terminer contre lui un procès soutenu par l'abbaye de Saint-Florent contre les moines de Saint-Nicolas: dans une assemblée d'évêques réunis à Tours en 1093, il fit décider que les églises et chapelles de Champtocé, revendiquées sans titre valable par les moines de Saint-Florent, demeureraient en la possession de l'abbaye de Saint-Nicolas. Cette même année, quelques mois plus tard, Geoffroy mourut à Angers. Aux faits racontés de sa vie, on doit ajouter qu'en 1088, il avait terminé, au concile de Saintes, un procès de l'abbaye de Charroux contre celle de la Trinité de

(1) *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 78-79.

Digitized by Google

Vendôme (1). L'archidiacre et scholastique Marbode fit l'épitaphe de Geoffroy, dont les chroniques n'ont pas indiqué le lieu de la sépulture. Il est vraisemblable, cependant, que Geoffroy fut enseveli dans l'église de Saint-Serge, comme l'avaient été quelques-uns de ses prédécesseurs.

La difficulté de mettre, à la fois, dans un même récit, un si grand nombre de faits et de personnages divers, tel qu'en présentent les chroniques de ce temps, oblige à suspendre l'histoire des évêques d'Angers, pour parler séparément de plusieurs prêtres, tant séculiers qne réguliers, dont le nom a déjà paru, ou va se présenter dans ces récits.

Guillaume de Dol, abbé de St-Florent-le-Jeune.

Guillaume, né au château de Combour, en Bretagne, était le fils aîné de Rivallon, seigneur de Dol. Quoique sa première éducation l'eut élevé pour la carrière des armes, il abandonna les droits que sa naissance lui réservait sur l'héritage paternel, pour prendre l'habit monastique, en Anjou, à Saint-Florent-le-Jeune. Comme dot de sa profession religieuse, il fit don à l'abbaye du prieuré de Pleine-Fougère, fondé à ses frais près de Saint-Malo. Son noviciat s'achevait à peine, lorsqu'à la mort de l'abbé Sigon, en 1070, il fut élu par les moines pour lui succéder. Il honora sa dignité par ses éminentes vertus, entouré de la vénération de ses frères, et respecté par les prélats et les seigneurs laïques. Il usa de l'influence que lui donnait sa haute naissance, pour accroître la fortune de son monastère, et envoyer dans les diocèses voisins, et jusqu'à l'étranger, de nouvelles colonies monastiques (2).

Nouveaux prieurés de St-Florent.

Jean, son frère puîné, auquel il avait laissé la seigneurie paternelle, fonda en sa faveur le prieuré conventuel de Saint-Florent-de-Dol. Aimeri, vicomte de Thouars, qui suivit Guillaume-le-Bâtard dans son expédition d'Angleterre et lui fit décerner le titre de roi, après la victoire décisive de Hastings, fonda dans le Poitou, à la Chaise-le-Vicomte, un prieuré qu'il donna aux moines de Saint-Florent-le-Jeune. Ceux-ci allèrent coloniser d'autres

(1) *Gallia Christ.*, t. VIII, col. 1368.

(2) *Gallia Christ.*, t. XIV, col. 629 et suiv. — Dom Huynes, *Histoire manuscrite de Saint-Florent.*

Digitized by Google

prieurés dans les diocèses de Tours, de Bordeaux et de Périgueux. L'abbé Guillaume de Dol reprit possession, au nom de son monastère, du domaine et de l'église de Dénézé, près Saumur, aliénés autrefois par l'un de ses prédécesseurs, l'abbé Girard, pour subvenir aux frais d'un pèlerinage en Terre-Sainte. L'église de Saint-Gondon, au diocèse de Bourges, où le corps de Saint-Florent avait été transporté au IXe siècle, à l'époque des invasions des pirates normands, fut rendue à l'abbé Guillaume; les moines de Vierzon s'en étaient emparé, mais deux conciles et le pape Pascal II les contraignirent de rendre à l'abbaye de Saint-Florent un bien que lui avait donné Charles-le-Chauve. Dans le comté d'Anjou, Foulques-Réchin et Raoul de Montrevault renoncèrent, en faveur de l'abbé Guillaume, à des droits arbitraires et onéreux, qu'ils prélevaient sur le territoire du Mont-Glonne (1). Et, tel était le renom de sainteté de Guillaume et du bel ordre monastique qu'il maintenait à Saint-Florent, que, de toute part, dans le diocèse d'Angers, comme dans le reste de la France et même à l'étranger, on se recommandait aux priéres de l'abbé et de ses moines, et on invoquait leurs suffrages à l'égal de ceux des anges (2).

Prieurés de St-Florent, en Angleterre.

Guillaume était issu de la famille bretonne de Dol, séparée des seigneurs normands par une hostilité nationale, qu'aggravait la situation même de sa seigneurie, placée aux frontières de la Bretagne et de la Normandie. Mais les préjugés nationaux cédèrent devant la sainteté universellement reconnue de l'abbé de Saint-Florent, et ce fut de la part des seigneurs normands que cette abbaye reçut à cette époque les dons les plus nombreux et les plus magnifiques. Le normand Robert Guiscard, devenu par conquête duc des Deux-Siciles, envoya de l'Italie au trésor du monastère des vases et des ornements précieux, ne demandant aux moines, en retour, qu'un service funèbre à chaque anniversaire de sa mort. Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, et roi d'Angleterre, fit don à l'abbaye de Saint-Florent du prieuré de

(1) *Gallia Christ.*, t. XIV, col. 629 et suiv. — Dom Huynes, *Histoire manuscrite de Saint-Florent.*

(2) *Historia Sancti Florentii Salmuriensis*, fol. 302.

Digitized by Google

Notre-Dame d'Audenore, situé dans le diocèse anglais de Wuintone (1). Des seigneurs, qui l'avaient suivi dans sa conquête et reçu leur part des dépouilles de l'Angleterre, l'imitèrent dans sa libéralité. Guinehoc, seigneur de Monmouth, au diocèse de Hereford, fonda le prieuré conventuel de Notre-Dame de Monmouth; et lorsque douze moines de Saint-Florent en eurent pris possession, le donateur vint revêtir en Anjou l'habit monastique et finir ses jours sous la direction de l'abbé Guillaume (2). Allain, fils de Flaud, établit également des moines de Saint-Florent dans le prieuré de Notre-Dame d'Esparlay, qu'il avait fondé dans le diocèse de Norwich. D'autres moines de la même abbaye, appelés en Angleterre par Guillaume de Brausse, reçurent le patronage et les domaines des églises de Saint-Nicolas de Sorehan et de Wassingheton, et s'établirent au prieuré de Notre-Dame-de-la-Celle, situé dans le diocèse de Winchester. Guillaume de Brausse avait déjà donné aux moines de Saint-Florent le prieuré qui porte son nom même dans le diocèse de Séez, en Normandie.

Guillaume de Dol reçut en don gratuit plusieurs autres prieurés et églises, tant en Normandie qu'en Angleterre. Sous sa vigilante administration, l'abbaye de Saint-Florent, riche et prospère au dehors, voyait fleurir dans ses murs la dicipline religieuse; plus d'une fois, des moines en sortirent, qui, formés à la vertu et à la direction des âmes par Guillaume de Dol, furent élus pour gouverner des monastères en Anjou, en Touraine, en Bretagne et en Poitou; Noël devint ainsi abbé de Saint-Nicolas d'Angers, et Guillaume, abbé de Saint-Maur-sur-Loire. L'un des moines de Saint-Florent, nomme Anger, fut élevé à l'épiscopat même; il avait quitté son monastère pour accomplir un pèlerinage à Jérusalem; il revenait en Anjou, lorsqu'à son passage par l'Italie, il fut retenu par les Normands, qui le firent évêque de Catane, en Sicile. Les évêques, au reste, témoignaient à l'abbé de Saint-Florent la même faveur que les seigneurs laïques. Geoffroy de Tours, évêque d'Angers, ou son successeur, lui accorda le droit

(1) *Cartul. rouge de Saint-Florent*, fol. 97. — *Hist. manuscrite*, par dom Huynes, p. 142.

(2) *Hist.*, par dom Huynes, p. 143.

Digitized by Google

de disposer de l'une des prébendes de la cathédrale ; ce droit, à la vérité, fut prescrit sur ses successeurs, qui le laissèrent tomber en désuétude. Les évêques voisins confirmèrent à l'abbé Guillaume le patronage qu'il exerçait dans leurs diocèses sur diverses églises et autres biens ecclésiastiques. Ils laissaient leurs clercs fréquenter l'école monastique de Saint-Florent. Cette école, qui devait son grand éclat à l'abbé Sigon, conservait ses honorables traditions sous la direction de Guillaume de Dol ; elle était l'émule de l'école épiscopale d'Angers, et il paraît certain que l'abbé Guillaume compta parmi ses disciples Suger, le célèbre ministre du roi Louis-le-Jeune.

Les années de l'abbé Guillaume se prolongèrent bien au-delà de l'époque où nous sommes parvenus dans cette histoire. Il mourut en 1118 ; lorsqu'on le descendit dans le caveau des moines, la tombe de son prédécesseur Sigon fut ouverte, et l'on découvrit devant les moines convaincus de la sainteté de l'ancien abbé de Saint-Florent, qu'après quarante-huit ans de sépulture le corps du serviteur de Dieu était conservé sans corruption sous les vêtements demeurés intacts.

Prieuré de Spalding, en Angleterre, donné à l'abbaye de Saint Nicolas.

L'un des moines, que Guillaume de Dol avait eus sous sa direction à Saint-Florent, Noël, était devenu, comme on l'a vu précédemment, abbé de Saint-Nicolas d'Angers. Son monastère et celui de Saint-Florent furent les seuls des monastères d'Anjou à recevoir, en Angleterre, des églises et des prieurés de la libéralité des conquérants de cette grande île, sortis de la Normandie. Le plus important de ces prieurés donnés à l'abbé Noël, fut celui de Spalding ; il lui avait été offert par Yves de Taillebois, chef d'aventuriers angevins, qui, après avoir suivi Guillaume, duc de Normandie, dans son expédition, reçut une large part des dépouilles de la conquête. Ses domaines étaient situés aux environs de Spalding, sur les confins des provinces de Cambridge et de Lincoln ; et, à côté de son château, des moines anglais habitaient un prieuré, qui dependait de l'abbaye de Croyland. Ces moines, qui appartenaient à la race vaincue, parurent à Yves de Taillebois un danger pour la race conquérante. Il usa contre eux d'un système de vexations, qu'il soutint avec tant de constance, que

Digitized by Google

les moines, fatigués de la lutte, abandonnèrent leur prieuré de Spalding et rentrèrent à l'abbaye de Croyland. Ce fut dans cette maison désertée par les moines anglais, mais toute bâtie, toute meublée, bien pourvue de terres et de fermages, qu'Yves de Taillebois établit en 1072 un prieur et cinq religieux, sortis à sa demande de l'abbaye de Saint-Nicolas (1). D'autres églises et prieurés, au nombre de vingt-deux, soit d'origine anglaise, soit de fondation normande, furent donnés à l'abbé Noël, dans les dernières années du XIe siècle. Le prieuré de Spalding ne fut pas le seul, sans doute, qui fut enlevé par contrainte à ses légitimes propriétaires, car de nombreuses spoliations, dans l'ordre ecclésiastique comme dans l'ordre civil, suivirent la conquête de l'Angleterre par les Normands. Ces divers prieurés, possédés en Angleterre par les abbayes de Saint-Florent et de Saint-Nicolas, leur furent enlevés au XVIe siècle dans la grande spoliation religieuse, opérée contre l'église romaine par le roi Henri VIII.

L'abbaye de Saint-Nicolas cultivait alors l'étude des lettres sacrées, avec un zèle, sinon avec un succès égal à celle de Saint-Florent. L'abbé Noël écrivit une histoire des miracles de saint Nicolas, conservée en partie jusqu'à nos jours. Mais l'école épiscopale d'Angers effaçait alors en éclat toutes les écoles monastiques du diocèse ; elle devait sa réputation à Marbode, dont le nom a précédemment paru dans l'histoire de l'évêque Eusèbe Brunon.

Marbode, scholastique et archidiacre d'Angers.

Marbœuf ou Marbode, en latin *Marbodus*, né à Angers, vers l'année 1045, eut pour père Robert Pellissier, qui enrichit sa famille par le commerce ; de l'un des enfants de Robert Pellissier est sortie la famille bretonne de Marbœuf, qui a donné des membres au Parlement de Rennes (2). Il est piquant de recueillir, comme un témoignage des préjugés nobiliaires au XVIIe siècle, les excuses de Dom Beaugendre, éditeur des œuvres de Marbode, auprès de la famille de Marbœuf ; il est obligé, et il doit

(1) *Rerum Anglic. Script.*, t. I, p. 71.

(2) Sur Marbode consulter : *Opera Marbodi.* — *Histoire Littéraire*, t. X, p. 243. — *Auteurs Ecclésiastiques*, par D. Cellier, t. XXII. — Rangeard, *Hist. de l'Univrsité d'Angers*, t. I et II.

Digitized by Google

et il veut obéir à la vérité historique, de ranger parmi ses membres, au XIe siècle, un simple professeur de rhétorique, qui, célèbre par son éloquence et ses vertus, devint maître-école et archidiacre d'Angers, et enfin évêque de Rennes, et donna son nom à cette même famille, de noblesse de robe et d'épée. Marbode fut élevé, dès son enfance, dans l'école épiscopale d'Angers, et, lorsqu'il eut reçu les ordres sacrés, l'évêque Eusèbe Brunon le fit successivement chanoine de la cathédrale, scholastique en 1076, et enfin, en 1082, archidiacre d'Angers. Suivant certains chroniqueurs, Marbode serait allé à Rome, au temps de cet évêque, et aurait obtenu du pape une bulle qui l'autorisait à conférer des grades académiques à Angers dans le droit civil et canonique. Cependant, le nom de ce pape n'a jamais été connu, et, lorsque des contradicteurs ont demandé à prendre connaissance de la bulle, personne n'a pu la produire. Il est donc permis de voir dans l'assertion de ces chroniqueurs une fable inventée pour relever l'école épiscopale d'Angers; d'autant plus, que la collation des grades n'a commencé à être pratiquée dans les écoles plus célèbres de Paris qu'au milieu du XIIe siècle. Il suffit à l'honneur de Marbode, dans l'enseignement, d'avoir placé son nom à côté de ceux des plus illustres professeurs de son époque. La grammaire, qui comprenait alors les humanités, la rhétorique et la philosophie étudiées dans les auteurs païens, fut l'objet principal de ses leçons; il enseigna, le premier d'une manière régulière, le droit canon et le droit civil, dont l'étude devait bientôt dominer dans l'école d'Angers. La théologie était reléguée à un rang secondaire, et l'étude exclusive de la dialectique n'avait pas encore fait invasion dans les écoles. Marbode établit une discipline sévère parmi ses élèves, et, pour la maintenir, il n'hésitait pas à recourir à l'emploi des châtiments corporels.

Caractère de l'enseignement de Marbode.

Il veilla avec le plus grand zèle à préserver ses élèves contre les séductions de la jeunesse. L'école d'Angers, qu'il présida sous l'administration de trois évêques, fut renommée pour ses études et pour sa discipline. Des hommes remarquables en sortirent, tels que Samson, natif de Bayeux, qui devint évêque de Wigorn, en Angleterre; Geoffroy-Martel II, fils de Foulques-Réchin, et Rai-

Digitized by Google

naud de Martigné, qui fut évêque d'Angers, et ensuite archevêque de Reims. Marbode aimait ses élèves d'une affection toute paternelle, et l'on voit par ses écrits, qu'en s'efforçant de les instruire, il voulait d'abord former en eux les qualités du caractère et les vertus chrétiennes. Lorsqu'il fut élevé à la dignité d'archidiacre, il ne cessa point d'enseigner, mais il ne put donner ses leçons d'une manière aussi suivie. Il ne quitta jamais les fonctions de scholastique ou d'écolâtre, ou de maître-école, comme on parlait à Angers. Ces fonctions l'investissaient de la surveillance générale de l'enseignement des élèves, des professeurs, des études et de la discipline. Comme maître-école, il informait sur l'accusation, et prononçait sur le crime d'hérésie, et les chartes épiscopales ou capitulaires n'obtenaient de valeur légale, qu'autant qu'il les rédigeait ou, du moins, y apposait son sceau.

Son éloquence.

Marbode parut avec éclat dans la chaire chrétienne, et ses contemporains, que son éloquence avait enthousiasmés, le comparèrent à Cicéron, pour lui donner la préférence. L'exagération de cet éloge est du moins un témoignage de l'action qu'il exerça sur son auditoire. Il est impossible aujourd'hui d'apprécier l'éloquence de Marbode, puisque, à l'exception d'un sermon historique et didactique sur saint Florent, ses œuvres oratoires n'ont pas été publiées; peut-être existent-elles dans quelque bibliothèque en Angleterre, où des copies des écrits de Marbode ont été transportées sous les rois Plantagenets.

Ses écrits.

Comme écrivain, on peut juger Marbode, puisqu'une partie de ses ouvrages historiques, littéraires et poétiques a été publiée. Les vies qu'il écrivit en prose de saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu; de saint Gautier, abbé de l'Esterp, au diocèse de Limoges; des saints Lézin et Mainbœuf, évêques d'Angers, sont précieuses pour les documents historiques et légendaires qu'elles renferment; la composition en est régulière, la latinité aisée, et elles offrent une lecture qui n'est pas sans attrait. Les vies des saints Mainbœuf et Lézin ne sont qu'un remaniement de compositions anciennes, écrites par des contemporains de ces évêques. Marbode les composa l'une et l'autre à la prière des chanoines des collégiales, instituées à Angers sous l'invocation de

Digitized by Google

ces deux saints; mais, comme prix de son travail, il exigea des prières de la part des chanoines, qu'il obligeait. Voici les clauses de ce contrat, telles qu'on les lit à la fin de la *Vie de saint Lézin*, et que Marbode renouvela en terminant la *Vie de saint Mainbœuf*, composée à l'époque de son épiscopat.

« Moi, Marbode, archidiacre indigne de l'église d'Angers, j'ai revu et rédigé la vie du bienheureux évêque Lézin, à la prière des chanoines de l'église qui lui est dédiée. En conséquence, ils m'ont promis, comme récompense de mon travail, de me donner part et communion aux prières et aux bonnes œuvres, accomplies chaque jour dans leur église, et de réciter, à mon intention, durant ma vie, à la messe de matines, la collecte, « Dieu, qui justifiez l'impie; » et, après ma mort, de célébrer, comme pour l'un des leurs, l'office entier des défunts, oraisons et messes, et de faire, chaque année, mon service anniversaire; enfin, chaque jour et à perpétuité, sauf les jours de fête, de chanter pour moi, après Prime, en se rendant au chapitre, le psaume *De profundis*, avec le capitule *Requiem æternam* et la collecte *Absolve, Domine*. Que notre seigneur Lézin soit le médiateur, le témoin et le garant de cette convention passée entre moi et les chanoines. Ainsi soit-il. »

Marbode écrivit en vers la *Vie de saint Maurille*, où il répète ce qu'on savait déjà, et plusieurs autres vies de saints, tels que saint Laurent et saint Victor. La forme de ces vers est parfois heureusement modelée sur celle des vers de Virgile; mais ils manquent d'inspiration et ne rendent point la poésie des légendes; ces diverses compositions effleurent leur sujet, et ne sont guère que des amplifications versifiées, destinées par Marbode à l'étude et à l'imitation de ses élèves. Mais, dans ses poésies diverses, *Carmina varia*, Marbode est un imitateur moins servile, et parfois même il se montre poète; alors sa pensée, vraiment sentie, revêt sans effort son expression nette, concise, tantôt forte et tantôt gracieuse. Le sentiment de l'amitié et celui de la nature, telle qu'elle se révèle à la campagne, lui ont donné des moments d'heureuse inspiration. Plusieurs épigrammes et satires, dirigées tantôt contre des personnes, tantôt contre des abus, révèlent en lui un esprit libre dans ses jugements et un caractère

Digitized by Google

agressif et indépendant. Son opuscule, intitulé *Versus canoniales*, n'est pas indigne de la verve sarcastique et indignée de Juvénal. Il y flagelle certains prélats, qui, soumettant sans pitié leurs subordonnés aux exigences d'une règle sévère, vivaient eux-mêmes au gré de leurs caprices désordonnés. L'indépendance de son caractère, joint à un certain esprit d'intrigue et d'ambition, et la jalousie que soulevait autour de lui l'influence croissante de sa famille, ne devaient pas tarder à lui ménager des chagrins et des disgrâces.

Robert d'Arbrissel.

Lorsque Marbode était scholastique, il parut dans l'école épiscopale d'Angers, en qualité de professeur, un prêtre breton, appelé Robert (1). On le surnommait Robert d'Arbrissel, du nom de son village natal, aujourd'hui Arbresec, situé près la ville de Rennes, en Bretagne. Sa naissance n'était pas sans tache, car son père, Damalioc, était prêtre, et par lui ou par sa mère, Orguen, il avait encore d'autres prêtres pour aïeux (2). Ses parents lui firent donner l'éducation la plus complète qu'on put recevoir alors dans l'inculte Bretagne. La nature ardente et enthousiaste de Robert s'éprit de passion pour l'étude, et, lorsqu'il eut épuisé toute la science de son pays, poussé par le désir des voyages et de la curiosité scientifique et littéraire, inhérente à la race celtique, il parcourut les différentes écoles du nord de la France. Il s'arrêta enfin à Paris, où il étudia plusieurs années, remarqué par sa passion pour les livres et par son assiduité aux leçons des maîtres de la science, et honorant sa vie studieuse par la dignité de ses mœurs et par la ferveur de sa piété. Elevé à l'ordre de la prêtrise, il continuait à se faire une solitude dans Paris par l'étude et la prière, lorsque l'évêque de Rennes le rappela, vers 1087, dans son diocèse natal.

Robert d'Arbrissel, archiprêtre et official de Rennes.

L'évêque de Rennes, Sylvestre de la Guerche, seigneur de

(1) Voir, sur Robert d'Arbrissel, sa vie écrite par Baudry, évêque de Dol, et par le prieur André. *Acta Sanctorum* 25ª *die februarii*. — Ses biographes : Niquet, Pavillon, Cromier. — *Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis ; Histoire litt.*, t. X, p. 153 ; *Histoire de l'Université d'Angers*, t. II, p. 76, etc.

(2) Dom Morice, *Histoire de Bretagne*, t. I, p. 83 ; Dom Lobineau, *Histoire de Bretagne*, t. I, liv. IV, p. 113 ; *Vies des Saints de Bretagne*, p. 213.

Digitized by Google

Pouancé et ancien chancelier des comtes de Bretagne, cherchait à rétablir dans son diocèse la discipline ecclésiastique, qu'altéraient les plus graves abus. Mais il avait besoin de rencontrer un collaborateur, qui joignît à la science le zèle de la maison de Dieu; et il ne trouvait pas autour de lui le réformateur qu'il cherchait. Ni sa science personnelle, qui était médiocre, ni les habitudes de sa vie d'autrefois, qu'à la cour des ducs de Bretagne il avait consacrée tout entière aux soins de l'administration civile et politique, ne lui semblaient offrir les ressources et l'autorité nécessaires pour accomplir par lui-même une réforme que sa conscience poursuivait. Ses conseillers lui parlèrent de Robert d'Arbrissel, dont la renommée avait fait connaître à la Bretagne la science et la piété. Robert quitta Paris, sur l'invitation de son évêque, et, à son arrivée en Bretagne, il fut investi des fonctions d'archiprêtre et d'official de Rennes. Dès le début de son administration, il attaqua les abus signalés et proscrits par les canons des conciles et par les lettres des Souverains Pontifes: l'incontinence et la simonie du clergé, les mariages conclus à des degrés prohibés par l'Eglise, la possession par les laïques des paroisses et des biens ecclésiastiques. Dans la poursuite de cette réforme, il montra qu'il alliait à une science incontestée et à l'autorité d'une vie sans reproche, la netteté et la décision de l'esprit, et la virilité du caractère, tempérée par la charité sacerdotale. Sa réforme eût été sans doute plus complète et plus durable si, quatre ans après son arrivée à Rennes, il n'eût perdu l'évêque, qui était son seul soutien. Dans l'incertitude où il se trouvait, si le successeur, encore inconnu, de Sylvestre de la Guerche, appuierait sa réforme, et se voyant en butte à de puissantes inimitiés, il résigna ses fonctions, s'exila de Rennes et vint demander un asile à Angers.

Robert d'Arbrissel professe à Angers.

Là, il fut reçu par l'évêque Geoffroy de Tours, comme professeur à l'école épiscopale; la science qu'il enseigna fut, dit-on, la théologie. Mais l'impression douloureuse qu'il avait reçue de sa mission interrompue à Rennes, et peut-être le spectacle en Anjou des mêmes désordres qui l'avaient affligé en Bretagne, le dégoûtèrent bientôt de la vie séculière : se croyant incapable de réfor-

Digitized by Google

mer ses frères, il conçut le dessein de vivre dans la solitude. Après deux ans de séjour à Angers, où, sous les riches habits, dont il était vêtu suivant sa condition, il avait caché une cuirasse de fer, il s'éloigna de cette ville, accompagné d'un seul prêtre, l'un et l'autre cherchant un désert, pour y vivre dans les exercices de la pénitence.

Il se retire dans la forêt de Craon.

La Providence, qui allait faire presque aussitôt du prêtre breton un apôtre, avait décidé qne l'Anjou serait jusqu'à la fin de sa vie le théâtre principal de son action. Robert, exilé volontairement de Rennes d'abord, et ensuite d'Angers, ne quitta point la province d'Anjou; il s'arrêta dans la forêt de Craon, dont le bois, qui porte aujourd'hui ce nom, n'est qu'un dernier vestige; mais la forêt se liait alors tantôt par des arbres de haute futaie, tantôt par de vastes espaces incultes et couverts de ronces, aux forêts voisines de la Bretagne et du Maine. Rainaud, baron de Craon, qui prenait le titre de premier baron de l'Anjou, était propriétaire de cette immense forêt, où nul ermite n'avait encore fixé sa solitude.

Robert d'Arbrissel régla sa vie dans la forêt de Craon sur le modèle des solitaires de la primitive Eglise, et la solitude devint pour lui, par une grâce extraordinaire, ce qu'elle avait été autrefois pour les grands docteurs de l'Eglise d'Orient, une préparation à l'apostolat. Il partagea sa vie entre le travail des mains et l'entretien avec Dieu par la prière et la lecture des livres saints. Une tunique de poils de porc lui servait de vêtement; il se retirait, le jour, dans une cabane de branchages, n'ayant d'autre nourriture que les racines et les fruits sauvages de la forêt, et, la nuit, il dormait sur la terre nue. L'empire que la pénitence lui donna sur son esprit et sur ses sens, lui valut la grâce surnaturelle de prêcher la pénitence avec efficacité; il exerça le reste de sa vie sur les âmes, pour les détacher du monde et les unir à Dieu, un pouvoir que les historiens ont comparé à celui de saint Bruno et de saint Vincent Ferrier, et, en remontant jusqu'à l'origine du christianisme, à la parole de saint Jean-Baptiste, qui ouvrit la loi de grâce par la prédication de la pénitence.

Anachorètes dans la forêt de Craon.

Beaucoup de visiteurs, en effet, accourus du voisinage, ou

Digitized by Google

venus de loin, affluaient dans la forêt de Craon, où ils étaient attirés par la singularité de la vie et l'austérité des vertus de Robert d'Arbrissel. L'anachorète les recevait comme un auditoire que la Providence lui envoyait dans son désert; il déployait devant eux, tantôt dans des entretiens intimes, tantôt dans des discours en plein air, toute l'éloquence que la nature et la grâce lui avaient donnée pour émouvoir et convertir les âmes. Ceux des visiteurs, qui ne restaient pas dans sa solitude, s'en retournaient avec des conseils pour une vie chrétienne dans le monde, pleins d'admiration pour l'attrait du commerce et la piété douce et expansive d'un anachorète, qui, sévère à lui seul, était rempli d'une tendre charité pour les âmes. Mais un grand nombre, des séculiers, des moines, qui avaient quitté leurs abbayes pour la pratique d'une vie plus parfaite, d'autres anachorètes même, sortis de leur solitude pour entendre la voix d'un anachorète qu'ils regardaient comme leur maître, ne voulurent point retourner dans leur pays: ils élurent domicile dans la forêt de Craon; le baron Rainaud laissait pacifiquement s'installer dans ses bois des hôtes inoffensifs qui ne touchaient point à ses arbres et respectaient les bêtes fauves qu'il réservait à ses chasses; et comme il aimait Dieu, il était heureux que des saints vécussent sur ses domaines.

Les ermites habitaient sous des cabanes de feuillage, quelquefois deux ensemble, mais seuls, pour le plus grand nombre. Leur vie n'était pas différente de celle de Robert; ils s'abstenaient de viande, de vin et de pain même; ils jeûnaient jusqu'au soir, et c'était pour eux un grand festin que de mêler les jours de fête un peu de sel à leurs légumes cuits à l'eau; leur sommeil était court, et ils l'interrompaient, aux heures canoniques, pour chanter les louanges de Dieu. Malgré l'austérité de leur vie, ils firent de nombreux prosélytes, qui, se rangeant autour de Robert, comme de leur patriarche, partagèrent sa solitude et ses exercices. Lorsqu'après deux années, la forêt de Craon parut trop étroite pour loger les solitaires, Robert en sépara deux sections, qu'il confia pour habiter des forêts voisines, dans le Maine et dans la Bretagne, à Vital de Mortain et à Raoul de la

Vital de Mortain et Raoul de La Fustaie.

Digitized by Google

Fustaie. C'étaient deux compagnons de sa solitude, venus, des premiers, partager dans la forêt de Craon sa vie érémitique : Vital avait été chanoine de l'abbaye de Saint-Evroult, en Normandie, et chapelain de Raoul de Mortain, frère du duc Guillaume Le Bâtard, conquérant de l'Angleterre; Raoul de la Fustaie était un moine de l'abbaye de Saint-Jouan-de-Marnes, au diocèse de Poitiers.

Saint Bernard d'Abbeville.

Robert d'Arbrissel, resté dans la forêt de Craon avec une troisième section d'ermites, vit arriver près de lui le plus célèbre des disciples qu'il ait formés durant sa vie d'anachorète. Ce disciple, que l'Eglise a mis au nombre des saints, s'appelait Bernard d'Abbeville, prieur du monastère de Saint-Savin, au diocèse de Poitiers, et fondateur futur de la célèbre abbaye de Tyron. Après avoir fait ses études à Paris, il avait pris l'habit monastique à Saint-Cyprien de Poitiers, d'où il était sorti pour devenir prieur de l'abbaye de Saint-Savin. Fuyant la dignité abbatiale, à laquelle les moines voulaient l'élever, il avait résolu d'embrasser la vie érémitique. Pierre de l'Etoile, fondateur de l'abbaye de Fontgombaud, le conduisit en secret dans la forêt de Craon, près de Robert d'Arbrissel, sous le nom emprunté de Guillaume, pour tromper les recherches des moines de Saint-Savin. « Bernard, » raconte un biographe, d'après d'anciennes chroniques, « fit le tour de la forêt, et alla avec plusieurs frères, qui lui faisaient compagnie, visiter toutes les celles, afin de voir laquelle l'accommoderait le mieux. Et, s'étant avancé dans le fond du désert, il fit rencontre d'une petite cabane, bâtie d'écorces d'arbres, de laquelle le vent avait renversé la meilleure partie, et dont le reste ne subsistait que par des cordes d'osier, qu'un solitaire qui y demeurait avait attachées à un chêne, qui en faisait la principale couverture. Bernard, ayant considéré la pauvreté de cette loge et des meubles qui étaient dedans, la retint pour y faire sa demeure, et pria ce bon ermite, qui l'habitait, de l'y vouloir souffrir auprès de lui. Ce solitaire, ravi de joie de la préférence que lui donnait Bernard, lui accorda volontiers une partie de sa cabane. Et, comme il savait tourner du bois, il lui promit même de lui apprendre son métier, et de le faire héritier de ses meubles

Digitized by Google

t de ses outils, s'il lui survivait. Et d'autant que Bernard et ceux le sa compagnie avaient besoin de réfection, à cause du chemin u'ils avaient fait, le bon solitaire les convia tous de dîner ; et, omme il n'avait pas de quoi donner à manger à tant de per-onnes, il fut contraint d'aller à la provision. Il leur demanda, n effet, permission de faire un tour dans la forêt, laquelle lui ournissait sa nourriture ordinaire, et lui servait de marché et le jardin. Il va chercher des racines et des herbes, et tout ce u'il jugeait propre pour les traiter de son mieux. Il ne tarda uère en son voyage, et s'en revint aussitôt joyeux, chargé de rovisions et de vivres. Il choisit tout ce qu'il y avait de meilleur n ce qu'il avait apporté, et prépara à ces bons ermites un festin omposé d'herbes, de racines, d'un rayon de miel, qu'il avait eureusement rencontré dans le creux d'un arbre, de quelques ruits sauvages de diverses sortes, et d'une espèce de bouillie u'il leur fit avec des feuilles d'arbrisseau. Selon l'avis de ces ons solitaires, il ne manquait qu'un peu de pain à ce banquet, our le rendre magnifique (1). » Un an ou deux se passèrent, endant lesquels Bernard vécut en anachorète auprès de Robert 'Arbrissel ; mais, sur l'avis que les moines de Saint-Savin, qui vaient découvert sa retraite, étaient en route pour le ramener ez eux, il s'enfuit de la forêt de Craon, et alla chercher une litude inconnue dans l'une des îles Chaussey, situées sur la ôte normande, en face du Mont Saint-Michel. Mais après uelques mois de séjour, pensant que les moines de Saint-Savin vaient perdu sa trace, il revint trouver Robert d'Arbrissel dans ermitage de la forêt de Craon. Là paraissaient alors parmi les nciens et nouveaux compagnons du patriarche des anachorètes, obert de Loc-Renan, élevé plus tard au siége épiscopal de ornuailles ; Giraud de Sales, qui fonda plusieurs monastères ans les provinces de Guienne, de Périgord et du Poitou ; lleaume, né dans le Pays-Bas, fondateur de l'abbaye d'Estival, u diocèse du Maine ; Salomon, Hervé et Rainaud, dont les noms

Salomon, Hervé, etc., anachorètes dans la forêt de Craon.

(1) *La Vie du B. Robert d'Arbrissel*, Pavillon. — Guill. Gross, *In Vita . Bernardi.*

Digitized by Google

appartiennent à l'histoire ecclésiastique d'Anjou. Des femmes mêmes avaient quitté le monde pour mener dans la forêt de Craon la vie d'anachorètes; elles y habitaient un lieu que les hommes ne fréquentaient point, et Robert d'Arbrissel les avait mises sous la direction exclusive d'Hervé et de Salomon.

Robert d'Arbrissel institue des chanoines réguliers.

L'esprit d'ordre et de gouvernement, dont était doué Robert d'Arbrissel, lui avait fait régler d'abord les exercices et la vie des anachorètes; quelques temps après, en étudiant les dispositions de plusieurs de ses compagnons, il conçut l'idée d'établir dans la forêt de Craon une congrégation de chanoines réguliers. Il fit choix d'abord de six ermites seulement, qu'il soumit à la règle donnée récemment par Yves, évêque de Chartres, réformateur des chanoines de Saint-Quentin, à Beauvais. L'ordre des chanoines réguliers, qu'on faisait remonter jusqu'à saint Augustin, évêque d'Hippone, tenait le milieu entre la vie ecclésiastique séculière et l'ordre monastique; ceux qui l'embrassaient devaient renoncer à leurs biens et s'engager à la vie commune; mais ils n'étaient pas astreints à l'obéissance et à la pauvreté rigoureuse du cloître, et ils ne portèrent jamais l'habit monastique. Les chanoines réguliers reçurent d'abord autant de noms particuliers qu'ils avaient de maisons ou d'abbayes. Au douzième siècle seulement, le pape Innocent II, après le troisième concile de Latran, leur fit prendre à tous indistinctement le nom de chanoines réguliers de Saint-Augustin, parce que ce grand docteur avait établi dans l'une de ses lettres, la cent neuvième, les principes mêmes de leur institut (1).

Ce fut en 1094, que Robert d'Arbrissel fonda sa congrégation de chanoines réguliers; mais, comme il ne possédait ni maison pour les loger, ni fonds pour la construire, les six chanoines vécurent en plein air, comme les ermites, sous les arbres de la forêt de Craon; ils ne changèrent point leur manière de se nourrir et de se vêtir d'autrefois; Robert les sépara seulement des autres anachorètes, et il alla se fixer avec eux, en qualité d'abbé, dans une partie de la forêt de Craon, nommée La Roue

(1) *Histoire des Ordres monastiques*, par Hélyot, t. II, p. 15. — *Ancienne et Nouvelle Discipline de l'Eglise*, par Thomassin, t. I, col. 1331.

Digitized by Google

ou La Roë. Là, dans un espace restreint du bois, ils remplirent les pratiques de leur ordre, comme ils l'auraient fait dans l'enceinte d'un cloître ; une ancienne chapelle leur servait d'église pour le chant des heures canoniales ; ils prêchèrent les paysans, et ils ouvrirent une petite école aux enfants du voisinage.

Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme.

L'année qui précéda la fondation de l'abbaye de La Roë, un jeune moine, de haute naissance, nommé Geoffroy, et neveu de Renaud, baron de Craon, devint abbé de la Trinité de Vendôme (1). Son père, Henri, seigneur du Lion-d'Angers, était le second fils de Robert le Bourguignon, fondateur de la seconde maison de Craon et du prieuré de Saint-Clément, où s'étaient installés des moines de Vendôme, malgré les protestations de ceux de Saint-Aubin. Geoffroy, qui était né à Angers, vers 1070, fut élevé au château de Craon, chez son parent le baron Renaud. Lorsqu'il fut en âge d'étudier, il revint à Angers, où il reçut les leçons de l'archidiacre Garnier et d'un chanoine, nommé Guillaume. Sa vocation s'étant tournée vers l'état monastique, il fit profession de la règle de saint Benoît à l'abbaye de Vendôme, et il était diacre seulement, lorsqu'en 1093, les moines le choisirent pour leur abbé, en remplacement de Bernon, qui s'était démis de ses fonctions. L'année suivante, il se rendit à Rome, et mit sa fortune à la disposition du pape Urbain II, chassé du palais de Latran par l'anti-pape Guibert. Urbain II accepta les secours pécuniaires que Geoffroy lui offrait ; il triompha de ses adversaires et conféra lui-même, dans l'église de Latran, l'ordre de la prêtrise à son libérateur. Il lui confirma le titre de cardinal de l'église de Sainte-Prisque, titre que son prédécesseur, Alexandre II, avait donné à perpétuité aux abbés de la Trinité de Vendôme. Geoffroy reçut en même temps la confirmation des priviléges considérables que les papes avaient accordés à son abbaye ; la Trinité de Vendôme, soustraite à la juridiction de l'ordinaire, relevait directement du Saint-Siége ; et les églises et prieurés qu'elle possédait dans les divers diocèses de France, ne pouvaient, en aucun cas, être interdits par les évêques ; et tel était le rang

(1) Sur Geoffroy de Vendôme, voir les œuvres éditées par Sirmond, l'*Histoire littéraire*, Dom Cellier, etc.

Digitized by Google

accordé au cardinal abbé de Vendôme, que ni métropolitain, ni primat, ni légat même, ne pouvaient le contraindre d'assister aux conciles : ce pouvoir appartenait exclusivement au Saint-Siége.

Fidèle observateur de la règle de saint Benoît, Geoffroy de Vendôme en maintint la pratique avec la vigilance la plus sévère dans son abbaye; mais il n'eut point la tendre charité de Robert d'Arbrissel dans le gouvernement des âmes ; il était dur envers ses subordonnés, bien qu'il affirme avoir été porté par nature à l'indulgence. Il défendit avec vigueur et âpreté les priviléges et les droits de cette abbaye. Passionné et acerbe dans l'attaque comme dans la défense, il compromit parfois la bonté de sa cause par l'intempérance de son style et la hardiesse de ses assertions. Homme de race féodale, il eut dans la polémique la rudesse et l'esprit batailleur des barons du moyen âge. Les évêques, ses voisins, redoutèrent un conflit avec cet abbé, fort de sa naissance, de son titre de cardinal, de sa science approfondie des canons et des services rendus à l'Eglise. Nous le verrons reparaître dans cette histoire avec l'archidiacre Marbode et Robert d'Arbrissel ; la vie de ces trois hommes sera mêlée de quelque côté à la vie des évêques d'Angers, dont il faut reprendre l'histoire suspendue.

Monopole du change et de la vente des épices, accordé aux chanoines de la cathédrale.

Après la mort de Geoffroy de Tours, arrivée au mois de mars 1093, des circonstances que l'histoire ne fait pas connaître, retardèrent l'élection de son successeur jusqu'au mois de novembre de l'année suivante. Durant cet intervalle, plusieurs faits ecclésiastiques se passèrent dans la province d'Anjou.

A la fin de l'année 1093, Foulques-Réchin, cédant aux instances des chanoines de la cathédrale, leur accorda la surveillance, à Angers et dans les faubourgs, des bureaux du change et de la vente des épices. Sous le nom de change, étaient compris alors le change proprement dit des différentes monnaies de la France féodale, et les diverses opérations de la banque; le commerce des épices s'étendait depuis la vente du poivre et de l'encens, jusqu'à celle des drogues des apothicaires, du suif des ciriers et des comestibles des confiseurs. Voici le texte de la charte accordée aux chanoines par Foulques-Réchin :

Digitized by Google

« Moi, Foulques-le-Jeune, comte d'Anjou, je désire apprendre à mes successeurs et à tous les intéressés, que les chanoines de Saint-Maurice, ayant eu audience de ma sérénité, m'ont demandé de leur accorder, pour le salut de mon âme et des comtes mes prédécesseurs, une faveur honorable pour l'église cathédrale, et avantageuse à leurs intérêts. Je leur ai donc accordé le privilége suivant, et, en preuve, j'ai déposé un couteau sur l'autel, devant témoins : à partir de ce jour et à jamais, les opérations du change et la vente des épices se feront exclusivement, pour la ville et les faubourgs d'Angers, dans la cour des chanoines, proche l'église, dans des boutiques soustraites à toute juridiction de mes officiers, sauf le cas du change de fausse monnaie ; dans ce cas, le procès sera fait par mon prévôt, assisté du doyen ou de l'un des dignitaires du chapitre, qui le mettra en possession de la monnaie suspectée. Quiconque désormais se livrera aux opérations du change ou à la vente des épices, ailleurs que dans la cour des chanoines, verra ses effets et ses marchandises confisqués par mon prévôt (1). »

La surveillance des opérations du change et de la vente des épices était, au moyen âge, un droit dévolu aux municipalités des villes ; la concession que Foulques en fit aux chanoines montre que jusque-là il l'avait exercée par ses officiers civils. Les chanoines, mis en possession du monopole, avec les droits pécuniaires qui y étaient attachés, pendant la vacance du siége épiscopal, la regardèrent comme leur bien propre, et n'admirent jamais les évêques d'Angers à le partager avec eux.

Le légat Hugues, archevêque de Lyon, lève, à Saint-Florent-le-Jeune, une excommunication portée contre Foulques-Réchin.

Cette concession n'était pas désintéressée de la part de Foulques-Réchin ; il pensait que les chanoines, liés par la reconnaissance, porteraient leurs suffrages pour l'évêché d'Angers sur un candidat de sa convenance. Le comte d'Anjou, à cette époque, malheureux dans l'intérieur de sa famille comme dans son gouvernement, cherchait à se réconcilier avec l'Eglise. Après vingt années d'un mariage illicite, il s'était séparé d'Ermengarde de Bourbon,

(1) D. Housseau, t. XVI. — *Cartulaire noir du chapitre de Saint-Maurice.*

930944A
Digitized by Google

et il avait pris pour cinquième femme, en 1089, la fameuse Bertrade de Montfort ; mais les liens de parenté rendaient, aux yeux de l'Eglise, ce nouveau mariage aussi nul que l'avait été le précédent. Bertrade donna au comte d'Anjou un fils, qui, comme son père, reçut le nom de Foulques, et, après deux ans de séjour à Angers, se fit enlever par le roi Philippe, avec lequel, malgré les excommunications des conciles, elle vécut quinze années en concubinage. Ces chagrins domestiques, accrus des ennuis que lui causa un soulèvement des seigneurs de l'Anjou, tournèrent l'esprit de Foulques-Réchin vers des idées de résipiscence morale : séparé d'Ermengarde de Bourbon, et privé de Bertrade, il échappait aux censures ecclésiastiques qu'il avait encourues pour ses mariages illicites ; mais il lui restait une excommunication qu'il n'avait pas purgée : c'était celle dont il avait été frappé depuis vingt-sept ans, pour avoir enlevé en 1067 à son frère Geoffroy-le-Barbu, l'Anjou et la Touraine. L'occasion était favorable, puisque la folie contractée dans sa prison par Geoffroy-le-Barbu, devait dispenser le spoliateur de toute restitution. La levée de l'excommunication fut prononcée, le 24 juin 1094, par le légat Hugues, archevêque de Lyon, dans une assemblée solennelle d'évêques et d'abbés, réunis à l'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune.

« Hugues, archevêque de Lyon, légat du siége apostolique, à nos frères dans le Christ, les archevêques, évêques et abbés, et à tous les fidèles de la sainte église de Dieu, salut. Nous croyons utile de faire savoir à tous les catholiques, que, par ordre de notre seigneur, le pape Urbain, nous sommes venu jusqu'aux frontières de l'Anjou, pour absoudre Foulques, comte des Angevins, d'une excommunication dont il avait été frappé depuis longtemps, comme ayant fait prisonnier dans une guerre civile son frère Geoffroy. Le comte, à la vérité, avait toujours été disposé, soit à rendre raison ou satisfaction, soit à subir un jugement; et nous savions par des témoins respectables, clercs et laïques, qu'à l'époque où son frère susdit fut fait prisonnier, il était excommunié par le cardinal romain Etienne, légat du

Digitized by Google

Saint-Siége, à cause des vexations de toute sorte qu'il avait fait subir à l'Eglise de Tours et à l'abbé de Saint-Martin-de-Marmoutier; et que ce même légat, au nom de saint Pierre, avait donné à Foulques le comté d'Anjou. Nous savons encore par le témoignage véridique de plusieurs seigneurs, que Foulques avait reçu ce comté en don de son oncle Geoffroy. Après avoir reçu les ordres du pape, nous nous sommes associé notre vénérable frère, l'archevêque de Bourges, pour mieux assurer l'obéissance due aux décisions apostoliques, et tous deux nous sommes allés trouver dans sa prison le frère du comte. Nous l'avons trouvé dans un tel état de folie, qu'il était absolument impossible de lui confier le gouvernement de son pays; il refusa même la délivrance que nous lui offrions. En conséquence, nous nous sommes transporté au monastère de Saint-Florent, et sur le vœu et l'applaudissement unanime des évêques et des abbés, qui s'étaient rendus à notre invitation, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, nous avons absous le comte Foulques, qui se déclarait prêt à rendre raison ou à donner satisfaction; mais nous avons exigé de lui, au nom de notre seigneur le pape et au nôtre, la promesse de s'accorder avec son frère, ou à se soumettre aux décisions d'un tribunal, si jamais son frère recouvrait la raison. et de cesser de contracter de nombreux et scandaleux mariages, sans notre consentement. Furent témoins de cette absolution: le vénérable Aldebert, archevêque de Bourges; Hoël, évêque du Mans; Guillaume, abbé de Saint-Florent; Bernard, abbé de Marmoutier; Bernard, abbé de Saint-Serge et de Saint-Bach; Girard, abbé de Saint-Aubin; Hualde, abbé de Saint-Nicolas; Baudry, abbé de Bourgueil; Geoffroy, abbé de Vendôme. Fait l'an de l'Incarnation du Seigneur 1094, à l'abbaye de Saint-Florent, jour de la fête de saint Jean-Baptiste (1). »

Geoffroy-le-Barbu sortit de sa prison, et il dut sa délivrance à son neveu, Geoffroy-Martel, fils de Foulques-Réchin et d'Ermengarde de Bourbon; il mourut quelques mois plus tard, après

(1) *Opera Hildeberti, Cenom. Episc. Gesta, Notæ*, col. 114.

Digitized by Google

avoir cédé à son libérateur ses droits sur les comtés de Touraine et d'Anjou. Geoffroy-Martel, dont les contemporains ont vanté le courage et la vertu, gouvernait alors l'Anjou, au nom de son père Foulques-Réchin, prématurément vieilli par les désordres et les chagrins de sa vie. Mais Bertrade de Montfort s'inquiéta des conséquences que pouvait amener la cession faite à Geoffroy-Martel par Geoffroy-le-Barbu; quoiqu'elle eut délaissé Foulques-Réchin, elle voulut assurer la succession du comté d'Anjou au fils, encore enfant, qu'elle lui avait donné. Au commencement de l'année 1106, Geoffroy-Martel fut assassiné devant le château de Candé dont il faisait le siége, et personne ne douta que le crime n'eut été commandé par Bertrade; le jeune prince fut enseveli dans l'abbaye de Saint-Nicolas, à côté de son grand oncle, Geoffroy-Martel, comte d'Anjou (1).

L'abbé T. PLETTEAU.

---

(1) *Chroniques des Comtes d'Anjou*, p. 141, 192, 360.

(*La suite à un prochain numéro*).

Digitized by Google

LES

ARTISTES ANGEVINS,

PEINTRES, SCULPTEURS, MAITRES-D'ŒUVRE, ARCHITECTES, GRAVEURS, MUSICIENS,

D'APRÈS LES ARCHIVES ANGEVINES

Garnier (*Pierre*), peintre. — Le Chapitre de Saint-Pierre d'Angers supprima pour l'année 1499 les festages et en attribua la dépense à la confection d'une tapisserie qui devait représenter la légende de saint Pierre et de saint Paul. Pierre Garnier fut chargé d'en dessiner le patron sur toile, en attendant que les ressources de la communauté permissent de le faire exécuter en laine (1). On retrouve l'artiste, en 1527, employé par le Chapitre de Saint-Julien à peindre une couverture en toile pour les orgues, en façon aussi de tapisserie (2).

---

(1) *Pecunie deputate et stabilite ad facienda festagia communia dicte ecclesie, pro hoc anno solum, convertantur et applicentur patrono picture seu portracture Vite beatorum apostolorum Petri et Pauli, pro hac ecclesia de proximo fiendo in tela; et, quodam tempore procedente, poterit in modum tapicerie lanee, deo opitulante, redigi.* (14 avril 1499 n. s. — Arch. de Maine-et-Loire, G Reg. capit. de Saint-Pierre, f. 95.) — *Petro Garnier, pictori, facienti tapiceriam, in deductione precii cum eo conventi, occasione tapicerie, summa decem libr. Tur.* (Ibid., fol. 119.) — Il avait reçu, le 9 mai, du sacriste *sex linteos pro inchoando dictam picturam.*

(2) *Habito tractatu de convenientia cum P. Garnier, pictore, ad depingendum bene et competenter paramentum seu cooperturam organorum, ad instar tapicerie chori, super quo compositum est cum antedicto Garnier ad summam [illegible]tum solid. Tur.* (G. Reg. cap. de Saint-Julien, f. 154.)

Digitized by Google

Garnier (*Mathurin*), Me maçon architecte, Angers, mari de Perrine Camus, 1692. — (*Nicolas*), Me de la Psallette de Saint-Pierre d'Angers, 1604. — (*René*), maître maçon tailleur de pierres, 1649, mari d'Isabelle Gendron, mort le 28 novembre 1657 (1).

Garsanlan (*Philippe*), organiste de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers, mari de Renée Ferré, 1713.

Gascher (*Laurent*), Me maçon, à Grézillé, 1683, rebâtit, en 1699, la tour de l'église de Saulgé-l'Hôpital.

Gaschet (*Mathurin*), Me maçon, Angers, mari de Michelle de Léon, 1634, 1636.

Gasnier (*Pierre*), Me artilleur, à Angers, 1596. — (*Jacques*), entrepreneur des ouvrages du roi, à Saumur, mari de Marie Garreau, 1696, — et expert juré, 1697. — (*René*), entrepreneur, passe marché, le 12 avril 1709, avec les religieux de Saint-Aubin, pour la construction de la voûte et la restauration de l'église de Saint-Jean-sur-Loire (2). — (*François*), entrepreneur des ouvrages du roi, à Saumur, 1742.

Gasselin (*Pierre*), peintre, originaire du Mans, se rencontre, de 1623 à 1633, installé à Brissac pour les travaux du château. Il y signe, comme parrain, un acte du 12 février 1623. — Un autre acte, du 27 janvier 1626, le qualifie de « peintre de Mgr le duc de Brissac, » comme Gillion et Pothier. — Il paraît s'être établi à Angers, où il habitait, jusqu'en 1647, le faubourg Saint-Michel-du-Tertre. Il vint cette année résider, rue Saint-Laud, dans une maison qu'il acquit, avec sa femme Perrine Barbelevée, le 25 novembre. Le 24 décembre 1649, leur fils, Pierre, y mourut. L'acte de sépulture qualifie le père de « maistre de peinture (3). » — Il vivait encore en 1652. Il venait, l'année précédente, de fournir à l'hôpital Saint-Jean deux tableaux pour les deux autels des salles des pauvres. Le despencier, François Freuslet, fit don de 40 livres pour aider au payement de ce travail (4).

---

(1) GG 170, 174.
(2) Arch. de Maine-et-Loire, H. Saint-Aubin, prieuré de Saint-Jean-sur-Loire, t. I, f. 348.
(3) GG 170.
(4) H. D. E. 224, p. 69.

Digitized by Google

Gastin (*Eloi*), Me horloger, Angers, originaire de Sedan, 1766 (1).

Gaudin (*Claude*), 1633, — (*Urbain*), 1676, Mes maçons, Angers.

Gaudin (*Jean*), organiste du Chapitre de Saint-Laud d'Angers, mari de Perrine Blanzy, et, en 1712, de Marguerite Gaignard; mort le 5 mars 1740, âgé de 70 ans. — (*Jean*), Me orfèvre, Angers, 1574, 1594, mort en 1596.

Gaudin (*René*), « marchand sculpteur, » Angers, mari de Michelle Blondeau, 1601. — Sa fille Michelle a pour parrain le peintre Jean Lagouz, le jeune, qui signe l'acte (27 août) (2).

Gaudrée (*Pierre*), entrepreneur des ouvrages du roi, à la Daguenière, 1750. — (*Claude*), son fils, aussi entrepreneur des ouvrages du roi, âgé de 29 ans, en 1750, épouse, le 27 octobre, aux Ponts-de-Cé, Marie Bonnet. Il y est inhumé, âgé de 58 ans, le 24 décembre 1779. — On le surnomme et il signe souvent Gaudrée-Joyeux.

Gaudron (....), peintre doreur, à Angers, décore la figure et les autels de Saint-Aubin des Ponts-de-Cé, en 1753; — (*Jacques*), « Me horloger en gros volume, » 1711, Angers.

Gaugy (.....), peintre, fournit, à l'Hôtel-de-Ville, en 1760, les portraits des échevins Allard et Marchand du Brossay, qui lui sont payés chacun 30 livres (3).

Gauldin (*René*), sculpteur, avait reçu, en 1614, de la ville d'Angers, la commande d'un bas-relief représentant le roi à cheval, pour décorer les fêtes de l'entrée; mais l'ouvrage ne put être prêt à temps, et l'artiste obtint une indemnité de 66 livres (4).

Gauldry (*Mathurin*), organiste à Beaufort, 1556.

---

(1) GG 181.
(2) GG 172.
(3) CC 29.
(4) Il sera payé à noble homme Claude Ménard, lieutenant de la jurisdiction de la Prévosté, 66 livres pour son remboursement de pareille somme par luy payée à René Gauldin, seculteur, pour la composition faicte avec luy de ce qu'il auroit encommancé un portraict du Roy, monté sur un cheval, le tout en bosse, lequel n'avoit peu estre parrachevé à temps pour servir à l'entrée de leurs majestés. (26 septembre 1614. Arch. mun. BB 56, f. 72.)

Digitized by Google

Gaultier (*Macé*), « Me maçon sçavant et juré de son mestier, » Angers, 1480. — (*Pierre*) figure parmi les peintres employés aux préparatifs de l'entrée du roi Charles IX (1565). Il y est retenu douze jours, à 12 s. par jour, le plus bas prix de la bande. — (*Jean*), Me maçon, Angers, mari de Simonne Delanoe, 1606, 1611. — (*Guillaume*), « Me tailleur de pierres, » mari de Marie Gillet, 1690, « Me architecte, » 1692, Angers, inhumé, le 5 novembre 1707, aux Jacobins, âgé de 52 ans. — Sa signature figure sur le registre GG 140 à un acte de 1684. — Un de ses enfants, Paul, a pour marraine la femme du sculpteur Baraudrie (25 janvier 1703). — (*Jacques*), Me maçon, inhumé, à Angers, le 29 septembre 1707, âgé de 69 ans.

Gaultier (*Augustin*), peintre, demeurant place Saint-Martin, Angers, m'est connu surtout par une note du curé d'Erigné, Maslin, qui l'employa pendant plusieurs années à la décoration de son église. L'artiste lui livra ainsi sur commande, dont le curé soldait les frais, toute une série de tableaux, parmi lesquels, en 1756, le *Martyre de saint Pierre*, *la Décollation de saint Jean*, *un saint Michel*, *Jésus chassant les marchands du temple*, *la Fuite en Egypte*, — en 1764, *le Sacrifice d'Abraham*, *l'Ange gardien*, *une sainte Helène* (1) ; — quatre autres, en 1762, dont le sujet reste inconnu et qui n'étaient pas encore les premiers de l'œuvre, puisque le seul que possédât l'église, en 1867, était une *Mater Dolorosa*, signé et daté : *A. G. 1760.*

Gaultier (*Germain*), sculpteur, mari de Marie Mansart, Angers, 1605. Il signe, le 20 novembre, au baptême de sa fille Michelle, que tient sur les fonts le lapidaire Hector Lemyre (GG 172).

Gaultier (*Jacques*), sculpteur en bois et aussi « sculpteur figuliste, » originaire de la ville de Mayenne, était établi à Angers dès 1757. Dans l'église du Puy-Notre-Dame, l'ancien grand autel en bois avec tabernacle, aujourd'hui abandonné au rebut, porte inscrit : *Fait par moy J. Gaultier ce 17 mars 1770* (2). Par traité, du 16 juillet 1781, il

(1) « Coûtent 50 livres chaque. » — « Le total des tableaux, cadres, ferrures, me revient à 500 l. » — *Archiv. mun. de Mars* Et. C.

(2) Les nobles et vénérables doyen, chanoines du Chapitre de l'église d'Angers d'une part, le sieur Jacques Gaultier, maître sculpteur, et dame Renée-Perrine Caillard, sa femme, demeurant à Angers, place du Pilory, solidairement chacun d'eux un seul pour le tout...., ont fait entre eux le marché qui suit, à savoir que led. sieur Gaultier s'oblige, avec sad. femme, d'exécuter toute la sculpture du chœur de lad. église, dans sa plus grande perfection, sans rien omettre, de suivre

Digitized by Google

se chargea de l'entreprise du chœur de Saint-Maurice d'Angers, que le chapitre d'Angers lui accordait « comme ayant paru le plus capable de ceux qui se sont présentés, » et le 28 juin 1782, un certificat constate son activité, son assiduité à son travail et sa probité (1). — Par un second marché du 17 mars 1783, il eut à exécuter les quatre statues qui devaient compléter la décoration. Elles représentaient *la Justice, la Religion, l'Espérance* et *la Prudence*. L'artiste s'était engagé à reproduire en bois les modèles fournis par lui ; mais par un nouveau traité, il consentit à les exécuter en terre cuite. Le travail terminé, les sieurs Bara et Marchand, ce dernier, peintre, de l'Académie royale de Paris, alors de passage à Angers, eurent à l'examiner comme experts. Leur avis motivé est très-rigoureux et signale plusieurs défauts dont quelques-uns irréparables (2). L'effet en

---

exactement les plans et devis réciproquement acceptés et même de faire mieux, s'il est possible, de ne rien négliger, d'être toujours présent, de travailler lui-même et de se faire seconder par les meilleurs artistes possibles sculpteurs, tant figuristes qu'ornemanistes, et d'employer toutes les ressources de son art pour porter à sa perfection les décorations du chœur de lad. église. » Suivent les détails très-longs et très-minutieux de l'ouvrage. Voir *Mss. 673 de la Biblioth. d'Angers*. et Arch. de Maine-et-Loire G 172.

(1) Archives de Maine-et-Loire, G. 272, f. 258.

(2) Je soussigné Joseph Bara, sculpteur figuriste, demeurant à Angers, rue Valdemaine, à la réquisition du sieur Gaultier, sculpteur à Angers et entrepreneur du nouveau cœur de Saint-Maurice....., je me suis transporté dans le cœur de ladite cathédrale, pour être expert de quatre figures, qui sont posées sur l'amortissement au-dessus des colonnes, au fond dud. cœur. Après avoir examiné avec la plus grande exactitude les quatre figures, l'une représentant *la Justice*, l'autre *la Religion*, la troisième *l'Espérance*, et la quatrième *la Prudence*, j'ay remarqué ce qui suit :

La première desdit. figure, la draperie qui couvre l'épaule droite est trop massive. Il seroit à propos de la rechangé, pour donner plus de grâce au bras qui est gêné, et l'épaule est caché. Dans le reste de la draperie, on cherchera les moyens de donner un peu de noir dans certain endroit, pour rendre les plis plus légers et pour égaïez un peu plus la figure.— La seconde, on pourra faire quelque changement aux mains, qui tienne la croix, en faisant pliez un peu le doits, pour rendre les mains un peu plus accionné. — La troisième, on lui remétra des doits, qui lui manque, et le bras droits, qui est détaché, dont je n'ai pu voir l'effet. — La quatrième, je la trouve assez bonne pour l'emplacement et le point de vue. D'ailleurs les quatre figures se dessine assez bien, suivant leur position et point de vue ; et sans avoir égard au dessin, qui m'a été présenté par M. de Villeneuve, j'ai trouvé les changements, que ledit Gaultier y a fait, nécessaire et fort à propos. Telle est mon avis que lesdit. figures reste dans leur état, telle quel sont posée, — après que les réparations, que je vient de remarqué seront faite. — Après ladite réparation, j'estime qui-y-a lieu que le sieur Gaultier en soit déchargé..... puisque l'ensemble des figures font un assez bon effet.....

A Angers, le 20 d'aous 1784, *Bara*, sculpteur.

Digitized by Google

était manqué, et quand le scuplteur aurait mis tous ses soins, comme il s'y offrait, à les terminer en y apportant toutes les modifications dont l'œuvre était susceptible, elle ne pouvait devenir belle, mais tout au plus suffisante et acceptable (20 août 1784) (1). Il paraît bien pourtant que les statues furent reçues et mises en place; mais, en 1785, on en fit enlever deux, *la Prudence* et *la Justice*, remplacées par des trophées et des cassolettes de Louis David. Du reste, cet échec relatif n'altéra en rien les sentiments d'estime, que le Chapitre entretenait pour l'ar-

---

(1) Messieurs,

Après avoir scrupuleusement examiné les quatre figures en terre cuite, qui sont dans le cœur de votre cathédrale, j'ai trouvé que les figures péchoient en différents points contre les proportions reçues et les règles de l'art, comme par exemple, d'avoir la tête trop grosse pour le corps, d'avoir les bras trop menus et trop courts pour les autres parties, etc. — J'ay encore trouvé que ces figures n'avoient point la grâce ni l'expression que l'artiste auroit pu leur donner, que les draperies n'étoient point disposées d'une manière intéressante et capable de produire de bons effets. Il m'a paru y avoir des fautes contre le goust et le raisonnement, comme d'avoir fait tenir par la figure de *la Religion*, ayant les deux mains ouvertes et les doigts étendus, la croix qui est son simbole.

Il me semble aussi que les deux figures, l'une représentant *la Justice* et l'autre *la Prudence*, n'ont point une attitude avantageuse, ni faite pour l'endroit, où elles sont placées.

Leurs jambes pendantes et n'appuiant sur rien produisent un effet désagréable. L'épée de *la Justice* est un peu trop longue et placée un peu trop verticalement. La balance, qu'elle laisse nonchalemment reposer sur ses genoux, met trop de froideur dans son action et ne fait pas assez sentir qu'elle est toujours prête à peser les actions des hommes. Celle de *la Prudence* parait avoir six doigts à une main, effet qui est produit par le serpent, qu'elle tient et qui n'est point assez gros ni assez évidant, pour que l'on puisse ne pas s'i méprendre. — Il faudrait aussi plus de légèreté dans les draperies, qui les envelopent, et des plis indiqués dans certains endroits, pour en diminuer le volume et la pesanteur — Je crois aussi que l'artiste n'a point assés consulté la nature dans la confection des quatre figures, qu'il n'en a point assés rendu les formes, tant dans les draperies que dans les parties de chair, qui paraissent à découvert. — Les atribus, qui servent à caractériser chacune des vertus, que les quatre figures représentent, ne sont point disposés ni groupés d'une manière intèressante et ne contribuent en rien à leur ornement. — En consultant le dessin, que j'ai eu entre les mains, et le marché de M. Gaultier, dans lequel il s'engage à le suivre exactement, j'ai trouvé, qu'il n'y avait aucun rapport eutre les figures, qu'il a faites, et celles qui sont dans le dessin.

Cependant il est vrai que dans l'ètat, où sont les figures, elles ne font point l'effet, qu'elles doivent faire, mais le sculpteur, s'engageant à les terminer avec soins et à y faire les changemens, dont elles peuvent être susceptibles, elles seront non pas belles, mais passables et dans le cas de ne pouvoir être refusées. — Voilà, Messieurs, le jugement que ma conscience et mes faibles lumières m'ont fait porter sur cet ouvrage.

A Angers, le 20 aoust 1784, *Marchand*

Digitized by Google

tiste, et un nouveau témoignage lui fut délivré, le 17 août 1787, pour attester qu'il avait « entrepris et exécuté la sculpture d'ornement du » nouveau chœur à la satisfaction du public et des chanoines (1). » — M. Legros, maître menuisier à Angers, possède encore le dessin original, à l'encre de chine, de Gaultier, son parent, représentant le détail des stalles et du chœur de Saint-Maurice (2 mètres 50 de long). — *Un intérieur de l'église de Toussaint*, par Donas, est dit peint d'après un dessin aussi de Gaultier, qui sans doute y avait travaillé de son art. — C'est lui, en 1787, qui décora les torches du Sacre, véritables monuments ambulants, comme on sait, où s'exerçait chaque année la fantaisie d'un maître d'œuvre. Le livret, qui les décrit, porte pour devise :

Arte mea, digitis, Domini magnalia fingo.
Cera spiranti percello lumina sculptor.

En 1788, il sculpta la chaire de Candé, avec abat-voix surmonté du pélican symbolique, œuvre remarquable et qui a mérité d'être conservée dans l'église nouvellement reconstruite. — D'ailleurs, artiste à la fois et entrepreneur, comme il s'annonce, « sculpteur et doreur, connu par » les différents genres d'ouvrages concernant son art, qu'il a toujours » exercé avec honneur, fait et entreprend toute sorte de décoration » d'église, peinture, sculpture, plans, modèles, tient une manufacture » d'ouvrages en terre cuite, figures tant d'églises que de jardins, » vases, animaux, etc.; fait toutes sortes de poêles pour chauffer les » appartements, notamment, des poêles physiques, hydrauliques, de » santé, approuvés par l'Ecole Royale de médecine, fait des cham- » branles de cheminées aussi solides que le marbre. Place du Pilori, » Angers, 1789. »

Gautreau (*Nicolas*), Me maçon-tailleur de pierres, mari d'Urbaine Richoust, 1639, 1665.

Gauvin (*Gaucher*), Me orfévre, Angers, 1574.

Gaverel (*Pierre*), « Me horloger en gros volume, » Angers, 1707. — Sa femme, Renée Du Voxy, est inhumée, le 1er novembre 1726, âgée de 41 ans (GG 104).

(1) G 273, p. 207.

Digitized by Google

Gaynieault (*Pierre*), « maître de musique, » 1697, mari de Marguerite Favre, Angers, 1697 (GG 177).

Gays (*Armand-Fidèle*), musicien, né à Nantes, le 22 juillet 1760, marié, à Angers, le 30 juillet 1781, à Rose-Pélagie Dumas, attaché à la cathédrale Saint-Maurice, 1782, 1787.

Geffelin. V. *Chiffelin.*

Gendron (*Michel*), « maistre maczon, » Angers, 1561 (GG 151); — (*René*), Me tailleur de pierre, *alias* Me maçon, à Mâchelle, près Faveraie, 1647, 1653. — (*Martial*), Me tailleur de pierre, mort à Martigné-Briant, le 14 octobre 1658.

Gendrot (*Payen*), Me maçon, travaille à la prison de Villevêque, en juillet 1449. — (*Jean*) est nommé « maistre des œuvres du pays d'Anjou, » par lettres du roi René du 24 avril 1463, à la place de Guill. Robin, décédé, — et restaure les halles d'Angers.

Géneté (*Isaac*), Me orfèvre, Angers, 1643, mort le 9 décembre 1674 (GG 101).

Géneteau (.....), Me architecte sculpteur, à Saumur, y travaille de son art pour l'église Saint-Pierre en 1678, et reçoit 140 livres, « pour avoir faict les festons qui sont au-dessous de l'entablement du » devant de lad. église, les deux culs de lampe, qui sont au-dessous » des figures de saint Pierre et de saint Paul, et les armes de Mgr le » cardinal de Grimaldy, abbé de Saint-Florent, patron de la » dite église, en reconnaissance de mil livres, qu'il a bien voulu » donner pour aider à restablir lad. église. » — Et le chapitre trouve le prix de l'œuvre « peu considérable en considération de l'art et du travail (1). » — On l'y peut voir encore.

Gennevraie (*René de la*), fondeur, à Saumur, 1726.

Gentileschi (*François*), « peintre ordinaire du roy et natif de Rome, » mari de dame Louise Moreau, fait baptiser le 16 janvier 1661,

(1) Arch. de Maine-et-Loire. — Comptes de Saint-Pierre, 1675-1681.

Digitized by Google

à Angers, son fils, en la paroisse de Saint-Maurille, et complète les cérémonies le 19 août 1665, en l'église d'Ingrandes. Son séjour en Anjou comprend donc au moins 4 ou 5 ans. L'enfant a pour parrain le comte de Maure, représenté par noble homme François Garnier, « gentilhomme ordinaire chez le Roi (1). »

Gentot (*Michel*), maître brodeur, Angers, 1637, 1640. Sa signature est au registre GG 173.

Georges (*Mathurin*), Me maçon, Angers, construit en 1511, avec Pierre Roillé, la salle capitulaire de Saint-Pierre, et en 1518-1525 est employé par le Chapitre de Saint-Maurice à la reconstruction des clochers de la cathédrale (2).

Georges « l'esmailleux » figure le 4 juillet 1562 sur la liste des huguenots en fuite, qui ont pillé, au dire de Louvet, les églises d'Angers (3).

Georges (*Olivier*), dit *la Roche*, Me orfèvre, rue Baudrière, Angers, 1741.

Germain (*Jean*), Me orfèvre, Angers, dit mort en 1541.

Gernigon (*Urbain*) Me tourneur, Angers, 1668, 1691.

Gervais (*Denis-Antoine*), « sculpteur et pensionnaire du roi. » Passe marché le 22 janvier 1757 avec les procureurs de la fabrique de Vezins, pour « les ouvrages de sculptures en bois doré, menuiserie, » marbre, serrurerie, carreaux de rairie et ardoises, fonts baptismaux » avec piédestal, bénitier avec piédestal pareil à l'autre, qu'il convient

---

(1) Le 19 aoust 1665 fut receu aux cérémonies et nommé Louis, fils de noble homme François Gentileschi, peintre ordinaire du roy et natif de Rome, et de demoiselle Louise Moreau, son épouse. Fut parein noble François Garnier, gentilhomme ordinaire chez le roy, qui l'a tenu au nom de haut et puissant seigneur M. le comte de Maure; marraine, demoiselle Charlotte Letourneux, non mariée. — Nota que ledit Louis Gentileschi avait esté baptisé le 16e janvier 1661 par M. le curé de Saint-Maurille d'Angers, ainsi que l'a rapporté ladite Moreau, sa mère, et du présent ils sont de la paroisse de Monstrelais. — *Arch. comm. d'Ingrandes*, Et. C.

(2) *Répert. Archéol.*, 1865, p. 245.

(3) *Revue d'Anjou*, 1854, t. I, p. 276.

Digitized by Google

» de faire en l'église paroissiale (1). » — Il meurt à Angers le 28 septembre 1758 (2), occupé à la facon du grand autel de la cathédrale, et sa succession n'est pas d'un homme riche, comme en témoigne le modeste inventaire des hardes trouvées dans la chambre garnie qu'il occupait dans la Cité (3). Il en devait le loyer depuis trois mois, soit 30 livres, à son hôtesse. Ses deux filles, dont une mariée à Jacques Berthier, épicier, à Paris, et son fils *Jean-Jacques* répudient la dette et la succession. — Ce dernier continue et termine le travail commencé par son père. Il était né à Angers et s'y marie le 10 juillet 1759, âgé de 26 ans, à une veuve de 40 ans, Renée Follenfant. — Il demeurait en 1766 rue du Cornet.

---

(1) Sera fait, fourny et passé un tombeau d'autel en marbre de Monroux jaspé, de la longueur de 8 pieds, large de 4 pieds, haut de 3 pieds, bombé par le devant et droit par le derrière, et les côtés avec des panneaux et ronds dans le devant, dans lequel rond il y aura une croix de Malte, incrustée en marbre blanc..., deux gradins sur l'autel et de la même longueur et de la hauteur de 6 pouces, large de 11 à 12, en bois doré avec petites moulures, le dessus des gradins peint en rouge sinabe, un tabernacle de bois doré sculpté de la hauteur de 21 pouces sur 15 pouces de large ou environ, la porte ferrée et fermée à clef..., une exposition pour le Saint-Sacrement..., un appui de communion en fer...., le pavé de tout le sanctuaire..., plus deux culs de lampe dans le chœur pour y placer saint Pierre et saint Paul que je m'oblige de peindre et de rhabiller dans le même goût qu'ils sont maintenant.... pour la somme de 1600 l. et une gratification de 300 l., si le tout est fait et parfait avant la S. Pierre prochaine..... (*Arch. de Maine-et-Loire* G. Cure de Vezins.)

(2) Le 28e jour de septembre 1758, le corps du sieur Denis-Antoine Gervais, sculpteur architecte de l'Académie de Paris, pensionnaire de Sa Majesté, décédé d'hier, âgé d'environ 60 ans, a été inhumé au cimetière de ce lieu par le curé soussigné, *M. Lépron*, curé. (GG 105, Saint-Maurice.)—Dans l'acte de mariage de son fils, il est dit « sculpteur ordinaire des bâtiments du roi » — et sa femme est nommée dame Geneviève Mignan (GG 33.)

(3) Arch. de Maine-et-Loire E. 2610.

C. PORT.

(*A suivre*).

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. E. Barassé.

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

SEPTIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Troisième livraison. — Mars 1875.

SOMMAIRE :

Notices archéologiques : I. Le château de Saumur (*fin*). D'ESPINAY.

Annales ecclésiastiques d'Anjou : Geoffroy de Mayenne, évêque d'Angers (1094-1099) ; Geoffroy-le-Jeune, évêque d'Angers (1099-1101). L'abbé T. PLETTEAU.

Souvenirs de voyage (*fin*). HERVÉ-BAZIN.

Quelques mots sur l'art religieux et un atelier de sculpture religieuse à Angers (*fin*). L'abbé GILLET.

GRAVURE :

Château de Saumur, d'après le plan cadastral.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. DAIRASSE, RUE SAINT-LAUD, 32

1875

Digitized by Google

LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ.

LA POÉSIE DE L'ÉCOLE

Sonnets et Poëmes,

CONTENANT :

Prologue. — La Pureté. — L'Instituteur. — Aimez le Maître. — La Religieuse. — L'École. — Conseils d'une Abeille. — L'Alphabet. — Le Livre. — La Page d'Écriture. — L'Histoire de France. — Dieu. — Le Crucifix. — La Musique. — La Gymnastique. — Aux Instituteurs. — La Salle d'Asile. — La Crèche. — Le Bon Élève. — Les Prix. — A la Maison. — Ne faites pas de mal aux Animaux — Aux Petits Lecteurs. — L'Orange, conte. — Le Vieux Musicien. — L'Hirondelle et la Cigale. — Gutbrand, récit du Tyrol. — Épilogue.

DEUXIÈME ÉDITION AUGMENTÉE

1 joli volume in-18. — Prix : 50 c.

L'Auteur et l'Éditeur ont consacré, sans aucune réserve, le prix intégral de la première édition, tirée à 300 exemplaires, au profit de **l'OEuvre des Crèches.**

GÉOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Par L.-F. LABESSIÈRE

CINQUIÈME ÉDITION

CONTENANT : Divisions administratives anciennes et nouvelles. — Statistique. — Usines. — Fabriques. — Beaux-Arts. — Géographie générale des cinq parties du monde. — Précis historique de l'Anjou. — Dictionnaire alphabétique de toutes les communes du département, avec Notice historique. — *Carte de Maine et Loire.*

1 beau volume in-18, cartonné. Prix : 1 fr. 25.

OUVRAGES PARUS

Histoire de l'Université d'Angers, de Pierre RANGEARD. Ouvrage entièrement inédit. Tome Ier. . . . . 6 »

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . 4 »

Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . 2 »

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. 2 50

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . 6 »

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.

Prix : Edition en noir. . . . . 3 »

Avec armoiries coloriées . . . . . 5 »

Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . 10 »

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . 8 »

— — coloriée, collage sur toile, avec œillet 12 50

— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . 17 »

Dictionnaire des usages Ruraux et Urbains pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (département de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), par MM. A Robert et E. Gasté, avocats, 1 vol. grand in-18. — Prix. 3 50

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier ; nouvelle édition avec plan, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie ; par M. Célestin Port, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire. — Prix . . . . . 5 fr.

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 2 50

Digitized by Google

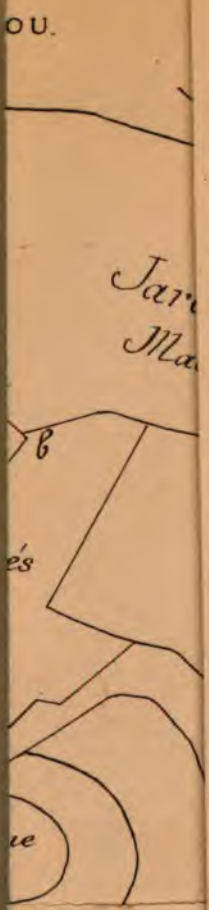

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES.

I.

LE CHATEAU DE SAUMUR.

(SUITE).

L'enceinte de Thibault et de son fils Eudes a été bien des fois remaniée ; cependant son périmètre est encore aujourd'hui parfaitement marqué. Il est décrit très-exactement dans le Mémoire de Bernard, dont nous avons déjà parlé plus haut (1). M. Bodin en parle aussi et prétend qu'on en a trouvé des débris, en creusant des fondations dans la grande rue (2). Il n'avait pas vérifié sur les lieux la description faite par Bernard; c'est au contraire à mi-côte qu'on retrouve, dans les murs qui supportent les terrasses, des restes de l'enceinte primitive du *Castrum Salmuriense*. J'ai signalé au congrès archéologique d'Angers, en 1871, ces débris importants que depuis deux cents ans on avait complétement perdus de vue (3).

On peut assez facilement suivre cette enceinte du côté du nord, depuis le jardin de l'orphelinat Saint-Joseph, jusqu'au pied de la rue qui conduit au château; on trouve plusieurs points de repère dans cette direction: dans les terrasses de l'orphelinat Saint-Joseph, un pan de mur à larges joints en grand appareil,

(1) *Mémoire pour servir à l'histoire de Saumur*, p. 1 à 4.

(2) *Recherches sur le Saumurois*, t. I, ch. 11.

(3) Congrès archéologique tenu à Angers en juin 1871 par M. de Caumont; t. XXXVIII de la collection, p. 202.

Digitized by Google

avec un contre-fort plat (XIIe siècle); dans les terrasses de l'ancienne maison Maury, et dans celles de plusieurs autres maisons de la rue Saint-Pierre, on retrouve toujours ce même mur ancien; au fond de la maison du XVIe siècle, théâtre du terrible incendie, pendant lequel périt, en 1873, toute une famille d'une mort affreuse, on voit un pan de mur à larges joints, qui remonte au moins au XIIe siècle. Derrière la maison Gouby, près de la place Saint-Pierre, autre mur ancien. Ici la direction change, et le mur d'enceinte regarde l'ouest. Au bas de la montée du château, il y avait une porte, détruite vers 1640 (1). A l'endroit où se trouvait cette porte, on distingue encore un petit fragment de maçonnerie en petit appareil sans brique, semblable aux portions des murs du château de Chinon, bâties par Thibault-le-Tricheur. C'est certainement ce qu'il y a de plus ancien à Saumur. Il est probable que, d'ici peu de temps, ce faible vestige disparaîtra; aussi je dois en signaler l'existence.

Du côté de l'ouest, la terrasse de la maison des frères de la doctrine chrétienne, celle de la maison Martineau et celles des maisons voisines sont en moyen appareil à larges joints du XIe siècle; malheureusement une grande partie de ce mur, qui était fort bien conservée, est aujourd'hui compromise par suite de l'éboulement récent des caves creusées dans le tuf sous ces remparts (juin 1874).

L'enceinte domine donc toute la grande rue et supporte les terrasses des maisons de cette rue, jusqu'à l'angle de la ruelle appelée l'*Echelle du château*. Cette portion de l'enceinte paraît avoir été double. On trouve encore en quelques endroits, notamment au-dessus des maisons Gaudais et Martineau, un mur inférieur, flanqué de contre-forts plats. C'est peut-être celui dont M. Bodin avait voulu parler.

---

(1) Bernard dit que de son temps les rainures destinées au passage de la herse se voyaient encore dans les murs voisins. Au pied de cette porte, était située la maison du minage, appartenant aux dames de Fontevrault, et qui fut démolie vers la même époque (*Mémoire pour servir à l'histoire de Saumur*, p. 3). — Cette maison du minage est mentionnée dans un compte de l'église Saint-Pierre de l'année 1494.

Digitized by Google

A l'angle sud-ouest, au bas du jardin appartenant à M. Daburon, se trouve encore un contre-fort plat en appareil du XIIe siècle. A partir de ce point, l'enceinte tourne vers le sud; elle domine le ravin, qui forme le jardin de l'ancienne maison Latraud jusqu'aux bastions du château actuel, dans lesquels elle se noie. Cette partie, qui regarde le sud, renferme des débris fort anciens, des soubassements en emplecton grossier, formés avec de gros silex de la forêt de Fontevrault, puis des parties plus soignées en moyen appareil de tuffeau, à assises régulières et à larges joints; on en voit encore un assez beau spécimen au milieu des murs du bastion sud-ouest. A partir de ce point, l'enceinte ancienne ne paraît plus (1); tout le côté Est a été revêtu par l'enceinte moderne. Il y avait dans cette portion une seconde porte regardant l'est; les deux portes sont mentionnées dans les Chroniques de Saint-Florent. Ce qui est remarquable dans cette enceinte, c'est l'absence de tours. A cette époque on ne sentait pas, comme on l'a fait plus tard, la nécessité de flanquer les courtines; avec les faibles moyens d'attaque dont l'assiégeant disposait alors, il suffisait de défendre le mur par en haut, à l'aide de *hours* ou galeries de bois.

Bien que les débris que je signale datent plutôt des XIe et XIIe siècles que du Xe, je pense cependant que l'enceinte décrite ci-dessus occupe le même emplacement que celle de Thibault-le-Tricheur. Elle n'est pas très-vaste, et, comme dès le temps du comte de Tours, elle renfermait une église, un couvent et d'autres constructions, il n'y a pas lieu de croire qu'elle ait été agrandie au XIe ou au XIIe siècle; la topographie indique d'ailleurs qu'elle a dû toujours occuper le même emplacement, puisqu'elle domine le sommet du coteau. D'ailleurs le fragment en petit appareil, que je signale, est un indice fort précieux à

(1) Bernard avait remarqué et signalé ce fait, encore apparent aujourd'hui : « Cette vieille muraille passe encore au long de la basse-cour du château, et est renfermée la plupart dans les bastions qui regardent du côté des moulins à vent, et enfin va finir à la même porte de Fenet, où, au lieu de cette vieille muraille, on en a bâti une, de la même structure que celles qui font l'enceinte de la ville de Saumur (p. 4) ».

Digitized by Google

l'appui de son antiquité. L'enceinte actuelle n'est donc que celle de Thibault-le-Tricheur, remaniée à diverses reprises.

Quoiqu'il en soit, c'est cette enceinte bâtie par les comtes de Tours, qui, à partir du xe siècle, s'est appelée tantôt *Murus*, tantôt *Salvus Murus*, et par contraction *Salmurus*. Les chartes et les chroniques emploient ces trois expressions pour désigner absolument la même chose. Il ne faut pas croire que *Murus* désigne la partie entourée de murs ou le sommet du coteau, à pic comme un mur, et *Salmurus* la partie inférieure, située sous le mur, ou au bas du coteau salpêtré. *Murus* est encore employé au xie siècle pour désigner la ville de Saumur (1); d'autre part, le *Salvus Murus* ou *Salmurus* des anciens textes est le *Castrum* lui-même, l'enceinte, la partie close, que toutes nos chartes appellent, dès le xe siècle, *Castrum Salmuriense* (2). Que signifieraient ces deux mots, s'ils s'appliquaient aux faubourgs bâtis au pied de la forteresse? Ils n'auraient plus alors aucun sens. Il faut donc renoncer à l'étymologie généralement admise, et que M. Bodin avait popularisée d'après le Mémoire de Bernard (3).

---

(1) Do ad sacrosanctam ecclesiam, in honorem beati Florentii constructam *prope Murum*, in loco qui nuncupatur ad Vadum super Toarium fluvium (Don par Berlay de Montreuil et Grecia, sa femme, à l'abbaye de Saint-Florent, document cité par Ménage, *Hist. de Sablé*, p. 236). — Le sens de ce passage ne peut faire aucun doute; il est évident qu'il s'agit ici de Saumur lui-même. La *Chronique de Maillezais* appelle aussi *castrum Murum* le château de Saumur, en 1058 (Marchegay, p. 400).

(2) ... ad monachos Sancti-Florentii de *Castro Salmuri* (Charte de 968, *cod. nig. Sancti-Florentii Salm.* n° 9).... ad monachos Sancti-Florentii qui degunt in *castrum* qui dicitur *Salmurus* (*id.* n° 12, même année).... Actum *Salmuro castro* publice, anno XVI° regnante Hlotario rege (*id.* n° 19, année 970).... Et alium alodum in pago Andegavensi *in vicaria Salmuriensi* (*id.* n° 22, fin du xe siècle). ... *Castrum Salmurum* (*id.* n° 14, Charte du comte Eudes, du 14 février 979).... Monasterium Sancti-Florentii de *Castro Salmuro* (Bulle du pape Calixte II de 1122, déjà citée).... Castellum illud quod vocatur Salmurius (*Hist. eversionis* ap. D. Martène, *loc. cit.*). — Voir aussi *codex niger*, les chartes nos 15, 27, 33, 40, toutes des dernières années du xe siècle, dans lesquelles est mentionné le *Castrum Salmuriense*.

(3) « La nouvelle ville est ce qui est au-dessous des murailles du boile, dont on a parlé et s'appelle Saumur, come qui dirait *Sous le mur*, et en latin *Salmurum*,

Digitized by Google

Mais que signifient les mots *Salvus Murus*, qui souvent sont employés dans les chartes pour désigner la forteresse de Saumur (1)? D'après la Chronique de Saint-Florent, ce fut la piété des habitants envers saint Florent qui donna naissance à ce nom. La ville, mise sous la protection du saint, devenait ainsi un vrai lieu de refuge, une place de sûreté (2) Peut-être aussi le nom de *Salvus Murus* lui fut-il donné à cause de l'importance de ses défenses et de la difficulté de sa situation sur un coteau abrupt. Telle paraît avoir été l'opinion d'Adrien de Valois, le seul historien ancien qui ait bien compris les textes relatifs à l'origine de Saumur, et qui, rejetant les fables qui avaient déjà cours de son temps, ait compris que le *Castrum Salmuriense* était l'œuvre des comtes de Tours et de Blois, et non une ville gallo-romaine. Il raille ceux qui voient dans *la saumure* l'étymologie de Saumur (3); mais son opinion si sûre est restée dans l'oubli; et les fables accréditées par Bernard ont prévalu sur la vérité.

Concluons donc que la *villa Johannis* (*ville Saint-Jean, Villejouin*) perdit son nom primitif au xe siècle pour prendre celui

---

ou *Salmurium* à cause du salpêtre qui se trouve dans les pierres dont elle est bâtie (*Mémoire pour servir à l'histoire de Saumur*, p. 11-12). » — Bodin. *Recherches sur Saumur*, t. 1, ch. 17.

(1) In loco qui dicitur *ad Vadum* prope *Castrum salvum Murum* (*cod. niger*, n° 47, vers 980); — même désignation (*id.* nos 213, 260) — *Castrum salvum Murum* (*id.* n° 275). Toutes ces chartes sont du xie siècle. — Actum *Salmuro* (*cod. nig.* n° 18; — voir aussi nos 44, 290, etc.)

(2) ... haud longe a Castro qui vetus Truncus dicebatur deposuit; quod paulo post, propter cœlestem inibi conditum thesaurum, Salmurum est nuncupatum (*Fragmentum veteris historiæ Sancti-Florentii Salm.*, Marchegay).

(3) Vidi qui Salmurum à sale et muria deduceret. Sane et muriam nostri *Saumure*, id est salis muriam, vel salsam muriam appellitant. Sed quid Castro Salmuro cum sale? quid cum muriâ? Cùm nec ibi sal effodiatur aut fiat, nec muria conficiatur. Ego Salmurum dictum existimo quasi *Salvum Murum* quod munitionibus suis salvos, id est tutos a vi et insidiis incolas reddat, eosque ab hostium subitis incursionibus ac improvisa oppugnatione defendat. Salmurus igitur quasi Salvus Murus et *Saumur* quasi *Saufmur* dictus... quare non dubito quin Salmurus ibi Murus appellatione designetur,... (ajoute l'auteur après avoir parlé du passage de la légende de saint Florent relatif à Mur). (Adrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 497.)

Digitized by Google

de *Murus* (Mur ou Meur), lorsque Thibault-le-Tricheur eut élevé sa forteresse, et que bientôt Mur, soit à cause de la force de ses défenses, soit par la piété des habitants envers les reliques de saint Florent, devint *Salvus Murus* (Mur de salut, *Mursauf* ou *Saufmur*), et par contraction *Salmurus* (Saumur).

L'enceinte du *Castrum* renfermait au XIe siècle, outre l'église et le monastère de Saint-Florent, une maison forte, entourée de fossés, où logeait Gelduin, châtelain ou gouverneur de la place pour le compte d'Eudes, successeur de Thibault-le-Tricheur, dans les comtés de Tours et de Blois (1). Le *vetus Truncus* existait-il encore quand Foulques en fit la conquête? Nous l'ignorons; mais l'épithète *vetus*, donnée par le chroniqueur du XIIIe siècle, ferait supposer que, de son temps, un nouveau donjon avait pris la place de l'ancien. Etait-ce là l'édifice appelé la maison de Gelduin par la Chronique de Saint-Florent? Ce n'est pas impossible. Toutefois, si le *vetus Truncus* a été remplacé dès le XIe siècle par une autre construction, ce n'est certes pas le donjon actuel, qui est d'une époque beaucoup plus récente.

On sait comment Foulques se rendit maître de Saumur par surprise. Tandis que Gelduin conduisait ses troupes en Touraine, pour assiéger la forteresse de Montboyau avec le comte Eudes, Foulques apprend que ce terrible châtelain n'était pas à son poste, gardé par une faible garnison. Foulques se dérobe et vient assiéger Saumur, resté presque sans défense. Ne pouvant soutenir l'attaque aux deux portes, les assiégés se groupent à la porte occidentale et abandonnent la porte orientale, derrière laquelle ils placent les reliques de saint Doucelin. Foulques, instruit de ce fait, opère une fausse démonstration à la porte du couchant, et entre sans coup férir par la porte du levant, sans respect pour les reliques du saint défenseur (2). Foulques mit

(1) Ad caput monasterii usque ad fossatum domûs Gelduini, domini quondam ejusdem castelli, viridarium alto muro vallatum, gratum levamen erat (*Hist. Sancti-Florentii Salm.*, Marchegay, p. 242).

(2) In hujus perturbationis miseria ubique pallidi desperatique erratice discurrentes beatissimi Docellini corpus, frequentatum virtutibus, oppidani ac monachi conclamando, quorumdam priscorum more, *ad portam orientalem* hostibus oppo-

Digitized by Google

le feu au couvent de Saint-Florent, qui déjà avait brûlé trois ans auparavant avec une partie du château. Le comte chassa les moines, qui allèrent s'établir à Saint-Hilaire-des-Grottes, sur la rive gauche du Thouet, et commit à l'égard de la garnison prisonnière les plus odieuses cruautés (1). La possession de Saumur était pour lui d'une importance capitale; elle le rendait maître de la rive droite du Thouet et de la rive gauche de la Loire, et assurait sa frontière contre les Tourangeaux du côté du sud-est. L'ancienne frontière de l'Anjou et de la Touraine était d'abord à Gennes; déjà Foulques l'avait reportée par surprise jusqu'à Trèves; la prise de Saumur la fixait à peu près au lieu où elle est restée depuis (2).

C'était pour Eudes, au contraire, un véritable désastre, car cette perte laissait sa frontière ouverte du côté de l'Anjou, et permettait à son ennemi, déjà maître d'une partie de la Touraine, de communiquer avec le poste avancé de Loches, et de menacer facilement Chinon et l'Ile-Bouchard. Aussi Eudes, qui regrettait amèrement la perte de Saumur, vint bientôt l'assiéger et planta même ses tentes sur le coteau du Thouet, près du nouveau monastère de Saint-Florent. Mais n'ayant pu réussir, il conclut avec Foulques, par l'entremise des moines, un traité par lequel il lui cédait Saumur et son territoire. Le comte d'Anjou de son côté dut démolir la forteresse de Montboyau (3). La prise de Saumur eut lieu en 1025, d'après la *Chronique de Saint-Florent* (4)

---

nunt; paucisque qui remanserunt *occidentalem* valide defendentibus, *irruentes per orientalem* adversarii sancti corpus auferunt et abscondunt et cum multimodis spoliis ad sedes suas devehunt (*Hist. Sancti-Florentii*, Marchegay, p. 276). — Le *Gesta consulum andegavensium* a reproduit ce récit.

(1) *Hist. Sancti-Florentii*, p. 277. — *Fragment. vet. hist. Sancti-Florentii*, p. 212.

(2) *Hist. Flor. Salm.*, p. 276, Marchegay.

(3) *Hist. Sancti Florentii*, p. 280. — Voir aussi *Fragm. vet. hist. Sancti-Florentii*, p. 215 (Marchegay).

(4) *Brev. Chron. Sancti-Florentii*. — Voir aussi la *Chron. de Maillezais* et celle *de l'Esvière* (ann. 1025). — La prise de Saumur n'aurait eu lieu qu'en 1026, d'après les chroniques de l'archidiacre Renaud et celles de Saint-Aubin et de Saint-Serge (Marchegay).

Digitized by Google

Saumur, que Foulques-Nerra avait donné à son fils Geoffroy-Martel (1), subit, pendant le cours du XIe siècle, plusieurs siéges, que nous ne pouvons passer sous silence. Les comtes d'Anjou, vainqueurs des comtes de Blois, luttaient contre les comtes de Poitou avec des chances diverses. En 1058, Guillaume IV, duc d'Aquitaine, vint assiéger Saumur, où il bloqua Geoffroy-Martel. Il entoura la place de tranchées; mais, tandis qu'il préparait son armée à donner l'assaut à cette place, qu'il convoitait vivement, et que déjà il ouvrait la bouche, suivant la pittoresque expression d'un chroniqueur, il fut pris de la dyssenterie et obligé de lever le siége; il mourut, peu après, de cette maladie (2). Quelques années plus tard, le château de Saumur était livré à Foulques-Réchin, au préjudice de Geoffroy-le-Barbu, son frère, qu'il garda captif pendant de longues années (3).

Foulques-Réchin ne resta pas paisible possesseur de Saumur; en 1067, au mois de mai, Guy, comte de Poitiers, venait venger l'échec subi par son prédécesseur. Il prit le château de Saumur, auquel il mit le feu; toutes les églises et toutes les habitations, tant en dedans qu'en dehors des murs, furent brûlées (4). Ce fut un désastre complet pour le comte d'Anjou et pour les malheureux habitants de la forteresse et de ses faubourgs. C'était le troisième incendie que subissait le château de Saumur, depuis le commencement du siècle.

Il est à croire qu'après cette destruction, les murs du *Castrum*

---

(1) Gaufridus predicti filius Fulconis castrum illud dono patris obtinuit (Chartenotice de l'an 1067. Ms. 622 de la Bibliothèque d'Angers, dossier de Saint-Florent).

(2) Willelmus qui et Petrus, cognomento Acer, adunato exercitu, vallavit *Castrum Murum*, simul et Gaufredum Martellum inclusit in eo; ubi inhiando dùm aptaret ad bellum exercitum dolore dyssenteriæ morbis percussus, reversus est infirmus;... (*Chron. Sancti-Maxentii Pictav.*. ann. 1058).

(3) *Chron. Sancti-Maxentii Pictav.*, ann. 1067.

(4) Judicio Dei justè omnia judicantis *Castrum Salmurum* horribili incendio combustum est à Guidone comite Pictavorum cum ecclesiâ Sancti-Florentii, sanctique Johannis Baptistæ et sancti Petri apostoli; nihilque penitus remansit de toto suburbio ejusdem Castri cum domibus extrà et intra murum degentibus, quod non incenderetur (*Chron. Sancti-Maxentii Pictav.*, ann. 1067, Marchegay).

Digitized by Google

furent l'objet d'une réfection presque complète, et que la plupart des parties anciennes encore subsistantes ne remontent pas au-delà de Geoffroy-Martel ou de Foulques-Réchin; plusieurs portions du mur sont même plus récentes (1).

La guerre de Philippe-Auguste contre Jean-Sans-Terre devait faire tomber le château de Saumur sous une nouvelle domination. Le roi de France s'en empara en 1203, et cette forteresse passa des mains des Ingelgériens, qui l'avaient possédée près de deux siècles, aux mains des Capétiens (2). Nos chroniques ne nous apprennent rien de plus sur Saumur, à cette époque.

Nous ne savons rien de précis relativement à la construction du donjon actuel. Les uns l'ont attribuée à Geoffroy-Martel, les autres à saint Louis, mais les caractères archéologiques de l'édifice protestent contre ces attributions, qu'aucun texte d'ailleurs ne justifie.

Le donjon actuel se composait, dans l'origine, de quatre bâtiments, formant quadrilatère et entourant une cour carrée; sous cette cour, s'étend une vaste cave voûtée. Aux quatre angles s'élèvent quatre tours, jadis couronnées de hautes toitures pointues. Du côté du sud-est, un petit avant-corps, flanqué de deux tourelles en encorbellement, protège l'entrée. Un fossé entourait jadis le donjon; on en voit encore la trace du côté sud. Les fenêtres sont à plate-bande, avec croisée; à l'intérieur, elles sont ornées de sculptures, représentant des choux frisés et autres sujets, usités au XVe siècle. Les nervures des voûtes sont généralement à pans coupés. Les machicoulis, qui couronnent tout l'édifice, sont surmontés d'arcs Tudor; des ornements en style flamboyant se remarquent aussi aux appuis des fenêtres d'un petit avant-corps, qui fait saillie vers l'est. L'ornementation est presque aussi sobre à l'intérieur de la cour qu'à l'extérieur; on voit cependant quelques sculptures du même style. On remarque dans une tour d'escalier un vieux bas-relief, représentant deux

(1) Je parle toujours ici des murs de l'ancien *castrum* ou boile, et non des murs de la ville, qui sont beaucoup plus récents.

(2) *Chron. Sancti-Albini*, ann. 1203.

Digitized by Google

hommes velus, qui luttent ensemble. Il paraît provenir d'une construction plus ancienne; M. Bodin en avait fait une sculpture gauloise; mais elle est d'une antiquité beaucoup moins respectable. Le bâtiment du côté ouest de la cour n'existe plus, mais des arrachements et les restes d'une vaste cheminée indiquent son emplacement et montrent que l'édifice était dans le principe fermé de ce côté (1).

Il faut remarquer surtout la forme des tours, circulaires à leur partie inférieure, octogonales à partir de la hauteur du rez-de-chaussée de la cour, du reste fort élevé. La partie inférieure est d'un appareil différent, plus petit et plus carré que celui de la partie supérieure. Les joints du bas sont en terre rouge, ceux du haut en mortier de chaux; en un mot, il est facile de reconnaître deux constructions différentes.

Bernard, dans son Mémoire sur Saumur, signale un fait important, qui, à défaut de textes précis, nous permet de connaître, d'une manière à peu près certaine, l'auteur du château de Saumur. De son temps, plusieurs portes et clefs de voûte portaient les armes du roi René, c'est-à-dire celles d'Anjou, de Hongrie, de Lorraine, de Bar, et la croix de Jérusalem, entourées du collier du Croissant, ordre par lui fondé, avec la devise *Los en croissant*. L'auteur ajoute qu'à Saumur la tradition populaire attribuait au roi René la construction du donjon. Il rejette ces preuves, parce que, dit-il, on a pu sculpter les armes de René après coup, et croit le château plus ancien (2). Mais les textes, qui établissent l'ancienneté du château, ne prouvent pas qu'il n'ait pas été rebâti. Je dois dire qu'ici la tradition populaire est parfaitement confirmée par l'archéologie. Toute l'ornemen-

(1) La plus ancienne vue de Saumur, que nous possédions, est celle publiée dans la *Topographia Galliæ* de Mérian (1660); elle représente le donjon avec ses machicoulis et ses toitures pointues, et les bastions de Duplessis-Mornay, flanqués d'échauguettes en encorbellement, qui ont disparu depuis. — Le musée de Saumur possède une vue de 1773, où l'on voit la tour du nord-est à demi-détruite.

(2) « On ne sait point le temps qu'il a esté basti, ni le nom de celui qui l'a fait bastir; plusieurs ont cru que c'estoit René, roi de Sicile, et premier (*lisez* dernier) duc d'Anjou, fondez sur ce qu'on voit ses armes sur quelques portes et quelques clefs de voûte. » (*Mémoire pour servir à l'histoire de Saumur*, p. 107).

Digitized by Google

tation du donjon, tant intérieure qu'extérieure, appartient au style flamboyant, et par conséquent au xve siècle et à l'époque du roi René; ses armes sculptées aux clefs de voûte confirment complétement ces indices si précis. Aussi je n'hésite pas à attribuer au roi de Sicile la construction du donjon actuel; on sait d'ailleurs qu'il aimait beaucoup bâtir et qu'il se plaisait à Saumur. Je pense toutefois que les soubassements des tours sont antérieurs à son époque, soit qu'il ait achevé au xve siècle un château commencé au xive, soit qu'il ait profité des débris d'une construction antérieure et tombée en ruines.

Au xve siècle, l'ancienne enceinte subsistait toujours et formait un quartier, qu'on appelait *le boile du château,* où il y avait des habitations particulières. Des titres de cette époque mentionnent la rue qui conduisait au château en traversant le boile, et des maisons situées dans la grande rue, au pied des murs anciens (1). Une partie du boile relevait féodalement du fief de Pocé; une autre, de Bagneux et de Montreuil (2). Il est à croire que ces terrains avaient jadis été donnés aux divers seigneurs chargés de la défense militaire du château, et qu'ils les avaient eux-mêmes cédés à cens ou à rente à des particuliers.

Il est assez probable que, dans l'intérieur même du boile, il y avait une seconde enceinte, plus étroite, qui entourait immédiatement le donjon, suivant l'usage du temps; mais de cette enceinte il ne reste plus rien. Le château était toujours gardé militairement; au xvie siècle, il y avait une garnison. D. Huynes rapporte en effet qu'en 1662, époque où les églises de Saumur furent pillées par les protestants, l'église Saint-Florent et Saint-Doucelin eut beaucoup à souffrir, « à raison de sa situation joignant le chasteau où ceux qui commandaient estoient infectés

(1) Maison sise au boile du château, joignant *à la rue où l'on monte à aller au château*; — maison joignant d'un bout à la grand'rue, et d'autre *au mur du boile du château*; — diverses maisons sises *au boile du château* (Comptes de Saint-Pierre de Saumur, année 1494).

(2) Plan du fief de Bagneux, dressé en 1771, et appartenant à M. Delandes, propriétaire actuel de Bagneux. Cette seigneurie relevait féodalement de la baronnie de Montreuil-Bellay.

Digitized by Google

d'hérésie (1). » En 1588, il y avait aussi garnison, au moment où Henri de Navarre menaçait Saumur; mais alors la troupe et le gouverneur étaient catholiques. Le pont du château restait levé; l'auteur d'un opuscule, écrit à cette époque, parle du cimetière d'une église, situé près du château; ce ne pouvait être que celui de l'église Saint-Florent (2).

Toutefois l'enceinte bastionnée actuelle n'existait point encore; elle ne fut construite que deux ou trois ans plus tard. Voici dans quelles circonstances. En avril 1589, Henri III, en vertu du traité conclu à Tours avec son beau-frère, le roi de Navarre, au sujet des affaires des protestants, lui remit le château et la ville de Saumur, à titre de place de sûreté. Celui-ci les confia à l'un de ses plus fidèles serviteurs, zélé protestant, Philippe de Mornay, seigneur du Plessis, que nous appellerons Duplessis-Mornay, suivant l'usage adopté. Dans un acte du roi Henri IV, Duplessis est qualifié de conseiller du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de la ville et sénéchaussée de Saumur (3). A peine était-il installé dans cette ville qu'il y éleva un temple protestant; puis il voulut faire de la place une forteresse importante, capable de soutenir un siége en règle, un vrai lieu de sûreté pour ses coreligionnaires, qui pût assurer le pouvoir d'Henri IV contre les Ligueurs. Il dut adopter le système de fortification le plus savant, le plus avancé de son temps. Pour cela, il entoura le vieux donjon de Saumur d'une enceinte, formée de redans et de bastions, enceinte fort curieuse à étudier au point de vue de l'archéologie militaire. Elle est antérieure à la publication de l'ouvrage d'Errad de Bar-le-Duc, que l'on considère comme notre plus ancien ingénieur militaire (4). Cependant on

---

(1) D. Huynes, f° 410

(2) *Discours des dessins et entreprises vaines du roy de Navarre, et de sa retraite du pays d'Anjou.* Paris, 1588. (Biblioth. de M. Chedeau).

(3) Lettre d'Henri IV du 23 décembre 1593, *Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay*, t. V, n° 262. — Voir aussi: *Suite des Mémoires de Duplessis-Mornay*, p. 730, 841, 854, etc. Amsterdam; 1651.

(4) *La fortification réduite en art*, par Errad de Bar-le-Duc, a paru en 1594. (*Dictionnaire des sciences mathématiques*, art. fortification.)

Digitized by Google

y voit naître le système moderne, que Vauban perfectionna un peu plus tard, mais qui devait, de nos jours, être complétement transformé par les progrès de l'artillerie. Le plan fut tracé par l'ingénieur italien Bartholomeo, qu'Henri de Navarre avait envoyé près de Duplessis pour diriger les travaux. Le roi de France, Henri III, avait consenti à payer les dépenses; mais comme les fonds manquaient souvent, le gouverneur dut faire de nombreux emprunts (1).

Le périmètre forme une sorte de triangle scalène ou irrégulier, ayant sa pointe au nord-est et sa base à l'ouest. Cette enceinte enveloppe l'ancien donjon et une vaste cour, située en avant de cet édifice et entourée de bâtiments qui ont pris la place de l'ancienne église et du prieuré de Saint-Florent-du-Château. On y pénètre par une porte ouverte à l'ouest, entre deux bastions, et qui communique avec la ville; il y avait aussi une petite porte de secours, donnant sur la campagne, du côté du sud-est; elle est maintenant condamnée. De ce même côté on utilisa les restes de l'ancienne enceinte du *Castrum*, car, dans le bâtiment qui sert aujourd'hui de logement au commandant, à droite de la cour, on voit d'anciennes casemates voûtées et recouvertes de terre, qui s'appuient sur un vieux mur, en grande partie du XIe siècle. Cette enceinte intérieure formait une seconde défense de ce côté, et venait se relier au donjon; du côté opposé, l'enceinte de la ville formait une première défense. Les remparts sont en pierre de tuf et supportent un terre-plein; ils sont couronnés d'un parapet. Jadis de petites échauguettes en encorbellement étaient suspendues aux angles saillants des bastions. Deux demi-lunes en terre défendent les deux portes; celle de l'ouest existait dès le XVIIe siècle (2). Depuis quelques années, on a gazonné le parapet qui couronne le rempart.

Pour élever cette enceinte, il fallut démolir l'ancienne église

(1) Requeste présentée au roi, du 20 janvier 1622. *Suite des Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay*, p. 730.

(2) Voir un ancien plan de la ville et du château de Saumur dans l'ouvrage de Tassin, *Les plans et profils de toutes les principales villes de France* (*1638*). — Voir aussi la vue de Saumur dans la *Topographia* de Mérian.

Digitized by Google

Saint-Florent-du-Château, jadis brûlée par Foulques-Nerra, mais que les moines avaient rétablie depuis (1). On détruisit aussi beaucoup de maisons situées dans le boile, et dont l'emplacement fut pris pour creuser le fossé (2).

La construction des bastions du château de Saumur par Duplessis-Mornay est attestée par les Mémoires, rédigés par Mme Duplessis elle-même, et par des pièces authentiques.

« Au retour delà, dit Mme Duplessis en parlant de l'un des nombreux voyages que faisait son mari pour le service du roi, son soing feut de remettre sus les fortifications de Saumur qui avoient esté abandonnées faulte de moyens, pendant son abscence, et alors entreprint tout en ung coup les bastions hors du chasteau et le revestement de pierre de taille de ceulx de dedans, y fait faire moulins à pouldre et à farine, fondre canons, cuire salpêtre, etc., redressa la garnison, ordonna et accomoda une place pour assembler les gardes et faire la prière, etc. (3) ».

Trois ans après, Henri IV, étant venu à Saumur, se montra fort content des fortifications et commanda de les poursuivre; il octroya aux habitants une exemption de taille pour neuf ans, en dédommagement des maisons qu'il avait fallu détruire et des autres charges imposées à ce sujet. Le roi loua particulièrement le bâtiment du temple, et donna des lettres d'érection pour le collége protestant à Saumur, avec professeurs pour trois langues, les arts et les sciences (philosophie, mathématiques, théo-

(1) La première chose que fit Duplessis fut d'interdire le service divin en la paroisse de Saint-Florent (du château), « la profaner, en abattre une partie pour l'accommodement des fosses et rempars du chasteau réservant (le reste) pour s'en servir de magazin. » (D. Huynes, f° 410)... Un peu plus tard, les paroissiens du boile représentent au roi « que leur église Saint-Florent et Saint-Doucelin du château avait été renfermée en l'enclos du château. » (Id.)

(2) « Voilà ce qui concerne ce qu'on nome toujours le boille du chasteau, qui estoit plus étendu avant la construction des bastions, car toute l'espace de terre qui est depuis les bastions au dehors jusques aux maisons contigues de la contrescarpe estoit rempli de maisons... » (*Mémoire pour servir à l'histoire de Saumur*, p. 11.)

(3) *Vie de Duplessis-Mornay*, écrite par sa femme, formant le premier volume des *Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay*, p. 199.

Digitized by Google

logie), promettant de pourvoir, autant qu'il le pourrait, au bâtiment et à son entretien (1). Cette université protestante, qui jeta un vif éclat pendant le XVIIe siècle, fut supprimée, ainsi que le temple bâti par Duplessis, lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Le temple avait été élevé en grande partie des deniers de Duplessis et de sa femme qui, en 1601, au moment où le gouverneur partait pour la Gascogne, en firent une donation en règle à l'église protestante de Saumur (2). Mme Duplessis, son fils et plusieurs autres de ses enfants ou petits-enfants y furent enterrés (3).

Duplessis n'avait reçu pour la construction des bastions du château et des autres fortifications, élevées par lui à Saumur, que de très-faibles subsides, car le trésor d'Henri IV n'était pas mieux rempli que celui d'Henri III, et cependant il les avait fait faire par des maçons payés, et sans avoir recours aux corvées; il y avait dépensé beaucoup de ses propres deniers. Pour l'indemniser, Henri IV, à son passage à Saumur, lui fit don du dixième denier des impositions extraordinaires « qui se lèvent à » Saumur sur la rivière pour la garnison et fortifications de la » dicte ville et pour lui donner moyen de supporter la dépense » qu'il est contraint de faire à cette occasion (4) ».

Duplessis resta gouverneur de Saumur jusqu'en 1621 ; mais lorsque Louis XIII passa dans cette ville, le 17 mai de cette même année, se rendant au siége de La Rochelle, il lui enleva le commandement de la place (5). Quelques mois après, un

(1) *Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay*, t. I, p. 251, 297. — Voir aussi D. Huynes, *Hist. de l'abbaye de Saint-Florent*, f° 408 du ms. de la biblioth. d'Angers.

(2) *Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay*, t. I, p. 410.

(3) Lettre à M. d'Aiguebonne, du 27 septembre 1622. *Suite des Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay*, p. 810.

(4) Lettre d'Henri IV du 23 décembre 1593. *Mémoires et correspondances de Duplessis-Mornay*, t. V, n° 262.

(5) *Récit véritable de tout ce qui s'est passé à Saumur, à l'arrivée du roy.* (Paris, 1621. Biblioth. de M. Chedeau). — Voir aussi le récit de ce fait, raconté par Duplessis lui-même (*Suite des Mémoires et correspondances de Duplessis*, p. 651.) — D. Huynes, *loc. cit.* — Bernard, *Mémoire pour servir à l'hist. de Saumur*, p. 140.

Digitized by Google

incendie détruisit le logis de la garnison avec les magasins et les munitions; mais le donjon fut épargné (1). Duplessis, qu'une défiance mal fondée avait privé d'un gouvernement qu'il avait exercé trente-deux ans avec fermeté et impartialité, réclama vainement, pendant les dernières années de sa vie, sa réintégration à Saumur; mais Louis XIII promettait toujours au vieux huguenot et ne tenait jamais ses promesses, sans cesse renouvelées. Duplessis, attaché au roi catholique, comme il l'avait été au roi protestant, avait blâmé l'insurrection de La Rochelle, et fait tous ses efforts pour l'empêcher; mais les protestants fanatiques n'avaient tenu compte de ses sages conseils (2). Louis XIII n'écouta pas davantage ses légitimes réclamations. Il faut lire dans ses *Mémoires* la belle et noble lettre qu'il écrivit au roi à ce sujet (3). De son exil à la Forêt-sur-Sèvre, Duplessis veillait encore sur sa forteresse favorite, et s'efforçait d'arrêter les empiétements commis par les particuliers sur les fossés de la ville et du château (4). Il réclamait contre la destruction des fortifications de la Croix-Verte, poste avancé qu'il avait fait construire par l'ordre d'Henri IV, pour défendre l'entrée des ponts de Saumur (5).

Vers cette époque, un triste événement vint troubler la petite ville: une portion du rocher de Fenet s'écroula, au lieu dit la Lamproie; cinq maisons furent écrasées, quarante personnes tuées. On s'en prit aux huguenots de ce triste événement, comme jadis aux chrétiens des vignes gelées, dit Duplessis dans une de ses lettres (6). S'il eût vécu deux siècles plus tard, il eût

(1) Lettre de M. Duplessis au roi, du 5 juin 1621. *Suite des Mémoires et correspondances*, p. 669.

(2) Voir toute la correspondance de Duplessis pendant l'année 1621, et notamment ses lettres aux députés Menuau, Grantry et d'Espinay.

(3) *Suite des Mémoires et correspondances*. p. 682.

(4) Lettre à M. d'Aiguebonne, du 18 octobre 1621. *Suite des Mémoires et correspondances*, p. 697.

(5) Lettre au Roy, du 13 avril 1622; — lettres à M. Marbault; — au duc de Lesdiguières; — autre lettre au Roy. *Suite des Mémoires et correspondances*, p. 751, 776, 782, 785.

(6) Lettre à M. Marbault, du 30 octobre 1622, *Suite des Mémoires et correspondances*, p. 821.

Digitized by Google

vu des accusations non moins absurdes, portées contre le clergé catholique. Duplessis mourut à la Forêt en 1622, emportant l'estime, non-seulement de ses coreligionnaires, mais aussi des catholiques saumurois, ainsi que le montrent les sentiments sympathiques qui lui furent témoignés par les magistrats de Saumur, et par toute la population, lors de la mort de son fils, tué dans les guerres de Flandre.

Pendant la Fronde, le château de Saumur tomba aux mains des rebelles, et eut pour gouverneur un sieur Dumont, qui le gardait pour le compte des princes révoltés, tandis que les habitants de la ville tenaient pour le roi. Le gouverneur rebelle fut obligé de capituler et rendit la place au comte de Comenge. Leur fidélité valut aux habitants la concession de nouvelles foires, qui remplacèrent celles que leur avait jadis concédées Henri II Plantagenet (1).

Depuis cette époque, il ne se passa rien d'important au château de Saumur jusqu'à la Révolution. La place était sous les ordres d'un lieutenant de roi, assisté d'un major et d'un aide-major. Le dernier lieutenant de roi était, en 1789, un membre de la famille Aubert Du Petit-Thouars (2). Pendant la guerre de la Vendée, Saumur fut pris par les Vendéens, le 9 juin 1793, après une bataille de quelques heures; le château ne fit aucune résistance sérieuse (3).

Le donjon était alors en fort mauvais état : les deux tours, qui regardent le côté de la rivière, c'est-à-dire le nord et le nord-est, étaient à demi-ruinées, plusieurs années avant la Révolution; c'est ce que montre une ancienne vue, déposée au musée de la ville, et qui date de 1773. En 1810, le donjon fut

(1) Bernard, *Mémoire pour servir à l'histoire de Saumur*, p. 149.

(2) Le Saumurois formait à cette époque un petit gouvernement à part, qui comprenait toute l'étendue de la sénéchaussée, et renfermait un certain nombre de paroisses, prises sur les diocèses d'Angers et de Poitiers. Il était sous la direction d'un gouverneur et d'un lieutenant de roi, qu'il ne faut pas confondre avec le lieutenant de roi qui commandait le château (Voir le catalogue des gentilshommes l'Anjou dans les procès-verbaux des élections en 1789).

(3) Bodin, *Recherches sur Saumur*, t. II, ch. 47.

Digitized by Google

approprié pour servir de prison d'état et les deux tours du nord rebâties. Aujourd'hui, c'est un dépôt d'armes et de poudre (1).

Les archéologues, qui visitent cette ancienne forteresse, y trouvent peu de restes des constructions antérieures au XVe siècle. Un mur de l'ancienne église Saint-Florent et quelques arcades du XIe siècle, aujourd'hui noyées dans le mur, qui porte les casernes et la maison du garde d'artillerie, au sud de la cour, sont les seuls débris, rappelant les époques des Thibault et des Foulques. Les bastions de Duplessis-Mornay, qui, au XVIe siècle, pouvaient tenir les Ligueurs en respect, ont perdu leur importance militaire, comme les tours féodales du château d'Angers, et ne pourraient apporter à l'artillerie actuelle qu'une bien courte et bien impuissante résistance. Mais le donjon du roi René a conservé son aspect imposant, bien que les toitures plates, substituées aux anciens toits pointus, qui couronnaient jadis les quatre tours, nuisent beaucoup à l'effet général. Du haut de l'observatoire, la vue s'étend sur un immense horizon : on découvre à la fois les coteaux de la Vienne, de la Loire et du Thouet, avec toute la Vallée, la tour de Loudun, le château de Montreuil, l'antique abbaye de Bourgueil et les flèches de la Cathédrale d'Angers. C'est un des beaux points de vue du département. L'attrait du pittoresque s'unit aux souvenirs historiques, dans cet antique manoir féodal.

---

(1) Ces travaux furent exécutés sous la direction et d'après les plans de M. Normand, ingénieur des ponts et chaussées.

D'ESPINAY,
Président de la Commission archéologique de Maine-et-Loire; officier d'académie.

Digitized by Google

ANNALES ECCLÉSIASTIQUES D'ANJOU[1].

GEOFFROY DE MAYENNE, ÉVÊQUE D'ANGERS

1094-1099.

GEOFFROY-LE-JEUNE, ÉVÊQUE D'ANGERS

1099-1101.

Sommaire : Geoffroy de Mayenne, évêque d'Angers. — Le pape Urbain II en Anjou. — Concile de Tours. — Affaire des chanoines de Doué et de Chemillé. — Le chapitre de Saint-Maurice demande l'institution de dix nouvelles prébendes. — Geoffroy-le-Jeune, évêque d'Angers. — Fondation de l'abbaye de Fontevraud, et fin de l'histoire de Robert d'Arbrissel.

Geoffroy de Mayenne, élu évêque d'Angers en 1095.

Treize mois s'écoulèrent entre la mort de l'évêque d'Angers, Geoffroy de Tours, et l'élection de son successeur; l'évêque élu, originaire du comté du Maine, et fils de Hugues, seigneur de Mayenne, et de Béatrix, son épouse, portait le nom de Geoffroy de Mayenne (2). Dans sa jeunesse, il avait défendu, les armes à la main, l'indépendance du Maine, attaquée par les Normands; mais, ayant renoncé de bonne heure à la carrière militaire, il avait pris l'habit ecclésiastique, et, après avoir reçu les premiers degrés de la cléricature, il était devenu trésorier du chapitre de la cathédrale d'Angers. Il n'était pas encore engagé dans les ordres sacrés, lorsque ses collègues, les chanoines, l'élurent pour leur évêque, à la fin de l'année 1094; et vers le même

(1) Voir *Revue d'Anjou*, février 1875.
(2) D. Housseau, t. XVI. — Sammarthani, t. II. — Gallia Christiana, t. XIV.

Digitized by Google

temps, Marbode, scholastique et archidiacre de l'église d'Angers, fut élu évêque de Rennes, pour succéder à Sylvestre de la Guerche.

Geoffroy de Mayenne passait pour un clerc peu instruit et presque étranger aux lettres sacrées et profanes (1); plusieurs lui reprochaient encore un caractère hautain et inflexible; c'est dans ces divers défauts, exagérés ou réels, qu'il faut chercher les causes de la brièveté et de la catastrophe finale de son épiscopat. Avant d'avoir reçu la consécration épiscopale, il fit présent à son chapitre, comme don de joyeux avénement, de la paroisse de Saint-Silvain, en accordant au chanoine trésorier le droit de patronage (2). L'époque de son ordination n'est pas indiquée d'une manière précise; mais on sait qu'il siégea au concile de Clermont, tenu le 18 novembre 1095, et que, depuis cette époque, il a signé divers actes en qualité d'évêque d'Angers; il n'est pas invraisemblable de penser qu'il reçut dans ce concile même la consécration épiscopale.

Il assiste au concile de Clermont.

Le concile de Clermont, auquel assistèrent l'archevêque de Tours, l'évêque d'Angers, l'abbé Geoffroy de Vendôme, Baudry, abbé de Bourgueil, et environ quatre cents évêques et abbés mitrés, fut réuni et présidé par le pape Urbain II, d'origine française et ancien prieur de l'abbaye de Cluny. Ce fut dans ce concile mémorable que fut mis à exécution le projet des croisades, autrefois conçu par les papes Sylvestre II et saint Grégoire VII. Urbain II fit appel, à Clermont, aux chrétiens de l'Occident pour chasser de la Palestine les Turcs Seldjoucides et rendre à l'Eglise la possession des Lieux-Saints. Il décida par sa parole et par celle de Pierre l'Ermite le mouvement des croisades, qui devait durer deux siècles environ, arracher les pays chrétiens de l'Occident aux dangers d'une guerre sociale entre les serfs et les seigneurs, y commencer la ruine du dur régime féodal, et partout développer la marine, le commerce, les arts, la littérature et l'industrie. La raison poli-

(1) Chroniques des Eglises d'Anjou, p. 27.
(2) Gallia Christ., t. XIV. — Dom Housseau, t. III.

Digitized by Google

tique de refouler dans les déserts de l'Orient la puissance musulmane, déjà maîtresse de l'Espagne et des bords africains de la Méditerranée, ne fut pas présentée par le pape aux Croisés, et, en général, ils n'y songèrent point; l'objet de leur expédition, telle qu'ils la conçurent, fut la délivrance des Lieux-Saints, à laquelle le pape attachait la rémission des peines canoniques; une idée religieuse, unie au besoin instinctif ou raisonné de se soustraire au régime de la glèbe seigneuriale, suscita et soutint l'élan guerrier qui leur fit prendre les armes pour la conquête de Jérusalem, au cri de DIEV LE VEVT, répété bientôt dans tout l'Occident. Le pape Urbain II termina le concile de Clermont, en convoquant les évêques et les abbés à un nouveau concile qu'il se proposait d'ouvrir à Tours, le troisième dimanche de carême de l'année suivante. Lui-même prit aussitôt la direction de cette ville, à petites journées et par de longs détours, prêchant partout la croisade et consacrant sur son passage les églises des villes et des monastères.

Milon, moine de Saint-Aubin, conduit Urbain II à Angers.

Dans le cortége de cardinaux, d'évêques et de religieux qui suivaient le pape Urbain II, se trouvait un moine, nommé Milon, de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, ancien disciple du scholastique Marbode, et canoniste de renom; il avait été député à Rome par ses collègues pour soutenir la cause de leur monastère contre les moines de Vendôme dans le procès relatif au prieuré de Saint-Clément de Craon (1). Mais le plaidoyer de Milon n'avait point prévalu, et le différend, débattu pendant trois jours, s'était terminé en cour de Rome, à l'avantage des moines de Vendôme. Frappé, cependant, de la science et de la dextérité dans les affaires du moine de Saint-Aubin, le pape l'avait retenu à Rome, en l'attachant à sa personne et à son conseil privé; et, au commencement de l'année 1095, il l'avait envoyé en France avec la mission d'annoncer et de préparer la réunion d'un concile à Clermont (2). Lorsque le concile eut été terminé, Milon décida le pape Urbain à passer par Angers pour se rendre à Tours; le

(1) Opera Gauffr. Vindocin., p. 81.
(2) Annal. Bened., t. V, p. 357, 363.

Digitized by Google

motif de ce voyage était la consécration de l'église de Saint-Aubin, qu'il réservait au Souverain Pontife (1) ; aucun pape, avant Urbain II, n'avait paru dans le diocèse d'Angers.

Urbain II consacre l'église de Saint-Maur-sur-Loire.

Au commencement de l'année 1096, l'un des plus grands papes qui aient gouverné l'Eglise, Urbain II, l'auteur du mouvement religieux, politique et social des Croisades, et le digne successeur de saint Grégoire VII, par son zèle pour la réforme de la discipline ecclésiastique, parut en Anjou. Il arriva de Poitiers au prieuré de Glannefeuil, autrement nommé de Saint-Maur-sur-Loire, où le reçurent Foulques-Réchin, comte d'Anjou, et Geoffroy de Mayenne, évêque d'Angers. Urbain II se rappela toujours sur le siége de saint Pierre qu'il avait été moine de Cluny, et jamais pape ne favorisa plus que lui l'ordre des Bénédictins. Arrivé au monastère de Glannefeuil, fondé par saint Maur, disciple de saint Benoît, il se trouvait au berceau même de l'ordre Bénédictin en France ; mais ce monastère, déchu depuis plusieurs siècles de son ancien titre d'abbaye, était descendu au rang de prieuré dépendant et négligé de l'opulente abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, près Paris. Touché de cette décadence et de cette détresse, Urbain II écouta avec intérêt la demande des moines, du comte d'Anjou et de l'évêque d'Angers, qui réclamaient la restitution à l'humble prieuré de son ancien titre d'abbaye ; il fit sommer l'abbé de Saint-Maur-les-Fossés de produire, au concile de Tours, les titres authentiques de la juridiction qu'il s'arrogeait sur Glannefeuil (2). En attendant la production des pièces, d'où allait dépendre sa décision souveraine, il consacra l'église du prieuré (3), et, de Saint-Maur-sur-Loire, il se rendit directement à Angers ; il y avait mandé déjà Robert d'Arbrissel, dont il connaissait par la renommée la vie pénitente et l'éloquence extraordinaire.

Urbain II consacre l'église de Saint-Nicolas.

Mais les moines de Saint-Aubin, dont Urbain II venait consacrer l'église, semblaient avoir l'âme courroucée de leur procès récemment perdu à Rome, malgré les efforts de leur confrère et

(1) Nov. Bibl. Labbe, t. I, p. 283.
(2) Gall. Christ., t. XIV, p. 684.
(3) Hist. d'Anjou, par Barth. Roger, p. 278.

Digitized by Google

délégué Milon; peut-être leur église n'était pas entièrement bâtie; quoiqu'il en soit, ils s'excusèrent auprès du pape de refuser la consécration qu'il venait leur offrir, sous le prétexte qu'au milieu de l'inachèvement des travaux, une consécration papale n'était ni décente, ni possible même. Urbain II n'insista point contre le refus de ces moines, si peu empressés à recevoir l'honneur qu'il leur offrait; mais il conserva sa faveur au moine Milon, qui, involontairement, l'avait conduit à cet embarras; à son retour en Italie, il le nomma cardinal et évêque de Préneste; Milon devint même, sous le pape Pascal II, légat en France du Siége apostolique. Cependant, l'honneur décliné par les moines de Saint-Aubin fut ambitionné par Noël, abbé de Saint-Nicolas, l'abbaye chère aux comtes d'Anjou: il demanda au pape Urbain II de consacrer son église; le pape se rendit à ses désirs, et, en présence des cardinaux qui l'avaient suivi et de plusieurs évêques de la province de Tours, il dédia solennellement, le 10 février 1096, l'église de Saint-Nicolas, consacrée précédemment par Hubert de Vendôme, évêque d'Angers (1). La cérémonie se termina par l'exhumation du corps du comte d'Anjou, Geoffroy-Martel, fils de Foulques-Nerra, fondateur de l'abbaye, enseveli dans la salle capitulaire, sous les pieds des moines dont il était mort le collègue, après avoir été leur comte et leur bienfaiteur; Urbain II l'ensevelit dans un caveau creusé devant l'un des autels de l'église.

Urbain II et Robert d'Arbrissel prêchent la croisade à Angers.

Ces diverses solennités achevées, Urbain II prit la parole devant le peuple assemblé et prêcha la Croisade, et, sans doute, les scènes d'enthousiasme religieux, qui s'étaient passées à Clermont, accompagnèrent et suivirent son discours (2). Après lui, et sur son ordre, Robert d'Arbrissel exhorta la multitude à se croiser, comme Pierre l'Ermite l'avait fait, après le pape, au concile de Clermont: son discours n'a pas été conservé; mais tels furent l'élan, le pathétique et la véhémence impétueuse de sa parole, qu'Urbain II s'écria que le Saint-Esprit avait parlé par

(1) Gallia Christiana, t. XIV, p. 668. — Chroniques des Eglises d'Anjou, p. 27, 141, 411.

(2) Chroniques des Eglises d'Anjou, p. 141.

Digitized by Google

la bouche du grand prédicateur. Le nombre de ceux qui se croisèrent à Angers n'est pas connu, et parmi eux, quelques noms à peine ont été conservés, comme ceux de Fulchrade de Rochefort et de Foulques de Mathefelon. L'évêque d'Angers se croisa (1), mais, pour des motifs ignorés aujourd'hui, il n'accomplit point le voyage de Jérusalem. Le comte d'Anjou, Foulques-Réchin, qui était déjà vieux, ne s'enrôla point parmi les croisés ; plus tard, cependant, il voulut entreprendre le pèlerinage de Saint-Jacques en Gallice, et il n'en fut détourné que par les observations d'Hildebert, évêque du Mans. Pour perpétuer le souvenir du passage d'Urbain II à Saint-Nicolas, il institua pour la ville d'Angers une foire, qui devait se tenir chaque année au jour anniversaire de la dédicace. Urbain II ne se contenta pas d'admirer et de louer la prédication de Robert d'Arbrissel ; il lui conféra le titre de prédicateur apostolique, et malgré la résistance de Robert, qui eut voulu demeurer au milieu des chanoines de la Roë et des solitaires de la forêt de Craon, il lui commanda d'aller prêcher partout la Croisade et la parole de Dieu (2).

Charte de la fondation de l'abbaye de la Roë.

Le lendemain de la dédicace de Saint-Nicolas, Renaud, baron de Craon, qui, depuis quatre années, s'était montré le protecteur constant de Robert d'Arbrissel et des compagnons de sa solitude, lui donna le bois de la Roë pour y bâtir une église sous l'invocation de la Sainte-Vierge et les logements des chanoines réguliers. Prévoyant que Robert allait quitter la forêt de Craon pour vaquer à ses nouveaux devoirs de prédicateur apostolique, il voulait assurer l'avenir de sa congrégation naissante. Ce fut à l'évêché qu'il fit la donation du bois de la Roë, avec cette clause, que la donation deviendrait nulle de plein droit, si jamais un ordre différent de celui des chanoines réguliers s'établissait dans l'abbaye. Les deux légats, Hugues, archevêque de Lyon, et Aimé, archevêque de Bordeaux ; Gautier, évêque d'Albe ; Geoffroy de Mayenne, évêque d'Angers ; Hoël, évêque du Mans, et Yves, évêque de Chartres, apposèrent leurs signatures, avec celle du

(1) Chroniques des Eglises d'Anjou, p. 28.
(2) Acta Sanctor., 25a die februarii : Vita Roberti, auctore Baldrico.

Digitized by Google

baron Renaud, à l'acte de donation qui fut confirmé par le pape Urbain II (1). Robert d'Arbrissel mit deux années à construire son abbaye, à laquelle il donna le nom de Notre-Dame-du-Bois; mais celui de Notre-Dame-de-la-Roë a prévalu, à cause du lieu où elle était bâtie. Longtemps cette abbaye demeura la plus pauvre des abbayes d'Anjou, et vécut d'aumônes, malgré quelques libéralités que lui firent au commencement les seigneurs de Vitré, de la Guerche et de Pouancé.

Bulle d'Urbain II à l'abbaye de St-Nicolas.

Le pape Urbain II quitta la ville d'Angers et se rendit à Sablé, où il décida Robert le Bourguignon, père du baron de Craon, à prendre part à la Croisade. De la ville de Sablé, il envoya à Noël, abbé de Saint-Nicolas d'Angers, une bulle, où il lui confirmait la propriété des riches domaines donnés à l'opulente abbaye par les comtes d'Anjou (2). Aucune abbaye de la province n'a été chérie par les comtes à l'égal de Saint-Nicolas; Foulques-Nerra et Geoffroy-Martel, son fils, en étaient les fondateurs; les dotations dont ils l'enrichirent dès le commencement, furent augmentées sans discontinuité par leurs successeurs, depuis Foulques-Réchin jusqu'aux comtes d'Anjou, devenus rois d'Angleterre, Henri II Plantagenet et Richard Cœur-de-Lion.

Concile de Tours.

Urbain II se rendit de Sablé au Mans et du Mans à l'abbaye de la Trinité de Vendôme, où il fut reçu avec les plus grands honneurs par l'abbé Geoffroy, dont le dévouement l'avait mis en possession à Rome de l'église et du palais de Latran. Il arriva enfin à Tours, et le troisième dimanche de carême de l'année 1096, il ouvrit le concile annoncé à Clermont (3). L'abbatiale de Saint-Martin avait été choisie pour la réunion de l'assemblée, où siégèrent soixante-quatre évêques, parmi lesquels était l'évêque d'Angers, Geoffroy de Mayenne. Urbain II leva l'excommunication que le légat Aimé avait portée en 1079 contre les chanoines de l'abbatiale, pour les punir de leur alliance scandaleuse avec Foulques-Réchin contre l'archevêque de Tours, Raoul de Langeais; il supprima la dignité de chanoine-évêque à l'abba-

(1) Gallia Christiana, Instrumenta, t. XIV, col. 151.
(2) D. Housseau, t. XVI.
(3) Tom. X, Concilior., p. 601.

Digitized by Google

tiale, déclarant aux chanoines qu'ils auraient à l'avenir le Souverain Pontife pour évêque immédiat, et il leur fit promettre de renoncer à la simonie qu'ils pratiquaient par un trafic honteux de leurs prébendes. Il donna la consécration épiscopale, pendant le concile, à Marbode, scholastique et archidiacre d'Angers, élu précédemment évêque de Rennes, et confirma de nouveau la fondation de l'abbaye de la Roë, devant Robert d'Arbrissel qui assistait au concile. Il accorda le privilége aux moines de l'abbaye de Bourgueil, de faire ordonner leurs clercs par un évêque de leur choix, si l'évêque d'Angers était jamais séparé de la communion du Saint-Siége. Ne jugeant pas suffisamment authentiques les titres de suzeraineté sur le prieuré de Glannefeuil, que lui fit présenter l'abbé de Saint-Maur-des-Fossés, il rompit les liens de sujétion de Glannefeuil, ou de Saint-Maur-sur-Loire, et lui rendit son ancien rang d'abbaye ; et, dans le dessein de perpétuer le souvenir de la mission qu'avait donnée pour les Gaules au diacre saint Maur saint Benoît, abbé du Mont-Cassin, il voulut que désormais l'abbé de Glannefeuil se rendit en Italie, après son élection, recevoir au Mont-Cassin la crosse et la juridiction. Un différend, relatif à la propriété des églises de Doué, divisait l'évêque d'Angers et l'abbé du monastère de Tournus, en Bourgogne ; Urbain II le fit régler par des arbitres, et, à son retour à Angers, Geoffroy de Mayenne reçut l'ordre de publier leur jugement, que le pape avait sanctionné. Raoul, seigneur angevin, s'était saisi des biens de l'église de Mazé, qui appartenaient à l'abbaye de la Trinité de Vendôme; comme il se trouvait à Tours, pendant la tenue du concile, Urbain II lui défendit de sortir de la ville, sous peine des censures ecclésiastiques, avant d'avoir promis satisfaction, et il intima l'ordre à l'évêque d'Angers de veiller à l'exécution des promesses, auxquelles Raoul s'engagea. Le comte d'Anjou, Foulques-Réchin, reçut le quatrième dimanche de carême la *Rose d'or*, que les papes bénissaient ce jour même à Rome et envoyaient ensuite à quelque prince de la chrétienté. Il la porta pendant la procession pontificale, qui se rendit de l'abbatiale de Saint-Martin à l'église cathédrale de Saint-Maurice, aujourd'hui nommée Saint-Gatien ; lorsqu'il fut de retour à

Digitized by Google

Angers, il la déposa dans son trésor, et décréta que lui et ses successeurs la porteraient chaque année à la procession solennelle des Rameaux.

Collégiale de Doué

Lorsque le concile eut été terminé, Geoffroy de Mayenne, rentré à Angers, promulgua, le 5 avril 1096, l'arrangement que le pape Urbain II avait fait négocier entre lui et les moines de Saint-Philibert de Tournus ; ceux-ci protestaient contre l'établissement d'une collégiale, que les évêques d'Angers avaient laissé s'établir à Doué, dont les églises, disaient-ils, leur appartenaient comme un présent reçu, au IXe siècle, du comte Vivien, l'un des chefs militaires des armées du roi Charles-le-Chauve. La revendication, que soutenaient les moines contre les évêques d'Angers, remontait à l'épiscopat d'Eusèbe Brunon. En 1063, Gontier et deux autres seigneurs du pays de Doué avaient établi dans l'église de Saint-Denis une collégiale composée de quatre chanoines séculiers, chargés de desservir les diverses églises ou chapelles de Doué. Mais cette institution s'était faite au détriment du prieur de Cunaud, qui possédait ces églises depuis deux siècles et relevait lui-même de l'abbé de Saint-Philibert de Tournus. Le pape Urbain II reconnut le droit des moines, comme l'atteste la transaction suivante promulguée par l'évêque, Geoffroy de Mayenne :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, nous faisons savoir à tous présents et à venir, qui ont intérêt à le connaître, que nous, Geoffroy, évêque d'Angers, de concert avec les chanoines du bienheureux Maurice, nos frères et nos pères, nous avons fait un accord avec Pierre, abbé de Tournus, et ses moines, au sujet des églises de Doué, qui étaient depuis longtemps une cause de plaintes contre nous. Voici cet accord : Les moines susdits s'étaient élevés contre nous, au sujet de ces églises, devant le seigneur pape Urbain, lors de son passage à Angers ; ils disaient que les églises mentionnées leur appartenaient, en vertu d'une ancienne donation royale, dont ils présentaient la charte authentique. Sur l'ordre du pape, au jour fixé, nous nous sommes présenté à Tours devant les juges délégués par le souverain pontife ;

Digitized by Google

c'étaient les archevêques Hugues de Lyon, Raoul de Tours, Guy de Vienne, Hildebert de Bourges ; les évêques Brunon de Vienne, Hoël du Mans, Guillaume, évêque élu de Clermont, les cardinaux Adalbert et Teuton, et beaucoup d'autres. Après avoir écouté les plaidoiries contradictoires, les juges allaient prononcer la sentence, lorsque, offrant leur médiation, ils firent prévaloir cette transaction et cet accord. Tout ce que nous avions dans ces églises, en vertu du droit, ou de la possession, ou à quelque titre que ce fut, devait être abandonné en entier à l'église et aux moines de Saint-Philibert ; nous y avons consenti, en réservant la juridiction de l'évêque d'Angers et de ses officiers, telle qu'elle s'exerce dans les autres églises paroissiales. Nous avions alors la coutume, malgré la protestation des moines, de nommer tous les chanoines de ces églises, sans exception, et de leur donner l'investiture ; ils devaient nous être soumis, comme à leur chef, et nous obéir. Nous avons renoncé à cette coutume, mais à la condition que les moines paieraient à nos chanoines, chaque année, à la fête de Saint-Maurice, vingt sols de monnaie angevine, en mémoire de notre concession et de notre accord mutuel. Nous avons fait cette autre concession aux moines : à la mort de chacun des chanoines, aujourd'hui vivants, ou ils lui nommeraient un successeur, ou ils réuniraient à leur mense les revenus de la prébende. Signé : Marbode, archidiacre et évêque de Rennes ; Garnier, archidiacre ; Geoffroy, évêque. Donné à Angers, l'année 1096, indiction troisième, aux nones d'avril, septième férie avant les Rameaux (1). »

Dix prébendes nouvelles accordées au chapitre de la cathédrale.

Les chanoines de la cathédrale, auquel Geoffroy de Mayenne donnait dans cet acte le titre « de ses frères et de ses pères, » paraissaient éprouver à cette époque de singulières inquiétudes de conscience, qui témoignent des idées superstitieuses du XIe siècle. Une épidémie, peu ordinaire, avait sévi sur le chapitre, et laissé des vides dans les rangs des chanoines. Les survivants, qui s'ingénièrent à en chercher la cause, crurent la découvrir

(1) Histoire de l'abbaye de Tournus. Preuves, p. 337-338.

Digitized by Google

dans le chiffre de trente, le nombre légal de leur congrégation; ce chiffre, en effet, était celui des pièces d'argent que Judas avait reçues comme prix de la vente de Notre-Seigneur aux Juifs. Pour échapper aux influences d'un chiffre évidemment mauvais, les chanoines demandèrent à l'évêque Geoffroy de Mayenne la création de dix nouvelles prébendes. L'évêque ne repoussa point leur demande, comme le prouve l'acte suivant : « Au nom de Notre-Seigneur Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, moi, Geoffroy de Mayenne, évêque d'Angers, je veux que les évêques nos successeurs, et nos frères les chanoines futurs, sachent l'empressement que j'ai mis à céder à un vœu du chapitre. Les chanoines se plaignaient de leur nombre restreint, et ils constataient parmi eux une plus grande mortalité que dans les autres chapitres et les monastères; il fallait réformer le nombre des membres du chapitre, qui n'était pas à approuver, et qu'on ne trouvait dans aucune autre congrégation; les laïques eux-mêmes évitaient ce chiffre dans les ventes et les achats, l'Ecriture apprenant à chacun que le traître Judas avait vendu Notre-Seigneur pour trente pièces d'argent. Je leur ai donc accordé le droit d'augmenter leur nombre, mais aux frais du chapitre; ils pouvaient créer dix nouvelles prébendes, et, à la mort de chacun des titulaires, ils pourvoiraient eux-mêmes au remplaçant (1). » Cette concession de Geoffroy, qui donnait le droit aux membres du chapitre, nommés par l'évêque, d'instituer dix chanoines à leurs frais, mais à leur choix, était plus onéreuse au fond aux évêques d'Angers qu'aux chanoines de la cathédrale; elle tendait, en effet, à augmenter l'indépendance du chapitre, et cependant elle demeura sans résultat : les chanoines n'avaient pas les fonds suffisants pour créer dix nouvelles prébendes, et s'ils comptaient sur la libéralité de leur évêque, pour placer près de lui dix chanoines indépendants, à certains égards, ils virent qu'elle leur faisait défaut.

Don de l'île de Chalonnes à l'église cathédrale.

Quelques jours après, la partie indivise des domaines de l'église d'Angers s'accrut par la donation, à moitié gratuite, que Foulques-Réchin fit à l'évêque et au chapitre, de la grande île de

(1) Dom Housseau, t. III. — Manuscrits de la bibliothèque d'Angers, n° 636.

Digitized by Google

Chalonnes, en tout ou en partie. « Moi, Foulques, dit le comte d'Anjou, dans l'acte de donation, je donne à Dieu, à saint Maurice et à l'église mère du diocèse d'Angers, tout ce que je possède dans l'île de Chalonnes, avec les droits de pêche et de péage dans le bras septentrional de la rivière, nommé la Petite-Maine. La donation est irrévocable et perpétuelle, et, en retour, j'ai reçu cinq mille sols de monnaie angevine, de la part de l'évêque Geoffroy. En preuve de la donation, j'ai déposé un couteau sur l'autel du Seigneur, et j'ai apposé au bas de la charte le signe de la croix... Fait à Angers, dans l'une des salles de l'évêché, le jour de la vigile de saint Jean-Baptiste, de l'année du Seigneur 1096, dans un temps où une multitude innombrable marchait sur Jérusalem pour mettre un terme à la perfidie des Sarrazins (1). »

Interdit de l'église de Mazé.

Le 2 mars de l'année suivante, Geoffroy de Mayenne assista au concile de Saintes, et il en revint avec l'ordre, donné par le légat Aimé, archevêque de Bordeaux, de mettre en interdit l'église de Mazé, que le vicomte Raoul refusait de rendre aux moines de l'abbaye de Vendôme. C'était la seconde fois que l'évêque d'Angers recevait un ordre semblable; après en avoir différé l'exécution, il ne put se dispenser d'obéir à l'injonction réitérée du légat. « Geoffroy, dit-il dans l'acte de l'interdit, par la grâce de Dieu, évêque d'Angers, à tous les fidèles de la sainte Eglise de Dieu, paix et tranquillité. Nous tenons à faire connaître qu'au temps où le seigneur pape Urbain siégeait au concile de Tours, il défendit au vicomte Raoul de sortir de cette ville, sous peine d'excommunication, avant d'avoir donné satisfaction aux moines de Vendôme sur la querelle, qui les divisait au sujet de l'église de Mazé. Il nous fit un devoir, en vertu de son autorité, de contraindre par notre censure épiscopale le vicomte de se conformer à la justice, dans le cas où il s'opiniâtrerait à ne le pas faire. Quelque temps après, le seigneur Aimé, légat de la sainte Eglise romaine dans cette région, nous a écrit sur ce différend, de la part du seigneur pape et de la sienne; il nous disait qu'il mettait en in-

(1) Sammarthani, t. II.

Digitized by Google

terdit l'église de Mazé, nous ordonnant d'excommunier nous-même le vicomte Raoul. Au concile de Saintes, il nous a réitéré de vive voix l'ordre qu'il nous avait donné par écrit. Nous, à la vérité, ayant fait fléchir la sévérité de la justice devant des considérations de miséricorde, nous avions accordé des délais au susdit Raoul, depuis un an et davantage. Sachant aujourd'hui que l'église de Mazé a été interdite par l'autorité apostolique, nous ne pouvons ni ne devons lever l'interdit; loin de là, pour obéir aux ordres que nous avons reçus, nous l'avons confirmé et le confirmons. Qu'à dater de ce jour, personne ne soit assez osé pour célébrer l'office divin ou ensevelir un mort dans cette église, jusqu'à ce que nos frères de Vendôme obtiennent la justice qu'ils réclament. S'il se trouvait quelqu'un d'assez osé pour le faire, nous le frappons, à moins de résipiscence, d'un anathème perpétuel. Nous défendons, sous le même anathème, aux hommes de Mazé, de continuer à payer au susdit comte la dîme qui appartient à cette église. Prospérité aux amateurs de la paix et de la justice (1). »

Excommunication des chanoines de Saint-Léonard-de-Chemillé.

Le vicomte Raoul, spoliateur des biens de l'église de Mazé, était alors imité dans ses actes tyranniques contre les moines par le baron Pierre de Chemillé, sénéchal des comtes d'Anjou. Sans tenir compte de la juridiction ecclésiastique que les moines de Marmoutier exerçaient exclusivement à toute autre congrégation, du consentement de l'ancien évêque d'Angers, Eusèbe Brunon, sur la paroisse entière de Chemillé, le baron Pierre avait institué une collégiale de chanoines séculiers dans l'église de Saint-Léonard. Les moines s'étaient plaints au pape Pascal II, qui avait succédé à Urbain II en 1099, et le pape avait fait excommunier le baron Pierre par un cardinal, nommé Benoît. De son côté, Geoffroy de Mayenne excommunia les chanoines séculiers, et interdit l'église de Saint-Léonard et celle de Saint-Etienne, située dans l'intérieur du château. « Moi, Geoffroy, dit-il, évêque d'Angers, par l'autorité de Dieu, le Père tout-puissant, de son Fils et du Saint-Esprit, des saints canons et de tous les saints, j'excommunie, frappe

(1) D. Martène, Thesaurus nov. anecdoct., t. IV, p. 124-125.

Digitized by Google

d'anathème et rejette du seuil de la sainte Eglise, Guihenoc, Payen, Guillaume Poupon, et autres, soi-disants chanoines de Saint-Léonard, ainsi que tous ceux qui, contrairement à l'ordre du seigneur pape Pascal et au nôtre, après avoir vu ou entendu lire nos présentes lettres, célébreront quelques services de messes et d'heures dans les églises de Saint-Léonard et de Saint-Etienne. Que ceux qui feront dorénavant ce service, ou y assisteront, jusqu'à ce que les moines dé Marmoutier soient investis de ladite église de Saint-Léonard, soient semblablement excommuniés, à moins qu'ils ne viennent à résipiscence et nous donnent satisfaction. En outre, nous interdisons à perpétuité le ministère sacerdotal à Guihenoc. Que ceux qui entendront ses messes soient également excommuniés. Portez-vous bien (1). » Le chapitre de Saint-Léonard ne fut cependant pas supprimé; un accord, conclu entre Geoffroy de Mayenne ou son successeur, en légalisa l'institution : le baron Pierre conserva la présentation des prébendes, mais les chanoines durent renoncer à l'exercice de tout droit paroissial dans l'étendue du territoire de Chemillé.

Les abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Nicolas se disputent les forêts de Pruniers et des Echats.

Geoffroy de Mayenne, qui avait soutenu avec énergie les droits dans son diocèse des abbayes étrangères de Vendôme et de Marmoutier, termina dans le cours des années 1098 et 1099 par son arbitrage des différends soulevés entre les abbayes angevines de Saint-Aubin et de Saint-Nicolas (2). Les deux abbayes se disputaient alors la propriété des forêts de Pruniers et des Echats. La forêt des Echats, la plus étendue des deux, couvrait d'arbres séculaires l'emplacement qu'occupent aujourd'hui, du moins en partie, les paroisses de Saint-Clément-de-la-Place, de Plessis-Macé, de la Meignanne et de Saint-Lambert. Les moines de Saint-Aubin la revendiquaient pour leur abbaye, comme une donation qu'elle aurait reçue, disaient-ils, des rois carlovingiens. Ils ne produisirent cependant aucun titre authentique de propriété; et leurs assertions ne purent prévaloir, devant le tribunal de l'évêque, contre les chartes de donation et de vente, que les

(1) Cartul. velin de Chemillé, fol. 58. — Archives de Maine-et-Loire.
(2) Epitome S. Nicolai Andeg. — Gallia Christ., t. XIV, col. 612, 672.

Digitized by Google

comtes d'Anjou avaient faites en faveur de l'abbaye de Saint-Nicolas. La revendication des moines de Saint-Aubin sur la forêt de Pruniers parut à l'évêque mieux appuyée, et il leur en conféra la possession par un jugement prononcé dans sa cour épiscopale, où siégèrent parmi les juges Hildebert, évêque du Mans; Marbode, évêque de Rennes, les abbés de Marmoutier, de Saint-Florent, le comte d'Anjou, son fils Geoffroy-Martel et plusieurs autres seigneurs (1). Les forêts de Pruniers et des Echats n'existent plus aujourd'hui, à l'exception de bois dispersés, qui n'en sont qu'un dernier vestige; elles ont fait place à des champs cultivés, à des prairies, à des hameaux et à des bourgs. Les moines, qui opérèrent ce défrichement, ont donné à la culture ces vastes terrains. C'est qu'une abbaye n'était pas seulement, au moyen âge, un lieu de prière et d'étude; les moines y conservaient la vieille tradition gallo-romaine des procédés mécaniques et agricoles, et leurs prieurés, à la campagne, ressemblaient beaucoup à ce que nous appelons aujourd'hui des fermes modèles; dans les vastes espaces, boisés ou en friche, qu'ils avaient mis en culture par un travail patient, ils attiraient des laboureurs, des artisans et des colons; le servage des abbayes était moins dur et moins troublé que celui des maisons seigneuriales; autour des exploitations agricoles des moines, les serfs aimaient à bâtir leurs pauvres demeures, dont les groupes, s'accroissant, ont fini par former des hameaux, des bourgs et même des villes.

L'évêque Geoffroy de Mayenne se fait moine à Cluny.

Cet arbitrage dans les procès des abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Nicolas, et l'excommunication prononcée contre les chanoines de Chemillé furent les derniers actes de l'épiscopat de Geoffroy de Mayenne. L'opinion n'était pas favorable à ce prélat; les uns, comme les moines de Saint-Aubin (et peut-être Marbode de Rennes lui-même (2), l'accusaient d'ignorance, d'avoir reçu à la hâte les ordres sacrés avant la consécration épiscopale, et d'être une créature du pape Urbain II, qu'ils n'aimaient pas;

(1) D. Housseau, t. XVI.
(2) Oper. Marbodi, Versus canoniales.

Digitized by Google

mais ce pontife, si zélé pour la discipline ecclésiastique, et qui avait rencontré Geoffroy de Mayenne à Clermont, à Angers et à Tours, ne lui eût pas conservé son siége épiscopal, s'il eût manqué de la science nécessaire ; et on ne trouve dans la vie de Geoffroy aucun fait qui atteste une ignorance indigne d'un évêque. D'autres accusateurs, et avec plus de raison, paraît-il, reprochaient à l'évêque d'Angers une sévérité excessive et parfois certains procédés plus dignes de l'arbitraire d'un baron féodal que de la mansuétude et de la justice éclairée d'un évêque (1). Quoiqu'il en soit du caractère des accusations portées contre Geoffroy de Mayenne, elles furent déférées à Rome au pape Pascal II. Une malheureuse affaire de vol, commis au détriment des moines de Marmoutier, et dans laquelle il se trouva compromis on ne sait à quel titre, le déconsidéra et le perdit. Le pape Pascal II le frappa d'interdit (2), et le prélat, qui trouvait peu de sympathie autour de lui, se décida spontanément à donner au pape sa démission, vers la fin de l'année 1099 ; il entra en qualité de novice bénédictin à l'abbaye de Cluny, où il mourut l'année suivante (3).

Geoffroy-le-Jeune, évêque d'Angers, 1099-1101.

Geoffroy de Mayenne eut pour successeur, comme évêque d'Angers, un nouveau Geoffroy, surnommé le Jeune, qui occupa une année environ le siége épiscopal ; c'est un prélat à peu près inconnu, dont le nom a été conservé seulement par le catalogue des évêques d'Angers, dressé par le chapitre, et par un acte authentique. Geoffroy-le-Jeune, en effet, sanctionna l'institution de dix nouvelles prébendes dans son chapitre, décrétée en principe par son prédécesseur ; mais les chanoines en avaient différé l'exécution, n'ayant pas voulu entamer leurs revenus, pour doter leurs nouveaux collègues. Geoffroy-le-Jeune promit de ne pas toucher à leurs rentes, et d'asseoir, s'il était possible, les dix prébendes sur des revenus suffisants. « L'an onze cent du Seigneur, comme s'exprime le cartulaire noir de Saint-Maurice, l'évêque Geoffroy-le-Jeune est venu dans la salle du chapitre ; les

Sa concession au chapitre de la cathédrale.

(1) Sammarth., t. II. — Gallia Christiana, t. XIV.
(2) D. Martène, Hist. manuscrite de Marmoutier.
(3) Annal. Bened., t. V, p. 439.

Digitized by Google

chanoines lui demandèrent unanimement de réaliser le vœu et l'institution de son prédécesseur, qui avait augmenté leur nombre jusque-là fixé à trente ; il se rendit à leur désir, et leur accorda la création de dix nouvelles prébendes, qui seraient dotées, si faire se pouvait, par les titulaires eux-mêmes ; les anciennes prébendes conserveraient leurs revenus intacts ; les dix nouvelles seraient attribuées au patronage du chapitre, réserve faite de la collation de l'évêque et de ses droits canoniques sur tout le chapitre (1). » La mort prématurée de Geoffroy-le-Jeune, survenue dans le courant de l'année 1101, et les troubles qui signalèrent l'avénement de son successeur, retardèrent l'institution des dix nouvelles prébendes, et le chapitre lui-même n'y songea plus, lorsqu'il fut soustrait, quelques années plus tard, à la juridiction de l'évêque.

Robert d'Arbrissel renonce au titre d'abbé de la Roë.

A cette époque, Robert d'Arbrissel avait quitté la forêt de Craon et l'abbaye de la Roë, et à l'extrémité orientale de la province d'Anjou, dans un lieu qui relevait alors du diocèse de Poitiers, il jetait les premières bases de l'institut célèbre de Fontevraud. Après le concile de Tours en 1096, il était retourné dans son désert de Craon, et, sans retard, il avait commencé à bâtir l'abbaye de la Roë. Les travaux furent conduits avec tant d'activité, que Geoffroy de Mayenne, évêque d'Angers, put consacrer, le 24 avril 1097, l'autel de l'église de la nouvelle abbaye, et en bénir le cimetière. L'église fut érigée en paroisse, et Robert d'Arbrissel, venu à Angers avec deux de ses chanoines, nommés Quentin et Hervé, reconnut solennellement, au milieu du chapitre, que la nouvelle paroisse paierait annuellement à l'évêque la somme de trois sols, monnaie du temps, pour frais et droits de visite pastorale (2). Avant de quitter Angers, il fit agréer à l'évêque Geoffroy de Mayenne sa démission d'abbé de la Roë, car il était pressé de remplir sa mission de prédicateur apostolique, dont il avait été investi par le pape Urbain II, et il lui paraissait impossible d'en concilier les devoirs avec la direction d'une abbaye ; le cha-

(1) Dom Housseau, t. XVI.
(2) Pavillon, Carta abbatiæ Rotæ, p. 541-542.

Digitized by Google

noine Quentin, qui l'avait suivi à Angers, fut investi, à sa place, du titre d'abbé de la collégiale régulière de la Roë.

Il commence sa mission de prédicateur apostolique

Robert d'Arbrissel quitta la forêt de Craon avec plusieurs compagnons de sa solitude, tels qu'Emery et Seinfrade, qu'il voulait associer à ses travaux de prédicateur apostolique. Ils parcoururent le nord de l'Anjou, la Bretagne, le Maine et la Normandie, prêchant la croisade et la pénitence ; et, à une époque où un élan général portait les peuples à prendre le chemin de la Terre Sainte, ils eurent la double gloire d'y contribuer par leur prédication, et à la fois de se faire suivre par une foule de prosélytes, qui s'attachaient à leurs pas et ne les quittaient plus. Des hommes de toute condition, des clercs, des laïques, des anachorètes, auxquels se joignaient des veuves, des jeunes filles, sorties des villes, des campagnes, des châteaux même, et des personnes arrachées à la pratique du vice, formaient aux trois prédicateurs un auditoire ambulant qui croissait en nombre à chacune de leurs stations. Si Robert d'Arbrissel n'eût été qu'un prédicateur populaire, il n'eût jamais entraîné et retenu indistinctement à sa suite des classes si diverses de la société ; pour obtenir un si grand succès, il fallait joindre aux avantages de l'éducation et à l'ascendant de la culture intellectuelle les dons les plus variés de l'éloquence et l'art sublime de convertir et de diriger les âmes. Rien n'est resté de ses discours, que le témoignage enthousiaste des contemporains, et, en interprétant leurs paroles, on peut affirmer que le trait distinctif de son éloquence était l'expansion ardente d'une âme enflammée de l'amour de Dieu, et la prise en quelque sorte violente de son auditoire par la vibration de l'accent et la véhémence de l'émotion (1).

Bientôt il devint nécessaire de séparer en différents groupes

(1) Charte de Pierre, évêque de Poitiers; « Vir apostolicus, nomine Robertus de Herbrissello, verbo divinæ prædicationis sagaciter invigilans, et tonitruo sanctæ exhortationis, plures, tam viros, quam mulieres, a sæculari luxu revocans. » *Clypeus*, t. I, p. 58. « Ego, Fulco comes, usque ad Fontembrandi perveni, et domino Roberto de Arbrissello, homini scilicet religiosissimo, cujus admirabilis doctrinæ verbo sanctæ prædicationis, et tonitruo sanctæ exhortationis, per totam Ecclesiam, et sua fulget eloquentia..., donavi... In audientia Bertradis reginæ... » *Ibid.*, t. II, p. 19, etc.

Digitized by Google

les nombreux prosélytes qui suivaient les prédicateurs, comme autrefois il avait fallu faire un partage parmi les anachorètes de la forêt de Craon. Les compagnons de Robert d'Arbrissel groupèrent de préférence les hommes autour d'eux, et d'un commun accord ils lui laissèrent la direction des femmes ; la virilité de son caractère et sa parole ardente le disposaient à conduire un sexe qui se soumet facilement à un dominateur qu'il agrée, et se laisse conduire, même dans la piété, par la sensibilité et l'imagination. Robert d'Arbrissel professait un culte particulier pour la Sainte Vierge, et il voyait moins, dans la femme, Eve pécheresse et séductrice du genre humain, qu'un être régénéré ou appelé à le devenir par les mérites et l'imitation de la Vierge Marie; cette manière de considérer la femme inspira son zèle apostolique pour le retour à Dieu des personnes déchues et la perfection de celles qui étaient demeurées pures, zèle qui occasionna parfois autour de lui un scandale pharisaïque.

Lettre que lui adresse Marbode, évêque de Rennes.

A la tête de cette multitude de vierges, de veuves et de repenties, Robert d'Arbrissel et quelques prêtres prêchaient aux fidèles la pénitence qu'ils pratiquaient eux-mêmes avant de l'annoncer. Ils marchaient nu pieds, vêtus d'habillements pauvres, jeûnant jusqu'à la fin du jour et vivant d'aumônes. Ils couchaient la nuit, en plein air, au milieu des champs ou dans les bois, et, à certaines heures, ils réveillaient leur peuple nomade, pour lui faire chanter les louanges de Dieu dans le silence de la nuit et de la solitude. Ce genre de vie, qui sortait des habitudes d'une société régulière, frappa d'abord d'étonnement et ne tarda pas à soulever des rumeurs. Marbode, évêque de Rennes, chanoine et archidiacre de l'église d'Angers, l'homme de la règle sévère, de l'ordre et de la discipline, écrivit à Robert d'Arbrissel une lettre, où, sans se porter comme son accusateur, il lui fit part, en docteur qui enseigne, des bruits répandus sur la familiarité dont plusieurs l'accusaient avec les personnes du sexe (1). La réponse de Robert n'a pas été conservée ; mais les avertissements de Marbode le décidèrent à fixer quelque part la colonie errante dont

(1) Opera Marbodi, Epist. 6.

Digitized by Google

il était suivi, et à l'organiser d'une manière définitive, s'il le pouvait, en congrégation religieuse. Déjà il s'était séparé d'un grand nombre de personnes du sexe, qu'il avait laissées sur son chemin, quelquefois dans des monastères, le plus souvent dans des hospices, où elles devaient prendre soin des pauvres, des malades et des voyageurs ; il lui restait deux ou trois mille personnes environ, où les femmes formaient la grande majorité.

Arrivée à Fontevraud de Robert d'Arbrissel et de ses disciples.

Ce fut à l'extrémité orientale de la province d'Anjou, à une lieue environ de la rive gauche de la Loire, dans un lieu nommé Fontevraud et relevant alors du diocèse de Poitiers, qu'après trois années de prédications, en 1100, Robert d'Arbrissel s'arrêta avec la foule de ses disciples. Le lieu était désert, situé au milieu d'une forêt, et n'offrant d'autre commodité pour la vie qu'une source d'eau pure et abondante ; une dame, nommée Aremburge, en était propriétaire ; elle en fit don à Robert d'Arbrissel, du consentement de sa fille Rivarie, « avec tout le terrain que quatre bœufs pouvaient labourer en deux saisons (1). » Dès lors commença l'organisation des pèlerins en société religieuse. Des clôtures de fossés et de haies séparèrent les hommes d'avec les femmes, et celles-ci furent divisées elles-mêmes en deux sections, l'une comprenant les veuves et les vierges, et l'autre les repenties ; tous habitaient des cabanes de feuillage, partageant leur vie entre la prière, les chants religieux et le travail, et vivant des aumônes qu'ils recevaient des habitants du voisinage. Mais la calomnie, qui avait attaqué Robert dans ses missions apostoliques, le poursuivit jusque dans sa vie sédentaire. Un chanoine de Compiègne, nommé Roscelin, fameux dans l'histoire ecclésiastique par ses erreurs sur le nominalisme et sur le mystère de la Sainte-Trinité, et Pierre, moine de Saint-Florent, curé-prieur de Saumur, propagèrent contre Robert des libelles calomniateurs. Le sévère Geoffroy, abbé de Vendôme, lui transmit les accusations portées contre l'honorabilité de sa vie, et parut l'engager à dissoudre sa congrégation naissante (2) ;

Lettre que lui adresse Geoffroy, abbé de Vendôme.

(1) Charte de Pierre, évêque de Poitiers.
(2) Opera Gauffridi Vindocin., lib. IV, epist. 47.

Digitized by Google

mais il ne lui retira, même alors, ni son estime, ni son amitié, et revenu bientôt de ses inquiétudes, il se montra jusqu'à la fin le protecteur dévoué de l'ordre de Fontevraud.

Commencement de l'abbaye de Fontevraud, 1101.

Plusieurs mois s'écoulèrent avant que Robert d'Arbrissel eut les moyens de bâtir des maisons pour ses disciples dans la forêt qu'Aremburge lui avait donnée. Ce fut seulement vers la fin de l'année 1101, qu'à son retour du concile de Poitiers, il jeta les premières fondations de Fontevraud, remplaçant les cabanes de feuillage par de spacieux et riches bâtiments. Des femmes, qui appartenaient aux premières familles féodales de la province, s'étaient mises sous sa direction, soit qu'attachées depuis longtemps à sa personne, elles l'eussent suivi à Fontevraud, soit qu'elles fussent allées le trouver dans cette solitude ; parmi elles, on remarquait Hersende, sœur de Hubert de Champagne, seigneur de Durtal, veuve de Guillaume de Montsoreau, et Pétronille, veuve de Pierre, baron de Chemillé, et issue de la première famille des seigneurs de Craon, qu'avait dépossédée, au milieu du XIe siècle, le comte d'Anjou, Geoffroy-Martel. Hersende et Pétronille, et d'autres femmes de naissance illustre, jetaient sur la nouvelle congrégation l'éclat mondain de leur famille, et la dotaient d'une partie de leur fortune. A leurs libéralités, Robert joignit bientôt des donations de terres, de prés, de bois et de vignes qui lui furent faites par les seigneurs voisins ; ceux de Montsoreau, de Montreuil-Bellay et de Thouars se signalèrent au premier rang par leur générosité. L'abbaye de Fontevraud, bâtie aux frais de la noblesse féodale, et dotée largement par elle, garda jusqu'à la Révolution, du moins quant au choix des abbesses, le caractère aristocratique et princier qu'elle avait reçu dès sa naissance.

Robert d'Arbrissel, qui surveilla les premières constructions, sépara les femmes d'avec les hommes, comme il l'avait fait dans les bois de Fontevraud. Trois monastères distincts furent bâtis pour les femmes : l'un nommé le Grand-Moustier, et dédié à la Sainte-Vierge, reçut les vierges et les veuves ; l'autre fut destiné aux infirmes, sous le vocable de Saint-Lazare, et le troisième enfin, qui prit le nom de Sainte-Madeleine, recueillit les personnes

Digitized by Google

repenties. Robert fit bâtir une maison distincte pour les hommes, sous l'invocation de Saint-Jean-l'Evangéliste. Chaque monastère eut une chapelle particulière, et la construction d'une vaste basilique, destinée à réunir toute la communauté, fut commencée dès la fin de l'anné 1101 ; le comte d'Anjou, Foulques-Réchin, et son successeur, Foulques-le-Jeune, bâtirent à leurs frais cet édifice, qui ne fut terminé qu'en 1119. Ainsi, la congrégation conçue par Robert d'Arbrissel, où il avait réuni, sans les confondre, des vierges, des pécheresses repenties, des malades, des laïques et des clercs, différente des autres monastères, préludait au commencement du XIIe siècle en quelque sorte aux établissements, qui, de nos jours, portent le nom de Bon-Pasteur.

Idée de l'institut de Fontevraud.

Robert d'Arbrissel appelait ses disciples les pauvres de Jésus-Christ, et il ne voulut jamais prendre le titre d'abbé, se contentant du nom de maître, que, dans le cours de ses prédications, il avait reçu de la voix unanime des fidèles. Au reste, il ne pouvait le prendre, car il y avait renoncé à l'abbaye de la Roë, pour remplir dans une indépendance complète ses devoirs de prédicateur apostolique; il voulait, d'ailleurs, poursuivre ses missions, et il ne voyait dans son séjour à Fontevraud qu'une station temporaire, motivée par la nécessité d'assurer l'avenir de sa congrégation. La règle qu'il se proposait d'établir plus tard et qu'il ne cacha point dès lors à ses disciples, était la suivante: une supérieure, choisie parmi les femmes, devait commander à la fois aux femmes et aux hommes; les prêtres eux-mêmes lui seraient soumis, et s'ils étaient soustraits à sa juridiction dans l'origine et l'exercice des pouvoirs de leur ordre sacré, ils consacreraient leur ministère au bien spirituel des religieuses. Cet assujettissement de l'homme à la femme était motivé, aux yeux de Robert d'Arbrissel, par les droits de la maternité que Jésus-Christ avait donnés, au Calvaire, à la Sainte Vierge sur saint Jean, et, en sa personne, sur tout le genre humain. Avait-il, antérieurement à son arrivée à Fontevraud, conçu un tel ordre de choses; on l'ignore, à moins qu'on ne veuille considérer, comme une ébauche de Fontevraud, l'abbaye de la Roë, où les chanoines, consacrés à la Sainte Vierge, reconnaissaient saint

Digitized by Google

Jean pour leur second patron. Quoiqu'il en soit, le spectacle qu'il avait sous les yeux à Fontevraud ne lui permettait guère de concevoir une autre organisation. S'il n'avait parmi ses disciples qu'un nombre très-restreint d'hommes, pauvres pour la plupart, inconnus et sans influence, les femmes, en revanche, formaient l'immense majorité ; et parmi elles se rencontraient des dames nobles et riches, en possession de l'influence que leur donnaient leur fortune et leur famille, et bienfaitrices du monastère, où, sous l'habit religieux, elles restaient dames et et maîtresses. La soumission de l'homme à la femme, dans un couvent, n'était pas une institution nouvelle; les églises de France et d'Irlande en avaient présenté plusieurs exemples. L'originalité de Fontevraud consiste à avoir été dans l'Eglise le premier ordre que son fondateur ait dédié à la Sainte Vierge; et le but de cette consécration fut d'honorer la maternité spirituelle de Marie sur le genre humain. Hersende de Champagne, choisie par Robert d'Arbrissel pour être la première supérieure de Fontevraud, ne reçut point le nom d'abbesse, mais celui de prieure seulement; Pétronille de Chemillé fut installée au-dessous d'elle, en qualité d'économe.

Les calomnies dont Robert d'Arbrissel avait été l'objet, et les avertissements de l'évêque Marbode et de Geoffroy de Vendôme, ne furent pas sans influence sur la sévérité des statuts qu'il promulgua pour Fontevraud. Les femmes furent soumises à la règle de saint Benoît, avec de nouveaux articles qui la rendaient plus austère. Les voiles toujours baissés couvraient le visage entier, et les robes, faites de peau de mouton, devaient garder leur laine naturelle ; les religieuses s'entretenaient par signes et ne rompaient le silence qu'au chapitre, pour s'accuser des fautes contre la règle ; la viande leur était interdite, même en cas de maladie ; elles ne sortaient jamais du cloître, où les prêtres ne pénétraient même pas pour leur administrer les derniers sacrements ; si l'on jugeait que leur maladie fut mortelle, elles étaient portées au chœur, et là, en présence de leurs sœurs, elles recevaient le Viatique et l'Extrême-Onction. Les hommes avaient une règle moins sévère ; elle les obligeait seu-

Digitized by Google

lement à chanter en commun une partie de l'office canonial, à faire vœu de pauvreté, et à consacrer leur ministère aux besoins spirituels des religieuses; celles-ci, qui administraient le temporel de la maison, devaient pourvoir à tous les besoins de leur vie.

Dispersion des solitaires de la forêt de Craon.

Après avoir institué Hersende de Champagne en qualité de prieure, Robert d'Arbrissel s'éloigna de Fontevraud, et s'associant Bernard d'Abbeville et Vital de Mortain, qu'il alla chercher parmi les solitaires de la forêt de Craon, il reprit sa mission de prédicateur apostolique dans les diocèses de la Bretagne et de la Normandie. Cette mission dura deux ans environ, et, vers l'an 1103, Robert revint avec ses deux compagnons dans la forêt de Craon. La vie anachorétique n'y était plus pratiquée avec le même zèle depuis le premier départ de Robert, qui remontait à l'année 1098. Une dispersion des ermites fut alors résolue: Salomon se retira dans la forêt de Nyoiseau, en Anjou, et Renaud dans celle de Mélinais, située entre la Flèche et Baugé; des solitaires suivirent Vital de Mortain et Raoul de la Fustaie, qui allèrent fonder, dans la Normandie et le Maine, les abbayes de Savigny et de Saint-Sulpice; d'autres, enfin, ne voulant pas quitter Robert d'Arbrissel, l'accompagnèrent au monastère de Fontevraud, où ils prirent place parmi les religieux. L'institution et la pratique de la vie anachorétique dans la forêt de Craon avait duré dix années environ; Robert d'Arbrissel en avait été l'auteur, et ce fut lui qui la supprima.

Bulle du pape Pascal II, en 1106

A dater de l'année 1104, l'institution de Fontevraud et son développement devinrent la grande préoccupation de Robert d'Arbrissel. L'évêque de Poitiers, nommé Pierre, fut son protecteur le plus zélé, en reconnaissance du bien que l'apôtre avait fait dans son diocèse par plusieurs missions. C'était l'un de ces admirables évêques, dont l'histoire de l'Eglise offre tant de modèles, qui ne craignent pas de faire le sacrifice de leur liberté et de leur vie même, pour la défense de la discipline ecclésiastique et de la morale chrétienne. Avant d'approuver l'ordre de Fontevraud, il voulut avoir l'avis du pape Pascal II. Il se rendit à Rome dans l'année 1106, et il en rapporta une bulle pontificale, dont voici quelques extraits. « Pascal, évêque,

Digitized by Google

serviteur des serviteurs de Dieu..... Notre vénérable frère Pierre, évêque de Poitiers, nous a fait connaître que le prêtre Robert, personnage d'une éminente sainteté, indépendamment des œuvres religieuses auxquelles son zèle se livre par ailleurs, a rassemblé pour le service de Dieu un nombre considérable de religieuses, dans un lieu nommé Fontevraud. Pierre a supplié notre charité de couvrir du privilége apostolique ce lieu même et cette congrégation de saintes religieuses. Nous ordonnons, en conséquence, que ce lieu et la congrégation qui l'habite demeurent à perpétuité sous la protection du Siége apostolique (1). » La congrégation, cependant, ne fut pas soustraite, dès lors, à la juridiction de l'ordinaire ; Pascal II lui commanda, en termes exprès, la soumission canonique à l'évêque de Poitiers (2). La bulle garde le silence sur la sujétion des frères, prêtres et laïques, à l'autorité de la supérieure ; Robert n'avait pas encore établi cette sujétion, et le pape approuvait la communauté de Fontevraud, en qualité de congrégation de saintes filles, soumises à la juridiction de leur évêque, et dirigées par Robert et ses prêtres. L'évêque de Poitiers fit suivre la publication de la bulle pontificale par une charte où il confirmait, de sa propre autorité, la congrégation de Fontevraud (3). Trois années plus tard, en 1109, Robert d'Arbrissel reconnut à Poitiers, dans le synode de la Pentecôte, la sujétion de ses religieuses à l'évêque diocésain (4).

Bulle de Pascal II, en 1113.

En 1113, Pascal II, cédant aux instances de Robert d'Arbrissel, donna à la communauté de Fontevraud une seconde bulle plus importante que la première. « Pascal, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, ainsi s'exprime la bulle, à nos sœurs chéries dans le Christ, les religieuses établies au monastère de Fontevraud. Mu par votre piété, votre zèle et votre ferveur, et cédant aux prières de Robert d'Arbrissel, personnage vénérable, nous avons mis sous la protection spéciale du Siége apostolique

(1) Clypeus nascentis Fontebraldensis ordinis, t. II, p. 102, 103. — Pavillon, p. 595.
(2) « Salva Pictaviensis episcopi canonica reverentia. » Pavillon, p. 595.
(3) Clypeus, t. II, p. 19, 20.
(4) Pavillon, p. 599.

Digitized by Google

votre monastère construit par le susdit Robert, et qui doit être consacré, par la grâce de Dieu, en l'honneur de la bienheureuse Marie, perpétuellement vierge... Et en témoignage de la protection et de la liberté que vous accorde l'Eglise romaine, vous paierez, chaque année au palais de Latran, deux sols de monnaie poitevine (1). » C'est de cette seconde bulle du pape Pascal II, que date la soustraction de la communauté de Fontevraud à la juridiction de l'ordinaire.

Prieurés de Fontevraud; les Loges

A cette époque, Robert d'Arbrissel, qui depuis son retour à Fontevraud, en 1103, n'avait cessé de remplir sa mission de prédicateur apostolique dans les diocèses de Tours, d'Orléans, de Bourges, de Poitiers, d'Angoulême, de Limoges. de Périgueux, et en général dans le midi de la France, avait fondé en divers lieux près de trente prieurés, qui relevaient de la grande maison de Fontevraud. Le seul qu'il ait établi dans le diocèse d'Angers fut celui des Loges, aux environs d'Allonnes et de Vernantes. Ni le concours des évêques, ni les donations des seigneurs ne lui firent défaut pour la fondation de ces nombreux prieurés. Le plus puissant de ses protecteurs fut Gérard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siége dans les provinces de Tours, de Bourges, de Bordeaux et d'Auch. Gérard, né à Bayeux, vers l'année 1060, avait professé, sous la direction de Marbode, à l'école épiscopale d'Angers, et le temps où il donna ses leçons paraît correspondre à celui de l'enseignement de Robert d'Arbrissel. Voici la teneur des lettres qu'il écrivit aux évêques soumis à sa légation apostolique :

Le légat Gérard, évêque d'Angoulême.

« Gérard, évêque d'Angoulême, et légat de la sainte Eglise romaine, à nos vénérables frères les archevêques, évêques et autres prélats de l'Eglise, établis dans notre légation, salut et bénédiction. Nous prions votre charité, et lui ordonnons de recevoir avec bienveillance les ministres des saintes religieuses de Fontevraud, porteurs des présentes, et d'ordonner aux prêtres de vos paroisses, par des lettres munies de votre sceau, d'accueillir avec charité les susdits ministres dans les hospices et dans leurs églises, et d'avertir avec soin leurs paroissiens de

(1) Clypeus, t. II, p. 103.

Digitized by Google

contribuer par des bienfaits à la construction du saint et vénérable monastère de Fontevraud et à l'entretien des servantes de Dieu vouées à son culte perpétuel ; et cela, pour que le Seigneur tout-puissant daigne leur inspirer une vraie pénitence et leur remettre leurs péchés, et qu'ils méritent de participer aux prières des susdites saintes religieuses. En conséquence, nous vous prions et nous vous ordonnons que, dans les villes, les châteaux et les bourgs, soumis à l'interdit, et où il se trouve plusieurs églises, le peuple se réunisse dans la principale église, à l'arrivée des porteurs des présents ; que le soir, on sonne les cloches pour les vêpres, et que le lendemain, on célèbre la messe, à laquelle n'assisteront pas les excommuniés ; pour le reste, l'interdit sera observé dans sa rigueur (1). »

L'ordre de Fontevraud est définitivement constitué par l'élection d'une abbesse.

Cependant Hersende de Champagne était morte, et Pétronille de Chemillé lui avait succédé dans ses fonctions de prieure, sous la direction de Robert d'Arbrissel. L'ordre de Fontevraud, tel que l'avait conçu son fondateur, n'était pas encore définitivement constitué, car il manquait d'une abbesse, à laquelle devaient être soumis également et les religieuses et les frères. Il le devint à la fin de l'année 1115, lorsque Robert d'Arbrissel, atteint d'une maladie qu'il croyait mortelle, ne voulut pas quitter la vie sans avoir mis à son œuvre la dernière main. Il réunit les frères, jusqu'alors soumis à son autorité, et leur demanda s'ils voulaient obéir désormais à une abbesse ; sur leur refus, il les délierait de leur obéissance, et leur permettrait d'entrer dans une autre congrégation. Tous lui promirent de demeurer à Fontevraud et d'y être soumis à l'abbesse qu'il désignerait. Robert d'Arbrissel préféra mettre une femme veuve plutôt qu'une vierge, à la tête de sa congrégation. « Je sais, dit-il devant plusieurs évêques qu'il avait réunis à Fontevrault pour les consulter, qu'il semble plus convenable de choisir une vierge ; mais une vierge, qui n'est jamais sortie de son cloître et ne sait que les psaumes, ne pourra s'occuper utilement des affaires temporelles. Il faut laisser Marie à la prière et prendre Marthe pour l'administration (2). »

(1) Pavillon, Preuves de la vie de Robert d'Arbrissel, p. 596.
(2) Vita B. Roberti, auctore Andrea. — Acta Sanctorum, 25e die feb.

Digitized by Google

La préférence de Robert fut agréée par les évêques, dont les suffrages unis à ceux des religieuses, des frères et de Robert, se portèrent sur la prieure, Pétronille de Craon, veuve de Pierre, seigneur de Chemillé. Le légat Gérard, évêque d'Angoulême, vint à Fontevraud confirmer cette élection, qui fut approuvée, quelques mois après, par le pape Pascal II (1). Cependant le vœu de Robert d'Arbrissel n'a point prévalu, et, sur les trente-six abbesses qui ont gouverné Fontevraud, depuis l'année 1115 jusqu'à la Révolution, il ne s'est rencontré que trois veuves : Pétronille de Chemillé, Mathilde d'Anjou et Marie de Champagne.

Fontevraud devient le couvent de l'aristocratie.

La maison de Fontevraud, gouvernée par une abbesse, devint chef d'ordre, et les autres couvents de la congrégation furent de simples prieurés soumis à la juridiction générale de l'abbaye; tous, ordonnés sur le modèle de la maison-mère, renfermaient un grand nombre de religieuses, jusqu'à cent le plus souvent, et quelques prêtres soumis à la prieure, et consacrant leur ministère à la communauté. La juridiction de l'abbesse sur les hommes comme sur les femmes, fut approuvée après la mort de Robert d'Arbrissel, en 1119, par le pape Calixte II. Les filles et les veuves de la plus haute noblesse remplirent les prieurés de Fontevraud qui furent, au commencement, du moins, un asile monastique pour l'aristocratie. Au nombre des religieuses, rangées dans la grande abbaye sous la discipline de Pétronille de Chemillé, paraissaient la comtesse Agnès, divorcée pour cause de parenté d'avec le seigneur de Château-Meillan ; Augarde de Roannez; Agnès de Montreuil, cousine du comte d'Anjou; Elisabeth de Montfort, sœur de la reine Bertrade, et Mathilde de Toulouse, comtesse de Poitiers.

Ermengarde d'Anjou.

Ermengarde d'Anjou, fille de Foulques-Réchin et d'Hildegarde, et comtesse de Bretagne, prit deux fois le voile à Fontevraud, et deux fois elle le quitta ; d'autres vœux qu'elle fit au prieuré de Larrey, près Dijon, ne furent pas plus constants. C'était toutefois une femme d'une grande piété, et douée de qualités viriles d'esprit et de caractère ; elle eut un commerce de lettres avec Marbode, évêque de Rennes, Geoffroy de Vendôme, Robert d'Arbrissel et saint Bernard, abbé de Clairvaux. Le seul écrit qui nous soit resté de

(1) Pavillon, Preuves, p. 623.

Digitized by Google

Robert est une lettre de direction spirituelle qu'il lui avait adressée. Mais l'ardeur de l'imagination d'Ermengarde, et peut-être les nécessités de la politique, l'empêchèrent toujours de donner de la stabilité à ses vœux monastiques ; elle mourut dans le monde, avec le titre de comtesse douairière de Bretagne.

La reine Bertrade se fait fontévriste.

Bertrade de Montfort, elle-même, l'ancienne maîtresse de Foulques-Réchin et du roi Philippe, prit le voile ; et cette femme devint le plus beau trophée de la grâce, dont Robert d'Arbrissel décora l'institut pénitent de Fontevrault. Depuis quinze ans, peu de conciles s'étaient réunis en France qui ne l'eussent excommuniée, à cause du scandale permanent qu'elle donnait par son refus de se séparer du roi Philippe. Elle n'ignorait pas qu'au premier rang de ses adversaires figuraient Robert d'Arbrissel et saint Bernard d'Abbeville ; au concile de Poitiers, tenu en 1101, ils avaient arraché en quelque sorte, contre elle, aux évêques défaillants une sentence d'excommunication. Enfin elle était devenue, en 1105, épouse légitime de Philippe et reine de France. Après la mort de son mari, survenue en 1109, elle avait pris sa retraite à Angers, à la cour du fils qu'elle avait eu de Foulques-Réchin, devenu comte d'Anjou sous le nom de Foulques V, et depuis roi de Jérusalem. Trois voyages qu'elle fit à Fontevraud avec son fils, lui donnèrent occasion de communiquer avec Robert d'Arbrissel, qui avait converti tant d'âmes, et de contempler, avec l'intelligence d'un cœur touché de la grâce, la pénitence de vierges et de veuves qui n'avaient pas donné de scandales au monde. Alors, en 1115, dans la plénitude de l'âge et de la santé, elle embrassa la vie austère des fontévristes ; et comme elle possédait un riche domaine, nommé les Hautes-Bruyères, entre Chartres et Paris, elle le convertit en prieuré, où elle entra en qualité de simple religieuse ; elle y mourut, en 1116, au milieu des pratiques les plus sévères, dans l'austérité de la pénitence, après une année seulement de profession ; « Dieu ménageant, peut-être, dans sa Providence, de retirer du monde une femme, dont le corps nourri dans la mollesse, n'aurait pas supporté les rigueurs de la vie religieuse (1). »

(1) Guillelm. Malmesb., lib. 5. De Gestis Regum Anglorum.

Digitized by Google

Mort de Robert d'Arbrissel.

Enfin Robert d'Arbrissel, qui, depuis l'élection de Pétronille, avait quitté Fontevraud, pour retourner à ses missions de prédicateur apostolique, mourut le 25 février 1117, à Orsan, village du Berry, dans un prieuré de Fontevraud. Son cœur fut laissé à Orsan, et Léger, archevêque de Bourges, ramena lui-même le corps jusqu'à Fontevraud. Le comte d'Anjou, Foulques V; Gilbert, archevêque de Tours, et l'évêque d'Angers, Martigné-Briant, reçurent à l'abbaye la dépouille du grand fondateur. Lorsque Léger eut terminé l'oraison funèbre, le corps fut enseveli devant le grand autel de la basilique ; quatre colonnes supportèrent le tombeau, qui fut surmonté de la statue couchée de Robert, en habits d'abbé. Il reste aujourd'hui du fondateur de Fontevraud un peu de la poussière de son cœur, et quelques ossements, confondus avec ceux de Pierre de Poitiers, son évêque et son bienfaiteur ; les religieuses fontévristes de Chemillé sont les propriétaires de ces précieux débris.

Résumé de sa vie.

« Robert était bon, homme de cœur et magnanime ; ce seul mot suffit à son éloge. Sa part, ici-bas, fut de fortifier la foi, de rémédier aux maux de l'âme, de stimuler la vertu, de rendre aux coupables l'expérience, d'extirper les crimes et de sauver les criminels, en les réconciliant avec le Christ... Il nourrissait d'herbes son corps, et son cœur de l'amour de Dieu... Il broya sa chair sous l'étreinte des lois de la raison... (1). » Ainsi parle de Robert d'Arbrissel l'un de ses contemporains, Hildebert, évêque du Mans. En effet, les pratiques de la vie religieuse et mortifiée n'ont pas eu, en France, à la fin du XIe et au commencement du XIIe siècle, de plus grand propagateur que Robert d'Arbrissel. Il a fondé l'ermitage de Craon, l'abbaye de la Roë, l'abbaye et la plupart des prieurés de Fontevraud ; sous lui, se sont formés de nombreux fondateurs d'abbayes, tels que Salomon et Rainaud, en Anjou, et ailleurs, Vital de Mortain, Raoul de La Fustaie, saint Bernard d'Abbeville, et plusieurs autres. L'unité et la beauté morale de la vie de Robert d'Arbrissel ont été sa passion religieuse pour la réforme des mœurs par la pénitence.

(1) Opera Hildeberti, col. 1391.

L'abbé T. PLETTEAU.

Digitized by Google

SOUVENIRS DE VOYAGE.

IV.

LE RAZ-DES-SEINS.

Audierne; la pointe du Raz; Sainte-Anne-la-Palue; Douarnenez et les légendes de la ville d'Is.

La route de Pont-Labbé à Audierne est très-pittoresque; elle traverse un pays sauvage et solitaire, dont les hameaux dépeuplés gardent une saisissante tristesse. Toutes les maisons, couvertes en chaume, sont construites en granit sculpté. Le granit a résisté aux efforts du temps et atteste l'antique richesse de ces contrées, tandis que les belles charpentes se sont effondrées. Tant il est vrai qu'à chaque pas, en Cornouaille, on retrouve le contraste entre la grandeur passée et la misère présente. Les plus petits villages possèdent des églises ogivales d'une grande beauté, que l'on a classées parmi les monuments historiques. Nous aimons ce zèle pour la conservation des chefs-d'œuvre de nos grands siècles. Il faut en rendre hommage aux persévérants efforts de Montalembert, et nous nous plaisons à croire que ce n'est là qu'un premier pas vers la restauration des beaux-arts et du goût en France.

Nous admirons, en passant, l'église de Plogevet, son clocher à jour, et son calvaire où l'on voit deux anges, recueillant le sang qui s'échappe des plaies du Christ; celle de Plouhinec, dont la flèche s'élève avec une incroyable légèreté au-dessus d'une tour épaisse. Tous ces clochers bordent la baie d'Audierne, immense plage sablonneuse et brûlée, dont l'aspect jette au cœur une amertume qu'on ne peut chasser.

Digitized by Google

Du sommet des coteaux élevés que nous gravissons, nous avons une vue de mer qui s'étend depuis les roches de Penmarck jusqu'à celles du Raz-des-Seins ; et tandis que nos regards se perdent dans cet humide horizon, nous atteignons à la brume le terme du voyage, et descendons avec rapidité la colline qui nous cache Audierne. Cette rapidité même et l'aspect séduisant de la ville, qui détournait l'attention de nos conducteurs, faillirent amener un fâcheux accident: les chevaux ne purent s'engager franchement sur le pont étroit qui traverse le bras de mer; le char-à-bancs monta sur le trottoir, on entendit un craquement sinistre, et chacun de nous se précipita à terre : nous gagnâmes à pied l'Hôtel des Voyageurs.

La riante baie se montrait à nous avec ses beaux arbres et ses eaux limpides, dont la vue rafraîchit le cœur, fatigué de solitudes. La petite ville, blanche et coquette, se cache sous la verdure, au pied des deux collines qui l'abritent contre le vent. Ce n'est plus l'aspect austère des autres villes de Cornouaille : plus de *bigouden*, de gilets bigarrés, de patois et de longs cheveux, plus de toits de chaume ni de clochers à jour; Audierne est une ville civilisée, propre, bien percée, sans monuments, sans caractère. Son seul ornement est un bel hôtel, dont M. *Batifoulier* fait les honneurs avec une grâce charmante.

Un long quai conduit à l'Océan, et une belle plage offre ses cabanes aux élégants baigneurs.

La nuit étant venue, nous sortons et visitons le port, au clair de lune. Quelques barques seulement peuplent le bassin; nous gagnons doucement la plage et le phare à feu blanc qui en indique l'entrée et nous comparons alors Audierne et Concarneau. Les uns, séduits par la beauté du golfe qui roule ses eaux transparentes devant nous, voudraient s'arrêter dans ce calme séjour; mais d'autres se rappellent avec trop d'amour la ville close, le petit port et les mille barques de *la Forest*, pour ne pas rêver de les revoir bientôt.

Le lendemain, dès l'aurore, nous louons deux chevaux et nous nous dirigeons vers le Raz-des-Seins. La caravane entière,

Digitized by Google

installée dans le vaste omnibus, prend la route de Plogoff. Nous traversons l'*assemblée*, qui a lieu ce jour-là à Audierne, mais c'est tout au plus si nous apercevons, parmi la foule, deux ou trois costumes nationaux. Nous passons devant *Saint-Tugeau*, belle église renaissance, dédiée à un saint breton, fort inconnu des hagiographes. On dit que les dents de saint Tugeau guérissent encore les dents malades, et tous les garçons du bourg portent une clef brodée à leur habit, en mémoire d'une clef possédée par le saint, qui faisait fuir les chiens enragés. Nous laissons à droite Prumelin, Tregoff et Lescoff, et nous entrons dans la pointe du Raz. Là, plus d'habitations, plus de champs cultivés; nous retrouvons, comme sur les bords de la baie d'Audierne, solitude et stérilité. La mer nous entoure à droite et à gauche; nous apercevons au loin Penmarck et le cap de la Chèvre. Parvenus au sémaphore, nous gagnons le phare dressé vers l'extrémité de la pointe, et la voiture s'arrête. Sans perdre un instant, nous nous dirigeons avec une sage prudence vers les rochers qui dominent la mer d'une hauteur prodigieuse et s'avancent à plus d'un kilomètre; deux sentiers étroits conduisent sur les plus avancés, mais ces sentiers sont périlleux; un faux pas suffirait pour nous précipiter dans le gouffre. Cependant nous nous y hasardons presque tous, en nous tenant par la main: nous marchons à la file indienne, et, faisant preuve tour à tour d'adresse et de courage, nous arrivons au-dessus d'un abîme qui porte le nom d'*Enfer de Plogoff*.

A nos pieds s'ouvre cet Enfer, fatal aux navires et aux naufragés, dans lequel la mer se précipite avec un fracas assourdissant; tout autour, l'écume furieuse s'étend et s'élance vers le ciel; mais c'est à peine si l'on ose regarder le fond, tant les rocs sont élevés et tant on subit l'attraction du précipice. A droite, la blanche baie des Trépassés roule ses eaux calmes et sinistres sur sa plage sablonneuse. C'est là que les vaisseaux, brisés par la tempête, vont échouer et périr; c'est là que jadis les âmes des druides étaient embarquées pour être conduites à l'île de Sein; c'est sur la cime de ces vagues perfides que, suivant la légende bretonne, les spectres des *trépassés* viennent se plain-

Digitized by Google

dre et se reconnaître la nuit; c'est là la baie chantée par les poètes et surtout par Brizeux. Nous pensions nous y baigner, mais l'horreur de tant de souvenirs nous arrêta.

Devant nous, en pleine mer, et tout à fait à l'extrémité du vieux monde, se dresse la fameuse île de Sein, l'île de Velléda et des prêtresses celtiques. Une foule de rochers affreux l'entoure et forme autant d'écueils redoutés des marins. On aperçoit le phare élevé qui signale ces récifs, et les chétives maisons qui se groupent près de lui. Jadis les sauvages de l'île de Sein étaient la terreur des passagers, tués et pillés sans merci s'ils abordaient ou s'ils échouaient sur ces rivages inhospitaliers; mais aujourd'hui le souvenir seul de ces crimes se présente à l'esprit, et les pêcheurs sont renommés pour leur empressement à courir au secours des navires en danger. La baie de Douarnenez se cache derrière la baie des Trépassés et le cap Sizun, et le goulet de la rade de Brest s'aperçoit à une grande distance au-dessus des rochers de la presqu'île de Crozon.

Un tel spectacle était fait pour nous émouvoir, et chacun de nous renferme en lui-même sa terreur et son admiration. Nous nous étendons sur les roches déchirées; nous écoutons la mer qui monte et qui se roule dans les crevasses; quelques enfants des maisons voisines nous racontent les malheurs arrivés aux imprudents qui traversaient la pointe par un fort temps. Nos regards errent sur les flots et suivent les goëlands qui jouent sur les écueils et nichent dans des cavernes dont nous voyons l'entrée à cent mètres au-dessous de nous. Nous repassons dans notre esprit les légendes bretonnes, les récits de naufrage, les traditions celtiques recueillies et embellies par l'imagination de Châteaubriand; enfin, l'heure nous pressant, nous revenons sur nos pas. Mais le danger réel que nous courions nous empêchait d'admirer cette affreuse solitude, et nous repartons suffoqués, plus troublés, moins heureux qu'à Penmarck.

A peine rentrés à Audierne, nous déjeunons à la hâte et commençons aussitôt une course folle vers Douarnenez. Nous

Digitized by Google

n'avions que quelques heures pour parcourir la route qui nous séparait de *Sainte-Anne-la-Palue* et du grand pardon que nous voulions voir. Cependant nous ne pouvons, en passant, résister au désir de visiter la cathédrale de Pont-Croix, qui s'élève à quelques lieues d'Audierne. C'est une des plus belles églises de Bretagne. Plusieurs styles y sont rassemblés, mais celui qui domine est le pur style du XIIIe siècle, et l'ensemble est d'un effet imposant. Nous admirons surtout les personnages en ivoire, représentant la Cène, cachés sous l'autel de la Vierge.

Laissant derrière nous de beaux clochers transparents, que nous n'avons pas le temps d'examiner, nous traversons au grand trot de nombreux villages; nous atteignons Douarnenez, et, sans nous y arrêter un seul instant, nous nous lançons sur la route de Sainte-Anne. Nous passons dans un petit bourg, où il ne reste plus, singulier spectacle! que deux ou trois maisons à moitié détruites, et une magnifique église ogivale. Nous rencontrons de nombreux bretons; mais hélas! ils paraissent revenir de la fête. Nous devinons que le pardon est fini, et ce fut, je l'avoue, la première et la seule déception de ce long et ravissant voyage.

Le pardon de Sainte-Anne est un des plus célèbres de toute la Bretagne; dix mille pèlerins y arrivent de tous les côtés, de Scaër, d'Arzâno, de Rosporden, de Douarnenez, de Crozon, de Plouaré. Tous ces bretons et toutes ces bretonnes, parés de leurs plus riches costumes nationaux, couchent sous des tentes qu'ils dressent sur la prairie; car Sainte-Anne n'a qu'une pauvre chapelle, perdue au milieu des immenses *palues*, qui bordent de ce côté la baie de Douarnenez. Ils sont abrités contre le vent de la mer par une haute colline; d'ailleurs, les feux qu'ils entretiennent pendant trois jours suffisent pour les préserver des fraîcheurs de la nuit. Quand vient le dernier dimanche du mois d'août, après vêpres, toute cette foule se range derrière l'image de sainte Anne, et la grande procession commence. La statue est portée par des femmes, revêtues de l'ancien costume à paillettes argentées. Puis, viennent les jeu-

Digitized by Google

nes filles aux robes blanches et aux brillants corsages ; les femmes âgées et les hommes terminent la longue file, qui serpente au travers des prairies, chantant des cantiques et priant avec ferveur. Des hauteurs environnantes, on domine l'immense baie, et, pour un instant, le paysage s'anime avant de retomber dans son immobilité et dans sa tristesse habituelles. La procession rentre ensuite dans la chapelle; les pèlerins font à genoux le tour de l'église, en accomplissant leurs vœux; les marchands vendent à vil prix leurs broches, guimbardes ou bagues bretonnes; les buveurs de cidre vident leur dernière bouteille, et, tout à coup, on entend le roulement du tambour. Toutes les tentes se plient et disparaissent; les charrettes s'attellent, et, bien loin sur les hauteurs, on aperçoit les bretons, qui retournent à leurs villages, en se hâtant pour arriver avant la nuit.

Nous n'avons malheureusement pas vu la célèbre procession; mais nous avons pu voir encore et admirer les costumes du pays. Presque tous les bretons portaient les quatre ou cinq gilets de couleurs différentes, superposés et brodés en soie jaune, rouge, verte ou bleue. Leurs chapeaux étaient ornés de rubans argentés, et leurs grandes guêtres de boutons à reflets jaunes. Quelques-uns portaient un costume plus simple: les larges braies aux plis innombrables, les longs rubans noirs pendant jusqu'à la ceinture, et le chapeau relevé sur les bords, comme au bourg de Batz.

Mais c'était surtout le costume des bretonnes, qui était admirable et varié.

Les jeunes filles portaient la robe de mousseline blanche, doublée de rose, et laissant voir sous ses plis trop courts un beau jupon de tartan bleu. Une ceinture d'argent, bordée de franges étincelantes, une croix suspendue à un velours orné de paillettes et la coiffe transparente, qui couvrait leurs cheveux, témoignaient de l'ancienne splendeur du pays. Elles marchaient fières et graves auprès de leurs pères, écoutant d'un air distrait les conversations engagées ; à les voir, on était saisi de l'idée de ces tiges nouvelles, qui poussent sur les vieux chênes.

Digitized by Google

Le costume des femmes est d'une incroyable richesse: leur ample robe de drap rouge, plissée avec soin, est garnie de trois rangs de galons d'argent, brodés de paillettes de toutes couleurs. Un corselet, bordé des mêmes galons, et une sorte de scapulaire d'argent couvrent la taille. La croix d'or est suspendue à un velours étincelant, qui se divise en cinq parties, pour retomber entre les plis d'une large collerette Henri II. Le tablier est en damas à fleurs, tout couvert de galons, et la coiffe de dentelles s'épanouit sur un transparent d'argent, d'où s'échappent deux guirlandes brillantes, qui retombent sur les épaules. Ce qu'il y a d'étrange dans ce beau costume, c'est surtout la simplicité avec laquelle il est porté; ces femmes du peuple semblent trouver tout simple d'être couvertes d'or et d'argent, et elles sont aussi fières, aussi calmes que si elles étaient nées au pied d'un trône.

Toutes les scènes que nous avions devant les yeux étaient émouvantes de noblesse et de grandeur; depuis Quimper jusqu'à Penmarck, depuis la pointe du Raz jusqu'à Sainte-Anne-la-Palue, la Cornouaille nous avait partout séduits et charmés; ces pèlerinages, ces processions, ces riches costumes, la foi naïve des rudes marins, et les splendeurs de la nature, nous faisaient envier le sort des habitants de ces belles contrées. Mais le retour nous ménageait une amère déception. Nous rencontrâmes à chaque pas des bretons et des bretonnes ivres, qui se battaient jusqu'au sang, hurlaient et se roulaient au milieu de la route, sous les pieds des chevaux; les femmes étaient couchées dans les fossés; les hommes marchaient en chancelant, pâles et hors d'état de rentrer chez eux. Peuple avili, dégénéré, qui regrette sa gloire et sa richesse disparues, et qui perdra bientôt jusqu'au souvenir de ses vertus antiques et de sa grandeur d'autrefois!

A notre retour, le soleil se couchait au loin sur l'Océan; tout le long des côtes, la baie de Douarnenez semblait lumineuse et prenait la teinte dorée du sable; au centre, elle était d'un bleu d'azur, doux à l'œil et harmonieux dans toutes ses nuances; entre le cap Sizun et le cap de la Chèvre, vers la pleine mer,

Digitized by Google

elle étincelait sous les derniers rayons du soleil, et nous ne pouvions en supporter l'éclat. Une légère brise faisait frémir la surface des flots, et les vagues gémissantes expiraient sans bruit sur la grève. Tout était grand sur cette baie silencieuse; le calme du soir, les ombres qui s'étendaient et qui variaient à chaque instant les couleurs, le soleil se couchant à l'horizon, les chants bretons dans les palues, le vent frais de la nuit, qui déjà nous fouettait le visage, tout nous invitait à garder de cette belle soirée un doux et long souvenir!

Le lendemain, après une mauvaise nuit passée à l'hôtel, nous courons à la plage et nous contemplons de nouveau la mer : ce n'était plus le même aspect, mais la fraîcheur matinale, un léger brouillard qui planait sur la mer, les grands arbres de la côte et les grèves un instant attiédies nous charmèrent autant que les feux du soleil couchant. Notre première pensée fut de prendre un bain salutaire entre les grands rochers. La baie est excessivement plate; les barques seules peuvent la traverser tout entière, et, pour trouver une grève où l'on puisse nager et perdre pied à son aise, il faut aller à plus d'un kilomètre de Douarnenez. Mais nous n'étions pas grands nageurs; notre seule pensée était de retremper nos forces épuisées : un quart d'heure après, la fatigue des jours précédents était oubliée, et nous visitions l'île Tristan, repaire de Fontenelle, rendu célèbre par les exploits de ce bandit.

L'histoire de Douarnenez se confond en effet avec celle du fameux ligueur; elle se borne à la prise de la ville par Jacques de Guengat et à sa reprise par Fontenelle, qui l'accabla du poids de sa cruauté. Mais la légende joue un grand rôle dans les traditions bretonnes qui concernent Douarnenez, et la science appuie de son autorité les mystères des chants bretons. C'est, dit-on, sur l'emplacement de cette baie, que s'élevait autrefois, riche et florissante, la ville d'Is, si grande, que l'on crut honorer Lutèce en l'appelant *Par-Is*, ou l'égale d'Is. Vers le ve siècle, la cité, gouvernée par le roi Gradlon, se laissa pénétrer par la corruption, et la fille du roi, la belle *Dahut*, donnait elle-même l'exemple du désordre. Dieu résolut alors de

Digitized by Google

détruire cette ville et de mettre à sa place un golfe d'eau salée, afin que les flots, dans leur agitation, lavassent incessamment les souillures des criminels. Ecoutez comment les chants populaires racontent cette destruction:

LA LÉGENDE DU ROI GRADLON.

I.

« As-tu entendu, as-tu entendu ce qu'a dit l'homme de Dieu au roi » Gradlon qui est à Is ?

» — Ne vous livrez point à l'amour, ne vous livrez point aux folles joies. Après le plaisir, la douleur !

» Qui mord dans la chair des poissons sera mordu par les poissons, et qui avale sera avalé !

» Et qui boit du vin et de la cervoise boira de l'eau, comme un poisson ; et qui ne sait pas apprendra. »

II.

Le roi Gradlon parlait ainsi :

« Joyeux convives, il me convient d'aller dormir un peu.

» — Vous irez dormir demain matin ; demeurez avec nous ce soir. Néanmoins, qu'il soit fait comme il vous convient ! »

Sur cela l'amoureux de la fille du roi coulait doucement, tout doucement, ces mots à l'oreille de la fille du roi :

« Douce Dahut, et la clef ?

» — La clef sera enlevée, le puits sera ouvert ; qu'il soit fait selon vos désirs ! »

III.

« Or, quiconque eût vu le vieux roi sur sa couche, eût été rempli d'admiration,

» D'admiration, en le voyant dans son manteau de pourpre, ses cheveux, blancs comme neige, flottant sur ses épaules, et sa chaîne d'or autour du cou ;

» Et quiconque eût été aux aguets eût vu la blanche jeune fille entrer doucement dans la chambre, pieds nus :

» Elle s'approcha du roi, son père ; elle se mit à deux genoux et elle enleva chaîne et clef. »

Digitized by Google

IV.

« Toujours il dort, il dort le prince ; quand on entendit dans la plaine : « Le puits déborde ! la ville est submergée ! »

« Seigneur roi, lève-toi ! et à cheval, et loin d'ici !

» La mer débordée rompt ses digues !

» Maudite soit la jeune fille, qui ouvrit, après l'orgie, la porte du puits de la ville d'Is, cette barrière de la mer ! »

V.

« Forestier ! forestier ! dis-moi : le cheval sauvage de Gradlon, l'as-tu vu passer dans cette vallée ?

» — Je n'ai point vu passer par ici le cheval de Gradlon ; je l'ai seulement entendu dans la nuit noire : trip, trep, trip, trep, trip, trep, rapide comme le feu !

» — As-tu vu, pêcheur, la fille de la mer, peignant ses cheveux, blonds comme l'or, au soleil de midi, au bord de l'eau ?

» — J'ai vu la blanche fille de la mer ; je l'ai même entendue chanter : ses chants étaient plaintifs comme les flots. »

Cette belle et mystérieuse légende a donné l'éveil aux savants ; ils ont fouillé la baie et les côtes de Douarnenez, et ils ont trouvé, grâce aux tempêtes qui mettent parfois à découvert le fond du golfe, des traces de voies romaines, des débris de substructions antiques et d'énormes troncs d'arbres, qui paraissent alignés symétriquement. Il est donc aujourd'hui à peu près certain qu'une grande ville existait là, sous nos yeux, vers laquelle se dirigeaient toutes les voies romaines, tracées dans l'ouest de la France. Et c'est au IVe siècle, suivant les conjectures de la science, qu'un bouleversement de la nature l'engloutit sans en laisser de traces. Quels étonnants problèmes cachent toutes ces côtes bretonnes ! Ne portons point une main téméraire sur les traditions naïves, qui expliquent à leur façon ces destructions mystérieuses, et attendons, pour nous prononcer, que le voile soit tout à fait levé, s'il doit l'être un jour.

F.-J. HERVÉ.

Digitized by Google

QUELQUES MOTS

SUR

L'ART RELIGIEUX

ET

UN ATELIER DE SCULPTURE RELIGIEUSE

A ANGERS (1).

III.

Les habitudes de l'âme finissent toujours par laisser leur empreinte sur le visage de l'homme, et communiquent ainsi à ce dernier un cachet particulier qui constitue son individualité extérieure. Une vive intelligence se peint dans un regard brillant et profond ; sous les coups répétés de la colère qui les ébranle, les traits se heurtent et se durcissent, comme aussi ils s'emplissent de douceur quand la bonté de l'âme les a souvent marqués d'une tendre et affectueuse expression : ainsi montrons-nous aux regards attentifs une image extérieure de la vie intime de notre âme.

Mais démêler, à première vue, les vrais sentiments d'un homme, se faire une idée exacte de son caractère et de son intelligence, quand on ne le voit qu'en dehors de toute scène capable de le surexciter, n'est pas chose facile, et voilà pourquoi parmi tant de peintres, qui saisissent bien une ressemblance, il y a si peu de vrais *portraitistes*. Le sculpteur qui n'a point à sa disposition les brillantes richesses de la palette, ne doit-il pas éprouver encore plus de difficultés que le peintre à faire passer la vie dans ses statues. Ce n'est guère que par la perfection du modelé qu'il peut animer la pierre, et l'on comprend combien il doit se donner de peine pour produire un si grand effet avec des moyens si restreints.

(1) Voir les livraisons de mai et juin 1874.

Digitized by Google

Mais si, au lieu de faire une statue, il compose un groupe, alors il multiplie ses ressources. Le nombre des personnages, la variété de leurs attitudes, la différence de leur costume, l'harmonie de leurs pauses, concourant à l'unité d'une même scène, en rendent la vérité plus frappante. D'ailleurs ce n'est plus l'ensemble d'une vie qu'il s'agit de marquer dans l'empreinte des traits, c'est un sentiment puissant, soudainement excité dans l'âme par une action présente et vive. Ce n'est pas à dire qu'il soit plus facile de composer une scène que d'exécuter une statue; non, l'effort de conception est au contraire plus grand. Mais il y a plus à reproduire, et le groupe paraîtra facilement plus vivant que la statue.

Pour qu'il en soit ainsi, toutefois, une chose est nécessaire, absolument nécessaire: l'unité de scène. Autrement, l'attention se disperse, et le sentiment divisé s'affaiblit. Mais si chaque personnage du groupe prend sa part de l'action générale; s'il n'est là que parce que sa place y est marquée et sa présence requise, alors le drame, si je puis parler ainsi, fixe l'attention, arrête l'esprit et émeut le cœur, la scène est une et belle et, pour peu que l'exécution plastique ne laisse pas trop à désirer, elle ne manquera pas de produire l'effet cherché.

C'est peut-être là le mérite le plus grand des groupes Bouriché.

Voyez la *Communion de la sainte Vierge*. L'apôtre saint Jean, le diacre saint Etienne et la vierge Marie, voilà les trois personnages représentés par le sculpteur. Chose singulière! aucun de ces personnages ne concentre sur lui l'attention. Si pur que soit saint Jean, si attentif que se montre saint Etienne, quelle que soit l'ardeur de la Vierge, ce n'est que de l'union de tous ces sentiments que résulte l'unité de la scène. Tout est là, on le sent, pour Jésus, caché sous les espèces sacrées, ou plutôt pour l'union de Jésus à sa mère. C'est ce grand mystère qui inspire au diacre tenant le ciboire cette attitude où se révèlent le respect et l'amour; c'est lui qui répand sur les traits de l'apôtre cette émotion contenue, et cette joie sainte de rendre le fils au sein de sa mère; c'est lui enfin qui excite en Marie les ardeurs divines de la charité.

Digitized by Google

Marie n'est plus cette jeune mère si heureuse de nous présenter son divin Jésus. L'âge, les souffrances de la vie, le douloureux souvenir de la passion et de la mort du Christ, l'ont fatiguée et amaigrie. Mais quel sentiment puissant la ranime! Elle va recevoir, suivant l'usage de la primitive église, le pain sacré dans ses mains. Elle tressaille à cette pensée, elle étend les bras, son corps se penche, sa tête s'allonge, ses lèvres s'entr'ouvrent et ses yeux se fixent comme dans une vision. Son cœur bat avec tant de force que son visage prend une expression d'ardeur presque étrange. Mais aussi que devait être le mystère de la communion de Marie? Qui dira jamais le mot de la charité divine? Quels secrets et quel amour Jésus descendu du ciel apportait-il avec lui dans le cœur de sa mère?

C'est ce que le cœur de l'homme ne comprendra jamais. Mais ceux qui sont restés purs ont, du moins, gardé le souvenir de la *Première Communion*. C'est encore une scène d'amour admirablement rendue par M. Bouriché. Marie, assise sur un trône, guide les pas de Jésus, qui vient se donner lui-même, sous la forme eucharistique, à des enfants qui le reçoivent pour la première fois. Ces enfants, l'innocence même, à genoux, soutenus et accompagnés par leurs anges gardiens, ne sont-ils pas de ceux à qui appartient le royaume des cieux? Quel recueillement dans celui qui vient de recevoir son Dieu! et quels doux et saints désirs dans celle qui l'attend encore! Mais, ce qu'on ne se lasse pas d'admirer dans ce groupe, ce sont les deux anges. Agenouillés derrière les jeunes communiants, portant un flambeau et soutenant la nappe sainte, ils semblent abîmés dans la méditation d'un si profond mystère. Une ardente piété, un calme profond, une pureté immaculée, se peignent dans leurs traits, gracieux comme ceux des habitants du ciel. J'imagine difficilement qu'on puisse mieux rendre le sentiment chrétien.

La *Mort de saint Joseph* remplit l'âme d'une suave et mélancolique émotion. Saint Joseph est étendu sur son lit funèbre; Jésus, assis au chevet, soutient sur son bras gauche la tête de son père adoptif, et, de sa droite, lui montre le ciel. La vie de saint Joseph n'est pas encore éteinte; ses yeux entr'ouverts et fixés sur ceux de Jésus, sa figure empreinte d'une céleste séré-

Digitized by Google

nité, nous révèlent les indicibles consolations que le divin Sauveur fait passer dans son âme prête à quitter la terre.

Le cœur de l'artiste et du chrétien s'émeut en observant la douceur et la majesté du Fils de Dieu. Que de suavité dans ses traits, pleins à la fois de tristesse et de calme! Tout en lui annonce la plus tendre et la plus aimable piété filiale.

Marie est à genoux près du lit; son attitude, les traits de sa figure, ses yeux baignés de larmes, expriment admirablement à saint Joseph son amour, sa douleur et son espérance. La main gauche de la Vierge s'appuie doucement sur la main droite et sur la poitrine de son saint époux, tandis que de sa droite elle soutient l'autre bras étendu et défaillant.

Si maintenant nous n'envisageons que le côté artistique, nous ne savons que louer le plus, ou la beauté des figures, ou la parfaite conformation des pieds et des mains, ou le moelleux des étoffes et l'exactitude des plis.

On en peut dire autant de l'*Apparition de la Sainte Vierge à saint Maurille*, sujet historique destiné à reproduire la visite de Marie faite au saint évêque d'Angers sur la terre du Marillais, en l'an 430.

La Mère de Dieu, debout sur le tronc d'un léard, apparaît pleine de grâce et de majesté; un diadème ceint son front royal; elle porte sur son bras gauche le divin Enfant. Jésus de son bras droit enlace le cou de sa mère; sa main gauche soutient le monde. Légèrement incliné, il abaisse ses regards sur le saint évêque, à genoux aux pieds de Marie, et par un doux sourire il semble lui dire: « Obéis à ma mère. » En effet, Marie, de sa droite étendue, commande au saint vieillard de faire célébrer sa nativité dans son diocèse: « *Celebretur Nativitas mea.* »

Saint Maurille a les bras étendus, les lèvres entr'ouvertes, les yeux pleins d'étonnement et fixés sur Marie. Tout dans sa pose annonce qu'il est plongé en extase à la vue de cette ravissante apparition.

En considérant ce beau groupe, on est tenté de s'écrier: Heureux pays d'Anjou, qui a eu les prémices des visites de la Mère de Dieu.

Le *Calvaire*, grand et difficile ouvrage. Qui pourrait reproduire

Digitized by Google

dignement un spectacle devant lequel l'univers tout entier fut ébranlé. Le voilà pourtant, autant du moins que l'art le peut représenter. Aux pieds du Sauveur, saint Jean, debout, lève la tête vers le Christ. Son bras, d'un geste naturel et tragique, voile à demi une face pleine de douleurs.

La Vierge, les mains jointes, les bras tombants, la bouche entr'ouverte, porte sur son fils des yeux remplis de larmes : une douleur muette s'est emparée d'elle et l'a comme immobilisée. *Stabat mater dolorosa, juxta crucem lacrymosa.*

La Madeleine, aux pieds de la croix, qu'elle embrasse avec amour, semble recevoir sur sa tête, comme une onde salutaire, le sang qui coule des plaies du Christ. Quel abandon ! quel naturel ! quelle souplesse de mouvement dans le corps languissant de cette femme portée à terre par le poids de la douleur !

Le Christ va mourir. Il vient de se ranimer pour faire descendre encore une consolation à sa mère et à saint Jean ; mais tout est consommé, et sa dernière heure est venue. Il meurt comme il convient à un Dieu, souffrant, mais non abattu, le corps brisé par les coups, mais soutenu dans sa beauté par la puissance divine qui ne lui permettra pas de voir la corruption de la mort.

Ce groupe, au point de vue plastique, me semble être le plus parfait des ateliers Bouriché. Le corps du Christ surtout, bien proportionné, d'une grande pureté de lignes, paraît encore, malgré l'approche de la mort, souple, vigoureux et bien musclé.

Le *Christ descendu de la croix* est aux mains de Marie et de Jésus. Dans un coin pleure la Madeleine. Au second plan, Nicodème et Joseph d'Arimathie, venus pour ensevelir le corps de Jésus, sont arrêtés et captivés par le spectacle sublime qu'ils ont sous les yeux ; l'un porte le vase aux parfums ; l'autre, appuyant sa tête sur l'une de ses mains à demi-repliée, médite sur la mort du Fils de l'homme. Le corps inanimé du Christ occupe l'attention de tous les spectateurs. La tête du Sauveur repose sur la poitrine de saint Jean. D'une main presque caressante, la Vierge touche la tête de son fils, et, de l'autre, elle soutient son bras que la mort n'a point complétement glacé.

La tête de saint Jean est d'une admirable pureté. Jamais chagrin

Digitized by Google

plus profond n'a marqué plus suave visage; jamais larmes n'ont coulé sur des traits plus beaux.

Mais la douleur est surtout exprimée par le visage de la Vierge. Contemplez ce front tendu, ces joues creusées par les souffrances, cette bouche crispée par l'angoisse la plus affreuse. La douceur et le calme sont là pourtant comme dans tout ce qui est divin.

La Madeleine n'a pu supporter un pareil spectacle. A genoux aux pieds du Christ, elle laisse retomber sa tête sur ses deux mains qu'elle arrose de ses larmes. Les longues tresses de sa chevelure, mêlées autour de ses bras, se replient pour essuyer les pleurs, dans un mouvement aussi simple que gracieux.

O scène profondément attachante! O pureté angélique! O beauté sublime! O Jésus! O Marie! O Madeleine! O saint Jean! Prions. Il est impossible que le cœur ne soit pas touché devant ce tableau et que la prière ne vienne pas sur les lèvres.

IV.

Avez-vous jamais eu dans votre vie la bonne fortune de mettre la main sur l'album d'un grand artiste. Avec quelle joie vous aurez feuilleté ces pages naïves, où le maître a jeté, au hasard du crayon, et comme en se jouant, sans souci de la perfection des formes, les mille tableaux que lui représente son ardente imagination. Ne travaillant pas pour le public, n'ayant d'autre but que d'exprimer et de fixer dans la matière l'idée mobile qui s'offre d'elle-même à lui, et qui fuira s'il ne l'arrête, il ne se préoccupe point de finir son œuvre, il ne la fait pas complète, mais il la fait vivante. Il omet le détail, j'entends celui qui ne serait mis que pour l'effet général, et non celui qui ajoute un trait à un caractère, un sentiment à un visage, un épisode à une histoire; mais il n'oublie rien de ce qui peut rendre sa pensée saisissante: en un mot, il laisse de côté le métier, l'art seul le guide. Aussi ces premiers crayons se font-ils remarquer par une naïveté simple, mais puissante. Ils semblent tracés pour mettre en saillie, si je puis ainsi parler, ce que la nature elle-même place en évidence. N'est-ce point pour cette raison que l'on revoit

Digitized by Google

quelquefois ces premières esquisses du maître avec plus de plaisir que ses pages les plus belles. Sans doute, on le sait, on l'accorde volontiers, ce ne sont point là des tableaux, de grandes œuvres à braver la critique, mais c'est une âme qui se peint d'une manière aisée et charmante, qui s'ouvre et se répand d'elle-même et sans effort, et revêt, pour ainsi dire, d'elle-même tout ce qu'elle touche.

Eh bien! toute proportion gardée, il me semble qu'on en peut dire autant des bas-reliefs. Le sculpteur, obligé de développer une scène dans une superficie dont la dimension et les formes sont déterminées par des exigences tout à fait étrangères au sujet, forcé de trouver dans une épaisseur de quelques centimètres assez de profondeur pour grouper quelquefois de nombreux personnages, le sculpteur, dis-je, a dû avoir recours au *convenu*. Il a pu en être gêné d'abord, mais dans la difficulté même il a trouvé des ressources nouvelles.

S'apercevant que le *convenu* obligeait l'imagination du spectateur à suppléer à l'absence des formes réelles et au véritable relief des objets représentés, il en a profité pour détourner l'attention de cette imperfection de la beauté plastique, et pour l'appeler tout entière sur l'expression de la beauté morale. Alors dans le bas-relief comme dans ces croquis, dont je parlais tout à l'heure, l'idée et le sentiment ont dominé, et l'artiste a moins cherché à faire une œuvre sans défaut, qu'à tracer sur la pierre, en traits rapides et expressifs, cette variété infinie de sentiments, qui s'agitent, se succèdent, se combattent ou s'harmonisent tour à tour dans l'âme humaine. C'est donc là qu'il faut chercher, je ne dirai pas la valeur du talent de l'artiste, mais la vivacité de son cœur, la grâce de son imagination, le mouvement de sa pensée.

Voyez quelle richesse de conception dans ces bas-reliefs des galeries Bouriché.

L'*Atelier de saint Joseph* nous offre l'image parfaite de la sainte famille. Marie et son chaste époux sont ravis de voir les travaux de l'enfant Jésus; ils ont arrêté eux-mêmes leur propre ouvrage et tiennent leurs regards fixés sur leur divin fils. Celui-ci, comme le plus humble artisan, cherche, à coups de maillet, à faire pénétrer le ciseau dans le bois qu'il travaille. Assurément aucun

Digitized by Google

ouvrier ne met plus d'ardeur et d'aisance à son métier que le divin Enfant. Cette scène à elle seule est tout un poëme.

L'on en peut dire autant de presque tous ces bas-reliefs : de la *sainte Chantal* présentant humblement et résolûment le livre de ses Constitutions au saint évêque de Genève; de l'*Enfant prodigue*, qui se jette avec tant d'amour et de repentir dans les bras de son père; des *Apôtres au Cénacle*, étonnés, ravis, transformés tout à coup par la descente de l'Esprit-Saint; de la double *Salutation Angélique*, où l'on ne sait qu'admirer le plus, ou la simplicité de l'ange chargé d'une mission si sublime, ou la virginale timidité de Marie; de l'*Agonie de Jésus* au jardin des Oliviers, quand le Sauveur succombe sous le poids des péchés du monde; du *Sacrifice d'Abraham*, représenté avec une vérité qui touche au réalisme; enfin de cette *Fuite en Egypte*, empreinte d'un sentiment si doux et si suave.

Il faudrait décrire; mais le sentiment et la vie qui animent ces différentes scènes échappent à l'analyse. Comment peindre, par exemple, cet étonnement et cette admiration qui s'emparent des Apôtres au moment de la *Cène*, où le Sauveur prend du pain en *ses mains saintes et vénérables* et va le changer en lui-même pour se donner en nourriture? Les Apôtres présents sont, il est vrai, ceux qui n'ont pas reculé à l'annonce d'un si grand prodige, et qui ont dit : « Seigneur, à qui irions-nous, si nous vous quittions? car vous avez les paroles de la vie éternelle. » Toutefois ils ne peuvent pas n'être pas étonnés, attendris et ravis, quand le divin maître réalise enfin l'abrégé de ses merveilles. Un seul ne partage pas les sentiments des autres : c'est Judas. Sur le point de trahir son Dieu, il semble irrité de cette nouvelle preuve de tendresse, qui vient encore, aux derniers moments, ajouter à la malice de son forfait; et pour ne pas faiblir dans son criminel projet, il serre avec plus d'âpreté que jamais, dans sa bourse, ces viles pièces de monnaie, dont l'amour insensé le conduira au déicide.

Serait-il plus facile de décrire cette autre *Cène*, qui représente l'action de grâces après la communion. Les Apôtres viennent de prendre pour la première fois le pain descendu du ciel. Ils prient dans le silence et le recueillement de l'amour. Saint Jean surtout

Digitized by Google

attire les regards. Il a conservé la place privilégiée, et il repose encore sa tête sur la poitrine du Sauveur.

Moins graves, mais aussi gracieuses que possible sont les scènes de la *Présentation de la Sainte Vierge* et de la *Bénédiction des petits enfants*. La première nous montre Marie, toute jeune encore, se présentant au temple pour s'y consacrer à Dieu. Elle monte les degrés et s'approche du pontife, qui lui tend les bras. En bas, saint Joachim et sainte Anne, ses parents, qui l'ont amenée, et qui voudraient encore la soutenir, si l'ardeur céleste qui l'anime n'affermissait ses pas. A droite et à gauche, des groupes de femmes contemplent religieusement ce spectacle. Par la mise en scène de ses personnages et par le relief qu'il a donné à la Vierge, l'artiste semble avoir voulu traduire ces paroles de l'hymne: *Quam pulchre graditur! Qu'elle est belle la fille du prince, qui s'avance!* Que j'aime aussi cette ravissante traduction du: « *Laissez venir à moi les petits enfants.* » Ils sont là, autour du Sauveur, nombreux, simples, innocents, heureux et fiers tout à la fois des caresses et des bénédictions divines. Voyez, ils sont même graves, comme des enfants que l'on honore et qui s'en croient dignes; et en effet ils sont purs et ils comptent sur la tendresse de Jésus. Le bon maître est heureux de les combler d'affection, et les disciples, repris de leur zèle intempestif, se tiennent à l'écart. Les mères peuvent approcher librement; l'une d'elles s'est agenouillée, et, présentant son enfant à la bénédiction divine, elle s'incline derrière lui, comme pour la recevoir avec lui.

Enfin, je me reprocherais de terminer cette étude, sans attirer l'attention du visiteur sur l'un des plus remarquables bas-reliefs de l'atelier: le *saint Charles communiant les pestiférés*. Le sentiment de la souffrance physique y est joint à celui de l'espoir chrétien, et tous les deux y sont représentés avec la plus grande vérité. Il est difficile de ne pas s'émouvoir en face de ce spectacle, à la fois plein de tristesse et de consolation. Je voudrais signaler aussi dans ce tableau un trait distinctif, qui le rapproche de la sculpture de David: je veux dire le peu de profondeur du relief. Quelqu'un blâmait un jour devant moi ce caractère des bas-reliefs de notre grand statuaire. Avait-il raison? Du moment que ce genre de travail ne peut donner aux objets repré-

Digitized by Google

sentés qu'une forme conventionnelle, et non le relief véritable; qu'importe? Le but n'est-il pas obtenu, si l'on a reproduit des personnages vivants, reconnaissables, et animés des passions même qui les agitaient pendant leur vie? Voilà pourquoi cette scène de la communion des pestiférés ne semble pas inférieure comme sculpture aux autres bas-reliefs de l'atelier Bouriché, en même temps qu'elle est supérieure à beaucoup d'entre eux par l'expression des sentiments que l'artiste a voulu rendre.

Et maintenant, que le lecteur veuille bien me pardonner la témérité avec laquelle j'ai entrepris une œuvre si au-dessus de mes forces. Toute mon excuse est dans ces lignes par lesquelles j'ai commencé: « Ces quelques mots n'ont d'autre but que d'engager les lecteurs à se procurer les joies que j'ai goûtées. » Cette étude est forcément bien incomplète. Pour l'achever, il m'eût fallu une plume exercée et la connaissance du métier, que j'ignore, hélas! entièrement; il m'eût fallu aussi, j'ose le dire, plus de temps pour étudier ce que j'ai essayé de décrire. Je n'ai vu qu'en passant plusieurs des statues ou groupes dont j'ai parlé, parce qu'ils ont été presque aussitôt livrés que terminés. D'autres, par la même raison, m'ont complétement échappé, et je n'ai rien pu en dire. Qu'il me soit toutefois permis d'espérer que quelques lecteurs de la *Revue* voudront bien ne pas s'en rapporter à une description si imparfaite, et qu'ils iront juger par eux-mêmes de la valeur des œuvres que renferme l'atelier Bouriché.

Qu'ils se présentent, ils recevront bon accueil. Ils trouveront là un artiste au cœur d'or sous les dehors les plus simples, un homme qui vit dans la solitude, craignant que les bruits extérieurs ne viennent troubler la douce harmonie de ses conceptions, qui s'enivre de poésie céleste, qui prie devant ses statues et qui n'a d'autre amour sur terre que l'amour de Dieu et l'amour de son art, un homme enfin, dont la maison est presque un sanctuaire, silencieuse et recueillie, mais ouverte à ceux qui veulent voir et étudier, comme un sanctuaire l'est à ceux qui veulent prier.

L'ABBÉ GILLET.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. E. Barassé.

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

12 francs par an.

SIXIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Quatrième livraison. — Avril 1875.

SOMMAIRE :

La vie Rosé : le château d'Angers. — Lecoy de la Marche.

L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme. — Eug. Pavie.

Un manuel d'étude du droit. — L. de Lens.

Les étangs de Noyant-la-Gravoyère : nouvelle. — Y.-Z.

Chronique : Réunion des délégués des sociétés savantes des départements à la Sorbonne, en avril 1875.

Cavalcade de Segré. — Le théâtre à Vihiers. — La Branche de Genêt. — Legs de Mme Rivière. — Agriculture. Conseils ruraux. — Les tramways.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 43

1875

Digitized by Google

LA POÉSIE DE L'ÉCOLE

Sonnets et Poëmes,

CONTENANT :

Prologue. — La Pureté. — L'Instituteur. — Aimez le Maître. — La Religieuse. — L'École. — Conseils d'une Abeille. — L'Alphabet. — Le Livre. — La Page d'Écriture. — L'Histoire de France. — Dieu. — Le Crucifix. — La Musique. — La Gymnastique. — Aux Instituteurs. — La Salle d'Asile. — La Crèche. — Le Bon Élève. — Les Prix. — A la Maison. — Ne faites pas de mal aux Animaux — Aux Petits Lecteurs. — L'Orange, conte. — Le Vieux Musicien. — L'Hirondelle et la Cigale. — Gutbrand, récit du Tyrol. — Épilogue.

DEUXIÈME ÉDITION AUGMENTÉE

1 joli volume in-18. — Prix : **50** c.

L'Auteur et l'Éditeur ont consacré, sans aucune réserve, le prix intégral de la première édition, tirée à 300 exemplaires, au profit de **l'Œuvre des Crèches.**

GÉOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Par L.-F. LABESSIÈRE

CINQUIÈME ÉDITION

CONTENANT : Divisions administratives anciennes et nouvelles. — Statistique. — Usines. — Fabriques. — Beaux-Arts. — Géographie générale des cinq parties du monde — Précis historique de l'Anjou. — Dictionnaire alphabétique de toutes les communes du département, avec Notice historique. — *Carte de Maine et Loire.*

1 beau volume in-18, cartonné. Prix : **1 fr. 25.**

OUVRAGES PARUS

Histoire de l'Université d'Angers, de Pierre RANGEARD. Ouvrage entièrement inédit. Tome Ier. . . . . **6 »**

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . **4 »**

Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . **2 »**

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. **2 50**

Dictionnaire des usages Ruraux et Urbains pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (département de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), par MM. A Robert et E. Gasté, avocats, 1 vol. grand in-18. — Prix. **3 50**

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . **6 »**

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIÈRE.

Prix : Edition en noir. . . . . **3 »**

Avec armoiries coloriées. . . . . **5 »**

Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . **10 »**

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . . **8 »**

— — coloriée, collage sur toile, avec œillet **12 50**

— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . **17 »**

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier ; nouvelle édition avec plan, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie ; par M. Célestin Port, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire. — Prix. . . . . **6 fr.**

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 **2 50**

Digitized by Google

LE ROI RENÉ [1]

LE CHATEAU D'ANGERS.

La première et la plus importante des résidences du roi René fut le château d'Angers. L'ancienne forteresse des comtes d'Anjou avait été rebâtie, avec des agrandissements considérables, par saint Louis, après que ce prince eut pris définitivement possession de la ville, occupée auparavant par Jean-sans-Terre. C'est de cette époque (1228-1238) que date le vaste pentagone flanqué de dix-sept tours dont la masse grise domine encore aujourd'hui le cours de la Maine : des quittances mentionnées par Lenain de Tillemont et publiées depuis, ainsi qu'un passage du registre des *Querimoniæ*, en font foi (2). Toute la ville d'Angers fut fortifiée en même temps par le roi de France, qui en fit un centre de résistance et d'approvisionnement pour les guerres sans cesse renaissantes dont la frontière occidentale du royaume était le théâtre. Le château subit peu de changements dans la suite du treizième siècle et dans le cours du quatorzième. Louis I, frère de Charles V et fondateur de la maison ducale d'Anjou, fit cependant faire à cet édifice quelques travaux et réparations, dont on peut voir le détail dans un compte de sa trésorerie embrassant les années 1375 à 1379 (3). Mais jusqu'à

(1) M. Lecoy de la Marche, l'auteur de la **Chaire Française au moyen âge**, des **Extraits des comptes et mémoriaux du roi René**, vient de publier une histoire du roi René en 2 beaux volumes in-8°. — Avec l'autorisation de l'auteur, nous donnerons plusieurs extraits de cet intéressant ouvrage. Nous espérons bien aussi qu'une plume autorisée rendra compte de ce livre qui se recommande aux angevins à tant de titres.

(2) *Vie de saint Louis*, II, 136; Arch. nat., J 491, p. 98; Marchegay, *Notices*, II, 9 et 160; Port, *Dict. hist. de Maine-et-Loire*, p. 38, etc.

(3) Arch. nat., KK 242, *passim*.

Digitized by Google

la régence de la reine Yolande d'Aragon, femme de Louis II, on ne trouve pas trace de modifications importantes.

Yolande, dont l'influence salutaire se faisait sentir à la fois dans les conseils du roi Charles VII, son gendre, et dans l'administration de ses domaines particuliers, ne négligeait pas non plus les travaux d'art et de construction. Elle fit d'abord renouveler entièrement la couverture des bâtiments et des tours du château. Cette opération, dirigée par un couvreur d'Angers, Jean Guillot, qui fut payé au moyen d'une indemnité annuelle, commença en 1408 et dura plusieurs années. Elle était, du reste, facilitée par l'abondance des ardoisières des environs. Le sol même dans lequel étaient creusées les douves du château fournissait de l'ardoise, et la forêt de Bellepoule, sur les bords de la Loire, la paroisse de Boucornu, le domaine de Diex-Aye ou Dieuzie avaient alors des carrières en exploitation, dont le produit était affermé par les ducs ou les autres possesseurs de la terre (1). Les ardoises d'Anjou paraissent avoir été employées, recherchées dès le treizième siècle (2), et M. Marchegay a produit des textes constatant le fait à partir de l'an 1376 (3). Mais l'emplacement et l'importance des ardoisières, qui sont aujourd'hui une des sources de la richesse du pays, nous sont surtout révélés par les mémoriaux d'Yolande et de son fils René.

Cette princesse faisait exécuter en même temps un embellissement plus remarquable. L'élégante chapelle du château, qu'on admire encore en partie, s'élevait par ses soins, et deux charpentiers d'Angers, Jean Ducieux et Jean Bulort, en entreprenaient la charpente à forfait, d'après ses ordres, le 25 octobre 1410 (4). Sur les trois hautes travées dont se composait l'édifice, on assembla de doubles sablières, avec tirants, corbeaux, etc., et l'ouvrage dut être terminé pour le jour de la Madeleine (22 juillet 1411). C'est donc là la date précise de

(1) *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, nos 1, 2, 17, 30, 33, 35, 75, etc.

(2) Viollet-le-Duc, *Dict. d'Architecture*, au mot *Ardoise*.

(3) *Bull. de la Soc. industr. d'Angers*, 26e année, no 4.

(4) *Comptes et mém.*, no 3.

Digitized by Google

l'achèvement de la chapelle, que l'on se contentait jusqu'ici de rapporter au commencement du quinzième siècle (1). Le château en avait autrefois une autre, dédiée à saint Jean-Baptiste, à laquelle Louis II avait assigné vingt-cinq livres tournois de rente perpétuelle. On trouve aussi, à l'époque de René, la mention d'une petite chapelle ou d'un oratoire voisin de la galerie bâtie par ce prince, et qui me paraît distinct de la construction d'Yolande (2).

Mais avec le règne du bon roi commença pour le château d'Angers une série de transformations nouvelles. Après la perte de son royaume de Naples et un court séjour en Provence, René vint se fixer, comme on l'a vu, dans la capitale de son duché, le plus clair et le plus incontesté de ses domaines. Dès lors, la résidence des anciens comtes d'Anjou prit un aspect brillant qu'elle n'avait guère connu jusque-là, et qu'elle connut encore moins plus tard. Les fêtes s'y succédèrent. Une cour bigarrée, composée de Provenceaux, d'Angevins, de Lorrains, d'Italiens, de Maures, en peupla la vaste solitude. Hommes d'église, hommes d'affaires, savants et artistes se pressèrent sous le toit d'un Mécène hospitalier, plus généreux que riche. Tout autour, des jardins soigneusement entretenus, une école, une ménagerie et une sorte de ministère, comprenant la Chambre des comptes et le Conseil, répandirent l'animation et la vie. Avec ce goût naturel du beau qu'il étendait à toutes choses, le roi de Sicile entreprit de compléter et d'orner la demeure princière où il avait vu le jour. Je parlerai dans un autre chapitre de l'ameublement et des objets rares ou précieux enfermés dans les salles, pour ne m'occuper ici que de l'extérieur du monument et de sa distribution.

Le portail principal, resté inachevé, se couronna d'élégants pignons à épis et à crêtes, avec chambres, croisées, lucarnes, auvents et cheminées ; les tourelles qui l'avoisinaient furent

(1) Port, *Dict. hist.*, p. 50.

(2) *Comptes et mém.*, nos 29, 46. L'ancienne chapelle du château est mentionnée dans l'ordonnance rendue en 1400 pour l'organisation de la Chambre des comptes d'Angers (pièces justificatives, no 3).

Digitized by Google

exhaussées de sept à huit pieds (1). Les ponts-levis et dormants, notamment le grand pont faisant face au portail des Champs et celui qui donnait du côté de la ville, furents refaits et couverts de charpentes revêtues d'ardoise (2). Des galeries neuves relièrent entre eux certains corps de bâtiments isolés, comme la tour Buynard et le logis du roi, le portail tourné vers la ville, et le logis du sénéchal. Ces galeries portaient sur des piliers de pierre dure, tirés en partie des carrières de l'Ile-Bouchard. Elles étaient construites en bois plus ou moins ouvragé, et parfois surmontées d'une toiture de plomb (3).

René traçait lui-même ou faisait tracer sous ses yeux les devis de ces différents travaux. Lorsqu'il était éloigné, ce dont la dispersion de ses Etats lui faisait souvent une obligation, il entretenait avec ses gens des comptes une correspondance assidue pour en faire surveiller et hâter l'exécution, ordinairement confiée au maître des œuvres d'Anjou, Guillaume Robin ou Jean Gendrot (4). Ses lettres closes entrent à ce sujet dans les plus petits détails, et font mieux pénétrer dans la vie intime de leur auteur que le plus habile exposé : aussi y renverrai-je le lecteur (5).

Le château d'Angers, ainsi complété, comprenait environ cinquante-cinq pièces, d'après l'inventaire dressé en 1471. Il serait difficile aujourd'hui de déterminer la place de chacune d'elles; mais voici quel était l'aménagment général. L'appartement du roi se composait de la chambre et d'un petit retrait, avec une annexe située au-dessus et formant deux pièces, dont l'une était vraisemblablement celle que l'inventaire appelle le *cabaret* (lieu fermé de barreaux) et l'autre l'*estude* : c'est là que René travaillait avec ses artistes favoris; à côté, l'oratoire du roi et la galerie neuve y attenante, renfermant une partie de la

(1) *Comptes et mém.*, nos 9, 23. Ce logis existe encore : selon la tradition et les historiens locaux, c'est là que René aurait été mis au monde, le 16 janvier 1409, comme on l'a vu dans le volume précédent.

(2) *Ibid.*, nos 13, 25, 32, 33, 35, 47, 58, 60.

(3) *Ibid.*, nos 10, 41, 46, 50, 59, 143.

(4) V. plus loin, p. 65.

(5) V., dans les *Extraits des comptes et mémoriaux*, les nos 15, 20, 22, 41, 59, etc.

Digitized by Google

bibliothèque. L'appartement de la reine comprenait une chambre, une chapelle, un retrait; dans le voisinage, les chambres des suivantes, madame de Saux, Margerie, Jeanne Biardelle, etc. Une grande salle et une salle de parement servaient aux céremonies et aux réceptions. Non loin, et sans doute au rez-de-chaussée comme elles, plusieurs chambres basses et voûtées formaient les étuves, la garde-robe du roi et celle de la reine, un jeu de paume, des logis d'officiers.

Les offices se décomposaient en cuisine, garde-manger, saucerie, paneterie, échansonnerie, fruiterie et chambres de serviteurs. On remarquait encore, parmi les pièces affectées au service, la chambre des *crochets* et la chambre de la *tapisserie*.

Le portail des Champs renfermait plusieurs chambres, dont une servit quelque temps aux séances du Conseil. C'est probablement une destination analogue qui avait fait donner à une salle du bâtiment principal le nom de *Borjoisie*.

Le portail neuf, qui avait deux étages et plusieurs tourelles, était la demeure du duc de Calabre (1).

Dans les mansardes ou galetas était installée l'armurerie, que René fit refaire en partie pour mieux abriter ses *harnois*, détériorés par suite de la négligence de Thomas Baigneux, son armurier (2).

Au dehors, on trouvait d'abord les jardins, dont la création et l'entretien étaient le sujet des recommandations continuelles du royal artiste. J'ai déjà observé ailleurs qu'il joignait à des goûts chevaleresques celui de la vie rurale et de la culture des fleurs. La tradition lui attribue même l'importation d'un certain nombre de plantes nouvelles, dont Bourdigné nous a nommé quelques-unes (3). Sa sollicitude pour ses « jardrinaiges d'Anjou » confirme d'une manière générale cet ordre de faits. Il avait au château d'Angers un grand et un petit jardin. Dans le premier

(1) Inventaire du château d'Angers (*Comptes et mém.*, n° 642).

(2) *Comptes et mém.*, n°s 37, 42, 43, 49. Louis XI fit plus tard forger des arbalètes au château d'Angers par Guichard Nau, qui en avait la garde (Arch. nat., P 1334[11], f° 132).

(3) Bourdigné, II, 229 et suiv.

Digitized by Google

se trouvait un vivier, qu'il fallait de temps en temps recimenter et remplir d'eau fraîche. Il fit élever au-dessus un pavillon à deux étages, dont l'un en pierres de taille. Ce pavillon, contigu à la chapelle, comprenait des oratoires et des chambres, reliés par des escaliers à vis de cinquante marches; on y remarquait une cheminée à trois jambages, « en la forme de la cheminée d'un palais (1) ».

Le jardin offrait quelque peu l'aspect naturel et pittoresque des jardins anglais modernes : on y voyait de petits préaux de gazon, des allées soigneusement ratissées et des *roues*, c'est-à-dire des corbeilles ou plates-bandes rondes, bordées de clisses de bois (2). René le fit prolonger jusqu'aux murs du château, en ôtant des communs et une forge qui se trouvaient au bout. Il l'orna, ainsi que le petit jardin, de treilles « en charpenterie bien ouvrée, belles et bien faites (3) ». La vigne abondait, du reste, dans tous ses manoirs d'Anjou, et il estimait les produits du cru au point de faire venir de là toutes ses provisions de vin lorsqu'il était en Provence.

La façon des jardins d'Angers était primitivement confiée à un jardinier spécial, payé quarante livres par an. Mais lorsque le roi de Sicile, devenu vieux, se fut retiré en Provence, le concierge ou intendant du château, homme de confiance à qui il avait donné le nom de son ordre de chevalerie (Croissant), demeura chargé de ce soin (4). Les travaux ne s'arrêtèrent pas pour cela, et bien que René eût pris la résolution de ne plus revenir dans son duché, il continuait à dicter de loin les moin-

(1) *Comptes et mém.*, nos 15, 20, 22, 27, 28, 44, etc. Le duc de Bretagne, ayant visité le château d'Angers en 1458, manifesta son admiration pour les jardins, le pavillon et les lions. « Et sembloit qu'il fust de tout content à mervoilles. » (Arch. nat., P. 1334[6], fo 223 vo.)

(2) « Item, pour mote et ouvriers à faire le petit préau oudit jardin,... x sols. Item, pour achat d'une clisse de boys pour habiller la roe du grant jardin, II sols VI deniers. Item, pour six hommes jardrineurs qui ont esté oudit grant jardin ung jour entier pour couvrir ladite roe de mote, lier la vigne, et que falloit à lier, nectier les allées du grant et petit jardin, pour paye et despens, XX sols. » Dépense faite par Pierre Desbans, concierge du château. (Arch. nat., P 1334[5], fo 105 vo.)

(3) *Comptes et mém.*, nos 17, 52, 55.

(4) *Comptes et mém.*, nos 53, 54, 57.

Digitized by Google

dres changements à faire dans ses bâtiments ou ses jardins. Vers la fin de sa vie, cependant, leur entretien semble avoir été un peu négligé, et Louis XI, après sa prise de possession, eut à faire exécuter des réparations urgentes, notamment aux vitrages (1).

Une chose essentielle manquait à l'agrément du château : c'était de l'eau vive. René avait dû apprendre en Italie tout le parti qu'on pouvait tirer de cet élément pour l'embellissement des jardins. Son vivier réclamait aussi de l'eau, et la Maine coulait trop bas au-dessous des remparts pour lui en fournir. Il songea donc à s'en procurer autrement, et fit venir dans ce but deux étrangers (leur pays n'est pas désigné), les deux frères Nicolas, réputés « maîtres en l'art de faire des fontaines. » Mais cet art était encore dans l'enfance, malgré l'habileté relative des entrepreneurs. Ils se chargèrent, par un marché passé le 6 avril 1451, d'amener devant la chapelle du château l'eau de deux fontaines situées à quelque distance de la ville, sur la paroisse de Villevesque, et le roi de Sicile, de son côté, s'engagea à fournir les matériaux, notamment des tuyaux de bois de chêne, à faire percer les murailles, enfin à désintéresser tous les individus dont on devait traverser ou endommager les propriétés. Un an devait suffire pour l'achèvement de l'ouvrage, et douze cents écus en étaient la rémunération fixée à l'avance. Mais, comme on peut le voir par la lecture du devis et des autres pièces relatives à cette affaire, curieuse à plus d'un titre pour l'histoire des travaux publics au moyen âge, des obstacles inattendus surgirent au cours de l'exécution. Soit impossibilité matérielle, soit défaut de calcul

(1) « J'ai veu ce qu'il vous a pleu m'escripre touchant les réparacions de cyens, écrivait à M de Jarzé, capitaine du château d'Angers pour le roi Louis XI, un de ses lieutenants qui y résidait. Nous avons baillé toute la verrine de la chapelle et des oratoires et les chambres du roy de Cecile grans et petites, dessus et desoubz, tant la chambre de parement que la grant salle et tout ce quartier-là, avecques ce qu'il fault en mon logeis de vitre ; et couste le tout cent frans, et n'en avons peu trouver meilleur marché. Aujourd'ui nous yrons veoir le logeais de Beauvau et celui de Loys Raguenne (?), et y feron fère ce que besoing sera. » (Bibl. nat., ms. fr. 20493, f° 61.) Louis XI ordonna lui-même, le 31 décembre 1474, une dépense de deux mille livres pour la réparation et l'avitaillement du château d'Angers. (Arch. nat., P. 1334 10, f° 21.)

Digitized by Google

de la part des fontainiers, les premiers travaux furent infructueux et l'eau des deux fontaines se trouva perdue.

Ne se décourageant pas pour si peu, les frères Nicolas découvrent une troisième fontaine au Perray-aux-Nonnains; malgré un interrogatoire et une enquête défavorables, ils obtiennent de recommencer l'entreprise à nouveaux frais. On transporte d'un autre côté les tuyaux déjà posés, on passe un nouveau marché, on prend des précautions minutieuses; vain espoir : le niveau de l'eau, qui devait être de vingt pieds plus haut que la cuisine du château, se trouve au contraire beaucoup plus bas, et, comme les gens des comptes l'avaient soupçonné, la prétendue source d'eau vive paraît être plutôt le simple égoût des terres environnantes. Néanmoins le travail n'est pas arrêté; on craint l'*escande* et les mauvais bruits que pourraient faire courir sur le compte du roi ces ouvriers « d'estrange nacion », si on les renvoyait. Mais les payements deviennent irréguliers, l'ouvrage languit; enfin, au mois de novembre 1453, les tuyaux sont reconnus n'être plus bons qu'à « colombaige de maisons ou à chauffaige », et René fait donner les moins mauvais à son sénéchal Louis de Beauvau, qui voulait à son tour essayer d'établir une fontaine dans son château de Champigné.

Fut-il plus heureux que son maître, et quel fut le sort des téméraires fontaniers? Rien ne l'indique; mais je doute fort que le bon prince ait, comme l'a supposé M. Marchegay, fait emprisonner ces ouvriers malheureux. Il se contenta probablement d'empêcher l'*escande*, et, en effet, le silence le plus complet régna depuis sur l'entreprise et sur ses résultats (1). On sait seulement, par une lettre de René, que, six ans plus tard, il n'avait pas renoncé à son idée, et qu'il cherchait d'autres moyens pour la mettre à exécution. En prescrivant des travaux pour l'établissement des fontaines de la ville, il recommandait, le 10 septembre 1459, d'étudier les différences de niveau et de reconnaître si l'eau du puits des Cordeliers pouvait arriver jus-

(1) *Comptes et mém.*, nos 7, 8, 11, 12, 14, 16. M. Marchegay a publié, d'après les mêmes pièces, une notice sur les *Fontaines du roi René au château d'Angers*, dans le *Bull. de la Soc. industr.* de cette ville, no 1, 24e année.

Digitized by Google

qu'au château (1). Mais cette nouvelle tentative ne paraît pas avoir eu de suite.

Parcourons rapidement les autres dépendances du château d'Angers.

On a vu tout à l'heure que le sénéchal d'Anjou, à la différence des autres officiers ou serviteurs, qui n'avaient qu'une chambre, était domicilié dans un bâtiment à part, appelé le logis de Beauvau. Le même privilége, et peut-être le même logement, fut accordé à Jean de Lorraine, nommé sénéchal et capitaine d'Angers en 1469, à la mort du sire de Beauvau, puis, après le décès de Jean, à Pierre de Hurion, dit *Ardent Désir*, écrivain protégé et entretenu par le roi de Sicile (2). Les intendants ou concierges occupaient également des corps de logis distincts, et l'un d'eux, Huguet Guillot, avait place dans le sien pour une école de jeunes enfants dont René, l'on s'en souvient, lui avait confié la direction matérielle (3).

---

(1) *Comptes et mém.*, n° 202.

(2) La demeure de Pierre de Hurion était certainement la même que celle de Jean de Lorraine; l'acte de donation le dit, et nous apprend qu'elle comprenait une tour et un jardin attenants aux fossés du château. Ce jardin avait été concédé, pour sa vie durant, au sire de Beauvau; puis à son successeur, comme étant plus propice au capitaine d'Angers qu'à tout autre, à cause d'un ancien passage pratiqué dans ses murs de clôture et communiquant directement avec la ville. Il ne peut exister de doute que sur l'identité de la tour en question et du *logis de Beauvau*. (Arch. nat., P. 1334[9], f°s 37, 186 v°.)

(3) *Comptes et mém.*, n°s 506, 507. V. la deuxième partie de cet ouvrage.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

L'ANJOU

DANS LA LUTTE DE LA CHRÉTIENTÉ

CONTRE L'ISLAMISME.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PÈLERINAGES EN TERRE-SAINTE ET LES CROISADES.

(SUITE) (1).

VII.

Peu de temps avant le dernier voyage de Foulques V à Jérusalem, son fils Geoffroy Plantagenet avait épousé, comme nous avons vu, Mathilde, unique héritière de Henri I, roi d'Angleterre. Rien de plus fécond, ce semble, pour les intérêts de la chrétienté d'Orient, que l'alliance entre les deux races de Foulques-Nerra et de Robert-le-Diable, de ces deux gigantesques précurseurs des croisades! De cette alliance, en effet, naquirent Henri II et Richard: Henri II personnifiant en lui toute la puissance, et Richard tout l'éclat des Plantagenets. C'étaient là deux

(1) *V.*, pour les numéros précédents, les livraisons de mai, juin, octobre et novembre 1874.

Digitized by Google

instruments merveilleusement organisés pour la délivrance de la Terre-Sainte retombée aux mains de l'Islamisme. Nous allons voir tour à tour ce que l'un et l'autre ont fait pour cette cause. Occupons-nous d'abord d'Henri II.

§ 1.

Du jour où s'ouvrit pour Jérusalem la longue série de ses derniers malheurs, l'Eglise d'Orient et les papes renouvelèrent partout, avec plus de force et de persistance que jamais, leurs sollicitations en faveur des Saints-Lieux. Mais, de tous les princes d'Occident auxquels ils s'adressèrent tour à tour, nul autre qu'Henri II ne fut assiégé d'appels aussi solennels, aussi pressants, aussi réitérés. On fondait les plus grandes espérances sur un prince qui était parvenu à établir si sûrement sa domination sur les deux îles Britanniques et sur la moitié de la France, et dont la haute renommée s'était vite étendue jusqu'en Orient (1). Comment Henri II répondit-il à ces appels? comment et dans quelle mesure justifia-t-il ces espérances? Telles sont les questions que nous allons essayer de résoudre avec une impartiale sévérité.

Ce fut, comme on sait, à l'occasion du meurtre de Thomas Becket qu'Henri II eut à songer sérieusement, pour la première fois, à un voyage en Terre-Sainte. Lorsque le pape Alexandre III eut pris pleine connaissance de l'attentat commis contre l'intrépide défenseur de la discipline ecclésiastiqne, il consentit à n'en point considérer Henri II comme directement complice, et, partant, le raya de la sentence d'excommunication lancée contre les meurtriers. Mais l'exclamation fatale échappée au roi devant des courtisans à outrance, qui la prirent aussitôt à la lettre,

(1) Richard of Devizes (*Chronicles of Crusades*, London, 1871, pp. 57 et 58). — *V.* aussi au *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XVI, p. 654, une lettre que l'empereur Manuel adressa à Henri II, l'an 1177, pour lui annoncer ses succès contre les Perses et les Turcs, et lui déduire les motifs qui l'ont poussé à faire la paix avec le sultan d'Iconium.

Digitized by Google

laissait toujours planer sur lui l'accusation de complicité indirecte. Pour recevoir d'Henri II, à cet égard, une pleine justification, et, à ce prix, l'absoudre définitivement, le pape lui envoya deux cardinaux-légats : Théoduin, évêque de Saint-Vital, et Albert, chancelier de l'Eglise romaine. Henri II, qui venait justement de conquérir l'Irlande, alla en Normandie s'entendre avec les deux légats sur les conditions de la paix; et ensuite il leur donna rendez-vous pour une réconciliation publique, au 22 mai 1172, dans la cathédrale d'Avranches. Là, en présence de son fils aîné Henri, qu'il venait d'associer au trône, Henri II, conformément aux arrangements préalables, fit à haute voix ce serment, la main sur les Evangiles: « Je n'ai ni médité, ni su, » ni commandé la mort de Thomas, archevêque de Cantorbéry ; » et, quand je l'ai apprise, j'en ai été plus affligé que si j'eusse » appris le meurtre de mon propre fils. Mais je ne puis m'excu- » ser d'avoir donné occasion à l'assassinat par l'animosité et la » colère que j'avais conçues contre le saint homme. Or, pour la » réparation de cette faute, j'enverrai incessamment à Jérusa- » lem, pour la défense de la chrétienté, deux cents chevaliers, » qui y serviront un an à mes dépens. Je prendrai même la » croix pour trois ans et ferai le voyage de la Terre-Sainte en » personne, à moins d'obtenir du Pontife romain l'autorisation » de rester dans mon royaume (1). » Henri II jura aussi d'abolir ces sacriléges statuts de Clarendon, dont saint Thomas était le glorieux martyr; et de ces deux serments, auxquels s'associa son jeune fils, il fut dressé une charte publique revêtue du

(1) « Ego Henricus rex juro super hæc sancta Evangelia quod mortem Archie- » piscopi Cantuariensis neque cogitavi, neque scivi, neque fieri præcepi. Et » quando cognovi factum ipsum esse perpetratum, tristis effectus sum magis » quam si meum proprium filium cognovissem interfectum. Sed in hoc me non » valeo excusare, quod occasione commotionis et iracundiæ meæ quam adversus » sanctum virum conceperam interfectus fuit. Pro hujusmodi reatu, quia cau- » sam mortis ejus dedisse videor; milites ducentos sub expensis meis ad defen- » sionem Christianitatis absque delatione Hierosolymam destinabo per annum » ibidem permansuros, vel tantum eis persolvam, unde totidem milites ibi per » annum valeant commorari. Signum quoque Dominicæ Crucis usque ad trien- » nium accipiam, et in propria persona illuc proficiscar, nisi de Romani Ponti- » ficis licentia remaneam. »

Digitized by Google

sceau royal. De leur côté, satisfaits de cet acquiescement solennel aux conditions de paix dictées par la cour de Rome, les légats se bornèrent à faire agenouiller devant eux Henri II, pour l'absoudre de sa complicité indirecte, épargnant à son dos nu les coups de verge qu'on administrait d'ordinaire dans les pénitences publiques (1).

Le vœu d'Henri II était-il sincère? ou une aussi ostensible déférence aux vifs désirs de la cour de Rome, à une époque où la royauté tirait de l'Eglise tout son prestige, n'était-elle qu'un nouvel expédient de sa politique habile, mais tortueuse? A cet égard, la vérité est demeurée un secret entre Dieu et lui. Ce qui est trop certain et trop connu, c'est qu'Henri II n'alla point en Terre-Sainte (2). Dès le lendemain du meurtre de saint Thomas éclatèrent, comme une malédiction sortie de son tombeau, ces révoltes parricides qui, soigneusement entretenues par la cour de France, absorbèrent toutes les pensées et toutes les forces d'Henri II, jusqu'au dernier instant de sa vieillesse persécutée et flétrie. Mais, du moins, les chrétiens d'Orient ne furent pas sans retirer aucun fruit de la solennité d'Avranches. A défaut de son assistance personnelle, Henri II, à dater du meurtre de saint Thomas, envoya à Jérusalem chaque année trente mille marcs, destinés à rester en dépôt dans les maisons de l'Hôpital et du Temple, jusqu'au jour où lui-même viendrait en régler l'emploi. Mais, à la veille des derniers malheurs de Jérusalem, le grand-maître du Temple remit sa part du trésor de Henri II au roi Guy de Lusignan, pour l'équipement de douze cents cavaliers et de sept mille sergents à pied, qui marchèrent à la bataille de Tibériade sous des bannières aux armes du roi d'Angleterre. Quant à la portion dévolue au grand-maître de l'Hôpital, elle fut par lui

(1) Baronius, *Annal. ecclesiast.* (Romæ, ex typogr. Vatic., 1617), t. XII, pp. 650-653. — Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cath.*, t. XVI, pp. 283-284. — Aug. Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angl. par les Normands*, t. III, pp. 219-220.

(2) Quant au jeune Henri, son fils, à travers ses insurrections multipliées il ne perdit jamais de vue le vœu auquel son père l'avait associé à Avranches. En 1183, sur son lit de mort, il passa sa croix à son ami Guillaume Maréchal, en le chargeant d'accomplir son vœu pour lui.

Digitized by Google

versée, lors de la capitulation de Jérusalem, aux mains du gouverneur Balian d'Ibelin et du patriarche Héraclius, qui l'appliquèrent à la rançon de tout le menu peuple de la ville (1).

Cependant la munificence inerte d'Henri II ne satisfaisait que bien faiblement les chrétiens d'Orient, qui, de plus en plus éprouvés, ne cessaient de soupirer après sa venue en Terre-Sainte. Un moment, en 1177, ce voyage parut sur le point de se réaliser. A cette date, en effet, Henri II et le roi de France Louis VII en prirent ensemble à Ivry l'engagement solennel, en présence du cardinal-légat Pierre de Saint Chrysogone, et des principaux prélats et barons de France. Et même la sincérité de ces nouvelles promesses apparaît dans les minutieuses précautions qu'ils prennent en même temps l'un vis-à-vis de l'autre, afin de ne laisser derrière eux, dans leurs états respectifs, en s'acheminant vers la Palestine, aucune menace de troubles. Ils s'obligent à s'assister en tout et envers tous, à ne pas souffrir dans leurs terres les ennemis l'un de l'autre et à ne se rien réclamer de leurs possessions mutuelles; et, à raison des fiefs en litige, ils désignent des arbitres, dont ils déterminent les garanties (2). Mais ces mêmes prévisions soupçonneuses décelaient un

---

(1) Bernard-le-Trésorier (coll. Guizot, t. XIX, pp. 65-67, 115-127). — Geoffrey de Vinsauf (*Chron. of crus.*, p. 82). — Rymer, *Acta publica*, t. I, p. 19.

(2) Rymer, *ibid.*, pp. 16-17. — Nous avons cru que ce pacte curieux valait ici la peine d'être cité presque en entier : « Ego Ludovicus, rex Francorum, et ego » Henricus, rex Angliæ, volumus ad omnium notitiam pervenire, nos, Deo inspi- » rante, promisisse et jurasse, quod simul ibimus in servitium Christianitatis » et crucem suscipimus ituri Jerosolymam. Volumus etiam quod omnes sciant » quod sic sumus et amodo volumus quod uterque nostrum alterutri nostrum » conservabit vitam et membra et terrenum honorem contra omnes homines pro » posse suo.... Et neuter nostrum retinebit inimicum alterius amodo in terra » nostra ex quo requisitus fuerit. Et ut amodo tollatur inter nos omnis materia » discordiæ concessimus ad invicem quod de terris et possessionibus et aliis » rebus quas quisque nostrum modo possidet alter adversus alterum inde amodo » nihil petet.... exceptis minutis feodis, et divisis terrarum nostrarum..... si » homines nostri aliquid inde intercepterint inter se vel adversus alterum nos- » trum. Si autem super iis quæ superius excepta sunt per nos ipsos pervenire » non poterimus, ego Ludovicus rex Francorum elegi tres episcopos.... et tres » barones.... Et ego Henricus rex Angliæ elegi tres episcopos.... et tres baro- » nes..... ex parte mea : Qui, inquisita diligenter hinc inde veritate tam per » se ipsos quam per juramenta hominum terrarum illarum prædicti episcopi in » verbo veritatis assecurabunt et laici jurabunt quod quæcumque cognoverint de

Digitized by Google

antagonisme trop vivace pour ne pas étouffer bien vite les pieuses résolutions des deux princes. Au bout de quelques jours, les hostilités entre eux reprirent, tout le bénéfice de ce pacte, en faveur des Saints-Lieux, se réduisit à de nouveaux subsides (1).

Enfin, dans l'imminence des derniers malheurs, les chrétiens d'Orient songèrent à tenter sur Henri II un dernier effort, où fut mis en œuvre tout ce que la situation désespérée de la Terre-Sainte leur put suggérer de plus pressant. L'an 1185, c'est-à-dire dans les derniers jours du règne néfaste de Baudouin-le-Lépreux, et deux ans seulement avant la bataille de Tibériade, on vit arriver en Angleterre le patriarche de Jérusalem Héraclius et Roger, grand-maître de l'Hôpital (2). Le patriarche apportait les clefs de Jérusalem, de la tour de David et du Saint-Sépulcre, avec l'étendard royal, pour les offrir à Henri II, comme venant en Europe en première ligne, après le Lépreux qui tout à

» jure cujuscumque nostrum esse hoc inter nos dicent et nos eorum dicto bona » fide stabimus.... Si vero alteruter nostrum ante susceptionem crucis iter pere» grinationis arripere voluerit, alter qui remanebit terram illius qui in peregri» natione erit, et homines sicut sua propria et dominica custodiet et manute» nebit.... Antequam etiam iter nostrum arripiemus post susceptam crucem » faciemus illos jurare quos custodes et gubernatores constituemus terrarum » nostrarum, quod ipsi bona fide cum omni posse suo, si necesse fuerit, sibi ad » invicem juvabunt, ad defendendum terras nostras cum ab invicem requisiti » fuerunt, ita quod illi quos ego Henricus rex Angliæ præfecero ad gubernan» dum terras Ludovici regis Franciæ domini mei, quemadmodum terras meas » defenderent, si civitas mea Rothomagus obsessa esset, et eodem modo quod » illi quos ego Ludovicus, rex Franciæ, præfecero ad gubernandum terras meas » defenderent, si civitas mea Parisius obsessa esset.... »

(1) Vers cette époque, en effet, on voit redoubler les largesses d'Henri II. Dans cette même année 1177, il donne 500 marcs d'argent à Philippe de Flandre, pour le défrayer dans son pèlerinage en Terre-Sainte. *V. Hist. litt. de France*, t. XIV, p. 503; Brompton (*Hist. Angl. scriptor.*, t. II), col. 1129. — Plus tard, Henri II renchérit encore sur son annuelle munificence en faveur de toutes les fondations religieuses et de toutes les maladreries de la Terre-Sainte, en ces termes consignés dans un testament de 1182 : « .... Domini » militiæ templi Jerusalem, 5000 marcas argenti; domini hospitali Jerusalem, » 5000 marcas argenti.... præter pecuniam illam quam prius prædictis domibus » Templi et Hospitalis commiseram custodiendam.... Et aliis domibus Religiosis » totius Jerosolymæ, et leprosis, et inclusis, et Heremitis ejusdem terræ 5000 » marcas argenti.... » (Rymer, *ibid.*, p. 19.)

(2) Le grand-maître du Temple faisait originairement partie de cette ambassade; mais il mourut en route.

Digitized by Google

l'heure allait s'éteindre, parmi les descendants mâles du roi Foulques (1). Le patriarche était aussi muni d'une éloquente lettre du pape Lucius, rappelant à Henri II ses promesses en ces termes, qui nous montrent tout ce que la chrétienté attendait de lui :

« Lucius, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Henri, » roi d'Angleterre, salut et bénédiction apostolique. Vos prédé- » cesseurs se sont tous hautement distingués entre tous les » princes de la terre, par la gloire des armes et la grandeur » d'âme, et le peuple chrétien a appris à les considérer comme » ses protecteurs dans l'adversité. Aussi est-ce à bon droit et » avec confiance que nous avons recours à vous, qui avez hérité » non-seulement du trône, mais en même temps des vertus de

(1) Il y a plus. Le fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, Robert Courte-Heuse, duc de Normandie et l'un des chefs les plus brillants de la première croisade, s'était vu offrir un instant, à l'issue de cette croisade, la couronne de Jérusalem; et, sans l'avoir acceptée, il y avait acquis par là, aux yeux des chrétiens d'Orient, une sorte de droit éventuel qu'il transmit avec la couronne d'Angleterre à son frère Henri I, aïeul maternel d'Henri II (Benoît de Peterborough, *loc. inf. cit.*). Henri II touchait donc par tous les côtés à la couronne de Jérusalem.

En envoyant offrir à Henri II les royales insignes de Jérusalem, Baudouin-le-Lépreux n'entendait certainement pas évincer de son imminente succession l'enfant, encore au berceau, de sa sœur Sibylle ; puisque lui-même, plus tard, peu avant son décès, le fit couronner publiquement sous le nom de Baudouin V. Tout ce que signifiaient les clefs et la bannière à l'adresse d'Henri II, c'était, s'il se décidait à venir en Terre-Sainte, un droit éventuel à défaut de ce neveu; et, durant sa minorité, une sorte de lieutenance-générale, à l'exclusion de l'incapable Guy de Lusignan et de l'ambitieux Raymond de Tripoli. — Du reste, ce n'était pas la première fois que les descendants de Foulques et de Mélisende entraient en relations avec leurs collatéraux d'Occident. Dès l'année 1169, après la prise de Panéas par Noureddin, Amaury envoya à Henri II l'archevêque de Tyr avec une nombreuse ambassade, pour le déterminer à un voyage en Palestine. Après les avoir longtemps amusés par de trompeuses paroles, Henri II les laissa enfin partir, sans réponse définitive (*Rec. des Hist. des Gaules*, t. XVI, p. 529). Mais ce ne fut pas là la seule démarche tentée par Amaury vis-à-vis de son neveu l'illustre Plantagenet. Dans l'active et élégante correspondance que le protecteur et le confident de Guillaume de Tyr entretient avec les plus grands princes d'Occident, pour leur raconter ses campagnes d'Egypte et les tenir au courant des premiers revers des colonies chrétiennes (*Rec. des Hist. des Gaules*, t. XVI, *passim*), on en trouve une, datée de 1174, à l'archevêque de Rheims, Henri, prélat du sang royal de France, où, pour le salut de la Terre-Sainte, il le conjure de travailler à l'apaisement des discordes entre Henri II et ses fils (p. 198).

Digitized by Google

» vos pères. La chrétienté est en péril; elle tremble qu'on ne
» l'extermine. Aussi est-ce à votre royale grandeur qu'il appar-
» tient de venir prêter l'appui de son bras aux membres de
» Celui dont la bonté vous a élevé à ce comble de gloire et de
» puissance, et qui vous a constitué comme un rempart inexpu-
» gnable, pour résister aux criminelles attaques des ennemis de
» son nom. Votre Sérénissime Grandeur, assaillie déjà par tant
» et de si amers gémissements sur Jérusalem, n'ignore plus que
» cet héritage du Crucifié, où les mystères de notre salut ont
» été annoncés, puis ont reçu leur accomplissement et leur
» démonstration, par une faveur exceptionnelle, dans la per-
» sonne même du Créateur de toutes choses; que cet héritage,
» dis-je, foulé aux pieds par un peuple vil et perfide, et cerné
» de tous les côtés, si l'on n'y porte promptement secours, va
» périr; et ce sera là pour la religion chrétienne, ce qu'à Dieu ne
» plaise! une perte irréparable. Saladin, ce barbare et redou-
» table persécuteur du nom de Dieu, est enflammé d'une telle
» fureur et prépare si bien toutes les ressources de sa scélérat-
» tesse pour l'extermination du peuple chrétien, que si sa rage
» ne vient à rencontrer, dans son cours impétueux, des obsta-
» cles qui la compriment, il peut nourrir l'espérance certaine
» de venir s'abreuver aux eaux du Jourdain, de souiller par le
» contact d'une superstition immonde un sol consacré par l'as-
» persion du sang vivifiant, et de réduire sous sa tyrannie abo-
» minable ce pays, que vos prédécesseurs ont racheté de la
» domination des infidèles, au prix de tant de fatigues et de
» périls. Telles sont les pressantes nécessités et les angoisses
» qui nous ont déterminé à vous supplier dans cette lettre apos-
» tolique, que dis-je, à vous assiéger par des cris qui partent
» du plus profond de nos entrailles, afin que, pour la plus
» grande gloire de Celui qui vous a placé au faîte des grandeurs
» et a rendu votre nom glorieux entre les noms de tous les
» grands de la terre, vous dirigiez vos pieuses sollicitudes vers
» ce pays désolé, et consacriez tous vos efforts à y effacer l'op-
» probre de Celui, qui, sur cette même terre, a daigné être un
» objet de risée pour votre salut; afin que, suivant en cela les

Digitized by Google

» vestiges de vos prédécesseurs, vous mainteniez, avec l'aide de » Dieu, dans le culte de Notre Seigneur, ce royaume qu'ils » ont arraché de la gueule du prince des ténèbres. Nous » avons cru devoir, dans ces accablantes angoisses, presser » Votre Majesté avec d'autant plus d'ardeur que les princes » de ce royaume, privés de l'appui d'un roi, ont placé en vous » tout l'espoir de leur défense. Votre Sérénissime Grandeur » peut s'en convaincre plus pleinement par cette députation, » qu'ils ont adressée à Votre Excellence, des plus éminents et » des plus glorieux défenseurs de ce royaume, notre vénérable » frère le patriarche Héraclius et notre cher fils le grand-maître » de l'Hôpital; afin qu'envisageant leur haute dignité, que vous » révélera leur présence, vous puissiez apprécier par là de » quelles anxiétés et de quels périls sont affligés les chrétiens » d'Orient, pour qu'ils se résignent ainsi à rester si longtemps » privés de leur soutien, dans l'espoir que votre piété se rendra » plus facilement à leurs supplications. Accueillez donc avec bonté » ces hommes, comme s'ils vous étaient envoyés par Dieu lui-» même. Traitez-les avec la charité qui leur est due et cédez à » leurs instances avec d'autant plus d'empressement que leur » gravité et leurs mérites ont droit à plus de considération et » d'égards. Rappelez toute votre sagesse; et, rentrant en vous-» même, réfléchissez profondément sur l'engagement que Votre » Grandeur a pris si souvent de venir secourir ce royaume. » Mettez tout votre zèle à éviter que votre conscience ne vous » accuse au jour du jugement redoutable, et d'y être condamné » par le rigoureux examen du Juge que personne ne » trompe (1). »

---

(1) « Lucius, episcopus, servus servorum Dei, Henrico illustri Anglorum regi, » salutem et apostolicam benedictionem. Cum cuncti prædecessores tui præ » cæteris terræ principibus armorum gloria et animi nobilitate longe retro cla-» ruerunt, eosque fidelium populus habere in sua didicerit adversitate patronos, » merito ad te non tantum regni, sed paternarum virtutum heredem, quadam » securitate præsumpta recurritur, ubi populo christiano imminere periculum, » immo exterminium formidatur, ut per brachium regiæ magnitudinis membris » ejus impendatnr præsidium, qui te, ut ad tantæ gloriæ et prælationis apicem » pervenires, sua pietate concessit, et te contra sui nominis impugnatores nefa-

Digitized by Google

Dès qu'on lui eut annoncé l'arrivée des ambassadeurs de Jérusalem, Henri II alla à leur rencontre jusqu'au village de Reading, situé aux environs de Nottingham. A son approche, le patriarche se jeta à ses pieds, en le saluant de la part du roi de Jérusalem et de toute la chrétienté d'Orient; puis il lui remit les clefs et la bannière avec la lettre pontificale, et d'une voix

---

» rios murum inexpugnabilem ordinavit. Primum noverit serenitas tua jam » crebris et molestis super hæc pulsata querelis, qualiter terra Jerosolymitana, » specialis hereditas Crucifixi; in qua nostræ salutis sunt prænuntiata mysteria » et ipsius rei exhibitione completa, quam ille, qui cuncta condidit in suam » sortem, peculiari privilegio deputavit, perfidæ et spurcissimæ gentis attrita, » et circumvallata pressuris, nisi eis celeri remedio succurratur, prona sit ad » ruinam; et inde quod absit, sustineat irreparabilem christiana religio jactu- » ram. Ille enim Saladinus sancti et tremendi nominis immanissimus persecu- » tor ita spiritu furoris incanduit, et totius nequitiæ suæ vires ad internecionem » populi fidelis exercet, ut nisi immanitatis ejus impetu, quasi objectis obicibus » opprimatur, certam spem fiduciamque suscipiat, quod Jordanis influat in os » ejus, et terra aspersione vivifici sanguinis consecrata spurcissimæ superstiti- » tionis ipsius contagione polluatur et quam gloriosi, et nobiles prædecessores » tui a domino gentis incredulæ multis laboribus, et periculis exemerunt, rur- » sus nefando tyranni nequissimi dominio subjugetur. Ob hanc itaque necessi- » tatis, et imminentis doloris instantiam magnificentiam tuam apostolicis litte- » ris duximus exorandam, immo dilatatis præcordiis summa acclamatione pulsan- » dam, quatenus ad honorem ipsius respiciens, qui te constituit in sublimi, et » juxta nomen magnorum, qui sunt in terris, nomen tibi contulit gloriosum ad » desolationem præfatæ terræ, pietatis studio te convertas, et ut ejus confusio » in hac parte tollatur, qui pro te et in ipsa terra voluit haberi ludibrio, operam » adhibeas efficacem; quatenus prædecessorum tuorum vestigia subsecutus, » quam ipsi de principis tenebrarum faucibus eripuerant in cultu magni Dei » per tuam diligentiam, auxiliante domino, conservetur. Eo autem curiosius » celsitudinem tuam in tanta oppressionis angustia convenit laborare, quod ter- » ram ipsam regis intelligis præsidio destitutam, et totam spem defensionis suæ » ipsius proceres in tuæ magnitudinis duxerunt patrocinio collocandam. Quod » inde clarius tua serenitas potest agnoscere, quod summos terræ illius, et » magnificos defensores venerabilem fratrem nostrum Eracleum patriarcham et » dilectum filium nostrum magistrum Hospitalis ad tuam excellentiam destina- » runt ut ex ipsorum præsentia considerata dignitate perpenderis, quanta fuerit » necessitatis angustia pro qua eorum sustinent tamdiu carere præsidio, ut per » ipsos facilius ad vota sua tuam devotionem inclinent. Viros igitur præfatos, » tanquam ab ipso Domino tibi destinatos, benigne suscipias et debita charitate » pertractes, eorumque postulationibus tanto facilius acquiescas, quanto gravi- » tatis, et honestatis intentu favor est eis et gratia exhibenda. Sane recolat pru- » dentia tua, et sollicita secum meditatione revolvat promissionem illam, quam » de impendendo sæpe dictæ terræ præsidio tuam celsitudinem obligasti, et ita » in hac parte te cautum et studiosum exhibeas, ut te in tremendo judicio tua » conscientia non accuset, et ejus, qui non fallitur, districti judicis interrogatio » non condemnet. »

Digitized by Google

émue: « Sire, dit-il, Notre Seigneur Jésus-Christ vous réclame. » Le peuple de Dieu vous appelle à grands cris à la défense de » Jérusalem. En voici les clefs. Le roi et les grands de la Terre-» Sainte vous les adressent par notre intermédiaire; car, après » Dieu, vous êtes le seul en qui ils placent leur confiance » et l'espoir de leur salut. Venez donc en toute hâte, Sire, nous » arracher aux mains de nos ennemis et de nos persécuteurs; » car Saladin, le chef des ennemis de la croix, et avec lui tout » le peuple de Mahomet, se vantent impudemment d'envahir la » terre de Jérusalem (ce dont Dieu nous préserve!). » A ces mots, Henri II prit la main du patriarche, et, en le relevant: « Notre Seigneur Jésus-Christ, lui répondit-il, sera le plus puis-» sant défenseur de son peuple; mais, pour nous, nous le » seconderons dans toute la mesure de notre pouvoir, avec » l'appui de celui à qui appartiennent honneur et gloire. » Ensuite il appréhenda les clefs et la bannière; mais, peu d'instants après cette prise de possession, il les remit en dépôt aux mains du patriarche, en l'ajournant, pour une réponse définitive, à une grande assemblée que, dans quelques semaines, il allait tenir à Londres.

Cette attitude de réserve et ce langage évasif n'étaient rien moins qu'encourageants. Mais, en ce moment, Henri II était, plus que jamais, en butte aux turbulentes insurrections de ses fils, qui venaient d'acquérir un redoutable appui dans le nouveau roi de France Philippe-Auguste. Aussi tenait-il plus que jamais à ne point quitter son royaume; et il comptait sur la grande assemblée de Londres pour en tirer adroitement cette solution. Les ambassadeurs, néanmoins, ne se rebutèrent point : au jour indiqué, c'est-à-dire au premier dimanche de Carême, ils parurent à l'assemblée, présidée par le roi d'Angleterre, et où assistaient le roi d'Ecosse Guillaume et son frère David, avec tous les prélats et barons des deux royaumes. Henri II y posa, mais sous une forme captieuse, cette alternative: aller en personne secourir la Terre-Sainte menacée des dernières catastrophes, ou rester à la tête de son royaume déchiré par les factions. L'assemblée, suivant quelques historiens, esquiva prudemment

Digitized by Google

toute décision formelle, en invitant seulement Henri II à s'entendre là-dessus avec son suzerain le roi de France. Suivant d'autres, prévenant les désirs du despote avec une complaisance de cour, elle déclara qu'il devait préférer aux intérêts d'un lointain pays ceux d'un royaume dont il avait pris en main le gouvernement en face de sa mère l'Eglise.

Positives ou ambiguës, les consultations de l'assemblée de Londres ne pouvaient que fortifier Henri II dans ses inclinations secrètes. Il donna donc au patriarche une réponse négative; et toutefois il autorisa dans son royaume toute entreprise pour la croisade, ordonna dans toutes les paroisses une collecte, et, de son propre trésor, offrit incontinent cinquante mille marcs. Mais ces offres ne touchèrent point Héraclius, qui avait toujours compté sur le départ d'Henri II: « En persistant dans votre résolu- » tion, » lui dit fort aigrement ce personnage doué de plus d'ardeur que d'onction et de tact, « vous n'assurerez pas plus » votre propre salut que le salut de l'héritage du Christ. C'est » un prince que nous cherchons, et non point des trésors. De » toutes les parties du monde on nous envoie des subsides; » mais de nulle part il ne nous arrive de princes. Nous n'avons » point besoin d'argent. Ce qu'il nous faut, c'est un homme » sans argent. » Henri II demeurait insensible. Alors le patriarche lui demanda un de ses fils, à tout le moins le plus jeune, Jean-Sans-Terre, afin de faire refleurir, dit-il, en y greffant cette nouvelle bouture, la vieille souche angevine des rois de Jérusalem. Le jeune prince lui-même, en ce moment destiné à une grande expédition en Irlande, vint se jeter aux genoux de son père, en le conjurant de le laisser partir plutôt pour Jérusalem; mais Henri II fut inflexible. Alors le patriarche, désespérant, disent les chroniques, de tirer le miel de la pierre et l'huile du rocher, brusqua son départ avec une indignation mal contenue. Le cauteleux Henri II, croyant étouffer son ressentiment sous un redoublement de prévenances, le voulut reconduire en personne jusqu'au port de Douvres. Mais, chemin faisant, devant un nombreux entourage, Héraclius, à la face du monarque, donna enfin libre cours à toute sa colère. « Jusqu'ici, » lui

Digitized by Google

dit-il avec l'accent d'un prophète, « jusqu'ici vous avez régné » avec une gloire qui vous a mis hors de toute comparai- » son avec tous les princes de la terre. Mais, parvenu au » comble des grandeurs auxquelles vous étiez destiné, vous » avez succombé dans cette épreuve. Comparez aux biens que » Dieu vous prodigua l'ingratitude dont vous l'avez payé. Vous » avez violé la foi due au roi de France; vous avez fait massa- » crer l'évêque de Cantorbéry; et voilà que maintenant vous » vous refusez à la défense des chrétiens. Aussi Dieu, dont vous » avez abandonné la cause, va vous abandonner à son tour et » vous retirer toutes ses grâces. Désormais, jusqu'au dernier » instant de votre vie, la félicité va se changer pour vous en » infortunes, et la gloire en ignominies. » Henri II allait s'emporter. « Voilà ma tête, » continua le patriarche, « traitez-moi » comme vous avez fait saint Thomas; j'aime autant périr de » vos mains en Angleterre que de celles des Sarrasins en Syrie. » Aussi bien ne valez-vous guère mieux que n'importe quel » Sarrasin. — Si tous mes sujets, » répliqua le roi, « n'avaient » qu'un corps et qu'une âme, ils n'oseraient me dire ce que je » viens d'entendre — S'ils parlaient ainsi, » reprit le patriarche, « cela ne m'étonnerait pas, car ils ne vous aiment » point. » Pour couper court à cette violente sortie, Henri II voulut mettre en avant les insurrections de ses fils, qui le retenaient forcément en Europe. « Cela non plus n'est pas étonnant, » répliqua Héraclius: « ils sont venus du diable, et, partant, ils retourneront au diable. » Il faisait allusion à une ancienne comtesse d'Anjou, trisaïeule du roi, qui avait passé pour sorcière, et qui, un beau jour, disait-on, s'était, pendant la messe, envolée par une fenêtre (1).

Intimidé sans doute par les sinistres prophéties mêlées aux invectives du patriarche, Henri II, au dernier moment, se

(1) Richard lui-même racontait souvent cette légende; et il y ajoutait, comme Héraclius, en se faisant l'écho des superstitieuses croyances du peuple: « Est-il étonnant que, sortis d'une telle souche, nous vivions mal les uns avec » les autres? Ce qui provient du diable doit retourner au diable. » (Aug. Thierry, *ibid.*, pp. 264-265).

Digitized by Google

décida enfin à s'embarquer avec lui pour aller conférer avec Philippe-Auguste sur le sort de la Terre-Sainte. Les deux monarques eurent même, à ce sujet, au Val de Ruel, plusieurs entretiens, mais qui, cette fois encore, n'aboutirent qu'à de stériles protestations (1) ; et de leur voyage à Londres, le patriarche et le grand-Hospitalier ne rapportèrent à Jérusalem que les égoïstes subterfuges du plus puissant des petits-fils du roi Foulques.

Cependant quinze années s'étaient écoulées depuis le serment prêté dans la cathédrale d'Avranches, et les colonies chrétiennes n'avaient encore pu se lasser d'espérer le vieil Henri II, ni de le harceler de leurs sollicitations. Lorsqu'en 1187 ce royaume de Jérusalem, qu'il avait laissé envahir tout entier avec une si morne indifférence, se fut effondré dans la journée de Tibériade, le roi d'Angleterre en fut aussitôt informé par cette émouvante lettre du patriarche d'Antioche:

« Par ces présentes nous vous faisons part, avec larmes et » sanglots, de l'affliction sans bornes que nous cause à juste » titre, à nous et à toute la Chrétienté, le malheur qui vient de » nous frapper. Qu'avec vous tout l'univers sache d'où provient » notre affliction, et quel est l'objet de notre deuil et de nos lamen- » tations! Le 4 juillet de l'an de grâce 1187, Saladin, rassem- » blant une foule d'ennemis étrangers, livra bataille aux Chrétiens » qui habitaient la terre de Jérusalem, et les mit en déroute en » triomphateur tout-puissant. La Croix vivifiante a été livrée à la » risée des Turcs; le roi et le grand-maître du Temple ont été faits » prisonniers avec le prince Raymond, que ce scélérat de Saladin » a massacré de ses propres mains. Les évêques, les Templiers » et les Hospitaliers ont été passés au fil de l'épée dans la » défense de la Vraie-Croix, avec trente mille fantassins; et une

(1) Roger de Hoveden (*Rer. angl. scriptores*), pp. 628-629. — Benoît de Peterborough (*Rec. des hist. des Gaules*, t. XVI), pp. 461-464. — Silvestr., Girald., Cambr. Hibern., expugn. (*Anglic., normann., etc., et veteribus scripta*), p. 800. — Brompton, col. 1144-1145. — Chron. Gervas (*Hist. angl. scriptores decem*, t. I), col. 1474. — Raoul Diceto (*Ymag. histor.*), col. 625-626. — *Hist. litt. de France* (ibid.), pp. 604-605. — Lingard (*Hist. d'Angleterre*), p. 310; Michaud (*ibid.*), pp. 36-37.

Digitized by Google

» vaste multitude n'a échappé à ce carnage que pour périr ou
» tomber en captivité dans les villes dont il s'est ensuite emparé.
» Enfin, rassasié du sang des Chrétiens, il prit et fortifia Tibé-
» riade, la superbe ville de Ptolémaïs, Caïphas, Césarée, Joppé,
» Nazareth, Sébaste, Neapolis, Lydda, Ramath, Bethléem.
» Maintenant il assiége la sainte cité de Jérusalem et le Sépul-
» cre du Seigneur, qu'il menace de mettre en pièces, pour en
» jeter les débris dans la mer. Nous ignorons le jour et l'heure
» où, sur tous les autres points de la Terre-Sainte, les popula-
» tions doivent périr ou tomber dans l'esclavage; mais leur
» situation nous tient dans l'anxiété, surtout en les voyant
» dépourvues de vivres, d'armes, de chevaux et de défenseurs.
» Accablés de tant de maux, répandus sur nous à profusion par
» la colère divine, nous mangeons notre pain dans les larmes;
» et nous sommes transis de frayeur, à la pensée que le Sépul-
» cre du Seigneur sera livré aux nations étrangères; et que
» nous autres, demeurés en si petit nombre dans le pays des
» Chrétiens, courberons la tête sous le glaive des ennemis qui
» nous pressent, si nous tardons à être secourus. Votre sagesse,
» vos lumières et vos richesses vous placent au-dessus des
» autres rois de l'Occident. Nous attendons toujours vos
» secours et vous conjurons de fournir en toute hâte à la Terre-
» Sainte votre puissante assistance. Et, si vous tardez, le Sépul-
» cre de Notre Seigneur, la noble cité d'Antioche et le territoire
» environnant deviendront un éternel sujet d'opprobre chez les
» nations étrangères. Songez à votre gloire et à votre nom,
» pour que Dieu, qui vous a élevé au trône, vous doive à son
» tour son exaltation. Si vous daignez coopérer à cette grande
» œuvre en venant vous-même, ou en nous envoyant les
» secours que nous désirons, c'est à vous, après Dieu, que
» nous serons redevables de la libération de toute la Terre-
» Sainte. C'est en versant toutes les larmes de notre cœur et en
» frappant nos poitrines coupables, que nous implorons Dieu à
» grands cris, pour qu'il vous inspire la volonté et vous donne
» le pouvoir de nous venir en aide dans ce mortel péril, et de
» réaliser ce dessein pour la gloire de Dieu et la vôtre. Autre-

Digitized by Google

» ment, énervés et languissants sous le poids des périls multi-
» ples qui nous accablent journellement, nous périrons fatale-
» ment; et, quand tout le sang des Chrétiens aura été versé, le
» Sépulcre de Notre Seigneur et la noble cité d'Antioche devien-
» dront l'opprobre des nations étrangères (1). »

Après la prise de Jérusalem, c'est le tour du grand-maître du

(1) « Condignum, et inestimabilem dolorem nostrum pro insperato et terribili, » quod nobis immo totæ Christianitati nuper accidit, infortunio, cum lacrymis » et singultibus excellentiæ vestræ per hæc præsentia denuntiamus. Audiat » vobiscum dolorem nostrum omne seculum, ut sciat unde veniat, aut quo ten- » dat noster luctus, et nostra lamentatio. Quarto die mensis julii, anno incar- » nati verbi millesimo centesimo octogesimo septimo, Saladinus, collecta hos- » tium peregrina multitudine, prælium commisit cum his qui erant in terra » Jerusalem christianis, et fusis eorum copiis, de ipsis pro velle suo triumphavit, » vivifica cruce ludibrio Turcorum exposita: capto rege et magistro Templi, » Raimundo quoque principe propriis manibus nefandi Saladini interfecto, et » episcopis cum Templariis et Hospitalariis, et.... peditum triginta millia in » tuitione sanctæ crucis gladiis jugulatis: excepta multitudine copiosa quæ postea » in urbibus, quas cepit, est interempta vel captivata. Satiatus denique san- » guine Christianorum, Tyberiadem cepit, et munivit; deinde civitatem nobilem » Accaron, Caïphas, Cæsaream, Joppen, Nazareth, Sebasten, Neapolim, » Lydden, Ramathan, Arsur, Ebron, Bethleem, et tunc sanctam civitatem » Jerusalem, et sepulcrum domini obsedit, jurans quod ipsum frustratim » comminuet, et ejus minutias in profundum maris projiciet; pro residuis for- » midolosa nos detinet hæsitatio ignorantes diem et horam, in qua subjiciantur » ditioni ejus, et habitatores earum vel captiventur, vel occidantur, maxime » cum victualibus, et equitaturis, et armis bellicis, et defensoribus constet » esse spoliatos; pro hac tanta ira et indignatione Dei in nos effusa desuper » panem nostrum cum lacrymis manducamus, et turbamur terrore horribili, ne » sepulchrum dominicum exteris tradatur nationibus, ne pauci, qui remansi- » mus in terra christiana, si tardaverit succursus, urgentibus inimicis, nos- » tras cervices gladiis ferientium supponamus. Et quidem prudentia, et opi- » nione, et divitiis cæteris regibus occidentalibus præeminetis: cujus auxilium » semper expectavimus; precamur ut terræ sanctæ potenti festinanter succur- » ratis auxilio. Et si tardaveritis, sepulchrum dominicum cum Antiochia nobili » civitate, et terra sibi adjacente, in opprobrium sempiternum exteris subja- » cebit nationibus. Mementote laudis, et nominis vestri, ut Deus, qui vos » sublevavit in regnum, per vos exaltetur, et si hinc tam digno operi volue- » ritis manu apponere, ut veniatis, vel optatum nobis mittatis succursum, » totius terræ sanctæ liberatio vobis post Deum imputabitur, et nos ipsi in » quantum possimus lugentes, et rea pectora nostra percutientes ad Deum » clamamus, ut ipse donet vobis, et velle, et posse id ipsum sic perficiendi ad » laudem, et gloriam sui nominis; quatenus in hoc mortis articulo terræ » sanctæ et nobis clementer succurratis. Alioquin nobis, cum variis subjacentes » periculis diutino langori succumbimus, jam necesse erit expirare, et fuso » sanguine christianorum dominicum sepulcrum, et Antiochiam nobilem civita- » tem cum terra sibi adjacenti in opprobrium sempiternum exteris nationibus » subjacere. » (Rog. de Hov., pp. 643-644.)

Digitized by Google

Temple, qui donne à Henri II ces précieux détails sur l'occupation de la Ville-Sainte et sur les efforts désespérés de toute la chrétienté d'Orient, au moment et à la suite de cette catastrophe :

« Sachez que Jérusalem, avec la tour de David, s'est rendue » à Saladin. Les Syriens conservent la garde du Saint-Sépulcre » jusqu'au quatrième jour après la fête de saint Michel, et Sala- » din a lui-même permis à dix Hospitaliers de rester encore » dans la maison de l'Hôpital, pour y soigner les malades, jus- » qu'à l'an prochain. Mais les frères Hospitaliers du château de » Beauvoir résistent encore énergiquement aux Sarrasins, et ils » leur ont déjà pris deux caravanes. Dans une de ces prises, ils » ont, grâce à leurs vigoureux coups de main, pris possession » de tout ce que contenait en armes, en vivres et en ustensiles, » le fort de la Fère, détruit par les Sarrasins. Saladin trouve » encore de la résistance devant les forts de Carak, de Mont- » réal, Saphet..., de Margat, de la Blanche-Garde, et sur les » territoires de Tripoli et d'Antioche. Après la prise de Jérusa- » lem, Saladin fit enlever la croix du Temple de Notre Sei- » gneur et la fit traîner et flageller publiquement, deux jours » durant, à travers les rues de la ville. Ensuite il a fait laver à » l'eau de rose le Temple de Notre Seigneur du haut en bas, et » du dedans au dehors; et du haut de ce Temple, il a fait, à » grand bruit, proclamer sa loi pendant quatre jours. Ensuite il » a investi la ville de Tyr, qu'il a tenue assiégée de la Saint- » Martin à la Circoncision, avec treize pierriers, qui lançaient » sur elle des pierres nuit et jour, sans interruption. La veille » de la Saint-Sylvestre, le marquis Conrad a distribué des sol- » dats le long des murs de la ville, et, avec dix-sept galères » armées et dix autres petits navires, il a attaqué les galères de » Saladin avec les Hospitaliers et les Templiers. Vainqueur dans » ce combat, il en a pris onze, avec le grand amiral d'Alexan- » drie et huit autres amiraux, et a tué une multitude de Sarra- » sins. Les autres galères, échappant aux mains des Chrétiens, » sont allées se réfugier dans l'armée de Saladin. Saladin les fit » traîner sur le rivage et réduire en cendres; et dans sa pro-

Digitized by Google

» fonde affliction, il a fait couper les oreilles et la queue de son » cheval, et a chevauché dans cet accoutrement aux yeux de » toute l'armée (1). »

Henri II, pour le moment, demeura encore sourd aux nouvelles instances de la Terre-Sainte. Mais, à son égard, l'Eglise n'avait pas encore déployé toute la solennité de ses appels; et, pour atteindre ce cœur retranché derrière tous les froids calculs de la politique humaine, sa maternelle tendresse envers les chrétiens d'Orient lui devait encore suggérer de nouvelles ressources.

---

(1) « Sciatis quod Jerusalem cum arce David reddita est Saladino. Syrii autem » habent custodiam sepulchri usque ad quartum diem post festum sancti Michae- » lis: et ipse Saladinus in domo Hospitalis ad custodiendum infirmos usque ad » unum annum. Fratres vero Hospitales de Belliwerio optime resistunt Sarra- » cenis adhuc, et duas jam carvanas Sarracenorum expugnaverunt, in quorum » alterius captione omnia arma et ustensilia, et victuaria quæ erant in castro » Fabæ quod Sarraceni destruxerant, viriliter lucrati sunt; adhuc etiam resis- » tunt Saladino Gragcus montis regalis.... et Saphet,.... et Margatum, et castel- » lum Blancum, et terra Tripolis, et terra Antiochiæ. Capta autem Jerosolyma, » Saladinus crucem de templo Domini deponi fecit, et eam per duos his per civi- » tatem in ostentum fustigando portari fecit. Deinde fecit templum Domini aqua » rosata intus et exterius sursum, et deorsum lavari, et legem suam desuper » illud per quatuor partes miro tumultu acclamari: a festo vero sancti Martini » usque ad circumcisionem Domini obsedit Tyrum tredecim perrariis die » noctuque lapides in eam incessanter jactantibus. In vigilia sancti Sylvestri » dominus Conradus Marchiæ milites, et pedites per murum civitatis disposuit, » et armatis septemdecim galeis, et decem aliis naviculis, cum auxilio domus » Hospitalis, et fratrum Templi adversus galeas Saladini dimicavit, easque » expugnans undecim ex eis retinuit, et magnum Alexandriæ Admiraldum cum » octo aliis Admiraldis cepit, Sarracenorum multitudine interfecta. Reliquæ » vero galeæ Saladini Christianorum manus evadentes ad Saladini exercitum » confugerunt; quibus præcepto illius ad terram extractis, ipse Saladinus igne » apposito, in cinerem et favillam fuit redigi; nimioque dolore commotus, equi » sui auriculas et caudam amputans, equum illum per totum exercitum viden- » tibus omnibus equitavit..... » (Rog. de Hov., p. 645-646.)

EUS. PAVIE.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

UN MANUEL D'ÉTUDE DU DROIT

PUBLIÉ EN 1512

POUR L'USAGE DES ÉCOLIERS

DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS.

La jurisprudence a été cultivée en Anjou dès la première partie du moyen âge, et n'a pas cessé depuis d'y être en grand honneur. Le nombre de nos jurisconsultes est grand, de l'auteur anonyme du *Recueil des formules angevines* à leur plus récent interprète (1). On aimerait à passer en revue ces phalanges de docteurs et de légistes qui ont éclairé la province et souvent siégé dans ses conseils. On voudrait surtout faire suivre à son lecteur les transformations qu'a subies, au sein de l'ancienne Université d'Angers, la science du droit tant canonique que coutumier, et romain aussi bien que français. Mais, quoique en raison de notre incompétence personnelle sur le fond de la science, il ne puisse s'agir ici que de simples aperçus historiques, nous n'embrasserons pas cette tâche qui demanderait plus d'espace que la *Revue* ne nous en accorde cette fois : nous nous proposerons un but plus facile à atteindre, un champ moins vaste à parcourir. Rendre compte d'une rareté bibliographique qui (telle, du moins, qu'elle s'est montrée à nous) fait défaut à notre Bibliothèque municipale, et qui jette un peu de

(1) Voir la savante dissertation de M. D'Espinay, conseiller à la Cour d'appel, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, année 1858, p. 133 à 200.

Digitized by Google

jour sur l'enseignement du droit à Angers au commencement du XVIe siècle, sera tout l'objet de ce travail. Que la date de la publication, et le parti qu'elle offre à tirer pour notre histoire locale, servent d'excuse aux détails plus ou moins techniques dans lesquels nous allons entrer (1) !

Il s'agit d'un volume in-8° imprimé sur deux colonnes en caractères gothiques de la petite espèce, et formé de deux parties non paginées, mais portant des signatures distinctes. Nous avons compté 196 feuillets dans la première et 16 seulement dans la seconde : en tout 212, ou 424 pages. Entre les deux parties se trouve une gravure sur bois, représentant saint Romain, évêque de Rouen, en costume épiscopal. On lit au bas un nom (celui de l'imprimeur sans doute) : *Petrus Olivarius Rothomagensis*. Le titre général, placé sur la première page, est ainsi conçu, à cela près des abréviations que nous faisons disparaître :

Vocabularius per-
utilis utriusque juris tam
civilis quam canonici una
cum tractatu de modo
studendi in utro-
que jure cum
nominibus om-
nium scri-
bentium
in jure
†

Ce titre est en lettres rouges, sauf le mot VOCABULARIUS imprimé en noir et d'un plus gros caractère. On lit ensuite cette annonce en français : « On en trouvera chez Clement Alexandre,

(1) Nous connaissons deux exemplaires de l'ouvrage : L'un se trouve à Poitiers, où un jeune avocat d'Angers, M. Gustave Morin, a bien voulu le feuilleter pour nous, au cours de ses études de droit. Le second a été donné à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer par M. Gérard, son conservateur. Il nous a été, aux vacances dernières, obligeamment communiqué par lui, avec l'assentiment du maire de la cité, et nous a été laissé entre les mains durant plusieurs semaines. Nous renouvelons ici nos remerciements à qui de droit.

Digitized by Google

libraire general et suppost de l'Université d'Angiers, demourant audit lieu vis a vis Saint-Pierre, a lenseigne du chef Saint-Jehan. »

Voici d'ailleurs une indication plus complète consignée à la dernière page du livre, deuxième colonne, où elle n'est séparée du texte que par un léger intervalle. C'est l'*Explicit* de notre incunable et il est rédigé comme lui en latin :

« Vocabularius pro communi utilitate et faciliori aditu ad utriusque juris noticiam una cum tractatu de modo studendi in utrisque Rothomagi impressus impensis Karoli de Bongne, Michaelis Angier et Clementis Alexandre bibliopolarum Andegavensis et Cadomensis Universitatum anno domini MCCCCC ac XII, die vero XXIIII aprilis : finit feliciter. Laus Deo. »

Nous apprenons par cette déclaration que deux libraires de l'Université d'Angers, et un troisième, celui-ci suppôt de l'Université de Caen, mais dont le nom trahit l'origine angevine, se partagèrent les frais de l'impression du livre ; que celle-ci se fit à Rouen et fut terminée en avril 1512. Il résulte du quantième du mois, qui est indiqué, que ce fut après la fête de Pâques, à laquelle commençait alors l'année civile.

Deux ouvrages (on a pu l'entrevoir) se trouvent ici réunis en un seul : un Dictionnaire des termes de droit, le *Vocabularius*, et un traité de la manière de l'étudier, le *De modo studendi*. Mais à quelle époque ces ouvrages ont-ils été composés ? Quel en est ou quels en sont les auteurs ?

Une note de Pocquet de Livonnière le fils, professeur à la Faculté de droit d'Angers, semble au premier abord résoudre la question. Dans son histoire manuscrite de l'Université préparée pour faire suite à celle de Pierre Rangeard, il dit d'un de ses prédécesseurs, Henri de Kervareck ou Kerverrec, qui enseignait au commencement du XVIe siècle :

« Kervareck était un savant breton, qui, en 1512, fit imprimer » chez Charles de Boigne, garde de la librairie, le premier Diction- » naire de droit qui ait paru. Il est intitulé : *Vocabularius* (suit le » titre exact de l'ouvrage). Ce docteur était d'une grande piété ; » il a fait plusieurs fondations dans les églises de Saint-Pierre

Digitized by Google

» et de Saint-Mainbeuf, où il était chanoine, et fondé une cha-
» pelle dans celle de Saint-Lô (1). »

Il y a dans ce peu de lignes plusieurs inexactitudes que le lecteur remarquera ou a déjà remarquées. Mais la principale roule sur la paternité des deux ouvrages dont l'auteur fait honneur à Kerverrec. Ils sont, comme nous le démontrerons, d'une époque antérieure et en même temps de deux mains différentes.

Nous ne voulons pas cependant disputer à Kerverrec toute participation à l'œuvre de 1512. Il aura, sur la demande des libraires, désigné les ouvrages qui pouvaient le mieux faciliter aux élèves l'étude de la jurisprudence, « *pro faciliori aditu* » *ad utriusque juris notitiam.* » C'est lui aussi vraisemblablement qui a, par une révision attentive, assuré l'exacte correction des textes, travail pour lequel les libraires-éditeurs, quelque lettrés qu'ils pussent être, étaient moins compétents que lui. Ces différents services justifient suffisamment l'éloge que Pocquet accorde à sa science. Ils autorisent aussi les additions que nous allons faire à la trop courte biographie qui précède.

En compulsant les archives de Maine-et-Loire et les manuscrits de la bibliothèque d'Angers, on rencontre plusieurs fois le nom de notre professeur, mais estropié ou tout à fait défiguré, comme il arrive souvent aux noms d'origine bretonne. Kerverrec est l'orthographe la plus commune ; on écrit encore : Kervaretch, Kervareck, Carvaret, Creharec, et enfin Kaneret ou Kanneret.

Henri de Kerverrec, prêtre, né à Vannes, d'une famille noble apparemment puisqu'il avait des armoiries (2), avait étudié le droit à l'Université d'Angers. — Il s'y fit recevoir docteur le 3 mai 1497, et parvint à la régence vers 1501 ou 1502. Dans l'intervalle, on le voit figurer dans un procès-verbal du chapitre d'Angers, comme conseiller à l'élection du successeur de l'évêque Jean de Rély (14 avril 1499). Nommé chanoine de Saint-

(1) Mss. 1027 de la Bibliothèque d'Angers, p. 94.

(2) Elles figuraient sur les torches qu'il avait données au chapitre de l'église Saint-Pierre, et que l'on portait encore, du temps de Bruneau de Tartifume, dans l'octave du Saint-Sacrement, à la procession particulière de la paroisse. — Voyez *Philandinopolis*, p. 143.

Digitized by Google

Pierre le 3 février $\frac{1501}{1502}$, il représente ce corps en 1509 dans l'assemblée tenue pour la promulgation de la nouvelle coutume d'Anjou. En 1513, il signe avec les docteurs régents, ses collègues, le concordat qui règle les droits des trois dernières facultés. Il devient doyen en 1534. Il cesse peu de temps après de faire personnellement son cours, et est remplacé par son neveu François Callon, sieur de la Porte ; mais il continue de siéger au conseil de l'Université, où ses longs services et le crédit que donne l'opulence lui assurent une influence marquée. Cet arrangement de famille a même pour sanction l'approbation du Parlement, et Kerverrec conserve son titre quelques années encore. Il meurt enfin le 2 mars $\frac{1539}{1540}$, et l'Université contribue à ses funérailles comme à celle d'un de ses membres les plus honorés.

Tel fut le professeur qui concourut, en 1512, à la publication du *Vocabularius* et du *De modo studendi*. Nous revenons maintenant à leur contenu ainsi qu'aux questions qui se posent à leur sujet.

Le *Vocabularius* est, de beaucoup, le plus étendu des deux ouvrages. C'est, nous l'avons dit, un dictionnaire. L'ordre alphabétique y domine, et il n'y a pas de distinction pour les termes de droit civil et ceux de droit canon : chacune des matières qui appartiennent à ces deux sciences vient à sa place sous le mot qui la résume et selon la disposition des lettres dans ce mot. Certains articles se réduisent à une simple définition, tandis que d'autres, qui comportent des divisions, se partagent en sections rangées plus ou moins méthodiquement et remplissent parfois plusieurs colonnes.

L'auteur ne s'étant nommé nulle part et n'ayant indiqué ni dans l'introduction ni dans la conclusion de son ouvrage les circonstances de temps et de lieu dans lesquelles il l'a composé et les modèles qu'il a suivis, nous sommes réduits à remonter à l'origine des dictionnaires de jurisprudence et à en résumer l'histoire jusqu'au temps auquel eut lieu notre publication.

C'est au milieu du XIVe siècle que l'on commença à remplacer les sommes, jusque-là fort en usage, par des recueils alphabétiques qui prirent tour à tour les noms de Dictionarium, de

Digitized by Google

Repertorium, de Lexicon, de Thesaurus dictionum ou, ainsi que le nôtre, de Vocabularius. Il y en avait de spéciaux à la jurisprudence, et Albericus de Rosciate, mort en 1354, avait fait deux dictionnaires, l'un pour le droit civil et le second pour le droit canon. D'autres écrivains mêlèrent ensuite les deux sortes de matière, mais en donnant plus d'importance à celle vers laquelle les portaient leurs préférences et leurs études. Le *Repertorium* de Pierre de Braco, docteur en décrets (1), s'attache surtout au droit canonique, tandis que notre *Vocabularius* est avant tout un dictionnaire de droit romain.

M. de Savigny, le considérant comme entièrement anonyme, en a fait, à la suite de son Tableau des Jurisconsultes du XIVe et du XVe siècle, une description qui convient de tout point au livre que nous avons sous les yeux. Nous citerons ses propres paroles (2) :

« I. *Vocabularius juris*. C'est un véritable dictionnaire com-
» posé au quinzième siècle ; car on y voit cités (verbo A. et
» verbo Usura) Jo. Petr. de Ferrariis et Ludovicus Romanus.
» Ce dernier naquit en 1409. L'auteur paraît n'avoir pas connu
» l'ouvrage d'Albericus. Ce dictionnaire imprimé en 1481, et
» souvent réimprimé depuis, mérite encore d'être étudié. »

De Savigny disant ailleurs que Ludovicus Romanus ou Pontanus mourut en 1439, et Jean-Pierre de Ferrariis, qui enseignait déjà en 1389, ayant très-vraisemblablement cessé de vivre avant cette époque, la date de la composition du *Vocabularius* se placerait entre elle et l'année 1481, à laquelle la publication du livre, par la voie de la presse, se trouve signalée. De toute façon l'édition de 1512 n'est à son égard qu'une réimpression (3).

Il en est de même pour le traité qui complète le volume ; et ici

(1) Voir le mss. 322 de la bibliothèque d'Angers, qui est du XVe siècle, et de l'abbaye de Saint-Aubin.

(2) *Histoire du Droit romain au moyen âge*, traduite de l'allemand, par Charles Guenoux, t. IV, p. 285.

(3) Ce que nous établissons ici se trouve confirmé par la découverte d'une édition spéciale du *Vocabularius*, imprimée à Lyon en 1499, dans le format in-4o. Nous avons pu la consulter à la bibliothèque d'Angers, où elle nous a été montrée le jour même où nous livrions notre article à l'impression.

Digitized by Google

nous connaissons de la manière la plus sûre le nom de l'auteur. C'est un professeur de droit civil à l'Université de Sienne, Caccialupus ou de Caza Lupis, natif de San Severino, dans la marche d'Ancône, et qui passa la dernière partie de sa vie à Rome avec le titre d'avocat et de conseiller du tribunal ecclésiastique de la *Rote*. Nous trouvons ces détails dans le titre même de son ouvrage, tel qu'il se lit en tête de la seconde partie :

« Tractatus de modo studendi in utroque jure per decem documenta, cum nominibus præstantiorum scribentium in jure tam canonistarum quam legistarum usque ad hæc tempora, editus per famosissimum utriusque juris doctorem dominum Johannem Baptistam de Caza Lupis de Sancto Severino, tunc cathedram juris civilis ordinarie de mane in alma universitate Senensi regentem, nunc vero advocatum consiliatorem rote et palatii apostolici. »

En deux autres endroits, Caccialupus donne les noms des maîtres aux leçons desquels il a appris la jurisprudence, en 1461 et années suivantes, et témoigne de sa gratitude à leur égard. On croit qu'il a commencé lui-même à enseigner en 1464, et que son livre a été publié dès 1467 ou 1468. Il composa, d'autre part, divers traités de pratique et de droit canon jusqu'en 1430 ou 1500, terme au-delà duquel on ne trouve plus sa trace. Mais le *De modo studendi* est de tous ses ouvrages celui qui a eu le plus de célébrité. Savigny en compte jusqu'à dix-sept éditions, qui appartiennent la plupart au XVIe siècle, mais dont la dernière est du XVIIIe.

Voici ce que dit de l'ouvrage même ce très-exact historien (1) : « L'introduction de Caccialupus à l'étude du droit (Modus studendi in utroque jure), divisée en dix chapitres, *documenta*, offre plus d'un genre d'intérêt. Le cinquième documentum traite de l'histoire littéraire. Après avoir parlé de l'abus qu'on peut faire de l'étude des livres, l'auteur donne l'histoire des jurisconsultes jusqu'au temps où il vivait, histoire fort courte, mais originale et digne de confiance. »

(1) *Histoire du Droit romain*, t. III, p. 31 à 33. — *V.* aussi t. IV, p. 270.

Digitized by Google

Nous ne voulons rien ajouter à cette élogieuse analyse, les conseils que Caccialupus donne aux étudiants de son temps, quoique judicieux, n'étant pas assortis à nos mœurs modernes. Mais nous remarquerons que la partie du traité, sur laquelle le critique a insisté, est précisément celle que l'auteur avait essayé de mettre en relief dans le titre : « Cum nominibus præstantiorum scribentium in jure tum canonistarum quam legistarum », et qu'elle comprend à elle seule en étendue la moitié de l'ouvrage. On y trouve confondus ensemble, mais d'après l'ordre des temps, les noms des plus célèbres docteurs en l'un et l'autre droit, depuis Irnerius, qui a fait au XIIe siècle la découverte que l'on sait, jusqu'à Angelus de Periglis et Johannes Petrucci, morts en 1466 et 1467, et qui avaient été les maîtres du professeur de Sienne. Il est à croire que c'est ce chapitre d'histoire littéraire qui a fait surtout la fortune du livre.

Tels sont les deux ouvrages que les éditeurs de 1512 avaient réunis en un même volume, et cela pour la première fois, peut-être ; car la date la plus prochaine, à laquelle nous les trouvons encore ensemble, est celle d'une édition de Lyon de 1538, du même format que la nôtre (1).

Nous ne devons pas achever cette étude sans déterminer, sommairement au moins, un point dans lequel se concentre, à vrai dire, tout son intérêt, celui de savoir quelle modification pouvait ou favoriser ou provoquer dans l'enseignement de l'Université d'Angers la publication accomplie par ses suppôts et émanée ainsi de son sein.

Tandis que l'Université de Paris, continuant de respecter la défense du pape Honoré III, n'enseignait que le droit canon et que, par compensation, l'école d'Orléans qui tenait ses priviléges de Philippe le Bel n'était autorisée que pour le droit civil, l'Université d'Angers, quoique fondée sur le modèle de sa voisine, embrassait les deux enseignements, redevable sans doute

(1) Le catalogue des livres de jurisprudence de la bibliothèque de Gand (Bibliotheca Gandavensis) signale la présence du *De modo studendi*, de Caccialupus, à la suite d'une édition du Lexicon juris d'Antonius Nebrissensis donnée à Cologne en 1597.

Digitized by Google

de cette liberté à son plus grand éloignement de la capitale. Elle n'avait pas été moins célèbre pendant toute la durée du XIVe siècle par ses docteurs en décrets que par ses légistes, et comptait même, dans les dernières années, cinq des premiers sur huit professeurs.

Les épreuves que l'Église eut à subir au siècle suivant, et les progrès dès lors continus de la sécularisation de l'enseignement, firent plus que renverser cette proportion. Au commencement du XVIe siècle, l'étude des décrétales et des constitutions des Papes n'était guère plus, dans notre Université, qu'une branche secondaire de l'étude du droit. Un seul des professeurs (dont le nombre variait alors entre quatre et six) se vouait à la tâche de les enseigner, en attendant qu'ils s'en chargeassent à tour de rôle par année, en ne lui donnant leurs soins que dans la mesure des exigences du temps ou de leurs goûts particuliers.

Le caractère des livres classiques n'avait pas tardé à se ressentir de cette décadence du droit canonique. La preuve s'en trouve dans les ouvrages du XVe siècle adoptés par nos éditeurs. On est frappé en les parcourant tous les deux de la part inégale qui y est faite à l'un et à l'autre droit. Dans le *Vocabularius* le droit civil domine par le nombre et l'étendue des articles qui lui sont consacrés. Quant à l'auteur du *De modo studendi*, s'il ne néglige pas sans doute les grands canonistes, et s'il recommande tout particulièrement entre eux Jean André, « Johannes Andreæ, fons et tuba juris canonici, » on peut croire qu'il est attiré vers lui par les travaux de ce docteur sur l'histoire littéraire et sur la pratique du droit; il multiplie, d'autre part, avec une prédilection évidente les noms des légistes, et s'arrête tout à fait volontiers à les faire connaître et à les juger.

La jurisprudence civile, à ne considérer que l'enseignement des écoles, consiste tout entière à cette époque dans le droit romain, le droit coutumier, qui sera plus tard chez nous le droit français, ne se montrant encore que dans ses rapports avec le premier. Or, les seuls maîtres écoutés pendant la dernière partie du moyen âge sont les maîtres italiens, Accurse, Bartole et Balde, disciple de celui-ci. On commence à cette époque à oppo-

Digitized by Google

ser l'une à l'autre les deux écoles, les interprètes ou glossateurs aux commentateurs ou scolastiques, pour qui l'on réserve aussi, quelquefois, le nom de jurisconsultes. L'auteur du *Vocabularius*, qui remonte d'ailleurs plus haut, et cite également les sommes d'Azon, de Placentinus et de Roffredus, tient la balance entre les deux rivaux ; mais Caccialupus prodigue de plus grands éloges à Bartole : c'est lui que son Traité des études offre pour guide à la jeunesse.

Nous ne pouvons dire si l'Université d'Angers avait de bonne heure accordé ses préférences au docteur de Sassoferrato et de Pérouse ; elle paraît au moins l'avoir suivi pendant une grande partie du XVIe siècle, sans rester, pour cela, comme on va s'en convaincre, étrangère au mouvement qui entraînait les esprits dans les voies de l'érudition.

On sait, en effet, que sous l'impulsion de Guillaume Budée, écrivain français, et du Milanais Alciat, qui professa quelque temps à Bourges, il se fit alors un renouvellement de l'étude du droit par la philologie et l'histoire. Une réaction contre les anciennes écoles en était la conséquence naturelle. Elle atteignit presque uniquement en France l'école d'Accurse, qui ne reprit plus tard un peu de crédit que grâce aux protestations de Cujas en sa faveur. Mais la réputation de Bartole en fut d'abord peu ébranlée. On continua, fort avant dans le siècle, à rendre à sa science et à la fermeté de ses décisions les plus éclatants hommages.

Après ces considérations d'histoire générale, nous rentrons, pour n'en plus sortir, dans l'histoire de notre Faculté : elles nous aideront à la mieux comprendre.

On dit que le célèbre Lazare de Baïf, d'origine, sinon peut-être de naissance angevine, y enseigna le droit avant ou après son ambassade de Venise, et qu'il dicta à ses élèves les traités *De re vestiaria* et *De re navali* (1). Nous ne connaissons pas les

(1) Voir le très-intéressant article de M. Paul Belleuvre, *Sur Lazare et Antoine de Baïf*, dans la *Revue de l'Anjou*, année 1853, p. 218. — Quant au professorat de Baïf, Pocquet de Livonnière, qui paraît y croire, en parle néanmoins comme d'une question controversée, dans une note tronquée, il est vrai, du mss. 1027, p. 94, sur l'*Histoire de l'Université*. C'est tout ce que nous connaissons de son

Digitized by Google

documents contemporains sur lesquels ces affirmations peuvent reposer ; mais, restreintes dans certaines limites, elles ne sont pas dépourvues de toute vraisemblance. A cette époque, en effet, les docteurs nouvellement reçus parcouraient les Universités pour comparer les doctrines qui y étaient reçues, et prenaient à cœur de donner, sous forme de leçons, à quelqu'une d'entre elles, les prémices de leur science et de leur talent. Quoi qu'il en soit, du reste, du professorat de Baïf, ou de la lecture qu'il aura faite de tel ou tel de ses commentaires à l'Université de sa province, l'épître dédicatoire du *De re vestiaria*, publié en 1526, fait connaître à la fois ses tendances comme juriste et ses prédilections de littérateur. En même temps qu'il s'y recommande du patronage d'Erasme et de Budée, il décrit avec amertume les inepties accursiennes dont on a, dans sa première jeunesse, chargé sa mémoire et qu'il a eues tant de peine à désapprendre. Le livre est d'un disciple de l'école classique qui vient de naître, mais nullement d'un adversaire de Bartole, dont les partisans devaient être, au contraire, les juges tout désignés du travail de l'auteur.

En 1536, le Parlement de Paris, statuant pour notre Faculté sur une contestation relative au remplacement des professeurs décédés ou démissionnaires, ordonna que son arrêt de 1512, rendu en semblable matière pour l'Université d'Orléans, serait exécuté de tout point dans celle d'Angers. Or, c'était un règlement qui embrassait aussi les détails de l'enseignement ; et, pour le droit romain, il assujettissait les deux plus anciens pro-

---

opinion, les extraits de la collection Grille auxquels renvoie l'article mentionné ci-dessus ne se retrouvant pas.

Voici, d'autre part, les phrases du *De re vestiaria* que nous avons analysées. L'auteur exprime sa défiance de l'opinion que les jurisconsultes prendront de ses recherches : « quas tamen ipsas haud satis scio jureconsultis, quibus scrip- » simus, fore plausibiles, propterea quod minime Accursii Accursianorumque » morem sectati sumus. » Et plus loin, en s'adressant aux humanistes : « Oratos » velim ut mihi asseveranti credant, me meliores ætatis annos in ediscendis » Accursianorum ineptiis potius, quam Ulpiani aut Pauli responsis, de non satis » eruditorum amicorum consilio, consumpsisse : quorum barbaries ingenium » mentemque meam infuscavit, quibus dediscendis non minus mihi fuit negotii » quam in ediscendo ad verbum aut Platone, aut Demosthene. »

Digitized by Google

fesseurs à lire publiquement, clairement et avec soin, le Texte des lois, les Gloses, et les Commentaires de Bartole, en y mêlant leurs explications : « Accurate, dilucide et publice legant, explicantes, » Textum, Glosas, et Commentarios seu Apparatum Bartholi. »

Cette prescription particulière,— qui n'entrait que secondairement en 1536 dans les vues de la haute cour, désireuse surtout d'étendre aux différentes Universités le régime du concours établi par elle pour la nomination aux chaires,— était encore, à ce qu'il semble, observée d'assez près, quelques années plus tard, par la Faculté d'Angers. En 1562, le professeur Jacques Gourreau, donnant au public un commentaire sur une des lois romaines (De rescindendâ venditione), déclare dans sa préface que, bien que sa bibliothèque soit bien fournie en ouvrages de droit, il se contentera de citer les textes et, *tout au plus*, Bartole et Balde. On sent ici une certaine réserve ; mais on constate aussi que « le capitaine général et le gonfalonnier des docteurs, le premier et le coryphée des interprètes du droit (1), » n'a pas encore perdu son autorité.

Enfin, en 1571, le recteur de l'Université (2) prononçant à la séance de rentrée le discours d'usage et passant en revue, pour leur adresser ses compliments, les différents professeurs, salue, dans la personne du plus âgé d'entre eux, Michel Commeau, un représentant de la doctrine de Bartole : « Comelius sexagenario major.... spinosam quidem sed receptam et gravem Bartoli, Baldique doctrinam auditoribus juris quotidie delibandam proponit. » Les meilleures sympathies de l'orateur sont toutefois acquises à Francois Baudouin, que le duc d'Anjou a fait appeler en qualité de docteur-régent, et qui siége à côté du doyen : c'est lui qui a les honneurs de la solennité.

Le bartolisme pur a dû s'éteindre quelques années plus tard à Angers avec le professeur Commeau, qui mourut plein de

(1) Expressions de Pasquier et de Charles Dumoulin.

(2) C'est Papire Masson, le futur historien, qui a suivi pendant deux ans les cours de la Faculté de droit et s'y est fait recevoir licencié. Son discours a été primé la même année sous ce titre : De statu Andegavensis academiæ Papirii Massoni rectoris oratio habita Andegavi in auditorio juris, nonis novembris 1571 ; ad clariss. virum D. Philippum Huraltum Chevernyum, illustriss., principis Henrici Andium ducis cancellarium. — Lutetiæ, ex typographiâ Nicolai Montani.

Digitized by Google

jours et de considération en 1576. Baudouin l'avait précédé dans la tombe et avait eu pour successeur Marin Liberge, un autre Cujas (1), grand partisan ainsi que lui de la méthode d'interprétation classique du droit. Celui-ci conserva pendant vingt-cinq ans sa chaire et fut, tout ce temps, par son caractère, comme par la solidité de son enseignement, l'honneur et le soutien de l'Université angevine. C'est lui qui ferme le XVIe siècle.

L. DE LENS,

Inspecteur honoraire d'Académie.

---

(1) C'est ce que le Maître avait dit de son confrère devant des Angevins qui étaient venus l'entendre à Bourges; mais comme Liberge passait pour dicter en partie les cours de Cujas à ses élèves, la malice n'était probablement pas étrangère à l'éloge. — Puisque nous avons prononcé le nom de Cujas, ne négligeons pas d'ajouter que des négociations pour le déterminer à accepter une chaire à Angers eurent lieu dans ces temps, à deux reprises (1565 et 1575-76). On lui assurait, la seconde fois, un traitement annuel de douze cents livres. Un ordre du roi fit échouer l'affaire : Cujas fut appelé exceptionnellement et temporairement à professer le droit civil à Paris.

Digitized by Google

LES ÉTANGS DE NOYANT-LA-GRAVOYÈRE

NOUVELLE.

Vous demandez, mon cher ami, pourquoi je vous ai laissé si longtemps sans nouvelles; vous voulez savoir ce que je suis devenu pendant ces longs mois de silence. C'est une triste histoire que je voudrais pouvoir effacer de ma vie, mais qui revient sans cesse à ma pensée. Je vous la dirai, mon ami, puisque vous m'en priez avec une si affectueuse sollicitude, et je me sens déjà plus calme, en songeant que je partagerai avec vous le fardeau de mes souvenirs.

Vous n'avez pas oublié cette belle promenade que nous fîmes, il y a trois ans, aux étangs de Noyant-la-Gravoyère; vous revoyez les grands chênes enveloppés de lierre, les rochers fendus et tourmentés, les coteaux à pic, et les troupeaux de bœufs qui venaient solennellement s'abreuver sur les rives. Mais vous ne saviez pas, en parcourant avec moi ces sentiers ombreux, que je rêvais d'y revenir pendant l'hiver, afin de me plonger plus librement dans cette solitude. Quelle folie, n'est-il pas vrai? Mais je suis seul au monde; je n'ai de parents que mon oncle, mon ancien tuteur, qui ne s'occupe guère de son pupille, depuis qu'ont sonné mes vingt et un ans. J'étais, comme aujourd'hui, las du tumulte des villes et du tracas des affaires; j'aurais donné dix ans de ma vie pour un jour de recueillement et de repos. Que de motifs sérieux pour justifier cette folie!

Je dois aussi vous avouer, mon cher Henri, que je fuyais les

Digitized by Google

reproches incessants de mon oncle, qui me pressait de me marier et m'offrait « une jeune et riche héritière, » dont j'étais assuré, disait-il, d'obtenir la main. Cette union m'agréait peu, et je m'effrayais à la pensée d'augmenter le nombre de ces mariages de *raison*, que nous avons déplorés si souvent. Le souvenir de notre promenade me revint plus vif que jamais, et un jour que je rentrais, après une longue et fastidieuse soirée, je m'assis à mon bureau, et j'écrivis la lettre suivante à M. Charpentier, dont le moulin se dresse à l'extrémité des étangs:

« Vous souvient-il, Monsieur, de deux jeunes gens, qui, l'été » dernier, parcoururent la Gravoyère et s'arrêtèrent longtemps » devant votre antique logis, si pittoresquement placé et si élé- » gamment flanqué de ses quatre tourelles? L'un d'eux vous » serait reconnaissant, si vous pouviez lui accorder, pour quel- » ques mois, un abri quelconque, qui lui permît de revoir plus » à son aise vos bois et vos étangs. Si ma demande est indis- » crète, je vous prie d'avance de me la pardonner,... etc. »

Trois jours après, j'obtenais cette réponse:

« Monsieur, nous vous attendons. Venez quand il vous plaira; » ma femme et ma fille vous ont préparé une chambre telle » que vous semblez la désirer.... »

J'avoue, mon cher ami, que je fus à la fois surpris et enchanté. La lettre de ce brave homme, auquel nous n'avions adressé que quelques paroles en passant devant sa poétique demeure, me plongea dans une véritable ivresse. Vous connaissez mon imagination vagabonde et folle; elle se mit en route aussitôt et me devança dans le vieux castel et dans les bois de la Gravoyère. Je prévins mon oncle, je mis ordre à mes travaux habituels et j'attendis avec impatience les premiers froids. Enfin, un jour qu'une gelée blanche avait étendu sur le sol son manteau resplendissant, je fermai ma valise et, joyeux comme un écolier, je repris le chemin que nous avons tous les deux parcouru. Je traversai Vern, Marans, Segré, et, m'enfonçant de plus en plus dans ce pays boisé, j'atteignis à la nuit tombante le logis de M. Charpentier.

Je vis bien qu'on m'attendait depuis longtemps, mais qu'on

Digitized by Google

n'en voulait rien laisser paraître, et mon hôte, après m'avoir serré la main, me conduisit sans tarder vers une des quatre tourelles. Nous traversâmes une vaste cuisine, où brillait un feu clair, et nous montâmes, en nous courbant, un étroit escalier, qui tournait à chaque marche et aboutissait à une petite porte basse. M. Charpentier l'ouvrit et, s'effaçant le long du mur : « Entrez, Monsieur, » dit-il.

Je me précipitai dans la chambre: elle occupait, à elle seule, la tourelle du nord; elle était ronde, par conséquent, et éclairée par une seule fenêtre à ogive. Une table carrée, à pieds tournés, en occupait le centre; mon lit de sangle était dressé le long du mur; une commode gondolée, de ce style Louis XV que vous aimez tant, vieille, usée, toute étoilée de piqûres, et trois chaises composaient le mobilier. Mon hôte, qui souriait en me regardant, entr'ouvrit silencieusement la fenêtre: un rayon de lune glissa sur son honnête figure et j'aperçus les grosses branches des chênes qui s'agitaient confusément dans l'ombre, sous l'impulsion du vent. L'eau des étangs étincelait comme une glace unie. C'était plus que je n'avais rêvé, c'était le désert, c'était la nature oubliée par l'homme, vierge de toute atteinte, mélancolique, majestueuse, enivrante! Je saisis les deux mains de M. Charpentier: « C'est ravissant! m'écriai-je. D'où vient que vous connaissiez si bien mes goûts? » — « Votre lettre en disait assez, répondit-il; vous aimez la nature, les bois et les étangs; cela me flatte, car je suis le seul homme de ce pays à aimer notre pauvre Gravoyère. Vous verrez que, dans cinquante ans, on abattra mes beaux chênes...! mais je n'y serai plus! » ajouta-t-il, en se retournant.

Nous descendîmes alors à la cuisine: — « Je n'ai point de salon, reprit M. Charpentier. Nous mangeons à cette table, et si vous le désirez, vous prendrez vos repas avec nous; mais si vous le préférez, nous vous servirons dans votre chambre..... » — « Non, non, je veux vivre de votre bonne vie! »

— « Je couche dans mon moulin, ajouta-t-il. Ma femme et ma fille habitent une salle voisine. En descendant votre escalier et en traversant la cuisine, vous êtes dans la cour, et, de là, sur les

Digitized by Google

étangs. Rien ne vous troublera donc, et vous pourrez, à votre aise, philosopher la nuit et le jour. »

A ce moment, je remarquai dans un angle une femme dont les traits creusés accusaient environ quarante ans. J'observai la finesse de sa bouche et les lignes pures de son profil : — « Bonsoir, Madame Charpentier, lui dis-je, en m'approchant d'elle, vous devez me trouver bien audacieux de vous avoir demandé pareille hospitalité? » Mon hôtesse sourit en me regardant : « — J'aurais tort, répondit-elle, si je le disais. » Ces simples mots cachaient assez mal les discussions conjugales que ma lettre avait fait naître et que l'autorité maritale avait tranchées ; mais le sourire de cette brave femme était si doux, que je me sentis à l'instant pris de désir de lui plaire et de me faire pardonner les légers ennuis dont j'étais la cause. Je cherchai en vain Mlle Charpentier. Elle était couchée sans doute, et, malgré mon ardente envie de saluer de suite les étangs, je résolus de ne pas user le soir même de ma liberté, et pris congé de mes hôtes. En entrant dans ma chambre, j'eus la satisfaction d'entendre la voix de M. Charpentier, qui disait : « Tu vois bien, ma femme, que tes soupçons avaient tort. Ce jeune homme n'est pas fier ; il ne vient ici que pour voir nos bois et nos étangs. C'est un brave garçon, qui ne nous gênera point. » Hélas! que n'ai-je donné raison à ces flatteuses paroles! Voilà, mon cher Henri, comment je suis entré dans l'intimité de ces bons meuniers.

Le lendemain, dès cinq heures, j'étais éveillé par le chant des coqs et le tic-tac des aubes de la roue. J'eus peine à revenir de ma surprise, en me retrouvant dans cette chambre ; mais je me rappelai peu à peu les étranges événements de la veille et je m'apprêtai à vivre d'uue existence nouvelle. Je sortis à la hâte et, descendant la colline, je cherchai les étangs. Comment vous décrire, mon ami, le charme de cette heure matinale ? Il me souvient que l'air était vif et qu'un léger brouillard couvrait les rochers ; mon pied froissait les feuilles mortes et ma tête faisait tomber à terre la rosée des branches que j'effleurais en passant. Les cimes des chênes et la crête des coteaux, éclairés par les

Digitized by Google

premiers rayons du soleil, semblaient voguer sur les brumes et étendaient sur la terre leurs ombres, encore longues et indécises. Ma plume cherche en vain le secret de cette lumière, de ce ciel, de cette harmonie divine, qui préparait l'adieu de la nature et faisait surgir en moi mille pensées chères et douloureuses. Je ne puis vous dire quelles émotions délicieuses traversaient mon âme, pleine d'accords, de couleurs et d'images, et combien je me sentis meilleur en contemplant ces sauvages beautés. Vous savez, vous qui êtes resté le fidèle ami de ma jeunesse, dans quels sentiments chrétiens je fus élevé. Ces sentiments ne se sont pas éteints; la bonne semence a porté fruit, et mes croyances religieuses sont plus énergiques que jamais. Aussi ne vous étonnez pas si, pressé par le murmure confus de tant de voix et de tant de souvenirs qui parlaient à mon cœur, je tombai à genoux sur une roche et priai Dieu de bénir la solitude dans laquelle je m'étais volontairement plongé.

Je parcourus ensuite, lentement et l'un après l'autre, les lacs et les vallons de notre chère Gravoyère (1). Je revis ces bois de châtaigniers et de chênes, que nous avions tant admirés; je descendis sur l'étroit sentier qui longe les étangs, et, du fond de ces halliers, je contemplai les falaises qui s'élèvent perpendiculairement sur l'autre rive. Mon pas rêveur n'était distrait que par les merles, qui fuyaient à mon approche et se plongeaient dans les buissons, ou par le cri des oiseaux sauvages, que l'hiver attirait déjà. Je m'arrêtai quelques instants dans cette large baie, semée de chênes, où nous avions vu les grands troupeaux s'abreuver. C'étaient toujours les mêmes sites, les mêmes détours inattendus, les mêmes échappées lumineuses, mais les feuilles commençaient à tomber, les herbes à se dessécher, et le taillis à s'éclaicir. Le second lac, plus étroit et plus sauvage que le premier, souffrait encore de cette sécheresse qui avait désolé le pays, et les pluies d'automne n'avaient pas suffi à le remplir. Je m'enfonçai bientôt dans les broussailles qui entourent le moulin en ruines

(1) Les étangs de *Noyant-la-Gravoyère* (Maine-et-Loire) prennent leur source dans la forêt d'Ombrée et se suivent sur un parcours de quatre à cinq kilomètres.

Digitized by Google

et en rendent l'accès si difficile. Je gravis un escalier taillé dans la pierre, à demi-caché sous les ronces, et, parvenu au sommet, jouissant avec ivresse de mon isolement et de ma liberté, je livrai ma tête à la brise matinale, qui, peu à peu, dissipait le brouillard et rendait à chaque objet son véritable aspect. Vous m'auriez pris pour un fou, mon cher Henri, et je crois en vérité qu'un passant quelque peu timide eût eu peur de moi. Je courais autour des ruines, j'étendais les bras en avant, comme pour saisir au vol d'invisibles pensées, je me glissais dans les buissons impénétrables, j'appelais à haute voix mes amis et je les conviais à admirer avec moi ces étangs mystérieux et ces ravins oubliés. Il me semblait que je faisais corps avec la nature : je miroitais avec l'eau, je m'agitais avec le feuillage au souffle du vent, je chantais avec l'oiseau, et, soulevé sur ses ailes, je portais jusqu'à Dieu l'encens de mon amour. Appelez folie mon enthousiasme, je vous le permets ; mais je vous assure que j'étais parfaitement heureux et que ma raison n'avait rien à craindre de ce délire momentané. Je cherchais en ma mémoire ces beaux vers d'Henri Heine :

..... « Je veux gravir les montagnes
» Où se dressent les honnêtes cabanes,
» Où la poitrine s'ouvre librement,
» Où l'air aussi souffle plus libre :

» Je veux gravir les montagnes
» Où s'élancent les sombres sapins,
» Où les ruisseaux murmurent, où chantent les oiseaux,
» Et les nuages passent avec fierté (1) ! »

J'arrêtai ma course sous les chênes majestueux qui couvrent la dernière écluse et bordent le sentier conduisant aux ardoisières de Misengrain. Le soleil s'était élevé sur l'horizon et ses rayons, dépassant le sommet des roches, frappaient déjà les eaux du lac. Je revins lentement sur l'autre rive ; M. Charpentier m'aperçut de

(1) Henri Heine, *Die Raisebilder.*

Digitized by Google

loin et vint à ma rencontre : « Vous avez déjà commencé vos promenades, me dit-il ; vous paraissez fatigué. Venez voir mes meules. » Je le suivis sur la *porte marinière*, au-dessus de laquelle l'eau s'échappe en faisant tourner la roue. Vous vous souvenez du murmure mélancolique de cette cascade, du bruit sourd des meules et du clapotement argentin des petites vagues, qui battent les racines des châtaigniers. J'accompagnai M. Charpentier dans l'intérieur de son moulin, je visitai ses engrenages, ses nettoyeurs et ses blutoirs, j'écoutai complaisamment ses explications, et je ne le quittai que pour rentrer dans ma tourelle.

En pénétrant dans la cour, j'aperçus devant moi une jeune fille, qui paraissait avoir dix-sept ans à peine ; je me dirigeai vers elle et je la saluai : — « Bonjour, Mademoiselle Aline ! » lui dis-je. Mais, à mon grand étonnement, elle prit un air offensé, me rendit à peine mon salut et tourna les talons. « Sauvage enfant, pensai-je ! elle n'a jamais vu que sa Gravoyère. » Quelques instants après, je l'entendis causer vivement avec sa mère, et, de ma fenêtre à ogive, je la vis se diriger vers l'écluse. Elle me sembla jolie, bien qu'un peu gauche. Son costume était celui des paysannes de la contrée : grande coiffe à tuyaux, corsage de drap et jupon de grosse laine. J'avais mieux auguré d'elle, et mon premier examen ne lui fut pas avantageux. Elle revint bientôt avec son père, et M. Charpentier me cria de descendre. Le déjeuner était servi, ou, pour mieux dire, la soupe était trempée. Mme Charpentier, pour me faire honneur, avait mis le pot-au-feu ; j'étais en appétit, je trouvai le bouillon délicieux, la poule exquise et le vin savoureux. Les dîners officiels de mon oncle ne m'avaient jamais paru si bien servis, et je crois que mes éloges sincères me firent gagner un point dans l'estime de mon hôtesse. La jeune Aline se tenait sur la réserve : gaie et ouverte avec ses parents, elle restait froide et silencieuse avec moi. Je surprenais de temps à autre un regard craintif, qui se dérobait aussitôt, et tous mes efforts pour la faire parler échouèrent misérablement. Ce n'était cependant sottise ni pruderie, à en juger par la vive expression de sa physionomie. Il me vint à l'esprit que la maîtresse du logis pouvait bien n'être pas étran-

Digitized by Google

gère à ces dispositions hostiles, et que ses alarmes avaient peut-être commandé seules tant de retenue. J'eus bientôt lieu de m'apercevoir que mes soupçons étaient fondés.

Je n'entre point, mon cher Henri, dans le récit détaillé de l'emploi de mes premières journées. Je me fis un ami de *Maître Charpentier*, comme on l'appelait dans le pays; je sus de lui qu'il avait fait la campagne de Crimée et qu'il en avait rapporté la médaille militaire; qu'aussitôt libéré du service, il était revenu au foyer paternel et avait épousé une de ses voisines, pieuse et bonne comme lui. Il me racontait certains détails inédits sur la vie des camps et les us des chambrées, qui nous retenaient jusqu'à minuit au coin du feu. Il fallait que *Maîtresse Charpentier* apparût à la porte de son appartement et rappelât à son époux qu'il était tard et qu'il s'oubliait à bavarder. Je fus promptement aussi dans les bonnes grâces du garde-moulin, Baptiste, vieux domestique de la famille, qui avait usé cinquante années au service de la famille Charpentier, *de père en fils*, comme il disait. Baptiste me narrait les légendes de Noyant, les grandes chasses de MM. de C .. et d'A... dans la forêt d'Ombrée, et les souvenirs de la guerre des Chouans. J'écoutais ses légendes et ses histoires tandis qu'il palpait la *boulange*, et, tout en l'écoutant, je le suivais des meules aux bluteries.

La glace fut vite rompue entre Mme Charpentier et moi : elle daigna m'accorder son estime, lorsqu'elle vit que j'étais un sincère amant de la nature. A dater de ce jour, je m'aperçus que la jeune Aline quittait peu à peu les grossiers vêtements dont elle était revêtue le jour de mon arrivée. Un tissu de toile, frais et coquet, remplaça le jupon de laine et le grossier corsage ; la coiffe disparut et laissa respirer librement de beaux cheveux noirs modestement roulés. La prudence maternelle avait été jusqu'à enlaidir cette jeune fille, pour écarter tout danger! Je crois aussi que mes sentiments religieux contribuèrent beaucoup à cette soudaine sympathie. Un soir, je rentrai fort tard et je surpris toute la famille à genoux, qui près de l'âtre, qui dans un angle obscur. La prière était à peine

Digitized by Google

commencée : M. Charpentier se leva, légèrement troublé, Baptiste roula dans ses grosses mains son bonnet de coton, seules, Mme Charpentier et sa fille restèrent immobiles, tournant à peine la tête de mon côté. Je fis un geste rapide: « Continuez, je vous prie, leur dis-je, ou soyez assez bons pour recommencer. » Et, sans plus attendre, tandis que je m'agenouillais, Mme Charpentier reprit le *Pater Noster*.... J'étais décidément un ami, et, depuis ce jour, je ne manquai guère à la prière du soir.

Mon récit, j'en suis certain, irrite votre impatience et vous attendez toujours que j'en vienne à de plus graves événements. Mais je ne veux rien vous cacher, et si j'entre dans ces détails intimes, c'est pour que vous puissiez plus sûrement juger ma conduite et m'absoudre ou me condamner. Je vous ai dit que la réserve de Mlle Aline, qu'on appelait autour de moi « la petite *meunière,* » avait fait place à plus d'abandon. Elle causait avec moi des événements qui avaient rempli sa jeunesse, des années qu'elle avait passées à Laval chez une parente de sa mère, de l'instruction qu'elle avait reçue pendant ce temps, de son amour pour les ravins, les étangs, les rochers de Noyant. Elle me disait quelle était son existence de chaque jour et quelles lectures elle faisait le soir avec sa mère. J'étais parfois le confident de sa naïve ambition et de ses rêves de jeune fille; son cœur s'ouvrait alors tout entier devant moi : « Je voudrais, disait-elle, vivre et mourir à la Gravoyère, et je ne demande à Dieu qu'un bon mari. »

La petite meunière, en attendant, vivait de la vie des champs. Elle aidait son père et sa mère dans leurs rudes travaux; avec eux, elle menait les deux vaches à l'abreuvoir lorsque Baptiste était retenu au moulin; avec eux, elle coupait le seigle et le froment; avec eux, protégée par un large chapeau de paille, elle rentrait les gerbes dans la cour, et plus d'une fois je l'ai vue vannant le blé qu'on venait de battre. Elle préparait elle-même nos repas, étendait sur la table une belle nappe blanche et prenait place entre ses parents. Le soir, elle travaillait à l'aiguille ou donnait des leçons de grammaire et d'écriture à quelques enfants

Digitized by Google

du voisinage. Sa tenue était toujours modeste, et ses regards francs et ouverts montraient que son âme n'avait ni secrets ni détours. Sa gaieté était inaltérable, comme celle des oiseaux que l'hiver seul réduit au silence ; elle chantait sans cesse des refrains du pays ou des romances qu'elle avait apprises à Laval et qui rappelaient toujours sa passion native pour les lieux sauvages qui avaient été les témoins de son enfance. Elle était aimée de tous, on vantait sa bonté et sa piété sincères : quand arrivait le dimanche, elle revêtait une jolie robe grise et accompagnait ses parents à la messe, suivie de près ou de loin par un groupe de jeunes gens qui ne se lassaient pas d'admirer sa belle tournure, et surtout par un de nos voisins, Pierre Licois, le menuisier et tout à la fois le charpentier du hameau. Pour moi, j'allais seul aux premières messes et, me dérobant à tous les regards curieux et indiscrets, je n'étais pas plus connu des paysans après deux ou trois semaines qu'aux premiers jours de mon arrivée.

J'étais donc au comble de mes vœux, mon ami, d'autant plus qu'un hiver précoce avait déjà flétri les dernières parures de l'automne, et que des pluies abondantes avaient enfin rempli mes chers étangs. Perdu dans cette solitude, n'ayant plus de nom et plus de souci, j'errais sans cesse dans les sombres châtaigneraies. Vous savez combien j'aime entendre les grondements sourds du vent dans les peupliers et les ormeaux. Ces bruits harmonieux, tantôt puissants, tantôt caressants et doux, s'enflant peu à peu et vibrant avec les troncs, les branches et les feuilles, me font l'effet d'une musique céleste, et je passerais des journées, enveloppé dans un manteau protecteur, prêtant avidement l'oreille à ces murmures, à ces plaintes déchirantes, à ces sifflements aigus, rapides ou prolongés, à ces accords bizarres de l'orchestre divin, et je dirais avec Tibulle :

Quam juvat immites ventos audire cubantem !

Or, un jour, une véritable tempête se déchaîna sur la Gravoyère, d'habitude si calme et si reposée. Les grands chênes se courbaient sous l'orage, de grosses vagues battaient les rochers et des bandes de canards sauvages passaient dans l'air en jetant

Digitized by Google

des cris perçants. Assis sur un tertre élevé, je laissais mes pensées se bercer sans lien et sans suite sur l'aile des vents, lorsque j'aperçus la petite meunière qui suivait seul les sentiers du lac et paraissait écouter comme moi ces harmonies étranges. Je me dirigeai vers elle, et cette admiration commune créant entre nous une rapide et secrète sympathie, nous nous mîmes à causer plus librement que nous ne l'avions encore fait. « C'est ainsi que j'aime ma Gravoyère, me disait-elle, en me montrant les étangs agités et les châtaigniers balançant leurs cimes ; je préfère les hurlements de la tempête au calme des jours d'été. » La distinction naturelle de son langage me frappa vivement, et je la questionnai davantage :

— Ne trouvez-vous pas, repris-je, ces sombres étangs moins beaux que les promenades et les boulevards des villes ?

— Vous ne le pensez pas, répondit-elle en levant vers moi ses yeux surpris, puisque vous fuyez au moment des fêtes pour vous enfermer chez nous. J'aime mieux la Gravoyère que tous les jardins de Laval.

— Vous avez donc vécu longtemps à la ville ?

— Trois ans, Monsieur ; à peine le temps de la connaître et de la détester. On m'appelle la petite meunière, mais on devrait plutôt m'appeler la fille des bois. Vous ne me croirez pas, Monsieur, mais je vous assure que je ne puis respirer que l'air des bruyères, des ajoncs et des ronces. Ma tante, qui est une vieille fille assez riche, m'avait demandée avec instance ; elle pensait me rendre un grand service en m'appelant à la ville, pour me faire instruire et plus tard m'y marier. Hélas ! je quittai mes parents en fondant en larmes, et je dis un triste adieu à tous les creux de ces rochers, où j'avais joué douze ans avec Licois et d'autres amis du voisinage. Mon chagrin blessa ma tante, elle me conduisit aussitôt à la pension, mais je travaillai mal, je cherchai à vivre seule, je pris en dégoût tous les jeux qu'on m'offrait. Mes yeux ne pouvaient s'habituer au tumulte de la foule, et tous les soirs en me couchant, après avoir reçu le froid baiser de ma tante, je revenais en songe à Noyant-la-Gravoyère, je revoyais mes parents, j'étais enlevée dans leurs

Digitized by Google

bras, je vivais avec eux et courais de nouveau sur mes bruyères. Le moindre vent me rappelait des orages comme celui-ci ; les pâles rayons de soleil qui pénétraient dane la rue me faisaient songer aux mille reflets de l'eau par un beau jour d'automne ; enfin, Monsieur, après trois ans d'efforts inutiles pour changer ma rebelle nature, ma tante me renvoya. Mes parents en furent très-heureux, et quant à moi, plus instruite peut-être qu'une simple paysanne, j'étais toujours la petite meunière et l'amie des étangs.

Je l'avais écoutée sans l'interrompre : elle s'animait en parlant, ses yeux brillaient, sa parole était franche et ses gestes simples. Evidemment cet enfant ne cherchait pas à flatter mon amour de la nature ; elle se livrait telle qu'elle était ; il y a des accents qui ne sont pas trompeurs.

Nous avions atteint les grands chênes qui ferment si majestueusement les ravins. Le vent redoublait de fureur, tandis que le soleil baignait dans une demi-teinte mystérieuse les pointes des rochers. Troublé par un tel spectacle, je m'appuyais sur le tronc d'un gros arbre, et la petite meunière me quitta. Elle gravit avec agilité les blocs de schiste minés et découpés par le temps, et se perdit dans les fourrés. Tout à coup je l'aperçus de nouveau sur le sommet d'une colline ; elle tenait à la main une baguette de saule, sa ceinture était entourée d'une liane flexible, et des bandes effrayées de corbeaux et de mouettes s'enfuyaient autour d'elle. Dominant de sa taille légère le vallon et les coteaux, elle m'apparut alors comme le lutin de ces lieux solitaires, comme la fée bienfaisante de la Gravoyère, et je sentis passer dans mes veines, au murmure du vent et des eaux, comme un frisson superstitieux.

Je revins pensif au moulin de M. Charpentier. Mon imagination travaillait à son aise. J'en vins à me plaindre de ma fortune et de cette position sociale qui m'obligeait à m'éloigner bientôt de Noyant. « Heureux Licois, pensai-je, le bonheur est à sa porte et bien fou s'il ne le voit pas ! Que ne puis-je aussi planter ma tente sur ces hauteurs, et vivre, oublieux et oublié, loin du monde et près de la petite meunière ? Que n'ai-je le droit de l'aimer

Digitized by Google

mon existence à celle de mes hôtes et de m'enfermer pour jamais dans cette profonde solitude ! » Mlle Aline me rejoignit au moment où je gagnais l'écluse ; son teint animé, sa marche rapide, témoignaient du plaisir qu'elle avait goûté pendant sa promenade, et elle vint sans pruderie se placer près de moi. Au même instant, Pierre Licois débouchait d'un chemin couvert, la main chargée d'un énorme bouquet de fleurs échappées à l'hiver et se dirigeait vers nous. En m'apercevant auprès de la jeune fille qu'il regardait déjà comme sa *promise*, il frémit, un éclair de soupçon et de colère traversa ses yeux, et d'un geste brusque il jeta ses fleurs dans l'étang. Puis il disparut. La petite meunière fut émue, je crus voir une larme briller au coin de sa paupière et, au moment où je la quittai pour regagner ma tourelle, elle me dit en rougissant :

— « Je vous serais reconnaissante si vous alliez demain prier Pierre Licois de m'apporter les fleurs sauvages qu'il devait me donner. »

Je compris le sentiment délicat qui lui dictait ces paroles et je rentrai dans ma cellule la tête pleine de poésie.

A partir de ce jour, je m'efforçai de rencontrer plus souvent Mlle Charpentier ; je l'accompagnais lorsqu'elle allait chercher la centaurée dans les bois, lorsque assise au pied d'un arbre elle surveillait de loin les vaches et les moutons, lorsqu'elle recueillait dans de vastes paniers les cormes jaunies ou les pommes oubliées sur le sol. Je la suivais chez quelques pauvres du voisinage ; je passais de longues heures à m'entretenir avec elle, et de plus en plus j'admirais la candeur et la pureté de son âme. Les instants que je passais près d'elle me semblaient toujours trop courts, et les étangs perdaient de leur charme lorsque la petite meunière ne les animait plus par sa présence. Le soleil nous prodiguait ses derniers rayons et semblait s'éteindre à regret sous les brumes de l'hiver. Je me souviens qu'un jour, étant parti pour visiter la forêt voisine de Grugé-l'Hôpital, je revins vers quatre heures du soir, plus tôt que je ne l'avais annoncé. J'aperçus de loin Maître Charpentier, qui battait le reste de son blé, profitant de ces beaux jours, et sa fille qui van-

Digitized by Google

nait le grain à mesure qu'il était enlevé des airées. Une poussière épaisse la couvrait à demi, volant autour d'elle, s'attachant à son visage et à ses vêtements. Ne voulant pas les surprendre pendant un travail si pénible, je rentrai sous bois et m'assis au centre de plusieurs buissons qui me cachaient à tous les regards. Une demi-heure après, j'entendis un pas léger froisser les feuilles mortes et se diriger vers les étangs. C'était la petite meunière. Elle s'arrêta dans un angle formé par deux rochers et jeta les yeux autour d'elle pour s'assurer qu'elle était bien seule. N'apercevant rien, et me croyant encore dans la forêt d'Ombrée, elle se retourna et lava dans l'eau limpide ses pieds et ses mains. Puis elle enleva sa résille et laissa retomber sur ses épaules ses cheveux noirs mêlés d'épis. Quand elle eut lavé et peigné avec soin ses longues tresses d'ébène, sa taille élancée disparut sous ce riche manteau. Vous souvient-il de ces vanneuses de Trégunc et de Concarneau qui lavaient ainsi leurs cheveux et leurs mains sur les rives de l'Aven ? Mlle Aline revint sur ses pas après avoir négligemment roulé ses bandeaux autour de sa tête, et je remarquai, pour la première fois, la pureté de ses traits et le charme expressif de sa physionomie.

Elle passa près de moi sans me voir, et je l'entendis bientôt qui chantait, d'une voix fraîche, cette jolie fanfare de nos forêts :

Qu'ai-je à faire encor dans la vie ?
Je ne puis chanter mes amours ;
Las ! J'ai perdu ma douce amie,
Adieu chasse, adieu mes beaux jours !

Quand je veux sonner la fanfare,
Je sens des larmes dans ma voix,
Et loin de mes chiens je m'égare
Pour pleurer seul au fond des bois.

Joyeux échos de la vallée,
Vous que ma plainte éveille encor,
Je vais où son âme est allée,
Vous ne répondrez plus au cor !

Digitized by Google

Quand je veux sonner la fanfare,
Je sens des larmes dans ma voix,
Et loin de mes chiens je m'égare
Pour pleurer seul au fond des bois !

A peine sa douce mélodie s'était-elle éteinte, qu'une voix puissante de fort ténor retentit au-dessus de nos têtes. Pierre Licois, caché dans l'épaisseur des genêts qui couronnent les falaises, chantait à pleine poitrine, sur le ton mineur familier aux paysans du Craonnais, les couplets suivants que je vous envoie :

J'ai mes amours dans le village,
C'est une fille jeune et sage,
Elle a des écus et bon cœur,
C'est Jeanne, la fille au sonneur,
Din din don là.
Heureux celui qu'elle aimera !
Din din don là.

Lorsque le sonneur sonne à rage,
En bas on parle mariage :
Elle dit : sois un bon garçon,
Et rappelle-toi la chanson
Din din don là
C'est le meilleur qu'elle aimera !
Din din don là.

Aussi bien dévot à la messe,
Je vais tous les mois à confesse,
Je veux devenir, foi d'honneur,
Bon comme la fille au sonneur
Din din don là
Alors c'est moi qu'elle aimera !
Din din don là (1).

Le soleil s'était couché pendant que Pierre Licois faisait retentir les bois de son chant mélancolique. Un grand calme régnait

(1) Ces derniers vers sont extraits d'une poésie de M. R... B..., publiée dans la *Revue d'Anjou*, année 1873.

Digitized by Google

dans toute la nature; le crépuscule rougissait les étangs, la lune se levait au-dessus des collines de Segré, et mon âme se gonflait à ce spectacle « comme un grain de blé sur le feu. » La petite meunière, émue et pensive, reprit sa marche interrompue. Elle baissait la tête et ne chantait plus !

Je restai quelques instants immobile et silencieux, prêtant encore l'oreille aux échos qui ne m'apportaient plus que les murmures de la brise du soir. Leurs chansons étaient éteintes, mais elles résonnaient encore en moi; je me sentais vivement ému : il me semblait que jamais la poésie et la jeunesse ne m'avaient remué aussi profondément. Puis je me levai et marchai devant moi par le sentier qui côtoie les étangs. Je laissais aller ma pensée, abritant sous ces grands arbres de folles chimères, des rêves rapides remplacés à l'instant par d'autres rêves. Quelle douceur, mon ami, de pouvoir errer ainsi sans contrainte, sans regard scrutateur, l'imagination enivrée, le cœur doucement agité ! Tantôt, baissant la tête, je m'absorbais en moi-même; tantôt je levais les yeux, je les promenais autour de moi, et je ne savais ce qui m'enchantait le plus, de la joie de mon âme ou de la beauté de la nature. L'image de la petite meunière se présentait sans cesse à mes yeux, et je me gardai de l'éloigner. Je me sentais attiré vers cette jeune fille par un attrait irrésistible, et je voulais à tout prix m'en faire une amie. Enfin, la nuit venue, je rejoignis mes hôtes et m'assis à leur table en dissimulant de mon mieux l'agitation et le trouble de mon esprit.

D'autres scènes de même nature me permirent d'apprécier plus complétement le caractère de Mlle Aline. Je vous ai parlé de sa bonté, de sa piété simple et sincère; mais je ne vous ai rien dit encore de sa charité. Elle était discrète et inépuisable. La petite meunière ne se contentait pas, comme tant de riches, de contribuer, par ses aumônes, à l'assistance publique; elle se donnait elle-même et visitait presque chaque jour quelque chaumière du voisinage. Je la surpris un soir qui portait sous le bras un paquet serré, et à la main un vase rempli de lait. Je remarquai sur son visage une impression plus grave que de coutume : je

Digitized by Google

m'approchai d'elle et lui demandai quel était le sujet de ce départ précipité.

— Venez avec moi, Monsieur Georges, dit-elle, j'ai appris que de pauvres gens, qui demeurent au village de Salbrise, avaient besoin de secours : ils sont dignes de pitié, vous le verrez.

Je saisis avec empressement l'occasion qui s'offrait de prendre part à ses œuvres charitables. Elle marchait vite, et je la suivis. Son teint s'animait peu à peu; je pris le paquet qu'elle avait sous le bras, et nous continuâmes le chemin qui était long et ardu, descendant les collines pour les remonter aussitôt. Un peu avant d'arriver au hameau, le pays devenait plat et sans arbres. Une lande mal cultivée, sillonnée par des rochers schisteux à fleur de terre, s'étendait tout autour de quelques misérables maisons noircies par la poussière. La fatigue me gagnait, mais la petite meunière accélérait son pas. Cependant elle s'arrêta tout à coup et, s'agenouillant sur la terre humide, fit une courte prière. J'aperçus, en levant les yeux, une petite vierge disposée dans le creux d'un frêne solitaire. C'est un pieux usage de ce pays encore chrétien de suspendre ainsi sur les plus beaux arbres quelque objet bénit, offert à la vénération des passants, et qui doit attirer sur les moissons la bénédiction d'en haut. Ma compagne se releva presque aussitôt, et quelques minutes ne s'étaient pas écoulées qu'elle frappait à la porte d'une maison en me faisant signe de rester en arrière pour ne pas gêner les malheureux qu'elle allait secourir.

— Je viens un peu tard, dit-elle, mais le petit Louis est arrivé au moulin pendant que j'étais absente, et c'est en rentrant seulement que j'ai appris votre maladie, père Lucas. Comment vous trouvez-vous, ce soir? Pas trop bien, je vois. Ne vous découragez pas, la nuit sera bonne, et demain vous vous sentirez mieux.

Elle s'était approchée du grabat et tenait sous son doigt le pouls du malade avec une gravité charmante. La bonne femme, assise au coin d'un maigre feu, s'était levée à son entrée et la regardait d'un air attendri.

— Ah! Mademoiselle, que vous êtes bonne de venir nous voir, dit-elle enfin; j'étais toute désespérée ce matin quand j'ai vu mon pauvre vieux avec une si grosse fièvre. Mais le petit Louis m'a

Digitized by Google

dit : « Grand'mère, je vais au moulin chercher la petite meunière. » Je n'ai rien trouvé à lui répondre, et je l'ai laissé partir.

— Tu as bien pensé, mon petit Louis, reprit aussitôt la jeune fille en caressant la blonde tête d'un enfant de huit à dix ans. Je vous apporte du lait et de chauds vêtements ; ne vous désolez pas. Je reviendrai demain, mais ce soir je m'en vais vite, car le soleil est déjà couché.

La vieille lui prit les deux mains et les porta à son front avec un respect touchant.

— Mademoiselle Aline, dit-elle, que le bon Dieu vous rende en bonheur ce que vous faites pour nous !

— C'est déjà rendu, répondit-elle, je suis heureuse quand je viens vous voir.

Puis elle sortit et rougit en voyant que j'étais accoudé sur la petite fenêtre et que j'avais suivi tous ses mouvements. J'étais charmé de sa grâce et de sa bonté, et je faisais malgré moi, entre elle et les jeunes filles que j'avais connues à A..., des comparaisons qui n'étaient pas en faveur de celles-ci. Mes yeux, s'attachant sur elle, se pénétraient de son doux sourire et de ses regards si purs, encore tout remplis de tendresse et de pitié. Elle s'en aperçut, car elle se hâta de partir. Une idée m'était venue ; je lui dis en marchant à ses côtés :

— Ne croyez-vous pas qu'une visite de médecin serait utile à ce pauvre vieillard ?

— Peut-être, répondit-elle, et je vais prier mon père de l'envoyer chercher.

— C'est inutile, je m'en chargerai moi-même : il n'est pas encore nuit, je vous quitte et vais à Segré.

La petite meunière se retourna vivement.

— Merci, Monsieur Georges, dit-elle ; allez vite. Puis elle me quitta, en trois pas fut au bout de la lande, et s'enfonça sous les bois comme une fauvette dans un buisson. Quand je l'eus perdue de vue, je me mis à marcher à toutes jambes : une heure après j'arrivais à Segré et m'arrangeais avec le docteur pour qu'il allât dès le matin chez le père Lucas.

En rentrant à la Gravoyère, fatigué, mourant de faim et de

Digitized by Google

sommeil, je me trouvais le plus heureux des hommes et je me demandais si ce n'était pas le seul et vrai rôle des femmes sur la terre d'inspirer de bonnes actions !

Que vous dirais-je encore, mon cher Henri ? Vous devinez le reste. A partir de ce moment, je me laissai aller sans regret et sans défiance au charme qu'exerçait sur moi cette douce jeune fille, cette « fée des étangs » que je ne connaissais que depuis quelques semaines. Je n'étais entièrement joyeux que lorsque je pouvais m'asseoir auprès d'elle, causant de toutes choses et prêtant l'oreille aux murmures de la bise. Quand j'errais seul dans les taillis où précédemment j'aimais tant à m'égarer, mes yeux se remplissaient de larmes à mon insu, et je cherchais en vain la cause qui les faisait couler.

Je reçus à cette époque plusieurs lettres de mon oncle qui m'engageaient vivement à quitter ma solitude et à rejoindre une famille étonnée et blessée de ma longue absence. Je les lus à la hâte, tant j'avais horreur de tout ce qui me rappelait la ville et les exigences impérieuses de l'administration de ma fortune. Je répondis à peine et je reculai de jour en jour l'heure du départ. La seule pensée d'abandonner la Gravoyère remplissait mon cœur de tristesse ; j'aurais voulu, mon ami, vivre cent ans au logis de M. Charpentier.

Je crus remarquer aussi que Mlle Aline aimait de plus en plus à s'entretenir avec moi ; mon admiration, d'une nature toute poétique, lui plaisait ; elle souriait doucement quand je lui disais qu'elle m'apparaissait comme le gracieux lutin des rochers et des lacs. Jaloux d'une sympathie si clairement et si franchement avouée, les jeunes gens du bourg et avec eux Pierre Licois s'étaient peu à peu éloignés d'elle. Mlle Aline en avait souffert quelques jours, mais sa dignité et peut-être aussi sa fierté féminines avaient tenu léger compte de cette envieuse bouderie. C'est ainsi que s'affermissait, en prenant corps, le sentiment inexpliqué qui nous unissait chaque jour davantage. Je ne veux pas fatiguer votre patience en vous racontant les événements de chaque jour ; je vous dirai seulement quel fut celui, en apparence insignifiant, qui me força de donner à ma pensée son véritable nom.

Digitized by Google

Mme Charpentier aurait voulu faire porter à sa fille des vêtements plus en rapport avec le degré d'aisance que les efforts d'une vie laborieuse leur avaient assuré : ce désir, fort légitime sans doute, contrariait trop mes goûts pour ne pas m'irriter ; c'était un thème journalier de discussions paisibles pendant lesquelles Mlle Aline se taisait, ne voulant prendre parti ni pour sa mère ni pour moi. J'étais pour mes hôtes un personnage étrange ; ils étaient étonnés qu'un jeune homme habitué au luxe des villes ne voulut entendre parler ni de riches toilettes, ni de châteaux, ni de belles routes, ni d'améliorations d'aucune sorte aux tourelles et aux pignons délabrés du logis. La franchise de mon langage ne leur était pas encore démontrée, et un soir, en devisant tous les cinq autour de l'âtre, les pieds sur les chenêts, Mme Charpentier me dit tout à coup :

— Je devine pourquoi vous n'aimez pas que ma fille et moi fassions toilette : vous croyez que des paysannes comme nous seraient gênées et laides sous des robes de soie.

— Ce n'est pas là ma pensée, répondis-je un peu confus et craignant de les blesser ; je dis qu'à la campagne il faut être vêtu simplement....

— Sous peine d'être ridicule ! reprit vivement Mme Charpentier. Oui, c'est là votre opinion. Eh bien, ajouta-t-elle en se levant et se tournant vers sa fille, nous verrons cela, Monsieur !

Le dimanche suivant, en quittant l'église et en me perdant dans la foule qui se répandait sur la place, j'entendis derrière moi un murmure de voix confuses qui appela mon attention. Je me retournai et j'aperçus Mme Charpentier et Mlle Aline, qui marchaient d'un pas rapide et traversaient, en baissant modestement la tête, les groupes de paysans. Je crus rêver ! mon excellente hôtesse était habillée, je devrais dire affublée, d'une robe de moire qui la faisait paraître énorme, et dans les plis de laquelle le soleil se jouait et semblait se moquer ; elle n'avait pas osé cependant « prendre le chapeau, » et sa coiffe blanche rendait plus affreux encore son accoutrement. Que dire de la pauvre Aline, dont les joues étaient plus rouges qu'une pomme d'api mûrie par le soleil d'été. La petite robe grise et la pèlerine de mérinos avaient, hélas ! fait place à la soie et à la dentelle ; les cheveux avaient été relevés,

Digitized by Google

crêpés et roulés en coques avec un art médiocre, et sur le tout triomphait une forme de chapeau. On eût dit une de nos élégantes, et cependant, mon cher ami, malgré mes regrets, et en dépit des efforts que je faisais pour ne plus reconnaître la petite meunière et lui témoigner mon chagrin, je ne pouvais me dissimuler qu'elle était plus jolie que jamais, et que cette robe éclatante, cette coiffure élevée lui seyaient mieux qu'à toute autre. J'eus d'ailleurs pitié d'elle lorsque j'entendis les rires moqueurs des jeunes gens qui la suivaient. Seul, Pierre Licois, désespéré, s'enfuit par un chemin détourné; mais ses camarades, impitoyables, le poursuivaient d'allusions déplacées et cruelles : « — Ah ! Licois, criaient-ils, tu ne l'auras pas, ta petite meunière. La fille de la Gravoyère épousera le beau Monsieur ! Cherche ailleurs, mon Pierre ! »

Vous pouvez aisément imaginer ma colère lorsque ces paroles parvinrent jusqu'à moi.

— Eh bien ! soit, m'écriai-je, que Dieu vous entende ! Pourquoi ne l'épouserai-je pas, en effet, si elle y consent? Où trouverai-je ailleurs tant de modestie et tant de vertu ! Est-ce une riche héritière, habituée à l'hypocrisie du monde, qui m'assurera le bonheur? Pourquoi ne serais-je pas Pierre Licois ? Qui m'empêchera de m'arrêter sur ces étangs et d'y vivre en paix? Je suis maître de ma destinée, je puis disposer de ma fortune et de ma vie, ne serait-ce pas folie de fuir le bonheur quand il s'offre à moi ?

Ces ardentes pensées se pressèrent confusément dans mon cerveau. J'allais, je courais à la Gravoyère. Mon imagination m'entraînait déjà dans des rêves d'avenir : je vivais heureux, calme, tranquille, loin du monde et de ses agitations, de la vie simple des champs; j'errais dans les sentiers touffus et parfumés, ayant à mon bras ma jeune femme qu'un tel bonheur enivrait d'amour et de reconnaissance. Mon oncle, à la fin, appréciait les vertus modestes et sûres d'Aline, et je le voyais qui franchissait le seuil de notre demeure, restaurée, embellie par mes soins, et qui se précipitait, fondant en larmes, sur nos cœurs. Vous me connaissez et ne vous étonnez point, mon cher Henri. Ajoutez que depuis deux mois j'étais absolument séparé du monde extérieur, et que

Digitized by Google

nul obstacle apparent ne se dressait entre mes projets et leur exécution. Je crus donc que Dieu lui-même m'envoyait cette pensée du mariage, et ce sentiment mystérieux dont je cherchais le nom se fit connaître aussitôt : c'était l'amour d'un chrétien pour une chrétienne et d'un amant de la nature pour une fille des bois.

Quand j'arrivai à la demeure de M. Charpentier, je cherchai vainement la petite meunière. Mme Charpentier rentra seule, triste et confuse, jeta les yeux sur moi à la dérobée et disparut dans sa chambre. Je n'osai lui demander où était sa fille ; je me sentais déjà timide comme un enfant, et je gagnai les ravins pour méditer sur mes récentes et graves résolutions. Après un quart d'heure de marche, j'atteignis le vieux moulin en ruines et je m'arrêtai au pied des épines gigantesques qui lui font une si étrange ceinture. Mais à peine étais-je assis que j'entendis un sanglot étouflé, et j'aperçus Mlle Charpentier qui fuyait précipitamment. Je courus auprès d'elle et la retins.

— Pourquoi pleurez-vous, lui demandai-je. Dites-moi vos chagrins, et j'essaierai de les consoler.

La petite meunière ne répondit pas et leva vers moi ses yeux en larmes.

— Vous souffrez, repris-je, venez vous asseoir près de moi ainsi que vous le faisiez il y a quelques jours, et nous causerons doucement comme par le passé. Venez.

Et je l'entraînai peu à peu vers l'endroit où je m'étais arrêté. Nous nous assîmes, appuyés sur le tronc d'un châtaignier, et je lui demandai de nouveau : « Pourquoi pleurez-vous ? »

— Vous le savez, me répondit-elle, ne suis-je pas malheureuse d'avoir écarté de moi tous ceux qui m'aimaient ?

— Il reste encore auprès de vous des cœurs dévoués, lui dis-je, ne comptez-vous pour rien l'amour de vos parents ?...

— Non, sans doute, reprit-elle, leur tendresse ne me fera jamais défaut ; mais j'entends encore ces injures qui, pour la première fois, nous poursuivaient...

— Et moi, interrompis-je timidement, ne suis-je pas un ami ?

La petite meunière garda le silence et laissa tomber sa tête

Digitized by Google

dans ses deux mains. Je compris que j'étais l'auteur involontaire de son chagrin et je n'hésitai plus. Je laissai s'échapper comme un flot trop longtemps contenu les pensées que mon cœur renfermait :

— Est-ce pour moi, lui dis-je, que vous avez pris ces vêtements de luxe ?

Elle rougit et se redressa vivement :

— C'est ma mère qui l'a voulu, répondit-elle d'une voix mal assurée.

— Parlez franchement, je vous en supplie : Est-ce pour moi que vous avez bravé l'insulte et les moqueries ? Est-ce pour moi que vous n'avez pas craint d'éloigner vos amis ?

Elle voulut m'interrompre, sa surprise était extrême :

— Oh ! ne le niez pas, m'écriai-je, si c'est la vérité ! moi je vous observe depuis de longues semaines, j'ai lu dans votre âme, je sais que vous êtes bonne, que vous êtes pure, que vous êtes pieuse et simple ; vous aimez les étangs, les bois, les rochers de la Gravoyère ; vous admirez tout ce que j'admire, eh bien ! je vous aime et je vous admire aussi !

La pauvre fille me regardait les yeux fixes et la main droite levée comme si elle eût voulu écarter un danger. A ces derniers mots, elle laissa retomber sa tête épuisée, et je l'entendis murmurer :

— Ah ! mon Dieu ! serait-ce vrai ? Protégez-moi !

Je repris d'un ton plus calme :

— Ecoutez mes paroles, Mademoiselle, et croyez un homme d'honneur. Mon rêve, c'est d'être votre époux et de passer ma vie ici, sur ces hauteurs, dans une jolie maison que nous ferons construire. Ma fortune et mon nom, je vous les offre, si vous voulez me donner en retour vos vertus.

Mlle Aline fit un long signe de doute.

— Est-ce possible, dit-elle ? Non, c'est un songe !

Je compris qu'il fallait mettre fin à une situation trop délicate pour être prolongée ; je me levai :

— Laissez-moi vous faire une seule question, lui dis-je : si j'obtiens de mon oncle son consentement à notre union ; si votre

Digitized by Google

père et votre mère y souscrivent, et si je reviens dans quelques jours, à cette même place, vous demander si vous voulez être ma femme, que répondrez-vous?

La petite meunière releva lentement son visage, et promena ses yeux autour d'elle comme pour s'assurer de la réalité de ce qu'elle entendait. Puis elle plongea dans mes yeux son regard calme et pur.

— Parlez-vous sincèrement, dit-elle?

— Comme à l'heure de ma mort.

— Allez, reprit-elle, je vous attendrai.

Elle souriait d'un sourire doux et tendre, et son front brillait d'allégresse. Enivré d'amour, de poésie et d'espérance, je la quittai, en emportant le plus pur souvenir qu'un homme puisse garder en son cœur!...

Je pris à la hâte congé de mes hôtes, et le lendemain j'arrivai dans notre ville. Mon oncle me reçut froidement. Il avait été très-blessé de mon silence, et je regrettai de n'avoir pas répondu plus longuement à ses lettres. Je résolus presque aussitôt d'attendre quelques jours avant de lui parler de mes projets. Vous savez, mon cher Henri, que son autorisation n'était pas nécessaire; mais je lui dois tant de reconnaissance, et en somme j'ai pour lui une si réelle affection que je tenais beaucoup à son acquiescement. Notre vieille cuisinière, Jeannette, sitôt qu'elle m'aperçut, se précipita vers moi:

— Vous voilà donc enfin! me dit-elle avec cette liberté que quarante années de dévouement lui permettent; vous nous avez fait bien du chagrin. Miséricorde! quelle barbe! et quels habits! Venez vite changer tout cela, Monsieur Georges. En voilà une idée d'aller perdre son temps dans les bois!

Et la bonne fille me pressant, m'attirant peu à peu, ouvrait enfin la porte de ma chambre et m'y faisait entrer. Je vous avoue, mon cher ami, que mes yeux se reportèrent avec plaisir sur

Digitized by Google

tant d'objets qui m'étaient familiers : les grandes glaces, les tapis moelleux, les fines gravures et les aquarelles, triste et doux souvenir de ma mère. Je me plongeai, comme un épicurien, dans le vaste fauteuil, placé près de la fenêtre d'où j'apercevais notre jardin. C'était une sensation singulièrement agréable après deux mois passés sur les bancs de M. Charpentier ou les rochers de Noyant. Je fis toilette et m'habillai avec plus de recherche qu'autrefois. Je dépouillai sans regret « le vieil homme, » et j'entrai dans mon cabinet d'études.

N'avez-vous jamais senti la vive émotion de revoir votre chère bibliothèque et de remettre en ordre vos dossiers épars, après une longue absence? Il se dégage de tous ces papiers oubliés je ne sais quelle odeur pénétrante qui rappelle le devoir, le travail, les soirées d'hiver et les matinées d'été. Je retrouvais sur mon bureau quantité de plans, de sujets de nouvelles, de travaux d'histoire et de droit, de notes précieuses, recueillies à la hâte et jetées pêle-mêle dans une corbeille. Il y avait aussi des comptes en retard, des règlements inachevés et des lettres nombreuses qui réclamaient une prompte réponse. Je parcourus rapidement toutes mes richesses, puis je courus à mes chers livres, à mes belles reliures et je les caressai de la main comme des amis dont on veut se faire pardonner.

Enfin, pressé par l'heure du dîner, je descendis au salon. Mon oncle m'attendait ; son visage n'était déjà plus si sévère et ses yeux s'étaient adoucis. Nous entrâmes dans la salle à manger, et nous assîmes en face l'un de l'autre autour de cette table à pieds tournés que vous admiriez jadis. Jeannette s'était surpassée : son potage à la bisque, son rôti de perdreau truffé, sa crême à la vanille étaient autant de chefs-d'œuvre culinaires. Mes éloges flattaient la bonne fille et peu à peu déridaient mon oncle. Au dessert, il se leva et retira d'un placard une bouteille de vieux et fin Sauterne.

— Il y a longtemps qu'elle t'attendait, dit-il. Bien que tu n'aies pas été très aimable, mon cher Georges, oublions le passé et réjouissons-nous de ton retour.

Ce fut son seul reproche : touché de sa bonté, je sentis qu'il

Digitized by Google

considérait le fils de son frère comme son propre fils, et tandis que le Sauterne étincelait dans nos verres, je lui serrai la main, un peu confus de mes aventures et inquiet de ce qui me restait à faire.

Après le dîner, je choisis un excellent cigare, et mon oncle m'emmena dans la serre ornée de plantes exotiques et renfermant cette belle collection de camélias que les amateurs viennent souvent admirer. Il m'entretint longtemps de nos affaires personnelles qu'il avait réglées en mon absence, au mieux de mes intérêts; puis il aborda des sujets plus agréables; il me mit au courant des nouvelles politiques et littéraires; il énumérait les ouvrages récemment parus, et les jugeait en quelques mots avec un grand sens et sans parti pris. Il me confia ensuite les petites anecdotes locales, les mariages curieux, les bals déjà donnés et ceux qu'on attendait pour la fin de l'hiver; le départ de notre préfet et l'inquiétude où l'on était du caractère, de la fortune et du ton de son successeur. Mais il eut le bon goût de ne pas souffler mot de mon séjour à Noyant, ni de la jeune fille dont il m'avait autrefois si fréquemment entretenu.

Nous causâmes ainsi fort avant dans la nuit, baignés dans une douce chaleur, tandis que la pluie tombait à torrents sur les vitres et qu'on entendait les gouttières déverser les flots qui les emplissaient. En me couchant le soir, je pensais qu'il devait faire bien froid à la Gravoyère et que les étangs débordaient sans doute sur les prairies.

Le lendemain et les jours suivants, j'obéis aux exigences du monde et aux sollicitations de mon oncle en me présentant dans plusieurs salons. Je lus dans tous les yeux la surprise, et parfois une ironie mal déguisée; les jeunes gens se moquaient agréablement de ma longue absence; les mauvais plaisants me tournaient en ridicule; j'étais pour eux un anachorète incompris, et la Thébaïde serait mon dernier refuge! Les jeunes filles souriaient derrière leurs éventails, et les pères de famille me demandaient d'un ton sérieux si je fondais une entreprise industrielle sur le schiste ardoisier de Noyant. Je laissai dire, et les rieurs revinrent à moi J'eus le plaisir d'entendre d'excellente musique chez une de mes

Digitized by Google

cousines ; cette jeune fille blonde à laquelle vous trouviez un air anglais, Mlle L***, joua sur un excellent piano à queue mes morceaux favoris : la symphonie pastorale de Beethoven, la sonate en *la* de Mozart, et surtout l'ouverture du *Freyschutz*. En écoutant les accords de Weber, je crus un instant revoir la Gravoyère agitée par le vent ou calme sous le soleil d'automne..... mais qu'elle était loin !

Cependant le souvenir de la petite meunière et de la promesse sacrée que je lui avais faite auprès du vieux moulin me revenait sans cesse en mémoire, et ma conscience commençait à se troubler de remords. Plus je reculais le moment suprême, plus je cherchais de prétexte pour éloigner un entretien difficile, mieux je comprenais la nécessité d'en finir au plus vite. Mais le monde me retenait par ses liens dorés, et chaque soir, connaissant ma passion pour la musique, quelque trop aimable voisine m'invitait à entendre jouer ou chanter des fragments d'opéras ou des sonates classiques. Plusieurs fois pendant nos repas j'amenai adroitement la conversation sur le sujet qui me tenait au cœur : je parlai de mariage, de fiançailles, mon oncle me contait en riant quelque histoire récente, et au moment décisif, j'hésitais, je bégayais, je restais muet. Une invincible émotion m'empêchait de livrer mon secret et d'affirmer ma résolution.

Enfin, un soir, j'examinai froidement la difficulté, j'appelai Dieu à mon aide et je fus droit à mon oncle : — Il y a assez longtemps, lui dis-je, que je vous cache mes projets. Si vous daignez m'écouter pendant quelques instants, je vous confierai, comme au meilleur de mes amis, un secret important.

Mon oncle se plongea dans son grand voltaire, et se tournant vers moi :

— Parle, mon cher enfant, dit-il.

— Vous connaissez mon humeur bizarre, repris-je, vous savez que je suis un peu misanthrope, que je ne vis à mon aise qu'à la campagne, dans les bois, dans la solitude; vous n'ignorez pas que je déteste la ville, que je veux la fuir à tout prix.....

Digitized by Google

Mon oncle me regarda tristement et m'interrompit presque aussitôt :

— Ne te perds pas dans un long préambule, dit-il, tu veux retourner à Noyant-la-Gravoyère ?

Je saisis à pleines mains la corde qui m'était tendue :

— Oui, m'écriai-je, et pour toujours !

— Pour toujours? que veux-tu dire ?

— Je veux dire que j'ai trouvé là-bas la femme qui doit unir son nom au mien et sa vie à la mienne.

Et m'excitant, m'enflammant moi-même dans un élan d'éloquence, je racontai tout ce que je viens de vous écrire; je dépeignis, sous les couleurs les plus favorables, le logis de M. Charpentier, le calme de leur existence et les charmes de leur fille. Je parlai de leur aisance, je décrivis la beauté des étangs, et j'avouai mon amour pour la petite meunière. Quand j'eus fini, je jetai les yeux sur mon oncle, il souriait, je crus la victoire gagnée sans grande peine. Mon illusion dura peu.

— Je me doutais qu'il y avait là-dessous quelque amourette, dit-il.

Je me levai brusquement, piqué au vif :

— Une amourette, mon oncle! c'est l'amour le plus pur.....

— Sans doute! je sais d'avance tout ce que tu vas me dire.

— Je l'épouserai, mon oncle, avec votre agrément.

— Tu es libre de l'épouser, mon cher Georges, mais ton âge te permet de te passer de mon agrément pour faire des sottises.

En disant ces mots, mon oncle se retira sans colère, et je l'entendis qui murmurait derrière la porte :

— Sont-ils assez fous, mon Dieu !

Ce calme ironique me blessa plus profondément que ne l'eût fait une violente irritation. Je restai seul avec mes pensées, et mon imagination, battant l'aile, céda la place à la raison. La difficulté de faire accepter un tel mariage, ou plutôt, comme on ne manquerait pas de l'appeler, une telle mésalliance, m'apparut dans toute sa clarté, et je n'étais plus assez loin du monde pour ne pas redouter de lui rompre en visière et de renoncer aux relations aimables que j'avais renouées. Ne croyez pas, mon cher

Digitized by Google

Henri, que j'eusse abandonné la petite meunière et oublié mes serments ; mais j'étais inquiet de l'avenir, et le sourire de mon oncle me poursuivait comme un cauchemar.

Dès le lendemain, j'étais sur la route de Noyant, non plus avec cet enthousiasme qui m'y accompagnait la première fois, mais avec la satisfaction que laisse un devoir ou un sacrifice accompli. Etonnés de mon retour, M. et Mme Charpentier, ne soupçonnant rien de mes projets, me firent bon accueil, et je repris au foyer ma place accoutumée. Mlle Aline avait revêtu pour se défendre contre les froids rigoureux une robe de laine qui dépréciait sa taille, mais elle n'avait rien perdu de sa fraîcheur et de sa grâce habituelles. Elle osait à peine lever les yeux sur moi, et son silence témoignait des vives émotions qui agitaient son cœur. Le repas fut presque aussitôt servi ; j'étais d'humeur bizarre, et tous les détails du ménage, depuis le banc de bois jusqu'au bonnet de Baptiste, me paraissaient insupportables. Mes préoccupations firent image, paraît-il, sur ma physionomie, car Mme Charpentier s'écria tout à coup :

— Mon Dieu ! que vous êtes sombre, Monsieur Georges, vous serait-il donc arrivé quelque malheur !

Je vis la petite meunière rougir et pâlir presque à la fois, et je m'empressai d'attribuer à la pluie, au froid, à la fatigue du voyage, ma bizarre humeur. Mais impuissant à vaincre ma tristesse, mécontent de tout et de moi-même, je me retirai vite et gagnai ma tourelle.

En entrant dans cette petite salle où j'avais vécu si heureux lorsque j'étais libre de souci, je ne pus me défendre d'une sensation de froid, et je reportai ma pensée sur ma chambre bleue et mon cabinet de travail. Le pot de grès dans lequel Mlle Aline avait disposé quelques branches de houx, ornées de leurs baies rouges, me rappela un beau vase d'albâtre de forme élégante que j'avais remarqué chez une de mes cousines, et je me couchai en frissonnant.

Le lendemain matin, j'aperçus une couche de neige qui blanchissait les rochers et les taillis ; les étangs étaient glacés, l'air

Digitized by Google

était vif et le moulin ne marchait plus. La Gravoyère prenait ainsi un nouvel aspect, à la fois étrange et lugubre, que j'aurais admiré longuement en d'autres circonstances ; mais ce manteau moelleux dont la nature avait revêtu la terre, m'apparaissait comme le linceul de mon amour ; je m'efforçais vainement, tout en brisant et foulant aux pieds les glaçons qui pendaient aux branches, de faire revivre en moi cette ardeur, cette énergie et ces jeunes illusions qui animaient mon âme en ces mêmes lieux quelques jours auparavant. Je n'apercevais cependant aucun obstacle matériel à la réalisation de mes vœux : rien n'était changé en apparence depuis mon retour, mais je sentais vaguement mille difficultés insurmontables, difficultés morales et sociales qu'il serait impossible de définir et que vous comprendrez aussi bien que moi. Placé brusquement par les événements que je vous ai racontés en face d'un acte aussi grave que le mariage, j'avais dû faire appel à la raison, trop tard, hélas ! et la raison avait brisé mon rêve. Seuls, ma conscience et mes remords me poussaient en avant.

Ces tristes pensées troublaient mon esprit, lorsque je vis la petite meunière qui se dirigeait de mon côté. Je la rejoignis, et je crus voir qu'elle avait pleuré. Nous marchâmes pendant quelque temps l'un près de l'autre, causant de choses indifférentes jusqu'au moment où nous fûmes conduits par le hasard de la promenade, ou suivant une direction choisie à dessein par la jeune fille, jusqu'au tronc de ce même châtaignier sous lequel je l'avais entraînée avant de la quitter. Ces lieux solitaires nous rappelaient trop de souvenirs pour qu'il me fût possible de retarder l'explication que je lui devais. Je sentais, d'ailleurs, qu'il était de mon devoir de ne pas la laisser un instant de plus dans l'anxiété.

— Mademoiselle, lui dis-je brusquement, j'ai vu mon oncle, et je lui ai parlé de nos projets.

— Qu'a-t-il dit? me demanda-t-elle tranquillement.

— Il ne refuse pas son consentement..... mais il ne le donne pas..... il me laisse libre.

Je balbutiais, j'hésitais à la tromper.

Digitized by Google

— Libre... de faire une chose folle, interrompit-elle en levant sur moi ses yeux clairs et purs, est-ce là sa pensée?

Je fus tellement surpris de son langage et troublé par sa fermeté, que je cherchai vainement une réponse qui déguisât habilement la vérité. Elle reprit :

— Avez-vous aussi parlé à mes parents?

— Pas encore, Mademoiselle.....

— Quand le ferez-vous?

— Je ne sais..... dès que vous le voudrez.

Je me sentais gauche et maladroit; j'avais, je vous l'atteste, une triste idée de moi-même. La pauvre enfant hocha la tête à plusieurs reprises, garda le silence pendant une ou deux minutes qui me semblèrent longues comme un siècle, essuya brusquement une larme qui lui échappait, et tout à coup :

— Arrêtez-vous là, me dit-elle. Vous en avez fait assez pour votre honneur et pour mon repos. Nous n'étions pas nés l'un pour l'autre. J'ai beaucoup prié Dieu depuis votre départ, et j'ai vu clair en mon cœur. Hier soir, j'ai bien senti en vous voyant que je ne m'étais pas trompée. Il y a eu entre nous une sympathie d'un jour, créée par ces beaux étangs, et rien de plus. Séparons-nous, Monsieur Georges, et oublions-nous.

J'étais confus, atterré; jamais langage si noble et si simple n'avait frappé mes oreilles. Je pleurais de désespoir en songeant qu'il fallait arracher de mon âme ce rêve qui avait failli se réaliser, mais il ne me vint pas à la pensée un seul instant de mettre en doute les paroles de la petite meunière, et de lutter contre ma destinée. J'étais écrasé par l'évidence, et il ne me restait que le chagrin d'avoir troublé plus qu'elle n'osait l'avouer le cœur de cette jeune fille.

— Je comprends, lui dis-je, le sentiment que vous exprimez, et je maudis tout ce qui me sépare de vous. Pardonnez-moi, et soyez sûre que jamais, quels que soient les événements de ma vie, je n'oublierai la petite meunière!

Le soir même, mon cher Henri, j'étais loin de la Gravoyère où je laissai mes hôtes stupéfaits de ce nouveau départ. Ne soyez plus surpris de mon long silence. La solitude et le recueillement

Digitized by Google

convenaient seuls à mon âme, et ma blessure est loin d'être guérie.

. . . . . .

. . . . . .

P. S. — Je viens de recevoir la lettre suivante :

« Monsieur Georges, je vous annonce le mariage de ma » fille Aline avec notre voisin Pierre Licois que vous con- » naissiez, et qui tient maintenant la grande ferme de M. de P***. » Notre chère enfant nous a quittés il y a quelques jours, mais » elle demeure près du village, et c'est, pour sa mère et pour » moi, une grande consolation que j'avais toujours demandée » au bon Dieu. Quand reviendrez-vous à la Gravoyère ? Vous n'y » reverriez plus la petite meunière, mais vous y retrouveriez » les beaux étangs et les vieux châtaigniers. Il en est tombé un » grand, quelques jours après votre départ, proche le moulin » en ruines. On a trouvé à l'intérieur une statuette de la sainte » Vierge, et notre vicaire dit que cet arbre devait bien avoir » six cents ans. Baptiste se permet de vous serrer la main, et » moi, Monsieur, je suis toujours comme vous m'appeliez, il y a » dix-huit mois, votre vieil, mais respectueux ami.

» CHARPENTIER Jean. »

..... Dans quelques jours, mon cher ami, j'irai vous demander l'hospitalité, et je vous charge de me dire si je puis encore être heureux. Adieu !

X.-Z.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS A LA SORBONNE, EN AVRIL 1875. — La plupart des *deux cent trente-cinq sociétés savantes*, qui existent en France, avaient envoyé des délégués à la Sorbonne.

En ce qui concerne l'archéologie, *trente-quatre Mémoires* avaient été admis à lecture.

La Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers y figura, pour deux lectures, sur lesquelles les mentions suivantes ont été faites et insérées, en ces termes, dans le *Journal officiel* des 2 et 3 avril:

1° « M. GODARD-FAULTRIER a donné lecture d'un troisième » mémoire sur les fouilles des *Chatelliers de Fremur*. Ce travail » est une excellente description d'un établissement de bains de » l'époque romaine, avec plans, coupes et élevations, vues » d'ensemble, etc., etc., habilement exécutés par le docteur » GODARD, fils de l'auteur. Les thermes des Chatelliers paraissent avoir été installés suivant les préceptes des médecins anciens, dont nous avons les écrits. On y a trouvé beaucoup » d'objets fort curieux, également dessinés par M. GODARD. »

2° « M. GODARD-FAULTRIER lit une notice écrite par lui, en » collaboration avec son confrère, M. DEMOGET (architecte-ingénieur de la ville d'Angers), qui l'a illustrée de bons dessins » sur la *base d'un édicule hexagône, découvert à Angers en 1874.* » — C'est au cours de travaux d'appropriation de l'antique » salle Saint-Jean, destinée à devenir l'asile du Musée archéologique d'Angers, que l'on a trouvé cet édicule, lequel paraît » avoir été l'abri du bassin d'une fontaine. M. DARCEL confirme » l'hypothèse de MM. Godard-Faultrier et Demoget, en citant » des édicules semblables, qui sont aussi des bassins de fontaines, et qui existaient à Montréal, en Sicile et en Allemagne, » à Nuremberg et à Ausbourg. »

La Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, avait en

Digitized by Google

outre délégué deux autres de ses membres les plus distingués, MM. Henri Jouin et Théophile Cosnier.

CAVALCADE DE SEGRÉ. — Plusieurs habitants de Segré ont eu l'ingénieuse idée d'organiser une cavalcade dans leur ville, afin que le plaisir des uns servît à soulager les infortunes des autres.

C'est un des moyens multiples qu'emploie la charité pour se manifester, et ce n'est pas le moins productif. Il s'adresse en effet au plus grand nombre, il met en joie toute une ville, et, lorsque les cœurs sont satisfaits, les bourses s'ouvrent plus facilement pour l'aumône.

Le lundi de Pâques, 29 mars dernier, la ville de Segré, qui, déjà la veille au soir, avait eu sa retraite aux flambeaux, se réveillait au bruit joyeux des trompettes et des clairons. C'était l'excellente fanfare du 10e cuirassiers en garnison à Angers, gracieusement mise à la disposition des organisateurs de la fête par le colonel, qui saluait ainsi la première heure d'une journée de bienfaisance.

Puis bientôt voici tous ceux qui se sont dévoués pour amuser les autres et dont la plupart s'amusent eux-mêmes.

D'abord un groupe de pêcheurs napolitains, puis un groupe de chinois, un diable à cheval distribuant des dragées, un charlatan débitant son boniment, une noce bretonne, un marié et une mariée du bourg de Batz avec les costumes traditionnels, puis, des masques, des mousquetaires, des pages, voire des débardeurs chevauchant au milieu de la fête.

Voici encore un chalet allégorique, rappelant l'intérieur d'une ferme, avec le père, la mère et les nombreux enfants *que Dieu bénit*.

Puis le char de l'industrie ardoisière, une des ressources précieuses du pays Segréen, et enfin le char de l'agriculture, cette vraie richesse de tous les environs qui, grâce à l'initiative de quelques riches propriétaires bien connus, marchent à grands pas dans la voie du progrès.

J'ai dit qu'il y avait dans cette fête un moyen et un but; or

Digitized by Google

voit que le moyen était bien conçu, grâce à l'intelligence des organisateurs.

Quant au but qui était la charité, il a été largement atteint. Le zèle des quêteurs a été couronné de succès, ceux qui ont plus que le nécessaire ont donné pour les déshérités, et la collecte a produit 1230 fr. 56 c.

Il y a là de quoi soulager des malades, aider des orphelins et des veuves chargées d'enfants ; il y a là de quoi sécher bien des larmes.

Enfin le commerce lui-même a profité de l'affluence des visiteurs, et de nombreuses transactions ont été le résultat de la fête.

Les habitants de Segré n'ont pas perdu leur journée.

LE THÉATRE A VIHIERS. — On aime à voir les choses bonnes et utiles se reproduire.

Dans une autre localité de notre département, dans un simple chef-lieu de canton, à Vihiers, ce n'est pas une cavalcade qui a été organisée, c'est une soirée dramatique, et le but final était le même qu'à Segré, donner des secours aux pauvres de l'endroit.

D'estimables jeunes gens du pays se sont dit, qu'après leur journée faite, ils feraient mieux d'étudier des rôles de bonnes petites pièces de théâtre que d'aller gaspiller leur argent au cabaret, et ils s'y sont mis bravement, comptant bien donner une représentation théâtrale dont le produit serait consacré au soulagement des pauvres.

Et ils ont donné leur représentation le dimanche 18 avril. Ah! dam! leur théâtre n'avait pas coûté cinquante millions, ni même quinze cent mille francs à construire : c'était une simple grange avec des places même sous la voûte du ciel, plafond qui vaut bien les meilleures peintures. Mais tout y était bien ordonné : dames et paysannes s'asseyaient côte à côte, paletots et vestes campagnardes se touchaient et applaudissaient leurs acteurs improvisés, qui se sont très-bien acquittés de la tâche qu'ils s'étaient imposée.

Digitized by Google

J'ai entendu parler d'une recette de 150 francs, et les habitants de Vihiers méritent toutes les félicitations pour leur bonne pensée, bonne comme emploi de leur temps et bonne au point de vue de la charité.

LA BRANCHE DE GENÊT. — Sous ce titre, deux auteurs angevins viennent de faire un essai de décentralisation artistique, en faisant représenter à notre grand théâtre un opéra-comique de leur composition.

L'auteur du libretto est M. Jules Rogeron, clerc de notaire, qui se délasse, par ces essais littéraires, du pesant et fastidieux travail des actes peu poétiques qui s'élaborent ou se copient dans l'étude de son patron.

L'auteur de la musique est M. Febvre, déjà connu par des orchestrations heureuses adaptées à des airs dont le chant seul était écrit.

Il est juste de louer ces Messieurs pour leur bonne initiative. Ils ont obtenu un vrai succès qui leur était bien dû, à titre d'encouragement d'abord et même pour certains détails bien réussis.

Toutefois, il est facile de voir que ceci n'est qu'un début et que l'expérience manque aux auteurs.

Et d'abord est-ce bien un opéra-comique? Il n'y a qu'un acte, mais il est beaucoup trop long. Avec un peu d'habitude de la scène, l'auteur des paroles aurait pu ménager une coupure afin de mettre sa pièce en deux actes, ce qui eût ménagé un temps d'arrêt pour la tension de l'esprit.

La donnée de la pièce ne peut être qu'indiquée ici.

Durant la guerre de la Vendée, M. d'Ancambrée est caché dans un champ de genêt avec sa fille toute jeune et un fidèle compagnon de dangers, M. Albert de Luze. Un bruit de pas se fait entendre à quelque distance, le canon d'un fusil est dirigé vers la jeune fille. Albert se précipite au-devant du coup, il est blessé, mais il a sauvé la vie à la jeune fille. La balle a brisé une branche de genêt, M. d'Ancambrée la prend, en fait deux parts et en donne une à chacun des deux enfants comme gage de

Digitized by Google

fiançailles. Albert, pris par le service militaire, reste dix ans absent ; il revient enfin, et c'est lorsqu'il couvre de baisers sa petite branche de genêt, précieusement conservée, que Berthe d'Ancambrée le reconnaît et lui montre la sienne.

Cette donnée est gracieuse, mais il y a trop de longueur dans les détails. M. Rogeron a eu peur, sans doute, d'être trop court, il est tombé dans le défaut contraire. Il a trouvé de jolis vers, en particulier dans une romance commençant par ces mots : *Si c'était lui*, et bien chantée par Berthe d'Ancambrée.

M. Rogeron s'y reprendra et fera mieux encore.

La musique, à mon sens, est supérieure au poëme. On voit tout de suite que M. Febvre n'est pas un débutant en fait de compositions. La partie mélodique laisse un peu à désirer, il est vrai, sauf l'éloge du vin d'Anjou, véritable chanson à boire, et la jolie romance *Si c'était lui*. Mais l'orchestration est mieux traitée. L'ouverture est très-belle, les accompagnements sont supérieurs au chant et s'écoutent de préférence. Toutefois, le genre dominant de cette œuvre, qui manque un peu d'unité dans le style, est le genre large et grave qui serait mieux de mise dans un grand opéra.

En somme la partie musicale de cet essai, d'un compositeur non sans mérite, n'est pas le fait d'un premier venu.

On dit que M. Febvre travaille à un autre opéra en trois actes, et je suis convaincu d'avance qu'il saura éviter les quelques légers défauts qui se trouvent dans sa première œuvre, et qui, malgré cela, a eu bon et légitime succès.

LEGS DE Mme RIVIÈRE. — Mme Rivière, décédée à Angers, le 5 juillet 1874, a institué le bureau de bienfaisance de notre ville pour son légataire universel, avec cette condition que les revenus de ce legs seront répartis entre les paroisses de la Trinité, Saint-Serge, Sainte-Thérèse, la Madeleine et Saint-Jacques, en proportion du nombre de pauvres inscrits pour chaque paroisse et remis en argent aux sœurs et dames de charité pour y être employés uniquement dans l'intérêt des pauvres, sans que ces dames aient à en rendre compte.

Digitized by Google

Par une disposition particulière Mme Rivière ajoute :

« Dans les paroisses où il y aurait à la fois des sœurs et des » dames de charité desservant chacune leur quartier, je veux » que la somme affectée à chaque paroisse soit exclusivement » remise aux sœurs. »

Le bureau de bienfaisance a accepté le legs montant à environ 123,000 francs, dont il faudra déduire les frais de mutations et les dettes qui ensemble monteront à environ 19,000 francs ; il resterait net 104,000 francs.

Mais les héritiers ont voulu s'opposer à l'exécution du testament. Le bureau de bienfaisance a maintenu son vote d'acceptation et a fait offrir une somme de 20,000 francs aux héritiers, à titre de transaction. Ceux-ci ont accepté. Pour liquider cette situation, le bureau de bienfaisance a demandé au Conseil municipal l'autorisation d'aliéner 1,600 francs de rente à prendre sur le titre de 6,000 francs, afin de pouvoir acquitter cette somme de 20,000 francs, les droits de mutations, les dettes et les autres charges de la succession.

Le Conseil a émis un avis favorable.

On peut approximativement évaluer qu'il restera une somme d'environ 90,000 francs, dont les revenus seront utilisés au soulagement des pauvres des cinq paroisses désignées par le testament de Mme Rivière.

AGRICULTURE. CONSEILS UTILES. — Une séance générale de la *Société du matériel agricole* a eu lieu dernièrement au Mans. Il y a été donné de bons conseils qu'il est utile de mettre sous les yeux des cultivateurs.

Il a été mentionné d'abord avec éloge que M. Gerbouin, constructeur de machines agricoles à Sablé, a reçu une médaille d'honneur de la *Société des agriculteurs de France* pour avoir fait fonctionner 37 machines à moissonner dans 39 fermes, et avoir fauché ainsi 700 hectares de céréales dans le seul canton de Sablé.

Ensuite plusieurs agriculteurs ont donné divers conseils bons à reproduire.

Digitized by Google

L'un d'eux a constaté que, dans les terres fortes, l'enfouissage des engrais verts est excellent pour assouplir la terre qui devient comme moelleuse après cette demi-fumure.

A l'appui de ce renseignement qui, d'ailleurs, n'est pas nouveau, un autre agriculteur dit que dans un champ dont une partie du vert a été donnée aux bestiaux et dont le reste a été enfoui comme engrais, on reconnaît aisément le premier sillon où cette opération a commencé.

Un autre fait d'excellent terreau en arrosant de purin de la terre prise dans ses chaintres. C'est en effet une excellent chose, et il est facile, soit de conduire le purin dans des tonnes, soit de le faire écouler par des conduits en bois ajoutés les uns au bout des autres et rendus étanches avec de la terre glaise.

Le même agriculteur, M. Legeas, recommande l'emploi du trieur pour les grains à semer et le sarclage souvent répété. Par ce système employé avec persévérance, il a réussi à faire, en dix ans, d'une terre réputée sale, une terre parfaitement propre aujourd'hui.

Les mauvaises herbes en effet proviennent de mauvaises graines conservées en terre depuis de longues années. Arrachez les herbes avant maturité, c'est-à-dire avant qu'elles aient produit leur graine. Vous épuiserez ainsi les graines accumulées en terre depuis longtemps. Ne semez jamais que du grain débarrassé de ces graines par le trieur, et vous aurez nettoyé votre terre qui n'emploiera plus sa vertu productrice que pour vous donner de meilleures récoltes.

LES TRAMWAYS. — Il est grandement question d'établir des tramways, chemins de fer américains à traction de cheval, pour notre ville et les environs.

Le Conseil municipal appelé à en délibérer a émis un avis favorable :

1° A la déclaration d'utilité publique ;

2° A ce que la concession soit donnée directement par l'Etat à MM. Ollivier et Willems ;

3° Le tracé adopté pour la ville serait le suivant :

Digitized by Google

Stationnement, boulevard du Haras; route, boulevard du Haras, de Saumur, de la Mairie, place du Pélican, boulevard du Jardin des Plantes, rue Boisnet, Vieux-Pont, rue Beaurepaire, boulevard Descazeaux, boulevard de Laval (partie basse), boulevard de Nantes, pont de la Basse-Chaîne, boulevard du Château, place de la Gare, rues des Champs-Saint-Martin et du Haras pour revenir au point de départ.

La ligne des Justices, la Pyramide et Trélazé partira du boulevard du Haras, par les faubourgs Bressigny, de la Madeleine et route jusqu'à destination.

Le prix du transport est ainsi fixé :

a. Pour la ville un droit fixe de 0,05 c. en première classe, et 0,10 c. pour tout kilomètre commencé.

b. Pour les Justices, prix de la ville.

c. Pour la Pyramide, 1re classe, 0,40 c.; 2e classe, 0,30 c.

d. Pour Trélazé, 1re classe, 0,50 c.; 2e classe, 0,40 c.

4° La ligne des Ponts-de-Cé est réservée pendant trois ans à MM. Ollivier et Willems. Le prix du parcours sera de 0,30 c. pour les quatre premiers kilomètres, le surplus ou les points intermédiaires aux prix de la ville.

5° et 7° Deux autres lignes devront être faites, l'une passant par le pont de la Haute-Chaîne lorsque celui-ci sera mis en état, et un autre devant relier la gare future de Saint-Serge à la gare d'Orléans.

6° Les lignes de la ville et des Justices devront être achevées dans le délai d'une année, celle des Justices à Trélazé dans deux ans, à partir du décret déclaratif d'utilité publique.

Il existe d'autres dispositions administratives qui n'intéressent pas la Chronique.

Cet établissement de tramways est un progrès au point de vue du transport des voyageurs ; nous devons nous en féliciter.

E. Barassé, *éditeur-gérant*.

Angers, imp. E. Barassé.

Digitized by Google

INDEXED

REVUE

HIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ANJOU

ubliée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE,

12 francs par an.

SEPTIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Cinquième livraison. — Mai 1875.

SOMMAIRE :

Le château de Saumur, prison d'Etat. — A. R.

Notices archéologiques : II. Le Monastère de Saint-Florent-du-Château (*1er article*). — D'Espinay.

L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'Islamisme (*Suite*). — Eus. Pavie.

Le roi René : la chambre des comptes, la ménagerie, Reculée, la Baumette. — Lecoy de la Marche.

Lettre à M. le Directeur de la *Revue de l'Anjou* sur les frères Nicolas, fontainiers. — P. Marchegay.

Bibliographie : Cent jours en Orient, par M. Louis de Romain. — Eugène Poitou.

— Les œuvres de M. L.-F. Labessière : 1° Géographie du département de Maine-et-Loire ; 2° Carte historique et monumentale de l'Anjou. — A. Chénuau.

Chronique : Le legs de Mme de Caeu.

GRAVURE :

La porte Chapellière.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 85

1875

Digitized by Google

LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ.

LA POÉSIE DE L'ÉCOLE

Sonnets et Poëmes,

CONTENANT :

Prologue. — La Pureté. — L'Instituteur. — Aimez le Maître. — La Religieuse. — L'École. — Conseils d'une Abeille. — L'Alphabet. — Le Livre. — La Page d'Écriture. — L'Histoire de France. — Dieu. — Le Crucifix. — La Musique. — La Gymnastique. — Aux Instituteurs. — La Salle d'Asile. — La Crèche. — Le Bon Élève. — Les Prix. — A la Maison. — Ne faites pas de mal aux Animaux — Aux Petits Lecteurs. — L'Orange, conte. — Le Vieux Musicien. — L'Hirondelle et la Cigale. — Gutbrand, récit du Tyrol. — Épilogue.

DEUXIÈME ÉDITION AUGMENTÉE

1 joli volume in-18. — **Prix : 50 c.**

L'Auteur et l'Éditeur ont consacré, sans aucune réserve, le prix intégral de la première édition, tirée à 300 exemplaires, au profit de **l'OEuvre des Crèches.**

GÉOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

Par L.-F. LABESSIÈRE

CINQUIÈME ÉDITION

CONTENANT : Divisions administratives anciennes et nouvelles. — Statistique. — Usines. — Fabriques. — Beaux-Arts. — Géographie générale des cinq parties du monde. — Précis historique de l'Anjou. — Dictionnaire alphabétique de toutes les communes du département, avec Notice historique. — *Carte de Maine et Loire.*

1 beau volume in-18, cartonné. Prix : 1 fr. 25.

OUVRAGES PARUS

Histoire de l'Université d'Angers, de Pierre RANGEARD. Ouvrage entièrement inédit. Tome Ier. . . . . **6 »**

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873), coloriée. . . . . **4 »**

Plan d'Angers, par M. DUVEAU . . . . . **2 »**

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. **2 50**

Dictionnaire des usages Ruraux et Urbains pour tous les cantons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (département de Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), par MM. A Robert et E. Gasté, avocats, 1 vol. grand in-18. — Prix. **3 50**

Carte géologique de Maine et Loire. . . . . **6 »**

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. LABESSIERE.

Prix : Edition en noir. . . . . **3 »**

Avec armoiries coloriées . . . . . **5 »**

Sur toile vernie, gorge et rouleau. . . . . **10 »**

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . . **8 »**

— — coloriée, collage sur toile, avec œillet **12 50**

— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . **17 »**

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier ; nouvelle édition avec plan, augmentée de notes critiques et de recherches historiques sur les Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les documents inédits des Archives du Département et de la Mairie ; par M. Célestin Port, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la topographie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire. — Prix. . . . . **6 fr.**

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), revue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 **2 50**

Digitized by Google

Digitized by Google

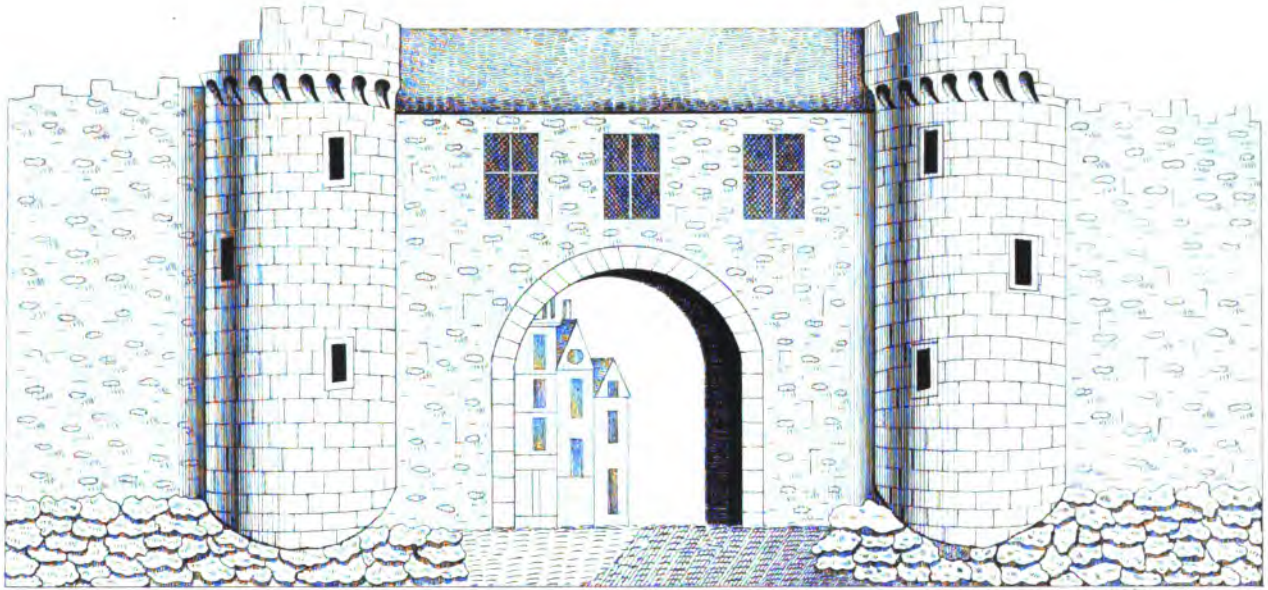

LA PORTE CHAPELLIÈRE DÉMOLIE EN 1775, D'APRÈS UN DESSIN DE BERTHE.

(Ms de la Bibliothèque municipale d'Angers).

Digitized by Google

LE CHATEAU DE SAUMUR

PRISON D'ÉTAT (1).

Nous avons écrit dans nos *Chroniques saumuroises* l'histoire du château de Saumur en tant que forteresse féodale et militaire; nous l'étudierons aujourd'hui comme prison d'Etat, et nous dirons quelques particularités sur les personnages qui y ont été renfermés.

C'est après la bataille de Fontenoi, qui mit fin à la guerre de la succession d'Autriche (1745-48), que l'antique manoir féodal des comtes d'Anjou, que le château-fort de Louis XI et de Duplessis-Mornay fut établi en prison d'Etat par le roi Louis XV.

Ce monarque y envoya en garnison une compagnie de vétérans de l'armée de Hanovre auxquels, en souvenir de leurs exploits, on laissa une sorte de parc d'artillerie d'honneur formé des trois grandes couleuvrines de bronze que le cardinal de Richelieu avait données au successeur de Duplessis-Mornay dans le commandement du château. L'une de ces couleuvrines portait le nom de *la Marie-Jeanne;* elle fut enlevée par les Vendéens lors du siége et de la prise de Saumur en 1793.

Entre 1760 et 1789, le nombre des prisonniers d'Etat renfermés au château n'a pas dépassé le chiffre de huit à dix personnes; et, de ce petit nombre, plusieurs d'entre elles ont été atteintes d'aliénation mentale, durant leur captivité. La solitude,

---

(1) Nous publions ici une note que M. P. Ratouis, juge de paix à Saumur, a bien voulu nous communiquer sur la prison d'Etat du château de Saumur, et qui renferme des détails intéressants pour l'histoire locale.

Digitized by Google

la privation d'exercice corporel dans l'étroite enceinte du donjon occasionnaient, paraît-il, ce triste résultat sanitaire.

Du nombre des aliénés fut un sieur Lenormant, parent assez rapproché de M. Lenormant d'Etioles, l'époux de Mme de Pompadour.

Cet infortuné expiait dans la prison d'Etat de Saumur, en vertu d'une lettre de cachet, l'amour dont il fut épris pour la belle marquise, sa parente, et qu'il osa manifester. Il était âgé de quatre-vingts ans et pensionnaire à l'Hospice de la Providence, quand sa famille, qui l'avait oublié, songea à l'en retirer.

Un deuxième prisonnier fut le comte de Sades, l'un des descendants de la belle Laure, chantée par Pétraque. Il composa, pendant les longues heures de sa captivité, le roman de *Justine*, composition regrettable par son immoralité, qui fut trop en vogue dans la société du Directoire, cette vogue l'ayant popularisé en France et à l'étranger.

Atteint de folie, le comte de Sades fut transféré du château de Saumur à Bicêtre, où il mourut au commencement du XIXe siècle.

Sous le règne de Louis XVI, le commandement et l'administration de cette prison d'Etat furent confiés à Louis-Henri-Georges Dupetit-Thouars, oncle du vaillant Aristide, tué à la bataille navale d'Aboukir, en 1798; c'était un vieillard doux, aux formes aimables, qui sut concilier les rigueurs de sa mission avec les devoirs de l'humanité.

Pendant les époques directoriale et consulaire, le château de Saumur reçut en dépôt plusieurs prisonniers anglais. Après la paix d'Amiens, il fut délaissé, jusqu'au jour où un décret impérial du 3 mars 1810 le classa de nouveau, avec Ham, Fenestrelle, Pierre-Châtel, Vincennes, etc., au nombre des prisons d'Etat. Un officier de gendarmerie, placé sous les ordres du ministère de la police, en eut l'administration et la garde.

On y vit arriver, comme prisonniers, Mina, chef des guérillas espagnols; puis, après lui, les cardinaux Gabrielli et Oppizzony, coupables de s'être opposés au mariage de l'empereur Napoléon Ier avec l'archiduchesse Marie-Louise.

Digitized by Google

En 1814, la première Restauration les mit en liberté; elle ferma les portes de la forteresse.

La seconde Restauration les rouvrit en 1815; par une décision prise en comité secret, elle se proposait d'y interner la princesse Hortense de Saint-Leu, Fouché, Maret, mesdames Hamelin et de Souza, lorsque Fouché, prévenu à temps, put se soustraire à cette captivité, lui et ses compagnons d'infortune.

En 1822, au mois de février, les portes de la prison d'Etat s'ouvrirent devant le général Berton et le docteur Caffé, chefs de la conspiration dont le triste dénouement est encore vivant dans le souvenir des contemporains.

Depuis cette époque, le château de Saumur est demeuré un arsenal militaire, et, plus d'une fois, notre population a manifesté ses craintes sur l'explosion des poudres qu'il contenait. Une satisfaction a été donnée à leurs réclamations; la forteresse, loin d'être un volcan menaçant pour les habitants, n'est plus qu'un monument historique, qui décore la colline aux pieds de laquelle coule paisiblement la Loire.

P. R.

Digitized by Google

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

II.

L'ABBAYE DE SAINT-FLORENT

I. — Saint-Florent-du-Chateau (1).

L'ermite saint Florent était mort au Mont-Glonne, vers la fin du IVe siècle, après avoir pris une grande part à la conversion de l'Anjou et du pays des Mauges au Christianisme. Une communauté de moines ne tarda pas à se former près de son tombeau. Ce monastère, soumis à la règle bénédictine, vers l'an 800 (2), devint une riche abbaye, grâce à la munificence des princes carlovingiens. Charlemagne et Louis-le-Pieux lui firent des donations et lui accordèrent tous les priviléges que les princes étaient dans l'usage de concéder aux grands établissements religieux (3).

Mais cette prospérité fut promptement traversée. Dès l'an 848, Nomenoë, duc ou roi des Bretons, ravageait le pays des Mauges

(1) J'ai déjà parlé de l'abbaye de Saint-Florent, en traitant de l'histoire du château de Saumur. Le lecteur me pardonnera quelques redites, nécessitées par la nature même du sujet.

(2) Hic renovatur monasterii ordo, fratres promittentes regulam Albaldo viro sancto. (*Breve Chron. Sancti-Florentii Salm.*, ann. 800, Marchegay.)

(3) Dipl. de Louis-le-Pieux, du 30 juin 824. *Codex niger Sancti-Florentii Salmuriensis*, n° 1. — *Hist. Sancti-Florentii*, p. 255. Bulle de l'an 1003.

Digitized by Google

et brûlait l'abbaye du Mont-Glonne (1). L'abbé Didon obtint de Charles-le-Chauve la *Villa Johannis*, dont nous avons déjà parlé, et ses dépendances (2). C'était ainsi que la royale munificence indemnisait les moines des pertes que Nomenoë leur avait fait subir. L'abbé fit réparer le couvent du Mont-Glonne (3); mais à peine était-il sorti de ses ruines, qu'il fut de nouveau pillé, brûlé, détruit par les Normands. Les moines durent prendre la fuite, emportant avec eux les reliques de leur patron. Ils étaient environnés de dangers, car ce n'était pas seulement leur couvent, qui était au pouvoir des païens, mais le pays tout entier: Nantes avait été pris et saccagé, son évêque massacré au pied de l'autel; l'Anjou tout entier était la proie des flammes (4).

Ici se place dans les chroniques de Saint-Florent un long récit, qu'il est utile de rappeler au lecteur; nous le discuterons ensuite.

Les moines, chassés de leur demeure, rencontrèrent ceux de Saint-Philibert de Boulogne, lieu situé près du lac de Grandlieu,

---

(1) Confidit unde impius
Prædas agit Nomenoius.
... Deinde Pictavensium
Trans Ligerim manentium
Pagum petit Medalgicum,
Glonnam locum pulcherrimum.
... Flammas ubique Britones
Mox inferunt, ira truces,
Sanctus locus comburitur,
Tantum decus consumitur ..
(*Versiculi de eversione Sancti-Florentii*, Marchegay, p. 201.)

(2) Dipl. de Charles-le-Chauve, du 23 juillet 848; — du 15 janvier 849. (*Cod. nig. Sancti-Florentii Salm.*, n° 2. 6), etc.

(3) Magnis datis muneribus,
Circa locum fit sedulus
Restituit nunc felicius
Decorat atque pulchrius...
(*Versiculi de eversione Sancti-Florentii.*)

(4) Rursumque monasterium Sancti-Florentii quod jam antea a supradicto Nomenoio insensum fuerat, et a Carolo Calvo reparatum jam fuerat, ab illa effera gente Normanica penitus vastatur, incenditur, destruitur... (*Hist. eversionis monasterii Sancti-Florentii Salm.* D. Martène, *Thesaurus anecdotum*, tom. III, col. 843-844.) — Voir aussi *Annal. Sancti-Bertini*, anno 853 et seq., et les Chroniques d'Anjou.

Digitized by Google

et qui fuyaient aussi devant les Normands. Ils firent route ensemble, et, pendant tout le voyage, les moines de Saint-Florent firent vivre ceux de Saint-Philibert, de leurs propres provisions, et, partout où l'on s'arrêtait, on dressait la tente avec les propres courtines de Saint-Florent. Les moines de Saint-Philibert offrirent de leur côté l'hospitalité à leurs compagnons de voyage, dans le domaine de Tournus, situé en Bourgogne, et qui était une de leurs propriétés.

Les moines de Saint-Florent restèrent à Tournus pendant tout le temps de la persécution; mais, lorsque les Normands eurent cessé leurs ravages, les survivants voulurent retourner au Mont-Glonne. Après avoir remercié leurs confrères de Tournus de leur hospitalité, ils réclamèrent les reliques de saint Florent, qu'ils voulaient reporter au lieu où le saint ermite avait vécu, où il était mort. Les moines de Saint-Philibert répondirent qu'ils ne laisseraient point enlever les restes du saint, que ces reliques leur appartenaient par le droit de communauté et d'hospitalité, qu'ils ne souffriraient pas que la Bourgogne fût privée d'un aussi puissant patron, dont la volonté de Dieu l'avait enrichie; qu'au surplus, ils ne renvoyaient personne et que ceux des moines de Saint-Florent qui voudraient rester à Tournus, près des reliques du saint, auraient toute liberté de le faire. Les religieux de Saint-Florent n'acceptèrent pas cette proposition et se dispersèrent avec grand deuil, abandonnant à leurs anciens hôtes les reliques de leur patron et beaucoup d'ornements sacrés.

Mais un jeune novice, qui, au moment de la fuite des moines et de l'incendie du couvent, était à peine sorti de tutelle, Absalon, n'avait point fui en Bourgogne; il était au Mans, dans sa famille, avec la permission de son supérieur, quand arrivèrent les funestes événements que nous avons racontés. Lorsqu'il apprit que les reliques du saint patron étaient restées à Tournus, il fut saisi d'une grande douleur et conçut le projet de les reprendre. Il se rend à Tournus, feint d'être infirme, obtient d'être admis au couvent, charme et édifie toute la communauté par ses bonnes qualités et par la douceur de son caractère; il s'insinue dans les bonnes grâces de l'abbé, obtient la charge de

Digitized by Google

maître d'école, puis celle de chantre et enfin celle de sacriste. Un jour, il va trouver son supérieur et lui dit qu'il espère, d'après une vision, être guéri de ses infirmités, s'il peut voir et toucher les reliques du saint, veiller et prier auprès d'elles. On n'avait rien à lui refuser; la permission demandée est accordée. Mais lui ne perd pas son temps, se procure secrètement des vêtements laïques et un cheval. Le soir d'une fête, il met un narcotique dans le vin des moines, fatigués d'un long office, et, pendant qu'ils dorment profondément, il brise les liens qui enserraient la châsse, s'empare des reliques, les enveloppe dans une peau de cerf, s'échappe du couvent, monte à cheval et galope jusqu'à l'aurore. Le jour venu, il se cache avec son cheval fatigué, puis, à la tombée de la nuit, il reprend sa route, en emportant son précieux larcin.

Les moines, à leur réveil, apprennent avec désespoir la fuite d'Absalon et la violation de la châsse. On envoie de toutes parts des hommes armés à la poursuite du fugitif. Grâce à sa prudence, à sa finesse, à son énergie, Absalon trompe la vigilance de ses persécuteurs, qui avaient failli le reconnaître; il échappe à des dangers de toute sorte et arrive enfin à Rochecorbon, près Tours.

Il était sauvé; mais il n'était pas encore parvenu au but de ses désirs. De Rochecorbon, il se rend à Saint-Pierre de Rest, passe la Loire et gagne un domaine appartenant aux moines de Saint-Florent, et situé sur la paroisse de Notre-Dame de Lentiliac (Nantilly). Absalon, après sa longue course, s'arrête enfin sur un coteau, au bord de la Loire, et dépose son précieux fardeau dans une grotte creusée dans le roc. Le pays étant absolument désert, par suite des dévastations des païens, il ne trouva que quelques bergers, qui venaient faire paître leurs troupeaux sur les coteaux abandonnés. Un jour que, du haut de son rocher, exposé au nord, il regardait tristement la rivière couler à ses pieds, il aperçut quelques hommes, qui, montant en bateau, s'apprêtaient à passer la Loire. Il leur demande s'il restait encore quelques habitants dans le pays. On lui répond que les survivants de la population se sont retirés à Doué, où ils demeurent,

Digitized by Google

cachés dans des cavernes. Absalon s'y rend immédiatement et s'ouvre à trois hommes pieux et riches, dont on lui avait vanté les vertus; il leur raconte ce qu'il a fait. Ceux-ci le reçoivent comme un ange envoyé des cieux. Pleins de joie d'apprendre que les reliques de saint Florent sont revenues au pays, ils vont trouver le comte Thibault, dont la domination s'étendait alors jusque sur leur pays.

Thibault, qui avait été fort affligé de la disparition des reliques, veut savoir si le récit qu'on lui a fait est vrai. Il envoie donc demander aux moines de Tournus une parcelle des reliques du saint. Ceux-ci répondent avec amertume qu'on leur a enlevé par fraude leur précieux trésor. Au retour de ses envoyés, Thibault reconnaît que les trois compagnons d'Absalon ont dit vrai, et les autorise à construire un monastère en un lieu convenable, promettant de les aider de ses dons. Mais il ne permit pas que l'on reportât les reliques du saint au Mont-Glonne, trop exposé aux invasions; il voulait d'ailleurs les garder sur son territoire. Les nouveaux constructeurs choisirent le lieu où s'élevait le *Truncus*, ou premier château de Saumur, et se mirent à l'œuvre (1).

Toutes les chroniques de Saint-Florent sont unanimes sur un point, à savoir que les reliques de saint-Florent, ayant été transportées en Bourgogne, y furent retenues indûment, et qu'un jeune moine, nommé Absalon, les rapporta à Saumur, en trompant les détenteurs qui les avaient gardées (2).

Le principal fait de la légende paraît donc certain; mais il n'en est pas de même de tous les détails. Le rédacteur, qui écrivait vers la fin du XIIe siècle, a suivi le procédé ordinaire aux légendaires : il a groupé, autour d'un fait vrai, une foule de détails apocryphes, réunis de droite et de gauche, sans discernement et sans critique. Fort mal renseigné sur la chronologie, il rapporte des faits très-éloignés les uns des autres, comme s'ils

(1) *Historia Sancti-Florentii Salmuriensis*, Marchegay, p. 220 et suiv.

(2) Voir les trois chroniques publiées par M. Marchegay et celle de D. Martène, *loc. cit.*

Digitized by Google

s'étaient succédés rapidement et passés en un seul trait de temps. Ainsi, d'après lui, Absalon existait déjà au moment de la destruction du couvent; il était jeune, il est vrai, mais déjà émancipé, *e custodia elapsus*. Il était encore jeune au moment où il rapporta les reliques, car il fallait un homme vigoureux, pour franchir, au galop de son cheval, la route qu'il parcourut, en peu de jours, de Tournus à Rochecorbon. Et cependant, quand on rapproche les dates, on voit que l'incendie du couvent eut lieu en 853, et le retour des reliques, vers 941 ou 942, au plus tôt; il s'était passé environ quatre-vingt-dix ans entre ces deux événements.

Absalon n'eût-il eu que quinze ans en 853, aurait été un vieillard, arrivé aux dernières limites de l'âge, et dans l'impossibilité absolue de faire le voyage qu'on lui prête, en 941; il aurait alors été âgé de plus d'un siècle. Ajoutons que, d'après nos chroniques, Absalon a encore vécu et exercé des fonctions à Saint-Florent de Saumur, après la consécration de l'église. Tous ces faits se sont passés en effet sous Thibault-le-Tricheur, comte de Blois et de Tours (1), et, d'après l'historien de la Touraine, Chalmel, le règne de Thibault n'a commencé qu'en 940 ou 941. Il était fils de Thibault, vicomte de Tours, et de Richilde, fille de Robert-le-Fort. Sa signature figure au bas de plusieurs chartes de 942 et de 943, avec celles d'Hugues, comte et duc des Francs, et plusieurs autres. Une charte de 957 émane de lui; il y prend le titre de comte de Tours. En 973, il donnait Saint-Louans, près Chinon, aux moines de Saint-Florent. Il a vécu jusqu'en 978, époque à laquelle son fils Eudes lui a succédé (2). Il est donc de toute impossibilité qu'Absalon fût déjà

(1) His itaque patratis, incohatum est monasterium in Salmurio, imperio ac voluntate Theulbaldi comitis, et quia de reversione seu susceptione tanti patris cuncti gaudebant certatim in constructione monasterii laborabant.. (*Hist. eversionis monast. Sancti-Florentii*, D. Martène, *loc. cit.*) — Voir aussi *Fragm. veter. hist. Sancti-Florentii* et la grande chronique elle-même (Marchegay).

(2) Chalmel, *Histoire de Touraine*, liv. V. — Mabillon, *Annales O. S. B.*, tom. III, p. 709; Append. — D. Bouquet, tom IX, p. 722. — *Introduction aux chroniques d'Anjou*, par M. Mabile, n°s 9 et 10, extr. de la Pancarte noire de Saint-Martin de Tours. — Salmon, *Chroniques de Touraine*, p. 234. — D. Huynes, f° 80 v°. — Cartulaires de Saint-Florent, *passim*.

Digitized by Google

vivant et émancipé, en 853, et qu'il ait vécu sous un seigneur, dont le règne a commencé vers 940, pour finir en 978.

La course commune des moines de Saint-Florent et de Saint-Philibert est aussi une fable, comme l'a déjà démontré M. Marchegay (1).

Un autre passage, recueilli par le compilateur, bien qu'il contredise en grande partie le reste de son récit, nous prouve qu'en réalité on savait peu de choses sur cette période. Je crois devoir le transcrire ici en entier; son auteur, en avouant l'ignorance où il était, au sujet de ces faits, montre plus de critique et de vraie science que le légendaire, qui croyait certainement en savoir plus long que lui. Je traduis textuellement :

« Depuis la destruction de Saint-Florent par le breton Nomenoë, et depuis l'arrivée des Normands, qui eut lieu aussi sous le règne de Charles-le-Chauve, jusqu'au temps où le corps de saint Florent fut rapporté de Tournus par Absalon, et déposé au château de Saumur, nous ne savons absolument rien de ce qu'il advint des moines, qui alors furent dispersés, ni où ils allèrent, ni ce qu'ils firent ensuite. Nous trouvons seulement dans nos chartes, qu'après la seconde destruction du couvent par les Normands, les moines, par l'ordre du pieux roi Charles, emportant avec eux le corps de saint Florent, se rendirent en un lieu, nommé Saint-Gondon, en France, que cet éminent roi leur avait déjà donné, après la première destruction de leur couvent par le breton Nomenoë. Mais, comment ils quittèrent cette localité et se rendirent à Tournus, on l'ignore complétement. Il est certain seulement que le vieux couvent de Saint-Florent resta désert et désolé, et privé de tout commerce humain, etc. (2). »

La donation de Saint-Gondon aux moines de Saint-Florent est un fait certain et prouvé par une charte de Charles-le-Chauve, transcrite dans les cartulaires de l'abbaye; elle est datée de Senlis, le 16 des calendes de février, la vingt-sixième année du

(1) *Chroniques des églises d'Anjou*; introduction, p. 28.
(2) *Hist. Sancti-Florentii Salm.*, Marchegay, p. 284.

Digitized by Google

règne de Charles, c'est-à-dire en 866, au temps de l'abbé Hæcfrid (1).

Après une première translation, qui eut lieu en 853, le corps de saint Florent avait été replacé dans son abbaye; il y était en 860; en 866, il fut porté à Saint-Gondon, en Berry. Ce fut seulement en 875 que les moines de Saint-Philibert de Noirmoutier, qui, depuis longtemps, erraient de côté et d'autre en Poitou, puis en Auvergne, prirent possession de la *celle* ou prieuré de Tournus. Lors de l'invasion de leur île par les Normands, ils s'étaient réfugiés au lieu nommé Deas, situé près de l'embouchure de la Boulogne, dans le lac de Grandlieu, et appelé plus tard Saint-Philibert. L'auteur du récit légendaire avait brouillé tous ces faits, vrais au fond, et confondu les dates. On doit toutefois lui savoir gré d'avoir transcrit dans sa compilation le passage que nous avons traduit plus haut et qui permet de rétablir un peu plus d'ordre dans le récit des faits de ce temps (2). Il en est des voyages des reliques de saint Florent comme de ceux des reliques de saint Martin, à la même époque. Les légendaires ont aussi brouillé l'ordre des faits, rapproché les dates et fondu en un seul récit les nombreux voyages que durent faire, pendant les invasions normandes, les restes vénérés du saint patron de la Touraine (3).

Mais revenons à saint Florent. Je suivrai le récit du premier chroniqueur, plus ancien, plus sûr, et surtout plus sobre de détails que le compilateur du XIIe siècle. Le retour des reliques du patron des Mauges à la *Villa Johannis* n'eut lieu qu'après celui des reliques de saint Martin et de saint Julien à Tours. Ce

---

(1) . . cella super fluvium Ligerim, in pago Biturico quæ dicitur Nobiliacus... in qua cella S. Gundulphus reverenter colitur humatus (*Codex niger Sancti-Florentii*, n° 8.) — Liste des abbés de Saint-Florent, extraite du même cartulaire, Marchegay, p. 197.

(2) *Chroniques des églises d'Anjou*, Marchegay, préface, p. 28. — Voir aussi *Invasions normandes en Touraine*, par M. Mabile, p. 169, 170, 177.

(3) M. Mabile a démontré que de 850 à 920 les reliques de saint Martin ont bien souvent changé de place, et que les légendaires ont confondu tous ces voyages en un seul *(Invasions normandes en Touraine)*.

Digitized by Google

fut même cet événement qui excita le pieux zèle d'Absalon (1). Celui-ci, après son arrivée à la *Villa Johannis*, sur le territoire de Saint-Florent, déposa son trésor sur un roc élevé, puis il fit connaître son secret à un prêtre, nommé Elie. On se mit, avec l'aide de personnes pieuses des deux sexes, à construire un monastère. Le comte Thibault fit venir des moines de l'ordre de Saint-Benoît, de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Ceux-ci élurent pour abbé le prêtre Elie, qui était entré dans leur ordre avec ses deux frères, Otbert et Renaud. Le comte Thibault obligea les moines de Tournus à restituer à Saint-Florent divers vases sacrés, et notamment une tour, montée sur un pied, et servant de ciboire, que l'on disait être l'œuvre de saint Eloi, le missel et le psautier, dans lesquels on croit que saint Florent disait son office, des livres, des chartes, des vêtements sacrés qu'ils avaient indûment retenus (2).

Elie consacra sa vie à la construction du monastère, mais il ne put l'achever; il mourut d'une chute de cheval. Son successeur fut Amalbert, que le comte Thibault fit venir du monastère de Saint-Benoît. Celui-ci, à cause de ses mérites, fut plus tard appelé à régir le couvent de Saint-Benoît même. Toutefois, pendant son séjour à Saumur, il fit de remarquables constructions. Il acheva la basilique, commencée par Elie, avec les bâtiments des moines, et décora le tout de belles peintures. Cette basilique avait cinq autels, en l'honneur de ses patrons : l'autel du dimanche fut dédié à la sainte Trinité et aux apôtres Pierre et Paul; celui du matin, à saint Florent; l'autel placé dans le bras droit de la croisée, à saint Jean l'évangéliste; celui du bras gauche, à la Sainte Vierge; et le cinquième, au centre de la nef, à la sainte Croix.

L'abside et la croisée étaient seules couvertes de voûtes en pierre; le reste de l'édifice était protégé par des lambris en bois peint. Sur le portique de la basilique, il y avait quatre voûtes de

(1) Nam cum idem Christi famulus (Absalon) sanctos patronos Julianum atque Martinum vix tamen repatriatos conspiciens... (*Frag. veter. hist. Sancti-Florentii Salm.*, Marchegay, p. 208 et suiv.)

(2) *Frag. veter. hist. S. Flor. Salm.*, loc. cit.

Digitized by Google

même hauteur, sur lesquelles s'élevaient des clochers en bois, du haut desquels pendaient des bannières d'une grande longueur. Des colonnes supportaient les voûtes et les fermes de la nef. Des cloches, placées dans le chœur, sonnaient les heures.

Un vaste verger, entouré d'une muraille élevée, s'étendait depuis le chevet du monastère jusqu'au fossé de la demeure du gouverneur de la forteresse et procurait aux moines un grand agrément. Près du dortoir, la chapelle de l'abbé, qui servait pour les malades, renfermait deux autels : l'un, l'inférieur, dédié à saint Benoît, l'autre, celui du dessus, à saint Michel.

Une autre chapelle fut construite, en dehors de la basilique, entre le chemin et le bras gauche, où était l'autel de la Sainte Vierge.

Un puits extérieur, placé près du cellier, alimentait la fontaine intérieure, et l'eau pénétrait à travers les murs épais du couvent par des tuyaux cachés.

De nombreuses vocations peuplèrent, en quelques années, le couvent de Saint-Florent; des dotations, fournies par la piété de plusieurs riches et illustres personnages, l'enrichirent promptement.

Lorsque les travaux furent terminés, le comte Thibault appela l'archevêque de Tours, Ardouin, et l'évêque d'Angers, Néfingue, pour consacrer la basilique et le couvent, suivant les rites prescrits par l'Eglise pour cette solennelle cérémonie; elle eut lieu, le douze des calendes de juin, en présence d'une nombreuse noblesse et de tous les habitants du pays.

On transporta dans l'église les ossements de saint Florent, qui, pour plus de sûreté, furent déposés dans un reliquaire de cuivre (1).

Ici s'arrête le récit de notre ancien chroniqueur. Cette consécration eut lieu le 2 mai 950, d'après la nouvelle *Gallia Christiana* (2). La Chronique de Maillezais place la construction de

(1) *Frag. veter. hist. Sancti-Florentii Salm.*, p. 211. — Voir aussi *Hist. Sancti-Florentii*. Le second chroniqueur a reproduit, en grande partie, le récit du premier.

(2) *Gallia Christiana nova*, tom. XIV, col. 621.

Digitized by Google

Saint-Florent de Saumur en 937 (1); en tenant compte du temps nécessaire pour la construction, on voit que ces dates s'éloignent fort peu.

Les abbés, successeurs d'Elie et d'Amalbert, continuèrent les travaux commencés et ornèrent les constructions. L'abbé Robert, qui vivait au commencement du XIe siècle, fit sculpter et peindre le cloître du couvent; il acheta des vêtements sacrés et divers ornements d'un grand prix (2). Mais, en 1022, un incendie accidentel détruisit le monastère et une partie du château (3).

Les moines de Saint-Florent ne restèrent pas un siècle entier paisibles possesseurs de leur couvent de Saumur, sous la domination des comtes de Blois. Foulques-Nerra, comte d'Anjou, ayant pris le château, en 1026, ses troupes mirent le feu au couvent, et Foulques de s'écrier : « O saint Florent, permets » qu'on laisse brûler ta demeure, je t'en éleverai une meilleure » à Angers (4)! »

Les moines furent obligés d'évacuer le château, où, du reste, ils étaient fort gênés par le voisinage de la garnison, mais ils ne voulurent point se rendre à Angers. Le saint manifesta par un miracle sa volonté de rester près de son ancien séjour, et les moines se fixèrent sur l'embouchure du Thouet, à Saint-Hilaire-des-Grottes, et ne quittèrent point le centre de leurs vastes possessions du Saumurois (5).

Ils ne perdirent pas toutefois les droits que les rois leur avaient jadis donnés. Comme anciens seigneurs de la *Villa Johannis*, ils avaient conservé une certaine juridiction sur le territoire où s'était élevé le *Castrum* avec ses faubourgs. Ces droits

---

(1) *Chron. Sancti-Maxentii Pictav.*, Marchegay, p. 378.

(2) Sub tempore patris hujus Roberti, claustralis fabrica mira lapidum sculptura cum versuum indiciis ac picturarum splendoribus est polita. (*Hist. Sancti-Florentii Salm.*, p. 257.)

(3) *Idem*, p. 269.

(4) « Sancte Florenti, sine te concremari; meliorem enim Andegavis tibi habitationem extruam ! » (*Frag. veter. hist. Sancti-Florentii*, p. 212.)

(5) *Frag. veter. hist. Sancti-Florentii Salm.*, p. 212.

Digitized by Google

furent confirmés et maintenus par les comtes de Blois, et, plus tard, par ceux d'Angers (1).

Bien qu'établis dans leur nouvelle demeure, les religieux de Saint-Florent n'abandonnèrent pas complétement le château et réparèrent les ruines du vieux couvent dont l'église fut réconciliée par Hubert de Vendôme, évêque d'Angers. Pendant la construction de leur nouvel établissement, ils y entretenaient encore six moines. Lorsque Geoffroy-Martel eut reçu de son père le château de Saumur en don, il renvoya les moines et mit à leur place des chanoines, qui n'y restèrent que quelques années; puis Geoffroy-le-Barbu rappela les moines, ce qui fit naître un conflit entre eux et les chanoines. Mais, en 1067, Foulques-Réchin confirma aux premiers la possession de leur ancienne demeure (2). La même année, un autre incendie devait encore être allumé, à la suite d'un siége par Guy, comte de Poitou, qui détruisit la plus grande partie des habitations, tant en dedans qu'en dehors du boile du château; le couvent ne fut pas plus épargné que le reste (3).

Les moines de Saint-Florent, malgré la restitution opérée par le comte d'Anjou, n'en conservèrent pas moins leur grande abbaye sur la rive gauche du Thouet, beaucoup mieux située que la première, et firent de celle-ci un simple prieuré. Ce prieuré du château est mentionné dans toutes les lettres des papes des XIIe et XIIIe siècles, confirmatives des domaines de Saint-

(1) Charte du comte Eudes, de février 979, *Cod. niger Sancti-Florentii*, n° 14. — Accord entre Gelduin et l'abbé Robert, au sujet des droits de justice *Ibid.* n° 44).

(2) Quando comes Andegavensis Fulco Castrum Salmurense cepit et S. Florentii monasterium quod intra Castrum idem consistebat concremavit, monachi ipsius monasterii ad proximam quondam sui juris ecclesiam secesserunt, nec tamen locum in quo habitaverant, penitus dimiserunt; sed aliquantulum reædificantes, ab Huberto Andegavensi episcopo fecerunt reconciliari et a quibusdam ex se ipsis sex circiter inhabitari quousque Gausfridus prædicti filius Fulconis castrum illud dono patris obtinuit. . etc. (Charte-notice de l'an 1067, ms. 622 de la Bibliothéque nunicipale d'Angers.)

(3) *Chon. S. Maxentii Pictav*, ann. 1067.

Digitized by Google

Florent (1). Il subit lui-même bien des vicissitudes diverses. Au XIVe siècle, il ne renfermait plus que quatre moines seulement, d'après un ancien *Pouillé* de l'abbaye de Saint-Florent, de cette même époque (2).

En 1333, il fut joint à l'office du chambrier de l'abbaye. Une cure en dépendait; elle comprenait le boile du château et le territoire de Varrains. Le prieur-chambrier en était curé-primitif, et la paroisse était desservie par un vicaire perpétuel, qui avait la préséance sur les autres curés de la ville (3).

En 1562, l'église du château fut pillée, comme les autres églises de Saumur, par les protestants, qui n'épargnèrent pas non plus l'abbaye de Saint-Florent-du-Thouet, et se livrèrent dans tout le pays à de coupables excès (4). Trente ans plus tard, Mornay du Plessis démolissait l'église du château, pour construire les bastions de la forteresse. Les paroissiens du boile furent alors obligés de se réunir dans la chapelle de Varrains, située sur le territoire de la paroisse. Cette chapelle avait été fondée, en 1516, pour que les enfants et les serviteurs du village de Varrains, situé à quatre kilomètres de Saumur, pussent aller à la messe, le dimanche, en laissant le temps aux chefs de famille de se rendre à l'office, à l'église du château.

Il fallait élever une église en dehors des bastions du château. Mais les catholiques réclamèrent longtemps : ceux de Saumur voulaient qu'elle fût dans le boile; ceux de la campagne demandaient Varrains. Duplessis ne voulait pas que l'on construisît près du château; aussi les derniers l'emportèrent et le chef-lieu de la paroisse fut transféré à Varrains. L'église de ce bourg fut bénie, le 27 octobre 1619, et mise sous l'invocation de saint

(1) Le *monasterium de Castro Salmuro* est mentionné dans les lettres des papes Calixte II, Innocent II, Eugène III, Adrien IV, aux abbés de Saint-Florent : Etienne, Mathieu, Philippe (*Cod. rubeus Sancti-Florentii Salm.*, fos 2, 7, 9, 10).

(2) *Codex rubeus Sancti-Florentii*, in fine.

(3) D. Huynes, *Hist. de Saint-Florent* (ms. des archives d'Angers, dont la Bibliothèque municipale possède une copie). — Pouillé du Diocèse d'Angers.

(4) D. Huynes, fo 410 de la copie de la Bibliothèque; c'est d'après cette copie, que je citerai fréquemment D. Huynes dans la suite des notices sur Saumur.

Digitized by Google

Doucelin. Louis XIII, lors de son passage à Saumur, en 1621, fit rendre au culte les débris de l'ancienne église du château que le gouverneur avait changés en magasin. Cette portion de l'église fut réparée, ou plutôt rebâtie, et bénie, mais ne servit plus que de chapelle. Le curé de Varrains y venait, seulement à certains jours, et notamment le dimanche des Rameaux et le jour de la fête de l'Ascension, célébrer l'office divin; mais il conserva parmi ses paroissiens, jusqu'à la révolution, les habitants du boile (1).

L'ancienne église Saint-Florent, après avoir été de nouveau abandonnée, à la révolution, sert aujourd'hui de caserne. Elle offre peu d'intérêt pour l'archéologue. Les seules parties anciennes sont : le mur qui forme le pignon est, et dans lequel se remarque une grande arcade; quelques débris du mur nord, et un autre mur venant s'appuyer au bas de la grande arcade, également au nord, et qui appartenait probablement à une abside, aujourd'hui noyée dans un magasin d'artillerie. Le tout est en petit appareil assez régulier du xe ou du xie siècle, et pourrait bien remonter à la construction première, au temps de Thibault-le-Tricheur. Tout le reste est beaucoup plus récent et date certainement de la reconstruction opérée par Louis XIII, en 1621. Dans le mur sud, s'ouvrent deux grandes fenêtres en plein cintre, qui ne remontent pas au-delà de cette dernière époque. A l'intérieur, on ne voit pas de traces de voûtes.

Les proportions exiguës de cet édifice me font douter de son origine, et l'on se demande si ce sont bien là les restes, même remaniés, de la belle église de Thibault-le-Tricheur; peut-être n'était-ce qu'une des anciennes chapelles, qui aura été restaurée par Louis XIII, pour les besoins du culte. Il ne faut pas oublier que l'église primitive avait été brûlée trois fois, et qu'au temps où Duplessis la fit démolir, ce n'était plus qu'un prieuré. Mais ces restes n'en sont pas moins fort anciens, du xe ou tout au moins du xie siècle.

---

(1) D. Huynes, *loc. cit.*, fo 410, 411. — Bernard, *Mémoire pour servir à l'histoire de Saumur*, p. 9.

Digitized by Google

J'ignore si les arcades, noyées dans le mur sud-est des bâtiments situés à droite de la cour actuelle du château, et dont j'ai déjà signalé l'existence (1), appartenaient au cloître du couvent ou à une autre construction. L'ancienneté de leur appareil et leur forme en plein cintre donnent tout lieu de croire qu'elles remontent au XIe ou au XIIe siècle, et qu'elles faisaient partie des dépendances du monastère.

Enfin je dois signaler un fait topographique important. Le niveau de la cour du château doit être aujourd'hui à peu près ce qu'il était au XIe siècle, car les arcades en question et les débris de l'église s'élèvent encore à une hauteur normale au-dessus du sol de la cour. Il me paraît donc probable que l'ancien *Truncus* et le couvent s'élevaient sur un monticule naturel ou factice, assez étendu, que Duplessis a entouré de son enceinte bastionnée (2).

M. Bodin nous a conservé un dessin de la vieille église Saint-Florent-du-Château, telle qu'elle était en 1808; elle n'a guère changé depuis ce temps, malgré sa destination actuelle. Le donjon attire les regards par sa masse imposante; mais il faut être archéologue pour aller visiter dans les casernes du château les quelques débris des vieux appareils du XIe siècle, qu'elles renferment encore. Puisse-t-on les conserver longtemps et perpétuer le souvenir d'un ancien édifice qui eut sa splendeur, à une époque dont les œuvres disparaissent tous les jours et tombent dans l'oubli.

---

(1) Voir la Notice sur le château de Saumur, *in fine*.

(2) L'auteur de la Grande histoire de Saint-Florent prétend qu'il y avait un lac, au lieu même où s'est élevé le couvent, et qu'il fut desséché par les moines. Ce détail ne paraît guère probable. S'il y avait un lac, il devait être situé un peu plus loin, au lieu où sont aujourd'hui les fossés, au pied du monticule; peut être même en a-t-on profité pour les creuser. (*Hist. Sancti-Florentii Salm.*, p. 231.)

D'ESPINAY,

Conseiller à la Cour d'appel,
Président de la Commission archéologique de Maine-et-Loire,
Officier d'Académie.

Digitized by Google

L'ANJOU

DANS LA LUTTE DE LA CHRÉTIENTÉ

CONTRE L'ISLAMISME.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PÈLERINAGES EN TERRE-SAINTE ET LES CROISADES.

(SUITE) (1).

§ 2.

Entre les deux villes de Trie et de Gisors, sur les confins des terres de France et du grand fief de Normandie, se dressait, au douzième siècle, un ormeau gigantesque. Huit hommes se tenant par la main en auraient à peine embrassé la circonférence; et, sous son feuillage, artificiellement ramené à terre, on pouvait venir à la fois par milliers s'abriter contre la pluie ou les ardeurs du soleil (2). Dans le cours de leur lutte acharnée

(2) *V.*, pour les numéros précédents, les livraisons de mai, juin, octobre, ovembre 1874, et avril 1875.

(1) *Philippide* de Guillaume Lebreton (coll. Guizot, t. XII), p. 69. — Montfaucon, *Monum. de la monarchie française*, t. II, p. 77.

Digitized by Google

au sujet des deux Vexins français et normand, dont cet arbre indiquait la ligne séparative, Henri II et Philippe-Auguste s'étaient maintes fois convoqués sous son ombre, pour y vider amiablement leur querelle; aussi l'ormeau était-il désigné dans toute la contrée sous le nom célèbre d'*ormel* ou *ormeteau des conférences*. Après mille tentatives de paix demeurées infructueuses, les deux rois, à la nouvelle de la prise de Jérusalem, s'y donnèrent un dernier rendez-vous solennel au 12 janvier 1188, pour y régler la mouvance des fiefs en litige, et ensuite s'entretenir plus sérieusement que jamais du sort de la Terre-Sainte. Au jour indiqué, Henri II et Philippe-Auguste, escortés des premiers évêques et seigneurs de France et d'Angleterre, s'abordèrent sous les branches dépouillées de l'*ormel* en fourrures d'hermines, car le froid était piquant. On y discuta longtemps les hommages, les redevances et les possessions de Gisors, de Fretteval et du Vexin normand. Déjà même les pourparlers s'envenimaient, et on allait encore perdre de vue Jérusalem, lorsque tout à coup apparaissent dans la plaine, montés sur des mules, deux prélats précédés de la croix pontificale. L'un portait les insignes de la cour de Rome; l'autre était couvert d'ornements sacerdotaux, selon l'usage des prêtres d'Orient. A leur suite marchaient quelques chevaliers qu'à leurs croix rouges, ressortant sur des vêtements blancs, on reconnaissait de suite pour des Templiers. Philippe-Auguste envoya des hérauts en information. Les deux prélats étaient Guillaume de Tyr et le cardinal-légat Henri d'Albano, qui alors parcouraient l'Europe de ville en ville, afin de réveiller partout l'enthousiasme pour les croisades avec le récit des derniers malheurs de Jérusalem; et ils cheminaient escortés des quelques Templiers échappés au désastre de Tibériade. Les prélats arrivés sous l'ormeau, les deux rois les embrassèrent avec effusion. Ensuite Guillaume de Tyr, devant toute l'assemblée, et d'une voix brisée par les sanglots, dépeignit en traits de feu les malheurs de la Terre-Sainte. Il redit le carnage de Tibériade, la ruine des ordres de l'Hôpital et du Temple, Jérusalem captive, la Croix aux mains des Infidèles, les chrétiennes jetées en proie à la brutalité du vainqueur,

Digitized by Google

les soldats du Christ rachetant au poids de l'or leur vie et la vie de leurs femmes et de leurs fils. A Guillaume de Tyr succéda le cardinal d'Albano, qui lut une longue lettre du pape Grégoire VIII renouvelant les pressantes exhortations d'Urbain II en faveur des Saints-Lieux. Les deux prélats furent, vis-à-vis du roi d'Angleterre, plus heureux que le patriarche Héraclius; plus heureux aussi que ne l'avaient été naguère, à l'égard de Foulques-Réchin son aïeul, Urbain II et Robert d'Arbrissel. La lecture à peine terminée, et tandis que l'auditoire enlevé s'écriait : « La croix! la croix! » le vieil Henri II, le premier, vint se jeter aux pieds du légat, pour la recevoir de ses propres mains. « Ah! ah! » murmurèrent les barons de France, choqués de voir encore là le roi d'Angleterre, simple vassal de Philippe-Auguste, prendre les devants sur son suzerain. « Ah! ah! les couleurs des Plantagenets devancent encore celles des Francs; » et les incurables hostilités allaient reprendre, si Philippe-Auguste n'eût eu la sagesse de ne voir là qu'un pur élan de foi chrétienne. Ce tumulte apaisé, les deux rois se jetèrent dans les bras l'un de l'autre; et, ensemble, ils allèrent prendre solennellement la croix des mains de l'archevêque de Tyr, en se signant au front, à la bouche et à la poitrine, et en jurant de ne la plus quitter ni sur terre, ni sur mer, ni en champs, ni en villes, *jusqu'à leur retour du grand passage*. Ce généreux mouvement gagna toute l'assistance; et, tandis qu'apparaissait au ciel, disent les chroniques, une croix miraculeuse, tous (1) vinrent se prosterner aux pieds des deux prélats, à la suite du jeune comte de Poitou Richard Cœur-de-Lion. Lorsque tout le monde eut pris la croix, chaque prince adoptant pour la sienne une couleur distinctive, Henri II choisit la blanche, pendant que Philippe-Auguste et le comte de Flandre prenaient la rouge et la verte; et les deux rois s'en allèrent dans leurs états respectifs vaquer aux préparatifs

(1) La figure toute la noblesse de France. C'est le duc de Bourgogne; ce sont les comtes de Flandre, de Champagne, de Blois, de Soissons, de Nevers, de Dreux, de Clermont, du Perche, de Bar et de Rochefort. C'est le vicomte de Narbonne; ce sont les sires de Montmorency, de Meulan, de Coucy, Jacques d'Avesne, Bernard de Saint-Valery, etc.

Digitized by Google

de la nouvelle guerre sainte, après avoir élevé préalablement une chapelle avec une croix de bois, sur le lieu même où ils venaient de se croiser et qui de là reçut le nom de *champ sacré* (1).

La troisième croisade proclamée, il la fallait, en effet, organiser. Pas plus que Philippe-Auguste, Henri II ne faillit à cette tâche, où désormais le soutiendra jusqu'au bout l'élan tardif, mais généreux, qui l'avait, le premier de tous, entraîné vers le cardinal d'Albano. Une fois mue vers la haute pensée du recouvrement de Jérusalem, cette vigoureuse intelligence va s'y appliquer tout entière et avec suite, aux moindres instants de répit que lui laissera la lutte acharnée avec la cour de France, à peine interrompue quelques jours par la solennelle réconciliation du *champ sacré*.

Dès au sortir de Gisors et dans les premiers jours de mars, Henri II alla au Mans présider, avec la croix blanche sur l'épaule, une assemblée générale de tous les prélats et barons de ses provinces d'outre-mer, afin d'aviser aux premières mesures à prendre en faveur de la croisade. Cette assemblée, où remonte l'origine de la *dîme Saladine*, et que l'on range d'ordinaire parmi les conciles (2), fut des plus solennelles,

---

(1) *En remembrance de cette croiserie. Chron. de Saint-Denys* (Publ. de Paulin Paris), col. 838-839. — Rigord, *Vie de Philippe-Auguste* (coll. Guizot, t. XI), pp. 72-73. — Rog. de Hov., p. 641. — Raoul de Diceto, col. 636. — Gulielm. Neubrig. (*Veter. Britann. scriptores*), p. 435. — Geoffr. de Vins., pp. 85-86. — Robert Denyau, *Hist. de Gisors*, *passim*. — *Hist. de France* d'Henri Martin (éd. de 1855), t. III, pp. 525-529. — Aug. Thierry, *ibid*, p. 276. — Michaud, *ibid.*, pp. 65-68. — De cette mémorable journée datent les armes de Gisors : de gueules à la croix engrêlée d'or, avec le millésime 1188 au-dessus de l'écu. Ce fut aussi ce jour là qu'Henri II ajouta un chef d'azur à trois fleurons de lys d'or. — La croix et la chapelle du *Champ-Sacré* sont depuis longtemps disparues : il n'en subsiste plus aucune trace. Quant à l'*ormel des conférences*, il ne survécut que peu de jours à l'entrevue du 12 janvier 1188. Dès la même année, lors de la reprise des hostilités entre Henri II et Philippe-Auguste, celui-ci le fit un jour couper par le pied dans une violente boutade contre cet arbre, sous lequel il n'avait jamais pu réussir à conclure une paix durable, et qui ne servait qu'à abriter des rassemblements de Normands et d'Anglais. — Nous devons une partie de nos renseignements sur l'entrevue de 1188 à l'extrême obligeance de M. l'abbé Lefebvre, vicaire de Gisors, qui s'est beaucoup occupé de la curieuse histoire de cette ville.

(2) Dom Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. IV, p. 188.

Digitized by Google

autant par l'affluence et l'éclat des assistants que par la gravité des questions. A côté d'Henri II, de son fils Richard et de Guillaume de Tyr, y figuraient les archevêques de Cantorbéry, de Tours et de Rouen, les évêques d'Evreux, d'Angers, du Mans, de Nantes, de Chartres et de Séez, avec tous les barons de la Touraine, du Maine et de l'Anjou (1). Henri II y rendit, sur les préparatifs de la troisième croisade, une longue ordonnance, qui est demeurée un des plus beaux monuments de la législation des croisades, et où, à côté de certains articles répréhensibles (2), se révèle une profonde sagesse. Essayons d'en pénétrer l'économie.

Tout d'abord il y réglemente à fond la levée des subsides. C'était là une question toute nouvelle. Il y avait bien eu, dès le neuvième siècle, des quêtes au profit des Saints-Lieux, mais dépourvues de tout caractère officiel ou général (3). Henri II, dès les premières années de son règne, eut l'initiative de collectes publiques. Au plus fort de sa lutte avec Thomas Becket, et pour donner le change au grand archevêque et à la papauté sur sa politique usurpatrice, Henri II, le 8 mai 1166, avait tenu au Mans une première assemblée de tous ses prélats et barons d'outre-mer, et il y avait ébauché tout un système pour une levée régulière de subsides au profit des colonies chrétiennes (4). C'est cette même œuvre qu'avec des vues plus droites il reprit et perfectionna dans la nouvelle assemblée de 1188.

---

(1) *Ibid.* — *L'Ouest aux croisades*, par Henri de Fourmont, t. I, p. 169.

(2) *V.* infra.

(3) Dom Chamard, *Saints personnages de l'Anjou*, t. II, p. 277. Dans la première croisade, entre l'élan tumultueux de toute la France et la léthargie de Philippe I, il n'y avait pas place pour le moindre essai d'organisation générale; chaque croisé pourvoyait d'avance, tant bien que mal, aux frais du voyage, en réalisant tout son patrimoine avec un fiévreux empressement. — Lors de la seconde croisade, Louis VII, à l'instigation de l'abbé Suger, remplit ses coffres par l'augmentation de l'impôt général, et surtout par l'impitoyable taillage des Juifs. Mais, jusqu'à Henri II, l'histoire des croisades ne nous offre nulle trace d'organisation administrative de subsides spéciaux au profit de la Terre-Sainte.

(4) Aux termes de l'assemblée du 8 mai 1166, et dans toute l'étendue des états d'Henri II, « tout homme, *clerc ou laïque*, devait fournir pour la Terre-Sainte *deux deniers par livre de tous ses revenus ou biens meubles*, et un denier par livre pour les quatre années suivantes (ad defensionem et juvamen eclesiæ et terræ Orientalis, unusquisque, *de omni mobili quod habet.... et de redditibus similiter det* hoc anno MCLXVI *de unaquaque libra duos denarios*, denique

Digitized by Google

Aux termes des statuts de cette assemblée, tout homme, clerc ou laïque, qui s'abstenait du voyage en Terre-Sainte, devait, sous peine d'excommunication, fournir à la croisade la dîme de tous ses revenus ou biens meubles. Les armes, chevaux et vêtements des soldats, les chevaux, livres, vêtements et ornements sacrés des clercs, et les joyaux des clercs et des laïques échappaient seuls à cette décimation universelle (1). Tel est l'impôt

---

sequentibus annis de singulis libris singulos denarios.... *Hoc faciant archiepiscopi*, *episcopi*, *abbates* qui regale habent, *comites*, *barones*, *vavassores*, *milites*, *cives*, *burgenses*, *rustici*. Les avances pour la culture de la terre ne devaient pas être prélevées en réglant le total de la masse imposable (hoc quoque faciet de culturis et vineis, ita quod non computetur sumptus et constamentum earum). Dans ce total devaient entrer les dettes d'un remboursement assuré (hoc etiam de debitis de quibus recipiendis certitudinem habent). L'édit prescrivait en outre, dans toutes les églises, l'établissement d'un tronc à plusieurs clefs, *l'une confiée au desservant*, *les deux autres aux deux plus loyaux paroissiens* (et erit truncus per singulas villas in eclesiis... Truncus vero habebit tres claves, *quarum unam custodiet presbyter*, *duas fideliores viri de parochia*). Dans ce tronc chaque contribuable, *après avoir juré de le faire loyalement*, devait, *sous peine d'excommunication*, verser la quote-part de son offrande, déterminée par l'exact calcul de tout son patrimoine (... ubi quisque *post juramentum*, ita fideliter mittet, rebus suis diligenter numeratis, quidquid ex eis modo prædicto collegi poterit, *ita ne incedat in excommunicationem*). *Tout l'argent recueilli dans les paroisses était versé à l'évêché* (*pecunia in villis collecta ad episcopatum deferatur*). » — Chron. Gervas., col. 1399-1400. — *Hist. litt. de France*, ibid, pp. 502-503. — Pagi, *Critic. in annal. Baron.*, t. IV, p. 617. — Dom Piolin, *ibid.*, t. IV, p. 134. — Dans ces dispositions de l'édit du 8 mai 1166, un œil attentif trouvera le germe des statuts du concile du Mans.

Ces premiers essais de législation fiscale en matière de subsides semblent même avoir reçu d'Henri II, à plusieurs reprises, un commencement d'exécution, longtemps avant le concile du Mans. Dès l'an 1182, sur la demande du pape Alexandre et des chevaliers de l'Hôpital et du Temple, il ordonna, de l'avis de tous les grands du royaume, convoqués en assemblée générale, une levée de subsides, qui produisit 500 marcs d'or et 42,000 marcs d'argent, suivant Raoul de Diceto (col. 613) et Matthieu de Westminster (*Flores historiarum*, p. 253). *V.* aussi *Hist. litt. de France*, ibid., pp. 503-504. — Nous avons vu aussi Henri II, l'an 1185, lors de l'ambassade du patriarche Héraclius, prescrire à cette occasion une collecte générale dans toutes les paroisses d'Angleterre.

(1) « Omnes illi, tam clerici quam laici, qui hoc iter non arripient, decimas » redditiuum suorum unius anni et omnium catallorum suorum tam in auro quam » in argento et in omnibus aliis dabunt, exceptis vestibus et libris, et vesti- » mentis clericorum.... et lapidibus pretiosis tam clericorum quam laicorum; » et exceptis equis et armis, et vestibus militum ad proprium corporis usum » pertinentibus; facta prius excommunicatione ab archiepiscopis, episcopis, » archipresbyteris singulis in singulis parrochiis super unumquemque qui » decimam pertaxatam legitime non dederit sub præsentia, et conscientia » illorum, qui debent interesse. »

Digitized by Google

célèbre adopté depuis en principe par Philippe-Auguste, pour toute la France, sous le nom caractéristique de *dîme Saladine* (1).

Viennent ensuite quelques dispositions pour assurer la perception régulière et équitable de la dîme. A la collecte était préposée, dans chaque paroisse, une commission composée du desservant, d'un Templier, d'un Hospitalier, d'un sergent et d'un chapelain du roi, d'un officier et d'un chapelain du seigneur du lieu et d'un clerc de l'évêque (2). Si, dans son offrande, un contribuable était demeuré en deçà de l'estimation déterminée à son égard par les collecteurs en leur âme et conscience, on devait choisir dans la paroisse quatre ou six hommes, pour indiquer sous la foi du serment la juste somme; et, sur leur appréciation, le délinquant devait fournir, en plus de sa quote-part, le montant de son déficit (3).

Ce n'était pas tout de s'assurer des subsides : il fallait, du même coup, favoriser les enrôlements. Dans ce but les croisés étaient exempts de la dîme, et autorisés à recevoir celle de leurs vassaux pour leur propre compte (4). Si, pressés par des dettes, ils avaient engagé leurs revenus avant de prendre la croix, ils n'en conservaient pas moins la jouissance intégrale toute une année à dater de ce jour; et, les années suivantes, le créancier ne succédait à la jouissance qu'à la charge d'imputer les revenus sur le capital, jusqu'au retour de la Terre-Sainte (5).

---

(1) Rigord, *ibid.*, pp. 73-78. — Michaud, *ibid.*, p. 68.

(2) « Colligatur autem pecunia in singulis parrochiis præsente presbytero parrochiæ et archipresbytero, et uno Templario, et uno Hospitalario, et serviente regis, et clerico regis, et serviente baronis, et clerico ejus, et clerico episcopi. »

(3) « Si aliquis juxta conscientiam illorum minus dederit, quam debuerit, eligentur de parrochia quatuor vel sex viri legitimi, qui, jurati, dicant quantitatem illam quam ipse debuisset dixisse, et tunc opportebit illum superaddere quod minus dedit. »

(4) « Qui hoc iter arripient decimas terrarum suarum et omnium suorum habebunt, et pro se nihil dabunt. »

(5) « Quicumque.... redditus suos ante susceptionem crucis invadiaverit, exitus hujus anni integre habeat, et, transito anno, creditor redditus rehabeat, ita quod fructus, quos inde receperit, in solutione debiti computentur.... »

Digitized by Google

Il eût été toutefois imprudent de favoriser, sans distinction, le zèle de toutes les classes pour la guerre sainte. Les paysans, lors des deux premières croisades, avaient, par milliers, déserté la glèbe, si bien que les campagnes étaient demeurées longtemps en friche. Pour parer à cet inconvénient, Henri II chercha à refréner l'ardeur inconsidérée des villageois, en laissant sous le coup de la dîme tous ceux qui prendraient la croix sans l'agrément de leurs seigneurs (1).

Ainsi réglé dans son cours, l'enthousiasme pour la Terre-Sainte avait encore besoin d'être purifié dans sa source. Avec l'impétuosité toute miséricordieuse de leur prosélytisme, Pierre-l'Hermite, saint Bernard et Robert d'Arbrissel avaient jeté à l'aveugle dans le courant des croisades des multitudes de pécheurs aux dispositions fort douteuses. Moins avides de grandes expiations que tourmentés par la soif des aventures, ils entraient avec tous leurs vices dans les armées chrétiennes, où ces germes de corruption se développèrent vite au milieu de toutes les séductions de l'Asie. De là, en partie, ce ruineux dévergondage des mœurs qui éclata, surtout après la seconde croisade, au sein même de Jérusalem, et finalement y attira toute la colère du ciel. Afin d'extirper des nouvelles milices du Christ jusqu'à la racine de tout désordre, Henri II édicta tout un ensemble de rigoureures mesures disciplinaires, propres à en écarter indirectement tout ce qui conservait encore quelque attache déréglée, ou seulement des habitudes grossières. Aux termes de l'ordonnance du Mans, les femmes étaient absolument exclues du voyage en Terre-Sainte, à l'exception des lavandières à pied hors de tout soupçon. De plus, on interdisait formellement l'usage, à chaque repas, de plus de deux mets achetés; les gros jurements, les dés ou autres jeux de hasard, enfin les fourrures de vair, de petit gris ou de zibeline, les étoffes d'écarlate et les habits découpés (2).

---

(1) « Burgenses vero et rustici, qui sine licentia dominorum suorum crucem » acceperint, nihilominus decimas dabunt. »

(2) « Nullus aliquam mulierem secum ducat in peregrinatione, nisi forte » aliquam lotricem peditem, de qua nulla habeatur suspicio.... omnes contenti

Digitized by Google

Ces diverses mesures établies, Henri II alla aussitôt les promulguer en Angleterre. A cet effet, il y convoqua, dans le Northamptonshire, à Gedington, une nouvelle assemblée générale, où l'ordonnance du Mans reçut la forme législative et fut l'objet d'une lecture publique, accompagnée d'une brûlante et décisive prédication de Baudouin de Cantorbéry, l'apôtre le plus populaire et le plus inspiré de la troisième croisade (1).

Après avoir publié les statuts du concile du Mans dans toute l'étendue de ses états, Henri II avait encore à y pourvoir partout à leur exécution, notamment pour la levée des subsides. A cet égard, les procédés du fisc varièrent suivant les divers pays et les différentes classes. Dans les provinces d'outre-mer, c'est-à-dire dans l'Anjou, le Maine, l'Aquitaine, la Normandie et la Bretagne, les collecteurs perçurent la dîme avec assez de ménagements. La seule mesure comminatoire employée dans ces diverses contrées, où le despotisme d'Henri II était modéré par des traditions d'autonomie, fut un arrêt d'excommunication lancé par les prélats contre les récalcitrants. D'ailleurs la composition du conseil préposé dans chaque paroisse à la collecte, et où des hommes de la localité prenaient place, y offrait quelque garantie d'impartialité. Il y a plus: une contestation venait-elle à surgir, on convoquait, en exécution des statuts du concile du Mans, quatre ou six notables assermentés du lieu, pour déclarer la valeur des biens meubles du contribuable, que leur unique témoignage devait condamner ou absoudre (2).

Ces précautions usitées, même en plein moyen âge, dans les contrées où l'administration publique n'était point un gouvernement de conquête, furent probablement aussi pratiquées en Angleterre à l'égard des comtes, barons, chevaliers et prélats, en un mot, de toute la race normande. Mais, à l'égard des bour-

---

» sint duobus ferculis ex empto.... nullus ludat ad aleas, vel ad decios.... nullus » utatur vario, vel grisio, vel sabellina, vel escarleta ;... nullus habeat pannos » decisos, vel laceratos. » — Rog. de Hov., pp. 641-642. — Gulielm. Neubr., pp. 435-436. — Dom Piolin, *ibid.*, pp. 187-188. — Rohrbacher, *ibid.*, p. 444.

(1) Rog. de Hov., p. 642. — Chron. Gervas., col. 1522-1523.

(2) Aug. Thierry, *ibid.*, pp. 279-280. — *L'Ouest aux croisades*, ibid., pp. 169-170.

Digitized by Google

geois saxons, on usa de tous autres procédés, aussi arbitraires qu'expéditifs. Dès à son retour dans son royaume, Henri II fit dresser une liste des plus riches bourgeois de toutes les villes; et il les fit sommer personnellement, par des lettres de convocation n'admettant ni excuse ni retard, d'avoir tous à se présenter devant lui; car lui-même voulut présider en Angleterre à la rentrée de la dîme. La comparution personnelle fut, de la sorte, imposée à deux cents bourgeois de Londres et à cent d'York, et à un nombre proportionnel dans les autres villes et bourgs; et néanmoins, tout en appelant ainsi à lui tout le peuple d'Angleterre, Henri II, animé de toutes les haineuses défiances du Conquérant à l'égard des rassemblements de Saxons, prescrivit de ne les recevoir que par bandes détachées, à différents jours et dans différents lieux. A mesure qu'ils comparaissaient, on leur signifiait par truchement la somme exigée d'eux, d'après l'estimation des gens de bien connaissant leurs revenus et leurs meubles, et les rebelles étaient incarcérés jusqu'au paiement du dernier sou. Soixante-dix mille livres furent le fruit de ces exactions, et il y en faut ajouter six mille, extorqués sur le quart des biens de tous les Juifs d'Angleterre (1). Il n'y eut pas jusqu'à l'Ecosse, récemment soumise, où Henri II n'étendît ses vexations fiscales. Il y envoya Hugues, évêque de Durham, avec de nombreux commissaires, pour y recueillir la dîme, sans doute avec la même rigueur déployée contre les bourgeois de Londres et d'York. Ce fut en vain que Guillaume, roi d'Ecosse, accourut au-devant des agents d'Henri II, afin de les désintéresser avec l'offre de cinq mille marcs d'argent pour la quote-part de son royaume : le spoliateur des Juifs et des Saxons d'Angle-

(1) L'éminent historien de la *Conquête de l'Angleterre par les Normands* fait, à ce sujet, les réflexions suivantes : « Cette assimilation des hommes de » race Anglaise aux Juifs peut donner la mesure de leur état politique au com- » mencement du IIe siècle, après la conquête. L'on doit observer en outre que » la convocation des habitants des villes par le roi, loin d'être un signe de la » liberté, civile fut, au contraire, dans cette circonstance et dans beaucoup » d'autres semblables, une marque de servitude et un moyen de vexation » appliqué spécialement aux hommes de condition inférieure. » (*Ibid.*, pp. 281-282.)

Digitized by Google

terre rejeta dédaigneusement cette tentative de composition (1).

Les peuples murmuraient hautement. Mais les plus fortes protestations, et non les moins justes, émanèrent de l'Eglise, atteinte dans sa nécessaire indépendance par l'assujettissement du clergé à la dîme. Entre les mains du tyrannique Henri II, l'impôt sacré devenait un instrument pour de nouvelles entreprises contre les inviolables libertés du saint ministère; et l'ombre de saint Thomas, martyr de ces mêmes libertés, dut s'insurger contre les graves atteintes qu'elles reçurent à l'occasion d'une croisade destinée à expier son meurtre. On croit même voir revivre tout entier le grand archevêque de Cantorbéry dans les plaintes courageuses que le légat Pierre de Blois adresse à ce sujet aux deux rois d'Angleterre et de France : à Henri II, créateur de la dîme Saladine, et à Philippe-Auguste, qui s'empressa de l'adopter pour son propre compte sans réserve, avec la sereine hardiesse d'une politique affranchie de tout scrupule. Mais c'est vis-à-vis d'Henri II que le légat se prononce avec le plus d'énergie et de solennité : « L'Eglise de tout temps » est libre, » écrit-il au doyen de l'Eglise de Rouen, Jean de Coutances, en le chargeant de transmettre ces protestations au roi d'Angleterre. « L'Eglise est libre de la liberté que Jésus-» Christ a acquise à ses enfants, et a proclamée dans son » Evangile; mais, si on l'accable d'exactions, c'est la réduire en » servitude comme Agar. Si vos princes, sous prétexte de ce » nouveau pèlerinage, veulent, en rendant l'Eglise tributaire, » imprimer sur elle le caractère de la servitude, quiconque est » fils de l'Eglise doit résister, et mourir plutôt que de se » laisser réduire en servitude (2). »

---

(1) Rog. de Hov., p. 642. — Aug. Thierry, pp. 281-282. — Lingard, *ibid.* p. 310. — Michaud, *ibid.*, pp. 68-69.

(2) « Ecclesia quidem a diebus antiquis libera est, et filii ejus, qua libertate » Christus nos liberavit, dicens in Evangelio quia filii liberi sunt. Si autem » angariatur exactionibus, et oppressionibus potentium cogitur ancillari, jam » ipsa est Agar, quæ servit cum filiis suis. Si principes vestri novæ peregrina-» tionis obtentu volunt.... Ecclesiæ Christi tributariis functionibus characterem » servitutis inurere, qui filius ecclesiæ est, ex adverso ascendat, mori potius » eligat, quam servire. » (Baron., *ibid.*, p. 818.)

La haute portée de ce langage a échappé et au gallican Fleury, et surtout à

Digitized by Google

Henri II dédaigna ces hautes remontrances et passa outre. Aussi, bientôt l'Echiquier regorgea de sommes fabuleuses. Mais les richesses prélevées sur le patrimoine du Christ et sur les sueurs du peuple ne devaient pas être mieux employées qu'elles n'avaient été acquises. La plus grande partie en fut dissipée dans les luttes impies qui traversèrent les préparatifs pour Jérusalem (1). Mais, tout en poursuivant le cours de ses violences et de ses usurpations fiscales, tout en luttant tour à tour avec frénésie contre des fils rebelles et contre le rival tracassier qui fomentait leur révolte, Henri II ne perdait point le vue le voyage en Terre-Sainte. D'avance il traçait son itinéraire, et se frayait jusqu'en Asie, à travers presque toute l'Europe, un passage libre et sûr. En s'acheminant vers leur destination par l'Allemagne, les premiers croisés s'étaient aventurés dans les vallées du Danube sans avoir préalablement averti de leur passage, et surtout sans approvisionnements assurés. De là des conflits sanglants et quotidiens avec les hordes aggressives des Hongrois et des Bulgares, inquiétés par l'apparition de forces inattendues, et que les croisés eux-mêmes provoquaient en se ruant en affamés sur leurs troupeaux et leurs moissons. Voulant prévenir, d'aussi loin que possible, le retour de ces désordres sur le parcours des armées de la guerre sainte, Henri II, après l'assemblée de Gedington, l'an 1188, envoya demander successivement à l'em-

---

Michaud, si enclin à écarter ou à amoindrir toutes les hautes questions qui, dans le cours du moyen-âge, traversèrent ou dominèrent le mouvement des Croisades (*Hist. eccles.*, éd. de 1741, p. 505; — *Hist. des crois.*, ibid., p. 687). Et néanmoins ces remontrances s'appuyaient sur une doctrine incontestable. Lorsqu'on vint demander à Jésus-Christ et à Pierre le payement du didrachme pour l'entretien du Temple, « Simon, » lui dit Jésus-Christ, qui ailleurs prescrit de *rendre à César ce qui appartient à César* (Matth., 22, 15-21), « que vous en semble? De qui est-ce que les rois de la terre reçoivent les » tributs et les impôts? est-ce de leurs propres enfants ou des étrangers (Quid » tibi videtur, Simon? Reges terræ a quibus accipiunt tributum vel censum? a » filiis suis, an ab alienis)? — Des étrangers, » lui dit Pierre. — « *Les enfants en* » *sont donc exempts* (ergo *liberi sunt filii*), » lui répondit Jésus-Christ, en lui laissant à conclure qu'en sa qualité de fils de Dieu il était exempt du tribut levé pour le temple de son père; et il ne paya que pour éviter un scandale (Matth., c. 17, v. 23-26). — *V.* Rohrbacher, *ibid.*, pp. 445-446.

(1) Aug. Thierry, *ibid.*, p. 282. — Michaud, *ibid.*, p. 70.

Digitized by Google

pereur d'Allemagne Fréderic Barberousse, à Bela, roi de Hongrie, et à Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, un libre passage sur leurs terres, avec l'établissement d'abondants marchés de vivres échelonnés d'étape en étape. Les trois lettres qu'Henri II adresse, à ce sujet, aux trois souverains, accusent la persistance de ses résolutions (1) en même temps que l'étendue de ses prévoyances.

« Tout en félicitant sincèrement votre Majesté Impériale, » écrit-il à Frédéric Barberousse, qui lui-même se préparait à la troisième croisade, « tout en la félicitant sur les dispositions » qu'elle prend pour la gloire de Dieu et le triomphe de son » Eglise, nous informons Votre Excellence que nous avons pris » la croix en société de Philippe, roi de France, notre ami très- » cher en Jésus-Christ, de nombreux seigneurs des deux » royaumes et d'une immense multitude de soldats.

» En cela, notre principal but est d'arriver, par la grâce de » Dieu et notre humble assistance, à délivrer la Terre-Sainte » du joug d'oppression dont nous savons qu'elle est aujourd'hui » cruellement accablée, à la honte du nom chrétien. Et, comme » nous nous proposons de traverser votre empire, nous vous » supplions, ô vous, prince très-chrétien, de nous assurer sur » les terres soumises à votre autorité, un libre passage pour » nous et pour tous ceux que le même vœu nous associe ; et » d'établir sur notre route des marchés de subsistances aux » lieux les plus convenables, pour la gloire de Dieu et la vôtre, » et la sécurité de tout votre empire.... (2). »

---

(1) « Nul doute, » dit Lingard, « qu'Henri II n'eût entrepris l'expédition en » Terre-Sainte, s'il n'avait été engagé avec le roi de France par la turbulence » de son fils Richard, et si la paix qu'il fit avec ce monarque n'eut été prompte- » ment suivie de sa mort (p. 310). »

(2) « Quoniam imperatoriam majestatem super his congratulari confidimus, » quæ ad honorem Dei et exaltationem ecclesiæ suæ disponuntur, excellentiæ » vestræ notum faciamus nos et Karissimum nobis in Christo amicum Philippum » regem Francorum et multos proceres utriusque regni cum magna armatorum » multitudine crucem ad servitium Dei assumpsisse. Hoc præcipue intendentes » ut Deo duce terra sancta nostræ humilitatis adminiculo ab his oppressionibus » relevetur, quibus hodie ad opprobrium christiani nominis dinoscitur misera- » biliter prægravari. Et quoniam in proposito habemus per terras imperii vestri

Digitized by Google

Et au roi de Hongrie :

« Sachant votre Majesté Royale animée du plus grand zèle » envers Dieu et la sainte Eglise, nous voulons l'informer que » nous et votre très-cher ami Philippe, roi de France, et de nom- » breux seigneurs des deux royaumes, avons pris la croix pour » la gloire et le service de Dieu. En cela nos aspirations tendent » surtout à réintégrer dans son antique et légitime dignité, par » notre humble concours et avec l'assistance de Dieu, la Ville- » Sainte, qui jadis fut la reine des nations, et aujourd'hui est » assise dans la tristesse. Et désirant, dans l'accomplissement » de ce dessein, être soutenus par vos conseils, et par l'assistance » de votre providence, nous vous supplions de vouloir bien nous » octroyer libéralement, à nous et à nos fidèles, un libre passage » sur votre royaume et les terres qui en dépendent, et de nous » assurer les marchés de subsistances nécessaires dans les lieux » les plus convenables, pour la gloire de Dieu et la vôtre, ainsi » que pour la sûreté de votre royaume (1).

Et enfin à l'empereur de Constantinople :

« Nous sommes convaincu et nous avons la ferme confiance » que vous consacrerez, d'une façon toute spéciale et digne de » louanges, la très-vaste puissance de votre empire à la défense » de la foi catholique et à la gloire du nom chrétien. Aussi est-

---

» transire, rogamus vos tanquam christianissimum principem, quatenus secu- » rum transitum nobis et his omnibus qui nobiscum votum simile obtulerunt in » terris vestræ potestati subjectis præbeatis, et mercatum victualium locis » competentibus in occursum nostrum convenire faciatis, ad honorem Dei, et » vestrum, et totius imperii securitatem. »

(1) « Quoniam jampridem intelleximus regiam vestram nobilitatem Deo et » sanctæ ecclesiæ plurimum esse devotam, excellentiæ vestræ significare volu- » mus, nos et Karissimum amicum vestrum Philippum regem Francorum, mul- » tosque proceres utriusque regni nobiscum ad honorem Dei et ad ipsius servi- » tium signaculum sanctæ crucis suscepisse, ad hoc maxime aspirantes ut civitas » sancta, quæ quondam domina gentium hodie sedet in tristitia, nostræ humi- » litatis obsequio, Deo tamen operante et cooperante, ad pristinum statum et » ad debitam regni dignitatem revertatur. Et quoniam in tanto proposito vestro » consilio et auxilio providentiæ inniti volumus et desiramus, rogamus attentius » quatenus securum transitum per regnum vestrum et terras ei coherentes » nobis et fidelibus nostris præparare benigne et liberaliter velitis, necnon et » forum victualium nobis sufficiens locis opportunis, ad honorem Dei et ves- » trum et regni vestri securitatem, nobis liberalitas vestra faciat provideri. »

Digitized by Google

» ce à juste titre que nous avons cru devoir apprendre à Votre » Excellence ce que la divine providence a voulu accomplir » pour l'honneur et le triomphe de la sainte Eglise, dans notre » royaume et dans celui de notre très-cher ami Philippe, roi de » France. Aussi nous informons votre Majesté que nous et » l'illustre roi de France sus-nommé, avec les grands des deux » royaumes et une innombrable multitude de guerriers, avons » pris la croix et résolu d'aller servir le Dieu tout-puissant, pour » la confusion des ennemis de cette croix, dans la sainte terre » de Jérusalem, afin que, grâce à notre très-humble assistance, » cette terre purgée des immondices du paganisme recouvre, » avec la permission de Dieu, son ancienne et légitime splendeur. » Et voulant, pour l'exécution de ce dessein, et surtout en vue » du plus grand service à rendre au Dieu tout-puissant, nous » munir à l'avance des conseils de Votre Excellence, nous vous » conjurons instamment de tourner les yeux de Votre Majesté » sur nous, sur nos princes, et sur tous ceux qui, sous la con- » duite de Dieu, combattront avec nous; et de nous octroyer » libéralement un libre et tranquille passage, et d'abondants » marchés de subsistances sur les terres dépendant de votre » glorieux empire, à la gloire du Dieu tout-puissant. Quant à la » sécurité de votre empire, elle sera sauvegardée par l'attitude » pacifique et inoffensive que nous sommes disposé à observer, » et à l'entrée et dans le parcours (1). »

---

(1) « Quoniam imperii vestri potentiam amplissimam ad defensionem fidei » catholicæ et ad honorem christiani nominis credimus et confidimus speciali- » ter et laudabiliter invigilare, non immerito gloriæ vestræ ea significanda » duximus, quæ ad sacrosanctæ ecclesiæ honorem et exaltationem divina pro- » videntia, in regno nostro et in regno Karissimi nobis Philippi illustris regis » Francorum voluit operari. Imperatoriæ itaque notificamus majestati nos et » prænominatum illustrem regem Francorum proceresque utriusque regni cum » innumera bellatorum multitudine signaculum crucis suscepisse et propositum » firmasse, ut omnipotenti Deo serviamus ad confusionem inimicorum sanctæ » crucis in sancta terra Jerusalem, ut nostræ humilitatis interventu terra illa » eliminata Paganorum spurcicia pristinum decorem et debitum splendorem, » Deo annuente, recipiat. Quod quoniam in omni nostro proposito et maxime » in famulatu Dei omnipotentis, et Excellentiæ vestræ consilio præmuniri volu- » mus et juvari, attentius exoramus quatenus oculos majestatis vestræ ad nos » et ad principes, et ad alios qui, Deo duce, nobiscum militabunt, reducatis,

Digitized by Google

Les empereurs d'Allemagne, de Constantinople et le roi de Hongrie accédèrent aux désirs d'Henri II avec un empressement et en des termes qui marquent la haute estime qu'il s'était, depuis longtemps, acquise dans toute l'étendue du monde chrétien et jusqu'aux extrémités de l'Orient.

« Vous savez, répond Frédéric Barberousse, que la louable » entreprise que vous avez formée pour le service de Dieu nous » a causé un très-vif plaisir ; aussi vous promettons-nous, au » nom du Christ, nos conseils et notre assistance pour l'accom- » plissement de ce dessein. Et c'est de très-grand cœur qu'avec » l'aide de Dieu nous vous assurerons des marchés de subsis- » tances à vous et à tous ceux qui combattront avec vous pour » la gloire de Dieu ; nous le ferons surtout de concert avec notre » très-cher ami Philippe, roi de France, tant que dureront nos » bonnes relations (1). »

« Soyez pleinement assuré, » répond à son tour le roi Bela, « que nous applaudissons au dessein formé par Votre Royale » Magnificence. Grâce à votre sagesse et à votre active sollici- » tude, nous sommes convaincu que l'Église de Dieu et la Terre- » Sainte affligées vont être consolées et noblement secourues, » pour la gloire de Dieu et l'éternel accroissement de la vôtre. » Votre demande nous comble de joie. Par là se réalisent nos » espérances ; car nous attendions une occasion prochaine de » vous servir en vous rendant hommage. Nous mettons à la dis- » position de Votre Magnificence Royale toutes les forces et toutes » les ressources de notre royaume. Nous accueillons joyeuse-

---

» nobisque sublimitas vestra securum et quietum transitum et victualium » copiosum mercatum in terris et provinciis nobilissimo imperio subjacentibus » liberaliter et benigne provideat, ad honorem Dei omnipotentis et gloriam » vestri nominis, et ad imperii securitatem, quam de pacifico ingressu nostro » et de transitu innocuo præstare parati sumus. »

(1) « Noveris laudabile propositum tuum quod te suscepisse suggeris ad servi- » tium Dei faciendum nobis plurimum complacere, unde ad illud servitium » perficiendum tibi consilium et auxilium in Christi nomine promittimus forum- » que victualium tibi et illis qui tecum ad Dei honorem militabunt prompta » voluntate et prono desiderio Deo cooperante, secundum petitionem tuam pro- » videbimus, maxime autem in societate Karissimi amici nostri Philippi regis » Francorum, et ea durante gratia qua nos invicem intelligimus associatos. »

Digitized by Google

» ment et avec empressement votre demande, et nous vous oc-
» troyons et vous promettons très-affectueusement des marchés
» de subsistances, ainsi que toutes les ressources qui proviennent
» de la fécondité de notre pays par la miséricorde divine (1). »

Ecoutons enfin l'empereur de Constantinople :

«.... Votre dessein est agréable à Dieu et à notre Empire,
» parce qu'il est glorieux et mérite les éloges et l'assistance de
» tous les chrétiens. Aussi, tout en vous félicitant de votre sa-
» gesse et de vos vertus, nous vous accordons un libre passage
» à vous et à tous ceux qui viendront à votre suite, et d'abon-
» dants marchés suivant les conditions insérées dans vos lettres ;
» et à cette fin, nous vous adressons Constantin et Nicolas, mi-
» nistres de notre sacré palais, afin de traiter avec vous des
» règles à suivre pour la paix et la sécurité de l'Empire, et si
» vous nous assurez la sécurité dans les termes qu'ils vous pro-
» posent, vous serez le bienvenu, même à la tête de cent mille
» hommes, ainsi que cet autre souverain qui partage avec nous
» l'Empire, et vous et vos armées recevrez des conseillers de
» notre Empire de fidèles instructions sur les précautions à
» prendre pour éviter les embûches des Turcs, les attaquer et
» les vaincre (2). »

---

(1) « Certissimum habeatis quod regiæ munificentiæ propositum collaudamus
» et approbamus, quoniam discretionis vestræ et probitatis diligentia et sollici-
» tudinis interventu, sicut credimus et confidimus, ecclesia Dei et terra sancta
» desolata solatium percipiet, et laudabile subsidium, ad honorem Dei et gloriæ
» vestræ perpetuum incrementum. Nos itaque gaudio magno gaudentes, quod
» de proximo speramus, et expectamus opportunitatem vobis serviendi et vos
» honorandi, regiæ vestræ magnificentiæ vires et opes regni vestri exponimus,
» vestramque petitionem obviis manibus et hilari mente excipientes, mercatum
» victualium, et copiam prout regionis libertas per Dei misericordiam proven-
» tura poterit sustinere benigne et devote concedimus, et promittimus. »

(2) « Propositum tuum beneplacitum est Deo et imperio nostro, quoniam
» laudabile est, et quod omnes Christiani laudare debent, et adjuvare. Ideoque
» prudentiæ tuæ et probitati gratulantes, tibi et his qui in comitatu tuo venturi
» sunt securum transitum et copiosum concedimus mercatum, secundum for-
» mam litteris tuis insertam, unde ad præsentiam tuam mittemus Constantinum
» et Nicolaum ministros sacri palatii, ut tecum tractent de securitate et forma
» pacis, servandæ imperio, et si eam præstiteris securitatis formam quam ipsi
» portant centies millies bene veneris, sicut alter dominus et socius imperii, et
» tu cum toto comitatu tuo fideliter consilio imperii instructus eris, qualiter
» insidias Turcorum debeas declinare, et qua cautela eos possis invadere et
» expugnare. » (Raoul de Dicato, col. 636-639.)

Digitized by Google

Mais, parmi ces longs préparatifs, chaque jour traversés par les discordes intestines, il était nécessaire d'entretenir l'espoir des colonies chrétiennes ; de les encourager, par la perspective d'une nouvelle croisade, à disputer à l'ennemi les derniers débris de la Terre-Sainte. Dans ce but, après l'assemblée de Gedington, et tout en correspondant activement avec les souverains de l'Allemagne et de Constantinople, Henri II tenait à toute l'Eglise d'Orient ce langage réconfortant :

« A nos vénérables pères et amis en Jésus-Christ, A. et E., » patriarches d'Antioche et de Jérusalem ; à Raymond, prince » d'Antioche, et à tout le peuple chrétien de l'Eglise d'Orient, » Henri, par la même grâce roi d'Angleterre, duc de Nor- » mandie et d'Aquitaine, et comte d'Anjou, salut et consolation » en Jésus-Christ.

» Puisque Dieu, par un juste châtiment de nos iniquités, nous » a frappés aujourd'hui de la verge de sa fureur, et, dans sa » sagesse, a permis que la terre rachetée au prix de son propre » sang fût souillée par les mains des infidèles, nous tous, » membres de la religion chrétienne et faisant partie du nom » chrétien, devons consacrer à cette terre désolée tous nos » pieux efforts, toute notre assistance et toutes nos lumières. » Aussi, lorsque nous eûmes reçu la visite du vénérable A..., » lorsqu'il nous eût raconté, en versant des larmes et en pous- » sant de profonds soupirs, les calamités et l'affliction qui » accablent l'Eglise d'Orient, la gravité des périls dont nous » nous voyons menacés a fortement excité notre compassion à » nous armer pour venir vous donner un prompt secours. Cou- » rage donc, ayez espoir et confiance en Celui qui n'abandonne » point ceux qui espèrent en lui. Que votre cœur se raffermisse » en Dieu ; car nous croyons que déjà s'est accomplie cette » prophétie d'Isaïe : « Levez vos yeux et regardez autour de » vous ; toute cette grande assemblée de monde vient se rendre » à vous. Alors vous verrez avec joie cette multitude d'enfants. » Vous serez dans une abondance qui vous surprendra. Votre » cœur s'étonnera et se répandra hors de lui-même, lorsque » vous serez comblés des richesses de la mer, et que tout ce » qu'il y a de grand dans les nations viendra se donner à vous. »

Digitized by Google

» Car aujourd'hui le Seigneur, qui jette les yeux sur les enfants » des hommes, pour voir s'il en est qui le comprennent ou le » cherchent, a réveillé les cœurs endormis des chrétiens pour » les exciter à marcher à son service. Aussi tous ont ceint l'épée » et s'estiment heureux, ainsi que tous les fidèles qui ont aban- » donné père et mère, et tout le reste, pour pouvoir venger » Jésus-Christ et la Terre-Sainte des injures qui leur ont été » prodiguées. Soyez donc pleins de constance, et, dans peu, vous » verrez l'assistance divine toute préparée. Car, bien plus tôt » que vous ne le pensez, il vous arrivera par terre et par mer » une multitude inouïe et dépassant tous les calculs humains, » organisée par Dieu lui-même pour la défense de votre pays et » des fidèles qui la peuplent. Entre autres princes, moi et mon » fils, laissant de côté la gloire et les affaires de ce monde, et » dédaignant tous les plaisirs, nous viendrons incessamment en » personne vous assister avec toutes nos forces. Adieu (1). »

---

(1) « Venerabilibus in Christo patribus et amicis A. et E. Antiochiæ et Jerusa- » lem patriarchis et R. principi Antiochæ, et universo populo christiano Orien- » talis Ecclesiæ; Henricus, eadem gratia rex Angliæ, et dux Normanniæ et » Aquitaniæ, et comes Andegaviæ, salutem et consolationem in Christo. »

« Quoniam peccatis nostris exigentibus, visitavit Dominus temporibus nostris » in virga furoris sui iniquitates nostras, et terram proprio redemptam sanguine » divina permisit judicio manibus pollui perfidorum: ideo dignum est ut nos, » et cuncti qui christianæ religionis sunt, et ejusdem nominis professores ad » desolationem præfatæ terræ studio pietatis convertamur, et auxilium et consi- » lium studeamus totis viribus impertiri. Cum igitur venisset ad nos A., et » dolores et calamitates quibus Orientalis eclesia premitur, profusis lacrymis, » et profundis suspiriis indicasset; quanto graviora vidimus instare pericula, » tanto fortius, ac celerius ad maturum subsidium compassio nos accingit. » Habentes itaque in eo spem et fiduciam qui in se sperantes nullatenus dereli- » quit, viriliter agite, et confortetur in Domino cor vestrum, quoniam illud » credimus Isaiæ Vaticinium jam completum; « Jerusalem, leva in circuitu » oculos tuos, et vide: omnes isti congregati venerunt tibi. Tunc videbis, et » afflues: et mirabitur, dilatabitur cor tuum, quando conversa fuerit ad te multi- » tudo maris; fortitudo gentium venerit tibi (Isaïe, 60, 4-5). » Nunc autem » Dominus, qui respicit super filios hominum ut videat si est intelligens, aut » requirens Deum sic Christianorum hactenus sospitos ad servitium suum exci- » tavit affectus ut unusquisque, qui Domini est, gladium jam posuerit super » femur suum; et beatum se quisque reputat, et fidelem qui patrem et matrem, » et omnia relinquit, ut possit Christo, et terræ sanctæ illatas injurias vindicare. » Constantes igitur estote, et in promptu videbitis auxilium Domini vobis præpa- » ratum: citius enim quam credatis, tanta vobis per terram, et mare in auxi- » lium fidelis populi superveniet multitudo, quantam nec oculus vidit, nec

Digitized by Google

Ces nobles résolutions venaient trop tard. Dès l'année suivante, en 1189, Henri II expira dans les dernières convulsions de la lutte aussi douloureuse qu'inégale qui, depuis longtemps, minait sa vieillesse abreuvée d'outrages. Avec lui périt en grande partie l'œuvre incomplète et tronquée dont nous avons essayé de ressaisir l'ensemble. Il semble que tout ce que le persécuteur à outrance de saint Thomas entreprit pour la trop tardive expiation de son meurtre était d'avance frappé de stérilité. Presque toutes les richesses amassées par les collecteurs de la dîme Saladine allèrent s'engouffrer dans le tourbillon des guerres intestines ; et c'est à peine si Richard, à son avénement au trône, trouva à l'Echiquier de quoi subvenir aux premiers frais de la troisième croisade (1). Les règlements disciplinaires du concile du Mans reçurent de Richard lui-même, et dès le début de son pèlerinage, de mortelles atteintes par l'éclat de ses déportements avec les grecques et les juives de Sicile et de Chypre (2). Enfin, c'est en pure

---

» auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quam quidem Dominus ad terræ » vestræ subsidium præparavit. Inter cæteros autem principes ego, et filius » meus, rejecta ejus mundi gloria, et spretis voluptatibus universis, omnibus- » que quæ mundi sunt præpositis, in propriis personis totis viribus vos cito, » auctore Domino, visitabimus. Valete... » (Rog. de Hov., pp. 643-644.)

(1) A un autre point de vue, la dîme Saladine a laissé plus de traces dans l'histoire d'Angleterre. « Henri II, dit Hume, fut le premier (roi d'Angleterre) qui » leva un impôt sur les biens mobiliers ou personnels de ses sujets nobles ou » roturiers. Leur zèle pour les guerres de la Terre-Sainte les soumit à cette » innovation ; et l'exemple une fois donné, cette taxe devint, sous les règnes » suivants, la méthode ordinaire de fournir aux besoins de la couronne. » (*Hist. de la maison de Plantagenet*, p. 458.)

(2) Toute la stérilité des efforts d'Henri II pour régénérer les milices du Christ apparaît dans le tableau de la désastreuse corruption qui, au cours de la troisième croisade, envahit l'armée de Richard à Tyr et à Ptolemaïs (Geoffr. de Vins., p. 271). — Il n'y a pas jusqu'en face de saint Louis, dans la septième croisade, où l'on ne voie pulluler à l'envi tous les vices successivement attaqués au concile du Mans. Ecoutons plutôt Joinville, racontant le séjour de l'armée française à Damiette : « Les barons et chevaliers, et autres, qui deussent avoir » bien gardé leur bien, et l'avoir espergné pour s'en secourir en lieu et en » temps, se prindrent à faire grans banquetz les ungs aux autres en habondance » de viandes délicieuses. Et le commun peuple se print à forcer et à vieler fem- » mes et filles. Dont ce advint grand mal. Car il faillut que le Roy en donnas » congié à tout pleins de ses gens et officiers. Car ainsi que le bon Roy me dist » il trouva jusques à un gect de pierre près et à l'entour de son paveillon plu » sieurs bordeaux que ses gens tenaiènt. Et d'autres maulx y en avait plus, que » en ost qu'il eust jamès veu. » (Col. Pet., t. II, p. 222.) — Et plus tard, dans la

Digitized by Google

perte qu'Henri II se frayait un passage à travers toute l'Allemagne et tout l'empire grec : cette longue route continentale allait être à tout jamais désertée par les futures armées chrétiennes, grâce au perfectionnement déjà immense des flottes d'Angleterre et de France, à la direction des futures croisades vers l'Egypte et l'Afrique, et à la conquête successive des étapes maritimes de Chypre, de Candie, de Messine, de Rhodes et de Malte.

Henri II n'a-t-il donc laissé après lui aucune trace dans l'histoire de la Chrétienté en lutte avec l'Islamisme? A Dieu ne plaise! Mais, dans cette grande histoire, il subsiste par le côté qu'on se serait moins attendu à trouver en lui. Chose étrange! L'ingrat oppresseur de l'Eglise, l'égoïste adversaire des libertés saxonnes, l'impassible interlocuteur du patriarche Héraclius a, dans les Croisades, conquis sa part d'immortalité par un élan généreux; par cet élan qui, sous les glaces de la vieillesse, à Gisors, le précipita aux pieds du cardinal d'Albano et de Guillaume de Tyr. Voilà la vraie gloire, et la gloire durable d'Henri II! Car il a communiqué cet élan et à Richard, et à Philippe-Auguste, et à toute la noblesse de France et d'Angleterre. C'est au pied de l'ormeau de Gisors qu'on voit naître la troisième croisade; et la source de toutes les grandeurs de Richard est là.

Il serait même très-injuste de n'accorder pas une attention sérieuse à l'œuvre avortée d'Henri II. Sous les ruines qui la recouvrent, sous les malédictions qui y pèsent, à travers les usurpations et les violences qui l'ont dénaturée, on y surprend encore les linéaments d'un grand dessein. Nous y retrouvons aussi notre

---

traversée de Damiette à Ptolemaïs : « (Saint Louis) demanda que faisoit le conte » d'Anjou son frère et se plaignait qu'il ne lui tenait autrement compagnie ung » seul jour, veu qu'ilz estaient en une gallée ensemble. Et on rapporta au Roy, » qu'il jouait aux tables avec messire Gaultier de Nemours. Et quand il eut ce » entendu, il se leva et alla tout chancelant, pour la grand feblesse de maladie » qu'il avait. Et quand il fut sur eulx, il print les dez et les tables, et les gecta » en la mer, et se courroussa très-fort à son frère, de ce qu'il s'estait si toust » prins à jouer aux dez et que autrement ne lui souvenait plus de la mort de son » frère le comte d'Arthois (qui avait péri à la récente défaite de Massoura) ne des » périlz desquelz nostre Seigneur les avait délivrez. Mais messire Gaultier de » Nemours en fut le mieux paié. Car le Roy gecta tous ses deniers qu'il vit sur » les tabliers, après les dez et les tables, en la mer (p. 313). »

Digitized by Google

Henri II tel que le révèle l'histoire angevine, avec son génie créateur secondé par une incomparable munificence. C'est bien le fondateur de l'Hôtel-Dieu qui rachète le peuple de Jérusalem captive ; et celui qui a soustrait une province entière aux débordements d'un grand fleuve était seul capable d'assurer la marche régulière de toutes les armées chrétiennes à travers la moitié de l'Europe.

Aussi tout l'Islamisme tremblait à l'annonce des préparatifs, et même au seul nom d'Henri II. Sa haute renommée de politique et de guerrier, sa munificence, les instances dont toute la chrétienté l'assiégeait, et jusqu'aux solennelles lenteurs de ses déterminations, tout, dans la pompeuse imagination des Musulmans, le revêtait d'un idéal rehaussé par le prestige de l'inconnu et la magie des distances. Ils se demandaient quel était donc ce lointain monarque, qu'on attendait toujours et qui n'arrivait jamais, mais qui, chaque année, du fond de son île, étendait sur toute la Palestine les flots d'une intarissable opulence. Ils n'auraient pas autrement parlé de Salomon ou de David. Ecoutons le chevaleresque Malek-Adhel, frère de Saladin, dans ses épanchements familiers avec quelques officiers de Richard, aux derniers instants de son séjour en Terre-Sainte : « Ce n'est pas chose nou-
» velle pour nous que de redouter les Anglais, » dit-il avec l'exagération orientale ; « son père, homme merveilleux, était notre
» terreur. Eût-il marché contre nous sans armes, tout armés
» que nous étions nous eussions tous pris la fuite à son ap-
» proche, sans rien trouver de honteux à fuir devant lui. Nul
» prince, dans toute l'Europe, ne nous a autant préoccupés.
» Toute sa vie durant, nous avions en Angleterre des agents qui
» y circulaient partout, et y enregistraient jour par jour tous les
» événements de son règne. Par eux, nous possédions les noms de
» toutes les villes d'Angleterre ; nous savions et les trahisons de
» ses fils, et sa défaite au Mans, et son décès à Chinon, et jus-
» qu'à son inhumation à Fontevrault.

» Mais, ajoutait Malek-Adhel, comme le phénix il renaît mille
» fois plus grand dans Richard (1). » C'est Richard, en effet, qui

(1) Rich. of Dev., pp. 57 et 58.

Digitized by Google

va donner en spectacle aux Musulmans tout ce grandiose idéal qu'ils avaient rêvé dans le père. Mais le Cœur-de-Lion ne nous doit point faire oublier celui dont il n'a fait que suivre l'impulsion à Gisors. D'ailleurs les deux Plantagenets se complètent mutuellement. L'un est un puissant organisateur, et l'autre un héros éclatant. Ici, ce sont de profonds calculs et des conceptions monumentales ; là, des coups de foudre et des éclairs. En associant ensemble Henri II et Richard, on a les deux extrémités du génie des Croisades.

EUS. PAVIE.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

LE ROI RENÉ

(SUITE).

LA CHAMBRE DES COMPTES ET MÉNAGERIE.

Près des douves, du côté de la rivière, s'élevait la Chambre des comptes, qui couvrait une partie de l'esplanade actuelle du Bout-du-Monde et qui a été démolie à la fin du seizième siècle (1). J'ai dit que cet édifice était une sorte de petit ministère. Indépendamment des bureaux de la Chambre et des salles où se réunissait, avec les officiers du prince, le conseil des bourgeois (car la bourgeoisie angevine prenait part à l'administration bien avant la prétendue commune octroyée par Louis XI), on y trouvait les Archives, où René faisait déposer ses titres précieux, particulièrement ses devis et modèles, que l'on renfermait dans des coffres ou des armoires fermées à trois, à quatre et même à huit serrures.

Une autre partie du même bâtiment était affectée au Conseil du roi de Sicile, dont les séances se tenaient, comme celles de la Chambre, à jours et heures fixes. Ces deux corps, qui constituaient les principaux rouages du gouvernement de René, se trouvaient ainsi sous sa main et pouvaient travailler avec lui. Il leur fit élever, dans l'édifice même, une chapelle particulière, de quatorze pieds sur douze, avec une large croisée au pignon, autel muni de piscine, voûte « à belle et honneste molleure », etc.

(1) V. Péan de la Tuillerie, *Description d'Angers*, éd. Port, p. 107. Bodin a commis une erreur en plaçant la Chambre des comptes dans l'hôtel d'Anjou, qui date seulement de la Renaissance et qui était la résidence de la famille de Pincé. (V. *Revue de l'Anjou*, 1852, p. 250.)

Digitized by Google

Cette construction fut faite, en 1452, par le maître des œuvres Guillaume Robin, et les vitraux, comprenant cinquante-deux pieds de vitre, par André Robin, peut-être son frère, auteur des peintures sur verre qui se voient encore à Saint-Maurice d'Angers, dans les chapelles des Evêques et des Chevaliers (1). D'autres ouvrages de vitrerie furent exécutés pour la Chambre des comptes. Bien que l'usage existât encore de clore les fenêtres par des panneaux de toile cirée, René patronnait d'une façon toute spéciale les verriers et leurs travaux. Nous l'avons vu, en 1456, donner à trois de ces ouvriers, malgré l'opposition des gens des comptes, une place dans la forêt de la Roche-sur-Yon pour exercer leur industrie (2). Le verre n'était donc pas plus rare dans ces contrées qu'en Provence, où l'on trouve des verreries établies dès le treizième siècle.

Derrière la chapelle de la Chambre, le roi de Sicile fit aussi construire une galerie de bois, donnant sur un préau entouré lui-même d'une cloison basse en forme d'accoudoir. Enfin la salle du Conseil fut entièrement refaite à neuf (maçonnerie, charpente et couverture) dans le courant de l'année 1466 (3).

Tout près de la Chambre des comptes, et donnant en partie sur les fossés, la Ménagerie offrait aux Angevins émerveillés un des spectacles les plus curieux et les plus recherchés de l'époque. Elle n'était pas réunie dans un même local, mais disséminée dans plusieurs petits logis appropriés aux différentes espèces d'animaux, dans les douves et dans les jardins. Cet établissement a de véritables annales, consignées minutieusement sur les registres de la Chambre pour les besoins de la comptabilité : l'histoire de la zoologie autant que l'histoire du roi René est intéressée à leur divulgation.

Les collections ou exhibitions d'animaux féroces n'étaient pas un luxe nouveau pour les princes. Dès le douzième siècle, le roi d'Angleterre, pour se faire bien venir des habitants de Caen,

---

(1) *Comptes et mém.*, nos 62-65. Port, *les Artistes peintres angevins*, p. 62.
(2) Arch. nat., P 1334c, f° 134.
(3) *Comptes et mém.*, nos 70-75.

Digitized by Google

ne trouvait rien de mieux que de leur montrer sa ménagerie, comprenant un jeune lion, un léopard, un lynx, un chameau, une autruche, que le poëte Raoul Tortaire décrit avec admiration. Vers le même temps, les comtes de Hainaut prélevaient certaines redevances pour l'entretien de leurs ours et des gardiens auxquels ils les confiaient (1). Dans le midi surtout, ce goût s'était perpétué sous l'influence des combats traditionnels de lions et de taureaux. Louis II, père de René, était grand amateur de ces luttes, et faisait nourrir dans son palais un bélier qui avait remporté la victoire sur un lion. L'usage s'était établi dans la ville d'Arles, dont le roi des animaux décorait les armoiries, d'élever un individu de l'espèce léonine aux frais du comte de Provence (2). Parmi les princes du quinzième siècle, Philippe-le-Bon et Louis XI lui-même se faisaient amener des pays lointains certaines bêtes curieuses (3). Mais aucun des contemporains ne donna autant de développement à ce genre de distractions instructives que le roi de Sicile, et aucune ménagerie ne paraît avoir eu l'importance de celle d'Angers. On savait déjà d'une manière générale, d'après Bourdigné et Roger (4), que René aimait les oiseaux, qu'il avait acclimaté et fait élever en Provence quelques animaux « estranges ». A Aix, à Marseille, les concierges de ses maisons royales avaient à nourrir des lions, un sacre, des perdrix, des poules d'Inde (5).

---

(1) *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 4e série, I, 509.

(2) Vill.-Barg., I, 244.

(3) De Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, I, 58; Commines, II, 233.

(4) De Quatrebarbes, t. I, p. CIIII; Roger, *Hist. d'Anjou*, p. 370.

(5) *Comptes et mém.*, nos 82-90. Le concierge de la maison de Marseille reçut, en 1474, une pension de cent florins pour l'entretien des meubles « et pour le nourrissement des perdris, poulles d'Inde et d'autres bestes et oyseaux ». (Arch. des Bouches-du-Rhône, B 17, f° 68 v°.) Les dindons ou poules d'Inde sont une des espèces importées en France par René. Jean de Village, capitaine de la marine provençale, en rapporta d'Orient vers 1447, avec d'autres curiosités, sous le nom de poules de Turquie (*gallinas turcicas*); mais on voit que la dénomination actuelle (*poules dindes*), qu'on a prétendue postérieure d'un siècle, est presque aussi ancienne. (V. Bouche, *Hist. de Provence*; P. Clément, *Jacques Cœur*, p. 114-118.) Bourdigné rapporte que le roi de Portugal envoya à René, en Provence, un éléphant, des marmottes, des singes blancs et d'autres *bêtes des Indes*. (Ed. de Quatrebarbes, II, 237 et suiv.)

Digitized by Google

Toutefois ces échantillons n'étaient pas nombreux, et une partie d'entre eux furent même transportés en Anjou quand le roi de Sicile vint s'y fixer (1). Depuis lors, on vit affluer au château d'Angers des carnassiers, des dromadaires, des chèvres sauvages, des sangliers, des cerfs, des singes, des paons (2), des autruches, des ducs et d'autres espèces plus rares, que des rapports fréquents avec l'Italie et l'Afrique permettaient de rassembler. Les lions étaient en majorité, et René se plaisait parfois à leur donner une place dans les pompeux cortéges de ses pas d'armes. Ils occupaient des loges garnies de grilles de fer, s'ouvrant sur une cour particulière ou sur les douves, et, chaque fois qu'il en arrivait de nouveaux, on leur construisait un domicile semblable. Un lionnier était préposé à leur garde et touchait six livres de gages par mois. Il les nourrissait à raison d'un demi-mouton par tête en moyenne, et cette quantité de viande était fournie par un boucher de la ville, qui achetait aux foires des environs et entretenait à cet effet des troupeaux de cinq à six cents bêtes, dont chacune était vendue par lui au prix de sept sols ou environ. Mais cette nourriture succulente ne suffisait pas toujours à remplacer un climat propice et des soins intelligents : aussi la Ménagerie se dépeuplait-elle souvent par suite de maladies ou de dépérissement graduel. Avant 1450, deux lions étaient déjà morts; deux autres furent amenés de Bretagne cette année-là, et deux encore l'année suivante. L'un de ceux-ci, nommé Martin, ne vécut que jusqu'au mois de janvier 1453. Le second, Dauphin, tombe malade à son tour en 1454 : on recourt aux hommes de l'art : médecin, chirurgien, barbier sont également impuissants, et « ne savent quelle maladie a ledit lion », qui, « s'en deult très-fort ». Ordre est donné au lionnier de n'épargner ni denier ni maille pour le guérir, car le roi y tient. Mais Dauphin suit bientôt le sort de son compagnon, et comme lui on l'enterre dans la cour des lions. Alors la

(1) *Comptes et mém.*, n° 127.

(2) D'après une vie manuscrite de René, citée par Papon (*Hist. de Prov.*, III, 385), ce prince aurait le premier répandu en France les paons blancs, noirs et roux.

Digitized by Google

ville de Florence, qui durant le séjour du roi René dans ses murs, en 1442, lui avait déjà offert deux des lionnes qu'elle entretenait à ses frais, lui envoie trois nouveaux sujets : mais le premier ne vit que quelques mois; le second meurt au bout d'un an; le troisième au bout de deux ans. Le 3 janvier 1461, la Chambre reçoit l'avis de la mort du dernier lion du roi de Sicile, qui en fait « habiller et mettre en courroy le cuir ». De nouveaux essais d'acclimatation recommencent aussitôt : les logis sont améliorés ; des lucarnes neuves y introduisent une plus grande quantité d'air; les barreaux, en partie rompus, sont réparés ; des trappes et des communications sont établies. En 1470, il y a encore trois lionnes, dont une envoyée de Provence par Ferry de Lorraine, gendre de René. Mais bientôt le prince quitte l'Anjou, et la négligence de ses officiers achève, en 1476, la destruction de l'espèce léonine (1).

Le lionnier avait aussi la garde des léopards, des renards, des loups et autres bêtes féroces. Le premier léopard, amené en 1454, reçut d'abord un quartier de mouton par jour; mais on reconnut bientôt l'insuffisance de cette ration, et l'animal eut de l'avancement. Cela ne l'empêcha point de contracter un mal qui, au bout de trois années « d'oincture et de gressaige », le rédnisit également à l'état de peau corroyée. La Provence lui fournit deux successeurs; mais l'un d'eux, loin de s'apprivoiser, étrangla son malheureux gardien, « le jour de Pasques-Fleuries, environ huit heures devers le soir ». Guillaume Sebille fut remplacé dès le lendemain par Benoît Bagonet, qui avait rempli des fonctions analogues en Provence, et le léopard sans remords survécut à toute la ménagerie jusqu'en 1476 (2).

A côté du lionnier, on trouve un garde des dromadaires et chèvres sauvages, Yves Cadorat; un garde du haras: un garde de la civette, Jean Bidet, tapissier, qui était chargé de nourrir de viande rôtie cet animal et de le chauffer en été comme en hiver; des *austrissiers* ou autoursiers, dresseurs d'autours,

(1) *Comptes et mém.*, nos 39, 73, 78, 92-152.
(2) *Ibid.*, nos 102-153.

Digitized by Google

recrutés parmi les plus habiles que l'on connût (1); un garde des oiseaux, qui fut d'abord Pierre Desbans, l'un des concierges du château, et ensuite Bertrand Gosmes, le mari d'une Mauresque appelée Cresselle, qui avait suivi avec plusieurs compatriotes la cour du roi de Sicile. Gosmes fut également chargé du soin des quadrupèdes non féroces, tels que biches, cerfs, connils, porcs-épics, etc., dont une partie fut transférée en 1471 dans la forêt de Bellepoule. Ses oiseaux, dont le plus grand nombre occupait une grande volière sous une des galeries du jardin, vécurent aussi fort longtemps. Il en avait encore à garder en 1477, et à cette date René voulut le faire mettre en possession de la maison du lionnier, qui demeurait inoccupée; mais les officiers de Louis XI, dociles à la pensée de leur maître, ne laissaient échapper aucune occasion de poursuivre de leurs tracasseries le prince qu'ils avaient dépossédé, sa famille ou ses gens : ils s'opposèrent à cette innocente concession, sous prétexte que le bâtiment tenait aux douves du château et qu'il fallait un ordre spécial du roi de France ou de son capitaine. Le roi de Sicile dédommagea son fidèle serviteur en le faisant installer comme intendant, avec sa famille, dans le manoir de Reculée (2).

Dans plusieurs de ses manoirs d'Anjou, René élevait aussi différentes espèces de bétail et des oiseaux de race étrangère ou peu commune. Il avait notamment à Rivettes des « cos et poulles de grant orine », que la reine de France, Marie d'Anjou, envia à son frère, et dont elle demanda des spécimens aux gens des comptes dans une lettre pleine d'instances, signée de sa main (3). Les veaux élevés à la Ménitré avaient une telle réputa-

(1) « Mon filz, écrivait René au duc de Calabre, je vous prie que, si vous povez finer d'ung bon austrissier en tout vostre duchié de Lorraine ou en mon duchié de Bar, que le m'envoyez avecques ung bon austour qui soit bon cuisenier, car j'en ay grant desir, et je le traicteray bien. » (Bibl. nat., Lorraine 8, n° 68.)

(2) *Comptes et mém.*, n°s 92, 94, 114, 147, 148, 156, 287, etc. Pierre de Marini confesseur du roi de Sicile, parle dans un de ses sermons des oiseaux du château d'Angers et d'un vivier, construit par René, autour duquel ils s'assemblaient en foule. (V. Vill.-Barg., III, 297.)

(3) *Comptes et mém.*, n° 310.

Digitized by Google

tion, qu'on les présenta au duc de Bretagne dans un voyage qu'il fit en Anjou en 1458, et qu'on l'en régala comme d'une viande recherchée (1).

Le manoir de Reculée se trouvait à la porte d'Angers et sur le bord de la Maine, mais du côté opposé, vers le nord, à l'extrémité du faubourg qui portait le même nom, provenant, dit-on, d'un déplacement du cours de la rivière opéré au neuvième siècle par le duc de Bretagne (2). C'est en 1465 que René acheta, en cet endroit, plusieurs maisons appartenant à des marchands de la ville et une closerie possédée alors par Christophe, seigneur de la Tour et de Clervaux, avec les vignes et les droits de pêche qui en dépendaient. A la fin de la même année, il y réunit « un petit estang ou vivier, très-séant et propice », et quelques terres voisines, acquises de l'abbaye de Notre-Dame d'Angers contre une rente en argent sur son secrétaire Pierre Le Roy, dit Benjamin; ce qui n'empêcha pas l'abbesse de réclamer, après la mort du prince, la restitution de ce bien, que Louis XI se garda de lui accorder. L'étang fut agrandi aux dépens des vignes, et supprima un chemin qui conduisait de la ville « au bourg de Regullée quand la rivière étoit hors le santier acoustumé, ce que advenoit chascun an ». Mais René voulait surtout se procurer là les plaisirs de la pêche, et les fantaisies des rois ont souvent causé à leurs sujets de bien autres dérangements. Le 9 janvier 1466, Jean Gendrot, maître des œuvres d'Anjou, passa le marché des travaux de maçonnerie de Reculée : voûtes, murs, fenêtres, ornements de feuillage et d'écussons. En même temps, Colas Granthomme entreprenait la charpente d'une chapelle et d'une galerie de cent trente-deux pieds de long, donnant sur le jardin, « à belles ataches et accoudoirs ouvrés ». Cette galerie, d'où l'on découvrait toute la ville d'Angers, paraît avoir été embellie par le pinceau de René : l'abbé de Marolles raconte y avoir vu, en 1633, des chaufferettes et des charbons ardents,

(1) « Ilz estoient jeunes et gras, et disoit le duc que oncques en sa vie n'en mangea qui en approuchassent de bonté. » (Arch. nat., P 1334[6], f° 223 v°.)

(2) On trouve ce lieu appelé *Reculanda* en 1058, *Reculleia* en 1488, *Reculée* dès 1383. (*Description d'Angers* par Péan de la Tuillerie, éd. Port, p. 537.)

Digitized by Google

avec les mots *Ardent désir*, en mauvaise peinture (il veut dire, sans doute, que la peinture était en mauvais état), et Péan de la Tuillerie les cite comme encore visibles de son temps, vers 1778 (1). L'inventaire, dressé en 1479, parle aussi de quatre chambres peintes *à chaufferettes*, *à gougourdes* (courges), *à sèches* et *à groseilles rouges;* mais de la galerie, il dit seulement qu'elle était garnie de treillis et affectée au jeu de paume. Les autres pièces du manoir étaient, avec les quatre chambres en question, la salle du roi, trois chambres basses, une chambre joignant la chapelle, la chambre du roi avec ses dépendances (comptoir; cabinet, chambre du barbier), la chambre de la reine, avec deux pièces attenantes également, et un galetas au-dessus. Les communs étaient assez considérables et comprenaient un cellier, une buanderie, une cuisine, un garde-manger, une saucerie, un four, une fruiterie, une paneterie, une échansonnerie, donnant sur plusieurs cours et surmontés encore de petites chambres.

Jusqu'à son départ définitif pour la Provence, René vint souvent se délasser l'esprit et le cœur dans cette retraite confortable. Il aimait à se mêler aux pêcheurs qui composaient son unique voisinage et pour lesquels il avait institué une fête spéciale : de là le nom de *Roi des gardons* qui lui fut donné dans le pays, et qui était encore appliqué à son habitation dans le siècle dernier. Mais, lorsqu'il fut éloigné, celle-ci demeura déserte et silencieuse, bien qu'elle fût toujours garnie d'une partie de ses meubles et de ses curiosités. Craignant de la voir « tourner en caducité et ruyne », il en fit rédiger l'inventaire et envoya de Tarascon l'ordre d'y installer Bertrand Gosmes, l'ancien garde de ses oiseaux, à qui les officiers de Louis XI refusaient, comme on l'a vu, un logis au château d'Angers. Entretenue tant bien que mal jusqu'à sa mort, elle vit encore, en 1480, la réception des ambassadeurs d'Angleterre par Marguerite d'Anjou, et, sept ans plus tard, un festin offert par la ville aux députés que le roi de Hongrie envoyait à Laval auprès de Charles VIII. Aliénée ensuite par le domaine,

(1) *Description d'Angers*, p. 538; *Archives de l'Art français*, I, 326.

Digitized by Google

elle fut occupée au dix-septième siècle par un tavernier, et de nos jours par un atelier de charronnage. Il reste quelques vestiges de la partie bâtie au quinzième siècle; mais le faubourg de Reculée a surtout conservé le souvenir légendaire du bon roi et la tradition de la pêche; il a gardé quelque chose de ce caractère à part qu'il avait encore du temps de Bruneau de Tartifume, où les habitants vivaient entre eux, parlaient un langage différent de celui de la ville, et savaient « accomoder mieux le poisson que pâtissiers, cuisiniers ni aultres qui soient en Anjou (1) »

Cette énumération des constructions de René en Anjou serait par trop incomplète si l'on n'y ajoutait son ermitage favori de la Baumette, situé sous le roc de Chanzé. Ce n'était plus là une habitation, mais un simple jardin, dans lequel il s'était plu, inspiré par sa dévotion à sainte Madeleine et secondé par un site singulièrement propice, à reproduire une imitation de la célèbre grotte de la Sainte-Baume, en Provence; d'où le nom de Baumette. Ce lieu se trouvant en quelque sorte consacré, il y établit un couvent de Cordeliers, qu'il entoura toute sa vie d'une protection particulière. L'acte du 15 juin 1456, qui dédommagea le curé de Saint-Laud d'Angers du droit prétendu par lui sur les oblations de la Baumette, désigne la chapelle comme édifiée « *à paucis annis citrà* ». Elle est déjà mentionnée, dans le testament de 1453, parmi les ouvrages dont le prince recommande l'achèvement à son héritier : donc elle était en construction à cette époque (2). Sa première pierre, selon M. Port, fut posée en 1451, par conséquent avant la dernière maladie d'Isabelle de Lorraine, à laquelle M. de Villeneuve-Bargemont rattachait cette fondation (3).

(1) *Comptes et mém.*, nos 276-289. *Description d'Angers, loc. cit.;* Villeneuve-Bargemont, II, 308. René avait aussi fondé à Reculée un ermitage en l'honneur de saint Antoine, et y avait établi un ermite du nom de Macé Bucheron, qui priait Dieu pour lui moyennant un petit revenu annuel. (Bourdigné, II, 216.)

(2) Arch. des Bouches-du-Rhône, B 205, f° 90.

(3) Port, *Dict. Hist.*, p. 230; Vill.-Barg., II, 93. L'église ne fut dédiée qu'en 1464, ajoute M. Port; cette date se lisait, en effet, sur une plaque de cuivre que l'on conserva longtemps à la Baumette, incrustée dans le mur; mais on officiait longtemps avant, comme le prouve ce qui suit. Bourdigné se trompe donc de beaucoup lorsqu'il rapporte à l'an 1465 la construction de l'édifice (II, 216).

Digitized by Google

Les eaux, filtrant à travers les fentes du rocher dans lequel elle était taillée, eurent bientôt endommagé et pourri tout ce qu'elle contenait, les ornements, l'autel de bois, et même la croix placée dans la fenêtre au-dessus de l'autel, renfermant des reliques de la vraie croix. Le roi de Sicile, à la requête des religieux, s'empressa d'y porter remède. Les gens des comptes menèrent le maître des œuvres à la Baumette et décidèrent avec lui, en 1459, l'établissement d'une tranchée ou d'un fossé pour faciliter l'écoulement des eaux. René, consulté, approuva l'expédient et remercia par lettres ses officiers. De nouveaux ouvrages furent entrepris quelques années après, entre autres un *revestiaire* ou sacristie de vingt pieds de long sur huit de large, à deux étages et quatre fenêtres, dont deux « à fust et à verre », et deux sans vitres. La *pitance* des religieux, ainsi que la dépense d'un service qu'ils célébraient pour leur protecteur tous les vendredis et d'une lampe « esclarant continuellement devant le corps de Jésus-Christ », étaient ordonnées chaque année sur le produit de la recette de Champtoceaux. Mais elles n'étaient pas payées très-exactement, au dire d'une curieuse supplique adressée au roi de Sicile, le 27 octobre 1469, par ses « petiz et simples frères hermites de la Balmete (1) ». Tout en s'excusant de n'être pas « stillez de la manière de rescrire es princes et seigneurs », les suppliants multiplient les phrases et les compliments pour lui représenter qu'ils n'ont pas reçu d'argent depuis son départ. Les gens des comptes lui écrivent de leur côté pour se défendre, en affirmant que les termes échus ont été versés et que les Cordeliers ont raconté ce qu'il leur a plu. Cependant le débat s'apaisa, et les frères continuèrent, longtemps après la mort de leur fondateur, à jouir des revenus qu'il leur avait assignés. L'ermitage n'a même pas été détruit par la révolution, bien qu'il ait vu alors d'épouvantables noyades (2). La chapelle et les principaux bâtiments ont été l'objet d'une restauration récente. On n'y montre plus les peintures attribuées au royal artiste, ni le plat dans le-

(1) *Comptes et mém.*, n° 336.
(2) De Qaatrebarbes, *op. cit.*, t. I, p. CIX.

Digitized by Google

quel il prenait sa part des modestes repas du couvent. Mais le peuple, qui se pressait autrefois sur ses pas à ce pèlerinage vénéré, vient encore s'ébattre autour de son enceinte tapissée de lierre. Jusqu'à ces derniers temps, il s'y portait en foule à la fête de sainte Madeleine; il fallait même, suivant un dicton local, y aller ce jour-là si l'on voulait rester gai toute l'année (1).

---

(1) *Comptes et mém.*, nos 330-339. De Quatrebarbes, *ibid.* La bibliothèque d'Angers conserve encore un volume donné par René aux religieux de la Baumette; il contient un commentaire latin sur les psaumes. (Catal. d'Haenel).

LECOY DE LA MARCHE.

Digitized by Google

A Monsieur le Directeur de la REVUE DE L'ANJOU [1]

Les Roches-Baritaud, 21 mai 1875.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Vous avez commencé, dans la quatrième livraison du tome second de la *Revue de l'Anjou* (septième année), la publication d'extraits d'une nouvelle histoire du roi René, par M. Lecoy de la Marche. Permettez-moi de réclamer, au sujet de l'interprétation donnée par l'auteur aux derniers paragraphes de ma notice SUR LES FONTAINES DU ROI RENÉ AU CHATEAU D'ANGERS.

Dans ses *Extraits des Comptes et Mémoriaux du roi René*, M. Lecoy de la Marche avait déjà imprimé, en note de la page 4 : « M. Marchegay... suppose avec moins de fondement que les » fontainiers inhabiles ou malheureux furent enfermés dans la » prison d'Angers et délivrés lors de l'entrée du nouvel évê- » que, en 1452. »

A la page 188 de la susdite livraison de la *Revue*, il ajoute : « Je doute fort que le bon prince ait, comme l'a supposé » M. Marchegay, fait emprisonner ces ouvriers malheureux. »

Pour mettre vos abonnés au courant de ce petit débat historique, je suis obligé, Monsieur le Directeur, de mettre sous leurs yeux les passages de ma notice que M. Lecoy de la Marche a lus avec peu d'attention et de bienveillance.

« Comme garantie de leur premier marché, 6 avril 1451, Jean » et Guillaume les Nicolas [fontainiers] obligeaient *eulx et touz* » *leurs biens meubles et immeubles, présens et à venir, quelz qu'ilz* » *soient, à prendre, vendre, etc., etc., et leurs propres corps à* » *tenir prisons et hostaiges en quelque royaume, duchié, conté ou* » *autre seigneurie qu'ilz et chascun d'eulx pourront estre trouvez.*

---

(1) M. Marchegay, ancien archiviste de Maine-et-Loire, nous adresse, à propos de l'insertion dans la *Revue* de quelques extraits de l'histoire du roi René, une réclamation, qu'il nous prie d'accueillir. Nous lui donnons d'autant plus volontiers la place qu'il demande, que nous laissons à M. Lecoy de la Marche la faculté d'une réponse, que nous insérerons à son désir.

Digitized by Google

» Dans le cas où ils n'exécuteraient pas le second, 13 novem-
» bre 1451, *ilz sont contens que leurs cors soient arrestez et em-*
» *prisonnez jusques à ce qu'ilz ayent restitué tout l'argent qu'ilz*
» *auroient receu pour faire ledit ouvraige, tant à cause de ce*
» *qu'ilz ont receu des premières fontaines que de ce qu'ilz au-*
» *roient receu depuis.*

» Les conséquences de leur insuccès n'étaient pas très-redou-
» tables avec un prince naturellement bon et toujours enclin à
» la pitié. MM. de la Chambre des Comptes, dont la commisé-
» ration n'était pas aussi grande et qui devaient, avant tout,
» mettre leur responsabilité à couvert, en l'absence de leur
» maître, ne pouvaient pas se montrer aussi débonnaires que
» lui. Dans le cas, fort probable, où les frères Nicolas ne rem-
» boursèrent pas la somme qu'ils avaient touchée, ils peuvent
» bien avoir été renfermés, dès le mois d'avril 1452, sous les
» lugubres et humides voûtes de la prison d'Angers, et fait de
» tristes réflexions sur les inconvénients qu'il y avait, pour les
» *maistres de l'ouvraige des fontaines*, à ne pas remplir des
» promesses si positivement garanties par les termes de leurs
» marchés.

» Dans le cas où ils auraient été arrêtés et emprisonnés, il est
» permis de croire que leur captivité cessa lorsque René revint
» en Anjou, dans le second semestre de 1452. Le prince qui,
» à l'occasion de l'entrée de l'évêque d'Angers, Jean de Beau-
» vau, dans son église cathédrale, signait, sous les ombrages de
» son manoir de Chanzé, l'ordre de mettre en liberté les crimi-
» nels détenus dans la CHARTRE D'ANGIERS, ne pouvait pas y
» laisser languir deux pauvres étrangers, dont le crime, non
» moins commun aujourd'hui qu'alors, était une trop grande
» confiance dans leur talent. »

Veuillez, Monsieur le Directeur, agréer mes remercîments de l'accueil fait à cette réclamation, et recevez l'assurance de mes sentiments dévoués.

PAUL MARCHEGAY,

Archiviste honoraire du département de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

CENT JOURS EN ORIENT, par M. Louis de Romain, 1 vol. in-12. Barassé, 1875.

Un des mérites de ce petit livre, c'est d'être tout simplement un livre de voyage, un recueil d'impressions et de souvenirs, sans aucunes de ces prétentions, de ces hautes visées philosophiques ou politiques, que certains amis maladroits (mieux eût valu un sage ennemi!) ont, dit-on, essayé de lui prêter. Pour ma part, j'en fais mon sincère compliment à l'auteur. Quand j'ouvre un livre de voyage, c'est, je l'avoue, pour me distraire au moins autant que pour m'instruire; c'est pour y chercher, pendant quelques heures, ou le repos, ou l'oubli des tristes préoccupations du temps présent; c'est pour vivre un moment par l'imagination dans un monde plus calme, plus riant ou plus pittoresque; pour m'enivrer de soleil et de poésie, pour voir passer en esprit devant mes yeux de grands monuments ou de beaux paysages. Si, au lieu de cela, je trouve les élucubrations d'un homme politique ou les diatribes d'un homme de parti, — je jette le livre: mon journal eût suffi à me faire bâiller.

Je ne dis pas que, le jour du départ, la politique ne soit pas montée en wagon avec M. de Romain; quelques lignes du début, qui détonnent un peu et que j'aurais voulu effacer, me le feraient croire. Mais en homme d'esprit il l'a laissée à la seconde ou à la troisième station, et comme en lui ce qui domine, c'est l'artiste, il est arrivé, — heureusement pour le livre et pour le lecteur, — que c'est l'artiste, qui pendant tout le voyage a tenu la plume.

De là beaucoup de naturel et d'aisance, de vérité dans l'accent, de sincérité dans l'impression. Vous avez le journal même où,

Digitized by Google

chaque soir, le voyageur a noté ses souvenirs ; vous avez les pages rapides, un peu décousues, du carnet où il a jeté en courant, selon l'heure et le caprice, ses émotions, ses observations, ses jugements. Ce sont de faciles ébauches, des esquisses vivement enlevées, des croquis faits du bout de la plume sur le coin d'un album ; mais il est visible que tout cela a été pris sur nature, et l'effet est franchement rendu.

On sent qu'on a affaire à un esprit un peu paradoxal et aventureux peut-être, certainement original, d'idées fort indépendantes et qui ne s'en cache guère ; mais qui a le bon goût de respecter ce qui est toujours respectable, et, en laissant deviner ses opinions, de ne point blesser celle des autres. Ainsi, dans son voyage en Palestine, on aperçoit très-bien que l'auteur n'apporte point aux Saints-Lieux les naïves croyances, la foi humble et touchante du pèlerin ; mais il faut lui rendre cette justice que nulle part, dans son récit, il ne lui est échappé une parole irrévérencieuse. Parfois même, et en dépit de son humeur un peu sceptique, l'émotion semble le gagner ; et plus d'une page garde l'empreinte des graves pensées et des sentiments profonds auxquels ne saurait se soustraire quiconque visite cette terre revêtue de toutes les grandeurs de la poésie et de la religion.

Cent jours pour voir l'Egypte, la Palestine et la Grèce ; pour visiter le Caire et Assouan, Jérusalem et Beyrouth, Athènes et Corfou, — c'est bien peu sans doute, c'est trop peu. M. de Romain a vu tout cela à toute vapeur, même le Nil ; et ici je parle sans métaphore : car la vieille barque aux voiles latines, pareilles à des ailes de grands oiseaux de mer, la cange traditionnelle sur laquelle autrefois on remontait lentement le fleuve au chant monotone et cadencé des bateliers arabes, a disparu, à ce qu'il semble, pour faire place à de rapides steamers où on voyage par bandes. La poésie doit y perdre, je le gage ; on y gagne d'arriver à temps, et sinon de voir mieux, du moins de voir davantage. Notre siècle paraît s'accommoder assez du marché.

Il y a dans le journal de voyage de M. de Romain une qualité précieuse : c'est la jeunesse et la gaîté, la curiosité et l'entrain, l'amour passionné du beau sous toutes ses formes, et ce don heu-

Digitized by Google

reux d'admirer, cette faculté d'enthousiasme sans laquelle on ne sait pas voyager, ni faire partager aux autres les impressions de son voyage. Ajoutez à cela du trait, de la fantaisie, de l'*humour;* surtout un sentiment remarquable de l'art, qui a inspiré à l'auteur des pages très-fines sur les monuments égyptiens; c'est plus qu'il ne faut pour qu'on ne pût pas, sans injustice, omettre de signaler ici ce premier essai d'un compatriote et d'un esprit distingué.

EUGÈNE POITOU.

LES ŒUVRES DE M. L.-F. LABESSIÈRE : 1° *Géographie du département de Maine-et-Loire;* 2° *Carte historique et monumentale de l'Anjou.*

Sous ce titre : « *Géographie du département de Maine-et-Loire, suivie de notions de géographie générale à l'usage des écoles,* » M. Labessière, officier d'académie et directeur de l'école primaire du Lycée d'Angers, a publié à la librairie de M. Barassé un ouvrage dont le succès a été tel qu'il a déjà atteint sa cinquième édition.

M. Labessière a beaucoup étudié l'Anjou, et l'importance de son œuvre en explique le succès. Le livre qu'il a publié n'est pas, en effet, comme son titre semble l'indiquer, un simple traité de géographie : il contient, en outre, des notions de topographie et de géologie, des statistiques agricoles et industrielles, et de nombreux détails sur l'histoire de notre province, qui en font une sorte d'encyclopédie angevine.

La dernière partie surtout, intitulée : « *Précis historique de l'Anjou,* » est intéressante et utile à consulter pour toutes les personnes qui veulent connaître à fond notre département. L'auteur y esquisse à grands traits le tableau de l'Anjou celtique, romain

Digitized by Google

et gallo-franc. Il parcourt rapidement la période féodale, rappelle les maisons princières qui ont régné sur l'Anjou, les hommes célèbres qu'il a produits, et termine son travail par une nomenclature alphabétique des communes, accompagnée de notices spéciales à chacune d'elles.

Notre vieille province se retrouve tout entière dans ces notices, où l'archéologie se joint à l'histoire pour retracer son glorieux passé, et où la féodalité apparaît, avec ses forteresses et ses donjons en ruine, à côté des riantes habitations des temps modernes.

L'ouvrage de M. Labessière joint à l'élégance du style un degré d'érudition que l'on ne rencontre pas ordinairement dans les traités à l'usage de la jeunesse. Sa place n'est donc pas seulement dans les pensionnats, mais aussi dans les bibliothèques publiques et particulières, car le savant et l'homme du monde s'intéresseront, plus encore que l'écolier, à la partie scientifique de ces recherches.

Il y a quelques années, M. Labessière avait publié, sous les auspices de la commission archéologique de Maine-et-Loire, et également à la librairie de M. Barassé, une Carte historique et monumentale de l'Anjou, qui peut être considérée comme une sorte de tableau synoptique des matières contenues dans ses autres ouvrages. Cette carte, remarquable à la fois comme conception et comme exécution, représente les armes de la province d'Anjou et celles de vingt-quatre de ses principales villes. Elle reproduit aussi les blasons des familles illustres, et elle rappelle, par de nombreuses gravures, les églises, les châteaux et les monuments anciens dont l'histoire se lie à celle de notre province.

Deux vastes colonnes, à droite et à gauche de la carte, sont remplies de détails sur l'histoire et sur l'architecture de l'Anjou, depuis le IXe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et la partie géographique est elle-même surchargée de dates et d'annotations indiquant les principaux événements qui se sont accomplis sur chaque partie du sol angevin, aux différentes périodes de son histoire. Ces événements, glorieux pour la plupart, attestent la grandeur de l'Anjou, qui, avant comme après sa réunion à la couronne de France, a toujours été une riche et puissante province.

Digitized by Google

Il faut savoir gré à M. Labessière d'avoir évoqué ces grands souvenirs, et à M. Barassé de les avoir fait revivre par la publicité résultant de cinq éditions successives. Ce sont de nouvelles richesses ajoutées à celles que possédaient déjà nos archives angevines, et les documents qu'elles fournissent ont d'autant plus de prix qu'ils sont collectionnés par commune, et qu'en conséquence ils offrent plus de facilité pour l'étude.

En examinant la Carte historique et monumentale de l'Anjou, et en pensant aux veilles et aux labeurs de l'honorable M. Labessière, je me demandais s'il ne s'était pas inspiré de la devise gravée sur les armes de notre vieille province : « *Non recuso laborem.* » Cette devise convient assurément au laborieux auteur de tant de savantes recherches sur l'Anjou, et, en la lui appliquant, je suis sûr à l'avance de l'approbation de ses lecteurs.

A. CHÉNUAU.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

LE LEGS DE Mme DE CAEN. — Dans sa dernière session du mois d'avril, le Conseil général s'est occupé du legs important fait au département de Maine-et-Loire par Mme la comtesse de Caen.

La succession est ouverte depuis 1870, mais des raisons diverses ont empêché jusqu'ici que les légataires puissent être envoyés en possession.

Mme la comtesse de Caen, fille de feu M. Marchoux, notaire de Paris, était fort riche. Elle était venue se fixer en Anjou à sa terre du Prieuré, commune de Saint-Georges-le-Thoureil, canton de Gennes. Son plus grand désir était de faire du bien à tous et, en particulier, d'améliorer la position des paysans de sa commune. Son intention avait toujours été de fonder au Prieuré une ferme-école, et, craignant d'être surprise par la mort, dès 1867, elle avait fait un testament dont voici quelques dispositions relatives à ce but :

« Mon intention est d'établir une *ferme-modèle* dans mes » propriétés de Saint-Georges, Gaudrée et autres.

. . . . . .

» Il y aura à cette ferme une *école* pour les jeunes gens du » canton de Gennes, qui seuls y seront admis, etc...

» Il y aura une classe de *dessin d'agriculture* et de *dessin* » *linéaire*,

» Une classe de *chimie concernant l'agriculture*.

. . . . . .

» Les élèves dont on sera content, à leur sortie de l'école, » auront chacun une somme de deux cents francs, payables, » cent francs en sortant, et cent francs un mois après, etc.... »

Il est stipulé encore qu'il y aura visite de médecin, une *infir-*

Digitized by Google

merie, une *classe de musique*, un *gymnase*, et, tous les ans, une *grande distribution de prix*.

Le montant du legs est ici spécifié ; nous allons le retrouver tout à l'heure.

Ces dispositions spéciales à notre département se terminaient ainsi :

« Je prie MM. les membres du Conseil général et M. le Préfet » de vouloir bien accepter ce legs et de continuer l'œuvre que » j'aurais faite, dans l'intérêt de l'agriculture et du pays, et en » souvenir de M. Rousseau, ancien président créateur du » comice de Gennes. »

Par un testament ultérieur, Mme de Caen avait fait quelques modifications à son testament; mais les dispositions relatives au legs fait au département sont restées les mêmes.

Ce legs consiste :

« 1° Dans la propriété du domaine du Prieuré, que la donatrice possédait à Saint-Georges-le-Thoureil;

» 2° Dans une rente annuelle de 30,000 francs à prélever sur le produit des autres immeubles dépendant de sa succession, et se composant principalement des passages Vivienne et des Pavillons, à Paris. »

Un décret, en date du 22 juillet 1871, a autorisé le département à accepter ce legs.

Des difficultés nombreuses se sont opposées jusqu'ici à la liquidation de cette succession.

D'abord, il y avait des dettes; ensuite, il y avait quatre parties prenantes : 1° l'Académie des beaux-arts, 2° M. le comte de Caen, 3° les héritiers, 4° le département.

Chacune de ces parties avait des droits inégaux et non suffisamment déterminés. Il fallait transiger. D'après les discussions au Conseil général, il semblerait que c'est le département qui a fait les concessions les plus larges. On verra tout à l'heure comment les choses sont *provisoirement* terminées.

Préalablement il était urgent d'éteindre les charges de la succession, montant à 2,500,000 francs. Les immeubles de Paris ayant subi une grande dépréciation à la suite de la guerre en

Digitized by Google

1870 et de la Commune en 1871, la vente ne pouvait se réaliser sans pertes. Pour parer à cet inconvénient, on a songé à constituer une société civile entre les co-partageants; l'Académie des beaux-arts, reconnue légataire universelle, demeurait chargée d'emprunter *en son nom*, au Crédit foncier, une somme de 1,700,000 francs, jugée nécessaire pour payer les dettes avec amortissement, dans un délai déterminé.

Il restait à attribuer la quote-part à chacun. D'après un dernier projet dont l'Académie des beaux-arts avait pris l'initiative, cette répartition devait se faire ainsi :

1° A l'Académie..	70	parts.
2° A M. le comte de Caen.	60	—
3° Aux héritiers.	20	—
4° Au département..	50	—

ensemble 200 parts à distribuer, proportionnellement aux droits de chacun sur le revenu des immeubles de Paris, après le prélèvement des sommes nécessaires annuellement pour l'amortissement de l'emprunt.

La commission spéciale, chargée par le Conseil général d'étudier l'affaire et de faire le rapport, voulait attribuer 55 parts au département et 65 seulement à l'Académie des beaux-arts; mais le Conseil général, afin d'arriver à une solution, attendue depuis si longtemps, a voté la répartition citée plus haut avec les conditions suivantes, proposées par la commission : .

Art. 1. — Le département restera étranger à l'emprunt à contracter par l'Académie des beaux-arts au Crédit foncier.

Art. 2. — Le département ne pourra jamais être engagé au delà de son apport dans la société civile, ni exposé personnellement à aucun recours de la part des créanciers hypothécaires et autres.

Art. 3. — Les droits de mutation à la charge du département seront acquittés, de convention expresse, avec les premières annuités qui seront acquises à celui-ci dans la Société, et M. préfet sera autorisé à consentir tous transferts et délégations d ces revenus jusqu'à due concurrence. Tous pouvoirs sero

Digitized by Google

donnés à cet effet par les parties intéressées et par l'exécuteur testamentaire.

Par son article 4, la commission voulait réserver au département la faculté d'aliéner en totalité le domaine de Saint-Georges, si on jugeait que l'établissement d'une ferme-école y était impossible.

D'après les observations de plusieurs membres du Conseil général, et principalement de M. Grignon, conseiller général du canton de Gennes, la faculté d'aliéner a été restreinte par l'article suivant aux parcelles détachées.

Art. 4. — Le département aura la faculté, si le Conseil général le juge opportun, d'aliéner les parcelles détachées dépendant du domaine de Saint-Georges ; il recevra, dans ce but, de toutes les parties intéressées et de l'exécuteur testamentaire, les pouvoirs nécessaires dans la transaction à intervenir.

Art. 5. — La création de la ferme-école devant entraîner de grandes dépenses, il sera, par la transaction à venir, accordé au département un délai suffisant pour organiser cette école avec les sommes à provenir de l'accumulation des revenus accumulés que lui procureront ses parts dans la société projetée.

Art. 6. — L'emprunt à contracter, qui, d'après l'état de situation de la succession au 30 juin 1874, ayant servi de base aux calculs, est supposé devoir s'élever à 1,700,000 fr., sera réduit de la somme amortie sur le passif depuis cette époque, suivant compte à faire.

La différence bénéficiera à l'ensemble de l'opération et non à l'Académie des beaux-arts, qui devra d'ailleurs justifier de l'emploi intégral de l'emprunt.

Art. 7. — Les conditions ci-dessus seront considérées comme de rigueur, et elles serviront de bases à la transaction que M. le préfet sera autorisé à passer avec l'Académie, M. le comte de Caen, l'exécuteur testamentaire et les héritiers.

L'article 8 porte fixation de la division des parts, comme il est dit plus haut.

Art. 9. — M. le préfet sera également autorisé à signer l'acte de société civile à établir avec tous les intéressés, suivant pro-

Digitized by Google

jet remis par Me Delapalme, le tout sous la réserve, comme il a été dit plus haut, d'un examen plus spécial par M. le préfet des actes, quant à la forme et à la rédaction.

Les choses étant ainsi réglées et le chiffre du revenu net des immeubles de Paris étant précisé par des documents, mis sous les yeux de la commission, il paraît établi que la part annuelle de revenu afférente au département serait :

1° Pendant la période de l'amortissement de l'emprunt, 27,038 fr. 18 c.

Après l'amortissement.. . . . . 55,000 fr.

Les autres co-partageants étaient déjà consentants aux partages, tels que je viens de les indiquer ; il restait seulement à obtenir l'adhésion du Conseil général du département. Cette adhésion a été donnée, comme nous venons de le voir, dans la séance du 9 avril.

Tout semblait donc terminé.

Malheureusement M. le comte de Caen est mort la veille même du jour où le Conseil général terminait tout par son vote. D'autres héritiers vont se trouver à son lieu et place. Voilà pourquoi j'ai dit plus haut que les choses étaient *provisoirement* terminées. Que feront ces héritiers? Espérons qu'ils seront également consentants, et qu'on pourra enfin mettre à exécution les généreux desseins de Mme de Caen, à laquelle le département doit une grande reconnaissance.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. E. Barassé.

Digitized by Google

INDEXED

REVUE
HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général.

NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE,

12 francs par an.

SEPTIÈME ANNÉE.

TOME SECOND.

Sixième livraison. — Juin 1875.

SOMMAIRE :

Notices archéologiques. II. L'abbaye de St-Florent (*suite*). — D'Espinay.
L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (*suite*). — Eus. Pavie.
Facultés, Colléges et Professeurs de l'Université d'Angers, du XVe siècle à la Révolution française (*1er article*) — L. de Lens.
Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines (*suite*). — C. Port.
Causerie : Les inondations du Midi. — Un souvenir de la crue de la Loire en 1856. — Ce que deviendra l'île de Béhuard. — Le festival et les courses vélocipédiques. — Consolations aux personnes qui ne comprennent rien aux beaux arts. — Eug. G.

GRAVURE :

Abbaye de Saint-Florent de Saumur.

ANGERS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ, RUE SAINT-LAUD, 83.

1875

Digitized by Google

LIBRAIRIE DE E. BARASSÉ.

LA POÉSIE DE L'ÉCOLE

Sonnets et Poëmes,

CONTENANT :

Prologue. — La Pureté. — L'Instituteur. — Aimez le Maître. — La Religie
— L'École. — Conseils d'une Abeille. — L'Alphabet. — Le Livre. — La P
d'Écriture. — L'Histoire de France. — Dieu. — Le Crucifix. — La Musique
La Gymnastique. — Aux Instituteurs. — La Salle d'Asile. — La Crèche. —
Bon Élève. — Les Prix. — A la Maison. — Ne faites pas de mal aux Anima
— Aux Petits Lecteurs. — L'Orange, conte. — Le Vieux Musicien. — L'Hir
delle et la Cigale. — Gutbrand, récit du Tyrol. — Épilogue.

DEUXIÈME ÉDITION AUGMENTÉE

1 joli volume in-18. — Prix : 50 c.

L'Auteur et l'Éditeur ont consacré, sans aucune réserve, le prix intégral de la
mière édition, tirée à 300 exemplaires, au profit de **l'OEuvre des Crèch**

GÉOGRAPHIE

DU DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOI

Par L.-F. LABESSIÈRE

CINQUIÈME ÉDITION

CONTENANT : Divisions administratives anciennes et nouvelles. — Statist
— Usines. — Fabriques. — Beaux-Arts. — Géographie générale des
parties du monde. — Précis historique de l'Anjou. — Dictionnaire alph
tique de toutes les communes du département, avec Notice historique
Carte de Maine et Loire.

1 beau volume in-18, cartonné. Prix : 1 fr. 25.

OUVRAGES PARUS

Histoire de l'Université d'Angers, de Pierre RANGFARD.
Ouvrage entièrement inédit. Tome Ier. . . . . .

Carte de Maine et Loire, par M. FOURCAULT, gravée (1873),
coloriée. 6

Plan d'Angers, par M. DUVEAU 1

Tarif des bâtiments, par M. GESLIN. 2

Dictionnaire des usages Ruraux et Urbains pour tous les
tons du ressort de la Cour d'appel d'Angers (département de Maine-et-L
Mayenne, Sarthe), par MM. A Robert et E. Gasté, avocats, 1 vol. grand in
— Prix. 2

Carte géologique de Maine et Loire. 3

Carte historique et monumentale de l'Anjou, par
M. LABESSIÈRE.
Prix : Édition en noir. 6
Avec armoiries coloriées 3
Sur toile vernie, gorge et rouleau. 5

Carte murale de Maine et Loire, par M. LABESSIÈRE. . . 10
— — coloriée, collage sur toile, avec œillet . . . 8
— — — collée sur toile vernie, gorge et rouleau. . 12

Description de la ville d'Angers et de tout ce qu'elle contient de
remarquable, par Péan de la Tuillerie, prêtre de Châteaugontier ; nouvelle é
avec plan, augmentée de notes critiques et de recherches historiques su
Rues, les Hôtels et les principales maisons d'Angers, d'après les docum
inédits des Archives du Département et de la Mairie ; par M. Célestin Port
respondant du Ministère de l'Instruction publique et de la Commission de la
graphie des Gaules, licencié ès-lettres, officier d'Académie, lauréat de l'Ins
archiviste du département de Maine-et-Loire. — Prix. 17

Guide de l'Apiculteur, par M. DEBEAUVOYS (6e édition), re-
vue, corrigée et augmentée de deux chapitres sur la fécondation et
sur les combats des reines, enrichie de nouvelles gravures. 1 vol. in-12 . 2

Digitized by Google

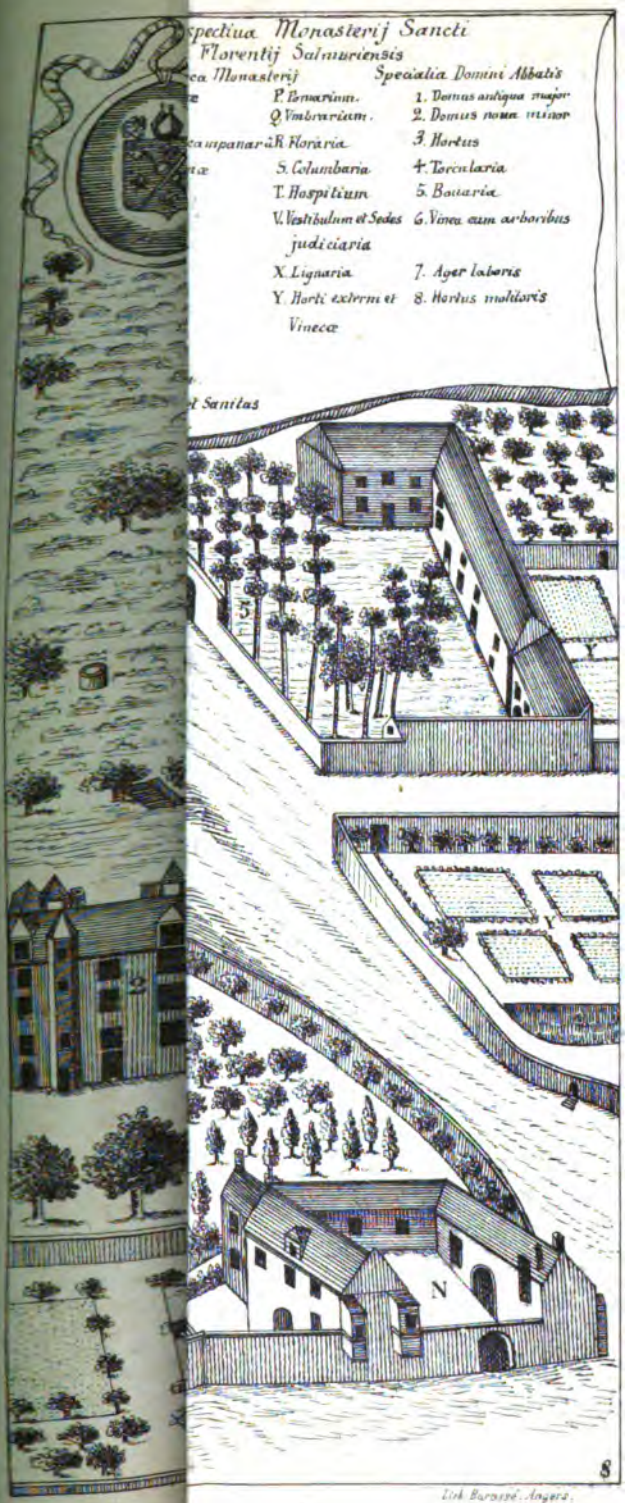

Lith. Barosse. Angers.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

II.

L'ABBAYE DE SAINT-FLORENT (*Suite*).

II. — Saint-Florent-sur-le-Thouet.

Après l'incendie du couvent du Château, Foulques voulut réaliser la promesse qu'il avait faite aux moines de leur construire à Angers une abbaye plus belle que celle de Saumur. Ceux-ci montent en bateau emportant avec eux les reliques de leur saint patron et descendent la Loire. Mais devant Trèves, aux limites des possessions de l'abbaye, leur bateau s'engrave ; plus les nautonniers font d'efforts pour le retirer et plus il s'enfonce dans le sable. En vain le comte d'Anjou, furieux, s'emporte contre le saint, le traite d'*impie et de rustre*, lui reproche de mépriser les dons qu'on lui offre, le bien qu'on veut lui faire, la barque reste immobile (1). Force fut de renoncer à cette tentative inutile. Le comte vaincu permit aux moines de rester sur le territoire de Saumur, au milieu de leurs vastes possessions ; tout joyeux ils remontent alors le cours de la Loire, bien plus vite qu'ils ne l'avaient descendu, jusqu'à l'église de Saint-Hilaire-des-Grottes,

(1) ..... impium et rusticum illum vocans nullumque bonum sibi velle fieri, spreta voti sui Andegavis honoris tumulatione, etc. (*Fragm. hist. S. Florentii*, Marchegay, p. 212.)

Digitized by Google

située près de l'embouchure du Thouet dans la Loire, et qui leur appartenait depuis le IXe siècle. On y dépose provisoirement les reliques du saint, puis on cherche un lieu propre à fonder un établissement. Quelques religieux proposaient Verrie ; d'autres moines furent envoyés à Saint-Florent-le-Vieux, au Mont-Glonne. L'abbé Frédéric et le prieur Létard choisirent pour la nouvelle construction un lieu parfaitement situé à mi-côte dominant le Thouet, en face de Saumur, au-dessus du gué qui servait à passer cette rivière ; cet endroit s'appelait alors le Champ-Epineux (1).

Les constructions furent commencées dès 1026 au mois d'août et menées assez rapidement. En 1030, elles n'étaient pas encore terminées, mais assez avancées cependant pour permettre de transférer, de l'église Saint-Hilaire-des-Grottes où elles étaient restées jusqu'alors, les reliques de saint Florent, qui furent déposées sur l'autel de Saint-Jean-Baptiste dans la nouvelle église, le 6 des nones de mai (2). La consécration eut lieu quelques années plus tard, en octobre 1041 (3), en présence

(1) *Fragm. vet. hist. S. Florentii.* — *Hist. S. Florentii Salm.* (Marchegay). — La chronique publiée par D. Martène supprime tous ces détails, et après avoir raconté la prise de Saumur par Foulques-Nerra, ajoute seulement :

« Nam cum se ab exercitu circumdatos et a flammis cernerent undique septos, assumpto corpore sui patroni et reliquiis sanctorum exierunt sicut Loth de Sodomis, vel sicut Abraham de igne Chaldæorum et venerunt ad ecclesiam S. Hilarii, ibique manserunt facientes pro posse opus divinum et non post multum tempus incohatum est novum monasterium (*Hist. eversionis S. Florentii.* Thesaurus anecdotum, t. III).

(2) MXXX. Corpus Beati Florentii transfertur a Frederico abbate de ecclesia Stii Hilarii de crypta in monasterio novo adhuc imperfecto, in dextro monasterii membro super altare S. Johannis Baptistæ (*Breve chron. S. Florentii,* Marchegay). — Anno millesimo vigesimo sexto, mense augusto, illud magnificum novum monasterium pro dicto inceperunt, in quod, anno ab Incarnatione Domini MXXX, 6° nonas maii honus memoratum feliciter transtulerunt, in monasterio novo adhuc imperfecto (*Frag. vet. hist. Stii Florentii,* p. 213). — Voir aussi *Hist. S. Florentii Salm.*, p. 279.

(3) Anno dominicæ Incarnationis MXLI° facta fuit ista dedicatio (*Hist. eversionis S. Florentii,* loc. cit. et *Hist. S. Florentii,* p. 292). — MXLI. Dedicatio novæ basilicæ S. Florentii idibus octobris (*Breve chron. Stii Florentii.* Marchegay). — La chronique de Maillezais place cette même dédicace en 1042.

Digitized by Google

d'Arnulf, archevêque de Tours, de Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, d'Isembert, évêque de Poitiers, de Gauthier, évêque de Nantes, du comte Geoffroy Martel, des comtesses Hildegarde, sa mère, et Agnès, sa femme, et de toute la noblesse d'Anjou. La nouvelle église fut dédiée à la Trinité, à la sainte Vierge, aux bienheureux apôtres Pierre et Paul, et au confesseur saint Florent (1).

Les moines ne perdaient pas au change ; le nouveau couvent était dans une situation bien plus agréable pour eux que le premier. Ils n'avaient plus, il est vrai, la protection immédiate des murs du château ; mais ils n'étaient plus gênés par son étroite enceinte, ni par le voisinage de la garnison ; ils retrouvaient à la campagne le calme et la solitude si nécessaires à la vie religieuse et contemplative (2). Depuis la fondation du couvent du Château jusqu'à cette époque, ils avaient trop senti le joug de leurs seigneurs temporels, les comtes de Blois, pour n'être pas heureux de recouvrer leur indépendance hors des murs de la citadelle.

L'édifice qu'avait élevé l'abbé Frédéric parut bientôt insuffisant. Au XIIe siècle, une reconstruction nouvelle et à peu près complète fut entreprise par Mathieu de Loudun, qui fut abbé de Saint-Florent de 1128 à 1155. Il fit élever et couvrir de voûtes la nef de la nouvelle église, et fut assez heureux pour voir achever ce travail qui devait faire pendant des siècles l'admiration de tout le pays. Il orna son église de précieuses tapisseries (3). Ses successeurs continuèrent son œuvre : Etienne de la Rochefoucaud (1156) bâtit une salle capitulaire voûtée et une chapelle pour les infirmes (4).

Le dortoir des moines fut commencé par Philippe de Saumur

(1) *Hist. S. Florentii*, Marchegay, p. 292.

(2) Habitatio castelli eis erat valde onerosa et animabus fratrum periculosa atque damnosa ; sed liberati sunt in ordinatione divina (*Hist. eversionis S. Florentii*, loc. cit.).

(3) Ipsa quoque de qua loquimur navis ecclesiæ arcuato opere ipsius tempore incœpta est et completa (*Hist. Sti Florentii*, p. 306-307).

(4) *Idem.*, p. 307.

Digitized by Google

(1156-1160) qui, surpris par la mort, ne put le terminer. Mais dès l'année 1159, ce prélat avait fait faire une nouvelle châsse pour recevoir les reliques de saint Florent et l'avait déposée dans l'église (1). Le cloître fut rebâti par Froger de Louans (1160-1174); c'était au dire des chroniqueurs une œuvre élégante (2); il est à croire que cette construction ne le cédait en rien à l'église, car nous voilà parvenus à la belle époque de l'architecture religieuse et monastique en Anjou. Malheureusement ce cloître ayant été démoli comme l'église, nous ne pouvons savoir aujourd'hui ce qu'il était. Mainier, de 1176 à 1203, fit construire le porche de l'église, le réfectoire, l'infirmerie, le parloir (3). Michel de Saumur (1203-1220) et Roger Normand (1255-1270) ajoutèrent encore de nouveaux bâtiments (4).

L'abbaye de Saint-Florent devait subir les désastreux effets des guerres du XIVe siècle. Guillaume, qui fut abbé de 1368 à 1390, fit réparer les cloîtres et le dortoir, ainsi qu'une chapelle dédiée à saint Philippe, laquelle fut ensuite transformée en sacristie (5). Quelques années plus tard, en 1401, l'abbé Jean Gondon fit en grande partie réédifier et voûter l'église paroissiale, dédiée à saint Barthélemy, et en prit une partie pour faire une chapelle qu'il consacra à saint Benoît; cette même chapelle cessa plus tard d'être affectée au culte lorsqu'on construisit le grand logis abbatial (6). Les voûtes du réfectoire furent construites, en 1426, par l'abbé Jean du Bellay-le-Vieil; elles existaient encore au XVIIe siècle, car D. Huynes les mentionne en ces

---

(1) *Hist. Sti Florentii*, p. 309-310.

(2) Hujus patris tempore claustrum monachorum novo et eleganti opere est constructum (*Id.*, p. 311).

(3) Multa ædificia fecit : utpote introitum ecclesiæ cum galilea, refectorium, domum infirmorum, locutorium, etc. (*Id.*, p. 312).

(4) ..... ædificavit autem (Michael) novam regiam et fere omnes alias domos extra locutorium et molindina nostra..... cameram suam novam..... signa majora turris (*Id.*, p. 314)..... ruinis reparatis, multa de novo utilia et necessaria construxit (Rogerius) ædificia (*Id.*, p. 323-324).

(5) *Le Livre des abbés* cité par D. Huynes, f° 292.

(6) *Id.*, f° 299 et 300.

Digitized by Google

mots, « selon qu'on le voit maintenant. » Ce beau travail coûta la somme de 1,000 écus d'or, qui fut payée au moyen d'une taxe mise sur les prieurés. Le même abbé avait dû faire fortifier son abbaye pour la mettre à l'abri des bandes anglaises qui parcouraient le pays; en 1417 et 1418, des murs crénelés furent élevés et des fossés creusés. On voit encore aujourd'hui quelques restes de machicoulis à l'église paroissiale qui dépendait du couvent. Jean du Bellay songea aussi à la commodité des moines; il fit plomber le lavoir du cloître près la porte du réfectoire, sur 25 pieds de long, et placer 25 fontaines garnies de clefs en cuivre. Son tombeau, élevé dans la nef de l'église par son successeur, portait sa statue avec une épitaphe et plusieurs figures; il fut détruit par les Huguenots (1). Les armes des du Bellay furent mises aux clefs de voûtes par Louis du Bellay, son successeur, qui fit aussi diverses réparations à l'église, à la suite desquelles elle dut être réconciliée en 1465. Les divers autels furent consacrés à Dieu, à la sainte Vierge, à saint Jean-l'Evangéliste, à saint Gervais, à saint Protais, à saint Florent, à saint Jean-Baptiste, à sainte Madeleine, à sainte Catherine et à toutes les vierges, aux martyrs, aux apôtres, etc. Il fit en outre creuser de nouveau les fossés du couvent (2).

Le régime de la commende fut appliqué à Saint-Florent sous François Ier. Du Bellay, dit le Jeune, fut le premier abbé commendataire; il fit bâtir le logis abbatial appelé la *Maison neuve*, au lieu même où existait déjà un logis du même nom (3).

Les abbés commendataires ne négligèrent pas leur abbaye; ils y firent de riches embellissements.

Jacques Leroy, dès les premières années du XVIe siècle, fit placer à Saint-Florent des vitres ornées de belles peintures qui furent brisées plus tard; il fit paver le chœur avec des carreaux peints formant des dessins, dont on voyait encore des restes au

(1) *Le Livre des abbés* cité par D. Huynes, fos 303, 304, 306.
(2) *Id.*, fos 311, 312.
(3) *Id.*, fo 312.

Digitized by Google

temps de D. Huynes. « L'an 1524, nous dit ce même écrivain, il fit faire des tapisseries de haute lice, pour mettre autour des chaises du chœur, contenant toute l'histoire de la naissance, vie et mort de saint Florent et Florian, son frère, et qui coûtèrent 2,066 livres, où sont décrits des vers, lesquels nous avons rapportés ci-dessus. »

Ces magnifiques tapisseries existent encore; elles appartiennent aujourd'hui à la fabrique de l'église Saint-Pierre de Saumur; on les expose les jours de procession. J'ai cité déjà trois vers servant de titre à l'un des panneaux; les autres sont à l'avenant et n'ont pour tout mérite que leur excessive naïveté.

L'abbé Leroy ajouta à ce magnifique présent un Moïse en cuivre de grandeur naturelle, une crosse d'airain pour renfermer les saintes hosties, avec quatre anges sur des piliers d'airain; il fit refaire les orgues et continuer la réfection des voûtes du cloître; ses armes furent placées sur les clefs de deux des travées (1).

Mais les protestants devaient bientôt faire à Saumur et à Saint-Florent plus de ravages que les Anglais. Vers la mi-mai 1562, ils pillèrent l'abbaye du Thouet, qui subit le même sort que celle du château et que les églises de Saumur; les reliques furent profanées, les vases sacrés volés, avec une table en vermeil servant de devant d'autel; les religieux furent dispersés. Quand ils purent rentrer dans leur couvent, ils constatèrent que le dégât s'élevait à la somme énorme de cent à cent vingt mille livres. Pendant quelques annés, l'abbaye fut gardée militairement pour la mettre à l'abri d'un nouveau malheur; mais, en 1569, les Huguenots la pillèrent de nouveau (2). Les troubles passés, les religieux restèrent paisibles à l'abbaye et réparèrent les suites des désordres du temps. La congrégation de Saint-Maur s'y établit en 1637; D. Huynes nous a conservé le souvenir de cette réforme (3). Mais là s'arrête son récit, qui ne dépasse pas

(1) *Le Livre des abbés* cité par D. Huynes, f° 382.
(2) *Id.*, f°s 390-393.
(3) *Id.*, f° 423.

Digitized by Google

l'année 1645, époque de la mort de l'abbé Bouvart, auquel succéda le cardinal Mazarin, comme abbé commendataire. Notre historien ne parle pas du grand bâtiment actuel; je n'ai pu trouver la date précise de sa construction, mais son style annonce le XVIIIe siècle, et il est très-certainement postérieur à l'époque où s'arrête le manuscrit de D. Huynes.

Les *Actes capitulaires* de l'abbaye nous apprennent que cet établissement avait dû contracter de nombreuses dettes pour des causes diverses, pendant le dernier siècle, et ne parlent pas cependant de la construction de ce bâtiment (1).

Nous reproduisons ici le beau dessin du *Monasticon gallicanum* qui nous a conservé le dernier souvenir de la magnifique église de Saint-Florent, appelée la *Belle d'Anjou*. Le lecteur, en jetant les yeux sur la gravure et sur la légende qui l'accompagne, pourra se rendre compte de ce qu'était Saint-Florent au XVIIe siècle. On voit que les constructions remontaient à diverses époques; le bâtiment appelé le *vieux château* existait encore; il dut être démoli vers le milieu du siècle suivant, en vertu d'un arrêt du conseil du 11 novembre et de lettres-patentes du 16 décembre 1747 (2). Sa construction remontait au XVe siècle; les deux tourelles en encorbellement qui flanquaient son pignon devaient lui donner une certaine élégance. A l'extrémité du réfectoire, on remarque une cuisine circulaire dans le style de tant d'autres cuisines de couvent décrites par les archéologues modernes, et dont le *Monasticon gallicanum* et le *Monasticon hibernicum* ont reproduit plusieurs spécimens curieux. Malgré l'imperfection du dessin, les bâtiments qui entourent le cloître me paraissent antérieurs à la construction actuelle. Les petites fenêtres carrées que l'on remarque au second étage sont certainement plus anciennes que le bâtiment moderne; le dessin du *Monasticon* ne reproduit pas du tout ce qui existe aujourd'hui.

En 1803, l'abbaye de Saint-Florent devint une sénatorerie; le sénateur Lemercier, auquel elle avait été attribuée, fit sans

(1) *Liber actuum capitularium S^ti Florentii Salmur.* passim. Archives d'Angers.
(2) *Liber actuum capitul.* Séance du 20 juillet 1748.

Digitized by Google

scrupule démolir l'église abbatiale (1). Cet acte de vandalisme a privé notre pays d'un des plus beaux édifices qu'il ait possédés. Après la suppression des sénatoreries, Saint-Florent resta longtemps sans destination. L'Etat le vendit, en 1833, à une *bande noire*, qui démolit une partie des bâtiments. Il fut alors acheté par Mme d'Andigné de Villequiers, qui en sauva ainsi les débris et en fit don à la communauté du Bon-Pasteur (2).

Il reste encore aujourd'hui à Saint-Florent le grand bâtiment du XVIIIe siècle, dont j'ai déjà parlé, et l'église paroissiale qui a subi des remaniements récents; de l'église abbatiale, il ne subsiste plus que le narthex, couvert d'une belle voûte Plantagenet, et une vaste arcade sculptée, qui formait l'entrée de l'église. Ce qu'il y a de plus curieux est une magnifique crypte, qui régnait sous le chœur. Elle se compose de trois nefs voûtées en arête, dont les arcs reposent sur de courtes colonnes, style du XIIe siècle. Cette crypte a été visitée et admirée, en 1862, par le congrès archéologique, sous la direction de M. de Caumont (3).

L'ancien logement de l'abbé commendataire, séparé de la communauté du Bon-Pasteur par un chemin, avait été vendu nationalement. Après avoir passé entre plusieurs mains, il appartient aujourd'hui à la communauté des Sœurs de Sainte-Anne, fondée à Saumur au XVIIe siècle par Jeanne Delanoue. Une jolie chapelle et un cloître, récemment construits, en ont complétement changé le caractère, et d'un édifice purement civil ont fait un véritable établissement conventuel. La partie ancienne est un logis du XVIe siècle, flanqué de quatre petits pavillons.

L'ensemble des constructions monastiques de Saint-Florent présente encore un assez imposant aspect lorsqu'on traverse les prairies qui bordent le Thouet; mais il y manque l'antique église abbatiale, que rien ne pourra rendre à l'Anjou.

Il serait fort intéressant de continuer notre excursion hors des murs de Saumur et de parcourir avec le lecteur la rive gauche

(1) On lui attribue aussi la destruction du vieux château; mais nous avons vu qu'elle était décidée depuis un demi-siècle.

(2) *Répertoire archéol.* de M. Godard-Faultrier, année 1865, p. 103.

(3) *Congrès archéologiques*, t. XXIX, p. 145.

Digitized by Google

de la Loire, où se rencontrent un si grand nombre de curieux monuments anciens. Mais avant d'entreprendre ce voyage, il faut achever d'étudier la ville et ses vieilles églises. Nous ne pouvions parler de Saint-Florent-du-Château sans dire quelques mots aussi sur l'abbaye du Thouet, qui lui a succédé : toute l'histoire des origines de Saumur est intimement liée à celle de Saint-Florent.

D'ESPINAY,
Conseiller à la Cour d'appel,
Président de la Commission archéologique de Maine-et-Loire,
Officier d'Académie.

Digitized by Google

L'ANJOU

DANS LA LUTTE DE LA CHRÉTIENTÉ

CONTRE L'ISLAMISME.

PREMIÈRE PARTIE.

LES PÈLERINAGES EN TERRE-SAINTE ET LES CROISADES.

(SUITE) (1).

VIII.

RICHARD CŒUR-DE-LION.

§ 1.

Au moment où le décès d'Henri II, le 11 juillet 1189, appelait au trône d'Angleterre son fils Richard, il y avait longtemps que la pensée du nouveau roi s'était tournée pour la première fois vers la Terre-Sainte. Bien avant la conférence de Gisors, apprenant un soir la prise de Jérusalem, le jeune comte, à l'instant, sentit son cœur battre avec violence (2); et, dès le lendemain, à la pointe du jour, devançant tous les princes chrétiens, il avait pris la croix solennellement, à l'insu et au grand mécontement de son père (3). Mais ces ferventes aspirations furent vite étouffées dans les implacables luttes intestines; et ce n'est qu'à l'immortelle entrevue du Champ-Sacré qu'on le vit, entraîné cette fois par le vieil Henri II lui-même, reprendre la croix avec des résolutions immuables et pour ne la plus quitter. Aussi, son père à peine expiré, Richard se hâta-t-il de renouveler avec Philippe-Auguste, à Gisors, le serment de partir ensemble pour

(1) *V.*, pour les numéros précédents, les livraisons de mai, juin, octobre, novembre 1874, avril et mai 1875.

(2) « Laudabile propositum toto mox pectore combibit. »

(3) Gulielm. Neubr., pp. 434-435, 443. — Geoffr. de Vins., p. 85. — Rich. of Dev., p. 5.

Digitized by Google

la Terre-Sainte; et, ensemble, ils fixèrent le voyage au prochain carême (1). Cette croisade, annoncée tant de fois, ne se pouvait plus ajourner; car il semble que le foyer de toutes les discordes venait de s'éteindre; et, d'ailleurs, Richard tressaillait à l'idée d'inaugurer par une lointaine expédition son nouveau règne. Dans ce but, il se livra tout entier, dès le lendemain de son avénement, à de vastes préparatifs, auxquels son père n'avait jamais pu songer que de loin et à de rares intervalles.

Avant tout, il fallait retrouver de l'argent, car les luttes intestines avaient jusqu'ici dévoré presque tout le produit de la dîme Saladine; et, avec les cent mille marcs d'argent qui restaient au trésor à son avénement, Richard pouvait à peine suffire aux premières dépenses de la croisade. Aussi il n'est sorte d'expédients qu'il n'avisât pour faire affluer vers l'Echiquier toutes les richesses de l'Angleterre. Tout en redonnant une énergique impulsion aux rouages administratifs créés par Henri II pour la perception de la dîme, tout en faisant inventorier et peser minutieusement toute la monnaie recueillie dans les caisses publiques, il vendit à l'encan, avec une aveugle précipitation, toutes les dignités du royaume et tout le domaine de la couronne (2). Les charges de régent, de grand-justicier, de forestier et de schérif, les archevêchés, les comtés et les châteaux furent, en quelques jours, jetés en proie à pleines mains au plus offrant. Aussi il fallait voir avec quelle rapacité les prélats et les abbés normands, principaux détenteurs de toute l'opulence britannique, se disputaient aux pieds de Richard les plus riches portions du patrimoine du Conquérant (3). Le plus acharné à cette curée fut le

(1) Chron. Gervas., col. 1547.

(2) Au dire des chroniqueurs, Richard ne se serait même pas piqué d'un grand scrupule à distinguer, dans ces aliénations précipitées, le domaine public d'après les propriétés privées.

(3) Ce fut à cette époque et à cette occasion que Geoffroy, bâtard d'Henri II, se fit mettre par son frère, moyennant trois mille livres sterling, en possession de son évêché d'Evreux, en dépit du vice canonique infirmant son élection. — Du reste, il est probable que la haute aristocratie cléricale et normande ne fut pas la seule à exploiter largement cette veine de libéralités royales. Ecoutons encore Augustin Thierry : « Les bourgeois Saxons de plusieurs villes qui étaient » la propriété du roi se cotisèrent alors pour racheter leurs maisons et devenir, » à charge de rente annuelle, propriétaires du lieu qu'ils habitaient. Par le seul

Digitized by Google

vieil et insatiable Hugues, évêque de Durham, qui, en peu de jours et pour quelques milliers de livres, acheta, avec d'immenses terres et le titre de grand-justicier, tout le comté de Northumberland; ce qui inspira à Richard cette joyeuse saillie : « Voyez quel coup de maître; d'un vieil évêque j'ai fait un jeune » comte! » Dans l'impétuosité de sa ferveur pour la croisade, l'insouciant héritier des conquérants de la Grande-Bretagne alla même jusqu'à porter les plus graves atteintes à l'intégrité de son royaume; car, pour dix mille marcs d'argent, il affranchit de son vasselage à perpétuité le roi d'Ecosse; et, comme ses conseillers lui demandaient avec anxiété où s'arrêterait enfin cette fureur de prodigalités : « Je vendrais, leur dit-il, jusqu'à la ville » de Londres, si j'en trouvais un acheteur. » Sans les avertissements de la sagesse, non seulement la ville de Londres, mais toute l'Angleterre y eût vite passé, grâce à l'affluence et à la frénésie des enchérisseurs. Ils étaient entretenus dans leur avidité par la persuasion que Richard partait pour l'Orient sans esprit de retour, et que même les fatigues du voyage allaient vite épuiser les dernières ressources d'une santé déjà fort ébranlée par l'abus des exercices militaires, auxquels le jeune prince s'était livré tout entier, dès l'adolescence, avec une fougue incorrigible. On le disait même sourdement miné par les ardeurs d'une fièvre quarte. « Voyez, se disait-on, ce visage blême, cet » embompoint suspect, ces membres labourés par les médica- » ments! Ne sont-ce pas là tous les symptômes d'une fin pro- » chaine? et qui oserait douter qu'il va chercher son tombeau » en Palestine? » Richard en lui-même riait de voir ainsi le public prendre le change sur des apparences maladives cachant d'inépuisables trésors d'énergie morale et une force musculaire

---

» fait d'un pareil traité, la ville qui l'avait conclu devenait une corporation et » s'organisait, sous des syndics responsables envers le roi, pour le payement de » la dette municipale, et envers les bourgeois pour l'emploi des sommes levées » par contributions personnelles. Les règnes des successeurs de Richard Ier offrent » un grand nombre de ces conventions par lesquelles les cités d'Angleterre » sortirent graduellement de la condition où la conquête normande les avait fait » descendre. Il est probable que Richard mit en usage ce moyen de remplir ses » coffres, dans un temps où il semblait attentif à n'en négliger aucun. »

Digitized by Google

à toute épreuve ; mais il laissait courir librement ces bruits sinistres, qui attiraient la foule et alimentaient le feu des enchères autour des distributeurs de domaines et d'offices (1).

Quand Richard eut vendu toutes les charges de l'Etat et tout le domaine royal, sans réaliser qu'une mince portion de tout ce qu'il lui fallait pour les gigantesques préparatifs de sa croisade, pour ouvrir de nouvelles sources de richesses il fallut mettre à contribution tout le génie de la fiscalité. S'il en faut croire Matthieu Pâris, il feignit d'avoir perdu le sceau royal; et, en conséquence, il envoya par toute l'Angleterre inviter à son de trompe les possesseurs d'anciens titres à venir à Londres les faire régulariser, moyennant composition, par l'application du nouveau sceau. Ensuite il fit de la justice un scandaleux trafic, témoin l'évêque de Winchester, qui dut payer trente mille livres l'octroi d'un décret judiciaire le réintégrant dans les domaines de son église. Enfin Richard envoya demander à Rome, et obtint du pape Clément III l'autorisation de vendre des dispenses à une foule de guerriers retenus à leur grand regret sous les drapeaux de la croisade par des vœux irréfléchis.

Ces moyens épuisés, avec son ardeur toujours croissante Richard se jeta effrontément dans la voie des brutalités fiscales. Dès les premiers instants de son règne il avait déjà fait saisir et incarcérer, sur de ténébreux soupçons, l'illustre Etienne de Tours, sénéchal d'Anjou et trésorier d'Henri II, qui ne racheta sa liberté qu'en lui livrant, avec les trésors du roi défunt, sa propre fortune presque entière. Plus tard ces odieuses rigueurs, exploitées comme un suprême expédient financier, pesèrent sur tous les citoyens en butte aux accusations les plus légères et les plus vagues; et, parmi les victimes encombrant toutes les prisons du royaume, on vit languir longtemps le grand-justicier

(1) Richard of Dev., pp. 5-6. — Rog. de Hov., pp. 658, 660, 664. — Gulielm. Neubr., pp. 443 et suiv. — Brompton, col. 1162, 1168-1169. — Knigton (*Hist. angl. scriptores decem*), col. 2402. — Hypodigm. Neustr., per Thom. de Walsingham (*Anglic., Norman., Hybernic., Cambr., a veter. scripta*), p. 453. — Rymer, *acta publica, ibid.*, p. 21. — Hume, *ibid.*, p. 464. — Lingard, pp. 316-317. — Rapin de Toyras, pp. 203, 205. — Aug. Thierry, *ibid.*, pp. 22-23.

Digitized by Google

Raoul de Glanville, qui, pour son élargissement, dut fournir quinze mille livres sterling. Mais personne n'échappa aux étreintes du fisc; et, chose inouïe sous le despotisme sagement oppresseur d'Henri II! ceux qu'avaient épargné les dénonciations subirent, en gémissant, le joug des emprunts forcés (1).

Lorsque enfin, grâce à ces brusques alternatives de fougueuses drodigalités et d'exactions barbares, Richard eut entassé à l'Echiquier plus de trésors qu'aucun de ses prédécesseurs (2), il les employa surtout à l'équipement d'une flotte. Les récents désastres essuyés par les croisés allemands en Asie-Mineure lui avaient appris, en effet, ainsi qu'à Philippe-Auguste, à se défier des routes continentales; et d'ailleurs, à l'aide de forces maritimes, Richard pouvait transporter de vastes approvisionnements et se tenir en communication prompte et directe avec ses propres états et les parties occidentales de l'Europe. Dans ce but, il rassembla tout ce que l'on put recueillir de navires dans les ports de l'Angleterre et le long des côtes de la Normandie, de la Bretagne et du Poitou : ce qui lui donna bientôt, en attendant les renforts qui allaient la grossir tout le long de la route, une flotte de deux cents voiles, équipée et montée avec le plus grand soin (3). Chaque vaisseau était muni de trois gouvernails de rechange, de treize ancres, de trois assortiments de cordages et d'un double gréement; et, sous la conduite d'un timonnier consommé, il devait transporter quarante fantassins et quarante cavaliers, avec des vivres pour une année entière et une portion du trésor royal, réparti dans toute la flotte pour diminuer les chances de perte totale (4).

Cependant, parmi ces immenses préparatifs, Richard perdait de vue l'époque fixée pour le départ; et, pour la lui rappeler,

---

(1) Rich. of Dev., pp. 4-5 et 7. — Rog. de Hov., p. 817. — Brompton, col. 1162, 1169. — Knigton, *ibid.* — Matthieu Pâris (éd. Huillard-Bréholles), t. II, p. 132. — Hume, *ibid.* — Rap. de Toyras, *ibid.* — Aug. Thierry, *ibid.*, pp. 21-22. — Rohrbacher, *ibid.*, p. 454.

(2) Brompton, col. 1162.

(3) Hume, *ibid.*, p. 466.

(4) Geoffr. de Vins., p. 158. — Rich. of Dev., pp. 11-13. — Ex Bened. Petroburg., pp. 500-502. — Brompton, col. 1169. — *L'Ouest aux Croisades*, p. 173.

Digitized by Google

Philippe-Auguste, moins aventureux et plus circonscrit dans ses calculs, dut lui adresser, en octobre 1189, Rotrou, comte du Perche, avec cette lettre : « Votre Sérénité sait que nous soupi-» rons ardemment après la délivrance de Jérusalem, et que » tous nos souhaits tendent à assurer le service de Dieu en » Terre-Sainte. Nous sommes également convaincu que, de » votre côté, vous persistez dans la résolution de marcher vers » Jérusalem. Mais donnez-nous-en l'assurance par vos messa-» gers et vos lettres, comme nos messagers vous la donneront, » en ce qui nous concerne, par les présentes (1). » Au reçu de cette lettre, sur l'invitation du comte du Perche, et à l'exemple de Philippe-Auguste, Richard, la main sur les Evangiles, jura avec tous ses barons d'être exact au rendez-vous de toutes les forces de la croisade, fixé à Vezelay pour l'été prochain. En même temps il redoubla d'activité dans l'achèvement de ses préparatifs; et, le 11 décembre 1189, il s'embarquait à Douvres, en se plaçant sous la protection de saint Thomas (2).

Dès à son arrivée en Normandie, Richard recueillit sur les côtes de nouveaux renforts, qui grossirent encore sa flotte. Il en confia le commandement à Robert III de Sablé, à Richard de Channeville, à Guillaume-le-Fort d'Oléron, à Girard, évêque d'Auxerre et à Bernard, évêque de Bayonne; et, à Chinon, il leur remit ce fameux règlement de police maritime, où semble avoir passé tout le génie législateur d'Henri II avec son énergique rudesse : « Que celui qui aura tué un homme sur le vais-

(1) « Noverit vestra dilectio quod ad subventionem terræ Jerosolymitanæ » nostrum anhelat et fervet propositum, Deoque nostrum in Jerosolymitanis par-» tibus exhibere servitium votis affectamus plenissimis. Sane dudum.... intellexi-» mus quod propositum et voluntatem habeatis eundi Jerusalem ; voluntatem » igitur vestram et propositum super hoc nuntiis vestris præsentium latoribus, » vice nostri assecurari faciatis, nosque per litteras vestras patentes super hoc » certificetis. Eidemvero nuntii vestri super hoc vobis securitatem præstabunt, » vobisque litteras tradent patentes. »

(2) S'il faut même en croire Matthieu Pâris, Richard aurait, durant la traversée, fait le vœu de bâtir à saint Thomas une chapelle en Terre-Sainte; et plus tard il aurait accompli ce vœu à Ptolémaïs. Mais, de tous les historiens anglais, le crédule Matthieu Pâris est le seul à relater cette circonstance. — Rog. de Hov., p. 660. — Rymer, *ibid.*, p. 20. — Ex Benedict. Petroburg., p. 497. — Rymer, *ibid.*, p. 20. — Matthieu Pâris, *ibid.*

Digitized by Google

» seau soit lié au mort et jeté à la mer; que celui qui aura tué » un homme sur terre soit lié au mort et enterré avec lui. Si » quelqu'un a été convaincu d'avoir tiré un couteau pour en » frapper un autre, ou de l'avoir frappé jusqu'au sang, qu'il ait » le poing coupé. Que celui qui aura frappé avec la paume de » la main soit plongé trois fois dans la mer. Si quelqu'un pro- » nonce contre son compagnon opprobre, insulte ou malédiction » de Dieu, qu'il lui paye autant d'onces d'argent qu'il l'aura in- » sulté de fois. Si quelqu'un est convaincu de vol, qu'il soit » tondu comme un champion, qu'ensuite on lui verse sur la » tête de la poix bouillante, et qu'on lui secoue de la plume » d'oreiller afin de le reconnaître; et qu'en cet état il » soit abandonné sur la première terre où le vaisseau tou- » chera (1). »

Après avoir ainsi pourvu à l'organisation, au commandement et à la police de sa flotte, Richard la dirigea sur Marseille; puis il se rendit avec toute son armée à Vezelay, où il rejoignit Philippe-Auguste vers la fin de juin 1190. Les deux armées ensemble s'élevaient à cent mille hommes, et on voyait là, pour la première fois, un roi de France et un roi d'Angleterre armés et unis pour la même cause. En arrivant, Richard reçut la pannetière avec le bourdon du pèlerin; car le bourdon qu'en route il avait pris solennellement à Tours s'était rompu dans la cathédrale, sans que ce mauvais présage, dont frémit toute l'assistance, ait pu ébranler ses résolutions. Ensuite les deux rois renouvelèrent leurs protestations d'assistance mutuelle, en appelant les foudres

(1) « Qui hominem in navi interfecerit, cum mortuo ligatus projiciatur in » mare. Si autem eum ad terram interfecerit, cum mortuo ligatus in terra info- » diatur. Si quis autem per legitimos testes convictus fuerit, quod cultellum ad » alium percutiendum extraxerit, aut quod alium ad sanguinem percusserit, » pugnum perdat. Si autem de palma percusserit, sine effusione sanguinis : tribus » vicibus mergatur in mari. Si quis autem socio opprobrium et convitia, aut » odium Dei injecerit : quot vicibus ei conviciatus fuerit, tot uncias argenti ei det. » Latro autem de furto convictus tondeatur ad modum campionis, et pix bulliens » super caput ejus effundatur, et pluma pulvinaris super caput ejus excutiatur » ad cognoscendum eum, et in prima terra, qua naves applicuerint, projiciatur. » Teste meipso apud Chinonem. » — Ex Benedict. Petroburg., p. 502. — Rymer, *ibid.*, p. 21.

Digitized by Google

de l'Eglise sur celui des deux qui violerait le premier ses serments; et ils se séparèrent pour aller rejoindre leurs flottes respectives, dont l'une devait attendre Philippe-Auguste à Gênes, et l'autre Richard à Marseille (1).

A Marseille, Richard ne prit que le temps de fréter quelques nouveaux navires pour y jeter ses troupes, en attendant le rassemblement de sa flotte, dispersée par la tempête en vue des côtes du Portugal (2). Après l'avoir recueillie sur sa route à l'embouchure du Tibre, il alla relâcher le 20 septembre à Messine (3).

Parvenu à cette dernière étape, où Philippe-Auguste l'avait précédé d'une semaine, il semble que Richard, à la tête de toute sa flotte ralliée, n'avait plus qu'à s'élancer de là avec lui pour voguer ensemble à pleines voiles vers la Palestine. Mais déjà avaient éclaté en Sicile de graves événements, destinés à les y retenir longtemps; des événements, qui, par eux-mêmes étrangers à la croisade, en devaient compromettre gravement les résultats par les germes d'incurables discordes qu'ils jetèrent entre les deux monarques. Guillaume-le-Bon, roi de Sicile, venait de s'éteindre sans enfants, en laissant pour héritière sa tante Constance, épouse de l'empereur d'Allemagne Henri VI. Mais, Guillaume à peine décédé, un frère naturel de Constance, le brillant Tancrède, adoré de la noblesse et du peuple, occupa à main armée le trône de Sicile et jeta en prison Jeanne, veuve du roi défunt et sœur de Richard, qui s'était déclarée pour Constance. Richard naturellement se prononça contre Tancrède, lui réclama avec hauteur la liberté et le douaire de Jeanne; et, après avoir occupé Messine, il y arbora l'étendard d'Angleterre.

(1) Geoffr. de Vins., pp. 157-159. — Rich. of Dev., p. 11. — Ex Benedict. Petroburg., *ibid.* — Michaud, *ibid.*, p. 74.

(2) Cette tempête, qui contraignit la flotte anglaise à relâcher à Lisbonne, fut l'occasion d'une brillante expédition de Robert de Sablé contre les Maures du Portugal. Nous y reviendrons à l'endroit de notre travail consacré à la noblesse angevine.

(3) Geoff. de Vins., p. 162. — Ex Bened. Petroburg., *ibid.* — Lingard, p. 206. — Remarques hist. et crit. sur l'hist. d'Angleterre de Rapin de Toyras, par Nicolas Tindal (Lahaye, 1733), t. I, p. 58.

Digitized by Google

Philippe-Auguste, choqué de cet acte d'autorité exercé par un vassal sur une ville où lui-même résidait à titre d'hôte de Tancrède, ordonna l'enlèvement de la bannière et le fougueux Richard n'obéit qu'en maugréant.

Quelque temps après, Tancrède fit sa paix avec Richard, qui le reconnut pour roi de Sicile, moyennant la délivrance de Jeanne et le paiement de quarante mille onces d'or. Mais, en même temps, l'heureux compétiteur de Constance, intéressé à jeter la division parmi les croisés, cultiva soigneusement le ressentiment de Richard, en insinuant dans son cœur ulcéré des soupçons sur la loyauté de Philippe-Auguste; et, de là, de mutuels reproches de perfidie et de trahison.

Cependant les derniers beaux jours de l'année s'étaient écoulés dans ces luttes et dans ces querelles stériles; et désormais les deux armées durent attendre en Sicile le retour d'une saison plus propice à la navigation. Dans la longue oisiveté des quartiers d'hiver, les sourdes inimitiés des deux rois ne firent que s'envenimer de jour en jour par la multiplicité des occasions de rixe. En vain renouvelaient-ils quotidiennement leurs démonstrations cordiales parmi l'éclat des festins et des tournois: dès le lendemain, un contact trop direct remettait aux prises l'humeur tapageuse et fringante du vassal avec le sang-froid dédaigneux, les méfiances réfléchies et les hautaines prétentions du suzerain. Bientôt même cette situation tendue aboutit à l'éclat le plus retentissant. Richard avait jadis recherché passionnément Alix, sœur de Philippe-Auguste, au mépris de l'énergique opposition d'Henri II, qui, pour la soustraire à ses poursuites, la retint longtemps captive; et ce fut même surtout ce violent dissentiment entre le fils et le père qui les arma l'un contre l'autre. Henri II décédé, Philippe-Auguste, à maintes reprises, somma Richard de remplir ses engagements vis-à-vis de sa sœur redevenue libre. Mais, sur ces entrefaites, la vindicative Eléonore de Guyenne, acharnée, depuis son divorcce, à brouiller à tout jamais les deux cours d'Angleterre et de France, avait dirigé vers de nouveaux charmes le cœur changeant de son fils Richard; et, au moment où Philippe-Auguste réitérait ses impérieuses instances, sans

Digitized by Google

obtenir en retour que des rebuffades, on vit tout à coup débarquer en Sicile Eléonore avec la jeune et séduisante Bérengère de Navarre, secrètement accordée, grâce à son entremise, à l'infidèle amant d'Alix. Ce nouveau brandon de discordes, jeté dans le camp des croisés, y provoqua la plus forte de toutes les explosions; et le frère mortellement offensé allait en venir aux mains avec son impertinent vassal, sans de pacifiques interventions qui décidèrent Philippe-Auguste à rendre solennellement à Richard sa parole, moyennant l'offre de cent mille marcs d'argent. Mais le hautain monarque eût cru compromettre sa dignité en assistant plus longtemps au triomphe de la rivale de sa sœur; et, dès le 25 mars 1191, il mit brusquement à la voile, abandonnant Richard enivré à sa nouvelle fiancée. Philippe-Auguste emportait avec lui de cuisants souvenirs, dont bientôt les murs de Ptolémaïs verront le fatal réveil (1).

Livré à lui-même, afin de ne pas laisser le temps à Philippe-Auguste de conquérir sans lui en Palestine une trop grande gloire, Richard ne songea plus qu'à hâter son propre départ. Heureusement il n'était pas pris au dépourvu; car, depuis son arrivée en Sicile, et dans l'intervalle des divertissements et des rixes, il avait fait construire de nouveaux navires et des machines de guerre, et emmagasiné de vastes approvisionnements (2). Mais

(1) Geoffr. de Vins., pp. 162-177. — Ex Bened. Petroburg., pp. 502 et suiv. — Michaud, *ibid.*, pp. 111-112.

(2) Brompton, col. 1198. — Raoul de Goggeshale (ampliss. coll. de dom Martène, t. V), p. 814. — Guill. Neubr., p. 459. — Knigton, col. 2404. — Le monument le plus vivant de l'activité organisatrice de Richard, en Sicile, est un curieux décret contenant les dernières dispositions que lui et Philippe-Auguste, à Messine, prennent ensemble pour leur pèlerinage. « Tous les pèlerins qui » mourront pendant le cours du pèlerinage pourront pleinement disposer, à leur » gré, de leurs armes, de leurs chevaux, de leurs vêtements et de la moitié de » tout ce dont ils étaient en possession dans le cours du voyage. Les clercs pour- » ront aussi librement faire don de leurs chapelles, de leurs ornements et de » leurs livres. Tout ce dont les pèlerins n'auront pas la faculté de disposer sera » remis aux mains de Gauthier, archevêque de Rheims, et de Manassé, évêque » de Langres, des deux grands maîtres du Temple et de l'Hôpital, de Hugues, » duc de Bourgogne, et de plusieurs autres, pour l'appliquer à ce qu'ils jugeront » le plus convenable pour les besoins de Jérusalem..... Personne ne jouera de » l'argent à aucun jeu, sauf les soldats et les clercs, et encore ne pourront-ils » perdre au-delà de vingt sous dans tout un jour et une nuit. S'ils dépassent cet

Digitized by Google

le Cœur-de-Lion ne s'en était pas tenu à ces préparatifs matériels : il avait aussi songé sérieusement à morigéner et à purifier son âme ardente avant d'approcher des Saints-Lieux. Dès à son passage en France, il avait entendu à Rouen la prédication de Foulques de Neuilly, l'un des plus fervents apôtres de la troisième croisade. Mais le jeune prince, habitué jusque-là à envisager une croisade bien plus en aventurier qu'en ascète, s'était cabré sous les vertes admonestations de l'illustre prédicateur; et Foulques lui signalant l'orgueil, l'avarice et l'impureté comme trois filles dangereuses dont il avait à se défaire avant le départ pour la Terre-Sainte : « Eh bien ! dit Richard impatienté, je donne » mon orgueil aux Templiers, mon avarice aux moines de Ci- » teaux et ma luxure aux évêques (1). » Mais à mesure qu'il avança dans son voyage, Richard sentit germer en lui des dispositions plus humbles et plus dociles. Aussi, pendant son séjour en Sicile, rechercha-t-il les austères entretiens du fervent anachorète Joachim, qui, après de longues méditations à Jérusalem et au mont Thabor, était venu fonder un monastère dans les âpres montagnes de la Calabre, et y avait vite acquis la haute renommée

---

» enjeu, ils payeront aux évêques ci-dessus désignés cent sous par chaque » vingtaine de sous excédant l'enjeu permis..... Les rois pourront jouer selon » leur bon plaisir; leurs serviteurs n'auront cette permission que jusqu'à vingt » sous. Quant à ceux qui ne sont pas chevaliers, s'ils jouent, on devra les pro- » mener dans le camp pendant trois jours, à moins qu'ils ne veuillent se racheter. » Si les marins sont surpris à jouer, ils seront trois fois plongés dans l'eau du » haut du navire, selon la coutume maritime. Si un pèlerin reçoit quelque » chose en prêt durant le voyage, il est tenu de le rendre au terme fixé. Si le » prêt a été fait antérieurement, il n'est pas obligé au remboursement durant » l'expédition. Si un serviteur quitte son maître, un autre ne pourra l'accueillir; » il n'en sera pas de même des clercs et des chevaliers par rapport à leurs supé- » rieurs dans l'ordre des fiefs..... Toutes ces ordonnances seront exécutées sous » peine d'excommunication. Aucun marchand, quel que fût le genre de son com- » merce, ne pourra acheter du pain ou de la farine pour les revendre, à moins » que cette revente ne se fasse à des pèlerins. S'il pétrit son pain lui-même, il » ne devra y avoir qu'un tiers de son. Sur dix deniers de la vente, les marchands » en donneront un pour le pèlerinage. Ils ne pourront refuser la monnaie royale, » à moins que le cordon ou la face ne fussent tout rognés; ni acheter la chair » de bête morte pour la revendre. Le bétail pour être admis devra avoir été tué » sous la tente. Le vin ne pourra être débité qu'au prix crié. » Ex Bened. Petroburg., p. 506.

(1) Michaud, *ibid.*, p. 214

Digitized by Google

d'un prophète, grâce à la mystique obscurité de ses commentaires sur la Bible. Richard même, un jour, le fit venir à Messine pour l'interroger publiquement sur l'issue de la croisade; et là, s'il en faut croire les chroniqueurs, Joachim lui fit voir dans Saladin l'une des sept têtes du dragon de l'Apocalypse, et lui annonça la prochaine délivrance de Jérusalem. Notre héros repaissait avidement sa crédulité superstitieuse des chimériques visions de l'anachorète. Mais il écoutait avec bien plus de fruit ses exhortations morales; et, un beau jour, dans sa chapelle, en face des nombreux prélats qui l'avaient suivi à Messine, il apparut en chemise avec trois paquets de verges, et confessa humblement ses désordres en sollicitant à genoux la flagellation (1). Ainsi s'allumait dans le cœur de Richard une ferveur toute chrétienne; et désormais, jusque dans les ténèbres de ses nouveaux égarements, c'est à ce foyer que s'alimentera, jusqu'à la fin, sa passion pour Jérusalem.

§ 2.

Tous ses préparatifs achevés, Richard, le 11 avril 1191, sortit du port de Messine avec toute sa flotte commandée par Robert de Sablé, pour aller rejoindre Philippe-Auguste au siége de Ptolémaïs (2). La flotte, grossie des nouveaux navires frétés à Marseille et en Sicile, comptait environ deux cents *dromons* ou *busciæ*, vaisseaux à voile de la plus vaste et de la plus solide charpente. Au premier rang marchaient trois de ces navires, l'un monté par Bérengère, fiancée de Richard, et sa sœur Jeanne de Sicile, avec un nombreux personnel pour leur protection et leur service; les deux autres portant des armes et des munitions, avec une bonne partie du trésor royal. Suivaient les autres navires disposés en six lignes qui, de la première à la dernière, allaient toujours en s'allongeant davantage. Au dernier rang voguait le vaisseau du

(1) Rog. de Hov., p. 681. — Brompton, col. 1190.
(2) Geoffr. de Vins., pp. 177-178.

Digitized by Google

roi appelé *Treak-mer*, suivi de cinquante galères munies d'un armement complet. Afin d'assurer à la flotte un parfait ensemble dans tous ses mouvements, Richard en avait resserré entre elles toutes les parties à tel point que, d'une ligne à l'autre, et même d'un vaisseau à l'autre, on pouvait entendre distinctement le bruit de la trompette ou de la voix humaine (1). Au dire des chroniqueurs, on n'avait jamais vu, de toute antiquité, sortir de Messine une flotte aussi merveilleusement organisée; aussi était-ce avec une joie d'enfant que Richard en suivait de l'œil les premières évolutions sur cette mer destinée à être, dans quelques jours, le premier théâtre de ses exploits contre l'islamisme (2).

Les joyeuses et confiantes dispositions de Richard ne l'abandonnèrent pas un seul instant durant toute la traversée, qui fut longue et périlleuse. Le onzième jour, et au moment où la flotte approchait de l'île de Crète, éclata une furieuse tempête qui la dispersa en tous sens. Au milieu de la consternation universelle, Richard seul conserva un entrain communicatif et inspiré, qui fut le salut de l'équipage. Tout en relevant les courages, il fit hisser au haut du mât de son navire une torche colossale; et, guidés par cette lueur, les navires dispersés revinrent se ranger peu à peu autour du vaisseau royal qui ainsi ressemblait, disent les chroniques, à une poule rassemblant ses poussins sous ses ailes. Ensuite, dès que les vents commencèrent à tomber, Richard relâcha à l'île de Crète, pour y rallier le reste de la flotte (3).

De l'île de Crète à l'île de Rhodes, la traversée fut plus heureuse; et Richard put aborder paisiblement à Rhodes pour s'y reposer quelques jours et y attendre plusieurs vaisseaux retardataires (4). Mais, au sortir de Rhodes, à la hauteur du golfe de Satalie et à proximité de l'île de Chypre, tout à coup la flotte retomba dans un nouveau péril. A cet endroit de la Méditerranée, la jonction subite de quatre bras de mer détermine un courant

(1) Geoffr. de Vins., p. 177. — Rich. of Dev., p. 37. — Rog. de Hov., p. 691. — Diceto, col. 661.

(2) Geoffr. de Vins., p. 178. — Rich. of Dev., *eod.*

(3) Geoffr. de Vins., pp. 177, 179.

(4) *Id.*, pp. 179-180.

Digitized by Google

impétueux et redoutable, très-connu à cette époque de la navigation sous le nom de *gouffre de Satalie*. Le vent, soufflant encore avec violence, y entraîna toute la flotte, qui longtemps y lutta en vain contre la force du courant toujours croissante. Richard, dont le vaisseau, sans doute, avait su éviter le gouffre, marchait cette fois en avant. Irrité de tant d'obstacles semés sur sa route, il calculait avec une anxiété fiévreuse le temps écoulé depuis le jour où son rival de gloire, Philippe-Auguste, avait dû aborder en Terre-Sainte, lorsque tout à coup apparut au large un navire arrivant de Syrie. Le roi, de suite, y envoie s'enquérir des nouvelles du siége de Ptolémaïs. On lui rapporte que Philippe-Auguste y est arrivé depuis près d'un mois, et a abattu une partie des murs de la ville avec ses pierriers, qui ensuite ont été incendiés par les assiégés. Ces nouvelles redoublent l'impatience de Richard ; et on louvoye avec un surcroît de vigilance pour surmonter le courant et gagner l'île de Chypre, afin d'y renouveler les provisions. Mais, à ce moment, surgit une nouvelle tempête qui repoussa la flotte vers la haute mer (1) ; et en même temps éclatèrent sur les côtes voisines de l'île de Chypre des incidents qui devaient ajourner, bien au delà des prévisions de Richard, le débarquement à Ptolémaïs, en ouvrant à sa croisade des perspectives inattendues.

L'île de Chypre était alors sous la domination d'un Comnène, Isaac, qui, à la faveur des troubles provoqués à Constantinople par la sanguinaire réaction schismatique d'Andronic, avait usurpé dans cette riche parcelle du patrimoine des Césars l'autorité souveraine, avec le titre fastueux d'empereur. Mais jamais empereur n'avait exercé une autorité aussi absolue ni aussi violente. C'était, sur un petit théâtre, tout le despotisme insatiable et cyniquement dépravé du Bas-Empire, avec ses confiscations à outrance et les enlèvements à main armée. Cet odieux personnage était surtout enhardi dans ses tyranniques usurpations par l'alliance avec Saladin ; car ils s'étaient liés ensemble par un traité secret qu'ils

(1) Geoffr. de Vins., pp. 180-181.

Digitized by Google

avaient scellé, dit-on, en buvant réciproquement le sang l'un de l'autre. Aussi Isaac sévissait-il avec un redoublement de rigueur contre les chrétiens des croisades; et malheur à ceux que la tempête jetait sur ses rivages inhospitaliers (1) !

Ce malheur attendait deux des vaisseaux de la flotte de Richard, qui, poussés à la dérive par la fureur du vent, vinrent se briser sur des récifs, à l'entrée du port de Limisso, situé à l'extrémité méridionale de l'île de Chypre. Les naufragés qui réussirent à atteindre la terre ferme furent à l'instant dépouillés de tout ce qu'ils avaient pu sauver d'armes et d'argent, et ensuite incarcérés sur l'ordre d'Isaac, en vertu du rigoureux droit d'épave exercé par lui dans toute sa barbarie. Pendant ce temps, le navire de Bérengère et de Jeanne de Sicile, qui suivait de près les deux navires échoués, mais qui avait pu tourner les funestes récifs, faisait voile vers l'entrée du port, afin de s'y abriter contre la tempête. D'abord Isaac ferma aux deux princesses l'accès de l'île; puis, se ravisant dans la perspective de leurs trésors, il envoya les inviter traîtreusement à débarquer sans crainte, avec offre de vin de Chypre en signe d'hospitalité. Mais les princesses avaient, sur les entrefaites, appris le sort des matelots échappés au naufrage; aussi, loin de déférer à l'invitation du tyran, dès que la tempête fut apaisée elles regagnèrent la haute mer dans la direction de la flotte, pour aller raconter le tout à Richard et hâter son arrivée (2).

Richard savait déjà à quoi s'en tenir sur l'empereur Isaac; car il avait pris sur lui d'amples informations à Rhodes (3). Il n'en fut pas moins violemment courroucé au récit des avanies infligées à ses matelots et de l'outrage essuyé par sa fiancée et par sa sœur. Aussi cingla-t-il à toute vitesse vers l'île; et, dès le lendemain de son arrivée à Limisso, avant de mettre

(1) Geoffr. de Vins., p. 182. — Brompton, col. 1198. — Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, t. XX, pp. 77-78.

(2) Geoffr. de Vins., pp. 182-185. — Rich. of Dev., pp. 37-38. — Rog. de Hov., p. 691. — *Hist. de la reine Bérengère*, par Henri Charton (Le Mans, 1866, pp. 13-14).

(3) Geoffr. de Vins., p. 180.

Digitized by Google

le pied sur le rivage, il envoya, le 7 mai, des hérauts, à trois reprises, demander satisfaction à Isaac. « Au nom de Dieu » et de la croix, lui dirent-ils respectueusement de la part de » Richard, nous vous demandons la liberté de nos matelots ; » veuillez aussi nous rendre tout ce que vous détenez de leurs » biens et du chargement des deux navires ; nous désirons le con- » sacrer au service funèbre des naufragés. » Un grossier juron fut toute la réponse de l'empereur, enhardi par l'attitude menaçante de toutes les troupes de l'île échelonnées le long de la côte, en prévision d'un débarquement de Richard. C'était une déclaration de guerre. A cette nouvelle : « Aux armes, » s'écrie le roi ; et se jetant dans les galères avec son armée rangée en bataille, il marche droit au rivage. La lutte était des plus inégales. Ses hommes, embarrassés du poids de toutes leurs armes, exténués par les longues secousses de la tempête, et entassés pêle-mêle dans de petites barques, avaient devant eux cinq galères de jeunes archers et frondeurs cypriotes rompus aux évolutions d'un combat naval. Au delà s'étalaient toutes les troupes de l'île, fraîches et alertes, sur une côte hérissée de barricades et sous la protection d'une forteresse escarpée dominant l'entrée du port. Mais quel obstacle pouvait arrêter l'impétuosité de Richard ? Lorsque les cinq galères ennemies eurent livré passage, et après d'impuissantes volées de traits échangées entre nos galères et l'avant-garde des Cypriotes affluant au ras de la côte, Richard, sans laisser plus longtemps languir la lutte, se jette à la mer, court au rivage et ouvre l'attaque à main armée. Cet élan fut décisif. Dès le premier choc, il se voit entouré de trois mille fantassins ; et aussitôt il force les barricades et culbute l'ennemi, qui s'enfuit pêle-mêle avec l'empereur en tête, en nous abandonnant le port et la ville de Limisso. Richard courut longtemps à la poursuite d'Isaac sur un cheval désarçonné qu'en route il enfourcha vite en se haussant sur sa lance piquée en terre. Mais la nuit tombante et des défilés inconnus lui dérobèrent sa proie ; et il dut se borner à rentrer à Limisso avec un riche et sanglant butin (1).

(1) Geoffr. de Vins., p. 185-187. — Rich. of Dev., p. 38. — Rog. de Hov., *ibid.*

Digitized by Google

Pendant que Richard rentrait à Limisso pour en prendre possession et y installer sa fiancée et sa sœur, Isaac, à deux lieues de là, ralliait ses fuyards au sein d'une vallée où il s'endormit dans une sécurité profonde entretenue par la conviction de notre manque de chevaux. Mais, dès à son retour à Limisso, Richard, en pleine nuit, avait débarqué toute sa cavalerie; et, avant le jour, il se remit à la poursuite de l'empereur. A notre approche, Isaac, réveillé par les sauvages clameurs des Grecs, n'a que le temps de courir à bride abattue vers une montagne voisine, tandis que ceux-ci se massent sur notre route en brandissant leurs arcs et leurs frondes. Richard, pour ne pas dégarnir Limisso, n'avait pris avec lui que cinquante hommes; aussi le conjurait-on d'esquiver une rencontre, et il en était surtout vivement sollicité par un clerc appelé Hugues de Mara. « Sire clerc, lui dit-il, mêlez-vous de » vos affaires. Allez-vous-en tenir vos écritures, et nous laissez » la guerre. » Et, éperonnant son cheval, il fond sur l'ennemi qu'il taille en pièces; puis, courant à l'empereur il le renverse d'un coup de lance; et il l'aurait tenu cette fois si, se relevant de suite, Isaac n'eût sauté sur un cheval frais qui le déroba encore à sa poursuite. Le roi, du moins, abattit sa bannière toute chamarrée d'or qu'il dédia à saint Edmond, pendant que ses hommes faisaient main basse sur les meubles, l'équipement somptueux et les vins de choix garnissant à profusion la tente impériale.

Du même coup tomba le tyrannique mais factice pouvoir d'Isaac. Dès le lendemain tous les barons de Chypre accoururent à Richard pour lui jurer foi, hommage et assistance contre Isaac, et, lui-même se posant en maître, il édicta les plus rigoureux châtiments contre tout ce qui osait encore adhérer à l'odieux et vil Comnène (1). Enfin, pour environner d'éclat la souveraine autorité qu'il venait de conquérir sur toute l'île, le 12 mai Richard épousa solennellement à Limisso Bérengère, et la fit incontinent couronner reine d'Angleterre dans le plus somptueux appareil, par l'évêque d'Evreux assisté des principaux prélats de Guyenne (2).

(1) Geoffr. de Vins., pp. 187-189. — Rog. de Hov., *ibid.*
(2) Geoffr. de Vins., p. 190. — Rog. de Hov., p. 692. — Brompton, col. 1199.

Digitized by Google

Pour compléter son triomphe, il ne manquait plus à Richard que de mettre la main sur son insaisissable proie. Il allait se remettre à sa poursuite, lorsque quelques Hospitaliers intervinrent pour ménager une entrevue entre le fougueux conquérant et son débile adversaire. Craignant de s'égarer sur ses traces dans des défilés sans issue, au cœur d'un pays où sa domination n'avait pas encore eu le temps de s'affermir, Richard déféra sans peine à ces instances; et, au jour fixé, en présence des deux armées, les deux antagonistes s'abordèrent aux portes de Limisso, dans une vaste plaine allant des montagnes à la mer. Richard montait un élégant et svelte palefroi espagnol tout caparaçonné d'or. Sur sa selle richement pailletée éclataient deux lions d'or à la gueule béante se ruant l'un sur l'autre. Il portait un chapeau écarlate chamarré d'oiseaux brodés, avec une tunique rose à double et à triple rang de croissants d'argent massif; et, tandis qu'une de ses mains tenait le bâton de commandement, l'autre brandissait une épée de la plus fine trempe. Après maints pourparlers, Isaac jura de tenir de Richard toute l'île à titre d'homme-lige, offrit vingt-cinq mille marcs d'argent pour le chargement des deux vaisseaux échoués, et s'engagea à accompagner son vainqueur en Terre-Sainte avec cinq cents chevaux et cinq cents fantassins; et, jusqu'à l'exécution de ces promesses, il se constituait lui-même prisonnier, en livrant ses forteresses en dépôt avec sa fille unique en ôtage. A ce prix, l'empereur obtint son pardon, les deux princes s'embrassèrent; puis, en signe de réconciliation, Richard rendit à son prisonnier sa tente et sa vaisselle d'or, tout en établissant autour de lui une garde nombreuse pour s'assurer de sa personne (1).

Pendant que Richard prenait ainsi possession de son nouveau royaume, un jour apparurent au large trois galères cinglant vers l'île. Avec une inquiète curiosité Richard se jeta dans une barque, pour aller en reconnaissance à force de rames. Mais bientôt il revint pleinement rassuré. Les trois galères amenaient de Palestine l'infortuné Guy de Lusignan avec son petit groupe

(1) Geoffr. de Vins., pp. 190-192. — Rich. of Dev., p. 38. — Rog. de Hov., p. 191. — Brompton, col. 1199.

Digitized by Google

d'amis à toute épreuve. Dédaigneusement écarté du trône de Jérusalem par Philippe-Auguste qui, dès son arrivée en Terre-Sainte, soutint les ambitieuses prétentions de Conrad de Montferrat, l'époux de Sibylle avait déserté le siége de Ptolémaïs, où sa position n'était plus tenable, pour venir solliciter l'appui du chevaleresque Richard, son parent et son suzerain; de Richard, dont il avait, disait-il, souhaité la venue plus que celle de n'importe qui en ce monde. Toutes les espérances de Guy de Lusignan furent justifiées par l'accueil qui l'attendait au rivage. A peine débarqués, Richard traita ses nouveaux hôtes avec une cordiale magnificence, et il embrassa chaleureusement la cause du roi déchu (1). Bientôt éclatera au pied des murs de Ptolémaïs ce nouveau germe de discordes, jeté par l'océan sur les plages de l'île de Chypre et avidement recueilli par l'impétueux rival de Philippe-Auguste.

Guy de Lusignan, plus heureux dans l'île de Chypre qu'à Tibériade et à Jérusalem, arrivait juste à temps pour aider Richard à ressaisir son prisonnier qui, pour la troisième fois, lui glissait entre les mains. Dans la nuit même qui suivit son entrevue avec Richard, Isaac, échappant à ses gardes endormis, s'enfuit au galop dans la direction du port de Famagouste, situé à l'extrémité orientale de l'île, pour y secouer le joug et réorganiser la résistance. A cette nouvelle, Richard lança sur Famagouste Guy de Lusignan avec la moitié de l'armée; et, embarquant le reste sur ses galères portées au nombre de cent par l'occupation du port de Limisso, il alla avec Robert de Sablé bloquer par mer toute l'île afin de ne laisser à l'empereur vers le large aucune issue ouverte. A leur approche, toutes les garnisons grecques distribuées dans les forteresses de la côte en déguerpirent successivement, en sorte que le roi n'eut qu'à y jeter, en passant, au fur et à mesure des hommes, des vivres et des armes (2).

Au retour de cette course maritime, arrivèrent de Ptolémaïs

(1) Geoffr. de Vins., pp. 189-190. — Rich. of Dev., p. 39. — Rog. de Hov. p. 691.

(2) Geoffr. de Vins., pp. 192-193. — Rich. of Dev., p. 39. — Bromptor col. 1199.

Digitized by Google

deux ambassadeurs de l'armée de siége, l'évêque de Beauvais et Drogon de Merle. Ils venaient hâter le départ de Richard. « Philippe-Auguste », lui dirent-ils avec humeur, « n'attend plus » que vous pour livrer l'assaut; et vous, pendant ce temps, » au mépris des intérêts de la foi, vous consumez en vexations » contre d'innocents chrétiens toutes les forces recueillies pour » l'extermination de l'Islamisme. » Richard qui, même au point de vue de la croisade, attachait une importance majeure à la soumission d'une île toute voisine de la Terre-Sainte, lança, pour toute réponse, aux ambassadeurs de grossières invectives que les chroniqueurs n'ont pas même osé transcrire (1).

Les remontrances des ambassadeurs de Philippe-Auguste ne pouvaient, en effet, tomber plus à contre-temps; car on touchait aux dernières palpitations de la lutte engagée sur les plages de Chypre entre les Latins et les Grecs. Pendant l'excursion maritime de Richard autour de l'île, Guy de Lusignan s'était emparé de Famagouste, dernier refuge qui restât à Isaac sur les côtes. Mais le tyran conservait toujours d'impénétrables asiles dans les fourrés des montagnes; et, pour l'en débusquer, il restait à occuper fortement le milieu de l'île, où nous n'avions pas encore osé nous aventurer. Mais, une fois maître de toute la côte, Richard marcha hardiment vers la ville centrale de Nicosie, tandis que Guy de Lusignan allait encore réduire quelques forteresses le long des montagnes. Ce fut en vain qu'Isaac, embusqué dans les environs de Nicosie, d'où il guettait Richard avec des flèches empoisonnées, fondit sur lui à la tête de sept cents arbalétriers grecs. Richard, qui se tenait sur ses gardes, d'un coup de main dissipa cette petite troupe; et ensuite il n'eut qu'à se montrer aux portes de Nicosie pour y recevoir les félicitations et l'hommage de toute la cité accourue au devant de lui (2).

En même temps Guy de Lusignan conquérait, l'une après l'autre, les dernières forteresses qui restaient aux Grecs dans

(1) Geoffr. de Vins., p. 193.
(2) Geoffr. de Vins., pp. 193-194. — Rog. de Hov., p. 192.

Digitized by Google

l'intérieur de l'île. Richard, tombé malade en entrant à Nicosie, prit à peine le temps de s'y rétablir, pour aller lui prêter main-forte. Il arriva juste à point nommé pour occuper le fort de Chérine, qu'Isaac avait assigné pour refuge à sa fille; et la jeune et belle princesse se vit réduite à venir implorer à genoux la clémence de Richard. Touché par ses charmes, le généreux vainqueur la plaça sous la protection de Bérengère, dont elle demeura la compagne assidue tout le reste de la croisade (1). En offrant son appui à cette beauté en détresse, la jeune reine ignorait qu'on installait à côté d'elle une rivale dangereuse; et déjà s'allumaient ces convoitises qui disputeront le Cœur-de-Lion à Jérusalem!

Les dernières citadelles emportées d'assaut, Isaac, traqué d'asile en asile et tombé au dernier degré d'abandon et de mépris, dut venir, à son tour, se jeter aux genoux de Richard, en lui demandant pour unique faveur « de n'être pas jeté dans des » chaînes de fer ». Le vainqueur le releva, le fit asseoir devant lui et lui amena pour quelques instants sa fille qu'il couvrit de baisers et de larmes; puis, accomplissant à la lettre le vœu de son prisonnier avec une sanglante ironie, il le fit lier avec une chaîne d'argent pour le traîner à sa suite en Palestine (2).

Une fois en possession d'Isaac, Richard n'avait plus qu'à régner en maître absolu sur toute l'île de Chypre. Il commença par y imprimer fortement sa domination, en faisant raser toutes les barbes des Cypriotes à la façon normande et en installant dans tous les châteaux des connétables et des shérifs; et, ensuite, il ne s'occupa plus qu'à exploiter l'opulence de son nouveau royaume au profit de la Terre-Sainte. Il s'assura d'abord des immenses trésors entassés dans les palais d'Isaac, pour les répandre à profusion dans l'armée, en se réservant seulement les selles, les mors et les éperons d'or, la vaisselle d'argent, les tissus précieux et les joyaux. Quant aux céréales, aux viandes et aux vins dont l'île regorgeait, Richard en obtint la moitié,

(1) Geoffr., de Vins., *ibid.* — Henri Charton, *ibid.*, p. 16.
(2) Geoffr. de Vins., p. 195. — Rog. de Hov., *ibid.* — Brompton, col. 1200.

Digitized by Google

moyennant l'octroi d'une charte ressuscitant les vieilles franchises concédées jadis aux Cypriotes par l'empereur Manuel; et les vastes approvisionnements qu'il s'assura par cette habile conduite furent mis en réserve pour les futures éventualités de la croisade.

Ces préparatifs terminés, et après avoir en même temps réparé sa flotte (1), Richard enfin dut songer à répondre à l'impatience de l'armée de siége qui l'attendait, depuis deux mois, au pied des brèches de Ptolémaïs. Lui-même brûlait d'y arriver à temps; et la nouvelle prématurée de la prise de cette cité inexpugnable étant venue troubler les derniers instants de son séjour en Chypre, on l'entendit s'écrier : « Puisse Dieu différer la prise » de Ptolémaïs jusqu'à ce que j'y arrive; avec son assistance » le triomphe n'en sera que plus glorieux! » Cette nouvelle fut bientôt démentie. Mais le rival de gloire de Philippe-Auguste n'en poussa que plus activement ses préparatifs de départ; et, après avoir confié le gouvernement de l'île de Chypre à son habile lieutenant Robert de Sablé, il appareilla aux premiers jours de juin pour la Terre-Sainte (2), pour ce théâtre d'une gloire plus éclatante et plus populaire. Mais Richard venait de conquérir le plus fécond résultat de sa croisade, en assurant d'avance aux colonies chrétiennes, pour le moment où une destinée plus forte que la sienne leur aura dérobé jusqu'aux derniers débris de la Palestine, un refuge hospitalier qu'elles garderont plusieurs siècles.

Le bruit de la conquête de l'île de Chypre, enlevée en un tour de main à l'empire grec, était vite parvenu jusqu'à l'armée de Philippe-Auguste; et l'enthousiasme y avait porté l'impatience au comble (3). Mais Richard n'avait pas encore achevé de préluder, sur l'immense océan, à cette plénitude de gloire qui

(1) Geoffr. de Vins., pp. 194-196. — Rich. of Dev., *ibid.* — Brompton, *ibid.* — Gulielm. Neubr., p. 449.

(2) Geoffr. de Vins., p. 196. — Rog. de Hov., p. 692.

(3) Gulielm. Neubr., p. 459.

Digitized by Google

l'attendait en Terre-Sainte. Deux jours après le départ de l'île de Chypre, au moment où la flotte arrivait en vue des côtes de la Syrie et en face de Beyrouth, apparut un navire colossal à trois mâts, muni de tours et de remparts; un navire qui, au dire des chroniqueurs, n'avait pas encore eu son pareil depuis l'arche de Noë. Richard envoya en reconnaissance Pierre des Barres, commandant d'une de ses galères, qui, sur les déclarations de l'équipage interpellé, crut naïvement à un vaisseau de la flotte de Philippe-Auguste. Richard vogua dans cette direction à toute vitesse; mais, à mesure qu'il approchait, l'absence de tout étendard chrétien, les étranges bigarrures semées sur les flancs du navire, et surtout une nouvelle déclaration des matelots, qui se coupèrent en se donnant cette fois pour des Génois filant sur Tyr: tout cela, par degrés, éveilla ses soupçons. Comme il rêvait sur cette mystérieuse rencontre: « Sire, » lui dit un de ses officiers, « je veux être pendu si ce ne sont pas là » des Sarrasins, comme vous allez le constater en leur envoyant » jusqu'à portée de trait une galère qui leur refusera le salut. » Richard aussitôt d'en sacrifier une qui, en se glissant jusque sous la proue du colosse, s'attira une volée de traits significative. On avait affaire au plus beau vaisseau de la marine turque, regorgeant de vivres, d'armes et de feux grégeois, et qui sortait des chantiers de Beyrouth avec sept cents jeunes guerriers choisis par Saladin lui-même, pour aller, par surprise, ravitailler Ptolémaïs. A ce premier signal d'hostilités Richard, le vent tombant, lança sur le navire toutes ses galères, qui d'abord s'acharnèrent à ses flancs, mais qui ensuite, désespérant d'en entamer la robuste charpente et impuissantes à riposter sérieusement, de bas en haut, aux grêles de flèches tombant à plomb du tillac, mollirent dans l'attaque. Ranimés par l'impulsion de Richard, les marins, se cramponnant à des câbles, sautèrent à l'abordage; mais, là encore, la vigoureuse résistance des Turcs leur fit lâcher prise. Enfin Richard lança pour la troisième fois en avant ses galères, à force de rames, avec leurs éperons tournés contre les flancs du vaisseau qui, cette fois, percé de part en part, sombra solennellement à la vue de toute la flotte

Digitized by Google

anglaise (1). La marine britannique venait de remporter un de ses premiers triomphes (2); et, du sein de cette mer qui engloutissait les dernières ressources de Ptolémaïs, on voyait se lever sur le conquérant de l'île de Chypre, à la veille de son débarquement en Palestine, l'aurore d'une gloire immortelle.

---

(1) Les historiens arabes attribuent, au contraire, l'énglontissement du vaisseau turc à l'héroïque désespoir du capitaine qui, lui-même, disent-ils, aurait donné l'ordre de pratiquer une voie d'eau à fond de cale, pour ne pas tomber vivant aux mains des chrétiens. Mais la plus haineuse partialité respire dans les récits des historiens arabes, et les chroniqueurs occidentaux, tant Français qu'Anglais, sont unanimes pour attribuer le sinistre à l'audacieuse manœuvre de Richard. Geoffr. de Vins., pp. 197-199. — Rich. of Dev., p. 40. — Rog. de Hov., p. 692. — Brompton, col. 1201. — Diceto, col. 661. — Goggeshale, p. 818. — Matth. Pâris, pp. 164-165. — Rigord, p. 99. — Jacques de Vitry, *ibid.*, p. 257. — Ibn-Alatyr (*Bibliogr. des Croisades*, t. VII), p. 517. — Marin, *Hist. de Saladin*, t. II, p. 278.

(2) Michaud, *ibid.*, p. 167.

EUS. PAVIE.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

FACULTÉS, COLLÉGES
ET PROFESSEURS
DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

DU QUINZIÈME SIÈCLE A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

L'histoire de l'Université d'Angers de Pierre Rangeard, dont la *Revue de l'Anjou* achève de publier le manuscrit, s'arrête brusquement presque au début du xve siècle. Après avoir raconté l'origine de cette institution et ses développements pendant quatre cents ans environ, l'auteur s'était proposé de la conduire jusqu'à la date de 1433, à laquelle l'Université avait vu s'agrandir le cadre de son enseignement officiel et se compléter le nombre de ses facultés. Mais, surpris par la mort, il est resté en deçà de quelques années de la limite qu'il s'était fixée.

Un laborieux professeur de droit français du siècle dernier, Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière avait favorisé de tout son pouvoir le travail de Rangeard. Il a entrepris de le continuer et y a ajouté cinq nouveaux livres, restés inédits, ainsi que l'avaient été les premiers, et conservés comme eux à la Bibliothèque publique d'Angers. Mais ce nouvel ouvrage, qui ne dépasse guère l'année 1728, est seulement ébauché. Une rédaction première souvent tronquée et, par-dessus tout, une transcription inintelli-

Digitized by Google

gente et confuse ne permettent pas de songer à l'imprimer tel qu'il est. On devrait préalablement le remanier et le compléter : autant vaut-il le refondre en entier et rester ainsi à même de mettre à profit, indépendamment des recherches dont il offre le précieux résumé, les sources de documents plus ou moins nouveaux que nous ouvre l'époque où nous sommes, si propice aux études historiques.

C'est ce que nous avons essayé de faire dans les pages qui vont suivre, sans nous astreindre toutefois au plan suivi par nos deux devanciers. Rangeard, qui n'avait à s'occuper que d'une corporation unique, a dû préférer l'ordre chronologique. Mais en suivant la même marche après l'agrégation de trois nouvelles facultés aux précédentes, Pocquet de Livonnière s'était placé dans l'alternative, ou de changer incessamment de sujet pour tenir compte des faits qui se produisaient au sein de chacune; ou, — pour ne pas rompre incessamment l'unité de son ouvrage, — de faire une part tout à fait considérable à l'une d'entre elles et d'appeler sur celle-ci seulement l'intérêt de son lecteur. C'est ce dernier parti qu'il a pris, au profit des facultés de droit dont il était membre. Les autres ne trouvent guère place dans son manuscrit que par occasion et comme par grâce.

Il nous paraît nécessaire de leur faire à toutes une part plus équitable et, pour cela, de les considérer séparément, sauf à marquer, au commencement et à la fin de notre récit, les rapports qui les unissaient.

En conséquence nous diviserons cet ouvrage en six livres :

Le premier, qui en sera l'*Introduction*, traitera de l'Université en général. Après un rapide coup d'œil jeté sur ses antécédents, il étudiera son organisation au XVe siècle, et notera les faits un peu considérables qui ont marqué l'existence commune des facultés jusqu'au moment où la Révolution a fermé leurs écoles.

Digitized by Google

Les quatre livres suivants seront consacrés successivement à celles-ci, aux Facultés — de *droit*, — de *théologie*, — de *médecine* — et des *Arts*. Leur histoire et leur constitution particulière, ainsi que celles des établissements qui en dépendaient, leur enseignement et la personne de leurs maîtres seront l'objet d'une attention spéciale.

Le sixième livre, destiné à servir de *Conclusion*, appréciera l'importance dont notre Université a joui aux différentes époques de son histoire et les résultats qu'elle a produits.

Disons maintenant un mot sur l'esprit qui présidera à cette publication.

Les questions d'autorité et de liberté dans leur application à l'enseignement public sont, depuis près d'un demi-siècle, à l'ordre du jour dans notre France si agitée, et le temps où nous sommes paraît appelé à les résoudre. Comme membre de l'Université, comme catholique, comme père de famille surtout, l'auteur de cet écrit n'y demeure pas indifférent : ses vœux sincères sont pour une large conciliation des intérêts engagés dans le débat. Mais dépourvu de tout mandat qui lui donne droit d'espérer une intervention efficace, il se gardera de faire de son livre un plaidoyer en faveur d'une cause particulière, un texte pour des discussions qui risquent toujours de devenir passionnées. L'exposé des faits et l'analyse des institutions du passé seront les seuls objets de cette étude, exclusivement historique, ou, si l'on veut même, statistique et biographique seulement.

Digitized by Google

LIVRE PREMIER.

L'UNIVERSITÉ EN GÉNÉRAL.

SOMMAIRE. — I. — Coup d'œil sur les Universités françaises.

II. — Origine et transformations diverses de l'Université d'Angers avant 1433.

III. — Erection des facultés de théologie, de médecine et des arts.

IV. — Aperçu chronologique de l'histoire de l'Université pendant les XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

V. — Son organisation en 1433, avec les modifications survenues depuis :

Les deux sortes d'éléments qui la constituent : 1° les Nations ; 2° les Facultés. — L'unité du corps : le collége de l'Université ; les assemblées générales et les solennités universitaires. — Siége et local. — Durée de l'année scolaire.

Dignitaires de l'Université et leurs fonctions : 1° le Recteur ; 2° le Maître'école ou chancelier. — Notices sur chacun des maître'écoles, depuis le quinzième siècle ; 3° le Procureur général et les procureurs des Nations ; 4° les autres intrants.

Officiers inférieurs : le grand Bedeau et les bedeaux particuliers ; — le Secrétaire et les archives ; — le Receveur et les revenus.

Suppôts divers : Libraires et imprimeurs ; — Parcheminiers ; — Bourgeois ; — Messagers.

Ecoliers et étudiants : leur condition et leurs droits ; leurs obligations et leurs mœurs.

Juridiction de l'Université. — Ecoles affiliées au corps.

VI. — Priviléges universitaires. — Leurs conservateurs apostoliques. — Leurs conservateurs royaux.

Autres patrons ou protecteurs de l'Université à différentes époques.

I.

La plupart des Universités qui ont fleuri au moyen âge et depuis ont eu pour origine les écoles formées près des églises cathédrales par les soins des évêques, soit que ces prélats se fussent souvenus d'un des capitulaires de Charlemagne, soit qu'ils se fussent uniquement, et d'eux-mêmes, pénétrés de l'importance de l'instruction pour la jeunesse et de l'obligation qu'ils avaient d'étendre sur elle leur action. On trouve, en outre, mais en général un peu plus tard, près du berceau de chacun de ces

Digitized by Google

corps enseignants, les souverains pontifes, et aussi les comtes et les rois, pour les doter de précieux priviléges et assurer ainsi leur développement.

Quant au nom d'Université, pris au sens qu'on lui donne aujourd'hui, il ne paraît pas avoir été usité avant les dernières années du XIIe siècle. On avait d'abord désigné par *Studium* et par *Studium generale* les écoles où l'on enseignait les arts libéraux; on se servit ensuite du mot *Universitas* qui exprimait une corporation quelconque ayant une institution légale, en le modifiant à l'aide d'un génitif : *Universitas studii, Universitas scholarium et magistrorum;* puis on l'employa seul. Le XVIe siècle, dans son engouement platonicien et cicéronien, essaya d'y substituer le nom d'Académie. Mais le pli était pris et celui d'Université a définitivement prévalu.

On ne comptait en France au commencement du quinzième siècle, vrai point initial de cette histoire, que cinq universités officiellement reconnues (1) : celles de Paris (1200), de Toulouse (1229), de Montpellier (1289), d'Orléans (1312) et d'Angers (1364). Le XVe siècle vit naître les Universités d'Aix (1409 et 1413), de Poitiers (1431); de Caen et de Bordeaux, celles-ci formées pendant l'invasion anglaise, mais confirmées ensuite par le roi de France, la première en 1450 et 1452, la seconde en 1472; l'Université de Valence transférée de Grenoble en 1454; celle de Bourges, qui date de 1463 et 1464.

Le XVIe siècle, beaucoup moins fécond que le précédent en institutions de ce genre, donne cependant naissance aux Universités de Rheims (1548) et de Pont-à-Mousson (1573).

Le XVIIe siècle ne voit pas de création absolument nouvelle; mais l'agrandissement du sol français sous Louis XIV donne lieu de compter trois Universités de plus : celle de Douai (1667), fondée cent ans plus tôt par le roi d'Espagne Philippe II; celle de

(1) Nous ne comprenons pas dans ce nombre les Universités qui avaient été établies en terre non encore française, l'Université d'*Avignon* (1309), qui faisait partie des Etats du pape, celle de *Grenoble*, création d'Humbert II, comte du Dauphiné (1339); *Perpignan*, fondée par Pierre d'Aragon (1349); *Orange*, par l'empereur d'Allemagne Charles IV (1365).

Digitized by Google

Strasbourg (1681) ; et enfin celle de Besançon (1691), avec union pour celle-ci de l'Université de Dôle créée dès 1426 par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

Le contingent du XVIIIe siècle est de trois Universités nouvelles : Dijon (1722); Pau (même année) et Nancy (1769), avec union de l'Université de Pont-à-Mousson. De plus, l'ancienne Université de Cahors, qui devait sa fondation au pape Jean XXII, enfant du pays, est réunie en 1758 à celle de Toulouse, et la Faculté de droit de Nantes est détachée, en 1736, de l'Université de cette ville pour être transférée à Rennes.

En définitive, même après l'expulsion des jésuites qui avaient fondé de leur chef ou envahi plusieurs Universités, on en comptait encore de seize à dix-huit dans l'étendue du pays (1). La tourmente révolutionnaire les supprima toutes comme corporations, et il ne subsista que quelques rares et incomplets débris de l'enseignement des siècles précédents. Ils devaient servir, au commencement de celui-ci, d'éléments pour la première formation de l'Université impériale.

On met, en général, aujourd'hui, sous le nom d'Université l'idée d'un corps qui embrasse à lui seul l'enseignement des différentes facultés et des établissements qui en dépendent, celui de la théologie, du droit, de la médecine, des lettres enfin et des sciences réunies autrefois sous le nom d'arts, et dont les leçons données dans les lycées et colléges ne sont que le noviciat plus ou moins prolongé. Mais au moyen âge et dans les siècles qui suivirent, l'organisation scolaire des institutions de ce nom n'était pas absolument uniforme. Au lieu d'avoir un centre unique, quelques-unes étaient partagées entre plusieurs villes, ce qui diminuait leur importance; et il manquait souvent quelque chose même aux plus considérables. Ainsi l'Université de Paris fut privée jusqu'en 1679 de l'enseignement du droit civil, le seul, d'autre part, qui

(1) Voir, sur les Universités en général, le *Dictionnaire de Moreri*, art. *France;* celui de *Trévoux*, art. *Université;* la table de l'*Index chronologicus chartarum* de M. Ch. Jourdain, pour faire suite à l'histoire de l'Université de Paris par du Boullay ; Chéruel, *De l'Administration monarchique en France*, t. Ier, p. 218; Vallet de Viriville, *Histoire de l'Instruction publique*, p. 193 et 194.

Digitized by Google

fut donné dans l'Université d'Orléans et, plus tard, dans celle de Dijon. L'Université d'Angers, centralisée de tout temps (1), a été, à partir de 1433, une des plus homogènes et des plus complètes.

II.

Voici, d'abord, en quelques pages seulement, les antécédents de notre Université jusqu'à cette époque (2).

Malgré la décadence des lettres sous les derniers carlovingiens, il existait en France, au commencement du XIe siècle, deux savantes écoles, celle de Rheims, illustrée récemment par Gerbert, d'Aurillac, qui fut pape sous le nom de Sylvestre II, et celle de Chartres, issue de la première et que représentait alors saint Fulbert, évêque de cette ville. « Il était à la fois, dit P. Rangeard, » savant philosophe, habile médecin, théologien solide, grand » canoniste. »

Sous le long épiscopat de Hubert de Vendôme (1010-1047), et sans doute à sa demande, plusieurs disciples de Fulbert vinrent régenter à Angers et y eurent successivement le titre de scholastique ou de maître'école. On compte comme tels Bernard, natif d'Angers, mais qui ne conserva sa charge que pendant deux ans (3); Sigon, devenu ensuite abbé de Saint-Florent; Hilduin, qui le fut de Saint-Nicolas près Angers; et plus tard, après Bernier et Jean dont l'origine scolaire n'est pas connue, l'écolâtre

(1) Nous ne pouvons pas tenir compte de l'Académie protestante de Saumur, que notre Université n'a jamais reconnue pour sa fille, et à qui la législation du temps ne permettait pas de réclamer l'affiliation.

(2) Voir pour les détails : *Histoire de l'Université d'Angers* de P. Rangeard, *passim;* G. Ménage, *Remarques sur la vie de Matthieu Ménage*, éd. de 1674, p. 56-66; l'*Histoire littéraire de la France*, à partir du tome VII, et la « Dissertation sur l'ancienneté de l'Université d'Angers et sur l'époque de son établissement, » en tête de l'édition de 1736 de ses *Priviléges*.

(3) Pour tous les noms propres cités dans cet ouvrage, nous renvoyons aux articles parus ou à paraître du *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* par M. C. Port, archiviste du département. On est assuré d'y trouver bien condensés les résultats de la plus solide érudition.

Digitized by Google

Rainaud. Enfin, en même temps que celui-ci, un dernier élève de saint Fulbert, le trop fameux Bérenger, enseignait à Angers, mais en qualité de grammairien et non de maître'école, comme l'indiquent différents titres, et particulièrement la mention de sa mort relevée dans un ancien obituaire de la cathédrale.

Une renommée plus pure assurément que celle de Bérenger, quoique parfois encore contestée, est celle de Robert d'Arbrissel, prédicateur d'un zèle entraînant et d'une vie austère, fondateur de plusieurs ordres monastiques et, entre autres, de celui de Fontevrault. On tient pour certain qu'il a professé deux ans à Angers, vers 1089, et l'on croit que ce fut la théologie.

Mais l'honneur d'avoir affermi l'Etude angevine et d'en avoir, de loin au moins, préparé l'organisation régulière, appartient à deux maître'écoles, Marbode et Ulger, qui se suivirent à peu d'années d'intervalle dans le dernier quart du XIe siècle et la première moitié du XIIe.

Marbode, entré en fonctions vers 1075, gouverna l'Ecole pendant vingt ans environ, fut ensuite évêque de Rennes et revint mourir à Angers (1123) auprès des moines de Saint-Aubin dont il avait pris l'habit. Doué de connaissances variées et assez étendues pour son temps, comme on le voit par l'ensemble de ses œuvres qu'un bénédictin du XVIIIe siècle (1) a publiées, il avait été surtout renommé pour son éloquence et pour l'influence morale qu'il exerçait sur ses disciples. Son épitaphe, composée en vers léonins par Ulger, qui occupait alors sa place, loue, non sans exagération, ses talents et ses mérites. On y a remarqué surtout ce passage,

Curans ut fieret virtutem quod redoleret,
Transtulit huc studium, transtulit ingenium,

où le mot *studium* se prête à deux sens différents, suivant qu'on l'écrit ou non avec une lettre majuscule. Une tradition accréditée au XVIe siècle, qui avait encore ses partisans au XVIIe, et

(1) Le P. Beaugendre, *Venerabilis Hildeberti... opera; accesserunt Marbodi ... opuscula*, in-fo, 1708.

Digitized by Google

à laquelle le savant Du Cange a prêté, involontairement peut-être, l'appui de son érudition (1), faisait remonter jusqu'à Marbode l'institution de l'Université d'Angers. Dans un voyage à Rome, dont on ne donne même pas la date, il avait, disait-on, obtenu du souverain pontife la permission de faire enseigner dans son école le droit canonique et le droit civil et d'y conférer les degrés. Mais le titre authentique que l'on invoquait ne s'est pas retrouvé au temps où la critique historique a commencé d'étudier nos anciennes institutions, et il y a lieu ainsi de reléguer cette tradition parmi les fables dont on a trop souvent entouré leur berceau (2).

Il ne faut peut-être pas faire un plus grand fond sur la seconde qui concerne Ulger, quoiqu'elle soit mentionnée dans un document authentique et très-explicite du XIVe siècle. Devenu en 1124 évêque de maître'école, il aurait institué en faveur des bedeaux accompagnant au palais épiscopal les licenciés à former, une collation prise à ses propres frais et à ceux de ses successeurs. On maintenait encore ce fêtage dans de nouveaux statuts que l'Université se donnait à elle-même en 1373. Malgré l'ancienneté relative de ce règlement, il ne peut tenir lieu de la pièce originale. Or, on a peine à croire que la fondation ait été faite dans des termes aussi nets et pour un but aussi précis, à une époque où l'existence d'un enseignement régulier de la jurisprudence, et celle même d'une corporation universitaire à Angers, restent entourées de tant de ténèbres. Il semble que les largesses quelconques faites par le prélat du XIIe siècle à l'école qu'il avait administrée, aient dû être appliquées par les évêques venus plus tard, un Guillaume Lemaire ou un Foulques de Mathefelon, anciens professeurs en droit, à un usage mieux assorti au temps où ils vivaient. Il est constant, du reste, qu'Ulger ne négligea rien pour attirer à Angers des maîtres distingués, et qu'il donna aux

(1) *Glossarium med. et infim. latinitatis*, au mot *Studium*.

(2) Bourdigné, dans ses *Chroniques*, dit positivement que Marbode a institué l'Université en la ville d'Angers. Claude Ménard, d'après le témoignage de l'historien Papire Masson et ses propres recherches, affirmait l'existence de la bulle pontificale dans les archives de l'Université. Mais Ménage, P. Rangeard et les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, t. X, p. 343, rejettent absolument le fait comme improbable.

Digitized by Google

moines de Marmoutiers, en Touraine, un domaine voisin de la cathédrale. Le prieuré de Saint-Eloi était destiné sans doute à servir de lieu d'études pour leurs clercs en même temps que d'hôtellerie pour les religieux de passage dans la contrée (1).

On peut croire aussi que les abbayes de l'ordre de Saint-Benoît, établies déjà au nombre de plusieurs à Angers ou près de ses murs, contribuèrent à augmenter le renom de son Etude générale, soit qu'elles envoyassent aux leçons de ses professeurs quelques-uns de leurs écoliers, soit que leur voisinage concourut à amener dans la ville des voyageurs curieux des sciences qui s'y enseignaient, et disposés à s'y fixer eux-mêmes. Il en dut être ainsi à plus forte raison dans les deux siècles suivants, lorsque la capitale de l'Anjou eût vu se fonder successivement dans son sein des couvents de dominicains ou jacobins, de franciscains ou cordeliers, et enfin de carmes et d'augustins.

Cependant l'Université de Paris, qui allait devenir la plus considérable de toutes en France et en Europe, s'était signalée à l'émulation des autres par l'éclat et la solidité de son enseignement. Après les hardiesses philosophiques d'Abailard étaient venues les distinctions du théologien Pierre Lombard, le maître des sentences, en attendant les leçons de saint Thomas et de saint Bonaventure, qui devaient paraître sous saint Louis.

Au commencement de ce règne, et sous la régence de la reine Blanche, un événement, qui se rattache d'ailleurs à l'histoire genérale du royaume, procura aux diverses écoles d'Angers un notable accroissement. L'Université de Paris, à la suite d'une émeute de ses écoliers, ayant recouru à une mesure qu'elle pratiquait de temps à autre dans ses luttes avec le pouvoir, la suspension générale des cours, la régente en prononça la fermeture pour un temps indéfini. On vit alors les maîtres, suivis d'un nombre plus ou moins grand de leurs élèves, se disperser dans les provinces, recherchant surtout les villes qui étaient déjà un centre d'études. Angers, moins éloignée de Paris que beaucoup d'autres, en attira et en retint beaucoup. Elle fut particulière-

(1) *Histoire de l'Université* de P. Rangeard, t. I, p. 91, 99; t. II, p. 171-173.

Digitized by Google

ment le refuge des docteurs de la nation anglaise, qui y retrouvaient les souvenirs tout récents encore des Plantagenets. Ils y répandirent les sciences dont ils étaient les interprètes. On comptait parmi eux, suivant le récit de l'historien Mathieu Paris (1), non-seulement des théologiens et des jurisconsultes, mais des médecins.

On vient de voir l'importance qu'avait prise peu à peu dans l'Université de Paris la corporation des écoliers. Il en fut de même à Angers; mais leur influence s'exerça d'abord d'une manière plus pacifique. Saint Louis avait investi en 1246 Charles de France, l'un de ses frères, du comté d'Anjou. Réunis aux habitants ou bourgeois, les écoliers obtinrent de lui une ordonnance de police qui réglait le prix des denrées et soumettait leur qualité à un contrôle. Charles, prince de Salerne, confirma cette ordonnance en 1279 et 1280, et ces premiers priviléges furent renouvelés et augmentés par les comtes ses successeurs jusqu'à ce que la puissance royale prît elle-même sous sa protection l'Etude générale d'Angers.

La faveur dont elle jouissait auprès de ses seigneurs locaux contribuait à y faire affluer les élèves. La splendeur de son enseignement, les hautes dignités auxquelles ses docteurs parvinrent dans l'Eglise et dans l'Etat, firent bientôt le reste. La liste des canonistes et des légistes, qui se formèrent à Angers au XIIIe et au XIVe siècles, et devinrent ensuite célèbres, serait longue à dresser. On devra en tenir compte, quand il s'agira des antécédents particuliers de la Faculté de droit. Ce qu'il s'agit de constater ici, c'est que la grande notoriété des jurisconsultes angevins détermina l'érection de leur école en Université. On peut rapporter aux années 1356, 1364 et 1373 les actes qui la commençèrent, la continuèrent et la consommèrent.

A la première date, Jean-le-Bon rend une ordonnance, par laquelle les priviléges octroyés par Philippe-le-Bel à l'Etude d'Or-

(1) Voir P. Rangeard, *Hist. de l'Université*, t. I, p. 133 et suiv., et, pour le texte latin donné plus complétement, les pièces justificatives du second volume, p. 176, 177.

Digitized by Google

léans sont étendns à celle d'Angers. Les troubles qui agitent le royaume ayant empêché ce premier acte d'avoir tout son effet, Charles V le rappelle et le confirme en 1364, en y ajoutant les éloges les plus flatteurs pour la cité et ses habitants : « Quodque » inter regiones alias dicti regni nostri civitas Andegavensis, » veluti fons scientiarum irriguus, viros alti consilii solet ab » antiquo, propagatione quasi naturali, producere (1). » Enfin les lettres-patentes de 1373, qui renouvellent les priviléges précédemment accordés, commencent ainsi : « Charles, par la grace » de Dieu, roi de France... Notre amee fille l'Universite d'An- » giers nous a fait exposer... » On a ici le nom que prendra désormais l'antique institution, en même temps que sa reconnaissance légale par l'autorité suprême du royaume.

Les priviléges apostoliques, que les souverains pontifes conféraient alors volontiers aux corps enseignants, constituaient pour eux une autre sanction, également nécessaire et non moins recherchée. Ceux de l'Université d'Angers lui vinrent en premier lieu d'Urbain V, qui, par deux bulles, de 1362 et 1366, accorda pour trois ans à ses docteurs, maîtres et écoliers, la dispense de résider dans leurs bénéfices, afin qu'ils pussent vaquer à leurs *lectures* (2) et à leurs études, sans cesser pour cela de toucher les fruits et revenus de leurs charges ecclésiastiques. Ce privilége, accru d'ailleurs de plusieurs autres, fut renouvelé à plusieurs reprises par les successeurs d'Urbain; et, pendant la durée du schisme, les papes d'Avignon les étendirent même démesurément, pour se faire des partisans et complaire à leurs protecteurs.

Les ordonnances de Charles V furent pour l'Université l'occasion de reviser et de refondre de très-anciens règlements, dont on n'a ni la teneur ni la date. Les professeurs, réunis sous la présidence du maître'école Pierre Bertrand, le même qui devint plus tard évêque d'Autun, se livrèrent à ce travail. Mais leur

(1) *Ordonnances des rois de France*, t. IV, p. 474 et suiv.

(2) On appelait *lectures* les leçons des professeurs, parce que, en général, ils lisaient leur cours. Le mot leçon lui-même n'a pas voulu, d'abord, dire autre chose.

Digitized by Google

œuvre dura à peine vingt-cinq ans. Des contestations, dans lesquelles le pouvoir du successeur de Bertrand se trouva compromis, s'étant élevées de 1389 à 1395, le parlement et le roi, sollicités d'intervenir, saisirent cette occasion de rapprocher l'organisation de l'Université d'Angers de celle que possédait de longue date l'Université de Paris. On maintint un certain nombre des statuts de 1373; mais d'autres furent modifiés ou remplacés, et d'autres aussi ajoutés. En outre, l'autorité principale passa des mains du maître'école à celles d'un recteur, élu trimestriellement dans des conditions déterminées. Ces changements, du reste, s'opérèrent à deux reprises. MM. de Marle et Bouju, venus en 1398, en qualité de commissaires du parlement, y travaillèrent d'abord; et douze ans plus tard, en 1410, l'Université fit homologuer par le roi de nouveaux règlements qu'elle s'était donnés elle-même et qui, entre autres dispositions, substituaient les licenciés aux docteurs, comme candidats au rectorat (1).

La réforme inaugurée en 1398 constituait un véritable coup d'état. En enlevant la suprématie au représentant de l'évêque, elle préparait la sécularisation de l'Université que les siècles suivants devaient accomplir. Les historiens ne se sont pas trompés sur l'importance de cet acte; mais, par une confusion difficile à expliquer, plusieurs d'entre eux (2) ont reculé jusqu'à cette nouvelle date l'érection de l'Etude d'Angers au rang d'Université, et en ont rapporté l'honneur à Louis, duc d'Anjou, deuxième du nom, qui ne paraît avoir été pour rien dans l'envoi des commissaires du parlement ni dans les instructions qu'ils reçurent.

Malgré cette rectification, rendue nécessaire par une trop fréquente répétition de la même erreur, on doit reconnaître que la seconde maison d'Anjou-Sicile a eu une part des plus considérables aux nouvelles destinées de l'Université d'Angers. Elle y

(1) Nous rétablissons, d'après les *Ordonnances des Rois*, t. IX, p. 497 et suiv., la véritable date de ces derniers statuts, que P. Rangeard donne sous celle de 1400 et années suivantes.

(2) Voir Bourdigné, qui oublie ce qu'il a dit au sujet de Marbode et, de plus, les auteurs cités dans les *Remarques de la vie de Matth. Ménage, p. 60 et 61.*

Digitized by Google

préside, en quelque sorte, durant plus d'un siècle, de Louis Ier, duc d'Anjou, fils de Jean-le-Bon, à la mort du roi René, ou plutôt à la réunion que Louis XI fit de son duché à la couronne de France.

Et d'abord Charles V, dans son ordonnance de 1364, déclare qu'il cède en la rendant aux instances de son frère Louis : « Charissimus Germanus noster Ludovicus primus Andegaviæ dux ad » virtutum opera semper intentus, sapienter attendens ut va- » cantes litterarum studiis valeant successu temporum susten- » tari, nobis instantissime supplicavit... Quare nos dicti fratris » nostri supplicatione attenta digna consideratione pensantes... »

Pour Louis II, qui passa une grande partie de sa vie en Italie, occupé à guerroyer pour conquérir ou pour recouvrer son royaume de Naples, il profita largement de ses relations avec les papes d'Avignon pour faire accroître les priviléges apostoliques de son Université d'Angers. Clément VII et Jean XXIII accordèrent plusieurs rescrits à sa sollicitation.

La veuve de Louis II, Yolande d'Aragon, reine de Sicile et de Jérusalem, qui administra le duché d'Anjou pendant l'absence de son fils Louis III retenu en Italie par les affaires de sa maison, fit, en faveur du corps tout entier, un acte beaucoup plus important. Déjà, en 1428, elle avait, par une déclaration spéciale, garanti les immunités dont jouissaient plusieurs de ses suppôts et auxquelles l'état de guerre obligeait de déroger; à quelques années de là, elle fit décider l'annexion de trois nouvelles facultés à l'Université, qui n'était établie jusque-là que pour l'enseignement du droit.

L'ouvrage de Pierre Rangeard, que celui-ci a pour but de continuer (1), finissant à la veille de cet événement si considérable pour notre sujet, il convient que nous y insistions d'une manière particulière.

---

(1) Le récit qui occupe tout le premier volume, va seulement jusqu'en 1423, ne mentionnant pas l'entrée solennelle de Charles VII, qui eut lieu l'année suivante, et où la présence de l'Université fut remarquée. D'autre part, les pièces justificatives du second volume comprennent la déclaration de 1428, mentionnée ci-dessus.

Digitized by Google

III.

Les deux puissances, la spirituelle et la temporelle, venaient de concourir à l'érection de l'Université de Poitiers. Elles s'accordèrent de nouveau pour augmenter celle d'Angers, d'origine beaucoup plus ancienne.

Ce fut le pape Eugène IV qui commença. Sa bulle est datée du 3 octobre 1432. Environ huit mois plus tard, Charles VII ratifia la décision du souverain pontife par lettres-patentes signées à Amboise en mai 1433. Le roi avait toutes sortes de raisons pour favoriser l'Université d'Angers. Il avait été élevé, en partie, sous les yeux d'Yolande d'Aragon et à sa cour; il avait épousé Marie d'Anjou; enfin, plusieurs de ses conseillers intimes, et particulièrement Bertrand de Beauveau, étaient de cette province et y occupaient des postes importants.

L'analyse des deux actes qui viennent d'être mentionnés, et leur texte que nous donnons ci-dessous (1), en feront connaître les motifs et les différentes dispositions ou conditions.

Le pape, après avoir exprimé son désir d'étendre autant que

---

(1) EUGENIUS EPISCOPUS, servus servorum Dei, ad perpetuam rei memoriam. In Apostolicæ dignitatis specula, licet immeriti, disponente Domino constituti, ad universas Fidelium regiones, earumque profectus et commoda, tanquam universalis gregis Dominici Pastor commissi nobis, speculæ omnis aciem, quantum nobis ex alto permittitur, extendentes, Fideles eosdem ad quærendum literarum studia, Theologiæ præsertim, nec non aliarum quæ Christi Fidelibus profutura sint, facultatum, solerter excitare satagimus; ut inde veritatis lumen prodeat in tenebris, et ad supremæ Deitatis essentiam veraciter contemplandam pandatur iter, ac semotis hæresum fomentis Catholicæ fidei puritas enitescat; ipsique Fideles existentiam contingant singularem. Cum itaque, sicut exhibita nuper pro parte carissimi in Christo filii nostri Ludovici, regis, nec non carissimæ in Christo filiæ nostræ Jolandis, reginæ, illustrium ac dilectorum filiorum Rectoris, et Universitatis studii civitatis Andegavensis petitio continebat, civitas ipsa quæ temporali Regis ac Reginæ prædictorum ditioni subjacet, magnaque nec non populosa, et una de notabilioribus regni Franciæ civitatibus est; Cathedralem, nec non collegiatas sex ecclesias et quatuor virorum monasteria tam intra quam prope ejus muros habens; et in qua ab olim in utriusque juris Facultatibus hujusmodi studium,

Digitized by Google

possible les lumières, les progrès et les avantages du troupeau que le Seigneur a confié à ses soins, s'appuie sur la demande que lui ont faite le roi Louis, la reine Yolande, le recteur et l'Université. Ladite demande expose que la ville d'Angers, soumise au pouvoir temporel du roi et de la reine, est grande, populeuse et l'une des plus considérables du royaume de France; qu'elle possède une cathédrale, six églises collégiales et quatre monastères d'hommes tant au dedans qu'auprès de ses murs; que les facultés de droit canon et civil y sont depuis longtemps établies et florissantes, favorisées par l'autorité apostolique de libertés, immunités, indulgences et priviléges divers; que la ville elle-même est, on le sait, distante de soixante-quatre lieues environ de celle de Paris, où se trouvent des facultés de théologie, de médecine et des arts, mais où, en raison des guerres et des menaces des partis, ceux de ses habitants qui désirent perfectionner leurs études, ne peuvent se transporter facilement sans danger pour leurs biens et leurs personnes; que l'établissement à Angers des facultés de théologie, de médecine et des arts, contribuerait à la propagation de la foi orthodoxe, et, pour plusieurs, au salut de leur âme et de leur

---

quod annis pluribus floruit ad præsensque viget, auctoritate Apostolica cum diversis libertatibus, immunitatibus, indulgentiis et privilegiis institutum fuit; a civitate Parisiensi, in qua Theologiæ, medicinæ et artium facultates ab antiquo habentur, per sexaginta quatuor illarum partium leucas, vel circa, distare noscatur : unde propter guerras et partialitates inibi perstrepentes, civitatis Andegavensis ac partium earumdem habitatores et incolæ ad ipsam civitatem Parisiensem ut ibidem in Theologiæ, medicinæ et artium facultatibus hujusmodi proficerent, absque suarum rerum ac personarum discriminibus commode se transferre non possunt. Et si in dicta civitate Andegavensi etiam Theologiæ, Medicinæ et Artium facultates hujusmodi vigerent, ad fidei propagationem conferret orthodoxæ, nec non plurimorum inde succederet animarum et corporum salus tempore procedente. Nos igitur, qui Theologiæ hujusmodi, potissime ad ipsorum fidelium ædificationem, nec non pro convincendis, propulsandisque superstitionibus et erroribus, et reliquas, quibus ipsa salus prodire speratur, Facultates instaurari studiis assiduis exoptamus : ipsorum Regis, Reginæ, nec non Rectoris et Universitatis in hac parte supplicationibus inclinati, auctoritate præfata statuimus et ordinamus, quod etiam deinceps in dicta civitate Andegavensi Theologiæ, Medicinæ et Artium Facultates hujusmodi perpetuis futuris temporibus vigeant et observentur, ac congruis habitis cursibus in ipsis earumdem Theologiæ, Medicinæ et Artium Facultatibus sufficientes, idoneique reperti, prout hactenus in Facultatibus juris hujusmodi fieri consuevit, inibi gradus et insignia magistralia recipere, nec non in Theologia, medicina et artibus prædictis, legere et docere; ac ipsi universi

Digitized by Google

corps. Le pape donc, en vertu de son autorité, autorise l'érection desdites Facultés, avec pouvoir de conférer les insignes de la maîtrise et les grades, à ceux qui auront suivi des cours réguliers, et de donner elles-mêmes l'enseignement, comme cela se pratique déjà dans les Facultés de droit; il accorde enfin à tous et à chacun de leurs maîtres, licenciés, bacheliers et écoliers, les priviléges, indults, immunités, libertés et indulgences dont jouissent, par suite de concessions apostoliques et autres, les docteurs et écoliers de la même Université. Il défend enfin, suivant la formule ordinaire, d'enfreindre son ordonnance, sous peine de l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, — le tout daté de Saint-Pierre de Rome et de la seconde année de son pontificat.

L'ordonnance de Charles VII est rédigée en latin (1). Il rappelle,

---

quoque et singuli Universitatis ejusdem in præfatis ipsarum Theologiæ, medicinæ et artium facultatibus magistri, licentiati, Baccalarii et scholares omnibus et singulis privilegiis, indultis, immunitatibus, libertatibus et indulgentiis, quæ aliis Doctoribus et Scholaribus ejusdem Universitatis, ex quibusvis apostolicis et aliis concessionibus quomodolibet suffragari vel competere poterunt, uti et gaudere valeant, eadem auctoritate, tenore præsentium, indulgemus. Nulli ergo hominum omnino liceat hanc paginam nostrorum statuti, ordinationis et concessionis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum. Datum Romæ apud sanctum Petrum, anno Incarnationis Domini millesimo quadringentesimo trigesimo secundo, quinto nonas Octobris, Pontificatus nostri anno secundo. (G. MÉNAGE, *Remarques sur la vie de Matthieu Ménage*, p. 71 à 73.)

(1) LETTRES DE CHARLES VII PAR LESQUELLES IL CONFIRME ET AUGMENTE LES PRIVILÉGES ACCORDÉS A L'UNIVERSITÉ D'ANGERS POUR LES FACULTÉS DE DROIT CANONIQUE ET CIVIL ET LES ÉTEND AUX FACULTÉS DE THÉOLOGIE, DE MÉDECINE ET DES ARTS NOUVELLEMENT INCORPORÉES DANS CETTE UNIVERSITÉ. — KAROLUS, Dei gratia, Francorum Rex, ad perpetuam rei memoriam. Beatas scribunt sapientes fore res publicas, quando studio sapientiæ reguntur et earum Rectores scientiæ vacare contingit. Qua moti consideratione, nostri incliti Progenitores, Universitates Studiorum, locis apertis et convenientibus, et inter alias de Facultatibus Juris Canonici pariter et Civilis Universitatem *Andegavensem* erigi fecerunt; quam dilectissima Mater nostra *Yolans Regina Sicilie*, carissimusque frater noster *Ludovicus* ejusdem regni Rex et *Andegavie Dux*, nuper a sanctissimo Patre nostro *Eugenio Papa quarto*, de Facultatibus Theologie, Medicine et Artium ampliari obtinuerunt, prout hec nostre opposuerunt serenitati, affectuose supplicando quatenus dictam ampliationem, cum inde secutis, ratam et gratam habere, et dictas tres Facultates ac earum Supposita et Officiarios, cum bonis et amilia, prout aliarum Facultatum etiam Supposita in nostra protectione et salvagardia ponere vellemus, et privilegia quibus usa est ipsa Universitas, ad tres

Digitized by Google

en la commençant, que les rois ses prédécesseurs, pénétrés de cette maxime que les Etats sont heureux quand ils sont gouvernés par la philosophie et que ceux qui les gouvernent s'appliquent aux sciences, ont érigé des Universités dans des lieux convenables et, spécialement à Angers, une Université de droit canonique et civil à la fois. Il ajoute que sa mère chérie, Yolande, reine de Sicile, et le roi Louis, duc d'Anjou, son très-cher frère, ayant obtenu du pape l'adjonction à leur Université des facultés de théologie, de médecine et des arts, lui ont exposé cette augmentation, en le priant de l'avoir pour agréable, de la ratifier, de prendre sous sa sauvegarde et protection les trois dites facultés, leurs suppôts et leurs officiers, d'étendre jusqu'à eux les priviléges dont jouit l'Université, qui sont les mêmes que ceux de

---

Facultates de novo in ipsa incorporatas extendere, et pro omnibus quinque antedictis Facultatibus et Suppositis confirmare ; et nihilominus clausulam quandam appositam in privilegiis dicte Universitatis *Andegavensis*, factis et concessis ad similitudinem et instar illorum quibus *Aurelianensis* Universitas ex indulto etiam Prædecessorum nostrorum uti consuevit, cum reservatione tamen expressa, quod coram conservatoribus ipsius Universitatis *Andegavensis*, præterquam de Provincia *Turonensi*, partes conveniri non possunt, corrigere, cassare et adnullare vellemus ; ac quod deinceps Universitas, Facultates quinque, eorum supposita et officiarii predicti, in omnibus et per omnia similibus privilegiis quibus ipsa Universitas *Aurelianensis* quorumcunque indultorum vigore uti consuevit, et ad tantam loci distantiam pro partibus conveniendis, uti possint et valeant in futurum, ac Bedellos privilegiatos pro ipsarum trium Facultatum servitio oppertuno dare et concedere perpetuo dignaremur. Nos igitur qui justis petitionibus, maxime cum ad Dei laudem Ecclesie, fidei exaltationem, scientie promulgationem et Reipublice incrementum fiunt, libenter annuimus, ampliationem antedictam auctoritate apostolica factam, cum omnibus inde secutis ratam et gratam habuimus et habemus; Magistros, Doctores, Licentiatos et cetera Supposita dictarum trium Facultatum, cum suis bonis et familia, de novo, ac etiam totam Universitatem cum suis Suppositis et Officiariis, ex habundanti, in nostra speciali salva-gardia et protectione ponimus ; ac privilegia per Predecessores nostros dicte Universitati *Andegavensi* concessa suisque Suppositis et Officiariis ad ipsas tres Facultates Theologie, Medicine et Artium, et pro ipsis et eorum Suppositis extendimus, ac pro omnibus antedictis Facultatibus Theologie, Juris Canonici et civilis, Medicine et Artium, earumque Suppositis et Officiariis, ac tota Universitate, approbamus et confirmamus ; et insuper clausulam restringentem seu limitativam, in litteris privilegiorum dicte Universitatis appositam, per quam facultas in jus vocandi partes coram conservatore vel conservatoribus aliunde quam de provincia *Turonensi*, ipsi Universitati ejusque Officiariis et Suppositis interdicitur, corrigimus, adnullamus et penitus abolemus, de uberiori dono gratie eidem Universitati, ipsius Suppositis et Officiariis quibuscumque concedendo quatenus deinceps privilegiis, franchisiis, immunitatibus

Digitized by Google

l'Université d'Orléans, et de les confirmer pour les cinq facultés. En conséquence, le roi, cédant aux instances qui lui sont faites, accorde à l'Université d'Angers les priviléges anciens et nouveaux de l'Université d'Orléans et étend ces concessions à un bedeau de la faculté de théologie, un de la faculté de médecine à instituer par ces facultés, et à deux bedeaux de la faculté des arts au choix du doyen de Saint-Jean-Baptiste d'Angers et de ses successeurs; il fixe leur condition, les veut suffisamment lettrés et ne s'occupant, par eux-mêmes ou par leurs femmes, que de certains commerces d'une nature pas trop infime. Le roi, prenant en considération une demande subsidiaire de l'Université, annule une clause des précédentes concessions qui dispensait, en cas de procès, les parties autres que celles habitant la province de Tours, de venir plaider leurs causes devant les conser-

---

et libertatibus, in omnibus et per omnia, juxta privilegiorum dicte Universitatis *Aurelianensis* tenorem, et per tantam patrie distantiam, utantur, et quemadmodum preinserta *Aurelianensis* Universitas et sua Supposita uti et gaudere consueverent. Concedimus etiam easdem libertates et privilegia uni Bedello pro Theologie, alteri pro Medicine Facultatum servitio, per singulas antedictas Facultates assumendis et plenarie instituendis, ac duobus pro Facultate artium, quos Bedellos Facultatis Artium, Decanus Ecclesie Sancti Johannis Baptiste Andegavensis et sui successores Decani, quotiens opportunum fuerit, eligere et penitus instituere habebunt, quibus Facultatibus et Decano et singulis ipsorum respective in premissis elargimur facultatem : proviso quod officiis quatuor Bedellorum hujusmodi de personis honestis, competenter litteratis, qui de mercantiis aliis, preterquam pargameni, papiri, librorum, aut aliis minutis mercantiis, que *quinquallorie* vulgariter nuncupantur, per se, vel per uxores suas, si habeant, aut alios, se intromittere minime poterunt, provideatur. Et quia parum esset jura condere, nisi essent qui ea tuerentur, illos qui *Senescallie Andegavie*, *Prepositure Andegavensis* civitatis officia (aut ipsorum officiorum Locum tenentes) obtinent vel imposterum obtinere contigerit, cum omni auctoritate judiciaria et plenaria potestate presentium privilegiorum gardiatores et conservatores constituimus, ordinamus et delegamus; quibus, et eorum cuilibet, damus et committimus in his et eorum dependentiis et emergentiis, plenariam auctoritatem et judiciariam potestatem ; similiter et prout conservatores privilegiorum aliarum Universitatum regni nostri habere consueverunt. Insuper volumus presentes valere in omnibus suis capitulis sive articulis, perinde ac si Littere privilegiorum predictarum Universitatum, ad quarum Litterarum tenores et effectum Nos referimus, in ipsis de verbo ad verbum forent inscripte. Ceterum omnia et singula predicta nostram gratiam sive concessionem tangentia, etiamsi sufficienter non sint expressa, decernimus, statuimus et ordinamus auctoritate nostra Regia perpetuo teneri, conservari et valere, ac Sanctionis et Legis perpetuo obtinere firmitatem, quibuscumque privilegiis aliis Universitatibus, Corporibus, Capitulis, Communitatibus, aut personis concessis sive concedendis

Digitized by Google

vateurs des priviléges royaux ; il institue enfin le sénéchal et le juge de la prévôté, ou leurs lieutenants, gardiens et conservateurs de ces priviléges.

Ces lettres qui, comme on l'a vu, mentionnent la bulle du pape et lui donnent ainsi force exécutoire dans le royaume, furent vérifiées et enregistrées au parlement siégeant à Poitiers, le 4 janvier 1434, puis, dans le cours de la même année et de la suivante, publiées par ou devant les différentes autorités d'Angers. Le cartulaire de l'Université, après les avoir transcrites et avoir mentionné leur enregistrement, ajoute : « Ces présentes ont esté » publiées en jugement, par devant honorable homme et saige » *Pierre Guyot*, lieutenant à Angers et au ressort, juge et » conservateur des priviléges royaux de l'Université d'Angers, » délivrant ses causes en son auditoire ès halles d'Angers le dix- » neuvième jour de febvrier l'an mil quatre cent trente et quatre. » Ainsi signé : *De la Vignole*. — Item, ces présentes ont esté » publiées en l'assise d'Angers tenue par nous *Gilles de la Réauté*,

---

nonobstantibus. Quocirca dilectis nostris Consiliariis presens Parlamentum tenentibus et qui futura tenebunt, necnon universis et singulis Senescallis, Baillivis, Prepositis, Castellanis, ceterisque Justiciariis, Officiariis, aliisque subditis nostris ubilibet constitutis precipimus et mandamus quatenus nostram presentem Ordinationem et voluntatem in suis Auditoriis, aliisque locis suarum Juridictionum pro similibus factis consuetis, publicari et registrari, ac omnes prefatos, Magistros, Doctores, Supposita et Membra sepedicte Universitatis *Andegavensis*, qui nunc sunt et pro tempore erunt, privilegiis, prerogativis, exemptionibus, immunitatibus, franchisiis et juribus antedictis universis uti et gaudere plenarie et pacifice, prout ad unum quemque ipsorum pertinuerit, faciant et permittant; dictisque Senescallo, Preposito et aliis conservatoribus, aut illi qui pro tempore officium conservatorie hujusmodi exercebit, quoad ea que commissionem presentem, circonstantias et dependentias ejusdem concernunt, obediant et intendant, ac cum effectu obediri faciant absque difficultate quacumque et intendi. Quoniam sic fieri volumus et jubemus, oppositionibus, reclamationibus et appellationibus, quibus presentium effectus in toto vel in parte impediri quomodolibet posset vel differri, Litterisque subreptitiis impetratis vel impetrandis nonobstantibus quibuscumque. Volumus insuper transcriptis presentium tantam fidem adhiberi juxta et extra judicium, factis tamen sub Sigillo Regio, sicut originali. Que ut stabilitatis perpetue robur obtineant Sigilli nostri facimus appensione muniri. *Datum* Ambasie, *mense Maii*, *anno Domini mill° CCCC° XXXIII° et regni nostri XI°. Sic signatum.* Per Regem in suo magno Consilio. MALLIERE.

(Dans la collection des *Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 186.)

Digitized by Google

» licencié ès loix, juge ordinaire d'Anjou et du Maine; le vingt-
» huitième jour de mars l'an mil quatre cent trente et quatre
» avant Pasques. Ainsi signé, *Le Moine.* — Item, ces présentes
» furent publiées et leues de mot à mot par devant Messieurs
» les esleus d'Angers en leur auditoire en l'hostel de Jean Joüye,
» le treizième jour de juillet, l'an mil quatre cent trente et cinq.
» Ainsi signé : *O. Binel* (1). »

Il faut ajouter aux pièces qui précèdent deux bulles complémentaires données par le pape pour régler les droits du maître-école sur les nouvelles facultés. La première, datée de 1432, comme la bulle principale, et antérieure par conséquent à l'ordonnance de Charles VII, était adressée à l'official d'Angers, sous le consentement du recteur et de l'Université. Elle disposait que la collation des grades et des insignes de la maîtrise appartiendrait, pour la théologie et la médecine, au maître'école, et pour les arts au doyen de Saint-Jean-Baptiste. Ces dispositions ayant donné lieu à réclamation de la part des deux premières facultés, un concordat intervint entre les parties, et une nouvelle bulle, qui nous fait connaître la première, l'homologua le 16 octobre 1435. Il fut décidé que le maître'école ferait seulement les licenciés, et que le doctorat serait conféré par les docteurs en leurs facultés respectives, le maître'école ne prenant part qu'à ce dernier titre, s'il en était revêtu, à la collation du grade de bachelier. La bulle, d'ailleurs, valida les grades conférés pendant l'intervalle.

Le maître'école d'alors, Jean Bouhalle ou Bohalle, dans l'intérêt de qui furent prises ces décisions, avait eu, d'ailleurs, une grande part à l'érection même des nouvelles facultés. Député de l'Université au concile de Bâle, il avait porté aux pieds d'Eugène IV les vœux de l'Université. Deux noms, parmi ceux des membres de ce corps, méritent encore d'être mentionnés comme ayant coopéré au même résultat, celui d'Yves de Scépeaux, qui signa le premier, en qualité de recteur, la pétition du corps tout entier ;

(1) Archives départementales de Maine-et-Loire, D 6, p. 91.

Digitized by Google

et celui de Matthieu Ménage, qui inaugura à Angers, pour la théologie, le nouvel enseignement (1).

Dans l'intervalle qui s'écoula entre l'érection des trois nouvelles Facultés et la publication des lettres-patentes qui les concernaient, à la fin du mois de mai 1434, il se passa un fait qui doit trouver ici sa place. Une contestation s'étant élevée, au concile de Bâle, entre l'Université d'Angers et celle d'Avignon, pour la préséance de leurs ambassadeurs, les pères adjugèrent celle-ci à la première qui l'avait eue au concile de Constance, et elle échut au maître'école Bohalle (magister Johannes), son représentant. Il avait été soutenu dans cette affaire par le chanoine Guy de Versailles et par Matthieu Ménage, venus d'Angers avec lui comme députés du chapitre de la cathédrale.

La pieuse assemblée « sacrosancta synodus » relate dans son décret, pour les adopter, le motif et la conclusion qui lui sont proposés. L'avis émis par ses commissaires est exposé en ces termes : « Qui legitima super iis informatione recepta ad hanc ordi-
» nationem devenerunt, quod ambassiatores Universitatis Studii
» Andegavensis in statu et loco in quo erant et fuerant in Conci-
» lio Constantiensi, videlicet ante ambassiatores Universitatis
» Studii Avenionensis hujusmodi locarentur, reservato tamen
» hinc et inde partibus jure proprietatis necnon antiquioris
» possessionis (2). »

C'était un hommage rendu, moins à la situation nouvelle de l'Université (celle-ci n'étant peut-être alors qu'imparfaitement connue) qu'à la considération dont le corps lui-même jouissait d'avance au sein de la chrétienté.

---

(1) Nous consacrerons une notice particulière à chacun de ces trois personnages, en traitant des dignitaires ou professeurs dont il fait partie.

(2) *Remarques sur la vie de Matthieu Ménage*, p. 10; *id.* 37 et suivantes.

L. DE LENS,
Inspecteur honoraire d'Académie.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

LES

ARTISTES ANGEVINS,

PEINTRES, SCULPTEURS, MAITRES-D'ŒUVRE, ARCHITECTES, GRAVEURS, MUSICIENS,

D'APRÈS LES ARCHIVES ANGEVINES

Gervais (.....) chanoine de Saint-Pierre d'Angers, « qui sait parfaitement toucher l'orgue », est engagé par son Chapitre, comme organiste, le 30 janvier 1750, à des conditions, qui témoignent de l'affection et de l'estime que lui portaient ses confrères (1) — Il les

---

(1) Le chapitre engage le s^r Gervais qui sait parfaitement toucher l'orgue, de vouloir bien se charger de toucher l'orgue de cette église... ou de le faire toucher pour les cas de maladie, lorsque ses affaires ne lui permettront pas de le faire par lui-même, et pour cet affaire lui ont offert de le recevoir en titre et irrévocable pour la somme de 400 l. par an... et si à la suite led. s^r Gervais ne veut plus se charger de toucher led. orgue, mesd. s^rs offrent et s'obligent de lui donner néantmoins pendant sa vie la somme de 200 l. par chaque année; et si le s^r Gervais vient à décéder avant Melle sa sœur Renée Gervais, fille majeure, qui touche aussi fort bien l'orgue, mesd. s^rs offrent aussi de lui donner pareillement 200 l. pendant la vie, chaque année, sans qu'elle soit obligée de toucher led. orgue pour lesd. 200 l.; — et cela pour reconnaistre les services que led. s^r Gervais a rendus au Chapitre et qui lui ont été couteux; mesd. s^rs ont en outre déclaré aud. s^r Gervais, qu'ils n'entendaient point l'obliger à aucune fonction dans le chœur, tant qu'il sera à toucher l'orgue, si mieux n'aime le s^r Gervais faire toucher pour lui, quand il sera marqué pour faire quelque office; et non seulement MM. seront content, que Melle sa sœur touche pour luy mais même ils ly exhortent et la reçoivent aux mêmes droits que son frère... Led. Gervais accepte... et la conclusion aura son entier effet, quand même le s^r Gervais ne serait plus chanoine de cette église... laquelle tous mesdits sieurs ont voulu signer — Arch. de Maine-et-Loire, G 1169, fol. 238.

— On le prie d'accorder les jeux d'anche de l'orgue, en reconnaissant qu'il n'y est point obligé. — 11 novembre 1750 — G 1170, fol. 2.

Le 27 mars 1752, il prend possession d'un canonicat au Chapitre d'Angers —

Digitized by Google

quitte néanmoins, à peine deux ans plus tard (27 mars 1752), pour prendre possession d'un canonicat en Saint-Maurice d'Angers, et le chapitre de Saint-Pierre, suivant la convention première, lui continue une pension de 200 livres, reversible sur la tête de sa sœur.

Gervais (*François*), Me de psallette du chapitre de Montreuil-Bellay, depuis 40 ans, y est inhumé, le 4 mai 1769, âgé de 67 ans.

Gervaise (*Michel*), Me tailleur de pierre, ailleurs maître architecte, ou architecte et tailleur de pierre, ou Me maçon tailleur de pierre, Angers, 1660, 1690, mari d'Anne Gautreau (1).

Gibert (*Nicolas*), Me tapissier, Angers, ainsi que son fils *René*, 1683.

Gibouin (*Jacques*), Me brodeur, Angers. — (*René*), Me brodeur, 1596 (2).

Giénot (*Nicolas*), « tappicier » du roi René (3).

Gieuzel (*Philippe*), d'Angers, signe ainsi une planche gravée, représentant Jésus entouré des instruments de la Passion, XVIIe s.

Giffard (*Jean*), Me imagier, d'Angers, est un des auteurs, avec Jean Desmarais, *V. ce nom*, des 8 statues « de sept pieds de long chacune », représentant « saint Maurice et ses compagnons en cotte d'armes, ayant épées, lances et pavois, selon les proportions », au-devant de l'œuvre du clocher de Saint-Maurice. Le devis est du 11 mars 1537, et, par actes des 18 novembre et 3 décembre suivants, le chapitre fait payer à Jean Giffard 48 livres, à Desmarais 18 livres, 7 sols, 4 deniers, pour leurs travaux (4). — On retrouve cet artiste employé, en 1565,

---

et de ce jour cesse de gagner à Saint-Pierre. — Le 29 il vient au chapitre Saint-Pierre remercier des bontés qu'on a eues pour lui et remettre les clés de l'orgue ; il demande si l'on n'a pas l'intention d'exécuter la conclusion qui lui assure en cas de démission 200 l. pendant sa vie reversibles sur la tête de sa sœur ; on la confirme et on donne ordre de lui servir lad. pension. — Fol. 54.

(1) GG 223, 224, 228.

(2) Hôtel-Dieu d'Angers, E 127.

(3) Mss. 913, f. 44.

(4) Thorode, Mss. 879, p. 140 ; d'après les registres de la fabrique, t. IV, p. 221 et 273. — Péan de la Tuillerie, p. 58 et 517.

Digitized by Google

sous la conduite de Nic. Viriau, aux préparatifs de l'entrée du ro Henri II. — (*François*), « tailleur d'ymages », ailleurs « ymaigier et stucteur », fils, sans doute, du précédent, avait exécuté, en 1556 et 1557, pour l'Hôtel-Dieu d'Angers, un *Trépassement de la Vierge*, qu'on montrait comme un chef-d'œuvre. La scène, placée sous un arceau, derrière le chœur de l'église des pauvres, comprenait, outre « la » figure de Nostre Dame gisant en ung lict », neuf autres personnages, parmi lesquels saint Pierre, saint Jean et, sans doute, les principaux apôtres; au-dessus, planaient des angelots (1), brisés au XVIIIe s. pour le caprice d'une décoration à la mode. L'œuvre est restée jusqu'à ces derniers temps, par tronçons, sur le sol d'une cave, où des déblais

(1) Je, Françoys Giffard, tailleur d'ymages, confesse avoir receu de honest homme Me Jeh. Philoche, prestre religieux de S. Jehan, chappelain de la Saullaye, la somme de 7 l. 10 s. t. sur la somme contenue en l'obligation passée par Jeh. Lemesle, notaire royal de ceste ville d'Angers, qui est pour la faczon d'une figure de Nostre Dame gisant en ung lict, comme il est contenu en lad. obligation, de lacquelle somme de 7 l. 10 s. je me tiens content. — Faict soubz mon seing manuel cy mis le quinzième jour de may mil cinq cens cinquante sept.
Giffart.

Plus ay receu dud. Philoche la somme de 7 l. 10 s. t. pour la faczon d'une figure de s. Pierre qui (*sic*) la seconde pièce de laq. somme etc.. le pénultième may 1557. *Giffart.*

Item, plus receu dud. Philoche la somme de 7 l. 10 s. t. pour la faczon de la troisiesme figure de pierre qui est s. Jehan de laquelle somme etc. — le 20 juin 1557. *Giffart.*

Item, plus receu dud. Philoche la somme de 7 l. 10 s. t. pour la faczon de la quatriesme figure du trespassement de Nostre Dame; de laq. somme etc. le 7 jour de juillet 1557. *Giffard.*

Item, receu dud. Philoche la somme de 7 l. 10 s. t. pour la faczon de la cinquiesme hystoire dud. trespassement de Nostre Dame; de laq. somme etc. — le 21e jour de juillet 1557. *Giffart.*

Item, receu dud. Philoche la somme de 7 l. 10 s. t. pour la faczon de la sixiesme hystoire dud. trespassement Nostre Dame; de laq. somme etc. — le 30 octobre 1557. *Giffart.*

Item, receu dud. Philoche la somme de 7. l. 10 s. t. pour la faczon de la septiesme histoire dud. trespassement Nostre Dame; de laq. somme etc. — le 17 novembre 1557. *Giffart.*

Je, Françoys Giffart connoys et confesse avoy eu et receu la somme de sy livres sinq souz de Jehan Philoche pour la dixiesme piece (*sic*) piese, dont je m'en tient content... de toute les dix piesez quy sont (*sic*) sont faictes, aussy confesse avoir eu d'avence sur la Nostre Dame la somme de trente et sy soulz 6 d. t... le 11e jour de mars 1557 (1558 N. S.).

Ce jourd'huy 29e jour de may l'an mil Ve cinquante huyt a este compté par moy Françoys Giffard et frère Jehan Philloche, sr de la Saullaye; par lequel compte demeurons quicte l'un vers l'aultre de la besongne, que luy ai faictes qui est la dernière besongne quatre angelotz, des queulx je suys poyé entièrement et de la Nostre Dame cy davant mentienné; et en ce faisant je demeure

Digitized by Google

récents l'ont enfouie. — Notre maître sculpteur d'apôtres était néanmoins huguenot et fut, comme tel, pendu au carroi de la Trinité, à deux pas de l'Hôtel-Dieu, le 11 mai 1562. Il se convertit avant de mourir, au dire de Louvet (1). — Je l'ai appelé, par erreur, *Nicolas*, dans mon *Histoire de l'Hôpital Saint-Jean*, p. 31. — (*Pierre*), « ymaigier », comme les précédents, est mandé, le 8 aout 1561, en conseil de ville, pour y répondre « de l'entreprise de la maison par luy faict construyre et édiffier au pré de la Savatte. » — Il y fut autorisé néanmoins, sous l'engagement de démolir, à première réquisition (2). — (*François*), « seculteur et tailleur en pierre », comme il se qualifie, obtint à son tour de la ville, en 1581, un emplacement sur la grande arche, près la Croix-Dorée, c'est-à-dire au centre même de la vie active et du principal passage, pour y bâtir son ouvroir. Sa signature est au bas de sa requête (3).

---

quicte d'une pippe de vin, que led. Philloche m'uroyt baillée et partant sommes quictes l'un vers l'aultre, jusques à ce jour que j'ay esté desd. angelotz, de tout le temps passé ; dont je quicte led. Philloche de toute la besone faicte soubz mon seing cy mys les jour et an susdits. Constant ce dit jour m'a poyé pour cinq pièces faictes, scavoir la Nostre Dame et lesd. quatre angelotz, qui sont pendues à l'autel, que led. Philloche faict faire en l'église dud. S Jehan. *Giffard.*

Item plus receu pour deulx piesses, quy sont sur l'autel, la somme de douze livres 10 s., dont je m'en tiens contenps tesmoin mon sein mys le 11e jour de septembre myl cinq cens cinquante et huyct *Giffard.*

(1) *Revue de l'Anjou*, 1854, t. I, p. 265.

(2) Arch. mun., BB, 26, f. 23-26.

(3) A Messieurs les mère et eschevyns et les gens du Roy de ceste ville d'Angiers.

Suplye Très-humblement Françoys Giffard, seculteur et tailleur en pierre, comme ainsy soyt que pour l'exercice de son art luy soyt besoin [d'une] place, ouvrouer ou hastelyer sur la grant arche, et que sur la grant arche, près et du costé de la Croix dorée de ceste dicte ville, y ait une place de largeur de dix piedz ou environ et de six piedz en aultre sens, joignant d'un costé aulx maisons deppendans de l'abbaye de [nostre] dame du Ronceray de ceste ville, et d'aultre costé au pied deladicte croix ; laquelle place vacque et inutille ainsy qu'yl a pleu a Monsieur de Leffretiere de voir la place, ensemble monsieur le receveur d'Anjou, ausy monsieur le recepveur Bouju et monsieur le [.....] de Sauteré, et en laquelle place ledict suppliant desireroit voluntiers luy estre par vous, Mesditz Seigneurs, permys édiffier un ouvrouer ou bouticque pour l'exercice de sondict [mestier], en foisant et payant par luy, au proficte de la ville, ce qu'il vous plaira le charger, ce considéré mesd. sieurs, s'y trouvez sa requeste raisonnable et quelle vous vienne a plaissir de la octroyer et bailler oudict suppliant, à telle charge qu'il vous plaira, vous ferez bien et le profict et embellissement de la ville. *Giffard.*

(1581) Arch. mun., DD4.

C. PORT.

(*A suivre*).

Digitized by Google

CAUSERIE.

Les inondations du midi. — Un souvenir de la crue de la Loire de 1856. — C que deviendra l'île de Béhuard. — Le festival et les courses vélocipédiques. - Consolations aux personnes qui ne comprennent rien aux beaux-arts.

Je me suis dit : A quoi bon en parler encore ? Est-ce que tou les échos de la presse française, tous les jours depuis troi semaines, ne répètent pas, aux oreilles de nos lecteurs, ce mo sinistre : *l'inondation ?...* Est-ce que les Angevins, qui ont v de près de semblables horreurs, ne connaissent pas ces envahis sements soudains d'un fleuve débordé et tous les deuils et toute les ruines qu'il faut retrouver dans la vase laissée par les eau qui se retirent? Et nous pouvons nous représenter, presque ave nos souvenirs, les mille scènes lamentables qui ont apitoyé su nos populations du midi l'Europe tout entière : les déménage ments hâtés et périlleux, les maisons des villes qui s'écroulent enterrant sous les décombres les familles averties du danger pa un horrible craquement, trop tard, hélas !... les ponts qui s'affais sent ! les barques, pleines de braves qui s'en vont en sauvetage recevant de-ci, de-là, le choc d'énormes débris flottants, hommes animaux, meubles ou poutres, et quelquefois renversées par le têtes des arbres cachés sous la vague !... Elles sont attendues d tous côtés, au fond des campagnes : de malheureux fermiers s sont hissés, avec les grands-pères et les petits-enfants, sur l toiture de leurs maisons inondées ! Les plus alertes, debout l long du tuyau de la cheminée auquel ils se retiennent, agiter des mouchoirs ! Il n'y a qu'une barque, deux barques, troi barques pour ces naufragés du village : à quelle maison donne la préférence ? Et les habitations, radeaux d'argile et de pierres

Digitized by Google

n'attendront pas pour se disjoindre le retour des sauveteurs... Et les mères soulèvent leurs enfants au-dessus de leur tête : « Sauvez-le, crient-elles ! Commencez par nous !... » Et la nuit arrive, et, dans l'obscurité pleine de bruits effrayants, les flots frappent violemment les murs des maisons et leurs habitants les sentent monter toujours et ils appellent... rien ne vient : Ah ! si ! voilà qu'on leur crie courage ! et que des rames battent l'eau. Mais un grand cri s'élève, suivi d'un silence complet ! Et les pauvres gens se penchent sur le toit. Qu'est-il arrivé? La barque a été poussée violemment contre l'angle de la maison et a chaviré, et le sauveteur est mort, soit le marquis d'Hautpoul, soit un autre martyr du dévouement. Les cœurs généreux, grâce à Dieu, sont en grand nombre, et ceux qui n'ont pu contribuer à sauver les personnes s'efforcent de relever les ruines et de soulager les misères.

Il m'est resté, entre autres détails de nos inondations de la Loire, un tout petit épisode, aussi vivant dans mon souvenir que s'il datait d'hier. C'était en 1856; notre fleuve, qui venait d'ouvrir une brèche dans la levée, faisait irruption sur toute la campagne et venait s'engloutir, en bruyantes cataractes, dans les profondes cavités de nos ardoisières. La bande d'écoliers dont je faisais partie avait été conduite en promenade sur la route de la Daguenière, un peu au-delà de la Pyramide. Tout à coup, nous trouvons le chemin barré par l'eau qui s'avançait rapidement; nous faisons volte-face et nous nous sauvons devant elle. Non loin de la route, et plus bas, dans les champs, une pauvre famille fuyait une épaisse nappe d'eau qui la poursuivait : il y avait là, le mari qui emportait en courant une marmite et la moitié d'un pain, la femme chargée d'un petit enfant à la mamelle et d'un léger paquet de linge, et enfin l'aïeul, un octogénaire qui, péniblement, se traînait en arrière. Ce vieillard se retournait souvent : la nappe immense et profonde en rampant gagnait du terrain sur lui : encore une vingtaine de mètres et elle allait l'atteindre et le renverser. Ses enfants (la terreur rend égoïste) couraient à toutes jambes, l'oubliant ! Nous criâmes tous, ils entendirent, se retournèrent et virent le vieillard qui, visible-

Digitized by Google

ment découragé et résigné, s'était arrêté. Il attendait la vague Son fils revint sur ses pas, le prit sur ses épaules et essaya de lu faire tenir la marmite et le pain ; la marmite tomba des mains du malheureux infirme. Le fils paraissait la regretter ; il voulu la reprendre, mais l'inondation s'approchait, elle les touchai presque ; il fit un geste de désespoir et, courbé sous le poids de son père, il reprit la fuite.

Nous commencions à traduire, en ce temps-là, l'Enéide de Virgile ; nous venions de lire l'incendie de Troie, et nos jeunes imaginations suivaient Enée, échappé des flammes, emportan Anchise, son père... Le pauvre paysan angevin et le prince de l'antique civilisation se trouvaient rapprochés dans notre pensée accomplissant le même devoir filial en face de deux fléaux terribles : l'eau et le feu !

Le feu et l'eau sont cependant, à part leurs grandes révoltes, des serviteurs obéissants et aimés que nous amenons, de l'usine à gaz et de la machine hydraulique des Ponts-de-Cé, jusque dans nos demeures ; ces deux grandes forces de la nature, nous les main tenons près de nous ; nous tournons un robinet et elles viennent à notre appel, nous rendre le service que nous leur demandons.

Et, cependant, la pluie tombe tous les jours d'un ciel gris e triste, s'enfonce dans la terre déjà détrempée, alimente les sources cachées, et remplit les ruisseaux qui grossissent les rivières : aussi certains prophètes nous prédisent-ils, à nous aussi une grande crue ! Dieu veuille leur donner tort !

En attendant, notre Loire, ainsi que la Mayenne et la Sarthe sont égayées par des bateaux à vapeur qui, chaque jour de fête débarquent des milliers de promeneurs sur leurs rives. Comme la capitale de la France, la capitale de l'Anjou a une banlieue ombreuse, pleine de poésie, où les jolis paysages abondent, mais où, hélas ! depuis quelque temps, on respire des odeurs de fritures

Les bords de *Saint-Jean-de-la-Croix* sont devenus tapageurs les pêcheurs à la ligne même sont découragés, dans la charmante île de Béhuard, par les échos des guinguettes ; et je défie les poètes, s'il en est encore, de faire dix vers, en s'y promenant les

Digitized by Google

yeux au ciel, sans marcher sur trois familles qui font la dinette sur l'herbe, à l'ombre des grands ormes.

Il faut bien que les indigènes, étonnés et scandalisés, s'y résignent : Béhuard ne leur appartient plus ; je ne sais quel Christophe Colomb, il y a cinq ou six ans, a cru faire la découverte de cet îlot et l'a indiscrètement publiée, aux dépens, hélas! de ceux qui, l'ayant visitée par hasard, s'en réservaient le doux mystère ! C'est fini ! les Béhuardais vont se faire tous restaurateurs et cabaretiers ; dans les champs et les prés, vendus à haut prix, vont s'élever des *maisonnettes de campagne* avec jardins clos, et il faudra découvrir d'autres endroits boisés et bordés d'eau, « *où de rêver et de pêcher en paix on ait la liberté.* »

La ville a eu, elle aussi, ses fêtes et ses *assemblées*. La longue allée du Mail a servi d'hipprodrome aux vélocipèdes. Les coureurs, juchés sur les hauts et rapides véhicules, avaient un aspect fantastique. Cette lutte de vitesse, qui avait attiré beaucoup de monde, a profité aux malheureux inondés.

Puis, nous avons eu un festival, dirigé par la Société Sainte-Cécile, victorieuse dans les combats d'harmonie qui se sont livrés à Rouen, pour le centenaire de Boïeldieu.

A Angers, on aime la musique : tous les angevins l'affirment. Je crois qu'il y a des Béotiens partout et que, comme il existe des hypocrites de vertu, nous devons avoir des hypocrites de goût que les combinaisons de la gamme horripilent, mais qui jouent la satisfaction et même l'engouement.

Théophile Gautier était plus franc lorsqu'il disait : « La » musique est le plus cher et le plus désagréable de tous les » bruits. »

Voyons, je veux vous consoler, ô déshérités du goût ! Approchez et lisons ensemble une vieille page des *Promenades dans Rome*, par Stendalh (H. Beyle) :

« L'esprit d'ordre, annonçant l'absence de la rêverie qui ne trouve rien de si doux qu'elle-même, et renvoie toujours à la minute suivante un arrangement nécessaire, me semble un grand indicatif de l'absence « de ce qu'il faut pour sentir le beau. »

Digitized by Google

» L'esprit français, l'esprit par excellence, ce feu divin qui pétille dans les *Essais* de Montagne, dans les comédies de Molière, dans les caractères de Bruyère, dans *Candide* de Voltaire, dans les Pamphlets de Courier et dans les chansons de Béranger, est un préservatif sûr contre les sentiments des arts... Plus, la veille, dans un salon, nous avons trouvé à un homme de finesse, de légèreté et de piquant dans l'esprit, moins il comprend les tableaux et la musique... »

O lecteur, n'est-ce pas que vous n'éprouvez rien devant une toile de Raphaël ou en entendant un morceau de Beethoven, car vous êtes un homme d'ordre et un homme d'esprit ?.. Continuons :

« Les voyageurs qui joignent à l'esprit le plus brillant ce courage qui fait les hommes distingués, avouent que rien ne leur semble ennuyeux comme les tableaux et les statues. L'un d'eux nous disait, en entendant un sublime duo de Cimarosa, chanté par Tamburini et Mme Boccabati : « J'aimerais autant entendre frapper une clef sur une paire de pincettes... »

Savez-vous qui proférait ce blasphème ? Non ; eh bien ! c'était le prince de Talleyrand, qui n'était pas peut-être (politiquement) un honnête homme, mais qui, à coup sûr, n'était point un sot.

EUG. G.

E. BARASSÉ, *éditeur-gérant.*

Angers, imp. É. Barassé.

Digitized by Google

389

TABLE

DES

MATIÈRES DU QUATORZIÈME VOLUME.

JANVIER-JUIN 1875.

JANVIER.

Guillaume Desroches, sénéchal d'Anjou, du Maine et du Poitou, par M. Camille Bourcier 1
Maître Souriceau. — Nouvelle, par M. X. Z. 15
La Poésie de l'Ecole : L'instituteur. — La religieuse. — La pureté. — Le crucifix. — Aux instituteurs. — La gymnastique. — La salle d'asile. — La crèche, par *** 41
Chronique : Liste des monuments historiques de Maine-et-Loire actuellement classés 51
Bibliographie : Un petit livre et une bonne action. — Ecoliers et Bambins, par M. Eug. G. 53

FÉVRIER.

Notices archéologiques. — I. Le château de Saumur, par M. D'Espinay. . 57
Annales ecclésiastiques d'Anjou : Geoffroy de Tours, évêque d'Angers (1081-1093), par M. l'abbé T. Pletteau 74
Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines (*suite*), par M. C. Port. 103

MARS.

Notices archéologiques. — I. Le château de Saumur (*fin*), par M. D'Espinay. 113
Annales ecclésiastiques d'Anjou : Geoffroy de Mayenne (1094-1099) ; Geoffroy-le-Jeune, évêque d'Angers (1099-1101), par M. l'abbé T. Pletteau. 131
Souvenirs de voyage (*fin*), par M. Hervé-Bazin 161
Quelques mots sur l'art religieux et un atelier de sculpture religieuse à Angers (*fin*), par M. l'abbé Gillet 171

AVRIL.

Le roi René : le château d'Angers, par M. Lecoy de la Marche 181
L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (*suite*), par M. Eus. Pavie 190
Un manuel d'études du droit, par M. L. De Lens 208

Digitized by Google

Les étangs de Noyant-la-Gravoyère. — Nouvelle, par M. X. Z. 221
Chronique : Réunion des délégués des sociétés savantes des départements à la Sorbonne, en avril 1875. — Cavalcade de Segré. — Le théâtre à Vihiers. — La Branche de Genêt. — Legs de Mme Rivière. — Agriculture. Conseils utiles. — Les tramways. 253

MAI.

Le château de Saumur, prison d'Etat, par M. A. R. 261
Notices archéologiques. — II. Le monastère de Saint-Florent-du-Château, par M. D'Espinay. 264
L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (*suite*), par M. Eus. Pavie. 279
Le roi René : la chambre des comptes, la ménagerie, Reculée, la Baumette, par M. Lecoy de la Marche. 302
Lettre à M. le Directeur de la *Revue d'Anjou* sur les frères Nicolas, fontainiers, par M. P. Marchegay. 313
Bibliographie : Cent jours en Orient, de M. Louis de Romain, par M. Eugène Poitou. 315
— Les œuvres de M. L.-F. Labessière : 1° Géographie du département de Maine-et-Loire ; 2° Carte historique et monumentale de l'Anjou, par M. A. Chénuau. 317
Chronique : Le legs de Mme de Caen. 320

JUIN.

Notices archéologiques. — II. L'abbaye de Saint-Florent (*fin*), par M. D'Espinay. 325
L'Anjou dans la lutte de la chrétienté contre l'islamisme (*suite*), par M. Eus. Pavie. 334
Facultés, colléges et professeurs de l'Université d'Angers, du XVe siècle à la Révolution française (*1er article*), par M. L. De Lens. 358
Les artistes angevins, peintres, sculpteurs, maîtres-d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines (*suite*), par M. C. Port. 380
Causerie : Les inondations du midi. — Un souvenir de la crue de la Loire en 1856. — Ce que deviendra l'île de Béhuard. — Le festival et les courses vélocipédiques. — Consolations aux personnes qui ne comprennent rien aux beaux-arts, par M. Eug. G. 384

Angers, imp. E. Barassé.

Digitized by Google

Alfred Jublen. — L'Abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault, d'après des documents inédits, avec une vue du Monastère en 1699 et le fac-simile des signatures des Abbesses citées dans ce volume. — 1 vol. in-18. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . **2 fr. 50**

André Joubert. — Les invasions anglaises en Anjou, 1 vol. in-12. Angers, E. Barassé. — Prix. . . . . **2 fr. 50**

De Lens. — Les correspondants de François Bernier pendant son voyage dans l'Inde.— Lettres inédites de Chapelain. 1 vol. in-8 de 48 pages. **1 fr.**

J.-R. Denais. — Histoire de l'Hôtel-Dieu de Beaufort-en-Vallée. 1 volume in-12. — Prix. . . . . **1 fr. 50**

— Monographie de Notre-Dame de Beaufort. 1 vol. in-12. **1 fr.**

Edmond Stofflet. — Stofflet et la Vendée, ouvrage enrichi d'une grande carte spéciale. 1 vol. in-18. — Prix. . . . . **1 fr.**

R. Cubain. — Les lois civiles de Rome (des personnes, du mien et du tien, des hérédités). 1 gros vol. in-18 jésus. Prix. . . . . **7 fr.**

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Guillory aîné.

Le congrès de Vignerons français, 1 vol. in-8 . . . . 4 »

Les vins blancs d'Anjou et de Maine-et-Loire, 1 volume in-18 raisin. 1 50

Les vignes rouges et les vins rouges en Maine-et-Loire. 1 vol. in-8 avec 5 planches.. . . . . 2 50

Le marquis de Turbilly, agronome angevin du XVIIIe siècle, 2e édition, revue et augmentée. avec des appréciations historiques et critiques, par MM. E. Chevreul et P. Clément, de l'Institut. 1 vol. in-12. . . 2 »

Le Calendrier du Vigneron, 1 vol. in-12 avec gravures intercalées dans le texte et plans d'une cuverie.. . . . . 1 50

Essai historique sur le canal de Monsieur, en Anjou. Brochure in-8. . . . . 1 »

Sur la Viticulture du département de Maine-et-Loire, d'après le docteur Jules Guyot. Brochure in-8.. . . . . » 50

Les vins alimentaires considérés au point de vue hygiénique : Guide du consommateur. 1 vol. in-18. . . . . 2 »

E. BARASSÉ, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, ÉDITEUR,

Seul dépositaire des ouvrages de M. Millet de la Turtaudière.

Indicateur de Maine-et-Loire, 3 vol. grand in-8. . . . 18 »

Faune de Maine-et-Loire, avec figures . . . . . 10 »

Faune des Invertébrés de Maine-et-Loire, 2 vol. in-8. 10 »

Paléontologie de Maine-et-Loire, papier ordinaire, couverture jaunâtre. . . . . 3 »

Paléontologie de Maine-et-Loire, papier fort. . . . 3 50

Paléontographie des Mollusques des terrains tertiaires, in-8. . . . . 2 »

Mollusques de Maine-et-Loire, grand in-8. . . . . 2 »

Polyphagie des volières, grand in-8 . . . . . 2 »

Etat actuel de l'agriculture dans le département de Maine-et-Loire, in-8 . . . . . 3 50

Supplément à la Faune de Maine-et-Loire. . . . » 50

Digitized by Google

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE.

G. D'ESPINAY.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

PREMIÈRE SÉRIE

MONUMENTS D'ANGERS

(Ouvrage couronné par l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Séance du 11 août 1876. — Deuxième médaille.)

Un vol. in-8. — Prix : 6 fr.

DEUXIÈME SÉRIE

MONUMENTS DE SAUMUR ET ENVIRONS

Un vol. in-8. — **Prix 4 fr.**

LIVRE

DE

GUILLAUME LE MAIRE

EVÊQUE D'ANGERS

(1291-1317)

Publié par M. Célestin PORT

Archiviste de Maine-et-Loire, Correspondant de l'Institut, d'après le manuscr original des Archives de Maine-et-Loire.

Un vol. in-4 de 385 pages avec 2 gravures. — Prix : **10 fr.**

LES GIRONDINS DE LA MAYENNE

PAR E. L.

Un vol. in-8. — **Prix : 3 fr. 50.**

STATUTS

DES

QUATRE FACULTÉS DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

(1464-1494)

Avec notice, par M. C. PORT

Brochure in-8°. — Prix **3 fr.**

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google